

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU
CANADA

Depuis le 7 novembre 1940 jusqu'au 21 janvier 1942, inclusivement,
durant les quatrième, cinquième et sixième années du règne
de Notre Souverain Seigneur, le Roi George VI.

DEUXIÈME SESSION DU DIX-NEUVIÈME PARLEMENT DU CANADA

L'honorable JAMES ALLISON GLEN, ORATEUR

SESSION 1940-1941-1942

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1942

VOLUME LXXXI

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Proclamations	iii
Journaux de la Chambre des Communes.....	1
Index	657
Appendices aux Journaux.....	Après l'index

PROCLAMATION



ATHLONE
[L.S.]

CANADA

GEORGE SIX, par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

W.-STUART EDWARDS, }
Sous-ministre de la Justice, }
Canada. }
ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé jusqu'au septième jour de novembre 1940; Nous vous enjoignons et vous commandons donc par ces présentes, et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre cité d'Ottawa, jeudi le septième jour de novembre 1940, à trois heures du soir, pour l'EXPEDITION DES AFFAIRES, et y traiter et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu en Notredit Parlement du Canada, pourront par le Conseil commun de Notre Dominion, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre cher Oncle, Notre très fidèle et très aimé Cousin et Conseiller, Alexandre-Auguste-Frédéric-Georges, Comte d'Athlone, Chevalier de Notre Ordre très noble de la Jarretière, Membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, Grand Maître de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, Compagnon de Notre Ordre du Service distingué, Colonel de Notre Armée (retraité), ayant le grade honorifique de Major-Général, un de Nos Aides de camp personnels, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

EN NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, ce cinquième jour de novembre en l'an de grâce mil neuf cent quarante, le quatrième de Notre Règne.

Par ordre,

E.-H. COLEMAN,
Sous-secrétaire d'Etat.

No 1

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 7 NOVEMBRE 1940

Les membres de la Chambre des Communes, convoqués par proclamation de Son Excellence le Gouverneur général, se sont réunis aujourd'hui, date fixée par ladite proclamation, pour l'expédition des affaires.

PRIÈRES.

M. l'Orateur fait part à la Chambre de la lettre suivante qu'il a reçue:

RESIDENCE DU GOUVERNEUR
OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

29 octobre, 1940.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général arrivera à la porte centrale du Parlement à 3 heures de l'après-midi, le jeudi 7 novembre prochain, et lorsqu'on l'avertira que tout est prêt, il se rendra à la salle des séances du Sénat où il présidera à l'ouverture de la deuxième session du dix-neuvième Parlement du Canada.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Le Secrétaire du Gouverneur général,

A. S. REDFERN.

A l'honorable J. A. Glen,
Orateur de la Chambre des communes,
Ottawa.

Le major A. R. Thompson, gentilhomme huissier de la Verge Noire, communique un message ainsi conçu:—

M. L'ORATEUR,

Son Excellence le Gouverneur général requiert la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

La Chambre se conforme à ce désir et, une fois de retour;

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King, présente alors le Bill No 1, Loi concernant la prestation des serments d'office, lequel est lu pour la première fois.

M. l'Orateur rapporte que lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général, ce jour même, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres du Parlement, et que pour prévenir les erreurs il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre comme suit:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Depuis votre dernière séance délibérante, tous les pays du monde ont acquis une conception plus nette de l'ampleur du présent conflit et du danger qu'il fait courir à la civilisation. De nouvelles nations ont été menacées de la guerre ou entraînées dans les hostilités. Il ne reste que bien peu de liberté en Europe. L'intrigue astucieuse s'est ajoutée à la violence et à l'intimidation. La formation d'une alliance entre le Japon et les puissances de l'Axe a accru la tension internationale.

Alors que ces événements augmentaient de beaucoup les incertitudes de la situation du monde, d'autres, d'une signification encore plus grande, contribuaient à affermir notre confiance dans le résultat final de la lutte. Le premier et le plus important réside dans la magnifique résistance du Royaume-Uni. Depuis quatre mois, la Grande-Bretagne constitue la ligne de combat contre l'agression. L'esprit indomptable de sa population a arrêté l'avance spectaculaire de l'ennemi.

La destruction de la liberté en Europe a fait naître, dans l'hémisphère occidental, un sentiment plus net de la menace nazie. En face du péril commun, ont pris corps une association plus intime et une collaboration plus étroite entre les États-Unis d'Amérique et les nations du Commonwealth britannique.

On vous a convoqués maintenant afin de ménager l'occasion d'examiner et de discuter à fond l'effort de guerre du Canada et les problèmes d'ordre national que le conflit a contribué à intensifier ou à créer. On vous fournira des renseignements complets sur les événements du domaine international, sur la collaboration du Canada avec le Royaume-Uni et sur ses relations avec les États-Unis. Vous serez saisis de mesures que Mes conseillers jugent nécessaires au bien-être du pays et à la conduite de la guerre dans toute la mesure de nos forces.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez appelés à étudier les prévisions budgétaires des dépenses qu'entraîne l'état de guerre actuel. Le budget des dépenses pour la présente année financière sera dûment soumis à votre examen et à votre approbation.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Dans l'exercice de vos fonctions qui comportent une si grande responsabilité, puisse la divine Providence guider et bénir vos délibérations.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que l'ordre pour la prise en considération de la motion sur l'adresse en réponse au discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres réunies à l'ouverture de la session ait priorité sur toutes les autres affaires, sauf la présentation des bills, les avis de motions du gouvernement et les mesures du gouvernement, jusqu'à la conclusion du débat.

Sur motion de M. Mackenzie King, un comité spécial est nommé pour dresser avec toute la diligence possible les listes des membres qui composeront les comités permanents de la Chambre, en conformité de l'article 63 du Règlement, et pour faire rapport, ledit comité devant se composer de MM. Mackenzie (Vancouver-Centre), Casgrain, Casselman (Grenville-Dundas), Taylor et Johnston (Bow-River).

M. Mackenzie King remet un message de Son Excellence le Gouverneur Général, que M. l'Orateur lit et qui est ainsi conçu:—

ATHLONE,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes copie certifiée d'une minute approuvée du conseil nommant l'honorable T. A. Crerar, ministre des Mines et Ressources, le très honorable Ernest Lapointe, ministre de la Justice, l'honorable J. L. Ralston, ministre de la Défense nationale, et l'honorable J. L. Ilsley, ministre des Finances, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du Chapitre 145 des Statuts révisés du Canada, 1927, intitulé: "Loi concernant la Chambre des communes".

Hôtel du Parlement, Ottawa,

7 novembre 1940.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du roi, dépose sur la Table,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu de la loi des mesures de guerre, du 23 juillet 1940 au 2 novembre 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C. P. 3406, approuvé le 23 juillet 1940: M. le juge T. C. Davis nommé sous-ministre au ministère des Services nationaux de guerre.

Arrêté en conseil C. P. 3435, approuvé le 25 juillet 1940: Pouvoirs du ministre des Transports sous le régime de la Loi sur la radio, 1938 (C. P. 3076) transférés au ministre des Munitions et des Approvisionnements.

Arrêté en conseil C. P. 3462, approuvé le 25 juillet 1940: Article 48 des Règlements concernant la défense du Canada—Réquisitionner les navires ou avions étrangers lorsqu'ils sont dans des ports canadiens ou dans les eaux canadiennes.

Arrêté en conseil C. P. 3506, approuvé le 29 juillet 1940: Modifiant le règlement 37A des règlements concernant la défense du Canada—Enregistrement de toutes les carabines et de tous les fusils de chasse.

Arrêté en conseil C. P. 3511, approuvé le 30 juillet 1940: Serment d'allégeance non requis pour faire partie du service naval si de ce fait le requérant perdait son droit de citoyenneté dans son pays.

Arrêté en conseil C. P. 3512, approuvé le 30 juillet 1940: Certificats d'épargne de guerre émis en coupures de \$500.

Arrêté en conseil C. P. 3515, approuvé le 31 juillet 1940: Bien que les habitants des territoires français en Europe et en Afrique possèdent au Canada, placés sous le contrôle du séquestre.

Arrêté en conseil C. P. 3555, approuvé le 30 juillet 1940: Autre extension des fonctions et attributions de l'administrateur de la laine.

Arrêté en conseil C. P. 3563, approuvé le 30 juillet 1940: Renseignements au séquestre des biens ennemis, à la Commission de contrôle du change étranger ou à la Royale gendarmerie à cheval du Canada—déclarations de l'impôt sur le revenu.

Arrêté en conseil C. P. 3603, approuvé le 1er août 1940: Modifiant les Règlements concernant l'inscription nationale—franchise postale des fournitures.

Arrêté en conseil C. P. 3630, approuvé le 1er août 1940: Navires français réquisitionnés ou qui peuvent être réquisitionnés, mis à la disposition du ministre des Transports.

Arrêté en conseil C. P. 3632, approuvé le 3 août 1940: Importation de la laine—Permis requis.

Arrêté en conseil C. P. 3681, approuvé le 5 août 1940: Modifiant l'arrêté en conseil C. P. 3156—Règlements concernant l'inscription nationale.

Arrêté en conseil C. P. 3720, approuvé le 5 août 1940: Autorisant l'internement des personnes posant un acte préjudiciable à la sécurité de l'Etat.

Arrêté en conseil C. P. 3722, approuvé le 5 août 1940: Prix de vente maxima, pour la farine et le pain, fixés par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Arrêté en conseil C. P. 3724, approuvé le 6 août 1940: Permis requis pour exportation en certaines possessions de certains pays européens en Afrique et dans l'Atlantique.

Arrêté en conseil C. P. 3749, approuvé le 7 août 1940: Conférant à certains fonctionnaires provinciaux le pouvoir de réquisitionner les services de la milice active en cas de nécessité.

Arrêté en conseil C. P. 3751, approuvé le 13 août 1940: Règlements concernant la défense du Canada modifiés par le Comité spécial du Parlement.

Arrêté en conseil C. P. 3774, approuvé le 8 août 1940: Publicité sur le recrutement—Paiement fait par les délégués locaux du Trésor.

Arrêté en conseil C. P. 3780, approuvé le 13 août 1940: Conseils de guerre concernant les Forces militaires canadiennes servant au Royaume-Uni.

Arrêté en conseil C. P. 3822, approuvé le 13 août 1940: Législation concernant les forces militaires ou aériennes canadiennes à Terre-Neuve.

Arrêté en conseil C. P. 3859, approuvé le 13 août 1940: Pouvoirs et attributions imposés au Secrétaire d'Etat par la Loi de 1939 sur les secours de guerre transférés au Ministre des Services nationaux de guerre.

Arrêté en conseil C. P. 3869, approuvé le 13 août 1940: Transfert des enfants du Royaume-Uni—C. P. 3027, révoqué.

Arrêté en conseil C. P. 3944, approuvé le 15 août 1940: Législation concernant les personnes nécessiteuses à la charge de sujets internés au Canada.

Arrêté en conseil C. P. 3947, approuvé le 15 août 1940: Loi de 1935 sur les justes salaires et les heures de travail—ne s'appliquera pas à la main-d'œuvre dans la construction des projets de la Défense nationale.

Arrêté en conseil C. P. 3959, approuvé le 21 août 1940: Codification des Règlements concernant le commerce avec l'ennemi.

Arrêté en conseil C. P. 3996 $\frac{1}{2}$, approuvé le 20 août 1940: Règlements concernant les absences et les traitements des employés civils durant la période d'ins-truction militaire obligatoire.

Arrêté en conseil C. P. 4079, approuvé le 21 août 1940: Modifiant les Règlements concernant l'inscription nationale.

Arrêté en conseil C. P. 4086, approuvé le 21 août 1940: Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada—Permis pour armes à feu—Peine pour contravention aux règlements.

Arrêté en conseil C. P. 4101, approuvé le 22 août 1940: Thomas Arnold nommé régisseur des machines-outils—Règlements concernant les machines-outils.

Arrêté en conseil C. P. 4129, approuvé le 23 août 1940: Herbert James Symington nommé régisseur de l'énergie—Règlements concernant l'énergie.

Arrêté en conseil C. P. 4185, approuvé le 27 août 1940: Etablissant les Règlements de 1940 sur les services nationaux de guerre.

Arrêté en conseil C. P. 4210, approuvé le 27 août 1940: Règlements concernant le décernement de la médaille du Souvenir aux veuves et aux mères.

Arrêté en conseil C. P. 4215, approuvé le 27 août 1940: Règlements concernant les permis pour l'emmagasinage du blé.

Arrêté en conseil C. P. 4217, approuvé le 27 août 1940: Commission de dépréciation en matière de contrats de guerre—Certificat de dépréciation.

Arrêté en conseil C. P. 4255, approuvé le 27 août 1940: Certaines organisations déclarées illégales.

Arrêté en conseil C. P. 4256, approuvé le 27 août 1940: Officiers de la paix autorisés à disperser les sujets de pays ennemis, rassemblés et requis de s'inscrire.

Arrêté en conseil C. P. 4260, approuvé le 27 août 1940: Etablissant la Commission d'expansion technique et scientifique en temps de guerre.

Arrêté en conseil C. P. 4304, approuvé le 30 août 1940: Règlements concernant la défense du Canada—Pouvoirs d'officier supérieur de police conférés à certains constables de la R.G.C.C. et à certains constables provinciaux ou municipaux.

Arrêté en conseil C. P. 3886, approuvé le 7 septembre 1940: Approuvant l'accord avec la *Nova Scotia Apple Marketing Board Ltd.*

Arrêté en conseil C. P. 4440, approuvé le 7 septembre 1940: Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada—Octroi de certains privilèges aux navires.

Arrêté en conseil C. P. 4493, approuvé le 7 septembre 1940: Approuvant l'accord avec la *British Columbia Fruit Board.*

Arrêté en conseil C. P. 4494, approuvé le 7 septembre 1940: Autorisant la *British Columbia Fruit Board* à organiser une coopérative en vue de la distribution égale des recettes de la vente des pommes.

Arrêté en conseil C. P. 4499, approuvé le 7 septembre 1940: Allocations aux anciens combattants non accordées aux sujets d'un pays en état de guerre avec le Canada.

Arrêté en conseil C. P. 4535, approuvé le 11 septembre 1940: Coût des engins protecteurs à bord des navires marchands immatriculés au Canada.

Arrêté en conseil C. P. 4580, approuvé le 11 septembre 1940: Déclarant "service essentiel" l'usine de la *Hudson Bay Mining and Smelting Co. Ltd.*, Flin-Flon, Manitoba.

Arrêté en conseil C. P. 4614, approuvé le 11 septembre 1940: Contrôle de la récolte de 1940 de graine de lin à filasse—Conditions concernant l'octroi de permis.

Arrêté en conseil C. P. 4615, approuvé le 11 septembre 1940: Règlements pour augmenter le contrôle et enrayer la propagation de la cuscute dans les champs de lin à filasse et autres récoltes.

Arrêté en conseil C. P. 4616, approuvé le 11 septembre 1940: Commission des prix et du commerce en temps de guerre—Extension des pouvoirs en ce qui concerne les loyers et les logements.

Arrêté en conseil C. P. 4618, approuvé le 11 septembre 1940: Modifiant les Règlements de la défense du Canada—Extension de temps pour l'enregistrement des armes à feu.

Arrêté en conseil C. P. 4626, approuvé le 11 septembre 1940: Modifiant les "Règlements de la navigation aérienne en temps de guerre, 1940".

Arrêté en conseil C. P. 4629, approuvé le 11 septembre 1940: Modifiant les Règlements concernant les certificats d'épargne de guerre perdus, volés ou détruits.

Arrêté en conseil C. P. 52/4640, approuvé le 11 septembre 1940: Vente ou démolition des élévateurs temporaires destinés à l'emmagasinage du grain.

Arrêté en conseil C. P. 4669, approuvé le 11 septembre 1940: Déclarant "services essentiels" diverses usines de la *Canadian General Electric Company Limited*.

Arrêté en conseil C. P. 4670, approuvé le 11 septembre 1940: Déclarant "services essentiels" les raffineries de la *British American Oil Co. Ltd.*

Arrêté en conseil C. P. 4671, approuvé le 11 septembre 1940: Proclamation—Règlements de 1940 sur les services nationaux de guerre.

Arrêté en conseil C. P. 4713, approuvé le 13 septembre 1940: Modifiant C. P. 2184 et C. P. 2185—Valeur maximum des certificats d'épargne de guerre détenus par une personne et datés d'une même année civile.

Arrêté en conseil C. P. 4743, approuvé le 13 septembre 1940: Extension des pouvoirs du régisseur de l'énergie.

Arrêté en conseil C. P. 4748, approuvé le 13 septembre 1940: Etablissant quatre divisions au ministère des Services nationaux de guerre.

Arrêté en conseil C. P. 4750, approuvé le 12 septembre 1940: Règlements concernant la défense du Canada (codification) 1940.

Arrêté en conseil C. P. 4751, approuvé le 12 septembre 1940: Marins étrangers refusant de remplir leurs devoirs à bord de navires arrivant à des ports canadiens.

Arrêté en conseil C. P. 4890, approuvé le 17 septembre 1940: Disposition des comestibles achetés par les ministères du Gouvernement canadien.

Arrêté en conseil C. P. 4899, approuvé le 19 septembre 1940: Emission, à l'endroit des marins, de certificats provisoires de capitaines.

Arrêté en conseil C. P. 4904, approuvé le 21 septembre 1940: Règlement spécial de la Milice, 1940.

Arrêté en conseil C. P. 4957, approuvé le 20 septembre 1940: Modifiant les Règlements de 1940 sur les services nationaux de guerre (Recrues).

Arrêté en conseil C. P. 4994, approuvé le 20 septembre 1940: Extension de l'heure d'été dans les provinces de Québec et d'Ontario.

Arrêté en conseil C. P. 5003, approuvé le 24 septembre 1940: L'honorable William M. Martin, K.C., nommé régisseur des loyers.

Arrêté en conseil C. P. 63/5079, approuvé le 25 septembre 1940: Modifiant les Règlements des pensions.

Arrêté en conseil C. P. 5128, approuvé le 26 septembre 1940: Revision N° 7 de la Liste des personnes signalées.

Arrêté en conseil C. P. 5128, approuvé le 26 septembre 1940: Embauchage des internés civils, classe (b) et classe (c).

Arrêté en conseil C. P. 5155, approuvé le 26 septembre 1940: Mennonites et Doukhobors—Ajournement indéfini de leur instruction militaire.

Arrêté en conseil C. P. 5156, approuvé le 26 septembre 1940: Modifiant les Règlements de 1940 sur les services nationaux de guerre (Recrues)—Addition de l'article 38.

Arrêté en conseil C. P. 5189, approuvé le 26 septembre 1940: Modifiant C. P. 4440 (Règlements concernant la défense du Canada)—Peine pour infraction aux Règlements de la Marine marchande.

Arrêté en conseil C. P. 4328, approuvé le 15 octobre 1940: Déclarant "service essentiel" la *General Motors of Canada Ltd.*

Arrêté en conseil C. P. 5194, approuvé le 1er octobre 1940: Convocation des conseils de guerre au Royaume-Uni—Forces aériennes du Canada.

Arrêté en conseil C. P. 5195, approuvé le 1er octobre 1940: Autorisant la confirmation des verdicts et des sentences rendus par les conseils de guerre en Grande-Bretagne—Forces aériennes du Canada.

Arrêté en conseil C. P. 5283, approuvé le 2 octobre 1940: Certaines personnes autorisées à recevoir le serment requis dans les matières relatives à la concession d'allocations familiales.

Arrêté en conseil C. P. 5285, approuvé le 2 octobre 1940: Modifiant C. P. 3677, du 15 novembre 1939—Contrôle du transport.

Arrêté en conseil C. P. 5298, approuvé le 2 octobre 1940: Règlements concernant le pesage dans les élévateurs à grain.

Arrêté en conseil C. P. 5299, approuvé le 2 octobre 1940: Règlements concernant les réclamations civiles contre la Couronne impliquant l'Armée active du Canada et le Corps d'aviation royal canadien, au Royaume-Uni.

Arrêté en conseil C. P. 5321, approuvé le 3 octobre 1940: Hommes subissant leur instruction militaire—Traitement médical concernant les maladies contagieuses.

Arrêté en conseil C. P. 5353, approuvé le 3 octobre 1940: Modifiant les Règlements codifiés concernant le commerce avec l'ennemi (1939).

Arrêté en conseil C. P. 5356, approuvé le 3 octobre 1940: Modifiant les Règlements de 1940 sur les services nationaux de guerre (Recrues).

Arrêté en conseil C. P. 5358, approuvé le 3 octobre 1940: Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada (codification) 1940.

Arrêté en conseil C. P. 5391, approuvé le 8 octobre 1940: Commissaire nommé sous l'empire de la Loi des enquêtes et autorisé à tenir des séances à huis clos relativement à certaines questions maritimes.

Arrêté en conseil C. P. 5421, approuvé le 8 octobre 1940: Constituant un Comité consultatif général.

Arrêté en conseil C. P. 5468, approuvé le 9 octobre 1940: Nommant un régisseur des huiles et établissant les Règlements concernant les huiles.

Arrêté en conseil C. P. 5526, approuvé le 9 octobre 1940: Nommant le Dr Joseph-Georges Bouchard membre de l'Office du ravitaillement en produits agricoles.

Arrêté en conseil C. P. 5596, approuvé le 15 octobre 1940: Règlements concernant l'importation de l'aluminium.

Arrêté en conseil C. P. 5607, approuvé le 15 octobre 1940: Nommant le lieutenant-colonel K. S. Maclachlan membre du Comité des développements techniques et scientifiques de guerre.

Arrêté en conseil C. P. 5644, approuvé le 15 octobre 1940: Sujet d'un état étranger servant en qualité de capitaine ou d'officier à bord d'un navire britannique immatriculé au Canada.

Arrêté en conseil C. P. 87/5724, approuvé le 17 octobre 1940: Remboursements des droits de douane, de la taxe d'accise, etc., sur les munitions de guerre.

Arrêté en conseil C. P. 5764, approuvé le 18 octobre 1940: Etendant au territoire de Roumanie les dispositions des Règlements codifiés sur le commerce avec l'ennemi (1939).

Arrêté en conseil C. P. 5792, approuvé le 18 octobre 1940: Modifiant les Règlements concernant l'inscription nationale, 1940.

Arrêté en conseil C. P. 5824, approuvé le 22 octobre 1940: Nomination du grand prévôt et de prévôts au Corps d'aviation royal canadien.

Arrêté en conseil C. P. 5831, approuvé le 22 octobre 1940: Membres des forces navales, militaires ou aériennes sur le point d'être licenciés—Traitements médicaux concernant les maladies vénériennes.

Arrêté en conseil C. P. 5886, approuvé le 22 octobre 1940: Prolongeant jusqu'au 31 décembre 1940 les restrictions concernant l'importation du porc frais ou congelé.

Arrêté en conseil C. P. 5922, approuvé le 25 octobre 1940: Etablissant un Comité interministériel de coordination de la main-d'œuvre.

Arrêté en conseil C. P. 1/5924, approuvé le 23 octobre 1940: Augmentant le personnel au service du Censeur en chef des télégraphes.

Arrêté en conseil C. P. 5966, approuvé le 26 octobre 1940: Modifiant les C. P. 2184 et 2185 du 24 mai 1940—Certificats d'épargne de guerre.

Arrêté en conseil C. P. 5994, approuvé le 26 octobre 1940: Permis requis pour l'exportation de certains articles utiles dans la production des munitions de guerre.

Arrêté en conseil C. P. 6124, approuvé le 29 octobre 1940: Modifiant les Règlements de la défense du Canada (Codification) 1940.

Arrêté en conseil C. P. 6133, approuvé le 2 novembre 1940: Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada (codification) 1940—Dispositions concernant les inventions et les dessins.

Arrêté en conseil C. P. 6148, approuvé le 2 novembre 1940: Revision No 8 de la Liste des personnes signalées.

Arrêté en conseil C. P. 6150, approuvé le 2 novembre 1940: Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada (codification) 1940—Inscription de sujets britanniques d'origine allemande ou italienne.

Arrêté en conseil C. P. 6184, approuvé le 2 novembre 1940: Modifiant les Règlements de 1940 sur les services nationaux de guerre (recrus).

Aussi,—Copie de la correspondance échangée entre le premier ministre et le chef de l'opposition au sujet des projets d'ajournement ou de prorogation du Parlement.

Et aussi,—Copie d'une lettre adressée, en date du 2 novembre, 1940, par le Premier ministre du Canada aux premiers ministres des neuf provinces du Dominion au sujet du rapport de la Commission royale qui a fait enquête sur les relations du Dominion avec les provinces.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que lors de l'ajournement de la Chambre le vendredi, 8 novembre, la Chambre reste ajournée jusqu'au mardi, 12 novembre, 1940.

M. l'Orateur présente à la Chambre le rapport du bibliothécaire général du Parlement comme suit:

A l'honorable Président de la Chambre des communes:

Le Bibliothécaire général du Parlement a l'honneur de vous présenter le rapport de la bibliothèque pour l'année 1940.

Le Supplément au Catalogue de la bibliothèque contenant la liste des livres achetés et reçus en don paraîtra dès le début de 1941.

La coopération du Ministre des Travaux Publics nous a valu des améliorations de premier ordre et de première nécessité dans le système de chauffage, d'éclairage et de protection contre l'incendie, alors que dans ce dernier cas on a remplacé un matériel désuet par un autre beaucoup plus moderne et plus efficace.

En transportant 80,000 documents parlementaires dans le nouvel Edifice des Archives, on a allégé d'autant la bibliothèque; toutefois le manque d'espace reste toujours le grand problème à résoudre.

Les diminutions opérées dans les allocations annuelles, et les taxes de guerre, ont nécessité la plus stricte économie surtout dans l'achat d'ouvrages d'une importance littéraire moindre. Tout de même la bibliothèque s'est enrichie de nombre de volumes ayant trait à la guerre, ou reconnus de première importance pour les besoins du Parlement.

Malgré les dangers et les aléas de la traversée, les pièces et documents officiels de la Grande-Bretagne et des Dominions ont tous atteint leur destination, sans trop de retard.

L'état de guerre et la majoration des prix ont rendu très difficile l'acquisition des livres français.

Dans le Supplément au Catalogue paraîtra une liste des livres reçus en don. Fait digne de remarque, ces dons, pour un grand nombre, nous parviennent grâce à un système d'échange entre les principales bibliothèques des Dominions britanniques et des États-Unis.

Respectueusement soumis,

FELIX DESROCHERS,
Bibliothécaire général.

Bibliothèque du Parlement,
OTTAWA, ce 7 novembre 1940.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a nommé J. Laundry pour agir comme assistant sergent d'armes intérimaire pour la durée de la session présente.

La Chambre s'ajourne alors à 3.55 heures p.m., jusqu'à 3 heures de l'après-midi demain.

No 2

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 8 NOVEMBRE 1940

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de l'article 2, chapitre 165, S.R.C., 1927,—Loi autorisant les remaniements et transferts de fonctions dans le service public, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 3859, approuvé le 13 août, 1940: transfert des pouvoirs et fonctions imposés au Secrétaire d'état du Canada, en vertu de la loi des charités de guerre, 1939, au ministre des services nationaux de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 3860, approuvé le 13 août, 1940: transfert des pouvoirs, attributions et fonctions imposés au Secrétaire d'état du Canada, en vertu de l'article premier de la loi modifiant la loi de l'impôt sur les revenus de guerre, 3 George VI, chapitre 6, au ministre des services nationaux de guerre: Exemptions et déductions.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table: dossier des contrats accordés durant le mois de juillet, 1940, avec des modifications aux dossiers précédents du 14 juillet, 1939 au 30 juin, 1940, publié sous l'autorité du ministre des munitions et des approvisionnements.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 17 juillet, 1940:—Copie de la correspondance, mémoires, télégrammes échangés du 1er janvier 1939 à date entre le gouvernement fédéral et celui de Québec au sujet de l'application de la loi de l'aide au chômage, du mode de répartition du coût des allocations du chômage et du montant contribué à la province par le trésor fédéral.

M. MacKinnon (Edmonton-ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Quarante-huitième rapport annuel du ministère du Commerce pour l'année financière se terminant le 31 mars, 1940.

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, pour M. Ilsley, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, les Comptes publics du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars, 1940.

Aussi,—Rapport annuel de la commission du prêt agricole canadien pendant l'année terminée le 31 mars, 1940, y compris le sommaire des conditions du prêt, en vertu de la loi du prêt aux pêcheurs canadiens.

Aussi,—Copie du rapport de l'Auditeur sur l'exposé financier de la commission du prêt agricole canadien pendant l'année terminée le 31 mars, 1940, Statuts du Canada, 1935, Chapitre 16, article 13; y compris le rapport de l'Auditeur au sujet du fonctionnement de la loi du prêt aux pêcheurs canadiens pendant l'année terminée le 31 mars, 1940, Statuts du Canada 1935, chapitre 52, article 12.

Aussi,—Quarante et unième rapport de la Commission du district fédéral et état des recettes et des dépenses pour l'année terminée le 31 mars, 1940, en vertu des dispositions des statuts du Canada 1926-27, chapitre 55, articles 15 et 16, et chapitre 26, article 9, 1928.

Aussi,—Etat relatif à l'engagement d'aides expérimentés en vertu des dispositions de la clause 74 de la loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, au cours de l'année fiscale 1940-1941.

Aussi,—Etat de la dépense du crédit pour les dépenses imprévues, Crédit 76, Loi des appropriations, 1940-1941, jusqu'au 31 octobre, 1940.

Aussi,—Etat des recettes et des dépenses de la Commission des champs de bataille nationaux pour l'année terminée le 31 mars, 1940.

Aussi,—Cinquième rapport de l'administration de la loi du concordat agricole, 1934, de son application et de son fonctionnement, du 1er avril, 1939 au 31 mars, 1940.

Il dépose aussi sur la table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, —Copie des ordres généraux promulgués et expédiés à l'armée canadienne du 4 juillet, 1940 au 2 octobre, 1940, en vertu des dispositions de l'article 141, chapitre 132, S.R.C., 1927.

Et aussi,—Rapport du ministère de la Défense nationale pour l'année financière terminée le 31 mars, 1940.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Relevé des permis pour entrer ou demeurer au Canada délivrés en vertu de l'article 4 de la Loi de l'Immigration depuis l'élection du Parlement.

Aussi,—Copie des règlements édictés par le Gouverneur général en conseil, en vertu des dispositions de la 1ère Partie de la loi des Indiens, chapitre 98, Statuts révisés du Canada, 1927:—Droits miniers sur la réserve indienne de Kezora No 38B dans la province d'Ontario; prolongement du temps pour l'enregistrement des droits miniers.

Aussi,—Relevé montrant le nombre d'affranchissements sous la Loi des Indiens durant l'année financière terminée le 31 mars, 1940, conformément aux dispositions du chapitre 98, article 113, des Statuts révisés, 1927.

Aussi,—Etat relatif à la vente et à la location de certains terrains annulée par le département des affaires indiennes, ministère des mines et des ressources, du 1er janvier, 1940 au 31 octobre, 1940.

Aussi,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des terres fédérales, S.R.C., 1927, chapitre 113, article 75, depuis l'élection du Parlement.

Aussi,—Copies des règlements édictés par arrêtés du conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, depuis l'élection du Parlement, conformément aux dispositions du chapitre 16 du Statut du Canada 1932-33, Loi de la convention sur les oiseaux migrateurs.

Aussi,—Copie des ordonnances adoptées en vertu des dispositions de l'article 13 de la Loi des territoires du Nord-Ouest, chapitre 142, S.R.C., 1927,—Contrôle, réglementation et vente des liqueurs dans les territoires du Nord-Ouest; modification de l'ordonnance concernant les spiritueux dans lesdits territoires; ordonnance relative aux métiers, professions, négoce et occupations, et les permis les concernant, et les modifications qui s'y rapportent; adoption des enfants en bas âge.

Aussi,—Rapport en vertu de l'article 7 de la Loi de l'assainissement, S.R.C., 1927, chapitre 175, au sujet de la construction de travaux de drainage au cours de la présente année.

Aussi,—Liste des baux, permis ou autres autorités annulés depuis le dernier rapport au Parlement en vertu des dispositions des S.R.C., 1927, chapitre 113, article 96.

Et aussi,—Rapport concernant les grains de semence et les dettes pour assistance en vertu des dispositions de l'article 2 du chapitre 51, 17 George V, intitulé: "Loi concernant certaines dettes dues à la Couronne", du 1er avril, 1940 au 30 octobre, 1940.

M. Mulock, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, pour M. Gardiner,—Rapport en réponse à un ordre de la Chambre en date du 12 juin, 1940,—Copie de tous rapports, propositions et autre correspondance échangés durant l'année passée entre M. William Allen, Commissaire de l'Agriculture du Canada en Angleterre, et tout ministère de l'Etat canadien, au sujet de la vente, dans les îles britanniques, de dérivés du porc, de produits laitiers, de fruits et d'autres conserves de matières alimentaires.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin, 1940,—Copie de tous les affidavits envoyés en vertu de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, par des cultivateurs des cantons 10 et 11, Rang 27, à l'Ouest du 4ème méridien, que le ministère de l'Agriculture a reçus et qui indiquent la quantité de blé récolté dans cette zone.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 juillet, 1940,—De 1935 à 1939, (a) dans les provinces maritimes, (b) dans Québec, (c) dans Ontario, quel a été le nombre des bovins pur sang que les Fermes expérimentales du Dominion ont vendus à des cultivateurs, quel était le nombre des mâles et des femelles, à quelle race appartenaient-ils, et quel a été le prix de chacun.

Il dépose aussi, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministre des Postes pour l'année se terminant le 31 mars, 1940.

M. Mackenzie (Vancouver-centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Déclaration relative aux règlements du ministère des Pensions et de la Santé nationale adoptés durant la période du 1er mai, 1940 au 31 octobre, 1940. (Version anglaise et française).

Aussi,—Rapport relatif aux règlements établis en vertu de la Loi des spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, chapitre 151, S.R.C., 1927, du 1er mai au 31 octobre, 1940. (Anglais et français).

Et aussi,—Etat relatif à la Loi de la santé sur les chantiers de construction, chapitre 91, article 5, S.R.C., 1927, du 1er mai, au 31 octobre, 1940. (Anglais et français).

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des ordres généraux et de routine promulgués pour la force royale canadienne de l'air, du 19 avril, 1940 au 1er novembre, 1940, en vertu des dispositions de l'article 4, paragraphe 4, Chapitre 3, S.R.C., 1927.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du Secrétaire d'état pour l'année terminée le 31 mars, 1940.

Aussi,—Septième rapport annuel du surintendant des faillites pour l'année régulière 1939.

Aussi,—Rapport du Commissaire des brevets pour l'année financière terminée le 31 mars, 1940. (Anglais et français).

Aussi,—Copie des ordonnances affectant le territoire du Yukon adoptées par le conseil du Yukon durant l'année 1940, et déposée en vertu des dispositions de la clause 29 du chapitre 215, S.R.C., 1927.

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération d'une motion portant adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours à l'ouverture de la session;—

M. Claxton propose, appuyé par M. Jutras:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:—

A Son Excellence le Très honorable comte d'Athlone chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière Membre du très honorable Conseil Privé, chevalier Grand-Croix de l'ordre très honorable du Bain, Grand Maître de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des Communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et une discussion s'élevant, elle est ajournée sur une motion de M. Hanson (York-Sunbury).

La Chambre s'ajourne alors à 4 heures 20 p.m. jusqu'à mardi, le 12 novembre, 1940, à 3 heures p.m., en vertu de l'ordre spécial adopté le 7 novembre, 1940.

No 3

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 12 NOVEMBRE 1940

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le premier rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 8 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:—

De l'honorable Elie Beauregard, de Montréal, P.Q., et autres, qui demandent l'adoption d'une Loi pour les constituer en corporation sous le nom de *General Security Insurance Company of Canada*.—M. Fournier (Maisonneuve-Rosemont).

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des notes échangées entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique au sujet de l'exploitation de l'énergie électrique dans la partie des rapides internationaux du Saint-Laurent; le détournement des eaux de l'Ogoki et autres rivières du nord dans le lac Supérieur et le détournement additionnel de cinq mille pieds cubes d'eau à la seconde aux chutes Niagara par la commission d'énergie hydro-électrique de l'Ontario.

Et aussi,—Copie de la correspondance récente échangée entre le très honorable W. L. Mackenzie King, premier ministre du Canada, et les premiers ministres de l'Ontario et du Québec à ce sujet.

M. Lapointe (Québec-est), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Précis relatif à l'élargissement des étrangers internés sous l'autorité des Règlements de la défense du Canada, du 27 juillet, 1940 au 1er novembre, 1940.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport de l'Auditeur général pour l'année financière se terminant le 31 mars, 1940.—(Anglais et français).

Et aussi,—(a) Etat des allocations accordées à des fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars, 1940, S.R.C., chapitre 24, article 14.

(b) Etat des allocations accordées aux personnes à charge de fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars, 1940, S.R.C., chapitre 24, article 14.

(c) Etat montrant le montant des avantages accordés en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars, 1940.

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des ordres généraux promulgués et publiés pour la marine canadienne du 27 juillet, 1940 au 21 septembre, 1940, en vertu des dispositions de l'article 44, chapitre 139, S.R.C., 1927.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Claxton, appuyé par M. Jutras:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:—

A Son Excellence le Très honorable comte d'Athlone, chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Membre du très honorable Conseil Privé, chevalier Grand-Croix de l'ordre très honorable du Bain, Grand Maître de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des Communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et le débat se poursuivant;

M. Hanson (York-Sunbury) propose en amendement, appuyé par M. Stirling: Que l'on ajoute à l'Adresse les paragraphes suivants:

Nous désirons exprimer respectueusement à Votre Excellence le regret de cette Chambre que le gouvernement ait continué de leurrer la population du Canada sur l'effort de guerre du pays, créant ainsi un faux sentiment de sécurité, quand un appel direct à l'action est d'une nécessité désespérante.

Et que cette Chambre déplore que malgré le marasme de l'agriculture, aucune mesure efficace n'est proposée pour y remédier, et pour assurer à l'agriculteur canadien un prix juste, équitable et raisonnable de ses produits.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Coldwell.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 4

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 13 NOVEMBRE 1940

PRIÈRES.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Claxton, appuyé par M. Jutras, portant adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session; et sur la proposition d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury):—

Que l'on ajoute les mots suivants à l'Adresse à Son Excellence:—

“Nous désirons exprimer respectueusement à Votre Excellence le regret de cette Chambre que le gouvernement ait continué de leurrer la population du Canada sur l'effort de guerre du pays, créant ainsi un faux sentiment de sécurité, quand un appel direct à l'action est d'une nécessité désespérante.

“Et que cette Chambre déplore que malgré le marasme de l'agriculture, aucune mesure efficace n'est proposée pour y remédier, et pour assurer à l'agriculteur canadien un prix juste, équitable et raisonnable de ses produits.”

Et le débat se poursuivant:

M. Blackmore, appuyé par M. Hansell, propose en sous-amendement: Que les paragraphes suivants soient ajoutés à l'amendement:

“Et cette Chambre regrette en plus que le gouvernement n'ait pas adopté un régime financier qui eut permis un effort de guerre maximum, sans augmenter la dette ni réduire le niveau de l'existence au-dessous de ce qui est indispensable à une pleine efficacité.

“En plus cette Chambre est d'avis que la poursuite de la politique financière actuelle sapera davantage les libertés précieuses si essentielles, et reconnues comme inhérentes, à une véritable démocratie.”

Et un débat s'élevant et se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Bradette.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 5

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 14 NOVEMBRE 1940

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Son Honneur le Président et les honorables sénateurs Aylesworth (sir Allen), Beaubien (Montarville), Blais, Cantley, Chapais (sir Thomas), David, Elliott, Fallis, Gordon, Gouin, Griesbach, Lambert, Logan, MacLennan, Taylor et Wilson, ont été constitués en un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés et pour agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de ladite Bibliothèque.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que les honorables sénateurs Beaubien (St-Jean-Baptiste), Chapais (sir Thomas), Dennis, Donnelly, Fallis, Foster, Graham, Green, Harmer, Horsey, Macdonald (Cardigan), McDonald (Shédiac), Moraud, Mullins, Pope, Prévost, St-Père, Sinclair, Stevenson, Taylor et White ont été constitués en un comité chargé de surveiller les travaux d'impression du Sénat, pendant la présente session, et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des travaux d'impression du Parlement.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que Son Honneur le Président et les honorables sénateurs Beaubien (Montarville), Hardy, McMeans, Mullins, Robinson et Taylor ont été constitués en un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration du restaurant du Parlement, en ce qui concerne les intérêts du Sénat et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit restaurant.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi sur l'aide aux chômeurs et l'assistance à l'agriculture 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 6369, approuvé le 9 novembre, 1940: modification de l'entente conclue entre le Dominion et la province du Manitoba au sujet des contributions fédérales aux déboursés de cette province pour l'assistance directe aux

individus nécessiteux et approuvée par l'arrêté en conseil C.P. 3443, en date du 2 octobre, 1940: projet provincial de drainage de Grassmere.

Arrêté en conseil C.P. 6290, approuvé le 7 novembre, 1940: modification de l'entente conclue entre le Dominion et la province de la Saskatchewan au sujet des contributions fédérales aux secours directs pour les personnes nécessiteuses et pour terminer certains projets municipaux d'amélioration autorisés dans ladite province.

Arrêté en conseil C.P. 6291, approuvé le 7 novembre, 1940: modification de l'entente conclue entre le Dominion et la province du Nouveau-Brunswick au sujet de certains travaux spéciaux de secours dans ladite province.

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Rapport des baux pour les quais, les jetées et les brise-lames pendant l'année régulière 1940.

Aussi,—Rapport sommaire des honoraires de havres pour l'année financière terminée le 31 mars 1940.

Et aussi,—Rapport sommaire des revenus de quayage pour l'année financière se terminant le 31 mars, 1940.

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 juillet, 1940, état montrant:—1. Le gouvernement a-t-il directement ou par l'entremise du *Salt Fish Board*, distribué des "bons" aux pêcheurs de la Gaspésie, de Bonaventure et des Iles-de-la-Madeleine au cours des mois de septembre, octobre et novembre 1939?

2. Si oui, à quel montant et à qui ces "bons" ont-ils été donnés dans les paroisses de St-Siméon, St-Charles de Caplan, St-Bonaventure, New-Carlisle, Paspébiac, Hopetown, Port-Daniel et Gascons, comté de Bonaventure; et, Newport, Ste-Adelaïde, Grande-Rivière, Ste-Thérèse, Anse-du-Cap, (cape-Cove), Anse-à-Beaufils, Percé, Barachois, Belle-Anse, St-Georges, Douglstown, Cap-des-Rosiers, Anse-au-Griffon, Rivière-au-Renard, St-Maurice, Cloridorme, Grande-Vallée et Grande-Madeleine, comté de Gaspé; et, Havre-Aubert, Etang-du-Nord, Havre-aux-Maisons, Grande-Entrée, Grosse-Ile, Iles-de-la-Madeleine?

3. Qui ont été les officiers chargés pour chaque comté d'organiser la gratification de ces bons et quelle fut la nature de la distribution?

4. Quels ont été, pour chaque paroisse, les marchands qui ont été favorisés et quel est le montant total payé de ce chef, (a) dans le comté de Bonaventure; (b) dans le comté de Gaspé; (c) aux Iles-de-la-Madeleine?

5. Quel est le montant total payé par le *Salt-Fish-Board* aux pêcheurs de la Gaspésie en "bonus" ou allocation au cours du premier trimestre 1940?

Il dépose aussi sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil, C.P. 4708, approuvé le 13 septembre, 1940, relatif à l'émission des permis aux navires de pêche des Etats-Unis sur la côte atlantique pour l'achat de boîte, glace, seines, lignes et autres agrès et approvisionnements.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Claxton portant adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session; sur le projet d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury), et sur le projet de sous-amendement de M. Blackmore.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Ralston.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures p.m., jusqu'à demain, à trois heures de l'après-midi.

No 6

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 15 NOVEMBRE 1940

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le deuxième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 14 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:—

De John Hubert Fox, de Sherbrooke, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage et obtenir son divorce d'avec Thelma Isabel Farnham Fox, de Sherbrooke, P.Q., demeurant présentement à Abercorn, P.Q.—*M. Abbott.*

M. Mackenzie King, un membre du Conseil privé du Roi, dépose devant la Chambre,—Copies de lettres envoyées par les premiers ministres des neuf provinces du Canada en réponse à une demande du premier ministre du Canada relative à une conférence qui doit être tenue durant le mois de janvier pour prendre en considération l'adoption des propositions du rapport de la Commission royale sur les relations entre le Dominion et les provinces.

M. Ilsley, un membre du Conseil privé du Roi, dépose devant la Chambre,—Etat du surintendant de l'Assurance sur l'exécution de la Loi concernant l'assurance des anciens combattants, durant l'année terminée le 31 mars 1940, en conformité des dispositions des Statuts du Canada, 1920, c. 54, s. 19.

Du consentement de la Chambre, M. Church, appuyé par M. McGregor, présente le Bill No 2, Loi modifiant la Loi des chemins de fer, qui est lu pour la première fois, et dont la seconde lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Décision de M. l'Orateur

M. L'ORATEUR: Avant de passer à l'ordre du jour j'aimerais revenir sur ma décision au sujet de l'article 37 du Règlement. J'ai de nouveau étudié l'interprétation de cet article à la suite de la discussion qui a eu lieu hier. Pour compléter mes observations, je vais lire encore une fois l'article 37 dont voici le texte:

Nul député, sauf le premier ministre et le chef de l'opposition, ou un ministre proposant un ordre du jour inscrit au nom du Gouvernement et le député lui faisant immédiatement réponse, ou un député qui fait une motion de défiance au Gouvernement et un ministre lui faisant réponse, ne doit parler pendant plus de quarante minutes à la fois au cours d'un débat.

Je rappellerai que cet article du Règlement a été adopté le 22 mars 1927, mais depuis cette date de nombreux changements se sont produits dans plusieurs ministères pour répondre aux exigences de l'heure. C'est ainsi qu'autrefois nous n'avions qu'un ministre de la Défense nationale, tandis qu'aujourd'hui nous avons un ministre de la Défense nationale, un ministre de la Défense nationale pour l'Air et un ministre de la Défense nationale pour le Service naval. Il y a aussi deux nouveaux ministères qui relèvent, l'un du ministre des Munitions et approvisionnements et l'autre du ministre des Services de guerre.

J'ai décidé hier que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) qui est en même temps ministre des Services de Guerre n'était pas tenu de se limiter à quarante minutes. Je suis d'avis que cette décision est une juste interprétation de cet article du Règlement. On me demande maintenant d'interpréter cet article dans son application aux autres ministres qui pourraient faire une réponse. On remarquera que le projet d'amendement proposé par le chef de l'opposition (M. Hanson) est ainsi conçu:

"Que l'on ajoute à l'Adresse les paragraphes suivants:

Nous désirons exprimer respectueusement à Votre Excellence le regret de cette Chambre que le gouvernement ait continué de leurrer la population du Canada sur l'effort de guerre du pays, créant ainsi un faux sentiment de sécurité, quand un appel direct à l'action est d'une nécessité désespérante.

Et que cette Chambre déplore que malgré le marasme de l'agriculture, aucune mesure efficace n'est proposée pour y remédier, et pour assurer à l'agriculteur canadien un prix juste, équitable et raisonnable de ses produits."

Et voici maintenant le texte du projet d'amendement du chef du groupe du crédit social (M. Blackmore):

"Que les paragraphes suivants soient ajoutés à l'amendement:

Et cette Chambre regrette en plus que le gouvernement n'ait pas adopté un régime financier qui eut permis un effort de guerre maximum, sans augmenter la dette ni réduire le niveau de l'existence au-dessous de ce qui est indispensable à une pleine efficacité.

En plus cette Chambre est d'avis que la poursuite de la politique financière actuelle sapera davantage les libertés précieuses si essentielles, et reconnues comme inhérentes, à une véritable démocratie."

Ces deux projets d'amendement renferment une expression d'une large portée: "l'effort de guerre du gouvernement" et expriment une condamnation de cet effort.

Si j'en saisis bien la portée, l'article du Règlement visait à donner à l'opposition beaucoup de latitude dans sa critique de la politique du gouvernement et à accorder aux membres du cabinet la même latitude dans leur réponse.

Depuis l'ouverture du débat, tous les discours ont porté sur l'activité du gouvernement dans la poursuite de son effort de guerre et ont demandé un exposé complet de cet effort. Cet exposé pour être fait d'une manière convenable, exige que chaque ministre limite ses observations à l'activité de son propre ministère; il ne serait pas bon, pour ne pas dire qu'il serait impossible, qu'un seul ministre réponde au nom de tous les départements.

Je suis donc porté à croire qu'en ces temps de guerre il me faut interpréter cet article dans le sens le plus large qu'il soit possible de lui donner et permettre ainsi de répondre au désir évident de la Chambre. Je crois agir dans l'esprit de la Chambre en suivant la ligne de conduite que je viens d'indiquer et en permettant aux ministres dont le département est visé de donner une réponse complète, sans être gênés par la limite de temps.

Cette décision intéresse six ministres: ceux de l'Agriculture et des Services de guerre (M. Gardiner) qui a déjà parlé; de la Défense nationale (M. Ralston) qui a présentement la parole; de la Défense nationale pour l'Air (M. Power), de la Défense nationale pour le Service naval (M. Macdonald), des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) et des Finances (M. Ilsley), ces ministres étant tous visés directement par les projets d'amendement qui ont été proposés.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Claxton portant adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur le projet d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury), et sur le projet de sous-amendement de M. Blackmore.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Adamson.

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne à 6 heures p.m., jusqu'à lundi prochain, à 3 heures p.m.

No 7

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU LUNDI 18 NOVEMBRE 1940

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le troisième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 15 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:—

Du révérend S. Bachtalowsky, et autres, de Yorkton, Saskatchewan, qui demandent l'adoption d'une loi pour les constituer en corporation sous le nom de la Mission catholique ukrainienne du très Saint Rédempteur.—M. *Fleming*.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Claxton portant adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur le projet d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury), et sur le projet de sous-amendement de M. Blackmore.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Macdonald (Ville de Kingston).

La Chambre s'ajourne alors à 10.20 heures p.m., jusqu'à 3 heures p.m., demain.

No 8

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 19 NOVEMBRE 1940

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le quatrième rapport du greffier les pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 18 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:—

De Marguerite Marie Rita Duchesneau Goulet, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Joseph Gérard Roger Goulet, de Montréal, P.Q., et pour lui accorder son divorce.—*M. Abbott.*

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose devant la Chambre,— Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur les secours aux chômeurs et l'aide à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 6471, approuvé le 13 novembre, 1940: renouvellement de prêts au montant de \$3,237,844.99 consentis à la province de la Colombie britannique, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de trois pour cent par année.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Claxton portant adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session sur le projet d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury), et sur le projet de sous-amendement de M. Blackmore.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Taylor.

La Chambre s'ajourne alors à 10.52 heures p.m., jusqu'à 3 heures p.m., demain.

No 9

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 20 NOVEMBRE 1940

PRIÈRES.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose devant la Chambre,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi des secours aux chômeurs et de l'aide à l'agriculture, 1940, comme suit:—

Arrêté en conseil C.P. 6515, approuvé le 14 novembre, 1940: concernant un accord conclu avec la province de l'Alberta au sujet de l'emploi sur les fermes.

Arrêté en conseil C.P. 6516, approuvé le 14 novembre, 1940: concernant un accord conclu avec la province de la Colombie britannique au sujet de l'emploi sur les fermes.

Arrêté en conseil C.P. 6517, approuvé le 14 novembre, 1940: concernant un accord conclu avec la province du Manitoba au sujet de l'emploi sur les fermes.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 17 juin, 1940,—Etat montrant:

1. Le gouvernement a-t-il décidé d'établir un aéroport à ou proche de la ville de Moose-Jaw?

2. Si oui, cet aéroport servira-t-il au Plan d'entraînement aérien de l'empire?

3. Quand le gouvernement a-t-il pris la décision d'établir cet aéroport?

4. Depuis le 26 mars 1940, des représentations ont-elles été faites par écrit, ou par des délégations, soit au gouvernement, soit à tout ministère, au sujet de l'établissement à Moose-Jaw d'un aéroport pour le Plan d'entraînement aérien de l'empire?

5. Si oui, à quel ministère ou à quels ministres a-t-on fait ces représentations?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 15 juillet, 1940,—Etat montrant:—

1. Quels sont les règlements actuels (a) du ministère de la Défense nationale, (b) du ministère de la Défense nationale pour l'Air, (c) des services de la marine, pour la nomination de chapelains durant cette guerre, et quels sont les règles et règlements actuels relatifs aux chapelains?

2. Déposera-t-on sur le Bureau des copies de ces règlements ou de tout arrêté du conseil?

3. Déposera-t-on sur le Bureau toutes les lettres et communications sur ce sujet, et la revision de ces règlements, de même que des renseignements sur les personnes qui ont autorisé ces règlements et les ont proposés au gouvernement?

4. A-t-on envoyé des lettres ou des résolutions au gouvernement ou à tout fonctionnaire de l'État pour demander une revision?

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose devant la Chambre,—Etat montrant les terrains vendus par la compagnie de chemin de fer du Pacifique canadien pendant l'année qui s'est terminée le 30 septembre, 1940, avec le nom des acquéreurs, en vertu des dispositions de l'article 8, chapitre 9, Victoria 49.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministre de l'agriculture du Dominion du Canada, pour l'année terminée le 31 mars, 1940.

Il dépose aussi,—Copies des arrêtés en conseil C.P. 846, adopté le 12 avril, 1939, et C.P. 250, approuvé le 22 janvier, 1940, modifiant les règlements adoptés en vertu des dispositions de la loi sur les entrepôts frigorifiques, Chapitre 25, S.R.C., 1927.

M. Mulock, membre du Conseil privé du Roi, dépose devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministre des Postes pour l'année qui s'est terminée le 31 mars, 1940. (Version française).

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table: dossier des contrats accordés durant le mois d'août, 1940, avec des modifications aux dossiers précédents du 14 juillet, 1939 au 31 juillet 1940, publié sous l'autorité du ministre des munitions et des approvisionnements.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que l'on suspende l'application de l'ordre spécial concernant le débat sur l'Adresse à Son Excellence le Gouverneur général jusqu'à ce que la Chambre ait pris en considération les ordres relatifs aux questions et aux avis de motions pour production de documents qui figurent à l'ordre du jour.

Les questions suivantes inscrites au feuillet ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Church,—1. Au 1er novembre 1940, quelles étaient les forces militaires du Canada (a) dans la Milice, (b) outre-mer, (c) dans l'aviation, (d) dans le service de la marine?

2. Quel est le nombre des divisions canadiennes maintenant complètement équipées et entraînées?

3. Se propose-t-on d'en organiser d'autres afin de permettre au Canada de collaborer et de coopérer avec la Grande-Bretagne pour prendre l'offensive contre les puissances de l'axe sur divers théâtres de la guerre?

4. A-t-on suspendu le recrutement pour outre-mer durant les trente jours et deux semaines d'entraînement en vertu de la Loi du service de guerre? Si oui, sur la proposition de qui?

5. Quel recrutement se fait actuellement?

6. Quelles sont les forces militaires canadiennes de toutes sortes qui sont maintenant en Grande-Bretagne ou dans d'autres zones de guerre en Europe et combien d'officiers et de soldats canadiens sont maintenant outre-mer?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Graydon,—1. A quels individus, sociétés ou compagnies l'Etat a-t-il adjugé des marchés d'impression durant l'année 1940?

2. Quelle était la teneur du contrat dans chaque cas, et quel était le prix?

Par M. Shaw,—1. Dans quelle mesure le gouvernement du Canada soutient-il la Société canadienne des jeunes aviateurs?

2. A quel stage en est rendue l'organisation de cette société à l'heure actuelle?

3. De quelle façon sont organisés les clubs dans chaque localité?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Esling,—Dans chaque province, combien d'aspirants aviateurs a-t-on examinés et acceptés, mais n'a-t-on pas appelés encore?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Esling,—1. Quel est le nombre des fonctionnaires de l'Office public des renseignements?

2. Quel est le montant global de leurs traitements?

3. Combien de fonctionnaires sont occupés à la publicité dans chacun des ministères suivants: (a) Affaires extérieures; (b) Défense nationale; (c) Défense nationale, département de l'Aviation; (d) Services nationaux de guerre et les services qui les composent; (e) Munitions et fournitures; (f) Revenu national; (g) Ministère des Postes; (h) Mines et ressources; (i) Pêcheries; (j) Agriculture; (k) Commerce; (l) et Transports?

4. Dans chacun de ces ministères, quel est le montant global des traitements de ces publicistes?

Par M. Black (Cumberland),—1. Quels sont les noms et les adresses des personnes que l'Etat a occupées durant l'année 1940 à mettre sur le marché, à manutenter, à mettre en entrepôt le homard en conserve, ou complet, ou transformé, à (a) Halifax, Nouvelle-Ecosse, (b) à Shediac, Nouveau-Brunswick, (c) à Charlottetown, île du Prince-Edouard, et (d) à tout autre endroit?

2. Pour quelle période chacune de ces personnes a-t-elle été occupée, quelles étaient ses fonctions, quel était le taux de sa rémunération, et quel a été le montant qui lui a été versé pour (a) ses services, et (b) pour ses dépenses?

3. Quel est le nom de chaque personne, ou industriel, ou courtier de qui l'Etat a acheté du homard mis en conserve, quelle a été la quantité achetée de chacun et quel a été le montant versé par caisse à chaque personne, ou industriel ou courtier, et quel a été le paiement total?

4. Quels ont été les loyers, ou les redevances versés pour des bureaux, des entrepôts ou de l'espace dans les entrepôts, quelle était la situation de ces édifices, quelle était la période couverte par les baux ou l'occupation, à qui les versements ont-ils été faits, et quel a été le montant versé pour chacune de ces propriétés?

5. Quelles ont été les dépenses additionnelles, indiquant les fins pour lesquelles elles ont été faites, et les personnes à qui l'argent a été versé?

6. Un fonctionnaire de l'Etat a-t-il acheté, vendu ou manutenté du homard en boîte pour son compte personnel?

7. Si oui, quels sont les noms et les détails des affaires de chacun de ces fonctionnaires, et l'Etat lui avait-il donné la permission de s'engager dans une affaire de ce genre?

Par M. Ross (Souris),—1. Qui est le titulaire de la charge de surveillant des renseignements de la marine?

2. Quand l'a-t-on nommé?

3. Quel est son traitement?

4. Quelle est la nature de ses fonctions?

5. Quelles sont ses aptitudes pour cette charge?
6. De quelle nationalité est-il?
7. Dans quel état ou pays occupait-il un domicile avant sa nomination?
8. Détient-il des décorations ou des titres d'un pays étranger?

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Hatfield,—1. Quelles sont les dimensions des baraques construites aux camps militaires de Sussex et de Fredericton?

2. Quels sont les devis relatifs au bois utilisé dans la construction?

3. Le bois utilisé dans la construction était-il raboté sur les quatre côtés?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Hatfield,—1. Combien de bidons pour les vidanges a-t-on commandés pour les camps militaires?

2. A qui a-t-on donné ces commandes, et à quel prix?

3. Combien en a-t-on envoyé à chaque district militaire?

4. Quand les a-t-on expédiés à chaque district militaire, et quand sont-ils arrivés?

5. Les a-t-on utilisés immédiatement ou les a-t-on placés dans des entrepôts?

6. Et si on les a placés dans des entrepôts, à quels endroits?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Reid,—1. Par province, quelles quantités de pommes de terre de table a-t-on importées des Etats-Unis durant les mois de l'année 1940, jusqu'au 31 octobre, et quelles quantités totales a-t-on importées?

2. Du 1er janvier au 31 octobre 1940, quel ou quels montants de monnaie américaine le Bureau de contrôle des changes étrangers a-t-il permis d'employer pour l'achat de pommes de terre de table des Etats-Unis?

3. Du 1er janvier au 31 octobre de l'année 1940, quels montants de monnaie américaine, ou de fonds américains, ou de crédits américains a-t-on accordés ou permis aux importateurs canadiens pour leurs importations de fruits et de légumes frais?

4. Le Bureau des changes étrangers a-t-il reçu d'importateurs canadiens des demandes relatives à l'importation de tangerines du Japon?

5. Si oui, quels montants de fonds américains ou canadiens le Bureau de contrôle des changes étrangers a-t-il accordés ou permis pour les importations de tangerines?

Par M. Fair,—1. Depuis le 1er juillet 1939, combien d'hommes, par province, se sont enrôlés dans les divers services de l'armée du Canada?

2. Par province, à combien d'hommes, depuis leur enrôlement, a-t-on accordé des brevets alors qu'ils comptaient (a) moins de trois mois de service, (b) moins de six mois de service?

Par M. Wright,—1. Quelle somme d'argent provenant de toutes sources a-t-on versée à l'Office du Bacon?

2. Jusqu'aujourd'hui, de quelle façon a-t-on disposé de cet argent?

3. A qui et pourquoi a-t-on fait des versements?

4. Quelle somme est encore au crédit de l'Office?

5. De quelle façon l'Office se propose-t-il de distribuer ce montant?

Par M. Johnston (Bow-River),—Quel est, d'après l'architecte de l'Etat, le prix estimatif de chacun des édifices du dépôt d'approvisionnements dans Calgary-Est?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Coldwell,—1. Quel est le nombre des manufactures ou fabriques appartenant à des particuliers et pour l'outillage et l'entretien desquelles le gouvernement canadien et/ou le gouvernement britannique fournissent ou ont fourni des montants en vertu de contrats signés avec les propriétaires de ces manufactures ou fabriques?

2. Quels sont les noms des compagnies qui possèdent ces manufactures ou fabriques?

3. Quelle somme a-t-on dépensée ainsi, (a) le total, (b) pour chaque fabrique ou manufacture?

4. D'après les contrats passés avec les propriétaires de ces manufactures et fabriques, qui est investi du droit de propriété de ces machines, de ces édifices additionnels, etc., que le gouvernement canadien et/ou le gouvernement britannique fournissent ainsi?

5. Quelle mainmise le gouvernement garde-t-il sur l'exploitation et la direction de ces fabriques ou manufactures?

6. Quel est, en général, le tarif des profits permis dans les marchés pour munitions, armements, fournitures et autres marchés de guerre?

7. Trouve-t-on dans l'un quelconque de ces marchés de guerre, des dispositions relatives aux gages, aux conditions de travail, et à l'organisation de sociétés ouvrières dans ces manufactures ou fabriques?

Par M. Coldwell—1. Quel est le nombre de fabriques ou de manufactures de munitions, d'avions, d'outils, de produits chimiques ou autres que le gouvernement canadien, en son propre nom, ou au nom du gouvernement britannique, a achetés, construits, ou acquis ou dont il est propriétaire?

2. Quelle somme d'argent a-t-on dépensée pour ces manufactures ou fabriques, (a) le total, (b) le montant pour chacune?

3. Quels sont les noms des compagnies organisées pour diriger et surveiller ces manufactures ou fabriques?

4. Ces compagnies ont-elles été constituées en corporation en vertu de la loi fédérale ou de quelque loi provinciale sur les compagnies?

5. Quels sont les noms des administrateurs de chacune de ces compagnies, manufactures ou fabriques, et quelle est la charge ou quelles sont les charges que chacun de ces administrateurs occupe maintenant ou a autrefois occupées dans toute institution industrielle ou financière?

6. Quelles sont les fonctions et les attributions déterminées des bureaux d'administration des compagnies, fabriques ou manufactures de l'Etat?

7. Ces administrateurs reçoivent-ils quelque traitement ou allocation? Si oui, quels sont les traitements et les allocations versés ou que l'on doit verser à ces administrateurs?

8. Quels sont les divers produits pour la production, le traitement, ou l'achat desquels chaque manufacture ou fabrique de l'Etat sert actuellement ou doit servir?

9. Quels sont les noms des directeurs, ou des directeurs généraux de chacune des fabriques ou manufactures de l'Etat, et quelle est la charge ou quelles sont les charges que chacun occupe maintenant ou a occupées autrefois dans toute institution financière ou industrielle?

10. Quels sont les traitements et/ou les allocations versés à ces directeurs?

11. (a) En vertu de quelle autorité légale le gouvernement a-t-il acquis ou établi ces manufactures ou fabriques? (b) Si ces transactions ont été faites sous l'empire d'arrêtés du conseil, le Gouverneur en conseil émet-il une ordonnance séparée pour chaque achat ou transaction, ou si un seul arrêté du conseil a donné au Ministre de grands pouvoirs dans ce domaine? (c) Ces arrêtés du conseil, s'ils existent, contiennent-ils les noms des directeurs, arrêtent-ils le chiffre du capital, les fonctions et les attributions, la direction, et, d'une façon générale, l'administration de ces manufactures, ou fabriques ou compagnies de l'Etat?

12. Le gouvernement a-t-il pris des engagements quant à la façon de disposer de ces manufactures, fabriques ou industries après la guerre?

13. Le gouvernement a-t-il un programme quelconque au sujet de la façon de disposer de ces fabriques après la guerre?

14. Le gouvernement a-t-il arrêté un programme ouvrier quant aux gages, aux conditions de travail et à l'organisation de sociétés ouvrières dans les manufactures ou fabriques de l'Etat?

Par M. Fraser (Peterborough-ouest).—1. Quels sont les noms de toutes les compagnies organisées sous l'autorité du ministère des Munitions et du ravitaillement?

2. Quelles sont les fonctions et la fin de chacune de ces compagnies?

3. Où est le bureau-chef de chacune de ces compagnies?

4. Qui sont les hauts fonctionnaires, les administrateurs et/ou les membres de chacune de ces compagnies?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Chambers.—1. Combien d'hommes mariés occupent dans le service civil des emplois réguliers à \$60 par mois ou à moins de \$60?

2. Depuis combien d'années chacun de ces fonctionnaires est-il au service de l'Etat?

3. Une fois les déductions faites, quel est le montant net versé mensuellement à une personne dont le salaire est de \$60 par mois ou de moins?

4. La Commission du service civil a-t-elle fait une proposition officielle quelconque au Bureau du Trésor au sujet des tarifs de rémunération des fonctionnaires de la classe inférieure, y compris et les personnes mariées et les célibataires? (a) Si oui, ladite proposition peut-elle être déposée sur le Bureau? (b) Le Bureau du Trésor a-t-il pris des mesures pour mettre cette proposition en œuvre?

Par M. Hazen.—1. Quel a été le coût des nouveaux aménagements et de l'armement de chacun des six torpilleurs qui sont devenus disponibles pour la marine canadienne à même les 50 torpilleurs que les Etats-Unis d'Amérique ont remis à la Grande-Bretagne en échange pour des bases navales dans les Bahamas, les Antilles Anglaises, et la Guyanne anglaise?

2. A quel endroit, et par qui chacun de ces torpilleurs a-t-il été aménagé de nouveau, réparé et armé?

3. Chacun de ces six torpilleurs est-il armé et en service actif?

Par M. Hazen.—1. Combien de personnes a-t-on inscrites dans chaque comté du Canada les 19, 20 et 21 août derniers?

2. Sur les personnes inscrites dans chaque comté, combien étaient du sexe masculin et combien du sexe féminin?

3. Combien a coûté cette inscription dans chaque comté?

Par M. Graydon.—1. Occupe-t-on des personnes de nationalité allemande ou italienne dans un ministère quelconque du Dominion?

2. Si oui, combien de chaque nationalité?

Par M. Roy.—1. Combien et à qui l'Office du poisson salé a-t-il payé en compensation de déficit (*Deficiency Payment*) pour l'année 1939-40 aux pêcheurs de Sainte-Madeleine, Mont-Louis, St-Joachim, Ste-Anne-des-Monts, Cap-Chat, Capucins et Méchins, comté de Gaspé?

2. Quelle fut la somme totale payée à ce titre dans le comté de Gaspé en 1939-40?

3. Quels furent les commerçants ou agents de poisson qui ont recommandé ou attesté les quantités rétribuées aux pêcheurs?

4. Quelle somme totale fut payée sur la recommandation de chacune de ces personnes?

Par M. Roy.—1. Pour quel montant chacun et quels sont, de Ste-Anne-des-Monts, comté de Gaspé, les noms des pêcheurs nécessiteux qui ont reçu des matériaux et agrès de pêche pour une somme de deux mille sept cent cinquante piastres (\$2,750.00) payés au cours de l'année fiscale 1939-40, à D. Bouchard Ltée, de Ste-Anne-des-Monts?

2. En quoi consistaient ces matériaux et agrès?

3. Mêmes renseignements pour la somme d'un mille trois cent seize piastres (\$1,316.00) payée à M. A. Beaulieu, Mont-Louis, ainsi que pour celle de sept cent quatre-vingt-une piastres (\$781.00) payée à Anicet Létourneau, Mont-Louis, Gaspé; le tout en 1939-40.

Par M. Roy.—1. Le gouvernement a-t-il reçu des appels au secours de la part de la population désemparée des Iles-de-la-Madeleine?

2. Si oui, a-t-il répondu et de quelle façon?

Les Adresses suivantes à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres suivants sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Coldwell—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant le nombre d'organismes de vente volontaires formés en vertu des dispositions de la Loi de 1939 sur la vente coopérative du blé, de même que les noms et les adresses de ces organismes et les noms des compagnies d'élévateurs qui forment chacun de ces organismes.

Et aussi, pour chaque organisme de vente, un état montrant: (a) le prix de vente en gros, par boisseau, le blé étant rendu à Fort William; (b) les frais de vente et d'administration, par boisseau; (c) le prix de vente net par boisseau; (d) le versement initial au cultivateur par boisseau; (e) le paiement subséquent par boisseau versé au cultivateur; (f) le paiement net final versé par boisseau au cultivateur.

Par M. Maybank—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant les noms, l'adresse, l'âge, le sexe, de chaque fonctionnaire du bureau du registraire de district, département des Services nationaux de guerre, à Winnipeg, Manitoba; indiquant aussi si chaque fonctionnaire est marié ou non;

Un état montrant s'il y a des femmes mariées parmi ces fonctionnaires, et si les maris de ces femmes mariées occupent des emplois rémunérés, et si oui, quels sont les noms de ces femmes.

Un état montrant si quelques-uns de ces fonctionnaires reçoivent des annuités de l'Etat, soit du Dominion, soit des provinces, soit des municipalités, et si oui, quels sont les noms de cette ou de ces personnes, la nature et le montant de ces annuités;

De même qu'un relevé indiquant si certains de ces fonctionnaires sont d'anciens combattants, et si oui, quels sont leurs noms.

Par M. Nicholson—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes, recommandations et autres documents datés durant l'année passée, que le ministère des Postes a en sa possession et qui ont trait au changement du maître de poste à Hinchliffe, Saskatchewan.

M. Mulock, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Coldwell—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant (1) le nombre des souscriptions aux emprunts de guerre ne portant pas d'intérêt; (2) le montant moyen de ces souscriptions.

Par M. Ross (St-Paul's)—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports, correspondance, mémoires et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1939 entre Allan B. Plaunt, ex-membre du bureau des Gouverneurs de la Com-

mission de radiodiffusion du Canada et tout haut fonctionnaire de la Commission de radiodiffusion du Canada, ou le ministre des Transports, ou tout autre ministre.

Par M. McGregor—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les arrêtés du conseil adoptés depuis le 23 octobre 1935 et autorisant le Ministre du Revenu national à fixer des valeurs imposables en vertu de l'article 43 de la Loi des douanes, et copie des ordonnances rendues par le Ministre du Revenu national en conformité de ces arrêtés du conseil.

Par M. Coldwell—Ordre de la Chambre—Relevé des noms, des adresses et de la nationalité de tous les délégués ou représentants de puissances et le pays étrangers qui jouissent à l'heure actuelle en Canada des privilèges ou des immunités diplomatiques?

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Casselman (Grenville-Dundas)—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les arrêtés du conseil qui, depuis le 1er août 1939, ont autorisé l'émission de mandats du Gouverneur général, de même qu'un état montrant le montant dépensé en vertu de chaque mandat émis.

Par M. Ross (St-Paul's)—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—(a) les noms de toutes les personnes qui, en aucun temps, ont exécuté ou exécutent du travail pour l'Etat à titre de "hommes à un dollar par année"; (b) la nature des fonctions remplies par chacune de ces personnes; (c) l'état en temps de paix ordinaire de chacune de ces personnes; (d) le montant des frais de déplacement et des allocations de subsistance versés à chacune de ces personnes, de la date de sa nomination jusqu'à l'heure actuelle, de même que le tarif quotidien de ces allocations.

Par M. Marshall—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, déclarations prêtées sous serment, et autres documents que le gouvernement a en sa possession, qui sont datés du 1er novembre 1939 au 31 octobre 1940 et qui ont trait à la demande d'une allocation par acre dans le canton 39, Rang 16, à l'ouest du 4ème méridien.

Par M. MacInnis—Ordre de la Chambre—Copie du contrat ou des contrats passés par le ministère de la Défense nationale, service de l'Aviation, ou par tout autre ministère, avec des sociétés particulières ou des associations, au sujet de l'entraînement dans les écoles élémentaires d'aviation établies en conformité du Plan d'entraînement aérien de l'empire, au sujet de l'administration et de la direction de ces écoles.

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Coldwell—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de l'arrêté du conseil acceptant la démission de Allan B. Plaunt, ex-membre du Bureau des Gouverneurs de la Commission canadienne de la radiodiffusion, démission qui, d'après une déclaration que l'honorable C. D. Howe a faite à Québec le 25 octobre 1940, aurait été acceptée environ trois semaines avant cette date.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Coldwell—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, mémoires et autres documents échangés entre le gouvernement ou tout ministère, et les universités, au sujet d'une entente relative à l'entraînement militaire des étudiants des universités.

Par M. Roy—Ordre de la Chambre—Copie du ou des contrats passés entre le ministère de la Défense nationale, service de l'Air, et la *Quebec Airways (Training) Limited*, pour la construction d'une école élémentaire d'aviation au Cap de la Madeleine.

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Stokes—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les arrêtés du conseil qui ont trait à une prorogation de la Loi pour la meilleure utilisation de la lumière du jour; copie des règlements que le Contrôleur de l'énergie a rendus sur ce sujet; et copie de tous les mémoires, lettres et autres documents échangés sur ce même sujet du 1er août 1940 jusqu'aujourd'hui entre le Contrôleur de l'électricité et/ou le président ou le secrétaire de la Commission de contrôle des industries en temps de guerre, et tout membre ou haut fonctionnaire de l'Etat, ou tout membre ou fonctionnaire d'un gouvernement provincial, ou d'une compagnie provinciale d'énergie électrique.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Claxton portant adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session sur le projet d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury), et sur le projet de sous-amendement de M. Blackmore.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Ilsley.

Sur motion de M. Ilsley, la Chambre s'ajourne alors à 5.57 heures p.m., jusqu'à 3 heures p.m., demain.

No 10

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 21 NOVEMBRE 1940

PRIÈRES.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Claxton portant adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session sur le projet d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury), et sur le projet de sous-amendement de M. Blackmore.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. MacKinnon (Edmonton-Ouest).

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 heures p.m., jusqu'à 3 heures p.m., demain.

No 11

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

 SEANCE DU VENDREDI, 22 NOVEMBRE 1940

PRIÈRES.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), du comité spécial institué pour dresser et présenter les listes des députés qui composeront les comités permanents de la Chambre en vertu de l'article 63 du Règlement, présente le rapport suivant:—

Votre comité propose que les députés, dont les noms paraissent dans les listes ci-jointes, composent les comités permanents de la Chambre en vertu de l'article 63 du Règlement, à savoir:—

No 1

Privilèges et Elections

Messieurs

Abbott,	Gladstone,	McDonald (<i>Pontiac</i>),
Anderson,	Gray,	Mills,
Bertrand (<i>Laurier</i>),	Gregory,	Mutch,
Diefenbaker,	Kirk,	O'Brien,
Douglas (<i>Weyburn</i>),	Lalonde,	Pinard,
Factor,	Léger,	Pouliot,
Fair,	Mackenzie (<i>Vancouver-</i>	Power,
Fleming,	<i>Centre</i>),	Roy,
Gershaw,	MacNicol,	Tremblay,
Gibson,	McCuaig,	Weir—29.

(Quorum 10)

No 2

Chemins de fer, Canaux et Télégraphes

Messieurs

Bence,	Gregory,	McKinnon (<i>Kenora-</i>
Bertrand (<i>Laurier</i>),	Hanson (<i>Skeena</i>),	<i>Rainy-River</i>),
Bertrand (<i>Terrebonne</i>),	Harris (<i>Danforth</i>),	McNiven,
Black (<i>Cumberland</i>),	Hatfield,	Maybank,
Bourget,	Healy,	Mills,
Breithaupt,	Howden,	Mullins,
Chevrier,	Howe,	Nicholson,
Corman,	Isnor,	Nielsen (Mme),
Côté,	Jackman,	Nixon,
Crerar,	Jaques,	O'Brien,
Damude,	Jean,	O'Neill,
Douglas (<i>Queens</i>),	LaCroix (<i>Québec-</i>	Picard,
Dupuis,	<i>Montmorency</i>),	Pouliot,
Emmerson,	Little,	Roebuck,
Eudes,	Lizotte,	Ross (<i>Moose-Jaw</i>),
Factor,	Lockhart,	Ross (<i>Calgary-Est</i>),
Farquhar,	MacInnis,	Ross (<i>Souris</i>),
Fournier (<i>Maisonneuve-</i>	MacKinnon (<i>Kootenay-</i>	Shaw,
<i>Rosemont</i>),	<i>Est</i>),	Sissons,
Fulford,	McCulloch,	Turner,
Gingues,	McIvor,	White,
		Whitman—60.

(Quorum 20)

No 3

Bills Privés

Messieurs

Bonnier,	Gillis,	Macdonald (<i>Brantford-</i>
Boucher,	Gingues,	<i>ville</i>),
Casselman (<i>Edmonton-</i>	Gladstone,	MacKenzie (<i>Lambton-</i>
<i>Est</i>),	Graham,	<i>Kent</i>),
Castleden,	Hansell,	McGregor,
Chambers,	Harris (<i>Grey-Bruce</i>),	McIlraith,
Cleaver,	Hazen,	Matthews,
Cloutier,	Healy,	Mayhew,
Côté,	Hlynka,	Parent,
d'Anjou,	Hoblitzell,	Poirier,
Donnelly,	Howden,	Ross (<i>St. Paul's</i>),
Douglas (<i>Queens</i>),	Jutras,	Roy,
Dubois,	Lacombe,	Senn,
Durocher,	LaCroix (<i>Québec-</i>	Stokes,
Evans,	<i>Montmorency</i>),	Telford,
Factor,	Lapointe (<i>Lotbinière</i>),	Tomlinson,
Fournier (<i>Hull</i>),	Lockhart,	Veniot,
Gibson,	Macdonald (<i>Halifax</i>),	Wood—50.

(Quorum 15)

No 4

Banques et Commerce

Messieurs

Black (<i>Cumberland</i>),	Graham,	McCann,
Blackmore,	Gray,	McGeer,
Bercovitch,	Hanson (<i>York-Sunbury</i>),	McIlraith,
Blair,	Harris (<i>Danforth</i>),	McNevin,
Breithaupt,	Hazen,	Martin,
Casselman (<i>Edmonton- Est</i>),	Hill,	Maybank,
Claxton,	Jackman,	Mayhew,
Cleaver,	Jaques,	Moore,
Coldwell,	Jean,	Perley,
Donnelly,	Kinley,	Picard,
Dubuc,	Lacroix (<i>Beauce</i>),	Raymond,
Eudes,	Laflamme,	Ross (<i>St. Paul's</i>),
Fontaine,	Lapointe (<i>Lotbinière</i>),	Slaght,
Fournier (<i>Hull</i>),	Macdonald (<i>Halifax</i>),	Thorson,
Fraser (<i>Northumberland</i>),	Macdonald (<i>Brantford- ville</i>),	Tucker,
Fraser (<i>Peterborough- ouest</i>),	MacMillan,	Ward,
	Marier,	Woodsworth—50.

(Quorum 15)

No 5

Comptes Publics

Messieurs

Abbott,	Fontaine,	McCubbin,
Anderson,	Fournier (<i>Hull</i>),	McDonald (<i>Pontiac</i>),
Authier,	Fournier (<i>Maisonneuve- Rosemont</i>),	McGeer,
Bercovitch,	Fraser (<i>Northumberland</i>),	McIvor,
Black (<i>Yukon</i>),	Fulford,	Mullins,
Blanchette,	Gladstone,	Mulock,
Boucher,	Golding,	Purdy,
Bourget,	Grant,	Rickard,
Brooks,	Graydon,	Roebuck,
Casselman (<i>Edmonton- Est</i>),	Henderson,	Ross (<i>Hamilton-Est</i>),
Church,	Homuth,	Slaght,
Clark,	Isnor,	Thorson,
Côté,	Johnston (<i>Bow-River</i>),	Tremblay,
Cruikshank,	Leader,	Tripp,
Desmond,	MacInnis,	Veniot,
Ferland,	Marshall,	Winkler,
Fleming,		Wright.—50.

(Quorum 15)

No 6

Agriculture et Colonisation

Messieurs

Authier,	Gardiner,	MacGarry,
Aylesworth,	Gershaw,	McNevin,
Bertrand (<i>Prescott</i>),	Golding,	Mullins,
Black (<i>Châteauguay- Huntingdon</i>),	Hallé,	Nielsen (Mme),
Blair,	Hatfield,	Perley,
Cardiff,	Henderson,	Poirier,
Clark,	Jutras,	Queleh,
Cloutier,	Kirk,	Rennie,
Cruickshank,	Lafontaine,	Rhéaume,
Davidson,	Lalonde,	Rickard,
Dechêne,	Lapointe (<i>Lotbinière</i>),	Ross (<i>Souris</i>),
Desmond,	Leader,	Ross (<i>Middlesex-Est</i>),
Diefenbaker,	Leclerc,	Rowe,
Donnelly,	Léger,	Senn,
Douglas (<i>Weyburn</i>),	Lizotte,	Soper,
Douglas (<i>Queens</i>),	MacDiarmid,	Sylvestre,
Fair,	MacKenzie (<i>Lambton- Kent</i>),	Turgeon,
Ferron,	Matthews,	Tustin,
Fontaine,	McCuaig,	Weir,
Furniss,	McCubbin,	Wright.—60.

(Quorum 20)

No 7

Règlement

Messieurs

Bertrand (<i>Prescott</i>),	Graydon,	McLarty,
Brunelle,	Jaques,	McLean (<i>Simcoe-Est</i>),
Cockeram,	MacLean (<i>Cap-Breton nord-Victoria</i>),	O'Neill,
Denis,	Marier,	Rennie,
Douglas (<i>Weyburn</i>),	Marshall,	Ross (<i>Moose-Jaw</i>),
Edwards,	McGibbon,	Stokes,
Golding,		Sylvestre.—20.

(Quorum 8)

No 8

Marine et Pêcheries

Messieurs

Bradette,	Kinley,	Pottier,
Brooks,	Kuhl,	Reid,
Brunelle,	Lapointe (<i>Matapédia-</i>	Roy,
Crête,	<i>Matane</i>),	Ryan,
Dechêne,	Leduc,	Stirling,
Deslauriers,	Macdonald (<i>Ville de</i>	Telford,
Farquhar,	<i>Kingston</i>),	Tomlinson,
Ferron,	MacInnis,	Tripp,
Gauthier,	MacKenzie (<i>Neepawa</i>),	Tustin,
Gillis,	MacMillan,	Veniot,
Green,	McLean (<i>Simcoe-Est</i>),	Ward,
Hanson (<i>Skeena</i>),	Neill,	Warren.—35.
Hazen,		

(Quorum 10)

No 9

Mines, forêts et cours d'eau

Messieurs

Adamson,	Grant,	McDonald (<i>Pontiac</i>),
Authier,	Hansell,	McKinnon (<i>Kenora-</i>
Bence,	Hill,	<i>Rainy River</i>),
Black (<i>Yukon</i>),	Hurtubise,	Nielsen (Mme),
Bradette,	Johnston (<i>Bow-River</i>),	Parent,
Cockeram,	Lacroix (<i>Beauce</i>),	Sanderson,
Crerar,	Lafontaine,	Sinclair,
d'Anjou,	Leduc,	Sylvestre,
Edwards,	Little,	Tremblay,
Esling,	MacNicol,	Tripp,
Evans,	McCann,	Turner,
Furniss,	McCulloch,	Warren.—35.

(Quorum 10)

No 10

Relations industrielles et internationales

Messieurs

Abbott,	Hoblitzell,	McNiven,
Blackmore,	Homuth,	Mutch,
Bruce,	Jean,	Neill,
Church,	Laflamme,	Nixon,
Côté,	Léger,	Pottier,
Deslauriers,	MacGarry,	Roebuck,
Dubuc,	MacInnis,	Ross (<i>Calgary-Est</i>),
Eudes,	MacKenzie (<i>Neepawa</i>),	Ross (<i>Hamilton-Est</i>),
Fournier (<i>Maisonneuve- Rosemont</i>),	MacMillan,	Sanderson,
Goulet,	MacNicol,	Slaght,
Hanson (<i>Skeena</i>),	Massey,	Stirling,
	McCann,	Turgeon.—35.

(Quorum 10)

No 11

Débats

Messieurs

Blanchette,	Pinard,	Rowe,
Claxton,	Pouliot,	Shaw,
Esling,	Ross (<i>Middlesex-Est</i>),	Sinclair,
Hlynka,	Ross (<i>Moose-Jaw</i>),	Ward.—12.

(Quorum 7)

No 12

Impressions

(Membres qui agissent au nom des Communes)

Messieurs

Bercovitch,	Ferland,	McGregor,
Bertrand (<i>Terrebonne</i>),	Fleming,	McNevin,
Blanchette,	Fraser (<i>Peterborough-</i>	Mills,
Bourget,	<i>ouest</i>),	Moore,
Casselman (<i>Grenville-</i>	Furniss,	Mulock,
<i>Dundas</i>),	Goulet,	Nicholson,
Castleden,	Grant,	Purdy,
Chambers,	Green,	Rhéaume,
Chevrier,	Hallé,	Ross (<i>St-Paul's</i>),
Claxton,	Healy,	Sinclair,
Cloutier,	Hlynka,	Sissons,
Corman,	Hurtubise,	Soper,
Damude,	Kuhl,	Tucker,
Denis,	Leader,	Tustin,
Dubois,	MacDiarmid,	Weir,
Durocher,	MacKinnon (<i>Kootenay-</i>	White,
Edwards,	<i>Est</i>),	Whitman,
Emmerson,	MacLean (<i>Cap-Breton</i>	Winkler,
Esling,	<i>Nord-Victoria</i>),	Wood.—54.
Evans,		

No 13

Bibliothèque

(Membres qui agissent au nom des Communes)

Monsieur l'Orateur et messieurs

Adamson,	Goulet,	Mayhew,
Aylesworth,	Graham,	Moore,
Black (<i>Châteauguay-</i>	Green,	Poirier,
<i>Huntingdon</i>),	Henderson,	Pouliot,
Bruce,	Howden,	Purdy,
Cardiff,	Hurtubise,	Raymond,
Casselman (<i>Grenville-</i>	Jaques,	Reid,
<i>Dundas</i>),	Jean,	Rickard,
Castleden,	Lizotte,	Ross (<i>St-Paul's</i>),
Emmerson,	Macdonald (<i>Halifax</i>),	Shaw,
Eudes,	MacKenzie (<i>Neepawa</i>),	Telford,
Farquhar,	MacKenzie (<i>Lambton-</i>	Thauvette,
Fontaine,	<i>Kent</i>),	Warren,
Fournier (<i>Maisonneuve-</i>	MacMillan,	Winkler,
<i>Rosemont</i>),	Marier,	Wood,
Gershaw,	Martin,	Woodsworth.—44.

Sur proposition de M. Mackenzie (Vancouver-Centre), ledit rapport est adopté.

Sur proposition de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que chaque comité permanent soit autorisé à étudier et à examiner toutes les affaires et les questions que lui soumettra la Chambre; à faire rapport, à l'occasion, de ses constatations et opinions; et à envoyer quérir personnes, écrits et documents.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose aussi sur le Bureau:—Rapport annuel du ministère du Revenu national, comprenant des états de recettes, avec des états relatifs aux importations, exportations, à l'accise et au revenu du Dominion du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars, 1940.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose devant la Chambre, —Copie des règlements des services nationaux de guerre, 1940, (recrues); aussi,—Copies des arrêtés en conseil sur le même sujet (Version anglaise et française)

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Mackenzie (Vancouver-Centre), du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau:—Rapport annuel du ministère des Pensions et de la Santé publique, de la Commission canadienne des pensions, de la Commission des allocations aux anciens combattants, pour l'année financière terminée le 31 mars, 1940. (Anglais et français).

M. Church, appuyé par M. Black (Cumberland), du consentement de la Chambre, présente le bill No 3, Loi modifiant la Loi de la milice, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Claxton portant adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session sur le projet d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury), et sur le projet de sous-amendement de M. Blackmore.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Stirling.

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne à 5.55 heures p.m., jusqu'à lundi prochain, à 3 heures p.m.

No 12

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 25 NOVEMBRE 1940

PRIÈRES.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 novembre, 1940:—Relevé indiquant (1) le nombre des souscriptions aux emprunts de guerre ne portant pas d'intérêt; (2) le montant moyen de ces souscriptions.

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 novembre, 1940, montrant,—1. Quels sont les noms et les adresses des personnes que l'Etat a occupées durant l'année 1940 à mettre sur le marché, à manutenter, à mettre en entrepôt le homard en conserve, ou complet, ou transformé, à (a) Halifax, Nouvelle-Ecosse, (b) à Shediac, Nouveau-Brunswick, (c) à Charlottetown, île du Prince-Edouard, et (d) à tout autre endroit?

2. Pour quelle période chacune de ces personnes a-t-elle été occupée, quelles étaient ses fonctions, quel était le taux de sa rémunération, et quel a été le montant qui lui a été versé pour (a) ses services, et (b) pour ses dépenses?

3. Quel est le nom de chaque personne, ou industriel, ou courtier de qui l'Etat a acheté du homard mis en conserve, quelle a été la quantité achetée de chacun, et quel a été le montant versé par caisse à chaque personne, ou industriel ou courtier, et quel a été le paiement total?

4. Quels ont été les loyers, ou les redevances versés pour des bureaux, des entrepôts ou de l'espace dans des entrepôts, quelle était la situation de ces édifices, quelle était la période couverte par les baux ou l'occupation, à qui les versements ont-ils été faits, et quel a été le montant versé pour chacune de ces propriétés?

5. Quelles ont été les dépenses additionnelles, indiquant les fins pour lesquelles elles ont été faites, et les personnes à qui l'argent a été versé?

6. Un fonctionnaire de l'Etat a-t-il acheté, vendu ou manutenté du homard en boîte pour son compte personnel?

7. Si oui, quels sont les noms et les détails des affaires de chacun de ces fonctionnaires, et l'Etat lui avait-il donné la permission de s'engager dans une affaire de ce genre?

Sur motion de M. Blackmore, il est ordonné,—Que le Comité permanent du Règlement reçoive l'instruction de s'enquérir de l'à-propos d'accepter, comme suffisantes durant cette session, les procédures faites durant la dernière session au sujet de la présentation d'une pétition, de la présentation d'un bill et de la publication d'un avis relatives à la constitution en corporation de *The Alberta Provincial Bank*, et de faire rapport.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Claxton portant adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session sur le projet d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury), et sur le projet de sous-amendement de M. Blackmore.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Abbott.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 13

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 26 NOVEMBRE 1940

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Claxton portant adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session sur le projet d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury), et sur le projet de sous-amendement de M. Blackmore.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Hanson (Skeena).

La Chambre s'ajourne alors à 10.52 heures p.m., jusqu'à 3 heures p.m., demain.

No 14

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 27 NOVEMBRE 1940

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le cinquième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 26 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De Marie Jeanne Germaine Grenier Legendre, de Rouyn, P.Q., qui demeure présentement à Amos, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Joseph Wilfred Legendre, de Rouyn, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Hill.*

De Joseph Gaston René Yvano Dupuis, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Jeanne Bousquet Dupuis, et pour en obtenir son divorce.—*M. Hill.*

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a nommé son Honneur l'Orateur ainsi que Messieurs Adamson, Aylesworth, Black (Château-guay-Huntingdon), Bruce, Cardiff, Casselman (Grenville-Dundas), Castleden, Emmerson, Eudes, Farquhar, Fontaine, Fournier (Maisonneuve-Rosemont), Gershaw, Goulet, Graham, Green, Henderson, Howden, Hurtubise, Jaques, Jean, Lizotte, Macdonald (Halifax), Mackenzie (Neepawa), MacKenzie (Lambton-Kent), MacMillan, Marier, Martin, Mayhew, Moore, Poirier, Pouliot, Purdy, Raymond, Reid, Rickard, Ross (St-Paul's), Shaw, Telford, Thauvette, Warren, Winkler, Wood et Woodsworth, pour former un comité chargé d'aider son Honneur l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant qu'il s'agit des intérêts de la Chambre des communes, et pour agir au nom de la Chambre des communes comme membre d'un comité mixte de la bibliothèque.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre se joindra à eux pour former un comité mixte des deux Chambres concernant les impressions du Parlement, et que les Membres du comité mixte des Impressions, savoir:—

Messieurs Bercovitch, Bertrand (Terrebonne), Blanchette, Bourget, Casselman (Grenville-Dundas), Castleden, Chambers, Chevrier, Claxton, Cloutier, Corman, Damude, Denis, Dubois, Durocher, Edwards, Emmerson, Esling, Evans, Ferland, Fleming, Fraser (Peterborough-ouest), Furniss, Goulet, Grant, Green, Hallé, Healy, Hlynka, Hurtubise, Kuhl, Leader, MacDiarmid, MacKinnon (Kootenay-est), MacLean (Cap-Breton nord-Victoria), McGregor, McNevin, Mills, Moore, Mulock, Nicholson, Purdy, Rhéaume, Ross (St-Paul's), Sinclair, Sissons, Soper, Tucker, Tustin, Weir, White, Whitman, Winkler et Wood, agiront, de la part de la Chambre comme membres dudit comité mixte.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose devant le Chambre,— Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur les secours aux chômeurs et l'aide à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 6877, approuvé le 25 novembre, 1940, pour renouveler le prêt d'une somme de \$6,192,000 à la province de l'Alberta, en acceptant comme garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de trois pour cent par année.

M. Mulock, membre du Conseil privé du Roi, pour M. Gibson, dépose,— Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 20 novembre, 1940,—Copie de tous les arrêtés du conseil adoptés depuis le 23 octobre 1935 et autorisant le Ministre du Revenu national à fixer des valeurs imposables en vertu de l'article 43 de la Loi des douanes, et copie des ordonnances rendues par le Ministre du Revenu national en conformité de ces arrêtés du conseil.

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Transports pour l'année financière terminée le 31 mars, 1940.

M. Church, appuyé par M. Black (Cumberland), du consentement de la Chambre, présente alors le bill No 4, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que l'on suspende l'application de l'ordre spécial concernant le débat sur l'Adresse à Son Excellence le Gouverneur général jusqu'à ce que la Chambre ait pris en considération les ordres relatifs aux questions et aux avis de motions pour production de documents qui figurent à l'ordre du jour.

Les questions suivantes inscrites au feuilleton sont alors changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Johnston (Bow-River),—Durant les derniers deux mois, le gouvernement a-t-il obtenu de l'or d'une source quelconque en Colombie-Britannique? Si oui, de qui?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Boucher,—1. Quels édifices l'Etat a-t-il achetés dans la ville d'Ottawa depuis le 1er septembre 1939?

2. De qui a-t-on acheté chacun de ces édifices?

3. Quel a été le prix d'achat dans chaque cas?

4. Quelle est la superficie de plancher disponible dans chaque édifice?
5. Pour quelle fin se sert-on de chacun de ces édifices?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. MacKinnon (Kootenay-est),—1. Quels terrains de l'artillerie et de l'Amirauté, les autorités municipales occupent-elles dans la ville de Québec?

2. Quelle est la superficie de ces terrains?
3. Quelle est la valeur de ces terrains?
4. Quelles rentes l'Etat reçoit-il de ces terrains?
5. En est-on arrivé à une entente avec les autorités municipales au sujet du paiement de ces terrains?
6. Sinon, pourquoi?

Par M. Boucher,—1. Quels ont été les frais de construction et d'amélioration au champ de tir de Connaught?

2. Quelle est la superficie totale de ce champ de tir?
3. A quel usage a servi le champ de tir Connaught l'année passée?
4. A quel usage servira-t-il durant la guerre?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Casselman (Grenville-Dundas),—1. Depuis le 10 septembre 1939, combien de navires de 1,000 tonnes ou de moins, le cas échéant, l'Etat a-t-il achetés ou loués de particuliers, ou de compagnies?

2. Quelles personnes ont vendu ces navires?
3. Quel a été le prix d'achat dans chaque cas?
4. Quel a été le prix de louage dans chaque cas?
5. De quelle nature est chacun de ces navires?
6. Combien d'entre eux sont des yachts ou des navires de plaisance?

Par M. Ross (St-Paul's),—Combien de pièces d'habillement dont l'énumération suit (a) les manufactures canadiennes, (b) les manufactures étrangères ont-elles fabriquées et livrées à l'Etat pour le ministère de la Défense nationale: (a) paires de bottines; (b) assortiment d'uniformes; (c) couvertures; (d) bretelles; (e) chemises d'uniforme; (f) pardessus?

Par M. McGregor,—1. Quel est au Canada le nombre de juges qui reçoivent leurs traitements du gouvernement fédéral?

2. Quel est dans chaque province le nombre des juges qui reçoivent leurs traitements du gouvernement fédéral?
3. Quels sont leurs traitements?
4. Combien de juges à leur retraite reçoivent une pension?
5. Combien reçoivent-ils en pensions?
6. Les juges accomplissent-ils d'autres fonctions comme de faire partie de commissions royales?
7. Si oui, combien reçoivent-ils en (a) traitements, (b) frais de subsistance, pour faire partie de commissions royales?

M. Lapointe (Québec-est), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Hanson (Skeena),—1. La Commission mixte de la route de l'Alaska a-t-elle présenté au gouvernement un rapport de ses conclusions?

2. Si oui, ce rapport sera-t-il déposé sur le Bureau?

3. En est-on arrivé à une décision quant à la date où l'on commencera la confection de cette route?

4. Si oui, quel tracé a-t-on choisi?

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Johnston (Bow-River),—Quel est le prix mentionné au contrat de l'Etat pour chacun des édifices du dépôt d'approvisionnements (Numéros 11 et 2) de Calgary-Est?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Ross (Souris),—Chaque année financière depuis 1935, quels montants a-t-on perçus avec les impôts suivants: (1) Impôt sur le revenu: (a) des particuliers, (b) des compagnies, (c) la taxe de cinq pour cent; (2) la taxe sur les ventes; (3) la taxe spéciale d'accise; (4) la taxe d'accise sur les câbles, les télégraphes et les téléphones; (5) la taxe d'accise sur les billets de chemins de fer; (6) la taxe d'accise sur les allumettes et les briquets; (7) la taxe d'accise sur le papier et les tubes à cigarettes; (8) la taxe d'accise sur les véhicules-moteurs; (9) la taxe d'accise sur les pneus et les chambres à air; (10) la taxe d'accise sur les cosmétiques et les savons; (11) la taxe d'accise sur les cigares; (12) la taxe d'accise sur le sucre; (13) la taxe d'accise sur les cartes à jouer; (14) la taxe d'accise sur les vins; (15) la taxe sur les transferts de valeurs; (16) les autres taxes d'accise perçues avec des timbres d'accise; (17) le droit d'accise sur les spiritueux; (18) le droit d'accise sur le malt; (19) le droit d'accise sur la bière; (20) le droit d'accise sur le sirop de malt; (21) le droit d'accise sur les cigarettes; (22) le droit d'accise sur les cigares; (23) le droit d'accise sur le tabac; (24) les droits douaniers moins les remises et les drawbacks?

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Leclerc,—1. Quels ont été les revenus ordinaires et spéciaux du Dominion du Canada durant les années 1936-1937-1938-1939?

2. Quelle a été la contribution de chacune des provinces durant les années plus haut mentionnées?

3. Quelle est la population de chaque province?

4. Quelles sont les sommes requises pour les fins suivantes: (a) Dépenses ordinaires d'administration; (b) service d'intérêts sur la dette du Dominion; (c) déficits des chemins de fer nationaux à combler?

5. Quel a été le montant des contributions du trésor fédéral à chaque province du Dominion durant les années plus haut mentionnées: (a) En octrois réguliers; (b) contribution au chômage; (c) travaux de chômage; (d) prêts aux provinces; (e) ces prêts ont-ils été remboursés; (f) avances payées sur le blé dans chaque province?

Par M. Church,—1. Qui sont les chapelains à service intermittent ou continu qui sont au service du Corps royal d'aviation du Canada, district d'entraînement aérien No 1, à Toronto, et où vivent-ils?

2. Par religion, quel est le nombre des hommes enrôlés dans ce district d'aviation?

3. En vertu de quels principes fait-on ces nominations, et prend-on en considération, pour les faire, la religion des hommes enrôlés?

4. Des chefs de sociétés religieuses du Canada ont-ils fait des représentations au gouvernement en cette affaire?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Church,—1. Combien d'aviateurs se sont tués au Canada pendant leur entraînement depuis le début de la guerre, et à quels endroits?

2. A-t-on tenu des enquêtes civiles du coroner sur les causes de ces décès, ou seulement des enquêtes militaires?

3. Combien de soldats, pendant leur entraînement en Canada, ont été tués sur des convois militaires ou autres du (a) Canadien-National, (b) du Canadien-Pacifique?

4. Quelles enquêtes ont été tenues sur les causes de ces accidents par (a) les autorités civiles, (b) les autorités militaires, ou (c) la Commission des Transports?

5. Déposera-t-on sur le bureau des rapports ou des constatations sur ce sujet?

6. Dans chaque district militaire, combien de soldats ont été blessés ou tués par des véhicules-moteurs sur la route, ou à la suite d'autres accidents?

Par M. Hansell,—1. Quel a été le total des frais de l'inscription nationale?

2. A l'exception des impressions, etc., quel a été le total des frais de l'inscription dans chaque comté?

3. Quel a été le coût total des impressions et de la papeterie, etc.?

4. Quel a été le nombre total des personnes inscrites?

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. MacKinnon (Kootenay-est),—1. L'Etat est-il le locataire d'immeubles à 202 rue Johnson et à 156, rue King, Kingston, Ontario?

2. Si oui, de qui les a-t-il loués?

3. Quelle somme a-t-on dépensée pour aménager de nouveau chacun de ces immeubles et pour les rendre propres à l'usage auquel les destinait le gouvernement?

4. Quel est le loyer mensuel dans chaque cas?

5. A quelles fins sert chacun de ces immeubles?

6. Le gouvernement ne possédait-il pas dans ou proche la ville de Kingston d'autres immeubles également propres aux fins pour lesquelles servent l'un et l'autre de ces immeubles?

M. MacKinnon (Kootenay-est),—1. Le gouvernement a-t-il acquis la propriété connue sous le nom de *Calderwood* à 188 rue Union dans le village de Portsmouth, Ontario?

2. Si oui, quand, et quel a été le prix d'achat?

3. Quelle est la superficie de la propriété?

4. Quel est le total des dépenses que l'Etat a faites sur cette propriété depuis qu'il l'a achetée?

5. A qui la propriété est-elle louée à l'heure actuelle?

6. Quelle est la période ou terme du bail actuel?

7. Qui occupe la propriété au moment présent?

8. Et depuis quelle date occupe-t-il cette propriété?

9. Quel loyer mensuel verse-t-il pour cette propriété?

10. Cette propriété est-elle propre à servir d'aucune façon à l'Etat?

11. Sinon, pourquoi?

Par M. Diefenbaker,—1. Les personnes suivantes sont-elles au service de l'Etat ou engagées dans des œuvres de guerre: (a) J. N. Bayne; (b) H. S. Carpenter?

2. Si oui, dans quels ministères et qui les a proposées?

3. Combien chacune reçoit-elle en (a) traitement, (b) dépenses?

4. Ces deux personnes étaient-elles autrefois à l'emploi du gouvernement de la Saskatchewan? Si oui, à quels titres?

5. L'un ou l'autre, ou l'un et l'autre reçoivent-ils des pensions ou des allocations de retraite de la province de la Saskatchewan? Si oui, quel en est le montant annuel?

L'Adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres suivants sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Copie de toutes les règles et de tous les règlements rendus par décret du conseil ou autrement en vertu de la Loi de la mobilisation des ressources nationales, 1940.

Par M. Bruce,—Ordre de la Chambre,—Etat fournissant le nombre des hommes qui se sont enrôlés dans l'armée canadienne et qui ont été rejetés pour des raisons médicales depuis septembre 1939.

Par M. Fraser (Peterborough-Ouest)—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous les arrêtés du conseil nommant les contrôleurs du ministère des Munitions et du ravitaillement et définissant leurs fonctions, de même qu'une copie des règlements ou ordonnances mis en vigueur par ces contrôleurs et/ou par la Commission de contrôle des industries en temps de guerre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Claxton portant adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session sur le projet d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury), et sur le projet de sous-amendement de M. Blackmore.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. McLarty.

Sur motion de M. Lapointe (Québec-est), la Chambre s'ajourne alors à 5.48 heures p.m., jusqu'à 3 heures p.m., demain.

No 15

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 28 NOVEMBRE 1940

PRIÈRES.

M. Golding, du comité permanent du Règlement, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a pris en considération l'ordre suivant de la Chambre en date du 25 novembre, savoir:

Ordonné,—Que le Comité permanent du Règlement reçoive instruction de s'enquérir de l'à propos d'accepter, comme suffisantes durant cette session, les procédures faites durant la dernière session au sujet de la présentation d'une pétition, de la présentation d'un bill et de la publication d'un avis relatives à la constitution en corporation de *The Alberta Provincial Bank*, et de faire rapport.

Lorsque le Parlement s'est ajourné en août dernier, un avis de motion au *Feuilleton* demandait que le bill No 26, tendant à former en corporation *The Alberta Provincial Bank*, fût lu une seconde fois. Les parrains de ce bill espéraient qu'à la réouverture des Chambres le 5 novembre, l'occasion de mettre ledit bill à l'étude se présenterait.

On désire présenter de nouveau le Bill à la session actuelle; mais, comme on ne s'attendait pas à une nouvelle session durant l'année courante, aucune mesure n'a été prise pour se conformer aux exigences préliminaires.

Votre Comité est d'avis qu'aucun intérêt ne souffrira si les procédures prises durant la dernière session concernant la présentation de la pétition, le dépôt du projet de loi et la publication de l'avis relatif audit projet d'incorporation sont acceptés comme suffisantes pour la session actuelle, ce que le Comité recommande.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose devant la Chambre,—Rapport annuel de la corporation canadienne de radiodiffusion pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars, 1940.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Dupuis remplace celui de M. Cloutier comme membre du comité conjoint des deux Chambres sur les impressions du Parlement.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose devant la Chambre,— Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi d'assistance agricole aux Prairies, 1939, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 6650, approuvé le 20 novembre, 1940: déclarant année de mévente l'année-récolte de 1940, d'après les dispositions de ladite loi.

M. Black (Yukon), appuyé par M. Black (Cumberland), propose, du consentement de la Chambre, le bill No 5, Loi modifiant la Loi sur la convention des oiseaux migrateurs, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Claxton portant adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session sur le projet d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury), et sur le projet de sous-amendement de M. Blackmore.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Gladstone.

La Chambre s'ajourne alors à 10.45 heures p.m., jusqu'à 3 heures p.m., demain.

No 16

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 29 NOVEMBRE 1940

PRIÈRES.

M. Mackenzie King, propose,—Que l'on suspende, lundi prochain, l'application de l'ordre spécial relatif au débat sur l'Adresse à Son Excellence jusqu'à ce que la Chambre ait considéré des résolutions qui seront présentées par le Ministre des Finances et en ait disposé.

Après discussion, ladite question, mise aux voix, est agréée.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que la Chambre se formera en un comité à la prochaine séance, pour examiner les subsides qui doivent être alloués à Sa Majesté, et que l'article 57 du Règlement soit suspendu à cet effet.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que la Chambre se formera en un comité à la prochaine séance pour examiner les Voies et Moyens de prélever les subsides qui doivent être alloués à Sa Majesté, et que l'article 57 du Règlement soit suspendu à cet effet.

Sur motion de M. Golding le premier rapport du comité permanent du Règlement, présenté hier, est adopté.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Claxton portant adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session sur le projet d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury), et sur le projet de sous-amendement de M. Blackmore.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Golding.

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne à 5.55 heures p.m., jusqu'à lundi prochain, à 3 heures p.m.

No 17

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 2 DECEMBRE 1940

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le premier rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit:—

En conformité des recommandations contenues dans le premier rapport du Comité permanent du Règlement présenté le 28 novembre et adopté le 29 novembre, relatif à la suffisance pour la présente session des procédures faites durant la dernière session au sujet de la présentation d'une pétition et de la publication d'un avis, votre Examineur constate qu'en ce qui concerne la pétition suivante, toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement sont censées avoir été observées, savoir:

De l'honorable William Aberhart et autres membres du Conseil Exécutif de la Province de l'Alberta, pour une loi constituant en corporation la Banque Provinciale de l'Alberta.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:

Bill No 6, Loi constituant en corporation l'Alberta Provincial Bank.—M. *Blackmore*.

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est inscrite pour la prochaine séance de la Chambre, tel que prévu par l'article 102 du Règlement.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a substitué le nom de M. Dupuis à celui de M. Cloutier pour agir de la part de la Chambre des Communes comme membre du comité conjoint des deux Chambres sur les Impressions du Parlement.

Que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

L'ordre pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens étant lu;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Hanson (York-Sunbury).

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Claxton portant adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session sur le projet d'amendement de M. Hanson (York-Sunbury), et sur le projet de sous-amendement de M. Blackmore.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. MacKinnon (Kootenay-est).

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et deux minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 18

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 3 DECEMBRE 1940

PRIÈRES.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose devant la Chambre,— Rapport annuel de la commission canadienne de radiodiffusion pour l'année financière terminée le 31 mars, 1940. (Version française).

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose devant la Chambre,— Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur l'aide au chômage et l'assistance à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 6947, approuvé le 28 novembre, 1940: pour autoriser une avance sur compte de \$675,000 à la province du Manitoba comme part du fédéral aux dépenses de secours direct, cette avance devant être défalquée du Poste No 120 des Crédits, 1940-41. (Spéciaux).

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Claxton, appuyé par M. Jutras:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:—

A Son Excellence le Très honorable comte d'Athlone, chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Membre du très honorable Conseil Privé, chevalier Grand-Croix de l'ordre très honorable du Bain, Grand Maître de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des Communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur le projet de motion de M. Hanson (York-Sunbury) en amendement à ladite motion:

Que l'on ajoute les mots suivants à l'Adresse à Son Excellence:—

“Nous désirons exprimer respectueusement à Votre Excellence le regret de cette Chambre que le gouvernement ait continué de leurrer la population du Canada sur l'effort de guerre du pays, créant ainsi un faux sentiment de sécurité, quand un appel direct à l'action est d'une nécessité désespérante.

“Et que cette Chambre déplore que malgré le marasme de l'agriculture, aucune mesure efficace n'est proposée pour y remédier, et pour assurer à l'agriculteur canadien un prix juste, équitable et raisonnable de ses produits.”

Et sur le projet de motion de M. Blackmore, en sous-amendement à ladite motion:—Que les paragraphes suivants soient ajoutés à l'amendement:

“Et cette Chambre regrette en plus que le gouvernement n'ait pas adopté un régime financier qui eut permis un effort de guerre maximum, sans augmenter la dette ni réduire le niveau de l'existence au-dessous de ce qui est indispensable à une pleine efficacité.

“En plus cette Chambre est d'avis que la poursuite de la politique financière actuelle sapera davantage les libertés précieuses si essentielles, et reconnues comme inhérentes, à une véritable démocratie.”

Après plus ample débat, ledit projet de sous-amendement est mix aux voix, et il est rejeté sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Blackmore,	Gillis,	Johnston	Nicholson,
Castleden,	Hansell,	(Bow-River),	Nielsen, (Mme),
Coldwell,	Hlynka,	Kuhl,	Quelch,
Douglas (Weyburn),	Jaques,	MacInnis,	Shaw,
Fair,		Marshall,	Wright—18.

CONTRE:

Messieurs

Abbott,	Cardin,	Douglas (Queens),	Golding,
Anderson,	Casselman	Dubois,	Goulet,
Authier,	(Edmonton-Est),	Dupuis,	Graham,
Bence,	Casselman (Grenville-	Durocher,	Graydon,
Bercovitch,	Dundas),	Edwards,	Green,
Bertrand (Laurier),	Chevrier,	Emmerson,	Gregory,
Bertrand (Prescott),	Church,	Esling,	Hanson (Skeena),
Bertrand	Claxton,	Eudes,	Hanson (York-
(Terrebonne),	Cleaver,	Evans,	Sunbury),
Black (Châteauguay-	Cloutier,	Farquhar,	Harris (Danforth),
Huntingdon),	Corman,	Ferron,	Hatfield,
Black (Cumberland),	Côté,	Fleming,	Hazen,
Black (Yukon),	Crerar,	Fontaine,	Healy,
Blair,	Cruikshank,	Fournier (Hull),	Henderson,
Blanchette,	Damude,	Fournier (Maison-	Hill,
Bonnier,	d'Anjou,	neuve-Rosemont),	Hoblitzell,
Boucher,	Davidson,	Fulford,	Homuth,
Bourget,	Dechene,	Furniss,	Howe,
Bradette,	Denis,	Gardiner,	Hurtubise,
Breithaupt,	Deslauriers,	Gauthier,	Isley,
Bruce,	Diefenbaker,	Gingues,	Isnor,
Cardiff,	Donnelly,	Gladstone,	Jackman,

Jean,	McGibbon,	Mayhew,	Ross (Souris),
Jutras,	McGregor,	Michaud,	Rowe,
King, Mackenzie	McIlraith,	Mills,	Roy,
Laflamme,	McIvor,	Mullins,	Ryan,
Lafontaine,	MacKenzie	Mulock,	Sanderson,
Lalonde,	(Lambton-Kent),	Neill,	Senn,
Lapointe	MacKenzie	Nixon,	Sissons,
(Québec-Est),	(Neepawa),	O'Brien,	Soper,
Leader,	McKinnon (Kenora-	O'Neill,	Stirling,
Leclerc,	Rainy-River),	Parent,	Stokes,
Leduc,	MacKinnon	Perley,	Sylvestre,
Léger,	(Kootenay-Est),	Picard,	Taylor,
Little,	McLarty,	Pinard,	Telford,
Lizotte,	MacLean (Cap-	Poirier,	Thauvette,
Lockhart,	Breton-Nord-	Pottier,	Thorsom,
McCann,	Victoria),	Pouliot,	Tripp,
McCuaig,	McLean	Power,	Tucker,
McCubbin,	(Simcoe-Est),	Purdy,	Turgeon,
MacDiarmid,	Macmillan,	Reid,	Tustin,
Macdonald	McNevin	Rennie,	Veniot,
(Brantford, ville),	(Victoria, Ont.),	Rhéaume,	Vien,
Macdonald (Halifax),	McNiven	Rickard,	Ward,
Macdonald	(Regina, ville),	Roebuck,	Warren,
(Kingston, ville),	MacNicol,	Ross (Calgary-Est),	Weir,
McDonald (Pontiac),	Marier,	Ross (Hamilton-Est),	Whitman,
McGeer,	Maybank,	Ross (St. Paul's),	Winkler—174.

Et après plus ample débat, ledit projet d'amendement est mis aux voix, et il est rejeté sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Anderson,	Douglas (Weyburn),	Jackman,	O'Brien,
Bence,	Esling,	Jaques,	Perley,
Black (Cumberland),	Fair,	Johnston	Quelch,
Black (Yukon),	Gillis,	(Bow-River),	Ross (St. Paul's),
Blackmore,	Graydon,	Kuhl,	Ross (Souris),
Boucher,	Green,	Lockhart,	Rowe,
Bruce,	Hansell,	McGregor,	Roy,
Cardiff,	Hanson (York-	MacInnis,	Senn,
Casselman (Grenville-	Sunbury),	MacKinnon	Shaw,
Dundas),	Harris (Danforth),	(Kootenay-Est),	Stirling,
Castleden,	Hatfield,	MacNicol,	Stokes,
Church,	Hazen,	Marshall,	Tustin,
Coldwell,	Hlynka,	Nicholson,	Wright—51.
Diefenbaker,	Homuth,	Nielsen, (Mme)	

CONTRE:

Messieurs

Abbott,	Bradette,	Côté,	Douglas (Queens),
Authier,	Breithaupt,	Crerar,	Dubois,
Bercovitch,	Cardin,	Cruickshank,	Dupuis,
Bertrand (Prescott),	Casselman	Damude,	Durocher,
Bertrand	(Edmonton-Est),	d'Anjou,	Edwards,
(Terrebonne),	Chevrier,	Davidson,	Emmerson,
Blair,	Claxton,	Dechene,	Eudes,
Blanchette,	Cleaver,	Denis,	Evans,
Bonnier,	Cloutier,	Deslauriers,	Farquhar,
Bourget,	Corman,	Donnelly,	Ferron,

Fleming,	Lapointe	MacLean (Cap-	Power,
Fontaine,	(Québec-Est),	Breton-Nord-	Purdy,
Fournier (Hull),	Leader,	Victoria),	Reid,
Fournier (Maison-	Leclerc,	McLean	Rennie,
neuve-Rosemont),	Leduc,	(Simcoe-Est),	Rhéaume,
Fulford,	Léger,	Macmillan,	Rickard,
Furniss,	Little,	McNevin	Roebuck,
Gardiner,	Lizotte,	(Victoria, Ont.),	Ross (Calgary-Est),
Gauthier,	McCann,	McNiven	Ross (Hamilton-Est),
Gingues,	McCuaig,	(Regina ville),	Ross (Middlesex-Est),
Gladstone,	McCubbin,	Marier,	Ryan,
Golding,	Macdonald	Matthews,	Sanderson,
Graham,	(Brantford ville),	Maybank,	Sissons,
Gregory,	Macdonald (Halifax),	Mayhew,	Soper,
Hanson (Skeena),	Macdonald	Michaud,	Sylvestre,
Healy,	(Kingston ville),	Mills,	Taylor,
Henderson,	McDonald (Pontiac),	Moore,	Telford,
Hill,	McGeer,	Mullins,	Thauvette,
Hoblitzell,	McGibbon,	Mulock,	Thorson,
Howe,	McIlraith,	Neill,	Tripp,
Hurtubise,	McIvor,	Nixon,	Tucker,
Ilsley,	MacKenzie	O'Neill,	Turgeon,
Isnor,	(Lambton-Kent),	Parent,	Veniot,
Jean,	MacKenzie	Picard,	Vien,
Jutras,	(Neepawa),	Pinard,	Ward,
King, Mackenzie	McKinnon (Kenora-	Poirier,	Warren,
Laflamme,	Rainy-River),	Pottier,	Weir,
Lafontaine,	McLarty,	Pouliot,	Whitman,
Lalonde,			Winkler—140.

Et après une autre discussion, la motion principale, mise aux voix, est agréée, sur division.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est alors ordonné que ladite Adresse soit grossoyée et qu'elle soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

La Chambre s'ajourne alors à 10.46 heures p.m., jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 19

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 4 DECEMBRE 1940

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Rapport annuel du surintendant des faillites pour l'année régulière 1939. (Version française).

Il présente aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 27 novembre, 1940,—Etat montrant:

1. Les personnes suivantes sont-elles au service de l'Etat ou engagées dans des œuvres de guerre: (a) J. N. Bayne; (b) H. S. Carpenter?
2. Si oui, dans quels ministères et qui les a proposées?
3. Combien chacune reçoit-elle en (a) traitement, (b) dépenses?
4. Ces deux personnes étaient-elles autrefois à l'emploi du gouvernement de la Saskatchewan? Si oui, à quels titres?
5. L'un ou l'autre, ou l'un et l'autre reçoivent-ils des pensions ou des allocations de retraite de la province de la Saskatchewan? Si oui, quel en est le montant annuel?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 20 novembre, 1940,—Etat montrant:

1. Quel est le nombre des manufactures ou fabriques appartenant à des particuliers et pour l'outillage et l'entretien desquelles le gouvernement canadien et/ou le gouvernement britannique fournissent ou ont fourni des montants en vertu des contrats signés avec les propriétaires de ces manufactures ou fabriques?
2. Quels sont les noms des compagnies qui possèdent ces manufactures ou fabriques?
3. Quelle somme a-t-on dépensée ainsi, (a) le total, (b) pour chaque fabrique ou manufacture?

4. D'après les contrats passés avec les propriétaires de ces manufactures et fabriques, qui est investi du droit de propriété de ces machines, de ces édifices additionnels, etc., que le gouvernement canadien et/ou le gouvernement britannique fournissent ainsi?

5. Quelle mainmise le gouvernement garde-t-il sur l'exploitation et la direction de ces fabriques ou manufactures?

6. Quel est, en général, le tarif des profits permis dans les marchés pour munitions, armements, fournitures et autres marchés de guerre?

7. Trouve-t-on dans l'un quelconque de ces marchés de guerre, des dispositions relatives aux gages, aux conditions de travail, et à l'organisation de sociétés ouvrières dans ces manufactures ou fabriques?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 novembre, 1940:—Etat montrant:—1. Quel est le nombre de fabriques ou de manufactures de munitions, d'avions, d'outils, de produits chimiques ou autres que le gouvernement canadien, en son propre nom, ou au nom du gouvernement britannique, a achetés, construits, ou acquis ou dont il est propriétaire?

2. Quelle somme d'argent a-t-on dépensée pour ces manufactures ou fabriques, (a) le total, (b) le montant pour chacune?

3. Quels sont les noms des compagnies organisées pour diriger et surveiller ces manufactures ou fabriques?

4. Ces compagnies ont-elles été constituées en corporation en vertu de la loi fédérale ou de quelque loi provinciale sur les compagnies?

5. Quels sont les noms des administrateurs de chacune de ces compagnies, manufactures ou fabriques, et quelle est la charge ou quelles sont les charges que chacun de ces administrateurs occupe maintenant ou a autrefois occupées dans toute institution industrielle ou financière?

6. Quelles sont les fonctions et les attributions déterminées des bureaux d'administration des compagnies, fabriques ou manufactures de l'Etat?

7. Ces administrateurs reçoivent-ils quelque traitement ou allocation? Si oui, quels sont les traitements et les allocations versés ou que l'on doit verser à ces administrateurs?

8. Quels sont les divers produits pour la production, le traitement ou l'achat desquels chaque manufacture ou fabrique de l'Etat sert actuellement ou doit servir?

9. Quels sont les noms des directeurs, ou des directeurs généraux de chacune des fabriques ou manufactures de l'Etat, et quelle est la charge ou quelles sont les charges que chacun occupe maintenant ou a occupées autrefois dans toute institution financière ou industrielle?

10. Quels sont les traitements et/ou les allocations versés à ces directeurs?

11. (a) En vertu de quelle autorité légale le gouvernement a-t-il acquis ou établi ces manufactures ou fabriques? (b) Si ces transactions ont été faites sous l'empire d'arrêtés du conseil, le Gouverneur en conseil émet-il une ordonnance séparée pour chaque achat ou transaction, ou si un seul arrêté du conseil a donné au Ministre de grands pouvoirs dans ce domaine? (c) Ces arrêtés du conseil, s'ils existent, contiennent-ils les noms des directeurs, arrêtent-ils le chiffre du capital, les fonctions et les attributions, la direction, et, d'une façon générale, l'administration de ces manufactures, ou fabriques ou compagnies de l'Etat?

12. Le gouvernement a-t-il pris des engagements quant à la façon de disposer de ces manufactures, fabriques ou industries après la guerre?

13. Le gouvernement a-t-il un programme quelconque au sujet de la façon de disposer de ces fabriques après la guerre?

14. Le gouvernement a-t-il arrêté un programme ouvrier quant aux gages, aux conditions de travail et à l'organisation de sociétés ouvrières dans les manufactures ou fabriques de l'Etat?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 novembre, 1940:—Etat fournissant le nombre des hommes qui se sont enrôlés dans l'armée canadienne et qui ont été rejetés pour des raisons médicales depuis septembre 1939.

M. Black (Yukon), appuyé par M. Black (Cumberland), du consentement de la Chambre, présente un bill pour modifier la loi de juridiction du divorce, 1930;

Et un débat s'élevant;

M. Mackenzie King propose,—Que la Chambre entreprenne immédiatement la discussion des mesures du gouvernement.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, les mesures du gouvernement sont alors étudiées.

La Chambre reprend donc le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley: Que M. l'Orateur quitte maintenant son fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

Et ladite motion une fois proposée;

M. Coldwell, appuyé par M. MacInnis, propose en amendement:

Que tous les mots placés après "Que" dans ladite motion soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:

"Cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas cru bon de présenter un projet d'emprunt obligatoire exempt d'intérêt à être prélevé suivant les moyens des souscripteurs."

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Church.

Sur motion de M. Lapointe (Québec-est), du consentement de la Chambre, la Chambre revient à l'ordre pour la présentation des bills.

Du consentement de la Chambre, M. Black (Yukon), appuyé par M. Green, présente alors le bill No 7, Loi modifiant la Loi de juridiction du divorce, 1930, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu des dispositions de l'article 6 du Règlement, jusqu'à demain, à trois heures p.m.

No 20

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 5 DECEMBRE 1940

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le sixième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 4 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

D'Alice Weill Sedlak, de Bruxelles, Belgique, résidant présentement à Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage avec Karl Johann Sedlak, de Bruxelles, Belgique, à l'heure actuelle d'adresse inconnue, et pour en obtenir son divorce.—M. *Boucher*.

De Marie Adéline Alice Miron Lefebvre, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Léonide alias Lionel Lefebvre, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le deuxième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son deuxième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, et il constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De l'honorable Elie Beaugard, de Montréal, Québec, et autres, pour une loi constituant en corporation "La Sécurité, Compagnie d'Assurances Générales du Canada".

Du Révérend S. Bachtalowsky et autres, de Yorkton, Saskatchewan, pour une loi constituant en corporation la Mission catholique ukrainienne du très Saint Rédempteur.

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, pour M. Mackenzie (Vancouver-Centre), dépose devant la Chambre,—Règlements passés par le ministère des Pensions et de la Santé nationale par l'arrêté en conseil C.P. 204/6613, en date du 18 novembre, 1940.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 novembre, 1940,—Etat montrant:—

1. Par province, quelles quantités de pommes de terre de table a-t-on importées des Etats-Unis durant les mois de l'année 1940, jusqu'au 31 octobre, et quelles quantités totales a-t-on importées?

2. Du 1er janvier au 31 octobre 1940, quel ou quels montants de monnaie américaine le Bureau de contrôle des changes étrangers a-t-il permis d'employer pour l'achat de pommes de terre de table des Etats-Unis?

3. Du 1er janvier au 31 octobre de l'année 1940, quels montants de monnaie américaine, ou de fonds américains, ou de crédits américains a-t-on accordés ou permis aux importateurs canadiens pour leurs importations de fruits et de légumes frais?

4. Le Bureau des changes étrangers a-t-il reçu d'importateurs canadiens des demandes relatives à l'importation de tangerines du Japon?

5. Si oui, quels montants de fonds américains ou canadiens le Bureau de contrôle des changes étrangers a-t-il accordés ou permis pour les importations de tangerines?

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose devant la Chambre,—Copie du vingt-troisième rapport annuel du conseil national des recherches du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars, 1940.

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose devant la Chambre,—Etat montrant le nombre de morts, de chocs, et d'accidents graves survenus au personnel de la force royale canadienne de l'air et qui se sont produits depuis l'inauguration au Canada du plan d'entraînement aérien du Commonwealth.

Les questions suivantes inscrites au feuillet ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Coldwell,—1. Jusqu'aujourd'hui, combien d'hommes ne se donnant pas comme insoumis par cas de conscience, ont-ils refusé de rejoindre pour entraînement en vertu de la Loi sur la mobilisation des ressources naturelles?

2. Combien d'hommes avaient été affectés par des manufactures, ou par une fabrique, en particulier, qui s'objectent à l'envoi d'aucun ouvrier au camp?

3. Quelle mesure le gouvernement a-t-il prise, ou se propose-t-il de prendre au sujet des hommes qui ne se donnent pas comme des insoumis par cas de conscience, mais qui ont refusé de rejoindre pour entraînement?

4. Quelle mesure le gouvernement a-t-il prise, ou se propose-t-il de prendre au sujet des manufactures qui s'objectent à donner à leurs ouvriers la permission de rejoindre pour l'entraînement?

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. McGregor,—Le ministère de la Défense nationale a-t-il édicté des règlements pour empêcher les professionnels,—avocats, médecins, architectes, etc.—, qui sont en même temps officiers de l'Armée canadienne, de continuer l'exercice privé de leur profession?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné, en autant qu'il s'applique à l'armée et à la force aérienne.

Par M. Neill,—1. Quand le Bureau d'enregistrement des Services volontaires a-t-il été ouvert?

2. Combien de fonctionnaires accomplissent maintenant le travail de ce Bureau?

3. Combien de demandes d'emplois le Bureau a-t-il reçus?

4. Combien de personnes ont obtenu un emploi par l'entremise du Bureau?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Black (Cumberland),—1. A quelle compagnie a-t-on adjugé le marché pour des travaux d'excavation et de régalage à l'aéroport d'Eastern Passage, à Dartmouth, Nouvelle-Ecosse?

2. A quelle date l'a-t-on adjugé?

3. Qui sont les administrateurs de la Compagnie adjudicataire?

4. Quel est le montant total mentionné au contrat?

5. Cette compagnie a-t-elle exécuté cette entreprise elle-même ou l'a-t-elle fait exécuter par d'autres?

6. Dans le dernier cas, par qui et à quel prix?

7. Cette entreprise est-elle maintenant terminée?

8. Quel montant a-t-on versé à l'entrepreneur?

9. Quel montant doit être versé encore?

10. L'entrepreneur a-t-il réclamé quelque montant que le gouvernement a refusé de payer?

11. Si oui, de quelle nature étaient cette ou ces réclamations, et quel était le montant demandé?

12. A-t-on versé des montants audit entrepreneur sans un certificat d'ingénieur?

13. Si oui, à quelles dates et quels montants a-t-on alors versés?

14. A-t-on étendu la portée du contrat original?

15. Si oui, pour quelle période et pour quelles quantités a-t-on étendu la portée du contrat original?

16. Jusqu'aujourd'hui, quel est le coût total de tous les ouvrages entrepris à l'aéroport d'Eastern Passage?

17. Quel est le coût estimatif complet de tous les ouvrages entrepris ou qui doivent être entrepris à l'aéroport d'Eastern Passage?

Par M. Black (Cumberland),—1. Un contrat à régie intéressée a-t-il été adjugé pour le régalage et le pavage du champ d'atterrissage à l'aéroport d'Eastern Passage, de Dartmouth, Nouvelle-Ecosse? En ce cas, à qui?

2. Quel était, d'après le ministère, le coût estimatif de cette entreprise?

3. Cette compagnie a-t-elle exécuté son travail elle-même ou l'a-t-elle donné à d'autres en sous-contrat?

4. S'il y a eu sous-contrat, à qui et à quel prix?

5. Ce travail est-il maintenant terminé?

6. Quelle somme a été versée à l'entrepreneur?

7. Quelles sommes reste-t-il à verser?

8. L'entrepreneur a-t-il réclamé un montant qui lui aurait été refusé par le gouvernement?

9. En ce cas, de quelle nature étaient ces réclamations, ou cette réclamation, et quel était le montant réclamé?

10. Ledit entrepreneur a-t-il reçu des sommes sans certificat d'ingénieur?

11. En ce cas, quand et quels montants ont été versés?

12. Un marché supplémentaire a-t-il été adjugé?

13. En ce cas, de quelle nature était le travail accompli d'après ce marché supplémentaire?

14. Quel était le montant mentionné dans cedit contrat supplémentaire?

15. Quelle somme a été versée à l'entrepreneur en rapport avec ce contrat supplémentaire?

16. Quelles sommes reste-t-il à verser?

17. Quels sont les administrateurs de cette firme d'entrepreneurs?

Par M. LaCroix (Québec-Montmorency).—1. Quel est le salaire payé à un menuisier, travaillant pour les travaux de la Défense nationale, au camp militaire de Valcartier, province de Québec?

2. Quel est le salaire payé à un menuisier, travaillant pour les travaux de la Défense nationale, au camp militaire Borden, dans la province d'Ontario?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. MacInnis.—1. Durant la période écoulée de 1904 à 1919, l'Etat a-t-il versé une subvention à la *Consolidated Mining and Smelting Company of Canada*?

2. S'il a versé une subvention, quel en a été le montant total, et quel montant a-t-il versé chaque année durant la période mentionnée plus haut?

3. Le gouvernement du Canada a-t-il versé un octroi sur le plomb et le zinc que ladite compagnie a produits?

4. S'il a versé des octrois à ladite compagnie, quel en a été le montant total?

5. Le gouvernement a-t-il construit des édifices et installé un outillage sur la propriété de ladite compagnie?

6. Quel est le montant total des bénéfices que ladite compagnie a réalisés de 1904 jusqu'aujourd'hui?

7. Le gouvernement a-t-il reçu de ladite compagnie une somme ou des sommes au compte des argents avancés ou payés?

Par M. Church.—1. Les hôpitaux pour les forces militaires du Canada sont-ils suffisants dans les divers districts militaires du Canada pour ceux qui subissent leur entraînement, ou s'il y a manque de lits?

2. A quelles distances des divers camps établis en vertu du régime actuel y a-t-il des hôpitaux civils, et ceux-ci possèdent-ils un équipement suffisant pour soigner tous patients qui se présentent et qui ne peuvent être soignés aux divers camps?

3. Quels logements hospitaliers le gouvernement a-t-il établis ou établit-il, dans les divers districts militaires, pour prendre soin des soldats qui sont maintenant outre-mer mais seront malades ou blessés à leur retour au Canada?

4. A-t-on fait préparer un rapport sur le nombre des lits des hôpitaux?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné, en autant qu'il s'agit de l'armée et de la force aérienne.

Par M. Church.—1. Sur la proposition de qui le congé de Noël a-t-il été limité à six jours pour l'armée du Canada?

2. Est-ce tout le délai alloué à ceux qui désirent venir dans le Canada central à partir des provinces maritimes, de l'ouest, et de la Colombie, en prenant leur congé à leurs propres dépens?

3. Sur la proposition de qui a-t-on refusé le congé de Noël à des officiers et à des aviateurs du Corps royal d'aviation du Canada?

4. Quel congé et quelles permissions de Noël ont les membres des services administratifs qui n'appartiennent pas à l'armée du Canada, ou les fonctionnaires des Commissions gouvernementales du Canada?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Black (Châteauguay-Huntingdon),—1. Existe-t-il des règles fixant le délai pendant lequel les tribunaux de juridiction fédérale doivent rendre jugement après avoir pris une cause en délibéré? Si oui, quel est ce délai?

2. Sinon, le ministre de la Justice se propose-t-il de présenter un projet de loi pour fixer une période de cette nature?

3. Quel est, à l'heure actuelle, le nombre des causes que la Cour d'Echiquier du Canada a prises en délibéré, en indiquant celles qui sont (a) devant le président du Tribunal, (b) devant les juges associés?

4. Combien de causes chaque juge a-t-il gardées en délibéré durant les derniers douze mois (a) pendant plus de soixante jours, (b) pendant plus de quatre mois, (c) pendant plus de six mois, (d) pendant plus de douze mois, (e) pendant plus de dix-huit mois, (f) pendant plus de deux ans?

5. Pour quels motifs garde-t-on une cause en délibéré pendant plus de quatre-vingt-dix jours?

6. Le ministère de la Justice tient-il un registre des causes gardées en délibéré pendant plus de quatre-vingt-dix jours?

7. Les affaires de la Cour d'Echiquier justifient-elles la nomination d'un juge additionnel?

Par M. Perley,—1. Durant chacune des années 1939 et 1940, combien de petits ouvrages, digues et étangs, construits en vertu de la Loi sur la restauration agricole des Prairies, dans la province de la Saskatchewan, le gouvernement a-t-il acceptés, approuvés et consenti à payer?

2. Durant chacune des années 1939 et 1940, quel montant le gouvernement a-t-il versé de ce chef dans les comtés de Yorkton, Melville, Lake Center, Moose-Jaw, Weyburn, Assiniboia, et Qu'Appelle?

3. Parmi les ouvrages précédents, lesquels ont été construits (a) par des entrepreneurs, et (b) par les fermiers eux-mêmes?

Par M. Diefenbaker,—1. Combien de marchés a-t-on adjugés à la *National Construction Company Limited* qui a son bureau-chef à Prince-Albert, Saskatchewan?

2. Quels en sont les montants?

3. Quand cette compagnie a-t-elle été constituée en corporation?

4. Qui sont les administrateurs de cette compagnie?

5. Quel est le total du capital social de cette compagnie, et sur ce montant combien a été souscrit?

Par M. McGregor,—1. Quels sont les noms des membres de la Commission de la marine marchande du Canada?

2. A quelle race appartient chacun d'entre eux?

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

M. Mackenzie King propose,—Que, lorsque la Chambre lèvera la séance immédiatement après que le Parlement aura disposé de la législation financière déjà soumise à son examen, elle reste ajournée jusqu'à lundi, le 17 février 1941, à 3 heures p.m., pourvu toutefois que si M. l'Orateur, après avoir consulté le gouvernement de Sa Majesté, juge à propos que l'intérêt public exige la convocation de la Chambre plus tôt dans l'intervalle, il puisse donner un avis à cet effet, et alors la Chambre s'assemblera au temps fixé dans ledit avis et elle transigera ses affaires comme si elle avait été véritablement ajournée à cette date.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Les Adresses suivantes à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres suivants sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Marshall,—Ordre de la Chambre,—Copie du rapport de l'enquête que des fonctionnaires importants du Bureau de l'Auditeur général ou du ministère de l'Agriculture ont conduite sur des irrégularités graves dans les comptes du Laboratoire de Winnipeg.

Par M. Casselman (Grenville-Dundas),—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de toute la correspondance échangée du 1er janvier 1935 jusqu'à aujourd'hui entre les gouvernements du Canada, des Etats-Unis et de la province d'Ontario, ou entre tous fonctionnaires de ces gouvernements, au sujet (a) d'un aménagement double de la section internationale du Saint-Laurent, (b) d'un aménagement unique de la section internationale du Saint-Laurent.

Par M. Black (Yukon),—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, communications et autres documents échangés depuis 1935 entre le Gouverneur du territoire du Yukon et tout ministre fédéral et tout fonctionnaire du gouvernement du Canada au sujet de l'exécution, dans le territoire du Yukon, de la Loi concernant la Convention des oiseaux migrateurs, et au sujet de l'Ordonnance du Yukon sur le gibier.

Par M. MacInnis,—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant le montant d'argent que l'Etat a dépensé pour des ouvrages de toutes sortes à Aiyansh, sur la rivière Naas, Colombie-Britannique, durant la période écoulée du 1er septembre 1938 et 31 août 1940, indiquant aussi (a) le nombre de personnes occupées à ces travaux, (b) le temps pendant lequel elles ont été ainsi occupées, (c) le tarif de rémunération par heure ou par jour, et (d) la somme que chaque personne a reçue durant ladite période.

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents envoyés par toute société ou par toute ou toutes personnes pour demander, depuis la déclaration de la guerre, (a) des billets gratuits de chemin de fer pour les forces militaires du Canada, et (b) un système d'assurance pour nos forces militaires.

Par M. Black (Yukon),—Ordre de la Chambre,—Copie de tous les règlements maintenant en vigueur que le Gouverneur en conseil a édictés en vertu des dispositions de la Loi concernant la Convention des oiseaux migrateurs et qui sont appliqués dans le territoire du Yukon.

Par M. Black (Cumberland),—Ordre de la Chambre,—Copie de tous les contrats couvrant les entreprises exécutées depuis le 23 octobre 1935 et qui ont trait à (a) des travaux d'excavation, (b) au régalage et au pavage, (c) à tous autres travaux entrepris à l'aéroport de Eastern Passage, à Dartmouth, Nouvelle-Ecosse, et aussi une copie de tous télégrammes, lettres, estimés, comptes, certificats d'ingénieurs, rapports de vérificateurs, mémoires et de tous autres documents ou écrits qui ont trait auxdits contrats.

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Copie de toutes les conférences, correspondance, entrevues, communiqués à la presse et copie de tous les autres faits publiés et communiqués par les présidents de la section canadienne et de la section américaine de la Commission mixte de défense ou par d'autres membres ou fonctionnaires, à Halifax, Vancouver et autres villes du Canada et des Etats-Unis, au sujet des ouvrages conjoints de défense du Canada et des Etats-Unis, et de la façon même dont ils ont été donnés aux journaux pour être publiés dans les deux pays.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Douglas (Weyburn)—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés du 1er janvier 1935 jusqu'aujourd'hui entre le gouvernement ou tout ministère fédéral et toutes compagnies de chemin de fer, au sujet du poids inscrit de wagons de charbon et de l'inspection de ces wagons; et aussi copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents datés du 1er janvier 1935 jusqu'aujourd'hui et relatifs aux plaintes reçues concernant les pesées du charbon livré aux détaillants.

Par M. Quelch—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de l'arrêté du conseil nommant le Gouverneur de la Banque du Canada et fixant son salaire, et copie de tous les arrêtés du conseil subséquents sur le même sujet.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Coldwell—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, résolutions et autres documents que le gouvernement a en sa possession et qui ont trait à une requête demandant à la Commission de contrôle des loyers de tenir une audience à Calgary, Alberta, afin que ladite ville soit proclamée zone contrôlée.

Par M. Perley—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—1. Les noms de tous les fonctionnaires occupés en aucun temps durant l'année 1940 dans le bureau du Surintendant de la province de la Saskatchewan et en vertu des dispositions de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

2. La date à laquelle chacun a occupé son emploi, la charge qu'il a remplie, et le traitement et les dépenses qu'on lui a versés.

3. Les bureaux loués dans la ville de Regina sous l'empire de ladite Loi, les noms des personnes de qui on les a loués, la superficie de plancher, les loyers versés et les montants dépensés pour nouveaux aménagements, réparations, meubles et fournitures.

4. Si la Commission du service civil a embauché ces fonctionnaires, ou sur la recommandation de quelles personnes on les a embauchés.

Par M. Roy—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toute correspondance, écrits, lettres, mémoires, télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et celui du Manitoba ainsi que de Saskatchewan depuis le 1er janvier 1939 jusqu'à ce jour, relatifs à la Commission d'enquête royale Sirois-Dafoe sur les relations fédérales-provinciales.

La Chambre reprend alors la discussion ajournée sur le projet de motion de M. Ilsley,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des Voies et Moyens.

Et sur le projet d'amendement de M. Coldwell à ladite motion:

Que tous les mots placés après "Que" dans ladite motion soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:

"Cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas cru bon de présenter un projet d'emprunt obligatoire exempt d'intérêt à être prélevé suivant les moyens des souscripteurs."

Après plus ample débat, ledit projet d'amendement, mis aux voix, est rejeté sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Bence,	Gillis,	McGregor,	Quelch,
Castleden,	Hansell,	MacInnis,	Ross (Souris),
Coldwell,	Hlynka,	Marshall,	Shaw,
Diefenbaker,	Jaques,	Nicholson,	Wright—19.
Douglas (Weyburn),	Kuhl,	Perley,	

CONTRE:

Messieurs

Abbott,	Eudes,	Léger,	Mullins,
Anderson,	Evans,	Little,	Mulock,
Bertrand (Laurier),	Ferron,	Lizotte,	Neill,
Bertrand (Prescott),	Fontaine,	McCann,	Nixon,
Black (Châteauguay- Huntingdon),	Fournier (Hull), Fraser (Northum- berland, Ont.),	McCuaig, McCubbin, MacDiarmid,	O'Neill, Picard, Pinard,
Blair,	Fulford,	Macdonald (Halifax),	Pottier,
Blanchette,	Furniss,	Macdonald (Kingston, ville),	Pouliot,
Bonnier,	Gardiner,	McDonald (Pontiac),	Power,
Boucher,	Gauthier,	McGibbon,	Purdy,
Bradette,	Gibson,	McIlraith,	Reid,
Cardin,	Gingues,	McIvor,	Rennie,
Casgrain,	Gladstone,	MacKenzie (Lambton-Kent),	Rhéaume,
Casselman (Edmonton-Est),	Golding,	MacKenzie (Neepawa),	Rickard,
Casselman (Grenville- Dundas),	Goulet,	MacKinnon (Kenora- Rainy-River),	Roebuck,
Chevrier,	Graham,	MacKinnon (Kootenay-Est),	Ross (Calgary-Est),
Church,	Graydon,	McLarty,	Ross (Hamilton-Est),
Clark,	Green,	MacLean (Cap- Breton-Nord- Victoria),	Ryan,
Cleaver,	Hanson (Skeena),	McLear (Simcoe-Est),	Sanderson,
Cloutier,	Hanson (York- Sunbury),	Macmillan,	Senn,
Corman,	Harris (Danforth),	McNevin (Victoria, Ont.),	Sissons,
Côté,	Hazen,	McNiven (Regina, ville),	Slaght,
Crerar,	Healy,	MacNicol,	Soper,
Crête,	Henderson,	Marier,	Stirling,
Cruikshank,	Hill,	Martin,	Sylvestre,
Damude,	Hoblitzell,	Matthews,	Taylor,
d'Anjou,	Homuth,	Mayhew,	Telford,
Davidson,	Hurtubise,	Michaud,	Thauvette,
Dechene,	Ilsley,	Moore,	Thorson,
Denis,	Jean,		Tripp,
Donnelly,	Juras,		Tucker,
Douglas (Queens),	Kinley,		Turgeon,
Dubois,	Lafamme,		Veniot,
Dupuis,	Lafontaine,		Vien,
Durocher,	Lapointe (Québec-Est),		Ward,
Edwards,	Leader,		Warren,
Emmerson,	Leclerc,		Weir,
Esling,			Whitman,
			Winkler,
			Wood—145.

Et la motion principale est alors mise aux voix: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des voies et moyens; elle est acceptée, sur division.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Voies et Moyens.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

LOI SPECIALE DES REVENUS DE GUERRE

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la loi spéciale des revenus de guerre et de statuer:

1. Que la liste 1 de la loi soit modifiée ainsi qu'il suit:

(a) par l'abrogation du paragraphe 1 (a) de la liste et son remplacement par le suivant:

- 1. (a) Automobiles adaptées ou adaptables au transport des voyageurs et ne pouvant contenir chacun plus de dix personnes assises, évaluées à \$900 ou moins... 20 p. 100
- Plus de \$900 mais pas plus de \$1,200..... 20 p. 100 sur \$900 plus 40 p. 100 sur le montant excédant \$900.
- Plus de \$1,200..... 20 p. 100 sur \$900 plus de 40 p. 100 sur \$300 plus de 80 p. 100 sur le montant excédant \$1,200.

(b) En abrogeant le paragraphe 5 de ladite liste et son remplacement par le suivant:

5. Appareils photographiques, phonographes, postes récepteurs de radios et lampes de radio..... 25 p. 100

(c) En ajoutant à ladite liste à titre de paragraphe 6 ce qui suit:

6. (a) Appareils d'éclairage à l'électricité et au gaz et lampes et abat-jour, globes et réflecteurs pour lesdits appareils 25 p. 100

(b) Les appareils électriques ou à gaz suivants, adaptés à des usages domestiques:—

Cuisinières, poêles et chaufferettes; chauffe-eau glacières 25 p. 100

(c) Les appareils électriques suivants adoptés à des usages domestiques:

Hachoirs et broyeurs pour aliments, fers et machines à repasser, machines à laver; appareils pour la réduction des ordures ménagères, machines à cirer et à polir les planchers 25 p. 100

(d) Les appareils électriques suivants:

Aspirateurs et leurs accessoires; grilles, gaufriers, réchauds, rotissoires, bouilloires, chauffe-plat, batteurs pour aliments et liquides, presse-fruit, cafetières, grille-pain de toutes espèces, humidificateurs portatifs, fers à friser et à onduler, sèche-cheveux, machines à ondulation permanentes, rasoirs, et tondeuses 25 p. 100

(d) En ajoutant à ladite liste ce qui suit comme paragraphe 7:

7. Distributeurs et vendeuses automatiques fonctionnant au moyen de pièces de monnaie, de disques ou de jetons; articles de jeu ou d'amusement de toutes sortes, à pièces de monnaie, disques ou jetons.....25 p. 100

2. Que toute disposition fondée sur cette résolution sera censée être entrée en vigueur le deuxième jour de décembre, mil neuf cent quarante, et s'être appliquée à toutes les marchandises importées ou sorties d'entrepôt pour la consommation le et après ce jour-là, et aux marchandises importées auparavant pour lesquelles aucune déclaration pour consommation n'aura été faite avant ce jour-là.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, elle est lue la deuxième fois et agréée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Vendredi, 6 décembre 1940.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le bill No 8, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre, qui est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill subit ensuite sa deuxième lecture, est étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à minuit et dix minutes, jusqu'à trois heures p.m., aujourd'hui.

No 21

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 6 DECEMBRE 1940

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le septième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 5 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De Clavell Filliter Stroud, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Géraldine Elizabeth Pimm Stroud, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Abbott*.

De Marie Alice Veillet Piché, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Elzéar Piché, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Boucher*.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 novembre, 1940,—Etat montrant:—Combien de pièces d'habillement dont l'énumération suit (a) les manufactures canadiennes, (b) les manufactures étrangères ont-elles fabriquées et livrées à l'Etat pour le ministère de la Défense nationale: (a) paires de bottines; (b) assortiment d'uniformes; (c) couvertures; (d) bretelles; (e) chemises d'uniforme; (f) pardessus?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 novembre, 1940:—Copie de tous rapports, correspondance, mémoires et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1939 entre Allan B. Plaunt, ex-membre du bureau des Gouverneurs de la Commission de radiodiffusion du Canada et tout haut fonctionnaire de la Commission de radiodiffusion du Canada, ou le ministre des Transports, ou tout autre ministre.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose devant la Chambre,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions des mesures de guerre, Chapitre 206, S.R.C., 1927, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 6282, approuvé le 27 novembre, 1940: pour créer la division du bien-être des Vétérans du ministère des Pensions et de la Santé

nationale, dont la fonction sera de fournir des conseils et de l'assistance aux anciens membres des forces militaires en ce qui se rapporte à leur réintégration dans la vie civile, et pour remplir les autres devoirs qui pourront leur être assignés par le ministre des Pensions et de la Santé nationale en ce qui concerne le bien-être de ces anciens combattants.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 novembre, 1940:—Relevé indiquant les noms, l'adresse, l'âge, le sexe, de chaque fonctionnaire du bureau du registraire de district, département des Services nationaux de guerre, à Winnipeg, Manitoba; indiquant aussi si chaque fonctionnaire est marié ou non;

Un état montrant s'il y a des femmes mariées parmi ces fonctionnaires, et si les maris de ces femmes mariées occupent des emplois rémunérés, et si oui, quels sont les noms de ces femmes.

Un état montrant si quelques-uns de ces fonctionnaires reçoivent des annuités de l'Etat, soit du Dominion, soit des provinces, soit des municipalités, et si oui, quels sont les noms de cette ou de ces personnes, la nature et le montant de ces annuités;

De même qu'un relevé indiquant si certains de ces fonctionnaires sont d'anciens combattants, et si oui, quels sont leurs noms.

Il dépose aussi,—Copie des points principaux de l'accord conclu pour l'achat du bacon canadien par le ministère britannique de l'approvisionnement pour une période datant du 1er novembre, 1940, au 31 octobre, 1941; avec un mémoire exposant les divergences qui existent entre les ententes aux ports canadiens l'an dernier et cette année d'après l'ancien et le nouvel accord au sujet du bacon.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général:—Rapport annuel du ministère du Travail pour l'année financière terminée le 31 mars, 1940, rapport comprenant les procès-verbaux en vertu des lois suivantes: Loi du ministère du Travail, Loi de la conciliation et du travail, Loi des justes salaires et des heures de travail, Loi des enquêtes sur les différends industriels, Loi sur les annuités de l'état, Loi de la coordination des bureaux d'emploi, Loi de l'éducation technique, Loi des enquêtes sur les monopoles, Loi des secours et d'aide à l'agriculture, et Loi d'entraînement de la jeunesse. (Versions anglaise et française).

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministre des Travaux publics sur les entreprises qui tombent sous son contrôle pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars, 1940.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que par suite de l'ajournement imminent de la Chambre, la période de six semaines prévue par l'article 92 du Règlement pour la présentation des pétitions en obtention de bills privés sera censée se terminer le mercredi, 26 février, 1941, au lieu du mercredi, 18 décembre, 1940.

Le bill No 8, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau aujourd'hui.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Qu'il n'y aura pas interruption de séance entre six et huit heures du soir, aujourd'hui.

La Chambre se reforme alors de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

LOI RELATIVE À LA CONSERVATION DES CHANGES, 1940

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi devant être intitulée Loi de 1940 sur la conservation des changes en temps de guerre et stipulant que:

1. L'importation au Canada de toute marchandise énumérée et décrite à la liste I est interdite, sauf dans les cas où le ministre du Revenu national à sa discrétion, la juge désirable et, le cas échéant, en vertu et en conformité des termes d'un permis accordé par lui; à la réserve, toutefois, que l'interdiction ne frappe pas
 - (a) Les marchandises, produits naturels ou ouvrés du pays de provenance, importées d'un pays du bloc sterling ou de Terre-Neuve, sauf à la discrétion du ministre du Revenu national, les marchandises composées entièrement ou en partie de soie;
 - (b) Les marchandises à destination du Canada qui étaient en transit le ou avant le deuxième jour de décembre 1940.
2. Nonobstant toute disposition de la résolution précédente, le ministre du Revenu national est autorisé, à sa discrétion, à soustraire toute marchandise à l'application de la précédente résolution pour telle durée de temps qu'il juge désirable; avis de telle exemption sera publié dans la *Gazette du Canada*, et l'exemption entrera en vigueur à compter du jour de la publication dudit avis ou à toute date ultérieure fixée dans ledit avis.
3. Aux fins des présentes résolutions, "bloc sterling" comprend les territoires soumis à la souveraineté, à la protection, à la domination ou sous mandat de Sa Majesté (le Canada, Terre-Neuve et Hong-Kong exceptés) et tels autres territoires, qu'ils soient, ou non, soumis à la souveraineté à la protection, à la domination ou sous mandat de Sa Majesté, désignés par le gouverneur en conseil.
4. (1) S'il arrive qu'une personne profite de l'interdiction des importations pour augmenter le prix de ses produits au consommateur ou pour maintenir ce prix à un niveau plus élevé que le gouverneur en conseil juge convenable, compte tenu des fluctuations dans le prix de revient de ces marchandises, le gouverneur en conseil, peut, et plus d'en permettre l'entrée au pays, abaisser ou abroger le droit qui frappe ces marchandises.
(2) S'il arrive qu'une personne profite comme il est indiqué ci-dessus de l'interdiction des importations précitées, le gouverneur en conseil peut, pour la période de temps fixée par lui, imposer, prélever et percevoir sur la totalité ou certaines des marchandises obtenues par cette personne, une taxe d'accise de 25 p. 100 du prix de vente payable par ladite per-

sonne au moment de la livraison desdites marchandises à l'acheteur, et les dispositions de la loi spéciale des revenus de guerre visant la perception des taxes imposées par la Partie XIII de ladite loi y seront applicables.

5. (1) Les marchandises énumérées et décrites à la Liste II, produits naturels ou fabriqués du Royaume-Uni, importées au Canada dans des circonstances qui leur permettent de jouir des dispositions du tarif canadien de préférence britannique, ne sont pas sujettes aux droits énumérés à la Liste "A" du Tarif des douanes, mais le sont aux droits énumérés à la Liste II.
- (2) Les dispositions fondées sur la présente résolution s'appliquent à toutes les marchandises énumérées et décrites à la Liste II, importées ou sorties de l'entrepôt pour la consommation à compter du deuxième jour de décembre 1940 inclusivement, ainsi qu'aux marchandises précédemment importées mais dont l'entrée pour la consommation n'a pas été déclarée avant ladite date.
6. Le gouverneur en conseil est autorisé, afin d'augmenter la provision canadienne de devises étrangères et à la recommandation du ministre des Finances, à conclure des ententes avec des particuliers, des associations ou des sociétés constituées en corporations, visant à procurer de l'assistance sous forme de crédits applicables à l'impôt ou d'allocations spéciales de dépréciation ou d'épuisement sous le régime de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de la loi de taxation sur les surplus de bénéfices, si, dans l'opinion du gouverneur en conseil, cette assistance est nécessaire pour que se produise une expansion des exportations de tout particulier, toute association, ou toute société constituée en corporation jouissant de cette assistance.
7. Les dispositions fondées sur les présentes résolutions sont censées entrer en vigueur le deuxième jour de décembre 1940, et prendre fin à la date d'une proclamation émise sous l'empire de la loi des mesures de guerre déclarant que l'état de guerre n'existe plus, ou à telle date antérieure fixée par proclamation du gouverneur en conseil.

ANNEXE I—PARTIE I

Numéro du tarif	Description
20	Pâte ou "liqueur" de cacao et pâte ou "liqueur" de chocolat, sucrée, en blocs ou gâteaux.
21	Pâte ou "liqueur" de cacao et pâte ou "liqueur" de chocolat, sucrée, en blocs ou gâteaux d'au moins deux livres.
22	Préparation de cacao ou de chocolat en poudre.
23	Préparations de cacao ou de chocolat, n.d., et confiseries recouvertes de chocolat ou en contenant.
ex 45	Préparations alimentaires de céréales, en colis d'au plus vingt-cinq livres chacun.
46	Préparations alimentaires de céréales, n.d.
65	Biscuits non sucrés. Biscuits sucrés.

Numéro du tarif	Description
67	Macaroni ou vermicelle sans œufs ou autres ingrédients.
78	Plantes de fleuristes, savoir: palmes, fougères, caoutchouc (Ficus), glaieuls, balisiers, dahlias et pivoines.
79	Plantes de fleuristes, savoir: azalées, rhododendrons, lilas en pots; hydrangées ou autres plantes en pots, n.d.; plants de rosiers et autres plants pour la greffe ou le bourgeonnement, n.d.; semis d'œillet, araucarias, bulbes, cormes, tubercules, rhizomes et racines dormantes, n.d.; rosiers nains polyanthes importés ou achetés en entrepôt au Canada par des fleuristes pour des fins de forçage régulier dans leurs propres serres avant qu'il en soit disposé; feuillage de laurier et de houx, à l'état naturel ou conservé, qu'il soit en dessins ou bouquets ou non.
79a	Jeunes pousses d'œillet dans leur première année d'introduction.
79b	Fleurs et feuillage, naturels, coupés, en gerbes, en bouquets ou non.
82d	Rosiers, n.d.
82e	Arbres, arbustes, vignes, plants, racines et boutures, ordinairement connus sous la désignation de sujets de fleuristes ou de pépinières, n.d.
85	Champignons et truffes, frais, séchés ou autrement conservés.
89	Légumes préparés, dans des boîtes ou autres contenants hermétiques: (a) Fèves, cuites ou préparées autrement. (b) Maïs et tomates. (c) Pois. (d) N.d.
90	Légumes préparés ou en conserves: (a) Tapés, desséchés ou déshydratés, y compris la farine de légume, n.d. (b) Marinés ou conservés dans le sel, la saumure, l'huile ou de toute autre manière, n.d. (c) Extraits ou jus de légumes, moutardes liquides, sauce de soya et de légume de toute sorte. (d) Pâtes, hachis et tous autres produits semblables, composés de légumes et de viande ou de poisson ou des deux, n.d.
ex 99b	Pommes, tapées, desséchées, évaporées ou déshydratées (non compris le marc de pommes utilisé par les manufactures canadiennes).
99f	Figues séchées.
ex 99g	Nectarines, poires et pêches, tapées, desséchées, évaporées ou déshydratées.
ex 101	Mandarines et oranges de Tanger.
102	Limons.
103	} Fruits conservés dans l'eau-de-vie ou autres spiritueux.
104	
104a	Pulpe de fruit, autre que pulpe de raisin, sans sucre, en boîtes hermétiquement fermées ou autres emballages hermétiques.
105	Pulpe de fruit, avec du sucre ou non, n.d. et fruits broyés ou gelés.
105a	Ecorces de citrons, d'oranges, de pamplemousses et de cédrats, sulfurés ou en saumure.
105b	Olives et cerises, sulfurées ou en saumure, non embouteillées.
105c	Fruits et noix, marinés ou conservés dans le sel, la saumure, l'huile ou de toute autre manière, n.d.
105d	Gelées, confitures, marmelades, conserves, beurre de fruit et mince-meats, condensés.
105e	Fruits et écorces, cristallisés, glacés, recouverts de sucre ou asséchés; cerises et autres fruits à saveur de crème de menthe, de marasquin ou autres saveurs.
106	Fruits, préparés, dans des boîtes ou autres contenants hermétiques: (a) Abricots, pêches et poires. (b) Ananas. (c) N.d.
107	Gingembre confit.
108	Miel en gâteau ou autrement et ses imitations.

Numéro du tarif	Description
109	Noix de toute sorte, n.d. y compris les arachides décortiquées, n.d.
114	Noix sans coques, n.d.
121	Poisson conservé dans l'huile, n.d.
123	Saumon et tous autres poissons préparés ou conservés, y compris les huîtres, n.d.
123a	Crabes, peignes ou crevettes en récipients scellés.
124	Huîtres écaillées, à la mesure.
125	} Huîtres écaillées, en boîtes.
126	
127	
128	Huîtres en écailles.
141	Sucre candi et confiseries, n.d., y compris les gommés sucrés, le maïs crévé, les noix recouvertes de sucre, les poudres aromatiques, poudres à custard, poudres à gelées, sucreries pains sucrés, gâteaux, tartes, puddings et toutes autres confiseries contenant du sucre.
143	Cigares.
143a	Cigarettes.
144	Tabac haché.
145	Tabac manufacturé, n.d., et tabac à priser.
146	Ale, bière, porter et stout, importés en fûts ou autrement qu'en bouteilles.
147	Ale, bière, porter et stout, importés en bouteilles.
147a	Liqueurs dans la préparation desquelles entre du malt, du riz ou du maïs, lorsqu'elles ne contiennent pas plus que deux et demi pour cent d'esprit de preuve.
150	Jus de limon et jus de fruits, alcoolisés ou renfermant au plus vingt-cinq pour cent d'esprit de preuve.
151	Jus de limon et jus de fruits, alcoolisés ou renfermant plus de vingt-cinq pour cent d'esprit de preuve.
ex 152	Jus de limon, sirops de fruits et jus de fruits, n.d., (à l'exclusion du jus de pamplemousse).
153	Jus de limon, brut et concentré, non raffiné.
ex 156	Genièvre (<i>gin</i>) de toute espèce, n.d.; whisky et toutes boissons alcooliques ou spiritueuses, n.d.; absinthe, arack ou eau-de-vie de palme, eau-de-vie, y compris les eaux-de-vie artificielles et les imitations d'eau-de-vie, n.d.; cordiaux et liqueurs de toute espèce, n.d.; suc d'agave fermenté (<i>mescal</i>), pulque, extrait de punch au rhum (<i>rhum shrub</i>), genièvre de hollande (<i>schiedam</i>) et autres schnapps; tafia, angostura et amers ou boissons alcooliques similaires; et vins, n.d., renfermant plus de quarante pour cent d'esprit de preuve.
156a	Rhum.
160	Parfums à l'alcool et spiritueux parfumés, eau de laurier (<i>bay rum</i>), eau de Cologne et de lavande, lotions pour les cheveux et la peau, eaux dentifrices et autres préparations de toilette renfermant des spiritueux quelconques: <i>a</i>) en bouteilles ou flacons ne contenant pas plus de quatre onces chacun. <i>b</i>) en bouteilles, flacons ou autres récipients contenant plus de quatre onces chacun.
ex 162	Vermouth.
163	Vins de toute espèce, n.d., y compris les vins d'orange, citron, fraise, framboise, sureau e. groseille, titrant quarante pour cent ou moins d'esprit de preuve, importés en cercles ou en bouteilles.
165	Champagne et tous autres vins mousseux.
181a	Cartes postales illustrées, cartes de salutations et autres cartes artistiques semblables ou dépliantes.
ex 184d	} Publications périodiques, non reliées ou reliées en papier, comprenant surtout des romans ou autre matière du même genre, y compris les romans policiers, les histoires sexuelles et les histoires de l'Ouest, de même que les prétendues histoires véridiques ou confessions, et
ex 169	
ex 170	

Numéro du tarif	Description
ex 171	les publications, non reliées ou reliées en papier, connues sous le nom de recueils de dessins humoristiques sériés, exception faite des suppléments inclus dans les journaux. Toutefois, toute décision du ministre du Revenu national quant aux publications visées par ce numéro sera définitive.
194	Cartes à jouer, en paquets ou en feuilles, n.d.; cartes et feuilles partiellement lithographiées ou imprimées, pour la fabrication de cartes à jouer.
195	Papier de tenture ou papier teint, y compris bordures ou papier à bordure.
ex 197 ex 197b ex 198 ex 181 ex 509	Essuie-mains, serviettes, nappes, dessus de plateaux, et petits napperons en papier; papier de fantaisie pour rayons et papier dentellé; mouchoirs en papier; serviettes de papier pour le visage et papier à toilette, sauf lorsqu'on les importe en gros rouleaux; tasses, plats ou assiettes, fourchettes, cuillères et pailles à boire, en papier, carton ou fibres végétales; enveloppes en papier; papier à correspondance et à en-tête imprimée, à l'exclusion du papier à dactylographe ou à copie non imprimé; papier crêpé et articles en papier crêpé; papier d'emballage, y compris le papier à couvrir les boîtes et les bandes, imprimé, gaufré ou autrement décoré; seaux de Noël, étiquettes gommées, étiquettes mobiles et cartes annexes, imprimés gaufrés ou autrement décorés, jeux de cartes et autres jeux, cartes de pointage, carnets de pointage, cartes de présence ou de places, en papier ou en carton; articles servant aux fêtes, carnavaux ou célébrations et décorations en papier ou en carton; y compris les costumes, chapeaux, casquettes, bandeaux, masques, flûtes, serpentins et confettis.
228	Poudres à savon, savon pulvérisé, savon minéral, et savon, n.d.
233	Pommades, parfums de fleurs ou parfums français, conservés dans des graisses ou des huiles destinées à retenir le parfum des fleurs qui ne peuvent supporter la distillation, importées en boîtes en fer-blanc d'au moins dix livres chacune.
234	Parfumerie, y compris les préparations non alcooliques pour la toilette, savoir: huiles à cheveux, poudres et aux dentifrices et autres, pommades, pâtes et toutes autres préparations-parfumées, n.d., pour la chevelure, la bouche, ou la peau.
284	Tuyaux de drainage, tuyaux d'égout et leurs ajustages en terre cuite, tuyaux d'intérieur de cheminée ou ventouses, mitres de cheminées et cunettes, vernissées ou non, n.d.; et tuiles en terre cuite, n.d.
285	Tuiles ou blocs en terre cuite ou en pierre préparées pour parquet en mosaïque.
287	Articles de table, en porcelaine, semi-porcelaine, faïence blanche dure ou faïence feldspathique à l'exclusion des théières, cruches et autres articles du genre connus sous le nom de poterie.
288	Poterie de terre et de grès et faïence de Rockingham, n.d.
289	Bains, baignoires, bassins, water-closets, sièges, couvercles et réservoirs de water-closets, lavabos, urinoirs, éviers et cuves à lessive, en faïence, grès, ciment, terre ou autre matière, n.d.
323	Glaces argentées, biseautées ou non et encadrées ou non, n.d.
326(ii)	Articles en verre opalin, verrerie de table, articles en verre taillé et verre d'éclairage, n.d.
ex 353 ex 353a	Aluminium en feuilles, y compris l'aluminium laminé ou combiné avec du papier ou du carton.
362	Articles consistant entièrement ou partiellement en argent sterling ou autre argenterie, n.d.; objets fabriqués d'or ou d'argent, n.d.
362b	Articles de toilette de toutes sortes, y compris les vaporisateurs, les brosses, les polissoirs, les tire-boutons, les peignes, les canifs à cuticule, les réceptacles à cheveux, les miroirs à main, les écrins, les ciseaux de manucure, les limes à ongles, les bouteilles à parfum, les boîtes à houppes, les chausse-pieds, les plateaux et les pinces, dont la partie fabriquée de principale valeur est le sterling.
ex 415	Nettoyeurs-aspirateurs électriques et leurs accessoires d'usage domestique.
415a	Réfrigérateurs, pour habitations ou magasins, munis ou non de tous leurs accessoires: (i) Électriques. (ii) Autres qu'électriques.
ex 415b	Laveuses mécaniques de ménage, avec ou sans moteur en faisant partie.
425	Tondeuses de gazon.

Numéro du tarif	Description
429	Coutellerie de fer ou d'acier, plaquée ou non: (c) Canifs, couteaux de chasse et couteaux de poche de toute sorte. (g) Lames de rasoir; rasoirs et leurs pièces achevées.
433	Bains, baignoires, lavabos, cabinets d'aisance, cuvettes, urinoirs, éviers, et baquets de blanchissage en fer ou en acier, enduits ou non.
ex 438a	Automobiles adaptées ou adaptables au transport des voyageurs, dont la capacité n'est pas supérieure à dix personnes assises.
ex 438g	Motocyclettes ou sidecars de motocyclettes.
439	Bicyclettes et tricycles, n.d.
ex 439b	Remorques destinées à être utilisées avec des automobiles de tourisme.
ex 440a	Bateaux de plaisance de tout genre, y compris les voiliers, les esquifs, les chaloupes à rames, les canots et les bateaux à moteur.
440j	Chaluts, cuillers de pêche, mouches, cales, émerillons, moulinets, appâts, hameçons et engins de pêche, n.d.
ex 443	Appareils destinés à la cuisson ou à chauffer les édifices (accessoires non compris): (1) Au charbon ou au bois. (2) Au gaz. (3) A l'électricité. (4) A l'huile. (5) N.d.
444b	Abat-jour de lampes, n.d., et appuis d'abat-jour.
ex 445	Installations d'éclairage électrique et appareillages, n.d. (mais non compris les installations et les appareillages particulièrement destinés à des fins industrielles).
ex 445d	Postes récepteurs et coffrets d'ébénisterie et châssis.
ex 445j	Machines électriques pour raser à sec, devant servir à l'épilation du corps humain.
450	Patins de toutes catégories, à roulettes ou autres et leurs pièces.
451e	Attaches à coulisses ou sans agrafes, ou glissières.
ex 462	Instruments photographiques.
465	Enseignes de tout autre matériel que le papier, encadrées ou non; lettres et chiffres de tout autre matériel que le papier.
468	Cages de fil métallique et parties métalliques de cages pour oiseaux, écureuils et rats.
ex 473a ex 475 ex 472 ex 180 ex 180d ex 181 et al	Plaques d'impression de toutes sortes, coquilles en cuivre ou autres, matrices, pellicules positives ou négatives, stéréotypes, épreuves, illustrations couvertures, clichés ou autres imprimés, qui doivent servir à la production des publications visées par l'article ex 184d et autres de cette annexe, qui n'étaient pas imprimées au Canada durant les trois mois qui ont précédé immédiatement le 1er décembre, 1940.
508	Moulures en bois simples, dorées ou autrement ouvrees.
511	Cannes de toutes espèces; bâtons de golfé et leurs pièces achevées; skis; raquettes et cadres de raquettes et bâtons de balle au camp; balles de toutes sortes devant servir aux sports, aux joutes et aux jeux athlétiques, n.d.
511b	Cannes à pêche.
512	Cadres pour tableaux et photographies, de quelque matière qu'ils soient.
514	Cercueils, ainsi que leurs pièces en métal.
515	Vitrines ou meubles d'étalage de toute sorte ainsi que leurs pièces en métal.
518	Billards, avec ou sans blouses, et tables pour jeu de bagatelle ou autres jeux, queues, billes, râteliers et procédés pour jeux de billard.

Numéro du tarif	Description
519	Meubles en bois, en fer ou autre matière, d'appartements, de bureaux, de cabinets ou de magasins, finis ou en pièces détachées.
ex 532	Vêtements, articles de vêtements, entièrement ou partiellement ouverts, pur coton, n.d.
ex 532 ex 548 ex 555	Articles faits de tissus et de produits textiles, entièrement ou partiellement manufacturés, composés en tout ou en partie de coton, de lin, de laine ou de toute autre fibre textile, à savoir: draps, couvertures, couvre-pieds, courtpointes, dessus de lit, "confortables" et autres couvre-lit; coussins d'agenouilloirs, oreillers, coussins, y compris les pelotes à épingles bourrées ou non, taies d'oreillers, couvertures pour coussins et articles similaires; nappes, serviettes, napperons de plateaux, parures de chambre, petits napperons et articles semblables; couches, serviettes de toilette, débarbouilloirs, descentes de bain, carpettes de salle de bain, couvre-chaises, rideaux, draperies, garnitures de fenêtres et panneaux décoratifs et articles similaires; couvertures de voyage et couvertures similaires; baldaquins, stores et tentes; housses détachables pour automobiles et tapisserie d'ameublement; produits textiles ouverts, composés en partie de broderie ou de dentelle.
532a ex 548	
ex 548	
553	
ex 555	Couvertures de toute matière, non compris les couvertures d'automobiles, les couvertures utilisées sur les paquebots, ni les articles similaires.
560	Vêtements et articles de vêtement, entièrement ou partiellement manufacturés, composés en tout ou en partie de laine ou de fibres animales similaires, mais dont le matériel de plus grande valeur n'est pas la soie ni la soie artificielle, n.d.
560a	Tissus entièrement ou en majeure partie, quant au poids, de soie gommée, non dégommeés, ni blanchis, mesurant au moins vingt pouces de largeur et ne pesant pas plus de sept livres par 100 verges, s'ils sont importés pour être dégommeés, teints et finis au Canada.
560b	Produits tissés de soie, entièrement ou en partie, ne contenant pas de laine, non compris les tissus dont la plus grande partie du poids est constituée par la soie artificielle, n.d.
560d	Tissus entièrement de soie de vingt-six pouces au moins de largeur, n.d.
560e	Tissus à poil coupé, connus comme velours et peluches avec poils en soie ou soie artificielle, ne contenant pas de laine, largeur, plus de vingt-quatre pouces.
562	Tissus à poil coupé, généralement connus comme velours et peluches avec poil en soie ou soie artificielle, ne contenant pas de laine, largeur, vingt-quatre pouces ou moins, n.d.
564	Tissus n'excédant pas douze pouces de largeur, généralement connus comme "rubans" à poil coupé ou non, ou entièrement ou en partie de soie, mais ne contenant pas de laine.
565	Tissus entièrement, ou dont la majeure partie du poids est de soie ou de soie artificielle, ou des deux, d'une espèce non fabriquée au Canada, importés en pièces de longueur d'au moins cinq verges chacune par les fabricants de cravates, écharpes ou cache-nez, pour servir exclusivement à la fabrication de ces articles dans leurs propres fabriques.
566	Broderies, dentelles, soutaches, cordons, chenilles, guipures, franges et glands, qu'ils contiennent ou non des fils métalliques aplatis, filets, articles en filets, et bobins, n.d.
567	Broderies, dentelles, soutaches, cordons, chenilles, guipures, franges et glands, qu'ils contiennent ou non des fils métalliques aplatis, filets, articles en filets, et bobins, n.d.
567a	Vêtements et articles de vêtement, faits de tissus, et tous produits textiles entièrement ou partiellement ouverts, n.d., dont la matière de principale valeur est la soie.
568	Vêtements et articles de vêtement, faits de tissus et tous produits textiles, entièrement ou partiellement ouverts, n.d., dont la soie artificielle ou les fibres synthétiques similaires fabriquées par des procédés chimiques constituent la matière de principale valeur.
568a	Vêtements tricotés, sous-vêtements tricotés et articles tricotés, n.d.
568b	Chaussettes et bas:— (i) en laine. (ii) n.d.
568c	Gants et mitaines de toute sorte, n.d.
ex 569	Gants de toilette pour dames, en chevreau, longueur au coude.
ex 569	(i) Chapeaux en feutre de poil, ou en feutre de laine et de poil.
ex 569	(ii) Chapeaux en feutre de laine.

Numéro du tarif	Description
ex 569	(v) Chapeaux, n.d., (mais ne comprenant pas les coiffures distinctives pour usage dans les services publics).
569a	(i) Bérêts de laine, tricotés et foulés.
569a	(ii) Casquettes, bonnets et bérêts, n.d.
569d	Tissus n'excédant pas trois pouces de largeur, par longueurs d'au moins dix-huit verges, d'une catégorie ou d'une espèce non fabriquée au Canada, généralement connus sous le nom de "ruban cordé à duite simple, double ou quadruple", importée par les fabricants pour servir exclusivement dans leurs propres manufactures à la fabrication des bourdalous ou pour garnir les rebords de chapeaux.
578	Ornements, insignes et ceintures de toute sorte, n.d.
597	Pianos et orgues.
ex 597a	Instruments de musique de toute sorte, n.d.; phonographes, graphophones et gramophones, n.d., (mais non compris les cylindres et disques).
ex 598	Instruments de fanfare, n.d.
ex 598a	Instruments de fanfare d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada; cornemuses et leurs pièces achevées.
603	Peaux de fourrure, préparées en tout ou en partie, n.d.
ex 604	Cuir verni, laqué ou émaillé et cuir achevé à capitonnage.
605a	Véritables cuirs de porcs et véritables cuirs maroquins; cuirs dits à rouleaux.
611b	Vêtements en cuir, doublés ou non.
622	Malles, valises, boîtes à chapeaux, porte-manteaux, sacs à outils, et paniers de toute sorte, n.d.
623	Boîtes d'instruments de musique et coffrets, boîtes de fantaisie de toute sorte, serviettes, secrétaires de fantaisie, sacoches, réticules, porte-cartes, bourses, portefeuilles à hameçons et leurs pièces.
624	Ornements de perles, et ornements d'albâtre, fluorine, ambre, terre cuite, ou composition ou autres matières; éventails de toute sorte; statues et statuettes de toute matière, n.d.
624a	(i) Poupées et jouets de toute sorte, n.d. (ii) Jouets mécaniques en métal. (iii) Jeux de construction en métal, consistant en différentes pièces estampées, poinçonnées et pièces de liaison; pièces de ce qui précède.
624b	Statues et statuettes de porcelaine ou de faïence.
625	Bonnets, chapeaux, manchons, palatines, pèlerines, pardessus, manteaux de fourrure et autres articles en fourrure, n.d.
629	Parapluies, parasols et ombrelles de toute sorte et de toute matière.
634	Plumes et articles en plumes, n.d.; plumes, fruits, grains, feuilles et fleurs artificiels propres à garnir les chapeaux.
634	(ii) Matières, importées par des manufacturiers de plumes, fruits, grains, feuilles et fleurs artificiels pour servir exclusivement à la fabrication de ces articles, dans leurs propres établissements.
647	Bijoux de toute matière pour parure, n.d.
648	Pierres précieuses et leurs imitations, non montées ou serties; et perles et leurs imitations, percées, fendues, enfilées ou non, mais non serties ou montées.
648a	Diamants non montés.
652	Peignes de toilette, n.d.; peignes de fantaisie, qui ne sont pas des bijoux.
653	Brosses de toute sorte.
655	Plumes, porte-plumes et règles de toute sorte.

Numéro du tarif	Description
ex 655a	Crayons de plombagine.
656	Pipes à fumer de toute sorte, montures de pipes, étuis à cigares et cigarettes, porte-cigares et porte-cigarettes, et leurs étuis, nécessaires de fumeurs et leurs étuis, et blagues à tabac.
665	Torpilles, pétards et feux d'artifice de toute sorte.
ex 695a	Peintures à l'huile ou aquarelle et pastels, estimés à vingt dollars au moins chacun (ne devant pas comprendre les peintures à l'huile, les aquarelles et les pastels qui doivent servir exclusivement à des fins d'impression ou lithogravure).
ex 711 ex 362c ex 427 ex 446a et al	Articles énumérés ci-après, à l'exclusion des articles admissibles d'après les numéros du tarif 690a, 700, 700a, 702, 703(a), 704, 705, 706, 707, 708 et 709, savoir: Distributeurs de boissons gazeuses; bars; armoires à crème glacée et armoires à boissons; appareils pour la distribution et le mélange des boissons; pompes à essence; Tablettes à poinçonner et jeux de tonneau; distributrices automatiques, jeux, appareils d'amusement, phonographes, radios, instruments de musique, balances, appareils enregistreurs de stationnement, serrures et cases à fermeture automatique, actionnées au moyen de pièces de monnaie, de disques ou de jetons; Briquets de fumeurs (mais non compris les briquets dénommés au numéro du tarif 438(c)); Appareils de climatisation destinés aux maisons ou aux bureaux; Appareils électriques pour le malaxage, pour le repassage et pour le lavage de la vaisselle, destinés à l'usage domestique; Coffres, boîtes, bols, paniers, bouteilles, plats et plateaux pour usage personnel ou à la maison ou au bureau, ou pour l'emballage des marchandises destinées à être vendues en détail, et qui se composent principalement de cuivre, de bronze ou de métal galvanoplastique, non compris les contenants industriels qui ne conviennent pas à la vente au détail; Cendriers et réceptacles à cendres; écriitoires et soutiens pour buvard, plumes ou crayons; serre-livres; presse-papier et coupe-papiers; chenets, pare-étincelles, pincettes et autres accessoires de foyers; marteaux de porte; ornements de toute sorte pour arbres de Noël, y compris lampes et accessoires; vases et jardinières; Pierres précieuses et semi-précieuses, y compris perles et toutes imitations de perles; articles composés entièrement ou partiellement de pierres précieuses ou semi-précieuses ou de leurs imitations.

ANNEXE I—PARTIE II

19	Cacao, péricarpes et graines.
20a	Beurre tiré de l'amende du cacao.
77a	Fèves de cacao, non torréfiées, broyées ou moulues.
ex 99b	Marc de pommes, quand il sert aux manufactures canadiennes
109a	Arachides, vertes, dans l'écale ou n'ayant pas subi d'autre procédé que celui de l'écalage.
142	Tabac non manufacturé pour l'accise dans les conditions établies par la Loi de l'accise, conformément aux règlements que pourra édicter le ministre: (a) Du type ordinairement dénommé tabac turc:— (i) Non écôté. (ii) Ecôté. (b) N.d.:— (i) Non écôté. (ii) Ecôté.
267	Pétrole brut non assujéti à d'autre procédé que celui de la clarification naturelle et de l'enlèvement des matières étrangères et de l'eau, importé par les raffineurs d'huiles pour être raffiné dans leurs propres usines:— (i) D'une densité de .8155 (42.0 A.P.I.) ou plus lourde à 60 degrés Fahrenheit. (ii) D'une densité moindre que .8155 (42.0 A.P.I.) à 60 degrés Fahrenheit.
267a	Pétrole brut, n.d.
267b	Pétroles de première distillation; mélanges de ces pétroles ou de produits pétroliers avec du pétrole brut; tout ce qui précède d'une densité de .7249 (63.7 A.P.I.) ou plus lourde, à 60 degrés Fahrenheit, importé par les raffineurs d'huiles pour être raffiné dans leurs propres usines.

Numéro du tarif	Description
268	Gazoline naturelle de tête de tube, de compression ou d'absorption, ayant une densité de moins de .6690 (80.0 A.P.I.) à 60 degrés Fahrenheit, importée par les distillateurs de pétrole brut pour le mélange avec de la gazoline entièrement produite au Canada.
269	Produits du pétrole, n.d.: (i) D'une densité moindre que .8236 (40.3 A.P.I.) à 60 degrés Fahrenheit. (ii) D'une densité de .8236 (40.3 A.P.I.) ou plus lourde à 60 degrés Fahrenheit.
269a	Huile de pétrole connue sous le nom de distillation pour moteurs, d'une densité de .8017 (45.0 A.P.I.) ou plus lourde à 60 degrés Fahrenheit.
271	Huiles lubrifiantes composées en totalité ou en partie de pétrole: (a) Évaluées à au moins 25 cents le gallon. (b) N.d.
272a	Graisses de pétrole et graisses lubrifiantes, n.d.
326(i)	Dames-jeannes ou tourées, bouteilles, flacons, fioles, cruches et ballons de verre non taillés, n.d.; cheminées de verre pour lampes, n.d.; carafes et verres à boire, en verre, fabriqués à la machine, ni taillés, ni décorés, n.d.
414	Dactylographes et leurs pièces complètes.
414a	Machines à dicter, transcrire et à râcler les cylindres et leurs pièces achevées, y compris les cylindres de cire finis et non finis.
414c	Machines à additionner, tenir les comptes, calculer et facturer, et leurs pièces achevées, n.d.
415d	Machines à coudre, avec ou sans moteur en faisant partie; pièces achevées de machines à coudre.
415e	Accessoires de machines à coudre.
434	Locomotives à l'usage des chemins de fer, et leurs châssis, toits, roues et caisses, n.d.
434a	Automotrices à l'usage des chemins de fer, et leurs châssis; leurs pièces complètes.
438	Wagons de chemins de fer et leurs pièces, n.d."
ex 438a	Automobiles et véhicules à moteur de toutes sortes, n.d. (à l'exclusion des automobiles à voyageurs); omnibus à trolley électrique sans rails; châssis pour automobiles et véhicules à moteur de toutes sortes.
ex 500	Traverses de chemin de fer.
ex 503	Madriers, planches, planches à clin, lattes, piquets simples et autres pièces en bois dur, non autrement ouvrés que sciés ou refendus, qu'ils soient créosotés, vulcanisés ou traités par quelque autre procédé de conservation, ou non.
ex 504	Madriers, planches et autres pièces en bois dur, sciés, refendus ou coupés, et rabotés sur une seule face, mais non autrement ouvrés.
ex 505	Madriers, planches, plançons et autres pièces en bois dur, non autrement ouvrés que rabotés, dégrossis, mortaisés, rainés ou cannelés, n.d.
505a	Bois à plancher, rainé et/ou cannelé, ou mortaisé, savoir: hêtre, merisier, érable et chêne.
507	Feuilles de placage simples en bois ou placages tranchés ou taillés à la découpeuse rotative, en palissandre, acajou ou cèdre d'Espagne, ayant au plus cinq-seizièmes de pouce d'épaisseur, ni reliés ni joints.
507a	Feuilles de placage simples en bois ou placages tranchés ou taillés à la découpeuse rotative, n.d., ayant au plus cinq-seizièmes de pouce d'épaisseur, non reliés ni joints.
507b	Placages de bois de toute sorte, dont l'épaisseur ne dépasse pas cinq-seizièmes de pouce, reliés ou joints.
507c	Bois contreplaqué, fait de deux ou plusieurs couches de placages ou de bois, collées ou cimentées ensemble, mais non autrement ouvré.
507d	Feuilles de placage, savoir: acacia d'Australie, noyer, chêne satiné, bois satiné, <i>Blackbean</i> , érable, myrte tasmanien et eucalyptus, simples et ayant au plus trois-trente-deuxièmes de pouce d'épaisseur.

Numéro du tarif	Description
507e	Bois contreplaqué, fait de deux ou plusieurs couche de bois collées ou cimentées ensemble, et recouvert de métal sur un côté ou sur les deux.
ex 557	Cocons de soie, soie grège, rebuts et déchets de soie (mais à l'exclusion de ceux de soie artificielle ou de fibres synthétiques analogues).
ex 557a	Déchets de tissus non usagés, ou vêtements usagés, composés entièrement de soie (mais à l'exclusion de ceux de soie artificielle ou de fibres synthétiques analogues).
ex 557b	Tissus effilochés, composés entièrement de soie; brins et filaments de soie, non ouvrés plus qu'en fils; pièces de rebut de tissus non usagés, n.d. (mais à l'exclusion de ceux de soie artificielle ou de fibres synthétiques analogues).
558	Fils de trame et de chaîne entièrement en organsin, moulinés, n.d.
558a	Boudinages, filés et chaînes entièrement de soie filée, connus sous le nom de "schappe" et bourette, non ouvrés plus qu'en brins simples, n.d.
558c	i) Boudinages, filés et chaînes en tout ou en partie de soie, n.d., y compris fils, cordes ou fils retors, à coudre, à broder ou à autres usages. ii) Filés de soie entièrement ou partiellement recouverts de lamelles métalliques, et dont une livre ne doit pas contenir plus de 10,000 verges.
558e	Filés et chaînes entièrement de soie filée, boudinages, fils de trame et de chaîne entièrement de soie filée non colorés, importés pour les fabricants pour usage exclusif dans leurs manufactures pour la fabrication de sous-vêtements tricotés, de tissus ou de fils de soie.
600	Queux d'animaux à fourrure, à l'état brut.
601	Peaux d'animaux à fourrure de toute sorte, apprêtées d'aucune manière.
602	Peaux d'Astrakan ou de lièvre de Russie, carrés ou tapis de pieds de peau de chèvre de Chine et peaux de chèvre de Chine, préparés totalement ou partiellement, mais non peints.

ANNEXE II

Numéro du tarif	Désignation	Droit douanier
105d	Gelées, confitures, marmelades conserves, beurre de fruit, et mince-meats condensés.....	En franchise
220	Toutes préparations médicinales, chimiques et pharmaceutiques, composées de plus d'une substance, y compris les médicaments brevetés et spécialités pharmaceutiques (<i>proprietary</i>), les teintures, pilules, poudres, tablettes et trochiques, pastilles, sirops, cordiaux, amers, anodins, toniques, emplâtres, liniments, pommades, onguents, pâtes, gouttes, eaux essences et huiles, n.d.— a) A l'état sec..... b) A l'état liquide, lorsqu'ils contiennent au plus deux et demi pour cent d'esprit de preuve.....	10 p. c. 10 p. c.
228	Poudres à savon, savon pulvérisé, savon minéral, et savon, n.d....	10 p. c.
281b	Brique réfractaire, n.d.....	En franchise
ex 284	Tuiles en terre cuite, n.d.....	15 p.c.
288	Poterie de grès, faïence de Rockingham et poterie de terre, n.d....	10 p.c.
429	Coutellerie de fer ou d'acier, plaquée ou non: b) Couteaux de table et fourchettes de table..... c) Cuillers.....	10 p.c. 10 p.c.
439	Bicyclettes et tricycles, n.d.....	15 p.c.
439a	Articles de fer ou d'acier, en totalité ou en partie nickelés ou électroplaqués, importés par les manufacturiers de bicyclettes ou de tricycles pour servir uniquement, dans leurs usines, à la fabrication de bicyclettes ou de tricycles, en conformité des règlements édictés par le Ministre.....	10 p.c.

Numéro du tarif	Désignation	Droit douanier
445f	Dynamos ou générateurs électriques et transformateurs, et leurs pièces achevées, n.d.....	10 p.c.
445g	Moteurs électriques et leurs pièces achevées, n.d.....	10 p.c.
445k	Appareils électriques et leurs pièces achevées, n.d.....	10 p.c.
451b	Épingles fabriquées de fil métallique de toute espèce, n.d.....	10 p. 100
519	Meubles en bois, en fer ou autre matière, d'appartements, de bureaux, de cabinets ou de magasins, et leurs pièces détachées, non compris pièces de métal forgées, coulées ou étampées, à l'état brut.....	En franchise
520b	Effilures, entièrement de coton, obtenues par l'effilochage de brins ou tissus, prêtes à employer; linges et bourres à essuyer en coton; déchets de tissus neufs et chiffons et bourres nettoyés mécaniquement, entièrement de coton, n.d., à l'exclusion des coupons de vente et des coupons de fabrique.....	En franchise
521	Fibres cardées, en ruban, entièrement de coton non blanchi, coloré ni imprégné; fibres de coton blanchi ou coloré, n.d.....	En franchise
522	Boudinages, fil de chaîne et de trame pur coton, simplement mouliné, n.d.....	En franchise
522a	Boudinages, fils de chaîne et de trame pur coton simplement moulinés, importés par les fabricants de tricots pour servir dans leurs ateliers à confectionner des articles tricotés.....	En franchise
522b	Fils de chaîne pur coton, plus gros que le numéro quarante, mais dépassant le numéro vingt, non ouvrés au delà des fils simples, importés par les fabricants pour servir exclusivement, dans leurs propres usines, à la fabrication du fil de coton à coudre ou pour travaux au crochet, de tricottage, reprisage ou broderie.....	En franchise
522c	Boudinages, fils de chaîne et de trame pur coton, y compris le fil à coudre, la corde et la ficelle généralement employées pour coudre, faire des points, emballer et autres fins, n.d.; fil de coton, recouvert en tout ou en partie de lamelles métalliques, généralement appelé fil de Lyon.....	En franchise
522e	Fils à coudre de coton et fils à crochet, à tricoter, à repriser et à broder, en écheveaux, quand ils sont importés par des manufacturiers pour emploi exclusif dans leurs usines à la fabrication ou à l'enroulage du fil de coton à coudre, à crocheter, à tricoter, à repriser ou à broder.....	En franchise
523	Tissus pur coton, non blanchis, mercerisés ni colorés, n.d., et sacs de coton sans coutures.....	En franchise
523a	Tissus pur coton, blanchis ou mercerisés, non colorés, n.d.....	En franchise
523b	Tissus pur coton, imprimés, teints ou colorés, n.d.....	En franchise
523e	Tissus pur coton, rasés, n.d.....	En franchise
523i	Toile à filtres tout coton, avec poil rasé, en pièce ou confectionné, importée pour servir exclusivement dans les opérations minières ou, métallurgiques.....	En franchise
523j	Cretonnes ombrées, pur coton, à chaîne imprimée et à trame unie	En franchise
523k	Gabardines, entièrement de coton, ne contenant pas moins de 280 fils et brins de filés de laine au pouce carré.....	En franchise
523l	Tissus, entièrement de coton, composés de filés d'un numéro de pas moins de 80 et d'au plus 99, y compris ces tissus dans lesquels la moyenne des fils de trame et de chaîne est pas moins de 80 et d'au plus 99.....	En franchise
524a	Tissus rasés à chaîne, entièrement de coton ou de coton et de soie artificielle.....	En franchise
529	Broderie, dentelle, filet, tissus de filet, bobin, n.d., frange et glands pur coton.....	En franchise

Numéro du tarif	Désignation	Droit douanier
529a	Dentelles et broderies pur coton, non en couleur, importées par les fabricants pour servir exclusivement dans leurs propres manufactures à la fabrication de vêtements.....	En franchise
530	Dentelles et broderies entièrement en coton, en couleur, importées par les fabricants pour servir exclusivement dans leurs propres manufactures à la fabrication de vêtements.....	En franchise
531	Tissus tricotés entièrement en coton, à la pièce, importés par les fabricants de chaussures en caoutchouc pour servir exclusivement dans leurs propres manufactures à la fabrication de ces articles..	En franchise
532	Vêtements, articles de vêtements, faits de tissus, et tous produits textiles entièrement ou partiellement ouvrés, pur coton, n.d.; tissus pur coton, enduits ou imprégnés, n.d.....	En franchise
532a	Mouchoirs, entièrement en coton.....	En franchise
532b	Tissus, entièrement de coton, pour recouvrir les livres.....	En franchise
533	Voiles à bateaux et à bâtiments.....	En franchise
ex 536	Ouate et bourrure en paquets et en feuilles, de coton, n.d.....	En franchise
548	Vêtements et articles de vêtements, faits de tissus et de tous produits textiles, entièrement ou partiellement manufacturés, composés de tout ou en partie de fibres végétales ne renfermant pas de laine, n.d., tissus enduits ou imprégnés composés en tout ou en partie de fibres végétales, mais ne contenant ni soie, ni soie artificielle, ni laine, n.d.....	En franchise
Ex 553	Couvertures, entièrement de coton, de soie artificielle, ou de coton et de soie artificielle, mais ne contenant pas de soie ni de laine.....	En franchise
558b	Boudinages, filés et chaînes entièrement de soie artificielle ou d'autres fibres synthétiques similaires, fabriqués par des procédés chimiques, non ouvrés plus qu'en brins simples, non colorés, comprenant au plus sept tours au pouce, conformément aux règlements que peut prescrire le Ministre: a) Fabriqués avec de l'acétate de cellulose..... b) N.d.....	En franchise En franchise
558d	Boudinages, filés et chaînes, en tout ou en partie de soie artificielle ou de fibres synthétiques similaires, fabriqués par des procédés chimiques, n.d., y compris les fils, les tortis, et les cordonnets pour la couture, la broderie ou autres fins, ne devant pas contenir de soie; filés de soie artificielle recouverte entièrement ou partiellement de lamelles métalliques, une livre de ces filés ne devant contenir plus de 10,000 verges, conformément aux règlements que peut prescrire le Ministre: a) Fabriqués entièrement avec de l'acétate de cellulose..... b) N.d.....	En franchise En franchise
ex 560d	Tissus à poil coupé, connu comme velours et peluches, avec poils totalement en soie artificielle, ne contenant ni soie ni laine; largeur, plus de vingt-quatre pouces.....	En franchise
ex 560e	Tissus à poil coupé, généralement connu comme velours et peluches avec poil totalement en soie artificielle, ne contenant ni soie ni laine; largeur, vingt-quatre pouces ou moins, n.d.....	En franchise
561	Tissus en tout ou en partie de soie artificielle ou de fibres synthétiques similaires produites par des procédés chimiques, ne contenant pas de laine, non compris les tissus dont la majeure partie au poids est constituée par la soie, n.d.....	En franchise
561a	Tissus, enduits ou imprégnés, n.d.: (ii) Composés en tout ou en partie de soie artificielle ou de fibres synthétiques similaires, produites par des procédés chimiques, mais ne renfermant pas de soie.....	En franchise
562a	Tissus n'ayant pas plus de douze pouces de largeur, désignés généralement sous le nom de "rubans", avec poils coupés ou non coupés, fabriqués partiellement ou totalement en soie artificielle ou de fibres synthétiques similaires produites par des procédés chimiques, mais ne contenant ni soie ni laine.....	En franchise

Numéro du tarif	Désignation	Droit douanier
ex 564	Tissus entièrement, ou dont la majeure partie au poids est de soie ou de soie artificielle, d'une espèce non fabriquée au Canada, importés en pièces de longueurs d'au moins cinq verges chacune par les fabricants de cravates, écharpes ou cache-nez, pour servir exclusivement à la fabrication de ces articles dans leurs propres fabriques.....	En franchise
ex 565	Broderies, dentelles, soutaches, cordons, chenilles, guipures, franges et glands, qu'ils contiennent ou non des fils métalliques aplatis, filets, articles en filet et bobins en soie artificielle ou de fibres synthétiques similaires.....	En franchise
567a	Vêtements et articles de vêtement, faits de tissus et tous produits textiles, entièrement ou partiellement ouvrés, n.d., dont la soie artificielle ou les fibres synthétiques similaires fabriquées par des procédés chimiques constituent la matière de principale valeur.....	En franchise
ex 568	Vêtements tricotés, sous-vêtements tricotés et articles tricotés totalement de coton, de soie artificielle ou des deux.....	En franchise
ex 568a	Chaussettes et bas: (ii) N.d.....	En franchise
568b	Gants et mitaines de toute sorte, n.d.....	En franchise
572	Tapis ou carpettes d'Orient ou leurs imitations et tapis en pièces, tapis et carpettes, n.d.....	25 p.c.
573	Prélarts et toiles cirées émaillées, pour voitures, parquets, tablettes et tables, nappes et tapis en liège et linoléum.....	10 p.c.
588	Charbon, n.d., y compris les criblures et poussières de toute sorte.	En franchise

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et adoptée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley, présente le bill No 9, Loi sur la conservation des changes, qui est lu la première fois, et la seconde, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:

Bill No 8, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu la communication suivante:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR

OTTAWA

Le 6 DÉCEMBRE 1940.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le Très honorable sir Lyman P. Duff, juge-en-chef du Canada, en sa qualité de député de Son Excel-

lence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, ce soir, à neuf heures, afin de donner la sanction royale a quelques bills.

Veillez agréer,

Monsieur l'Orateur,

l'assurance de ma haute considération,

F. L. C. PEREIRA,

Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

L'honorable ORATEUR
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:

Bill No 9, Loi relative à la conservation des changes.

Un message est reçu du Très honorable sir Lyman P. Duff, juge en chef du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur avec la Chambre se rend à la salle du Sénat, et à son retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.

Loi relative à la conservation des changes.

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne alors à 9 heures 45 p.m., jusqu'à lundi, le 17 février 1941, à trois heures de l'après-midi, en vertu de l'ordre spécial adopté le 5 décembre 1940.

No 22

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 17 FEVRIER 1941

PRIÈRES.

Huit pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur fait part à la Chambre de la lettre suivante qu'il a reçue:

RESIDENCE DU GOUVERNEUR
OTTAWA

Membres de la Chambre des Communes:

J'ai reçu avec grand plaisir l'Adresse que vous avez votée en réponse à mon Discours à l'ouverture du Parlement, et je désire vous en remercier sincèrement.

ATHLONE

Ce 11 janvier 1941.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copies des réclamations et arrêtés en conseil, sous forme de livre bleu, Volume III, en anglais et en français, adoptés en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, couvrant la période du 1er juillet 1940, au 31 décembre 1940.

Et aussi,—Copies des proclamations et arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, entre le 26 octobre 1940, au 7 février 1941, sous forme dactylographiée (versions anglaise et française), comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 5995, approuvé le 26 octobre 1940: Institution d'une Commission intergouvernementale d'inspection.

Arrêté en conseil, C.P. 6260, approuvé le 6 novembre 1940: Désignation de certaines usines de l'Imperial Oil, Limited, comme "services essentiels".

Arrêté en conseil, C.P. 6282, approuvé le 27 novembre 1940: Etablissement d'une division de l'assistance aux anciens combattants, chargée d'aider les anciens membres des forces armées en ce qui concerne leur rétablissement dans la vie civile.

iArrêté en conseil, C.P. 6286, approuvé le 7 novembre 1940: Règlements concernant l'embauchage de personnes employées à la production de munitions, d'outillages de guerre au d'approvisionnement, et le reste.

Arrêté en conseil, C.P. 6328, approuvé le 7 novembre 1940: Modification des Règlements concernant la défense du Canada (codification), 1940,—détention de navires ou d'aéronefs au Canada.

Arrêté en conseil, C.P. 6368, approuvé le 9 novembre 1940: Nomination de nouveaux membres du Conseil de l'Air.

Arrêté en conseil, C.P. 6395, approuvé le 25 novembre 1940: Nomination de M. H. F. Gordon au poste d'administrateur général adjoint, ministère de la Défense nationale, service de l'Air.

Arrêté en conseil, C.P. 6410, approuvé le 13 novembre 1940: Autorisant la Commission des prix et du commerce en temps de guerre à fixer le prix du beurre.

Arrêté en conseil, C.P. 6416, approuvé le 13 novembre 1940: Modification des Règlements concernant la défense du Canada (codification), 1940,—“services essentiels”.

Arrêté en conseil, C.P. 6481, approuvé le 14 novembre 1940: Navires saisis comme prises.

Arrêté en conseil, C.P. 6601, approuvé le 16 novembre 1940: Institution d'une Commission de réquisition en temps de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 141/6613, approuvé le 18 novembre 1940: Autorisant l'entrée, sous le régime du tarif préférentiel britannique, de la mélasse destinée à la fabrication des munitions de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 6640, approuvé le 20 novembre 1940: Obligation pour les personnes employées par le ministère des Munitions et des Approvisionnements de prêter le serment d'office.

Arrêté en conseil, C.P. 6642, approuvé le 19 novembre 1940: Choix d'emplacements convenables d'aéroports et d'hydroaéroports.

Arrêté en conseil, C.P. 6645, approuvé le 19 novembre 1940: Désignation des forces militaires du Canada sous le nom de “l'Armée canadienne”.

Arrêté en conseil, C.P. 6647, approuvé le 19 novembre 1940: Règlements de 1940 concernant le Corps de cadets de l'air.

Arrêté en conseil, C.P. 6695, approuvé le 19 novembre 1940: Règlements concernant les engagements financiers à contracter relativement aux dépenses de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 6696, approuvé le 19 novembre 1940: Nomination de M. Arthur MacNamara au poste de sous-ministre associé du Travail.

Arrêté en conseil, C.P. 6751, approuvé le 23 novembre 1940: Transfert de l'administration des arsenaux du Dominion du ministère de la Défense nationale au ministère des Munitions et des Approvisionnements.

Arrêté en conseil, C.P. 6765, approuvé le 20 novembre 1940: Interdiction de produire de nouveaux modèles de certains articles manufacturés et de machines-outils.

Arrêté en conseil, C.P. 6797, approuvé le 27 novembre 1940: Nomination de M. David Ballantyne Carswell au poste de régisseur de la construction et des réparations de navires.

Arrêté en conseil, C.P. 6808, approuvé le 25 novembre 1940: Description modifiée de l'insigne du service de guerre, classe “*Service*”.

Arrêté en conseil, C.P. 6809, approuvé le 25 novembre 1940: Autorisant les officiers dont le grade n'est pas inférieur à celui de brigadier ou de colonel d'aviation à convoquer des conseils de guerre généraux en Islande.

Arrêté en conseil, C.P. 6841, approuvé le 25 novembre 1940: Présence au Canada des écoles d'entraînement et autres unités et formations du Corps d'aviation royal.

Arrêté en conseil, C.P. 6879, approuvé le 28 novembre 1940: Réclamations civiles contre les membres des forces canadiennes en Islande, à Terre-Neuve et aux Antilles.

Arrêté en conseil, C.P. 57/6885, approuvé le 26 novembre 1940: Remise ou remboursement des droits de douane, etc., frappant le matériel et les munitions de guerre, propriété du Gouvernement royal norvégien.

Arrêté en conseil, C.P. 6922, approuvé le 28 novembre 1940: Nomination de M. Arthur H. Brown au poste de président temporaire de la Commission des allocations familiales.

Arrêté en conseil, C.P. 6948, approuvé le 28 novembre 1940: Nomination du major R. J. Waterous au poste de membre du Comité interministériel de coordination de la main-d'œuvre.

Arrêté en conseil, C.P. 6986, approuvé le 29 novembre 1940: Punitons en cas d'infraction à la discipline par les membres du Corps d'aviation néo-zélandais attachés au Corps d'aviation royal canadien.

Arrêté en conseil, C.P. 7044, approuvé le 29 novembre 1940: Suspension, pour la durée de la guerre, du privilège de faire des déclarations d'extranéité.

Arrêté en conseil, C.P. 7045, approuvé le 29 novembre 1940: Allocation de logement de \$1.25 par nuit accordée aux recrues.

Arrêté en conseil, C.P. 6982, approuvé le 4 décembre 1940: Protection en matière de brevets et de dessins industriels.

Arrêté en conseil, C.P. 7120, approuvé le 4 décembre 1940: Modification des Règlements concernant le bois—définition de "Bois".

Arrêté en conseil, C.P. 7121, approuvé le 4 décembre 1940: Définition de l'expression "contrat de guerre" et du mot "dépréciation".

Arrêté en conseil, C.P. 7155, approuvé le 7 décembre 1940: Sujet: Régisseur du bois—démission de M. H. R. MacMillan; nomination de M. Loren L. Brown.

Arrêté en conseil, C.P. 7156, approuvé le 4 décembre 1940: Régie de l'exportation des blocs de sciage de pin de Douglas.

Arrêté en conseil, C.P. 7215, approuvé le 24 décembre 1940: Modifiant les Règlements de 1940 sur les services nationaux de guerre (recrues).

Arrêté en conseil, C.P. 7249, approuvé le 11 décembre 1940: Modifiant les Règlements de 1940 sur l'administration et la distribution des biens successoraux des membres des armées de terre, de mer et de l'air.

Arrêté en conseil, C.P. 7273, approuvé le 11 décembre 1940: Institution du Conseil consultatif national des œuvres de secours de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 7276, approuvé le 11 décembre 1940: Conseils de guerre concernant les divisions actives de l'armée canadienne en service au Canada ou à Terre-Neuve.

Arrêté en conseil, C.P. 7373, approuvé le 13 décembre 1940: Règlements d'exécution de la Loi de 1940 sur la conservation des changes en temps de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 7378, approuvé le 13 décembre 1940: Ordonnance de la Commission de contrôle du change étranger—Règlements.

Arrêté en conseil, C.P. 7382, approuvé le 13 décembre 1940: Autorisant la *Calgary Power Company Limited* à commencer la construction de certains ouvrages.

Arrêté en conseil, C.P. 7440, approuvé le 16 décembre 1940: Régime des salaires en temps de guerre, applicable aux conditions dans les industries tombant dans le champ d'application de la Loi d'enquête en matière de différends industriels.

Arrêté en conseil, C.P. 7494, approuvé le 19 décembre 1940: Pouvoirs du Régisseur des métaux—Elargissement.

Arrêté en conseil, C.P. 7520, approuvé le 21 décembre 1940: Institution d'un Comité chargé de voir à l'utilisation et à la distribution des fonds de cantines.

Arrêté en conseil, C.P. 7521, approuvé le 19 décembre 1940: Règlements concernant le paiement de "l'allocation de réadaptation".

Arrêté en conseil, C.P. 7540, approuvé le 21 décembre 1940: Prorogation au 31 mars 1941 des restrictions sur l'importation au Canada de porc frais ou congelé.

Arrêté en conseil, C.P. 7610, approuvé le 28 décembre 1940: Modifiant l'Ordonnance sur le fonds du change.

Arrêté en conseil, C.P. 7718, approuvé le 31 décembre 1940: Modifiant les règlements concernant l'achat de graine de lin à filasse.

Arrêté en conseil, C.P. 7722, approuvé le 31 décembre 1940: Modification de la Loi de l'immigration chinoise, 1923.

Arrêté en conseil, C.P. 104, approuvé le 7 janvier 1941: Modification des règlements concernant les capitaines et seconds canadiens.

Arrêté en conseil, C.P. 143, approuvé le 10 janvier 1941: Modification des règlements concernant la vente et l'exportation des produits laitiers.

Arrêté en conseil, C.P. 1/220, approuvé le 10 janvier 1941: Autorisant l'importation d'autobus usagés ou d'occasion.

Arrêté en conseil, C.P. 223, approuvé le 13 janvier 1941: Nomination de John Caswell Davis comme membre du Conseil consultatif national pour les caisses de secours de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 224, approuvé le 13 janvier 1941: Nomination de Léonce Plante comme membre du Comité des fonds de cantine.

Arrêté en conseil, C.P. 289, approuvé le 13 janvier 1941: Déclarant organisations illégales la *Watch Tower Bible and Tract Society* et l'*International Bible Students Association*.

Arrêté en conseil, C.P. 316, approuvé le 17 janvier 1941: Déclarant "services essentiels" l'usine de l'*Electro Metallurgical Company of Canada, Limited*, à Welland, Ontario.

Arrêté en conseil, C.P. 317, approuvé le 17 janvier 1941: Déclarant "services essentiels" l'usine de la *Gar Wood Industries of Canada, Limited* à Windsor, Ontario.

Arrêté en conseil, C.P. 318, approuvé le 17 janvier 1941: Déclarant "services essentiels" l'usine de l'*Alberta Nitrogen Company, Limited*, à Calgary.

Arrêté en conseil, C.P. 322, approuvé le 17 janvier 1941: Modification des règlements de 1939 sur les zones des aéroports.

Arrêté en conseil, C.P. 324, approuvé le 17 janvier 1941: Abrogation des règlements gouvernant les allocations aux anciens combattants, C.P. 4499 du 7 septembre 1940.

Arrêté en conseil, C.P. 330, approuvé le 17 janvier 1941: Autorisant l'entrée sous le régime du tarif de préférence britannique dans certains cas.

Arrêté en conseil, C.P. 383, approuvé le 17 janvier 1941: Nomination de Mme Harvey Agnew comme membre du Conseil consultatif national pour les caisses de secours de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 384, approuvé le 17 janvier 1941: Conférant à l'officier commandant l'armée canadienne à Terre-Neuve les pouvoirs d'un officier commandant de district.

Arrêté en conseil, C.P. 488, approuvé le 22 janvier 1941: Permis requis pour l'exportation de certains articles utiles dans la production des munitions de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 497, approuvé le 22 janvier 1941: Autorisant le ministre de l'Agriculture à payer les frais de transport des grains de l'Ouest expédiés sur l'est du Canada.

Arrêté en conseil, C.P. 515, approuvé le 29 janvier 1941: Modification des règlements concernant la vente des produits laitiers.

Arrêté en conseil, C.P. 547, approuvé le 24 janvier 1941: Autorisant l'institution des conseils de guerre en ce qui concerne les forces militaires canadiennes servant sur le continent européen.

Arrêté en conseil, C.P. 582, approuvé le 29 janvier 1941: Déclarant organisation illégale la *Watch Tower Bible and Tract Society Incorporated*.

Arrêté en conseil, C.P. 585, approuvé le 29 janvier 1941: Prévoyant l'emprisonnement ou la détention dans le cas des membres des forces en visite attachées au C.A.R.C.

Arrêté en conseil, C.P. 586, approuvé le 29 janvier 1941: Autorisant certaines questions concernant la discipline et l'administration des forces en visite.

Arrêté en conseil, C.P. 587, approuvé le 29 janvier 1941: Précisant l'expression "Officier commandant" une force en visite.

Arrêté en conseil, C.P. 629, approuvé le 29 janvier 1941: Modification des règlements concernant la défense du Canada (Codification) 1940, restreignant le mouvement des pigeons voyageurs traversant la frontière internationale.

Arrêté en conseil, C.P. 644, approuvé le 29 janvier 1941: Autorisant les officiers du C.A.R.C. à déférer un serment requis dans les affaires concernant le C.A.R.C.

Arrêté en conseil, C.P. 708, approuvé le 31 janvier 1941: Institution au Royaume-Uni de conseils de guerre concernant les forces aériennes du Canada.

Arrêté en conseil, C.P. 744, approuvé le 31 janvier 1941: Règlements gouvernant l'embauchage des débardeurs à Halifax.

Arrêté en conseil, C.P. 747, approuvé le 31 janvier 1941: Modification des règlements concernant les certificats de capacité des capitaines, seconds et mécaniciens.

Arrêté en conseil, C.P. 816, approuvé le 31 janvier 1941: Prolongeant jusqu'au 31 janvier 1941 la durée de la nomination de James Stuart Duncan.

Arrêté en conseil, C.P. 134/813, approuvé le 1er février 1941: Remise sur le blé consentie aux provinces du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, et de l'Île du Prince-Edouard.

Arrêté en conseil, C.P. 852, approuvé le 5 février 1941: Règlements concernant l'enregistrement national, 1940, amendements.

Arrêté en conseil, C.P. 865, approuvé le 5 février 1941: modification de la loi de conservation du change de guerre, 1940, au sujet de l'importation des bananes.

Arrêté en conseil, C.P. 890, approuvé le 5 février 1941: amendements aux règlements régissant les octrois de réintégration.

Arrêté en conseil, C.P. 892, approuvé le 7 février 1941: modifiant les règlements de la défense du Canada (Refonte) 1940,—services essentiels.

Il dépose aussi sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères, année se terminant le 31 décembre 1940.

Aussi,—Rapport et recommandations du comité spécial nommé pour faire enquête sur les sujets orientaux de la Colombie-Britannique, le 1er octobre, 1940, afin de s'enquérir de la situation des personnes d'origine japonaise et chinoise, domiciliées en Colombie-Britannique, et de faire rapport sur le problème que présentent au point de vue sécurité nationale les Japonais et les Chinois de cette province, eu égard surtout à l'entraînement militaire.

Aussi,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de l'article 2 du chapitre 165, S.R.C., 1927,—Loi autorisant les remaniements et les transferts de fonctions dans le service public, à savoir:

Arrêté en conseil, C.P. 1055, approuvé le 13 février 1941: transfert de l'administration de la loi qui place le charbon canadien utilisé dans l'industrie du fer et de l'acier sur un pied d'égalité avec le charbon importé, de la juridiction du ministre du Commerce à celle du ministre des Mines et des Ressources.

Aussi,—Copie des délibérations de la conférence entre le fédéral et les provinces tenue à Ottawa le 14 et le 15 janvier 1941. (Version anglaise et française).

Et il dépose aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur générale, en date du 5 décembre 1940:—Copie de toute correspondance, écrits, lettres, mémoires, télégrammes et autres documents échangés entre le gouverne-

ment fédéral et celui du Manitoba ainsi que de Saskatchewan depuis le 1er janvier 1939 jusqu'à ce jour, relatifs à la Commission d'enquête royale Sirois-Dafoe sur les relations fédérales-provinciales.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du Surintendant de l'Assurance du Dominion du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1939.—Vol. I—Compagnies d'assurance autre que d'assurance-vie.

Aussi,—Rapport du Surintendant de l'Assurance du Dominion du Canada pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1939.—Compagnies de petits prêts.

Aussi,—Rapports du classement des prêts et dépôts des banques à chartre du Canada, au 31 octobre 1939, conformément à l'article 114, (12) de la Loi des banques, chapitre 24 du Statut de 1934.

Aussi,—Listes des soldes de comptes, etc., dans les banques d'épargne de Québec au 31 décembre 1940, en vertu de l'article 10 du chapitre 39, 24-25 George V.

Aussi,—Liste des actionnaires des banques d'épargne de Québec au 31 décembre 1940, en vertu de l'article 9, du chapitre 39, 24-25 George V.

Aussi,—Rapport annuel de la Banque du Canada au ministre des Finances, ainsi que les états de compte pour l'année terminée le 31 décembre 1940.

Aussi,—Rapport du surintendant de l'Assurance du Dominion du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1940.—Compagnies de prêt et de fiducie.

Aussi,—Liste des soldes de comptes, etc., des banques à chartre du Dominion du Canada au 31 décembre 1940, en vertu de l'article 114, chapitre 24, 24-25 George V.

Aussi,—Liste des actionnaires des banques à chartre du Dominion du Canada au 31 décembre 1940, en vertu de l'article 114, chapitre 24, 24-25 George V.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 décembre 1940,—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, résolutions et autres documents que le gouvernement a en sa possession et qui ont trait à une requête demandant à la Commission de contrôle des loyers de tenir une audience à Calgary, Alberta, afin que ladite ville soit proclamée zone contrôlée.

M. Howe, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 27 novembre 1940,—Copie de tous les arrêtés du conseil nommant les contrôleurs du ministère des Munitions et du ravitaillement et définissant leurs fonctions, de même qu'une copie des règlements ou ordonnances mis en vigueur par ces contrôleurs et/ou par la Commission de contrôle des industries en temps de guerre.

M. McLarty, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 20 novembre 1940,—Copie de tous les arrêtés du conseil qui, depuis le 1er août 1939, ont autorisé l'émission de mandats du Gouverneur général, de même qu'un état montrant le montant dépensé en vertu de chaque mandat émis.

M. MacKinnon (Edmonton-Ouest), membre du conseil privé du roi dépose,—Rapport de la commission canadienne du blé pour l'année-récolte 1939-1940.

M. Ralston, membre du conseil privé du roi, dépose sur la table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministère de la Défense nationale pour l'année financière terminée le 31 mars 1940.—(En français).

Et aussi,—Copie des ordres généraux promulgués pour la milice canadienne du 18 octobre 1940 au 28 janvier 1941, en vertu des dispositions de l'article 141, chapitre 132, S.R.C., 1927.

M. Crerar, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 décembre 1940,—Copie de tous les règlements maintenant en vigueur que le Gouverneur en conseil a édictés en vertu des dispositions de la Loi concernant la Convention des oiseaux migrateurs et qui sont appliqués dans le territoire du Yukon.

Aussi,—Etat montrant le nombre de permis accordés pour faire entrer des liqueurs alcooliques dans les Territoires du Nord-Ouest, pendant l'année qui s'est écoulée du 1er janvier au 37 décembre 1940, en conformité des dispositions des Statuts révisés, 1927, chapitre 142, article 93.

Aussi,—Relevé relatif aux prêts consentis aux Indiens, durant l'année civile 1940, à même le fond du Revenu consolidé du Canada, tel que défini par la clause 1 de l'article 94 (b) de la Loi des Indiens, chapitre 31, Statuts du Canada, 1938.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau le dixième rapport annuel du ministère des Pêcheries, (Soixante et treizième rapport annuel des pêcheries du Dominion), pour l'année financière 1939-1940.

Il dépose, aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 novembre 1940,—Etat montrant:—

1. Combien et à qui l'Office du poisson salé a-t-il payé en compensation de déficit (*Deficiency Payment*) pour l'année 1939-1940 aux pêcheurs de Sainte-Madeleine, Mont-Louis, St-Joachim, Ste-Anne-des-Monts, Cap-Chat, Capucins et Méchins, comté de Gaspé

2. Quelle fut la somme totale payée à ce titre dans le comté de Gaspé en 1939-1940?

3. Quels furent les commerçants ou agents de poisson qui ont recommandé ou attesté les quantités rétribuées aux pêcheurs?

4. Quelle somme totale fut payée sur la recommandation de chacune de ces personnes?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 novembre 1940,—Etat montrant:—

1. Pour quel montant chacun et quels sont, de Ste-Anne-des-Monts, comté de Gaspé, les noms des pêcheurs nécessiteux qui ont reçu des matériaux et agrès de pêche pour une somme de deux mille sept cent cinquante piastres (\$2,750.00) payés au cours de l'année fiscale 1939-1940, à D. Bouchard Ltée, de Ste-Anne-des-Monts?

2. En quoi consistaient ces matériaux et agrès?

3. Mêmes renseignements pour la somme de un mille trois cent seize piastres (\$1,316.00) payée à M. A. Beaulieu, Mont-Louis, ainsi que pour celle de sept cent quatre-vingt-une piastres (\$781.00) payée à Anicet Létourneau, Mont-Louis, Gaspé; le tout en 1939-1940.

M. Gardiner, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 novembre 1940,—Etat montrant:—

1. Combien de personnes a-t-on inscrites dans chaque comté du Canada les 19, 20 et 21 août derniers?

2. Sur les personnes inscrites dans chaque comté, combien étaient du sexe masculin et combien du sexe féminin?

3. Combien a coûté cette inscription dans chaque comté?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 novembre 1940,—Relevé indiquant le nombre d'organismes de vente volontaires formés en vertu des dispositions de la Loi de 1939 sur la vente coopérative du blé, de même que les noms et les adresses de ces organismes et les noms de compagnie d'éleveurs qui forment chacun de ces organismes.

Et aussi, pour chaque organisme de vente, un état montrant: (a) le prix de vente en gros, par boisseau, le blé étant rendu à Fort William; (b) les frais de vente et d'administration, par boisseau; (c) le prix de vente net par boisseau; (d) le versement initial au cultivateur par boisseau; (e) le *paiement subséquent* par boisseau versé au cultivateur; (f) le paiement net final versé par boisseau au cultivateur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 novembre 1940,—Copie de tous télégrammes, lettres, déclarations prêtées sous serment, et autres documents que le gouvernement a en sa possession, qui sont datés du 1er novembre 1939 au 31 octobre 1940 et qui ont trait à la demande d'une allocation par acre dans le canton 39, Rang 16, à l'ouest du 4ème méridien.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 novembre 1940,—Copie de toutes les règles et de tous les règlements rendus par décret du conseil ou autrement en vertu de la Loi de la mobilisation des ressources nationales, 1940.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 décembre 1940, état montrant:—1. Durant chacune des années 1939 et 1940, combien de petits ouvrages, digues et étangs, construits en vertu de la Loi sur la restauration agricole des Prairies, dans la province de la Saskatchewan, le gouvernement a-t-il acceptés, approuvés et consenti à payer?

2. Durant chacune des années 1939 et 1940, quel montant le gouvernement a-t-il versé de ce chef dans les comtés de Yorkton, Melville, Lake Center, Moose-Jaw, Weyburn, Assiniboia, et Qu'Appelle?

3. Parmi les ouvrages précédents, lesquels ont été construits (a) par des entrepreneurs, et (b) par les fermiers eux-mêmes?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 décembre 1940,—Relevé indiquant:—1. Les noms de tous les fonctionnaires occupés en aucun temps durant l'année 1940 dans le bureau du Surintendant de la province de la Saskatchewan et en vertu des dispositions de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

2. La date à laquelle chacun a occupé son emploi, la charge qu'il a remplie, et le traitement et les dépenses qu'on lui a versés.

3. Les bureaux loués dans la ville de Regina sous l'empire de ladite Loi, les noms des personnes de qui on les a loués, la superficie de plancher, les loyers versés et les montants dépensés pour nouveaux aménagements, réparations, meubles et fournitures.

4. Si la Commission du service civil a embauché ces fonctionnaires, ou sur la recommandation de quelles personnes on les a embauchés.

M. Mackenzie (Vancouver-centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Règlements adoptés en vertu des dispositions de la loi du ministère des pensions et de la santé nationale, par arrêté en conseil, C.P. 1/7324, approuvé le 11 décembre 1940.—Allocations pour hospitalisation.

Aussi,—Rapport relatif aux règlements établis en vertu de la Loi des spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, chapitre 151, S.R.C., 1927, du 1er novembre 1940 au 17 février 1941. (Anglais et français).

Et aussi,—Etat relatif à la Loi de la santé sur les chantiers de construction, chapitre 91, article 5, S.R.C., 1927, du 1er novembre 1940 au 17 février 1941. (Anglais et français).

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 décembre 1940.—Etat montrant:—1. Un contrat à régie intéressée a-t-il été adjudgé pour le régalage et le pavage du champ d'atterrissage à l'aéroport d'Eastern Passage, de Dartmouth, Nouvelle-Ecosse? En ce cas, à qui?

2. Quel était, d'après le ministère, le coût estimatif de cette entreprise?

3. Cette compagnie a-t-elle exécuté son travail elle-même ou l'a-t-elle donné à d'autres en sous-contrat?

4. S'il y a eu sous-contrat, à qui et à quel prix?

5. Ce travail est-il maintenant terminé?

6. Quelle somme a été versée à l'entrepreneur?

7. Quelles sommes reste-t-il à verser?

8. L'entrepreneur a-t-il réclamé un montant qui lui aurait été refusé par le gouvernement?

9. En ce cas, de quelle nature étaient ces réclamations, ou cette réclamation, et quel était le montant réclamé?

10. Ledit entrepreneur a-t-il reçu des sommes sans certificat d'ingénieur?

11. En ce cas, quand et quels montants ont été versés?

12. Un marché supplémentaire a-t-il été adjudgé?

13. En ce cas, de quelle nature était le travail accompli d'après ce marché supplémentaire?

14. Quel était le montant mentionné dans ce dit contrat supplémentaire?

15. Quelle somme a été versée à l'entrepreneur en rapport avec ce contrat supplémentaire?

16. Quelles sommes reste-t-il à verser?

17. Quels sont les administrateurs de cette firme d'entrepreneurs?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 décembre 1940,—Etat montrant:—1. A quelle compagnie a-t-on adjudgé le marché pour des travaux d'excavation et de régalage à l'aéroport d'Eastern Passage, à Dartmouth, Nouvelle-Ecosse?

2. A quelle date l'a-t-on adjudgé?

3. Qui sont les administrateurs de la Compagnie adjudicataire?

4. Quel est le montant total mentionné au contrat?

5. Cette compagnie a-t-elle exécuté cette entreprise elle-même ou l'a-t-elle fait exécuter par d'autres?

6. Dans le dernier cas, par qui et à quel prix?

7. Cette entreprise est-elle maintenant terminée?

8. Quel montant a-t-on versé à l'entrepreneur?

9. Quel montant doit être versé encore?

10. L'entrepreneur a-t-il réclamé quelque montant que le gouvernement a refusé de payer?

11. Si oui, de quelle nature étaient cette ou ces réclamations, et quel était le montant demandé?

12. A-t-on versé des montants audit entrepreneur sans un certificat d'ingénieur?

13. Si oui, à quelles dates et quels montants a-t-on alors versés?

14. A-t-on étendu la portée du contrat original?

15. Si oui, pour quelle période et pour quelles quantités a-t-on étendu la portée du contrat original?

16. Jusqu'aujourd'hui, quel est le coût total de tous les ouvrages entrepris à l'aéroport d'Eastern Passage?

17. Quel est le coût estimatif complet de tous les ouvrages entrepris ou qui doivent être entrepris à l'aéroport d'Eastern Passage?

Et aussi,—Réponse partielle à un ordre de la Chambre, en date du 27 novembre 1940,—Copie de tous les contrats couvrant les entreprises exécutées depuis le 23 octobre 1935 et qui ont trait à (a) des travaux d'excavation, (b) au régalage et au pavage, (c) à tous autres travaux entrepris à l'aéroport de Eastern Passage, à Dartmouth, Nouvelle-Ecosse, et aussi copie de tous télégrammes, lettres, estimés, comptes, certificats d'ingénieurs, rapports de vérificateurs, mémoires et de tous autres documents ou écrits qui ont trait auxdits contrats.

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose devant la Chambre,—Copie des ordres navals généraux promulgués et expédiés à l'armée navale canadienne, du 16 novembre 1940 au 8 février 1941, en vertu des dispositions de l'article 44, chapitre 139, S.R.C., 1927.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 novembre, 1940,—Etat montrant:—1. Quel a été le coût des nouveaux aménagements et de l'armement de chacun des six torpilleurs qui sont devenus disponibles pour la marine canadienne à même les 50 torpilleurs que les Etats-Unis d'Amérique ont remis à la Grande-Bretagne en échange pour des bases navales dans les Bahamas, les Antilles Anglaises, et la Guyanne anglaise?

2. A quel endroit, et par qui chacun de ces torpilleurs a-t-il été aménagé de nouveau, réparé et armé?

3. Chacun de ces six torpilleurs est-il armé et en service actif?

Et aussi,—Réponse partielle à un ordre de la Chambre, en date du 5 décembre 1940,—Le ministère de la Défense nationale a-t-il édicté des règlements pour empêcher les professionnels,—avocats, médecins, architectes, etc.—, qui sont en même temps officiers dans l'Armée canadienne, de continuer l'exercice privé de leur profession?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du Secrétaire d'Etat du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1940. (Version française).

Et aussi,—Règlements de cour adoptés par la Cour Suprême de Judicature de la province de l'Île du Prince-Edouard, le 8 novembre, 1940, en vertu des dispositions des articles 576, et 1126 du Code criminel du Canada.—Procédures de certiorari.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 novembre 1940,—Etat montrant:—

1. A quels individus, sociétés ou compagnies l'Etat a-t-il adjugé des marchés d'impression durant l'année 1940?

2. Quelle était la teneur du contrat dans chaque cas, et quel était le prix?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 novembre 1940,—Etat montrant:—

1. Quel est le nombre des fonctionnaires de l'Office public des renseignements?

2. Quel est le montant global de leurs traitements?

3. Combien de fonctionnaires sont occupés à la publicité dans chacun des ministères suivants: (a) Affaires extérieures; (b) Défense nationale; (c) Défense nationale, département de l'Aviation; (d) Services nationaux de guerre et les services qui les composent; (e) Munitions et fournitures; (f) Revenu national; (g) Ministère des Postes; (h) Mines et ressources; (i) Pêcheries; (j) Agriculture; (k) Commerce; (l) et Transports?

4. Dans chacun de ces ministères, quel est le montant global des traitements de ces publicistes?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 novembre 1940,—
Etat montrant:—

1. Depuis le 1er juillet 1939, combien d'hommes, par province, se sont enrôlés dans les divers services de l'armée du Canada?

2. Par province, à combien d'hommes, depuis leur enrôlement, a-t-on accordé des brevets alors qu'ils comptaient (a) moins de trois mois de service, (b) moins de six mois de service?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 novembre 1940,—
Etat montrant:—

1. Combien d'hommes mariés occupent dans le service civil des emplois réguliers à \$60 par mois ou à moins de \$60?

2. Depuis combien d'années chacun de ces fonctionnaires est-il au service de l'Etat?

3. Une fois les déductions faites, quel est le montant net versé mensuellement à une personne dont le salaire est de \$60 par mois ou de moins?

4. La Commission du service civil a-t-elle fait une proposition officielle quelconque au Bureau du Trésor au sujet des tarifs de rémunération des fonctionnaires de la classe inférieure, y compris et les personnes mariées et les célibataires? (a) Si oui, ladite proposition peut-elle être déposée sur le Bureau? (b) Le Bureau du Trésor a-t-il pris des mesures pour mettre cette proposition en œuvre?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 novembre 1940,—
Etat montrant:—

1. Occupe-t-on des personnes de nationalité allemande ou italienne dans un ministère quelconque du Dominion?

2. Si oui, combien de chaque nationalité?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 novembre 1940,—
Etat montrant:—

1. Le gouvernement a-t-il reçu des appels au secours de la part de la population désarmée des Iles-de-la-Madeleine?

2. Si oui, a-t-il répondu et de quelle façon?

Aussi,—Réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 20 novembre 1940,—Copie de tous les arrêtés du conseil qui ont trait à une prorogation de la Loi pour la meilleure utilisation de la lumière du jour; copie des règlements que le Contrôleur de l'énergie a rendus sur ce sujet; et copie de tous les mémoires, lettres et autres documents échangés sur ce même sujet du 1er août 1940 jusqu'aujourd'hui entre le Contrôleur de l'électricité et/ou le président ou le secrétaire de la Commission de contrôle des industries en temps de guerre, et tout membre ou haut fonctionnaire de l'Etat, ou tout membre ou fonctionnaire d'un gouvernement provincial, ou d'une compagnie provinciale d'énergie électrique.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 novembre 1940,—
Etat montrant:—

1. Quels terrains de l'artillerie et de l'Amirauté, les autorités municipales occupent-elles dans la ville de Québec?

2. Quelle est la superficie de ces terrains?

3. Quelle est la valeur de ces terrains?

4. Quelles rentes l'Etat reçoit-il de ces terrains?

5. En est-on arrivé à une entente avec les autorités municipales au sujet du paiement de ces terrains?

6. Sinon, pourquoi?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 novembre 1940,—
Etat montrant:—

1. Depuis le 10 septembre 1939, combien de navires de 1,000 tonnes ou de moins, le cas échéant, l'Etat a-t-il achetés ou loués de particuliers, ou de compagnies?

2. Quelles personnes ont vendu ces navires?

3. Quel a été le prix d'achat dans chaque cas?

4. Quel a été le prix de louage dans chaque cas?

5. De quelle nature est chacun de ces navires?

6. Combien d'entre eux sont des yachts ou des navires de plaisance?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 novembre 1940,—
Etat montrant:—

1. Quels ont été les revenus ordinaires et spéciaux du Dominion du Canada durant les années 1936-1937-1938-1939?

2. Quelle a été la contribution de chacune des provinces durant les années plus haut mentionnées?

3. Quelle est la population de chaque province?

4. Quelles sont les sommes requises pour les fins suivantes: (a) Dépenses ordinaires d'administration; (b) service d'intérêt sur la dette du Dominion; (c) Déficit des chemins de fer nationaux à combler?

5. Quel a été le montant des contributions du trésor fédéral à chaque province du Dominion durant les années plus haut mentionnées: (a) En octrois réguliers; (b) contribution au chômage; (c) travaux de chômage; (d) prêts aux provinces; (e) ces prêts ont-ils été remboursés; (f) avances payées sur le blé dans chaque province?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 novembre 1940,—
Etat montrant:—

1. Combien d'aviateurs se sont tués au Canada pendant leur entraînement depuis le début de la guerre, et à quels endroits?

2. A-t-on tenu des enquêtes civiles du coroner sur les causes de ces décès, ou seulement des enquêtes militaires?

3. Combien de soldats, pendant leur entraînement en Canada, ont été tués sur des convois militaires ou autres du (a) Canadien-National, (b) du Canadien-Pacifique?

4. Quelles enquêtes ont été tenues sur les causes de ces accidents par (a) les autorités civiles, (b) les autorités militaires, ou (c) la Commission des Transports?

5. Déposera-t-on sur le bureau des rapports ou des constatations sur ce sujet?

6. Dans chaque district militaire, combien de soldats ont été blessés ou tués par des véhicules-moteurs sur la route, ou à la suite d'autres accidents?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 novembre 1940,—
Etat montrant:—

1. L'Etat est-il locataire d'immeubles à 202 rue Johnson et à 156 rue King, Kingston, Ontario?

2. Si oui, de qui les a-t-il loués?

3. Quelle somme a-t-on dépensée pour aménager de nouveau chacun de ces immeubles et pour les rendre propres à l'usage auquel les destinait le gouvernement?

4. Quel est le loyer mensuel dans chaque cas?

5. A quelles fins sert chacun de ces immeubles?

6. Le gouvernement ne possédait-il pas dans ou proche la ville de Kingston d'autres immeubles également propres aux fins pour lesquelles servent l'un et l'autre de ces immeubles?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 novembre, 1940,—Etat montrant:—

1. Le gouvernement a-t-il acquis la propriété connue sous le nom de *Calderwood* à 188 rue Union dans le village de Portsmouth, Ontario?
2. Si oui, quand, et quel a été le prix d'achat?
3. Quelle est la superficie de la propriété?
4. Quel est le total des dépenses que l'Etat a faites sur cette propriété depuis qu'il l'a achetée?
5. A qui la propriété est-elle louée à l'heure actuelle?
6. Quelle est la période ou terme du bail actuel?
7. Qui occupe la propriété au moment présent?
8. Et depuis quelle date occupe-t-il cette propriété?
9. Quel loyer mensuel verse-t-il pour cette propriété?
10. Cette propriété est-elle propre à servir d'aucune façon à l'Etat?
11. Sinon, pourquoi?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 décembre, 1940,—Etat montrant:—

1. Durant la période écoulée de 1904 à 1919, l'Etat a-t-il versé une subvention à la *Consolidated Mining and Smelting Company of Canada*?
2. S'il a versé une subvention, quel en a été le montant total, et quel montant a-t-il versé chaque année durant la période mentionnée plus haut?
3. Le gouvernement du Canada a-t-il versé un octroi sur le plomb et le zinc que ladite compagnie a produits?
4. S'il a versé des octrois à ladite compagnie, quel en a été le montant total?
5. Le gouvernement a-t-il construit des édifices et installé un outillage sur la propriété de ladite compagnie?
6. Quel est le montant total des bénéfices que ladite compagnie a réalisés de 1904 jusqu'aujourd'hui?
7. Le gouvernement a-t-il reçu de ladite compagnie une somme ou des sommes au compte des argents avancés ou payés?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 décembre, 1940,—Etat montrant:—

1. Combien de marchés a-t-on adjugés à la *National Construction Company Limited* qui a son bureau-chef à Prince-Albert, Saskatchewan?
2. Quels en sont les montants?
3. Quand cette compagnie a-t-elle été constituée en corporation?
4. Qui sont les administrateurs de cette compagnie?
5. Quel est le total du capital social de cette compagnie, et sur ce montant combien a été souscrit?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 décembre, 1940,—Etat montrant:—Copie du rapport de l'enquête que des fonctionnaires importants du Bureau de l'Auditeur général ou du ministère de l'Agriculture ont conduite sur des irrégularités graves dans les comptes du Laboratoire de Winnipeg.

Aussi,—Réponse à une adresse à son Excellence le Gouverneur général, en date du 5 décembre, 1940,—Copie de toute la correspondance échangée du 1er janvier 1935 jusqu'aujourd'hui entre les gouvernements du Canada, des Etats-Unis et de la province d'Ontario, ou entre tous fonctionnaires de ces gouvernements, au sujet (a) d'un aménagement double de la section internationale du Saint-Laurent, (b) d'un aménagement unique de la section internationale du Saint-Laurent.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 décembre, 1940,—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, communications et autres documents échangés depuis 1935 entre le Gouverneur du territoire du Yukon et

tout ministre fédéral et tout fonctionnaire du gouvernement du Canada au sujet de l'exécution, dans le territoire du Yukon, de la Loi concernant la Convention des oiseaux migrateurs, et au sujet de l'Ordonnance du Yukon sur le gibier.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 décembre, 1940,—Relevé indiquant le montant d'argent que l'Etat a dépensé pour des ouvrages de toutes sortes à Aiyansh, sur la rivière Naas, Colombie-Britannique, durant la période écoulée du 1er septembre 1938 et 31 août 1940, indiquant aussi (a) le nombre de personnes occupées à ces travaux, (b) le temps pendant lequel elles ont été ainsi occupées, (c) le tarif de rémunération par heure ou par jour, et (d) la somme que chaque personne a reçue durant ladite période.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 décembre, 1940,—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents envoyés par toute société ou par toute ou toutes personnes pour demander, depuis la déclaration de la guerre, (a) des billets gratuits de chemin de fer pour les forces militaires du Canada, et (b) un système d'assurance pour nos forces militaires.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 décembre, 1940,—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés du 1er janvier 1935 jusqu'aujourd'hui entre le gouvernement ou tout ministère fédéral et toutes compagnies de chemin de fer, au sujet du poids inscrit de wagons de charbon et de l'inspection de ces wagons; et aussi copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents datés du 1er janvier 1935 jusqu'aujourd'hui et relatifs aux plaintes reçues concernant les pesées du charbon livré aux détaillants.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:—

ATHLONE,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des sommes requises pour le service du Canada durant l'année expirant le 31 mars 1942, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, Son Excellence le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 17 février, 1941.

Sur motion de Ilsley, lesdits message et crédits, sont transmis pour étude au comité des crédits.

M. Mackenzie King propose,—Que lundi, le 17 février et subséquemment jusqu'à la fin de la présente session, les avis de motions du gouvernement et les ordres du gouvernement aient la priorité, à chaque séance, sur toutes les autres affaires, sauf la présentation des bills, les questions des députés et les avis de motions pour la production de documents.

Après quelque discussion sur cette motion, elle est mise aux voix et agréée.

M. Church, appuyé par M. Black (Yukon), du consentement de la Chambre, présente le bill No 10, loi modifiant le code criminel, qui est lu pour la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. MacNicol, appuyé par M. Bradette, demande l'autorisation de présenter le bill No 11, loi concernant le jour national des oiseaux;

Et, après quelque discussion, la motion est agréée.

En conséquence, ledit bill est adopté en première lecture et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les questions suivantes inscrites au feuillet ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. MacInnis,—1. Du 1er octobre 1939 jusqu'aujourd'hui, combien de licences a-t-on demandées pour l'exportation de minéraux au Japon?

2. Combien de licences a-t-on délivrées durant la même période?

3. Combien de licences a-t-on refusées?

4. Combien de licences sont maintenant à l'étude?

5. Du 1er octobre 1940 jusqu'aujourd'hui, combien de licences a-t-on demandées, et combien le gouvernement en a-t-il accordé?

6. Du 1er octobre 1940 jusqu'aujourd'hui, combien de licences a-t-on demandées pour l'exportation au Japon de cuivre et de concentrés de cuivre?

7. Combien de ces licences a-t-on accordées?

8. Du 1er octobre 1940 jusqu'aujourd'hui, quels métaux, et quelles quantités de chacun de ces métaux a-t-on exportés au Japon?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. McGregor,—1. Quelle quantité d'anti-gel chaque ministère fédéral a-t-il acheté durant les années 1939 et 1940?

2. De quelles compagnies a-t-on acheté cet anti-gel et quelle quantité a-t-on achetée de chaque compagnie?

3. Quelle quantité d'anti-gel a-t-on livrée à chaque ministère, et cet anti-gel a-t-il donné satisfaction?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Douglas (Weyburn),—1. Au su du ministère du Commerce, combien de balances ferroviaires sont en usage au Canada, et (a) qui est le propriétaire de chacune, et (b) dans quelle province se trouve-t-elle?

2. Le service des Poids et des mesures fait-il l'inspection de ces balances ferroviaires, et, le cas échéant, comment procède-t-il à cette inspection et avec quel outillage?

3. Se sert-on de cet outillage pour faire l'épreuve des balances ferroviaires dont l'Etat est propriétaire?

4. De quelle façon vérifie-t-on le poids de wagons d'essai, et combien souvent le fait-on?

5. Combien de ces poids a-t-on vérifiés durant les dix dernières années?

M. MacKinnon (Edmonton-Ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Diefenbaker,—1. M. James Franceschini qui est maintenant dans un camp d'internement, est-il haut fonctionnaire ou actionnaire de la *Dufferin Paving Company Limited*, de Toronto, Ontario, ou quelles sont ses relations avec cette compagnie?

2. Quels sont les détails du ou des marchés que le gouvernement actuel a adjugés à ladite compagnie depuis que ledit Franceschini est interné?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Nicholson,—Quels sont les détails relatifs aux quantités et aux parties composantes des rations fournies mensuellement à chaque prisonnier allemand de guerre interné en Canada?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Ross (Souris),—1. Depuis septembre 1939, combien d'hommes occupés au pénitencier de Kingston, Portsmouth, Ontario, (a) a-t-on renvoyés, (b) retraités, laissés aller en congé pour le service militaire?

2. Depuis septembre 1939, combien d'hommes a-t-on ajoutés au personnel du pénitencier de Kingston?

3. Quels sont les noms et les adresses des hommes ajoutés au personnel depuis septembre 1939?

4. Quel est l'âge de chacun?

5. Le cas échéant, quel service militaire avaient-ils fait?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Ross (Souris)—1. Depuis septembre 1939, combien d'hommes occupés au pénitencier de Collins Bay, Ontario, a-t-on (a) renvoyés, (b) retraités, (c) laissés partir en congé pour le service militaire?

2. Depuis septembre 1939, combien d'hommes a-t-on ajoutés au personnel du pénitencier de Collins Bay?

3. Quels sont les noms et les adresses des hommes ajoutés au personnel depuis septembre 1939?

4. Quel est l'âge de chacun?

5. Le cas échéant, quel service militaire avaient-ils fait?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. McGregor—1. Combien de commissions royales les gouvernements fédéraux ont-ils instituées depuis 1923?

2. Quels sont les noms des juges qui ont servi sur ces commissions, et quels montants a-t-on versés à chacun d'entre eux?

3. Quels juges font maintenant partie de Bureaux de revision institués en vertu de la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, et quels traitements, allocations et dépenses chaque juge reçoit-il pour cet ouvrage?

4. Pendant qu'ils occupent ces charges, les juges reçoivent-ils leurs traitements statutaires?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Purdy—1. Y a-t-il des fonctionnaires, permanents ou temporaires, maintenant occupés dans les bureaux des Services de la Défense à Ottawa, ou ailleurs au Canada, à des tarifs de rémunération et d'allocation, ou avec des exemptions d'impôt qui leur assurent un revenu plus élevé que celui qu'ils obtenaient dans leurs emplois civils?

2. Si oui, quel en est le nombre et quelle est l'augmentation globale des traitements?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

M. Ross (St-Paul's)—1. Depuis le 1er septembre 1939, a-t-on imprimé aux dépens du public des discours prononcés par le premier ministre?

2. Si oui, combien de discours a-t-on ainsi imprimés et quel était le sujet de chacun de ces discours?

3. Combien d'exemplaires de chacun de ces discours a-t-on imprimés?

4. Quels ont été les frais d'impression de chacun de ces discours?

5. Une agence ou un ministère fédéral a-t-il distribué ces discours?

6. Si oui, quelle agence ou quel ministère?

7. A qui a-t-on envoyé des exemplaires?

8. Quels ont été les frais de cette distribution?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)—1. De qui a-t-on acheté les poêles qui servent à l'aéroport de Sydney Nord et aux casernes de Sydney Mines?

2. A quel type appartiennent les poêles que l'on a achetés et quel a été le prix de chacun?

3. Les a-t-on achetés par l'entremise d'un commissionnaire? Si oui, quel est le nom de celui-ci?

Par M. MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)—1. De qui a-t-on acheté les terrains suivants: (a) ceux qui servent d'aéroport à Reserve Mines, Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse? (b) ceux sur lesquels on érige des ouvrages de défense à Centreville et à Chapel Hill, Sydney Mines?

2. Quel prix a-t-on versé pour chacun de ces terrains?

3. Quel montant a-t-on versé au propriétaire dans chaque cas?

4. Sinon, à quel ou à quels commissionnaires a-t-on versé ces montants?

Par M. MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)—1. A-t-on fait un appel de soumissions pour la construction des casernes de Centreville et de Chapel Hill, Sydney Mines, Nouvelle-Ecosse?

2. Sur la proposition de qui a-t-on nommé le contremaître aux casernes de Chapel Hill?

Par M. MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)—1. M. Colin MacKenzie, de Sydney, Nouvelle-Ecosse, est-il à l'emploi de l'Etat ou de tout ministère fédéral?

2. Si oui, quel est son traitement et quelles sont ses fonctions?

L'Adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres suivants sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Nicholson—Ordre de la Chambre—Copie des rapports des ingénieurs que le ministère des Mines et des Ressources a en sa possession, qui ont été datés durant les années 1938, 1939 et 1940 et qui ont trait à la grande route projetée entre Nipawin, Saskatchewan, et Flin Flon, Manitoba.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Bence—Ordre de la Chambre—Copie de la lettre ou des lettres par lesquelles M. W. J. Sanderson s'est démis de sa charge, au ministère des Munitions et du ravitaillement, et copie de tous mémoires, correspondance ou autres documents relatifs à cette démission.

Par M. Bence—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents ou communications échangés entre le ministère des Services nationaux de guerre ou tout haut fonctionnaire du ministère des Services nationaux de guerre, ou tout haut fonctionnaire de tout autre ministère fédéral, et M. W. J. Sanderson, ou tout haut fonctionnaire de la *Fleet Aircraft Limited*, au sujet de l'entraînement, en vertu de la Loi sur la mobilisation des ressources naturelles, d'hommes occupés dans les industries de guerre.

Par M. Church—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les arrêtés du conseil, des règles et règlements et de toutes les autres instructions rendus soit en vertu de la Loi de milice, de la Loi du Corps d'aviation royal canadien, de la Loi des affaires navales, de la Loi de l'Armée, de la Loi des mesures de guerre, ou de la Loi sur la mobilisation des ressources naturelles, au sujet du recrutement, au sujet aussi des droits et des privilèges que les soldats de l'armée canadienne possèdent en matière de solde ou d'allocations.

Par M. Coldwell—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance que le gouvernement a en sa possession au sujet de la mise à la retraite de M. Chester Walters qui occupait un emploi à la Division fédérale de l'Impôt sur le revenu.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité des subsides:

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Hanson, (York-Sunbury).

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne alors à 5.58 heures p.m., jusqu'à 3 heures p.m., demain.

No 23

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 18 FEVRIER 1941

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le huitième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 17 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De l'*United Grain Growers Limited*, de Winnipeg, Manitoba, qui demandent l'adoption d'une loi pour modifier la loi qui les constituent en corporation.—M. *Thorson*.

Du R. P. Henri Belleau, O.M.I., de Moosonee, Ontario, qui demande l'adoption d'une loi pour constituer en corporation La Corporation épiscopale catholique romaine de la baie James.—M. *Chevrier*.

De la *British Columbia Telephone Company*, de Vancouver, Colombie britannique, qui demande l'adoption d'une loi pour modifier la loi la constituant en corporation par l'augmentation de son capital-actions et autres amendements.—M. *McGeer*.

De Dorothy Jean Fletcher, de Verdun, P.Q., qui demeure actuellement à Granby, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec George Henry Fletcher, de Verdun, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Whitman*.

De Helen Donowa Harris, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec William Charles Harris, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Roebuck*.

De Pauline Myrle Barr Gauld, de Calgary, Alberta, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Edgar Gauld, de Calgary, Alberta, et pour en obtenir son divorce.—M. *McIlraith*.

De Dorothy Theresa Downard Street, du canton de Greenfield Park, P.Q., qui demeure actuellement à St-Lambert, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec William Lorne Street, du canton de Greenfield Park, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Abbott*.

D'Edna Irene Yertaw, du canton de Hatley, P.Q., qui demeure actuellement à Kingston, Ontario, et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Harold Herbert Yertaw, du canton de Hatley, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *McIlraith*.

M. MacKinnon (Edmonton-ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil C.P. 134/813, approuvé le 1er février, 1941: remise de l'impôt de transformation sur le blé produit dans les provinces du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île du Prince-Edouard, d'après les clauses de la loi de la commission canadienne du blé, chapitre 53, des statuts de 1935, telle que modifiée par le chapitre 25 des statuts de 1940.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table: Dossier des contrats de guerre accordés pendant le mois de septembre 1940, avec des modifications au dossier précédent du 14 juillet, 1939 au 31 août, 1940, publié sous l'autorité du Ministre des approvisionnements et des munitions.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 6987, approuvé le 29 novembre, 1940: pour annuler les contrats de mitrailleuses Bren et pour autoriser un nouveau contrat pour la production des mitrailleuses Bren et Colt Browning.

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 6988, approuvé le 29 novembre, 1940: pour procurer de l'aide financière à la production des mitrailleuses Bren et Colt Browning.

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 4148, approuvé le 24 août, 1940: instructions données à la *John Inglis Company Limited* pour qu'elle augmente ses établissements ou en construise de nouveaux et se procure l'outillage nécessaire à la production de MG 40, et de mitrailleuses Colt Browning pour avions, calibre .303.

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 4221, approuvé le 27 août, 1940: pour confirmer les instructions données à la *John Inglis Company Limited* au sujet de la construction et de l'outillage nécessaires à la fabrication des sous-mitrailleuses automatiques, calibre 9 millimètres, et pour fournir des avances dont il lui faudra rendre compte.

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 4294, approuvé le 30 août, 1940: instructions données à la *John Inglis Company Limited* pour la construction et l'outillage de sa manufacture de Toronto afin de fabriquer des dispositifs d'assemblage de la mitrailleuse Bren au taux de 2,000 par mois.

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 5790, approuvé le 19 octobre, 1940: instructions données à la *John Inglis Company Limited* pour la construction d'un édifice destiné à accroître la production des mitrailleuses Colt Browning et pour l'outillage de ladite manufacture.

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 5791, approuvé le 19 octobre, 1940: instructions données à la *John Inglis Company Limited* pour entreprendre la construction et l'outillage de la manufacture destinée à la production de la mitrailleuse Bren.

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 416, approuvé le 29 janvier, 1941: aide financière au montant de \$3,325,216.00 pour couvrir le coût des édifices, machines et outils qui permettront à la *John Inglis Company Limited* de fabriquer des fusils anti-tanks Boys, marque I.

Et aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 784, approuvé le 5 février, 1941: aide financière au montant de \$841,064.00 pour permettre à la *John Inglis Company Limited* d'acheter des machines et des outils et de les installer dans son usine de mitrailleuses Bren afin d'accroître la production desdites mitrailleuses de 15,000 à 25,000 ou 30,000 par année.

Il dépose aussi sur la Table, pour M. Cardin,—Rapport du Bureau des Directeurs de la Galerie nationale du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars, 1940. (Version anglaise et française).

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley propose,—Que la Chambre se forme aujourd'hui en comité plénier pour étudier une résolution pourvoyant à l'allocation de sommes à Sa Majesté destinées à défrayer toutes dépenses ou prêts au cours de l'année se terminant le 31 mars, 1942, et que l'article 60 du Règlement soit suspendu à cet effet.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre,—Que Son Excellence le Gouverneur général, après avoir été mis au courant de la matière de ce projet de résolution, en recommande l'adoption à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme aujourd'hui en comité plénier pour étudier ledit projet de résolution.

M. Ilsley propose alors,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ledit débat est ajourné sur motion de M. Hanson, (York-Sunbury).

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne alors à 3 heures 55 p.m. jusqu'à 3 heures de l'après-midi demain.

No 24

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 19 FEVRIER 1941

PRIÈRES.

Treize pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le neuvième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 18 courant, et qu'il a constaté qu'elle est, en tout, conforme aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De Dora Lemisch Boyer, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Israel Boyer, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le troisième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, et il constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

Du très Révérend Henri Belleau, O.M.I., de Moosonee, Ontario, pour une loi constituant en corporation la Corporation épiscopale catholique Romaine de la Baie James.

De *United Grain Growers Limited*, de Winnipeg, Manitoba, pour une loi modifiant sa Loi de constitution en corporation.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Statistique comparée des finances publiques, 1936-1940, du dominion du Canada, des chemins de fer Nationaux, des provinces et des municipalités. Cette statistique est celle qui a été préparée pour la commission royale sur les relations entre le Dominion et les provinces. (Commission Sirois).

Et aussi,—Budget estimatif du revenu national, 1937-1940, préparé pour la commission royale sur les relations entre le Dominion et les provinces. (Commission Sirois).

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des ordres généraux et de routine promulgués pour la force aérienne canadienne royale de l'air du 1er novembre, 1940, au 15 février, 1941, en vertu des dispositions de l'article 4 (4), du chapitre 3, S.R.C., 1927.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport sur l'application de la loi d'assistance à l'agriculture dans les Prairies durant l'année-récolte 1939-40.

Et aussi,—Rapport des délibérations tenues en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, pendant l'année fiscale qui s'est terminée le 31 mars, 1940.

M. Lapointe (Québec-est), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des ordres de détention passés en vertu du Règlement 21 de la Défense du Canada (refondus) 1940, pendant la période qui s'étend du 1er novembre, 1940, au 17 février, 1941.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, pour M. Cardin,—Rapport du Ministère des Travaux publics pour l'année financière terminée le 31 mars, 1940. (Version française).

Les bills suivants, du consentement de la Chambre, sont respectivement présentés, lus la première fois, et la deuxième lecture remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:—

Bill No 12, Loi modifiant la Loi du poinçonnage des métaux précieux.—M. *MacKinnon* (Edmonton-ouest).

Bill No 13, Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les chemins de fer Nationaux.—M. *Cardin*.

Bill No 14, Loi modifiant la Loi des viandes et conserves alimentaires (Poisson et coquillages).—M. *Michaud*.

Les questions suivantes inscrites au feuillet ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Perley,—1. Le gouvernement britannique (a) possède-t-il ou (b) exploite-t-il des aéroports ou d'autres installations d'entraînement à ou proche la ville de Moose-Jaw, Saskatchewan?

2. Si oui, de qui les a-t-il achetés ou acquis, et quels sont les détails du prix?

3. A qui avait été adjugé le marché (a) pour préparer le terrain, (b) pour construire les édifices?

4. Quelles sommes a-t-on versées aux entrepreneurs pour cet ouvrage?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Hanson (York-Sunbury),—1. Depuis le 1er septembre 1939 combien de marchés en régie intéressée l'Etat a-t-il adjugés?

2. A quelles personnes, sociétés ou compagnies a-t-il adjugé ces marchés?

3. Quel est le coût estimatif de chacune de ces entreprises quand elle aura été exécutée?

4. Combien de ces marchés a-t-on révisés?

5. Quels marchés a-t-on ainsi révisés?

6. De quelle nature est la révision dans chaque cas?

7. Depuis le 1er septembre 1939, combien de marchés l'Etat a-t-il adjugés sous le régime des honoraires versés pour l'administration d'une entreprise?

8. A quelles personnes, sociétés ou compagnies a-t-il adjugé des marchés de cette nature?

9. Quel est le coût esimatif de chacune de ces entreprises quand elle aura été exécutée?

10. Quels sont les honoraires fixés dans chacun de ces contrats?

11. Le cas échéant, dans quels contrats de cette nature existe-t-il un dispositif comportant la diminution de l'honoraire dans le cas où le coût définitif excèderait le coût estimatif?

12. Le cas échéant, dans quels contrats de cette nature existe-t-il un dispositif comportant l'augmentation de l'honoraire dans le cas où le coût définitif serait moins élevé que le coût estimatif?

M. Mackenzie (Vancouver-centre) propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de modifier la Loi des pensions afin d'appliquer les dispositions qu'elle contient à certains membres de l'Armée canadienne en service durant la guerre présente ou durant les guerres futures, de même qu'aux personnes à leur charge, afin d'accorder les privilèges de la Loi à certaines personnes en service dans l'armée du Royaume-Uni, afin aussi de modifier de nouveau et d'ajuster la procédure et l'exécution de la Loi des pensions.

M. Mackenzie (Vancouver-centre), membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Howe, pour M. Cardin, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin d'autoriser le ministre des Travaux publics à signer, au nom de Sa Majesté, un engagement de verser à la corporation de la ville d'Ottawa, la somme de \$100,000 pour l'année se terminant le 1er juillet 1941.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Howe, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de modifier la Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937, afin de changer la période de fixation des taux pour l'année courante stipulée dans la Loi, et afin de prolonger aussi la période initiale durant laquelle un subside pout être versé aux Lignes aériennes Trans-Canada.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley: Que M. l'Orateur quitte le fauteuil afin de permettre à la Chambre de se former en comité plénier pour étudier la résolution suivante:

"Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de stipuler entre autres choses:

1. Que des sommes n'excédant pas \$1,300,000,000 soient allouées à Sa Majesté pour défrayer toutes dépenses encourues ou pour faire tous prêts ou avances qui peuvent être accordés par le Gouverneur en conseil, ou sous son autorité, durant l'année se terminant le 31 mars 1942, pour

- (a) La sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada;
- (b) La conduite des opérations navales, militaires et aériennes à l'intérieur ou hors du Canada;
- (c) Favoriser la continuation du commerce, de l'industrie et des relations d'affaires, soit au moyen d'assurance ou d'indemnité contre les risques de guerre, soit autrement; et
- (d) L'exécution de toute mesure que le Gouverneur en conseil juge nécessaire ou opportune par suite de l'existence d'un état de guerre.

2. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à prélever par voie d'emprunt sous le régime des dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, la ou les sommes d'argent dont le montant global n'excèdera pas \$1,300,000,000 qui peuvent être requises pour défrayer ces dépenses ou faire ces avances ou prêts, le principal et l'intérêt de cet emprunt devant être imputés sur le Fonds du revenu consolidé et payables à même ce Fonds.

3. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à dépenser de nouveau ou à avancer ou prêter les argents qu'il recevra par voie de remise ou de remboursement des avances, dépenses ou prêts faits en vertu des lois des allocations de guerre de 1939 (2ème session), 1940 et 1941."

Et ladite motion soumise à la Chambre;

M. Coldwell propose en amendement, appuyé par M. MacInnis: Que l'on retranche tous les mots placés après "Que" dans le paragraphe 2 de la résolution et qu'on les remplace par les suivants:

"le Gouverneur en son conseil soit autorisé de prélever sous le régime des dispositions de la loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931,

- (1) Par voie d'emprunts obligatoires et sans intérêt à être prélevées suivant les moyens des souscripteurs, et
- (2) Par la régie publique, et le contrôle et l'usage dirigé du régime financier tout entier,

la ou les sommes d'argent dont le montant global n'excèdera pas \$1,300,000,000 qui peuvent être requises pour défrayer ces dépenses ou faire ces avances ou prêts, le principal de cet emprunt devant être imputé sur le Fonds du revenu consolidé et payable à même ce Fonds".

M. l'Orateur déclare cet amendement inacceptable parce que la question soumise à la Chambre est une motion pour que l'Orateur quitte son fauteuil et parce qu'à ce stage des procédures, il n'est pas loisible de modifier les termes du projet de résolution.

Et le débat se poursuivant; ledit débat est ajourné sur motion de M. Church.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 25

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 20 FEVRIER 1941

PRIÈRES.

Six pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le dixième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 19 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

D'Agnès Mary Johnson Messett, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec John Patrick Messett, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Bercovitch.*

De Stella Cohen Baboushkin, de Montréal, P.Q., qui demeure actuellement à Outremont, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Hyman Baboushkin, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Bercovitch.*

De Henry John Barrington Nevitt, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Marie Françoise Lenoir Nevitt, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Bercovitch.*

De John Greig, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Ruth Jones Greig, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Bercovitch.*

De Lillian Shapiro Denenberg, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec David Denenberg, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Bercovitch.*

D'Arthur Patrick Lockley, de Noranda, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Miriam Edna Thompson Lockley, de Noranda, P.Q., qui demeure actuellement à Winnipeg, Manitoba, et pour en obtenir son divorce.—*M. McIlraith.*

De Lloyd Charles Edward Francis Fulford, de Westmount, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Ethel Isabel Feild Fulford, de Westmount, P.Q., qui demeure actuellement à Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Bercovitch.*

De Lillian Bald Ellison, de Westmount, P.Q., qui demeure actuellement à Montréal, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Bertram Ellison, de Westmount, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Bercovitch.*

De Mary Marion Grey McKay, de Kingston, Ontario, qui demeure actuellement à Montréal, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Frederick Inglis McKay, de Kingston, Ontario, et pour en obtenir son divorce.—*M. Abbott.*

De Dora Sullivan Evans, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec John Joseph Evans, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Bercovitch.*

D'Otto Poulson, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Irène Poulson, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Bercovitch.*

De Kate Abramovitch Reinblatt, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Samuel Reinblatt, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Bercovitch.*

D'Edythe Gertrude Dover Schawl, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Isidore Schawl, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Bercovitch.*

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Lapointe (Québec-est), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel du surintendant des pénitenciers pour l'année financière terminée le 31 mars, 1940.—(Anglais et français).

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Dossier des contrats accordés pendant le mois d'octobre, 1940, avec des amendements aux dossiers précédents, du 14 juillet, 1939, au 30 septembre, 1940, publié sous l'autorité du ministre des Munitions et des approvisionnements.

La question suivante qui figurait au feuilleton a été changée en ordre de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Reid.—1. De 1925 jusqu'aujourd'hui, combien de demandes de diminution des tarifs de transport sur les marchandises, la Colombie-Britannique a-t-elle présentées à la Commission des Transports?

2. Combien de ces demandes a-t-on accordées?

3. Du 1er janvier 1940 au 31 janvier 1941, combien de demandes de la province de la Colombie-Britannique comportant des diminutions des taux de transport sur les marchandises, la Commission des Transport a-t-elle étudiées?

4. Combien de ces demandes a-t-elle accordées?

5. De 1925 jusqu'aujourd'hui, combien de demandes d'augmentation des tarifs de transport le National-Canadien et le Pacifique-Canadien ont-ils soumise à la Commission des Transports ou à la Commission des Chemins de fer?

6. Combien de ces demandes a-t-on accordées?

7. Durant la période écoulée du 1er janvier 1940 au 31 janvier 1941, quel a été le montant total des frais de déplacement de la Commission des Chemins de fer, et quel a été le montant des frais de déplacement de chaque Commissaire?

La Chambre reprend alors la discussion ajournée sur le projet de motion de M. Ilsley: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier afin d'étudier certain projet de résolu-

tion destiné à fournir des sommes d'argent pour défrayer toutes dépenses encourues pour diverses fins mentionnées découlant de l'état de guerre actuel.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier pour étudier ledit projet de résolution, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 26

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 21 FEVRIER 1941

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le onzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 20 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De l'*Ontario and Minnesota Power Company Limited*, de Fort Frances, Ontario, qui demande l'adoption d'une loi pour accorder les droits, pouvoirs, privilèges et obligations qu'elle possède à un groupe de compagnies dont elle fait partie.—M. *McKinnon* (Kenora-Rainy-River).

D'Audrey Alexine Stephenson Smyth, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Desmond Humphreys Smyth, de Montréal, P.Q., actuellement de lieux inconnus, et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

De Muriel Mary Murphy Carvey, d'Outremont, P.Q., qui demeure actuellement à Montréal, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Roderick Patrick Carvey, d'Outremont, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

D'Iлона (aussi connue sous le nom d'Eleanor) Klein, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Louis Klein, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Boucher*.

De Kenneth Grier Thornton, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Dorothy Muriel Beverley Thornton, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Abbott*.

De Frances Goldberg Joseph, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Benjamin Joseph, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février, 1941,—Etat montrant:—

1. De qui a-t-on acheté les poêles qui servent à l'aéroport de Sydney Nord et aux casernes de Sydney Mines?

2. A quel type appartiennent les poêles que l'on a achetés et quel a été le prix de chacun?

3. Les a-t-on achetés par l'entremise d'un commissionnaire? Si oui, quel est le nom de celui-ci?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février, 1941,—Etat montrant:—

1. A-t-on fait un appel de soumissions pour la construction des casernes de Centreville et de Chapel Hill, Sydney Mines, Nouvelle-Ecosse?

2. Sur la proposition de qui a-t-on nommé le contremaître aux casernes de Chapel Hill?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février, 1941,—Copie de la lettre ou des lettres par lesquelles M. W. J. Sanderson s'est démis de sa charge, au ministère des Munitions et du ravitaillement, et copie de tous mémoires, correspondance ou autres documents relatifs à cette démission.

M. Reid, appuyé par M. Hanson (Skeena), du consentement de la Chambre, présente le bill No 15, Loi modifiant la Loi des chemins de fer (Tarif sur les grains), qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors l'étude, en comité plénier, d'un certain projet de résolution destiné à fournir des sommes d'argent pour défrayer toutes dépenses encourues pour diverses fins y mentionnées et découlant de l'état de guerre actuel; après plus ample discussion, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Lapointe (Québec-est), la Chambre s'ajourne alors à 6 heures p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 heures de l'après-midi.

No 27

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 24 FEVRIER 1941

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le douzième rapport du greffier des pétitions exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 21 courant, et qu'il a constaté qu'elle est, en tout, conforme aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De David Rainville, de Hull, P.Q., qui demeure actuellement à Saskatoon, Saskatchewan, et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Mercédès Rainville, de Hull, P.Q., qui demeure actuellement à Ottawa, Ontario, et pour en obtenir son divorce.—*M. Abbott.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quatrième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément au paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examineur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit à titre de quatrième rapport:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, demandant, dans chaque cas, l'adoption d'une loi ayant pour objet de dissoudre le mariage du requérant et de lui accorder un divorce, et il constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas:

De Joseph Gaston René Yvano Dupuis, de Montréal, Québec, époux de Jeanne Bousquet Dupuis.

De Lillian Shapiro Denenberg, de Montréal, Québec, épouse de David Denenberg.

De Lillian Bald Ellison, de Montréal, Québec, épouse de Bertram Ellison.

De Dorothy Jean Fletcher, de Granby, Québec, épouse de George Henry Fletcher.

De John Hubert Fox, de Sherbrooke, Québec, époux de Thelma Isabel Farnham Fox.

De John Greig, de Montréal, Québec, époux de Ruth Jones Greig.

De Helen Donowa Harris, de Montréal, Québec, épouse de William Charles Harris.

De Frances Goldberg Joseph, de Montréal, Québec, épouse de Benjamin Joseph.

D'Iлона (connue aussi sous le nom d'Eleanor) Klein, de Montréal, Québec, épouse de Louis Klein.

De Marie Jeanne Germaine Grenier Legendre, d'Amos, Québec, épouse de Joseph Wilfrid Legendre.

De Marie Adeline Alice Miron Lefebvre, de Montréal, Québec, épouse de Léonide, autrement dit Lionel Lefebvre.

De Mary Marion Grey McKay, de Montréal, Québec, épouse de Frederick Inglis McKay.

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février, 1941:—Copie de toute la correspondance que le gouvernement a en sa possession au sujet de la mise à la retraite de M. Chester Walters qui occupait un emploi à la Division fédérale de l'Impôt sur le revenu.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Etat préparé par le surintendant de l'Assurance relatif à l'application de la loi d'assurance du service civil, pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1940, conformément à la clause 21 du chapitre 23, S.R.C., 1927.

Les questions suivantes inscrites au feuillet ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Lacombe,—1. Quel était le prix moyen du lait payé au producteur à Montréal au cours des mois de mai, juin, juillet, août et septembre 1940?

2. Au cours des mois d'octobre, novembre et décembre de la même année?

3. Quel était le prix moyen du beurre payé au producteur au cours de chacun des mois ci-dessus?

4. Quelle était la quantité de beurre entreposée au Canada au cours des mois de septembre, octobre, novembre et décembre 1940?

5. Des mesures ont-elles été prises par le gouvernement pour établir la responsabilité de cette coalition pour restreindre le commerce du beurre?

6. Dans l'affirmative, lesquelles?

7. Des poursuites ont-elles été intentées contre les auteurs et les profiteurs de cette coalition pour restreindre le commerce?

8. Dans l'affirmative, quand et quel a été le résultat de telles procédures?

Par M. Coldwell,—1. Sous le régime du premier contrat relatif à la mitrailleuse Bren, quel était, au 31 octobre 1940, le montant dû à la *John Inglis Company*, (a) pour le compte du Canada, (b) pour le compte du gouvernement britannique?

2. Sous le régime des nouveaux contrats relatifs à la mitrailleuse Bren, quel était, au 31 mars 1940, le montant dû à la *John Inglis Company*, (a) pour le compte du Canada, (b) pour le compte du gouvernement britannique?

3. Quels paiements de règlement résultant de l'annulement du premier contrat relatif à la mitrailleuse Bren a-t-on versés ou doit-on verser à la *John Inglis Company*, (a) quelles sont les raisons justificatives de ces versements, (b) quels montants a-t-on versés jusqu'à aujourd'hui?

Par M. Isnor,—Le 31 décembre 1940, à Vancouver, Montréal et Halifax, quelles étaient les échelles de salaire pour le travail régulier et pour le travail supplémentaire, et quelles étaient les heures de travail des classes suivantes d'employés du Conseil des ports nationaux: constables; sergents de police; chefs de police; gardiens; pompiers; manœuvres; contremaîtres des ouvriers; balayeurs;

chauffeurs; chauffeurs de camions; charpentiers; aides-charpentiers; contremaîtres des charpentiers; plombiers; aides-plombiers; électriciens; aides-électriciens; ajusteurs de tuyaux; aides-ajusteurs de tuyaux; aides-gréeurs; gréeurs; contremaîtres des gréeurs; forgerons; aides-forgerons; soudeurs; aides-soudeurs; peintres?

Par M. Roy,—1. Combien de réfugiés de guerre ont été admis au pays depuis le début de la guerre?

2. Combien de chevaux de course, de chiens et tout autre animal ont été amenés au pays par ces réfugiés?

3. Combien de ces réfugiés ont été établis dans la province de Québec et dans les autres provinces?

4. A quelle entente en est-on venu avec la Grande-Bretagne au sujet des réfugiés de guerre, enfants et autres?

5. Combien le trésor canadien a-t-il été appelé à dépenser pour l'entretien de ces réfugiés?

Par M. Roy,—1. A-t-on établi des camps d'internement lors de la dernière guerre? Si oui, combien et où?

2. Combien de personnes ont été internées dans ces camps? Combien de canadiens ont été internés?

3. Combien de camps d'internement a-t-on établis dans la présente guerre?

4. Combien de canadiens y sont présentement internés?

Par M. McGregor,—1. Durant les deux dernières années, l'Etat a-t-il acheté des terrains dans le canton de Scarboro, comté d'York?

2. Si oui, combien de terrains et quelle était la superficie de chaque terrain?

3. (a) A-t-on adjugé des marchés pour la construction d'édifices sur les terrains mentionnés dans les questions 1 et 2? (b) Si oui, qui sont les entrepreneurs?

4. A-t-on fait des appels de soumissions pour la construction d'édifices sur les terrains mentionnés plus haut?

Par M. Harris (Danforth),—1. L'Etat a-t-il acheté des terrains dans le canton de Pickering, comté d'Ontario, durant les deux dernières années?

2. Si oui, combien d'acres?

3. Pour quelle fin se servira-t-on de ces terrains?

Par M. Winkler,—1. Quels sont les noms des avocats dont le gouvernement fédéral, tout ministère fédéral, toute commission fédérale ou bureau, tels que l'Office du prêt agricole canadien, la Commission des grains, la Commission des Transports, la Commission canadienne du blé, la Commission d'établissement de soldats, etc., ont retenu les services dans la province du Manitoba, pour du travail légal, durant les années 1935, 1936, 1937, 1938, 1939 et 1940?

2. Durant ces années, quels honoraires a-t-on versés à chacun, en indiquant pour quel ministère, Commission ou autre organisme le travail légal a été exécuté?

L'Adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres suivants sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Nicholson,—Ordre de la Chambre,—Copie de toute la correspondance échangée durant l'année 1940 et jusqu'à ce jour de l'année 1941, entre la Division de l'assistance à l'agriculture des Prairies et la municipalité rurale d'Elfron No 307.

Par M. Hatfield,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous rapports spéciaux et de la correspondance échangés du 1er septembre 1940 à aujourd'hui entre J. A. Strong ou le bureau de la Commission canadienne de commerce à Buenos-Ayres et le ministère du commerce du Canada au sujet de cargaisons de pommes de terre envoyées du Canada à l'Argentine et à d'autres pays de l'Amérique du Sud.

Par M. MacKinnon (Kootenay-est),—Ordre de la Chambre,—Copie de tous les bordereaux de salaires de l'année 1940 relatifs aux ouvrages exécutés au brise-lames de Little Anse, comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Hanson (York-Sunbury),—Ordre de la Chambre,—Copie de tous les marchés en régie intéressée et de tous les marchés à honoraires d'administration autorisant une dépense finale estimative d'au delà de \$1,000,000, que le Conseil des achats de la Défense, la Commission des approvisionnements de guerre, le ministère des Munitions et du ravitaillement, le ministère de la Défense nationale, la Division de l'Air du ministère de la Défense nationale, la Division de la marine du ministère de la Défense nationale, ont adjugés depuis le 1er septembre 1939, copie aussi des marchés supplémentaires ou des révisions apportés jusqu'à ce jour.

Par M. Nicholson,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de toute la correspondance échangée durant les années écoulées de 1935 à 1940 inclusivement entre le ministère fédéral de l'Agriculture et le gouvernement de l'Alberta, au sujet du travail de M. A. Newman, fonctionnaire ambulant de la division du bétail et de la volaille, Service fédéral de la production. Copie aussi de toute la correspondance échangée durant les années 1939 et 1940 inclusivement entre le ministère fédéral de l'Agriculture et M. A. Newman, au sujet de la démission de M. Newman.

Sur motion de M. Mackenzie (Vancouver-centre), il est résolu,—Que soit institué un Comité spécial auquel seront déférées pour étude les dispositions générales de la Loi des pensions et de la Loi des allocations aux anciens combattants, et auquel la Chambre référerá nommément les questions relatives aux pensions et aux problèmes des anciens combattants qu'elle jugera opportunes; et

Que l'article 65 du Règlement soit suspendu à cet effet;

Que ledit Comité reçoive l'autorisation d'assigner des témoins, de faire produire écrits et documents; d'interroger des témoins pour constituer une preuve; de faire imprimer chaque jour, selon les ordres qu'il donnera, les écrits et les témoignages qui serviront pour la gouverne du Comité et des membres de la Chambre; et de faire rapport de temps à autre; et

Que ledit Comité se compose des députés suivants: MM. Abbott, Black (Yukon), Blanchette, Brooks, Bruce, Casselman (Grenville-Dundas), Casselman (Edmonton-est), Cleaver, Cockeram, Cruickshank, Emmerson, Eudes, Ferron, Gillis, Gray, Green, Harris (Gray-Bruce), Isnor, Lapointe (Matapédia-Matane), Macdonald (ville de Brantford), MacKenzie (Neepawa), Mackenzie (Vancouver-centre), MacMillan, Marshall, McCuaig, McLean (Simcoe-est), Mutch, Quelch, Reid, Ross (Middlesex-est), Ross (Souris), Sanderson, Thorson, Tucker, Turgeon, Vien, White, Winkler, Wright.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des subsides.

Et après plus ample discussion, ladite motion est mise aux voix, et agréée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des Subsides, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 28

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

 SEANCE DU MARDI, 25 FEVRIER 1941

PRIÈRES.

Huit pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le treizième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 24 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De la *Wawanesa Mutual Insurance Company*, de Wawanesa, Manitoba, qui demande l'adoption d'une loi pour modifier la loi la constituant en corporation.—*M. Weir*.

De Vivienne Rhodes Whitaker Storey, de Verdun, P.Q., qui demeure actuellement à Montréal, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Léonard Alexander Storey, de Verdun, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Emmerson*.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février, 1941,—Etat montrant:—

1. De qui a-t-on acheté les terrains suivants: (a) ceux qui servent d'aéroport à Réserve Mines, Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse? (b) ceux sur lesquels on érige des ouvrages de défense à Centreville et à Chapel Hill, Sydney Mines?

2. Quel prix a-t-on versé pour chacun de ces terrains?

3. Quel montant a-t-on versé au propriétaire dans chaque cas?

4. Sinon, à quel ou à quels commissionnaires a-t-on versé ces montants?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février, 1941,—Etat montrant:—

1. Quel était le prix moyen du lait payé au producteur à Montréal au cours des mois de mai, juin, juillet, août et septembre 1940?

2. Au cours des mois d'octobre, novembre et décembre de la même année?

3. Quel était le prix moyen du beurre payé au producteur au cours de chacun des mois ci-dessus?

4. Quelle était la quantité de beurre entreposée au Canada au cours des mois de septembre, octobre, novembre et décembre 1940?
5. Des mesures ont-elles été prises par le gouvernement pour établir la responsabilité de cette coalition pour restreindre le commerce du beurre?
6. Dans l'affirmative, lesquelles?
7. Des poursuites ont-elles été intentées contre les auteurs et les profiteurs de cette coalition pour restreindre le commerce?
8. Dans l'affirmative, quand et quel a été le résultat de telles procédures?

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'accord conclu entre le ministre de l'Agriculture et la *Northern Wood Preservers (Saskatchewan) Limited*, pour l'achat et le créosotage de piquets de clôture nécessaires à la construction d'enclos pour le pâturage en commun dans l'ouest du Canada, en vertu du programme du rétablissement agricole des Prairies, pendant l'année 1939; avec une copie de l'arrêté en conseil C.P. 223, approuvé le 31 janvier, 1939, au même sujet; et copie de la correspondance échangée entre le ministre de l'Agriculture et l'Auditeur général à ce sujet.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

AFFAIRES EXTERIEURES

36 Administration	\$ 220,800 00
37 Représentation à l'étranger, y compris les traitements du haut commissaire, des ministres plénipotentiaires, des consuls, des secrétaires et des fonctionnaires nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil ou de l'une quelconque de ses modifications	593,000 00
38 Pour la réception des visiteurs étrangers	5,000. 00
39 Dépenses relatives à la négociation des traités	5,000 00
40 Publications de la Société des Nations à distribuer aux membres du Parlement et subventions à l'Union canadienne pour la Société des Nations	3,000 00
41 Somme requise pour combler les pertes sur le change	97,000 00
42 Paiement de compromis en acquittement de la réclamation présentée par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique au nom de feu Robert Fulton Cutting, exécuteur de la succession de McEvors Bayard Brown	3,836 68

CONTRIBUTION DU CANADA AU MAINTIEN D'ORGANISATIONS EXTÉRIEURES

43 Dépenses de la Société des Nations pour 1941, y compris le Secrétariat, l'Organisation internationale du travail et la Cour permanente de justice internationale	120,330 00
44 Partie des dépenses du Comité économique impérial et du Comité impérial de navigation	4,675 00

CABINET DU PREMIER MINISTRE

248 Traitement du personnel. 51,500 00

BUREAU DU CONSEIL PRIVE

249 Traitement et dépenses du bureau. 61,000 00

GOUVERNEUR GENERAL ET LIEUTENANTS GOUVERNEURS

84 Secrétariat du Gouverneur général, y compris une allocation annuelle de \$2,500 au secrétaire du Gouverneur général. 103,780 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 29

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 26 FEVRIER 1941

PRIÈRES.

Sept pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le quatorzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 25 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

D'Ethel Gerson Kalmanovitch, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Louis E. Kalmanovitch, de Montréal, P.Q., à présent de lieux inconnus, et pour en obtenir son divorce.—M. *Abbott*.

De Gertrud Kohn Storper, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Dunziu Storper, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *McIlraith*.

De Celia Reynolds Schellenberg, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec August Schellenberg, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *McIlraith*.

De David MacDonald, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Esther Dorothy Southwick MacDonald, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *MacInnis*.

D'Annie Elizabeth Cunningham Wheatley, de Westmount, P.Q., qui demeure actuellement à Montréal, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Léonard Wheatley, de Westmount, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Abbott*.

D'Evelyn May Gray Ladouceur, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Hector Ladouceur, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *McIlraith*.

De Hubert Earl Roberts, de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Viola Roberts, de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, et pour en obtenir son divorce.—M. *MacMillan*.

De la *Consolidated Fire and Casualty Insurance Company*, qui demande l'adoption d'une loi pour amender la loi la constituant en corporation.—M. *McIlraith*.

M. Lapointe (Québec-est), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Le rapport de la gendarmerie royale à cheval du Canada pour l'année terminée le 31 mars, 1940. (Version française et anglaise).

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février, 1941,—Etat supplémentaire montrant:—

1. Combien de commissions royales les gouvernements fédéraux ont-ils instituées depuis 1923?

2. Quels sont les noms des juges qui ont servi sur ces commissions, et quels montants a-t-on versés à chacun d'entre eux?

3. Quels juges font maintenant partie de Bureaux de revision institués en vertu de la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, et quels traitements, allocations et dépenses chaque juge reçoit-il pour cet ouvrage?

4. Pendant qu'ils occupent ces charges, les juges reçoivent-ils leurs traitements statutaires?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février, 1941:—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents ou communications échangés entre le ministère des Services nationaux de guerre ou tout haut fonctionnaire du ministère des Services nationaux de guerre, ou tout haut fonctionnaire de tout autre ministère fédéral, et M. W. J. Sanderson, ou tout haut fonctionnaire de la *Fleet Aircraft Limited*, au sujet de l'entraînement, en vertu de la Loi sur la mobilisation des ressources naturelles, d'hommes occupés dans les industries de guerre.

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 17 février, 1941:—Copie de tous les arrêtés du conseil, des règles et règlements et de toutes les autres instructions rendus soit en vertu de la Loi de milice, de la Loi du Corps d'aviation royal canadien, de la Loi des affaires navales, de la Loi de l'Armée, de la Loi des mesures de guerre, ou de la Loi sur la mobilisation des ressources naturelles, au sujet du recrutement, au sujet aussi des droits et des privilèges que les soldats de l'armée canadienne possèdent en matière de solde ou d'allocations.

Les questions suivantes inscrites au feuillet ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Roy,—1. Des représentations ont-elles été faites auprès du gouvernement pour qu'un camp d'entraînement militaire soit établi dans l'un ou l'autre des comtés suivants: Hull, Pontiac, Wright, Labelle, Chapleau et Gaspé?

2. Si oui, par qui ces représentations ont-elles été faites et quelle suite leur a-t-on donnée?

Par M. Harris (Danforth),—De combien de dollars américains le Canada s'est-il servi durant chacune des années 1939 et 1940, pour rembourser (a) des emprunts de l'Etat canadien, (b) des emprunts à des entreprises canadiennes dont l'Etat canadien est propriétaire, ou des emprunts aux mêmes entreprises que l'Etat canadien avait endossés ou garantis?

Par M. Black (Cumberland),—1. Quelle étendue de terrain a-t-on acheté pour (a) l'aéroport, (b) le camp militaire de Débert?

2. De qui a-t-on acheté ces terrains, indiquant (a) la superficie des terrains achetés de chaque personne, (b) les prix demandés par chacune de ces personnes, (c) le montant versé ou offert en paiement?

3. Quel a été le total des frais de drainage, indiquant (a) la quantité de tuile à drainage, de tuyaux de drainage ou d'égout achetés, (b) les personnes de qui l'on a acheté ces tuyaux, indiquant les prix sur livraison pour les tuyaux de chaque grosseur?

Par M. Ross (Souris).—1. Quels sont les noms des membres du personnel du département des Services de guerre?

2. Quels sont le traitement et les fonctions respectives de chacun?

3. Quels étaient l'état et l'adresse de chacun au temps de sa nomination?

4. Parmi eux, qui avaient fait antérieurement du service militaire?

Par M. Bruce.—1. Le 31 mars 1941, quel sera le nombre des navires en service dans la Marine royale du Canada?

2. Combien d'avions produit-on maintenant par mois, ou combien d'avions produira-t-on par mois le 31 mars 1941?

3. Le 1er février 1941, combien d'avions du type Anson avait-on manufacturés?

4. Combien d'avions du type Anson a-t-on fabriqués au Canada pour fins d'entraînement?

5. Quels avions d'autres types fabrique-t-on au Canada et quelle avait été la production des avions de chaque type le 1er février 1941?

6. Le 31 janvier 1941, combien de véhicules motorisés, pour fins militaires, produisait-on par jour?

7. Le 1er février 1941, combien de canons de marine avait-on produits au Canada dans la plus grande manufacture de canons?

8. Quel est le calibre des plus gros canons de marine fabriqués?

9. Le 1er février 1941, combien de canons de 25 avait-on produits?

10. A-t-on envoyé outre-mer quelques-uns de ces derniers? Si oui, combien?

Par M. Cockeram.—1. Depuis le 1er septembre 1939, combien d'autos l'Etat a-t-il achetés pour (a) le personnel des quartiers-généraux du ministère de la Défense nationale, (b) le personnel des quartiers-généraux de la Division de l'Air du ministère de la Défense nationale, (c) le personnel des quartiers-généraux de la Division navale du ministère de la Défense nationale?

2. De quelle ou quelles fabriques sont les autos ainsi achetés?

3. Et combien de chaque marque a-t-on achetés?

4. Quels sont les noms et les emplois de chacun des officiers et/ou des hauts fonctionnaires de chacun des divers ministères mentionnés, qui ont droit de se servir des autos que l'Etat a ainsi achetés?

5. Combien d'hommes enrôlés dans les services consacrent tout ou partie de leur temps à des devoirs de chauffeurs?

6. Jusqu'à aujourd'hui, quel est le montant total dépensé en essence, huile et frais d'entretien pour les autos ainsi achetés?

Par M. Cockeram.—1. Par province, quel a été au Canada le total des enrôlements pour (a) la marine, (b) le Corps d'aviation royal canadien, (c) l'Armée active, (d) l'Armée de réserve?

2. Du 1er septembre 1939 au 31 janvier 1941, combien d'hommes a-t-on renvoyés parce qu'ils ne satisfaisaient pas aux exigences médicales dans (a) la marine, (b) le Corps d'aviation royal canadien, (c) l'Armée active?

3. Combien d'hommes a-t-on renvoyés d'outre-mer au pays comme invalides par suite de blessures?

4. Combien d'hommes a-t-on renvoyés d'outre-mer au pays comme invalides par suite de maladies?

5. Quelles mesures a-t-on prises pour réintégrer ces hommes dans la vie civile par des moyens autres que la solde d'un mois, une allocation d'un mois pour personnes à charge et une allocation de \$35 pour le vêtement?

Les ordres suivants de la Chambre sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Cardiff,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, correspondance, mémoires et/ou autres documents et écrits qui sont venus en la possession du gouvernement depuis le 1er septembre 1939, au sujet de tous marchés, marchés supplémentaires ou contrats et/ou de toutes revisions de marchés ou de contrats passés entre le gouvernement de Sa Majesté au Canada et la *John Inglis Company*, de Toronto.

Par M. Roy,—Ordre de la Chambre,—Copie de toutes correspondances, rapports, estimés, recommandations, factures et pièces justificatives se rapportant au paiement de la somme de \$14,332.50 fait par le gouvernement à *Bertrand & Brother*, L'Orignal, Ontario, lors de l'annulation et au terme d'un contrat donné en 1939 pour la construction d'un quai à Baie-des-Sables, comté de Matane, au prix approximatif de \$76,832.86, et sur une appropriation budgétaire de \$25,000.00.

Par M. Cockeram,—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant (a) le montant total d'argent dépensé jusqu'à aujourd'hui en annonces pour la vente de certificats d'épargne de guerre, (b) les noms des agences auxquelles on a eu recours à cette fin, (c) les montants versés à chacune de ces agences, (d) les noms de toutes les personnes qui occupent un emploi rémunéré dans l'organisation de cette campagne, (e) les sommes versées à chacune de ces personnes.

La Chambre reprend alors l'étude, en comité plénier, d'un certain projet de résolution destiné à fournir des sommes d'argent pour défrayer toutes dépenses encourues pour diverses fins y mentionnées et découlant de l'état de guerre actuel; après plus ample discussion, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 30

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 27 FEVRIER 1941

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le quinzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 26 courant, et qu'il a constaté qu'elles sont, en tout, conformes aux exigences de l'article 68 du Règlement, savoir:—

De Marion Cameron McLaurin Nelson, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec William Kenneth Nelson, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Bercovitch.*

De Léonard Moore, de Sherbrooke, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Marie Ange Dupuis Moore, de Sherbrooke, P.Q., qui demeure actuellement à Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Bercovitch.*

De Frederick William James Hobbs, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Evangéline Guillemette Hobbs, de Montréal, P.Q., et qui demeure actuellement à Québec, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Bercovitch.*

De Gordon Alexander Cowan, de Westmount, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Marion Turnbull Binns Cowan, de Westmount, P.Q., qui demeure actuellement à Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Bercovitch.*

D'Ann Elsie Buckley, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec John Bladon Buckley, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Bercovitch.*

D'Hortense Bienvenue, de Québec, P.Q., qui demeure actuellement à Ottawa, Ontario, et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Georges Bienvenue, de Québec, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Bercovitch.*

De l'*Ontario and Minnesota Power Company Limited*, de Fort Frances, Ontario, qui demande l'adoption d'une loi déléguant les droits, pouvoirs, privilèges et obligations qu'elle possède à un groupe de compagnies dont elle fera partie.—*M. McKinnon* (Kenora-Rivière à la Pluie).

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février, 1941,—Etat montrant:—

1. M. Colin MacKenzie, de Sydney, Nouvelle-Ecosse, est-il à l'emploi de l'Etat ou de tout ministère fédéral?

2. Si oui, quel est son traitement et quelles sont ses fonctions?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table:—Copie d'un rapport de H. R. MacMillan, président de la Commission de réquisition en temps de guerre, sur la production des munitions et du ravitaillement, (excepté la partie qui s'applique aux canons).

Les questions suivantes inscrites au feuillet ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Cardiff,—1. Durant l'année civile 1940, combien de dollars en monnaie américaine a-t-on permis aux manufacturiers de saindoux à friture et de savon, d'utiliser pour l'achat d'huiles végétales?

2. Quelle quantité d'huile végétale mentionnée dans la question No 1 a-t-on importée en Canada?

Par M. Diefenbaker,—1. Depuis le début de la guerre, de combien de fonctionnaires se sont augmentés les services administratifs du Canada?

2. Et parmi ces fonctionnaires, combien sont (a) permanents, (b) temporaires?

3. Parmi ces fonctionnaires, combien ont été nommés (a) par la Commission du service civil, (b) par arrêté en conseil?

Par M. Diefenbaker,—1. Quelques sous-ministres reçoivent-ils, en plus de leur traitement, une allocation quotidienne ou un montant pour des frais?

2. Si oui, qui, quel en est le montant par jour?

Par M. Roy,—1. Le gouvernement a-t-il directement ou indirectement payé des allocations de secours en nature ou en espèces aux pêcheurs nécessiteux du comté de Matapédia-Matane, au cours des années 1939 et 1940?

2. Si oui, qui était en charge de l'organisation ou de la distribution, et, quelle a été la consistance de l'aide donnée?

3. Par l'entremise de quels marchands et pour quels montants chacun?

4. Quel est le nom et quel est le montant de l'aide reçue par chacun des pêcheurs de Grosses-Roches, Ste-Félicité, Matane, Rivière-Blanche, Baie-des-Sables, Les Boules, Métis, Grand-Métis, Ste-Flavie?

5. Quels sont les noms des pêcheurs pour chacune des paroisses précitées qui ont reçu par l'entremise de l'Office du Poisson Salé, des indemnités en compensation de déficit (*Deficiency Payments*) en 1939 et 1940 et quel montant fut payé à chacun?

6. Quel est le montant total payé par l'Office du Poisson Salé et par le gouvernement aux pêcheurs de ce comté pour les années susdites?

Par M. Perley,—1. Quel est, dans la ville de Regina, le nombre de fonctionnaires du bureau de l'assistance à l'agriculture des Prairies?

2. Quels sont les noms, l'adresse de la résidence, l'emploi, le salaire et les frais de chacun, respectivement?

3. Depuis le 1er juillet dernier, de combien de fonctionnaires a-t-on retenu les services pour l'exécution de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, (a) comme ambulants, (b) inspecteurs, (c) surveillants, et quels sont les noms, l'adresse de la résidence, l'emploi, le salaire et les frais de chacun, respectivement?

Par M. Lafontaine,—1. Durant l'année 1940, des demandes ont-elles été faites au gouvernement afin qu'un camp d'entraînement militaire soit établi à Thetford Mines, comté de Mégantic-Frontenac?

2. Si oui, par qui ces demandes ont-elles été faites, quand, et quelles sont les raisons pour lesquelles ces dites demandes n'ont pas été accordées?

M. Mackenzie King propose,—Considérant que l'arrêté du conseil C.P. 2483 a été adopté en vertu de la Loi des mesures de guerre, le 3 septembre, 1939, pour créer des règlements connus sous le nom de Règlements de la Défense du Canada;

Considérant que ces règlements ont été modifiés de temps à autre;

Considérant que, par l'arrêté en conseil C.P. 4750, du 12 septembre, 1940, lesdits règlements ont été révoqués, et que les Règlements de la Défense du Canada (codification), 1940, numérotés de un à soixante-quatre inclusivement, ont été adoptés et ont été substitués aux premiers;

Considérant que depuis le 12 septembre 1940, plusieurs arrêtés du conseil ont été adoptés pour modifier, changer ou compléter ces règlements codifiés;

Considérant qu'à la dernière session du Parlement un comité spécial de la Chambre a été institué le 13 juin 1940, pour étudier et réviser lesdits règlements de la Défense du Canada établis le 3 septembre, 1939, ainsi que leurs amendements;

Considérant que ledit comité a soumis son rapport à la Chambre le 1er août, 1940, et qu'entre autres choses il proposait, en effet, qu'à la prochaine session du Parlement un comité spécial de la Chambre soit institué pour étudier de nouveau et réviser les règlements de la Défense du Canada; pour étudier et réviser la loi relative à la naturalisation et pour réviser également la loi relative à la déportation;

Considérant qu'on croit opportun qu'un comité de la Chambre soit nommé, en conséquence, pour savoir si les Règlements de la Défense du Canada (codification), 1940, et leurs amendements, ainsi que la loi relative à la naturalisation et à la déportation répondent raisonnablement aux besoins de notre pays en temps de guerre;

Qu'il soit en conséquence résolu de constituer un comité spécial de la Chambre formé des députés suivants: MM. Bertrand (Laurier), Black (Yukon), Claxton, Coldwell, Dupuis, Hansell, Hanson (Skeena), Hazen, Martin, Maybank, McKinnon (Kenora-Rivière à la Pluie), Michaud, Ross (Calgary-Est), Ross (Souris). Slaght, pour étudier et réviser les Règlements de la Défense du Canada (codification), 1940, et leurs amendements, ainsi que la loi relative à la naturalisation et pour réviser la loi relative à la déportation; que ce comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des écrits et des dossiers; à interroger des témoins sous serment; et à faire rapport à la Chambre de temps à autre de ses avis et opinions.

Après discussion à ce sujet, ledit débat est ajourné sur motion de M. Green.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

JUSTICE

87 Administration	\$ 154,440 00
88 Service des pardons, y compris rémunération aux membres de la Royale Gendarmerie à cheval (à être répartie par arrêté du conseil et ne devant pas dépasser \$1,600) pour	

aide au service, et une somme de \$10,900 pour rembourser la Royale Gendarmerie à cheval des sommes qu'elle a déboursées en solde et allocations à ses gendarmes prêtés au service.. 50,000 00

89 Administration de la justice—

Dépenses diverses 6,000 00

90 Dépenses occasionnées par les questions litigieuses.. . . . 25,000 00

91 Contribution annuelle à la *Canadian Law Library*, de Londres, Angleterre.. 500 00

Cour Suprême du Canada—

92 Administration.. 71,180 00

Cour de l'Échiquier du Canada—

93 Administration.. 34,355 00

Cour territoriale du Yukon—

94 Administration.. 5,040 00

95 Gratifications aux veuves et aux enfants à la charge des juges décédés pendant la durée de leurs fonctions.. . . . 15,000 00

DIVISION DES PÉNITENCIERS

96 Administration.. 110,350 00

97 Administration et entretien des pénitenciers, y compris l'administration, la construction, l'achat de terrains, de fouritures, de matériel, et de bestiaux; entretien, libération et transfert des détenus; compensations aux détenus libérés frappés d'incapacité permanente pendant leur incarcération.. 2,912,685 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

98 William Tatton.. 564 00

ROYALE GENDARMERIE A CHEVAL DU CANADA

318 Administration.. 216,503 00

319 Services sur terre—en conformité de la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général et autres dépenses imprévues.. . . 5,034,041 00

320 Subvention à la *Chief Constables Association of Canada*.. . . 500 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

321 Indemnités aux gendarmes de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions.. 11,749 16

322 Pensions à la Royale Gendarmerie, aux Volontaires de Prince-Albert et aux *Police Scouts* par suite de la rébellion de 1885.. 83 95

323 Pensions aux familles de membres de la Gendarmerie à cheval qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions—

Mme Mary Emma Bossange.. 456 25

Mme Margaret Johnson Brooke.. 821 25

Mme Margaret Cox.. 440 63

Mme Georgina Harrison.. 676 50

Mme Letitia Kennedy.. 423 50

Mme Nora Jean Massan.. 300 00

Mme Mary Miller..	667 38
Mme Margaret Nicholson..	547 50
Mme Catherine Mildred Ralls..	735 25
Mme Myrtle L. Richards..	720 00
Mme Doris Freda Sampson..	816 00
Mme Amy Lilian Searle..	406 98
Mme Madelaine Mary Shoebbotham..	810 00
Mme Eunice Wainwright..	602 50
324 Pension à James Elliott..	672 00
325 Pension à Basil Burke Currie..	684 20

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 31

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 28 FEVRIER 1941

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le cinquième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément au paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examineur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit à titre de cinquième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, demandant, dans chaque cas, l'adoption d'une loi ayant pour objet de dissoudre le mariage du requérant et de lui accorder un divorce, et il constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas:

D'Ann Elsie Buckley, de Montréal, Québec, épouse de John Bladen Buckley.

De Hortense Bienvenue, d'Ottawa, Ontario, épouse de Georges Bienvenue.

De Gordon Alexander Cowan, de Westmount, Québec, époux de Marion Turnbull Binns Cowan.

De Frederick William James Hobbs, de Montréal, Québec, époux d'Évangéline Guillemette Hobbs.

D'Evelyn May Gray Ladouceur, de Montréal, Québec, épouse d'Hector Ladouceur.

De Henry John Harrington Newitt, de Montréal, Québec, époux de Marie Françoise Lenoir Newitt.

De Marion Cameron McLaurin Nelson, de Montréal, Québec, épouse de William Kenneth Nelson.

De Marie Alice Veillet Piché, de Montréal, Québec, épouse d'Elzéar Piché.

D'Otto Poulson, de Montréal, Québec, époux d'Irène Charlebois Poulson.

De David Rainville, de Hull, Québec, époux de Mercedes Rainville.

De Clavell Filliter Stroud, de Montréal, Québec, époux de Géraldine Elizabeth Pimm Stroud.

De Kenneth Grier Thornton, de Montréal, Québec, époux de Dorothy Muriel Beverley Thornton.

D'Annie Elizabeth Cunningham Wheatley, de Montréal, Québec, épouse de Leonard Wheatley.

D'Edna Irene Yertaw, du canton de Hatley, Québec, épouse de Harold Herbert Yertaw.

M. Macmillan, du comité spécial d'enquête sur la Loi des Pensions et la Loi des allocations aux anciens combattants, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité demande:

- (1) Que le quorum du Comité soit de 12 membres;
- (2) Qu'il lui soit permis de siéger durant les séances de la Chambre.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 novembre 1941:—Etat montrant:—(a) les noms de toutes les personnes qui, en aucun temps, ont exécuté ou exécutent du travail pour l'Etat à titre d'"hommes à un dollar par année"; (b) la nature des fonctions remplies par chacune de ces personnes; (c) l'état en temps de paix ordinaire de chacune de ces personnes; (d) le montant des frais de déplacement et des allocations de subsistance versés à chacune de ces personnes, de la date de sa nomination jusqu'à l'heure actuelle, de même que le tarif quotidien de ces allocations.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table:—Rapport annuel du ministre des Finances et Etat de comptes de la Banque hypothécaire centrale, pour la période qui s'est terminée le 31 décembre, 1940. Statut du Canada de 1939, chapitre 40, article 26.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Trente-sixième rapport du Bureau des commissaires du Transport du Canada (anciennement la commission des chemins de fer), pour l'année terminée le 31 décembre, 1940.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Macmillan, le premier rapport du comité spécial d'enquête sur la Loi des Pensions et la Loi des allocations aux anciens combattants, présenté aujourd'hui, vendredi, le 28 février, 1941, est adopté.

La Chambre reprend alors l'étude, en comité plénier, d'un certain projet de résolution destiné à fournir des sommes d'argent pour défrayer toutes dépenses encourues pour diverses fins y mentionnées et découlant de l'état de guerre actuel; après plus ample discussion, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Ralston, la Chambre s'ajourne alors à 6 heures p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 heures de l'après-midi.

No 32

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 3 MARS 1941

PRIÈRES.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février, 1941,—Etat montrant:—

1. Durant les deux dernières années, l'Etat a-t-il acheté des terrains dans le canton de Scarboro, comté d'York?

2. Si oui, combien de terrains et quelle était la superficie de chaque terrain?

3. (a) A-t-on adjugé des marchés pour la construction d'édifices sur les terrains mentionnés dans les questions 1 et 2? (b) Si oui, qui sont les entrepreneurs?

4. A-t-on fait des appels de soumissions pour la construction d'édifices sur les terrains mentionnés plus haut?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février, 1941,—Etat montrant:—

1. L'Etat a-t-il acheté des terrains dans le canton de Pickering, comté d'Ontario, durant les deux dernières années?

2. Si oui, combien d'acres?

3. Pour quelle fin se servira-t-on de ces terrains?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 février, 1941,—Etat montrant:—

1. Durant l'année civile 1940, combien de dollars en monnaie américaine a-t-on permis aux manufacturiers de saindoux à friture et de savon, d'utiliser pour l'achat d'huiles végétales?

2. Quelle quantité d'huile végétale mentionnée dans la question No 1 a-t-on importée en Canada?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table:—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur l'aide aux chômeurs et l'assistance à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 779, approuvé le 22 février, 1941: renouvellement d'un prêt d'une somme de \$5,710,000 à la province de la Colombie britannique, et acceptation en garantie d'un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose.—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février, 1941:—Copie de tous les bordereaux de salaires de l'année 1940 relatifs aux ouvrages exécutés au brise-lames de Little Anse, comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse.

M. Crerar, du consentement de la Chambre, présente le bill No 16, Loi sur le contrôle de l'exportation du gibier, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Roy,—1. Quel est l'effectif actuel de l'aviation canadienne?

2. De combien de canadiens anglais, de canadiens français, de sujets britanniques d'outre-mer, d'américains et d'autres nationaux se compose cet effectif?

3. Combien d'offres de service et d'enrôlement ont été reçues dans chacune des provinces?

Par M. Roy,—1. Des représentations ont-elles été faites de 1939 à ce jour, par le gouvernement de Québec, auprès du gouvernement fédéral, pour qu'il vienne en aide aux pêcheurs nécessiteux des Iles-de-la-Madeleine?

2. Si oui, (a) quelles étaient ces représentations, (b) qu'y fut-il répondu, (c) quelle suite y a-t-on donnée?

Par M. Black (Cumberland),—1. Le gouvernement avait-il la charge de la construction d'aéroports à Terre-Neuve?

2. Si oui, quel a été le total des dépenses, et quelle somme est payable (a) par le gouvernement canadien, (b) le gouvernement britannique, (c) le gouvernement de Terre-Neuve?

3. Le gouvernement a-t-il fait ces dépenses sous son autorité immédiate ou par l'entremise d'entrepreneurs?

4. Quels sont les noms de chaque compagnie qui a obtenu un marché, et (a) quel était le montant de chaque marché, une fois adjugé, (b) le montant versé à chaque entrepreneur jusqu'à aujourd'hui, et le montant dû, (c) le montant estimatif nécessaire pour compléter chaque entreprise, (d) le coût total estimatif de chaque entreprise une fois complétée?

5. Lorsque la construction sera terminée, qui sera propriétaire de ces aéroports, et qui sera chargé de les exploiter et de les entretenir?

Par M. Douglas (Weyburn),—1. Jusqu'à aujourd'hui, quel est le total des montants que le gouvernement fédéral a dépensés pour l'aéroport de Mossbank?

2. Quel montant total s'est-on engagé à dépenser pour cette entreprise?

3. Quel est le coût d'installation des pompes électriques centrifuges et quel est le débit maximum quotidien de l'eau disponible?

Par M. Douglas (Weyburn),—1. Chaque année, depuis 1935, quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il donnée aux diverses provinces pour assistance?

2. Quelle partie de cette somme était destinée à l'assistance aux chômeurs et quelle partie à l'assistance aux cultivateurs?

Par M. Douglas (Weyburn),—1. Durant la présente année financière, quel montant total a-t-on perçu avec l'impôt de un pour cent sous le régime de la Loi de l'assistance à l'agriculture des Prairies?

2. Quelle somme a-t-on dépensée (a) en frais d'administration, (b) en primes aux producteurs?

3. Combien d'allocations a-t-on faites sous le régime de cette Loi durant la présente campagne agricole?

Par M. Lacombe,—1. Quel est le prix moyen actuel payé au producteur de blé par boisseau?

2. Quel est le prix moyen de la farine de blé chargé au consommateur de l'est du Canada?

3. Le gouvernement a-t-il pris les mesures nécessaires pour réduire les frais de transport du blé des provinces des prairies dans les provinces de l'est?

Par M. Hatfield,—1. Quel est l'ingénieur dont on a retenu les services pour l'établissement de l'aéroport d'Eastern Passage, à Dartmouth, Nouvelle-Ecosse?

2. A-t-on changé d'ingénieur durant la période de construction?

3. Si oui, pourquoi l'a-t-on changé?

4. Quel prix a-t-on versé par verge cube de gravier en vertu du marché en régie intéressée en vigueur à cet aéroport?

5. S'est-on servi d'un concasseur dans l'exécution de ce marché en régie intéressée?

6. Si oui, quel loyer a-t-on versé pour le concasseur?

7. S'est-on servi de pelles à vapeur dans l'exécution de ce marché en régie intéressée?

8. Si oui, combien de pelles à vapeur a-t-on utilisées et quels loyers a-t-on versés pour cet outillage?

Par M. Isnor,—1. Quelque haut fonctionnaire de la Division navale du ministère de la Défense nationale, ou de tout autre ministère, a-t-il rédigé un rapport au sujet de la construction de navires et de cargos d'acier?

2. Si oui, quels sites a-t-on examinés ou étudiés?

3. Quel est le nom du haut fonctionnaire ou de l'officier qui a rédigé ce rapport?

4. A-t-on étudié les possibilités de construire des navires marchands d'acier en Nouvelle-Ecosse, et a-t-on fait un rapport sur ce sujet?

5. Si oui, quels sites a-t-on examinés ou étudiés, de quelle nature a été le rapport dans chaque cas, et quels sont les noms des officiers ou des hauts fonctionnaires qui ont fait ces enquêtes?

Par M. Reid,—1. En Allemagne, en Italie et au Japon, respecte-t-on les intérêts des Canadiens quant aux droits des brevets délivrés par le Canada?

2. A-t-on pris des mesures pour que le gouvernement ou tout citoyen canadien puisse utiliser les brevets délivrés au Canada, mais dont les droits de brevet ont été accordés à des ressortissants ou à des citoyens de l'Allemagne, de l'Italie ou du Japon?

3. Le gouvernement ou tout autre citoyen canadien verse-t-il des droits régaliens pour se servir de brevets dont les droits spéciaux peuvent avoir été accordés en Canada à des citoyens ou à des ressortissants de l'Italie, du Japon et de l'Allemagne?

4. Verse-t-on des droits régaliens à tout ou à tous agents, soit en Canada, soit dans d'autres pays, ou encourt-on des dépenses de la même façon, pour se servir en ce pays de brevets dont les droits ont été accordés ou émis à des Allemands, des Japonais ou des Italiens?

5. L'Etat protège-t-il de quelque façon les intérêts de tout citoyen ou ressortissant de l'Italie, du Japon ou de l'Allemagne contre l'utilisation de tout brevet dont les droits peuvent avoir été accordés par le gouvernement canadien à des citoyens ou ressortissants?

Par M. Church,—1. A-t-on conduit une enquête sur une épidémie de fièvre scarlatine à Manning Pool, Toronto?

2. Des officiers et des soldats ont-ils été mis en quarantaine?

3. Si oui, combien de chaque grade?

4. Quel a été le nombre de cas de fièvre scarlatine?

5. Combien de patients atteints de cette maladie sont maintenant dans l'hôpital des contagieux de Toronto?

6. Quelles mesures prend-on pour enrayer cette épidémie?

7. Combien de membres du Corps royal d'aviation à cet endroit ont été atteints de maladies autres que la fièvre scarlatine durant 1940 et jusqu'à ce jour en 1941?

8. Combien d'officiers et de soldats à cet endroit suivent les cours du Plan d'instruction de l'empire britannique, et combien d'entre eux s'entraînent pour remplir des devoirs au pays?

9. Combien de civils sont en service à ce dépôt?

10. Les chefs de ce camp sont-ils changés de temps à autre, ou permutent-ils d'un endroit à l'autre?

11. Depuis la dernière réponse à cette question, a-t-on révisé le nombre des gardes du Corps d'aviation royal canadien qui sont en service sur le littoral du lac à Toronto?

12. Quelle période de temps, en moyenne, chaque recrue passe-t-elle à ce dépôt, et, le cas échéant, quels nouveaux cours a-t-on ajoutés?

Par M. Fleming,—1. Existe-t-il un surveillant des étalons de poids et de quantité au ministère du Commerce?

2. Si oui, qui est le titulaire actuel?

3. Ce titulaire remplit-il actuellement son emploi, quels sont son traitement et ses fonctions?

4. Quelles mesures a-t-il prises durant les trois derniers mois?

5. Quels rapports a-t-il faits durant la dernière année financière?

6. Est-il surveillant des poids déficitaires pour le charbon?

7. Depuis 1934, quels rapports a-t-il faits sur les poids déficitaires pour le charbon?

8. Quelle mesure a-t-on prise pour donner suite à ces rapports?

9. Si le ministère n'a pris aucune mesure, quels sont les motifs de l'inaction?

Par M. Coldwell,—1. De qui a-t-on acheté l'emplacement de l'aéroport proche Mossbank, Saskatchewan?

2. Combien d'acres a-t-on achetés et à quel prix par acre?

3. A-t-on exécuté en vertu de marchés le régalage, les travaux de construction et autres, à cet aéroport?

4. Si oui, qui furent les entrepreneurs, et quels furent les prix respectifs pour chaque marché?

5. Quel fut le montant total de tous les marchés?

6. A quel endroit obtient-on l'eau pour cet aéroport, sur quelle distance l'eau est-elle transportée, et à qui et à quel prix a-t-on adjugé l'entreprise de transport?

7. Qui fournit le charbon, (a) qui le transporte à partir de la ville de Mossbank ou d'autres localités, (b) quel est le prix de transport par tonne, (c) quel est le prix du charbon par tonne à la gare?

Par M. Brooks,—Par province canadienne, quel montant a-t-on perçu de l'impôt actuel sur l'électricité?

Par M. Perley,—1. A quel particulier ou compagnie a-t-on adjugé le marché pour l'éclairage de l'aéroport de Dafoe, Saskatchewan?

2. Quels sont les termes du marché?

Par M. Perley,—1. L'Etat a-t-il acheté un certain nombre de tracteurs pour fouler la neige sur les aéroports dans les trois provinces de l'ouest?

2. Si oui de qui, combien, et quel a été le montant total versé dans cette affaire?

Les Adresses suivantes sont votées à Son Excellence le Gouverneur général, et les ordres suivants sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Senn,—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant les noms, l'adresse, la nature de l'occupation et le salaire de chaque civil occupé le 1er février 1941 aux aéroports suivants: (a) Dunnville, (b) Jarvis, (c) Hagersville, (d) et Kohler; et aussi un état indiquant la personne qui a proposé la nomination de chacun de ses fonctionnaires.

Par M. McGregor,—Ordre de la Chambre,—Relevé des noms des personnes de qui l'on a acheté des terrains afin d'établir des aéroports à Mount-Hope Jarvis, Brantford, Dunnville, Birch, Hagersville, Fingal et Kohler, relevé indiquant aussi le nombre d'acres achetés de chaque personne et la somme versée à chaque personne.

Par M. Lockhart,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, recommandations, demandes, rapports et autres documents que le ministère des Postes a en sa possession au sujet de la nomination récente d'un vendeur de timbres au bureau de poste de Ste-Catharines, Ontario,

Par M. Douglas (Weyburn),—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents qui sont en la possession du Conseil de révision institué en vertu de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, et qui ont trait au rendement moyen de la récolte dans les cantons suivants: 10-15-0 du 2ème; 11-15-0 du 2ème; et 12-15-0 du 2ème.

Par M. Blackmore,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous rapports, correspondance, mémoires et autres documents échangés depuis 1935 entre le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement fédéral au sujet de l'entreprise d'irrigation au sud-est de Lethbridge, et en particulier au sujet de l'emmagasinage de l'eau qui s'écoule dans la rivière Sainte-Marie, en Alberta.

Par M. Douglas (Weyburn),—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le gouvernement provincial de la Saskatchewan et le ministère fédéral de l'Agriculture au sujet de la proclamation d'une zone de récolte déficitaire sous le régime de l'article 4 de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

Par M. Douglas (Weyburn),—Ordre de la Chambre,—Copie de tous les renseignements que le Conseil de révision institué en vertu de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, a rassemblés pour computer le rendement moyen de la récolte du canton 14-20-Ouest du 2ème.

Par M. Black (Cumberland),—Ordre de la Chambre,—Copie de tous les bordereaux de salaires et de toutes les notes des dépenses que le ministère des Travaux publics a faites pour le quai public de Port Williams, Nouvelle-Ecosse, durant l'année terminée le 31 décembre 1940.

Et aussi un relevé des sommes versées à Gordon Gates, à titre de contremaître, gardien de quai, maître de havre, et aussi de tous les montants dépensés pour autres matériaux et services fournis au ministère des Travaux publics à Port Williams, Nouvelle-Ecosse, durant les années financières terminées le 31 mars 1936, 1937, 1938 et 1939, et durant l'année terminée le 31 décembre 1940.

Par M. Brooks,—Ordre de la Chambre,—Etat indiquant la quantité, le prix et la source de tout le charbon que l'Etat a acheté durant la dernière année civile pour être utilisé dans le Nouveau-Brunswick.

Par M. Hatfield—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toute la correspondance échangée entre la Commission des munitions et du ravitaillement et tout membre qui la compose, et la Commission hydroélectrique du Nouveau-Brunswick et tout membre qui la compose, au sujet de la fourniture d'énergie et de la quantité d'énergie disponible.

Par M. Hatfield—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toute la correspondance échangée entre la Commission des munitions et du ravitaillement et tout membre qui la compose, et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, au sujet des commandes à obtenir pour les compagnies situées dans la province du Nouveau-Brunswick.

Par M. Perley—Ordre de la Chambre.—Relevé indiquant les noms des personnes de qui on a acheté des terrains pour créer les emplacements d'aéroports, d'écoles de bombardement, ou d'instruction aérienne, et des terrains d'atterrissage, à Mossbank, Moose-Jaw, Broadview, Wolseley et Moosemin, Saskatchewan, le relevé indiquant le nombre d'acres achetés dans chaque cas, et le montant versé par acre aux personnes de qui on a acheté des terrains.

M. Crerar propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi des parcs nationaux afin de soustraire certaines étendues de terre du Parc national Prince-Albert, tel qu'il existe actuellement, et pour fixer en conséquence de nouvelles frontières pour ledit parc.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à modifier la loi des pensions.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi des pensions afin d'appliquer les dispositions qu'elle contient à certains membres de l'Armée canadienne en service durant la guerre présente, de même qu'aux personnes à leur charge, afin d'accorder les privilèges de la Loi à certaines personnes en service dans l'armée du Royaume-Uni, afin aussi de modifier de nouveau et d'ajuster la procédure et l'exécution de la Loi des pensions.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie (Vancouver-centre) présente alors le bill No 17, Loi modifiant la Loi des pensions, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de résolution de M. Mackenzie King:

Considérant que l'arrêté du conseil C.P. 2483 a été adopté en vertu de la Loi des mesures de guerre, le 3 septembre, 1939, pour créer des règlements connus sous le nom de Règlements de la Défense du Canada;

Considérant que ces règlements ont été modifiés de temps à autre;

Considérant que, par l'arrêté en conseil C.P. 4750, du 12 septembre, 1940, lesdits règlements ont été révoqués, et que les Règlements de la Défense du Canada (codification), 1940, numérotés de un à soixante-quatre inclusivement, ont été adoptés et ont été substitués aux premiers;

Considérant que depuis le 12 septembre 1940, plusieurs arrêtés du conseil ont été adoptés pour modifier, changer ou compléter ces règlements codifiés;

Considérant qu'à la dernière session du Parlement un comité spécial de la Chambre a été institué le 13 juin 1940, pour étudier et reviser lesdits règlements de la Défense du Canada établis le 3 septembre, 1939, ainsi que leurs amendements;

Considérant que ledit comité a soumis son rapport à la Chambre le 1er août, 1940, et qu'entre autres choses il proposait, en effet, qu'à la prochaine session du Parlement un comité spécial de la Chambre soit institué pour étudier de nouveau et reviser les règlements de la Défense du Canada; pour étudier et reviser la loi relative à la naturalisation et pour reviser également la loi relative à la déportation;

Considérant qu'on croit opportun qu'un comité de la Chambre soit nommé, en conséquence, pour savoir si les règlements de la Défense du Canada (codification), 1940, et leurs amendements, ainsi que la loi relative à la naturalisation et à la déportation répondent raisonnablement aux besoins de notre pays en temps de guerre;

Qu'il soit en conséquence résolu de constituer un comité spécial de la Chambre formé des députés suivants: MM. Bertrand (Laurier), Black (Yukon), Claxton, Coldwell, Dupuis, Hansell, Hanson (Skeena), Hazen, Martin, Maybank, McKinnon (Kenora-Rivière à la Pluie), Michaud, Ross (Calgary-Est), Ross (Souris), Slaght, pour étudier et reviser les Règlements de la Défense du Canada (codification), 1940, et leurs amendements, ainsi que la loi relative à la naturalisation et pour reviser la loi relative à la déportation; que ce comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des écrits et des dossiers; à interroger des témoins sous serment; et à faire rapport à la Chambre de temps à autre de ses avis et opinions.

Et ledit débat se poursuivant; il est ajourné sur une motion de Mme Nielsen.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 50 du soir jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 33

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 4 MARS 1941

PRIÈRES.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Dossier des contrats accordés pendant le mois de novembre 1940, avec des amendements aux dossiers précédents, du 14 juillet, 1939, au 31 octobre, 1940, publié sous l'autorité du ministre des Munitions et des approvisionnements.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Mackenzie King:

Considérant que l'arrêté du conseil C.P. 2483 a été adopté en vertu de la Loi des mesures de guerre, le 3 septembre, 1939, pour créer des règlements connus sous le nom de Règlements de la Défense du Canada;

Considérant que ces règlements ont été modifiés de temps à autre;

Considérant que, par l'arrêté en conseil C.P. 4750, du 12 septembre, 1940, lesdits règlements ont été révoqués, et que les Règlements de la Défense du Canada (codification), 1940, numérotés de un à soixante-quatre inclusivement, ont été adoptés et ont été substitués aux premiers;

Considérant que depuis le 12 septembre, 1940, plusieurs arrêtés du conseil ont été adoptés pour modifier, changer ou compléter ces règlements codifiés;

Considérant qu'à la dernière session du Parlement un comité spécial de la Chambre a été institué le 13 juin, 1940, pour étudier et réviser lesdits règlements de la Défense du Canada établis le 3 septembre, 1939, ainsi que leurs amendements;

Considérant que ledit comité a soumis son rapport à la Chambre le 1er août, 1940, et qu'entre autres choses il proposait, en effet, qu'à la prochaine session du Parlement un comité spécial de la Chambre soit institué pour étudier de nouveau et réviser les règlements de la Défense du Canada; pour étudier et réviser la loi relative à la naturalisation et pour réviser également la loi relative à la déportation;

Considérant qu'on croit opportun qu'un comité de la Chambre soit nommé, en conséquence, pour savoir si les règlements de la Défense du Canada (codification), 1940, et leurs amendements, ainsi que la loi relative à la naturalisation et à la déportation répondent raisonnablement aux besoins de notre pays en temps de guerre;

Qu'il soit en conséquence résolu de constituer un comité spécial de la Chambre formé des députés suivants: MM. Bertrand (Laurier), Black (Yukon), Claxton, Coldwell, Dupuis, Hansell, Hanson (Skeena), Hazen, Martin, Maybank, McKinnon (Kenora-Rivière à la Pluie), Michaud, Ross (Calgary-est), Ross (Souris), Slaght, pour étudier et reviser les Règlements de la Défense du Canada (codification), 1940, et leurs amendements, ainsi que la loi relative à la naturalisation et pour reviser la loi relative à la déportation; que ce comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des écrits et des dossiers; à interroger des témoins sous serment; et à faire rapport à la Chambre de temps à autre de ses avis et opinions.

Après plus ample discussion, ladite motion est mise aux voix et agréée.

Du consentement unanime, la Chambre revient alors aux avis de motions du gouvernement.

M. Mackenzie King propose ensuite, qu'un Comité spécial soit institué pour étudier les dépenses faites à même les sommes que le Parlement a votées pour les services de défense, et pour d'autres services qui ont une relation directe avec la guerre, et pour indiquer, par rapport, quelles économies compatibles avec l'exécution de la politique décidée par le gouvernement, peuvent, le cas échéant, être faites, et que nonobstant l'article 65 du Règlement, le Comité se compose des vingt-quatre membres suivants: MM. Abbott, Bercovitch, Black (Cumberland), Bradette, Chevrier, Cleaver, Diefenbaker, Fournier (Hull), Gladstone, Golding, Graham, Gray, Green, Harris (Danforth), Macdonald (Halifax), MacInnis, Marshall, Mayhew, McGeer, Picard, Pottier, Ross (Moose-Jaw), Sissons, Thorson; et que ce comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des écrits et dossiers; à interroger des témoins et à faire rapport à la Chambre de temps à autre.

Et après discussion, ledit débat est ajourné sur motion de M. Church.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 34

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 5 MARS 1941

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le sixième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, et il constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De la *Consolidated Fire and Casualty Insurance Company*, pour une loi modifiant sa Loi de constitution en corporation.

De *The Wawanesa Mutual Insurance Company*, pour une loi modifiant sa Loi de constitution en corporation.

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Rapport de la commission du service civil pour classer certaines positions auxquelles des employés du personnel temporaire de la Chambre des Communes seront nommés en permanence.

Sur motion de M. Ilsley, il est ordonné,—Que le rapport de l'Auditeur général pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars, 1940, soit transmis au comité permanent des comptes publics.

M. MacKinnon (Edmonton-ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose, —Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février, 1941:—Copie de tous rapports spéciaux et de la correspondance échangés du 1er septembre 1940 à aujourd'hui entre J. A. Strong ou le bureau de la Commission canadienne de commerce à Buenos-Ayres et le ministère du commerce du Canada au sujet de cargaisons de pommes de terre envoyées du Canada à l'Argentine et à d'autres pays de l'Amérique du Sud.

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 février, 1941,—Etat montrant:—

1. Des représentations ont-elles été faites auprès du gouvernement pour qu'un camp d'entraînement militaire soit établi dans l'un ou l'autre des comtés suivants: Hull, Pontiac, Wright, Labelle, Chapleau et Gaspé?

2. Si oui, par qui ces représentations ont-elles été faites et quelle suite leur a-t-on donnée?

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Winkler,—1. Durant la période de cinq ans écoulée de 1933 à 1937 inclusivement, quel a été le revenu moyen annuel au Canada, (a) des cultivateurs, (b) des membres de la profession légale, (c) des membres de la Royale gendarmerie à cheval du Canada?

2. Durant cette période, quel était l'âge du plus jeune des membres de la Royale gendarmerie à cheval du Canada que l'on a retraité?

3. Et quel est le taux de la pension de retraite précédente?

4. Durant cette période, a-t-on admis dans la Royale gendarmerie à cheval du Canada des membres de la profession légale?

5. Si oui, combien?

Par M. Shaw,—1. Combien de terrains l'Etat a-t-il achetés dans le comté fédéral de Red Deer, Alberta, entre le 1er septembre 1939 et le 28 février 1941?

2. Quelle est, en acres, la superficie de chaque terrain acheté?

3. De qui et à quelle date a-t-on acheté chacun de ces terrains?

4. Quel a été le total du prix d'achat de chaque terrain?

5. A-t-on acheté chaque terrain du propriétaire? Sinon, quelles agences ou autres personnes ont servi d'intermédiaire?

Les ordres suivants de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Copie de l'ordonnance que le ministère de la Défense nationale, ou tout fonctionnaire supérieur du même ministère, a expédiée aux commandants des camps militaires canadiens pour défendre aux hommes en congé la pratique connue sous le nom de "hitch-hiking" sur les routes, ladite ordonnance devant comprendre l'ordre rendu au camp Borden à cet effet, et une déclaration sur les mesures que le ministère a prises pour obtenir des chemins de fer des billets à prix réduit pour les soldats en congé.

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Copie de toutes les demandes que la *Toronto Transportation Commission* a adressées au ministère des Finances pour demander d'exempter des droits douaniers, par arrêté du conseil, des parties neuves d'autos en provenance des Etats-Unis, afin de construire cinquante nouvelles automobiles, et copie des réponses faites à ces demandes. Copie aussi de tous rapports que les hauts fonctionnaires du ministère peuvent avoir rédigés sur ce sujet.

Par M. Shaw,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, communications, lettres, correspondance et autres documents échangés du 1er octobre 1940 au 28 février 1941, entre le ministre des Postes, le ministère des Postes et tout haut fonctionnaire de ce ministère, et toutes personnes, sociétés ou institutions au sujet de l'utilité du bureau de poste de Red Deer, Alberta.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Mackenzie King:

Résolu, Qu'un Comité spécial soit institué pour étudier les dépenses faites à même les sommes que le Parlement a votées pour les services de défense, et pour d'autres services qui ont une relation directe avec la guerre, et pour indiquer, par rapport, quelles économies compatibles avec l'exécution de la politique décidée par le gouvernement, peuvent, le cas échéant, être faites, et que nonobstant l'article 65 du Règlement, le Comité se compose des vingt-quatre membres suivants: MM. Abbott, Bercovitch, Black (Cumberland), Bradette, Chevrier, Cleaver, Diefenbaker, Fournier (Hull), Gladstone, Golding, Graham, Gray, Green, Harris (Danforth), Macdonald (Halifax), MacInnis, Marshall, Mayhew, McGeer, Picard, Pottier, Ross (Moose-Jaw), Sissons, Thorson; et que ce comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des écrits et dossiers; à interroger des témoins et à faire rapport à la Chambre de temps à autre.

Et après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'élevant;

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 35

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 6 MARS 1941

PRIÈRES.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février, 1941,—Etat montrant:—

1. A-t-on établi des camps d'internement lors de la dernière guerre? Si oui, combien et où?

2. Combien de personnes ont été internées dans ces camps? Combien de canadiens ont été internés?

3. Combien de camps d'internement a-t-on établis dans la présente guerre?

4. Combien de canadiens y sont présentement internés?

Aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 24 février, 1941,—Etat montrant:—

1. Durant les deux dernières années, l'Etat a-t-il acheté des terrains dans le canton de Scarboro, comté d'York?

2. Si oui, combien de terrains et quelle était la superficie de chaque terrain?

3. (a) A-t-on adjugé des marchés pour la construction d'édifices sur les terrains mentionnés dans les questions 1 et 2? (b) Si oui, qui sont les entrepreneurs?

4. A-t-on fait des appels de soumissions pour la construction d'édifices sur les terrains mentionnés plus haut?

Et aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 24 février, 1941,—Etat montrant:—

1. L'Etat a-t-il acheté des terrains dans le canton de Pickering, comté d'Ontario, durant les deux dernières années?

2. Si oui, combien d'acres?

3. Pour quelle fin se servira-t-on de ces terrains?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 février, 1941,—Etat montrant:—

1. De 1925 jusqu'à aujourd'hui, combien de demandes de diminution des tarifs de transport sur les marchandises, la Colombie-Britannique a-t-elle présentées à la Commission des Transports?

2. Combien de ces demandes a-t-on accordées?

3. Du 1er janvier 1940 au 31 janvier 1941, combien de demandes de la province de la Colombie-Britannique comportant des diminutions des taux de transport sur les marchandises, la Commission des Transports a-t-elle étudiées?

4. Combien de ces demandes a-t-elle accordées?

5. De 1925 jusqu'à aujourd'hui, combien de demandes d'augmentation des tarifs de transport le National-Canadien et le Pacifique-Canadien ont-ils soumises à la Commission des Transports ou à la Commission des Chemins de fer?

6. Combien de ces demandes a-t-on accordées?

7. Durant la période écoulée du 1er janvier 1940 au 31 janvier 1941, quel a été le montant total des frais de déplacement de la Commission des Chemins de fer, et quel a été le montant des frais de déplacement de chaque Commissaire?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'arrêté en conseil C.P. 1347, approuvé le 24 février, 1941: nomination de l'honorable juge M. B. Archibald, de la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, Halifax, comme commissaire en vertu de la 1ère Partie de la loi des enquêtes, Chapitre 99, S.R.C., 1927, pour s'enquérir des causes du rendement déficitaire dans les mines de charbon du district Minto-Chipman, province du Nouveau-Brunswick.

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars, 1941,—Relevé indiquant les noms, l'adresse, la nature de l'occupation et le salaire de chaque civil occupé le 1er février 1941 aux aéroports suivants: (a) Dunnville, (b) Jarvis, (c) Hagersville, (d) et Kohler; et aussi un état indiquant la personne qui a proposé la nomination de chacun de ses fonctionnaires.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 24 février, 1941:—Copie de toute la correspondance échangée durant les années écoulées de 1935 à 1940 inclusivement entre le ministère fédéral de l'Agriculture et le gouvernement de l'Alberta, au sujet du travail de M. A. Newman, fonctionnaire ambulant de la division du bétail et de la volaille, Service fédéral de la production. Copie aussi de toute la correspondance échangée durant les années 1939 et 1940 inclusivement entre le ministère fédéral de l'Agriculture et M. A. Newman, au sujet de la démission de M. Newman.

M. Mulock, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars, 1941:—Copie de tous télégrammes, lettres, recommandations, demandes, rapports et autres documents que le ministère des Postes a en sa possession au sujet de la nomination récente d'un vendeur de timbres au bureau de poste de Ste-Catharines, Ontario.

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars, 1941,—Etat montrant:—Par province canadienne, quel montant a-t-on perçu de l'impôt actuel sur l'électricité?

Les questions suivantes inscrites au feuillet ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. MacKinnon (Kootenay-est)—1. Combien de membres du Sénat et de la Chambre des communes font du service, (a) dans l'Armée en activité de service outre-mer, (b) dans l'Armée en activité de service au Canada?

2. Combien de membres de la Chambre des communes font du service dans l'Armée de réserve du Canada?

3. Combien de membres de la Chambre des communes et du Sénat ont fait du service actif durant la dernière guerre?

Par M. Shaw—1. Un individu du nom de Hales Ross, d'Edmonton, Alberta, est-il à l'emploi du ministère de la Défense nationale ou de tout autre ministère de l'Etat?

2. Si oui, en quelle qualité occupe-t-il cet emploi?

3. Quelle est l'échelle de salaire ou de la commission qu'il reçoit?

Par M. Boucher—1. Depuis le début de la guerre, combien de paires de dentiers a-t-on commandés au compte du Corps dentaire militaire canadien?

2. Quel est le coût total de ces dentiers?

3. A quelle ou quelles compagnies a-t-on passé les commandes pour ces dentiers?

4. Quelle date porte chacune des commandes?

5. Combien de paires de dentiers a-t-on fournis à des membres de l'Armée canadienne, soit l'armée de terre, de mer, ou de l'air?

Par M. McGregor—1. Combien de brasseries désaffectées le gouvernement du Canada a-t-il achetées ou louées depuis le début de la guerre actuelle?

2. De qui les a-t-il achetées ou louées?

3. Pour quelle fin les a-t-il achetées ou louées?

4. Pour chacune de ces propriétés quel a été le prix d'achat, ou quel est le loyer fixé par le bail?

5. Qui sont les administrateurs des compagnies qui ont vendu ou loué ces propriétés?

A l'appel du bill No 17, Loi modifiant la Loi des Pensions, en deuxième lecture;

M. Mackenzie (Vancouver-centre) propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, et transmis pour étude au comité spécial nommé pour étudier les dispositions générales de la loi des pensions et de la loi des allocations aux anciens combattants.

La Chambre reprend alors l'étude, en comité plénier, d'un certain projet de résolution destiné à fournir des sommes d'argent pour défrayer toutes dépenses encourues pour diverses fins y mentionnées et découlant de l'état de guerre actuel; après plus ample discussion, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 36

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 7 MARS 1941

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le bill suivant qu'ils soumettent à l'approbation de la Chambre:

Bill No 18 (B du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *General Security Insurance Company of Canada*".

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: L'honorable député de Rosetown-Biggar m'a prié mercredi dernier, le 5 mars, d'étudier l'article 41 du Règlement et de donner une interprétation des commentaires 315 et 316 des *Parliamentary Rules and Forms* de Beauchesne qui portent sur la citation de documents et leur dépôt sur le Bureau. J'ai alors répondu à l'honorable député que les fonctions de l'Orateur ne consistent pas à conseiller les honorables députés mais plutôt à interpréter le Règlement de la Chambre et à décider de toute question soulevée au cours des délibérations.

La demande de l'honorable député s'inspirait de la discussion qui venait de s'achever le même jour sur une question de privilège; l'honorable représentante de Battleford-Nord y avait lu une lettre reçue d'un correspondant. Il conviendrait, peut-être, de rappeler à la Chambre la règle en matière de questions de privilèges; un excellent exposé s'en trouve dans *Parliamentary Practice* de May, 13e édition, page 317:

La Chambre est toujours disposée à user d'indulgence en faveur d'un de ses membres qui désire éclaircir un exposé erroné de ses idées; mais cette tolérance doit se limiter strictement à ces fausses appréciations et ne doit pas s'étendre à d'autres remarques, sinon en vue de les corriger.

Je n'ai pas eu à rendre une décision au cours de la discussion vu que l'honorable représentante de Battleford-Nord a consenti à déposer sur le Bureau la lettre dont elle a donné lecture.

La règle est bien nette qui veut qu'un ministre dépose tout document public auquel il fait allusion à la Chambre et sur lequel il fonde son argument ou ses affirmations. Si on l'en prie, il doit déposer un tel document. Le principe en jeu est tellement évident et rationnel qu'il semble hors de conteste. C'est en vertu du même principe que dans les tribunaux, il est défendu à un avocat de citer des documents non déposés à l'appui des témoignages. Il est également convenu, cependant, que la demande de dépôt doit se faire immédiatement et non à une séance ultérieure de la Chambre.

Aucun article du Règlement ne régit la citation de lettres privées, et nous devons nous reposer principalement sur l'usage et les précédents. Je sais très bien quelle décision j'aurais prise relativement à cette partie de lettre que l'honorable représentante de Battleford-Nord consignait au hansard mercredi dernier. Il y était question de choses si graves, que si l'honorable représentante, en sa qualité de membre du Parlement, n'en avait pas assumé la responsabilité, je l'aurais priée à mon titre d'Orateur de la Chambre, d'en déposer le texte sur le Bureau, ou demandé à la Chambre la permission de l'y faire déposer. A tout événement, l'honorable représentante a agi comme il convenait, en déposant la lettre sur le Bureau.

On observera que la lettre contient une déclaration grave sur le compte d'un officier de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, organisme administratif, qu'elle fait directement allusion à l'une des fonctions les plus contentieuses et des plus délicates du Gouvernement pendant ces heures de guerre, celle de l'internement et que, si une partie de la lettre devait être publiée dans le hansard, elle deviendrait document public. C'est pour cette raison surtout qu'il aurait fallu déposer la lettre sur le Bureau de la Chambre pour que nous la conservions à titre de document parlementaire.

Dans d'autres cas semblables il se pourrait bien qu'il ne fût pas aussi facile d'interpréter le règlement de la Chambre. Il n'est pas permis, par exemple, de lire une lettre anonyme à la Chambre. C'est le sens d'une décision rendue par M. l'Orateur Lemieux le 16 mai 1928. D'un autre côté, le député qui désire résumer le contenu d'une lettre doit assumer la responsabilité, en qualité de membre de la Chambre, quant à l'exactitude des renseignements qu'il veut communiquer. Si un honorable député se propose de lire une lettre, en totalité ou même seulement en partie, sans divulguer les nom et adresse de l'auteur, et qu'il refuse d'assumer la responsabilité quant à la véracité et l'exactitude du contenu, je suis nettement d'avis qu'il devrait déposer le document sur le Bureau, surtout si quelque membre de la Chambre en a exprimé le désir. En l'occurrence, je suis comme le premier ministre (M. Mackenzie King) d'avis qu'un honorable député ne peut citer un passage d'une lettre s'il n'est pas prêt à en déposer le texte sur le bureau de la Chambre. La décision se fonde sur le principe, que lorsque des renseignements sont communiqués à la Chambre, celle-ci a droit aux mêmes renseignements que peut avoir l'honorable député qui cite le document.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 février, 1941,—Etat montrant:—

1. Quelle étendue de terrain a-t-on acheté pour (a) l'aéroport, (b) le camp militaire de Débert?

2. De qui a-t-on acheté ces terrains, indiquant (a) la superficie des terrains achetés de chaque personne, (b) les prix demandés par chacune de ces personnes, (c) le montant versé ou offert en paiement?

3. Quel a été le total des frais de drainage, indiquant (a) la quantité de tuile à drainage, de tuyaux de drainage ou d'égout achetés, (b) les personnes de qui l'on a acheté ces tuyaux, indiquant les prix sur livraison pour les tuyaux de chaque grosseur?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 février, 1941:— Copie de toutes correspondances, rapports, estimés, recommandations, factures et pièces justificatives se rapportant au paiement de la somme de \$14,332.50 fait par le gouvernement à *Bertrand & Brother*, L'Original, Ontario, lors de l'annulation et au terme d'un contrat donné en 1939 pour la construction d'un quai à Baie-des-Sables, comté de Matane, au prix approximatif de \$76,832.86, et sur une appropriation budgétaire de \$25,000.00.

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose, pour M. Power,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. A-t-on conduit une enquête sur une épidémie de fièvre scarlatine à Manning Pool, Toronto?
2. Des officiers et des soldats ont-ils été mis en quarantaine?
3. Si oui, combien de chaque grade?
4. Quel a été le nombre de cas de fièvre scarlatine?
5. Combien de patients atteints de cette maladie sont maintenant dans l'hôpital des contagieux de Toronto?
6. Quelles mesures prend-on pour enrayer cette épidémie?
7. Combien de membres du Corps royal d'aviation à cet endroit ont été atteints de maladies autres que la fièvre scarlatine durant 1940 et jusqu'à ce jour en 1941?
8. Combien d'officiers et de soldats à cet endroit suivent les cours du Plan d'instruction de l'empire britannique, et combien d'entre eux s'entraînent pour remplir des devoirs au pays?
9. Combien de civils sont en service à ce dépôt?
10. Les chefs de ce camps sont-ils changés de temps à autre, ou permutent-ils d'un endroit à l'autre?
11. Depuis la dernière réponse à cette question, a-t-on révisé le nombre des gardes du Corps d'aviation royal canadien qui sont en service sur le littoral du lac à Toronto?
12. Quelle période de temps, en moyenne, chaque recrue passe-t-elle à ce dépôt, et, le cas échéant, quels nouveaux cours a-t-on ajoutés?

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table:

Tableau statistique préparé à la suite de l'enregistrement national en août 1940, pour la province d'Ontario.

Tableau statistique illustrant le nombre et le pourcentage des personnes enregistrées en Ontario, les classifiant par âge suivant leur emploi spécialisé.

La Chambre reprend alors l'étude, en comité plénier, d'un certain projet de résolution destiné à fournir des sommes d'argent pour défrayer toutes dépenses encourues pour diverses fins y mentionnées et découlant de l'état de guerre actuel; après plus ample discussion, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Crerar, la Chambre s'ajourne alors à 6 heures p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 heures de l'après-midi.

No 37

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 10 MARS 1941

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le septième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Dora Lemisch Boyer, de Montréal, P.Q., épouse d'Israël Boyer.

De Lloyd Charles Edward Francis Fulford, de Westmount, P.Q., époux de Ethel Isabel Feild Fulford.

De Marguerite Marie Rita Duchesneau Goulet, de Montréal, P.Q., épouse de Joseph Gérard Roger Goulet.

De Kate Abramovitch Reinblatt, de Montréal, P.Q., épouse de Samuel Reinblatt.

D'Hubert Earl Roberts, de Charlottetown, Ile-du-Prince-Edouard, époux de Viola Roberts.

D'Alice Weill Sedlak, de Montréal, P.Q., épouse de Karl Johann Sedlak.

D'Edythe Gertrude Dover Schawl, de Montréal, P.Q., épouse d'Isidore Schawl.

De Dorothy Theresa Downard Street, de St-Lambert, P.Q., épouse de William Lorne Street.

De Gertrud Kohn Storper, de Montréal, P.Q., épouse de Dunziu Storper.

De Celia Reynolds Schellenberg, de Montréal, P.Q., épouse d'August Schellenberg.

D'Audrey Alexine Stephenson Smyth, de Montréal, P.Q., épouse de Desmond Humphreys Smyth.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février, 1941,—Etat montrant:—

1. Combien de réfugiés de guerre ont été admis au pays depuis le début de la guerre?

2. Combien de chevaux de course, de chiens et tout autre animal ont été amenés au pays par ces réfugiés?

3. Combien de ces réfugiés ont été établis dans la province de Québec et dans les autres provinces?

4. A quelle entente en est-on venu avec la Grande-Bretagne au sujet des réfugiés de guerre, enfants et autres?

5. Combien le trésor canadien a-t-il été appelé à dépenser pour l'entretien de ces réfugiés?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 février, 1941,—Etat montrant:—

1. Depuis le 1er septembre 1939, combien d'autos l'Etat a-t-il achetés pour (a) le personnel des quartiers-généraux du ministère de la Défense nationale, (b) le personnel des quartiers-généraux de la Division de l'Air du ministère de la Défense nationale, (c) le personnel des quartiers-généraux de la Division navale du ministère de la Défense nationale?

2. De quelle ou quelles fabriques sont les autos ainsi achetés?

3. Et combien de chaque marque a-t-on achetés?

4. Quels sont les noms et les emplois de chacun des officiers et/ou des hauts fonctionnaires de chacun des divers ministères mentionnés, qui ont droit de se servir des autos que l'Etat a ainsi achetés?

5. Combien d'hommes enrôlés dans les services consacrent tout ou partie de leur temps à des devoirs de chauffeurs?

6. Jusqu'à aujourd'hui, quel est le montant total dépensé en essence, huile et frais d'entretien pour les autos ainsi achetés?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 février, 1941,—Etat montrant:—

1. Quelques sous-ministres reçoivent en plus de leur traitement, une allocation quotidienne ou un montant pour des frais?

2. Si oui, qui, quel en est le montant par jour?

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Mines et des Ressources, y compris le rapport de l'établissement des anciens combattants au Canada, pendant l'année financière qui s'est terminée le 31 mars, 1940.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 3 mars, 1941:—Copie de toute la correspondance échangée entre la Commission des munitions et du ravitaillement et tout membre qui la compose, et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, au sujet des commandes à obtenir pour les compagnies situées dans la province du Nouveau-Brunswick.

Les questions suivantes inscrites au feuillet ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Gillis,—1. De qui, par l'entremise de qui, et à quel prix, le ministère des Travaux publics a-t-il acheté le remorqueur *Helena* à Sydney, Nouvelle-Ecosse?

2. A quelles fins ledit remorqueur a-t-il servi durant les cinq dernières années, et quelles recettes a-t-il rapportées?

3. Quelles sommes le ministère a-t-il dépensées pour le remorqueur *Helena* durant les cinq dernières années en frais d'entretien, réparations, droits de quai, gardien ou gérant?

4. A qui a-t-on versé ces montants et quel montant a-t-on versé à chaque personne?

5. Un ministère quelconque peut-il trouver un emploi profitable pour ce navire? Si oui, pourquoi n'a-t-on pas adopté cette solution?

6. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas disposé de ce navire?

7. Le gouvernement a-t-il acquis ou affrété, pour une fin quelconque, des navires de même genre de construction, tonnage et puissance, pendant que l'*Helena* ne servait à rien?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Hoblitzell,—1. Qui a été nommé Régisseur de l'huile?

2. Quelle était, avant sa nomination, son expérience antérieure dans le commerce de l'huile?

3. Jusqu'à aujourd'hui quelle rémunération et quels frais a-t-on versés au Régisseur de l'huile, et depuis qu'on l'a instituée, quel est le total des frais de la Division de la régie de l'huile?

4. Les bureaux chef de cette division sont-ils situés à Ottawa? Sinon, où sont-ils situés? Et pour quel motif?

5. Quels sont les noms des personnes à l'emploi du Régisseur de l'huile, et quel est l'état antérieur de chacun?

6. Le Régisseur nomme-t-il lui-même tous les membres de son personnel? Sinon, qui les nomme?

7. Quels sont le traitement et les fonctions de chacun d'entre eux?

8. Quel loyer verse-t-on pour les bureaux des quartiers-généraux et de qui loue-t-on ces bureaux?

9. De quels avocats le Régisseur de l'huile a-t-il retenu les services et quels honoraires leur verse-t-on?

10. Depuis la nomination de ce Régisseur, combien de demandes a-t-il reçues pour l'établissement de nouvelles stations de distribution ou de postes de vente de la gasoline au détail, et qui avait présenté ces demandes?

11. Combien de demandes a-t-il approuvées, et à quels individus, compagnie ou compagnies a-t-il délivré des permis?

12. Combien de demandes a-t-il rejetées, et quel était le nom du solliciteur dans chaque cas?

13. Combien de stations de vente au détail a-t-on érigées depuis l'approbation des demandes, combien n'a-t-on pas commencé à construire aujourd'hui, et à quels particuliers, compagnie ou compagnies a-t-on délivré ces permis?

14. Des compagnies d'huile ont-elles fait des demandes au nom de particuliers? Si oui, quelles compagnies, et a-t-on accordé ces demandes?

15. L'Etat a-t-il conclu avec des particuliers ou une, ou des compagnies d'huile, des arrangements en vertu desquels l'Etat fournirait une assistance financière?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Leader,—1. Combien de livres de conserves de bœuf a-t-on importées au Canada durant chacune des années financières 1939 et 1940?

2. De quels pays venaient ces importations et combien de livres de bœuf nous a expédiées chacun de ces pays?

3. Qui étaient les consignataires et à qui ces conserves de bœuf étaient-elles expédiées?

4. Sert-on ces conserves de bœuf à notre Armée, soit en Canada soit outre-mer? Si oui, quelle quantité?

Par M. Hansell,—1. Quelle est la somme totale versée pour la *Shaver Funeral Home*, de la rue First, est, Calgary, qui sert maintenant d'habitation aux officiers?

2. Quelle somme additionnelle a-t-on dépensée pour aménager de nouveau cet édifice?

Par M. Hazen,—1. De qui et par l'entremise de qui, l'Etat a-t-il acheté le navire *Dorothy and Frances* qui, le 28 mai 1940, a été enregistré au port de Saint-Jean sous le nouveau nom de *General Biggar*?

2. Quel prix l'Etat a-t-il versé pour ce navire?

3. Quel était l'âge du navire lors de l'achat?

4. Quels étaient son tonnage et ses dimensions?

5. Après l'achat du navire, (a) lui a-t-on fait subir des réparations et améliorations, (b) a-t-on fait des appels de soumissions pour ces travaux, (c) qui a fait ces réparations et améliorations, (d) quel en a été le prix, (e) quand ont-elles été faites?

6. Quand l'Etat a-t-il mis pour la première fois ce navire en armement?

7. Après que ce navire eut été mis en armement, (a) l'a-t-on réparé de nouveau, (b) qui a fait ces nouvelles réparations, (c) combien de fois l'a-t-on réparé depuis, (d) qui a fait les réparations, et (e) combien celles-ci ont-elles coûté?

8. Jusqu'à ce jour, quel a été le coût total des réparations et des améliorations?

Par M. Black (Cumberland)—1. Quels timbres poste commémoratifs et historiques spéciaux le ministère des Postes a-t-il émis depuis 1900, indiquant les sujets, les occasions, les dénominations, l'année ou les émissions supplémentaires s'il y en eût?

2. Quelle est la liste des hommes, des explorateurs ou des événements que l'on a honorés particulièrement par des timbres postes historiques ou commémoratifs, indiquant la date et la dénomination de chaque émission?

3. A-t-on émis des timbres poste spéciaux pour honorer Sir Charles Tupper, Sir J. S. D. Thompson, Sir Robert Borden, l'honorable Joseph Howe, Sir Sanford Fleming, Sir Samuel Cunard, Sir A. G. Archibald, l'honorable E. Whalen, ou Jean Cabot, Sébastien Cabot, l'Habitation de Champlain à Annapolis Royal, ou la citadelle d'Halifax?

4. A-t-on honoré des hommes ou des femmes de la Nouvelle-Ecosse par une émission particulière de timbres poste canadiens?

M. Mulock, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Ferland—1. Exception faite du tabac séché à l'air chaud, quelle quantité de tabac brut, en feuilles, a-t-on produit en 1939 et en 1940 (a) dans tout le Canada, (b) dans l'Ontario, (c) dans la province de Québec?

2. Quelle quantité approximative de ce tabac brut les producteurs n'ont-ils pas encore vendu et gardent-ils encore en leur possession?

3. Depuis le mois d'août dernier, quel a été le prix moyen par livre versé pour cette sorte de tabac aux producteurs (a) dans l'Ontario, (b) dans Québec?

4. Est-il exact que les producteurs de tabac de la province de Québec peuvent à peine vendre leur tabac à cinq sous par livre et sans aucun profit?

5. Quelle somme totale le ministère du Revenu national a-t-il perçue de la taxe de vente de dix cents par livre sur tout le tabac canadien non manufacturé et en feuilles.

L'ordre suivant de la Chambre est voté et transmis aux officiers compétents:

M. Stokes—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant les noms, adresse, l'emploi et le traitement de chaque civil occupé à l'aéroport de Trenton, le 1er février 1941. Et aussi une liste des personnes qui ont proposé la nomination de chacun de ces fonctionnaires.

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier, d'un certain projet de résolution destiné à fournir des sommes d'argent pour défrayer toutes dépenses encourues pour diverses fins y mentionnées et découlant de l'état de guerre actuel; après plus ample discussion, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et cinq minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 38

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 11 MARS 1941

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. Macmillan, du comité spécial d'enquête sur la Loi des Pensions et la Loi des allocations aux anciens combattants, présente le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité demande l'autorisation:

(1) d'étudier toutes les questions concernant les anciens combattants de la dernière guerre et de la guerre actuelle, y compris les questions concernant l'octroi de soins médicaux, l'hospitalisation et le traitement des convalescents, les gratifications, les primes de démobilisation et les allocations, au moment du licenciement, ou après, et concernant la réhabilitation desdits vétérans, et de faire rapport sur ces questions.

(2) d'étudier l'opportunité de l'adoption d'une loi concernant les personnes blessées dans l'exécution de leur devoir durant la guerre actuelle, ou les personnes à la charge de ceux qui ont perdu la vie dans l'exécution de leur devoir, et de faire rapport à ce sujet.

(3) de nommer des sous-comités pour l'examen de témoins, l'assignation de personnes, la production de documents et registres, et faire rapport de temps à autre au Comité.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. Durant la période de cinq ans écoulée de 1933 à 1937 inclusivement, quel a été le revenu moyen annuel au Canada, (a) des cultivateurs, (b) des membres de la profession légale, (c) des membres de la Royale gendarmerie à cheval du Canada?

2. Durant cette période, quel était l'âge du plus jeune des membres de la Royale gendarmerie à cheval du Canada que l'on a retraité?

3. Et quel est le taux de la pension de retraite précédente?

4. Durant cette période, a-t-on admis dans la Royale gendarmerie à cheval du Canada des membres de la profession légale?

5. Si oui, combien?

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Bence remplace celui de M. Ross (Souris) comme membre du comité spécial d'enquête sur les Règlements de la Défense du Canada.

Que le nom de M. MacKinnon (Kootenay-Est) remplace celui de M. Brooks comme membre du comité spécial d'enquête sur la Loi des pensions et la Loi des allocations aux anciens combattants.

La Chambre reprend alors l'étude, en comité plénier, d'un certain projet de résolution destiné à fournir des sommes d'argent pour défrayer toutes dépenses encourues pour diverses fins y mentionnées et découlant de l'état de guerre actuel; après plus ample discussion, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 39

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 12 MARS 1941

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le seizième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 11 courant, et constate que le délai étant expiré pour présenter des pétitions pour bills privés, celle-ci ne peut-être reçue, savoir:

De Manson Wilton Roach, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Bertha Mae Stapley Roach, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

La question suivante qui figurait au feuilleton a été changée en ordre de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Church,—1. Quelques-unes des universités canadiennes ont-elles offert des édifices à l'Etat pour que celui-ci les utilise durant la présente guerre?

2. Si oui, lesquelles, et quels étaient les termes, les conditions et la fin de l'offre?

3. Le cas échéant, de quelles propriétés appartenant à des universités l'Etat se sert-il actuellement pour des fins de guerre?

Les ordres suivants sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Shaw,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement ou tout ministère fédéral, ou toute commission fédérale, ou tout fonctionnaire de ces organismes et toute ou toutes personnes ou compagnies, au sujet des plaintes relatives à la taxe de transformation sur les produits du blé dans les provinces de Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, et île du Prince-Edouard.

Par M. Nicholson,—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant,—1. les noms des personnes de la Saskatchewan que le ministère des Services nationaux de guerre occupe aujourd'hui; 2. les fonctions de chacune de ces personnes; 3. le traitement versé à chacune d'entre elles; 4. le montant et la source de toute pension ou de tout autre traitement que chacune de ces personnes peut recevoir.

La Chambre reprend alors l'étude, en comité plénier, d'un certain projet de résolution destiné à fournir des sommes d'argent pour défrayer toutes dépenses encourues pour diverses fins y mentionnées et découlant de l'état de guerre actuel; après plus ample discussion, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 40

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 13 MARS 1941

PRIÈRES.

M. Thorson, du comité spécial chargé d'étudier les dépenses de guerre, soumet le premier rapport dudit comité, dans les termes suivants:

Votre Comité demande:

1. l'autorisation de nommer des sous-comités et de soumettre à ces derniers toute question déferée au Comité, et que lesdits sous-comités soient autorisés à assigner des personnes, à faire produire documents et registres et à questionner des témoins; à siéger durant les séances de la Chambre et à faire rapport de temps à autre au Comité.

2. que le Comité soit autorisé à siéger durant les séances de la Chambre.

3. que le quorum du Comité soit fixé à 8 membres, et que l'article 65 (3) du Règlement à ce sujet soit suspendu.

4. que le Comité soit autorisé à fixer le quorum des sous-comités suivant qu'il le jugera opportun de temps à autre.

5. que le Comité soit autorisé à faire imprimer, suivant qu'il le déterminera de temps à autre, 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus, et que l'article 64 du Règlement à ce sujet soit suspendu.

Votre Comité, comprenant l'opportunité d'obtenir la complète coopération de tous les membres de la Chambre, a autorisé son président à adresser une lettre à chacun de ces derniers les priant de soumettre des propositions sur toute question que pourrait étudier avantageusement le Comité.

Sur motion de M. Macmillan, le deuxième rapport du comité spécial d'enquête sur la Loi des pensions et la Loi des allocations aux anciens combattants présenté en Chambre le mardi, 11 mars, 1941, est adopté.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. Combien de membres du Sénat et de la Chambre des communes font du service (a) dans l'Armée en activité de service outre-mer, (b) dans l'Armée en activité de service au Canada?

2. Combien de membres de la Chambre des communes font du service dans l'Armée de réserve du Canada?

3. Combien de membres de la Chambre des communes et du Sénat ont fait du service actif durant la dernière guerre?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 mars, 1941,—Copie de l'ordonnance que le ministère de la Défense nationale, ou tout fonctionnaire supérieur du même ministère, a expédiée aux commandants des camps militaires canadiens pour défendre aux hommes en congé la pratique connue sous le nom de "hitch-hiking" sur les routes, ladite ordonnance devant comprendre l'ordre rendu au camp Borden à cet effet, et une déclaration sur les mesures que le ministère a prises pour obtenir des chemins de fer des billets à prix réduit pour les soldats en congé.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février, 1941,—Etat montrant:—Le 31 décembre 1940, à Vancouver, Montréal et Halifax, quelles étaient les échelles de salaire pour le travail régulier et pour le travail supplémentaire, et quelles étaient les heures de travail des classes suivantes d'employés du Conseil des ports nationaux: constables; sergents de police; chefs de police; gardiens; pompiers; manœuvres; contremaîtres des ouvriers; balayeurs; chauffeurs; chauffeurs de camions; charpentiers; aides-charpentiers; contremaîtres des charpentiers; plombiers; aides-plombiers; électriciens; aides-électriciens; ajusteurs de tuyaux; aides-ajusteurs de tuyaux; aides-gréeurs; gréeurs; contremaîtres des gréeurs; forgerons; aides-forgerons; soudeurs; aides-soudeurs; peintres?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur l'aide aux chômeurs et l'assistance à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 1482, approuvé le 28 février, 1941: modification de l'accord conclu entre le gouvernement fédéral et celui de la province de Québec au sujet de la construction d'un égout collecteur dans la ville de Québec.

Les questions suivantes inscrites au feuilleton sont alors changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Hanson (Skeena)—Du 1er janvier 1939 jusqu'à aujourd'hui, quel a été le montant total des marchés que le ministère des Munitions et du ravitaillement a adjugés en Colombie-Britannique et qui entrent dans les catégories suivantes: (a) Hydro-aéroports, y compris l'achat de terrains; (b) aéroports, y compris l'achat de terrains; (c) chantiers de construction navale et réparations; (d) obus et munitions de toutes sortes; (e) outils et accessoires; (f) minéraux et produits minéraux; (g) bois de charpente et produits forestiers; (h) provisions de toutes sortes, y compris le poisson frais et les conserves de poisson; (i) chaussures et vêtements, et (j) tous autres marchés?

Par M. Hoblitzell—1. Le ministère des Munitions et du ravitaillement est-il persuadé que l'on met à la disposition de toutes les raffineries de l'ouest du Canada la quantité maximum d'huile brute provenant de la vallée Turner et d'ailleurs dans l'ouest du Canada?

2. Sinon, quelles mesures le ministère a-t-il prises pour s'assurer que la quantité maximum d'huile brute provenant de l'ouest du Canada soit raffinée dans la même région?

3. Pourquoi est-il nécessaire d'importer de l'huile brute dans les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, quand cette huile se trouve en abondance dans la vallée Turner ou dans des entrepôts?

4. Quelle quantité d'huile brute a-t-on importée dans l'ouest du Canada durant (a) les mois de février, mars, avril, mai et juin 1940, (b) les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 1940?

La Chambre reprend alors l'étude, en comité plénier, d'un certain projet de résolution destiné à fournir des sommes d'argent pour défrayer toutes dépenses encourues pour diverses fins y mentionnées et découlant de l'état de guerre actuel; après plus ample discussion, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 41

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 14 MARS 1941

PRIÈRES.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars, 1941,—Copie de tous les bordereaux de salaires et de toutes les notes des dépenses que le ministère des Travaux publics a faites pour le quai public de Port Williams, Nouvelle-Ecosse, durant l'année terminée le 31 décembre 1940.

Et aussi un relevé des sommes versées à Gordon Gates, à titre de contremaître, gardien de quai, maître de havre, et aussi de tous les montants dépensés pour autres matériaux et services fournis au ministère des Travaux publics à Port Williams, Nouvelle-Ecosse, durant les années financières terminées le 31 mars 1936, 1937, 1938 et 1939, et durant l'année terminée le 31 décembre 1940.

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. Quelle est la somme totale versée pour la *Shaver Funeral Home*, de la rue First, est, Calgary, qui sert maintenant d'habitation aux officiers?
2. Quelle somme additionnelle a-t-on dépensée pour aménager de nouveau cet édifice?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. Quel est l'effectif actuel de l'aviation canadienne?
2. De combien de canadiens anglais, de canadiens français, de sujets britanniques d'outre-mer, d'américains et d'autres nationaux se compose cet effectif?
3. Combien d'offres de services et d'enrôlement ont été reçues dans chacune des provinces?

M. Thorson propose,—Que le premier rapport du comité spécial chargé d'examiner les dépenses de guerre, présenté hier, soit adopté.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre reprend alors l'étude, en comité plénier, d'un certain projet de résolution destiné à fournir des sommes d'argent pour défrayer toutes dépenses encourues pour diverses fins y mentionnées et découlant de l'état de guerre actuel; après plus ample discussion, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Ralston, la Chambre s'ajourne alors à 6 heures p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 heures de l'après-midi.

No 42

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 17 MARS 1941

PRIÈRES.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. De qui a-t-on acheté l'emplacement de l'aéroport proche Mossbank, Saskatchewan?

2. Combien d'acres a-t-on achetés et à quel prix par acre?

3. A-t-on exécuté en vertu de marchés le régalage, les travaux de construction et autres, à cet aéroport?

4. Si oui, qui furent les entrepreneurs, et quels furent les prix respectifs pour chaque marché?

5. Quel fut le montant total de tous les marchés?

6. A quel endroit obtient-on l'eau pour cet aéroport, sur quelle distance l'eau est-elle transportée, et à qui et à quel prix a-t-on adjugé l'entreprise de transport?

7. Qui fournit le charbon, (a) qui le transporte à partir de la ville de Mossbank ou d'autres localités, (b) quel est le prix de transport par tonne, (c) quel est le prix du charbon par tonne à la gare?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. Un individu du nom de Hales Ross, d'Edmonton, Alberta, est-il à l'emploi du ministère de la Défense nationale ou de tout autre ministère de l'Etat?

2. Si oui, en quelle qualité occupe-t-il cet emploi?

3. Quelle est l'échelle de salaire ou de la commission qu'il reçoit?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. Depuis le début de la guerre, combien de paires de dentiers a-t-on commandés au compte du Corps dentaire militaire canadien?

2. Quel est le coût total de ces dentiers?

3. A quelle ou quelles compagnies a-t-on passé les commandes pour ces dentiers?

4. Quelle date porte chacune des commandes?

5. Combien de paires de dentiers a-t-on fournis à des membres de l'Armée canadienne, soit l'armée de terre, de mer, ou de l'air?

Les questions suivantes inscrites au feuillet ont été changées en ordre de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Aylesworth,—1. Depuis le début de la guerre, quelle somme l'Etat a-t-il versée (a) au Chemin de fer National-Canadien, (b) au Chemin de fer Pacifique-Canadien, en droits de stationnement sur des wagons contenant des matériaux et/ou des munitions, et/ou des approvisionnements expédiés à des manufactures ou expédiés par des fabriques dont l'Etat est propriétaire et/ou qu'il régit, ou par des usines engagées dans l'exécution d'entreprises de l'Etat?

2. Le 1er mars 1941, quelle somme était due de ce chef, mais non versée?

Par M. Fraser (Peterborough-Ouest),—1. Quel a été le total des frais de la campagne des Economies de guerre?

2. Quelle somme a-t-on versée aux commis aux écritures pour la campagne des Economies de guerre?

3. Quels ont été les frais de publicité de la campagne des Economies de guerre?

4. Combien de personnes ont reçu une rémunération pour la campagne des Economies de guerre?

5. Quelle somme chaque province a-t-elle souscrite?

6. Par province, quel est le montant souscrit par tête?

Par M. Adamson,—1. Combien de licences de radio a-t-on délivrées durant les années financières 1936, 1937, 1938, 1939 et 1940?

2. Durant chacune de ces années, combien de licences a-t-on délivrées dans chaque province?

3. Durant chacune des années 1936, 1937, 1938, 1939 et 1940, combien de poursuites a-t-on instituées contre des personnes qui ne possédaient pas de licence de radio?

4. Et combien dans chaque province?

5. Durant chacune des années mentionnées plus haut, combien de condamnations a-t-on obtenues?

6. Combien dans chaque province?

Par M. Church,—1. Dans chaque district militaire du Canada, quel est, d'après les statistiques, le nombre des insoumis par cas de conscience?

2. Combien d'entre eux (a) sont nés au Canada, (b) viennent du continent européen, (c) des Iles Britanniques, (d) des Etats-Unis, (e) des autres pays?

3. Quelle mesure a-t-on prise à leur égard dans chaque district militaire ou autre?

4. Depuis le début de la guerre quel travail leur a-t-on commandé, ou assigné, combien sont soumis à ces ordres dans chaque district militaire et où?

Par M. Church,—Depuis le début de la guerre, quelles sommes a-t-on versées mensuellement au Chemin de fer Pacifique-Canadien et au Chemin de fer National-Canadien, ou à l'une quelconque de leurs filiales, pour transporter des membres de l'Armée canadienne dans les limites du Canada?

Par M. Black (Cumberland),—1. Entre le 1er septembre 1939 et le 28 février 1941, quelles dépenses a-t-on faites au camp militaire d'Aldershot, Nouvelle-Ecosse, pour les fins suivantes: (a) terrains; (b) édifices; (c) outillage; (d) amélioration des terrains; (e) drainage; (f) approvisionnements et frais d'administration; (g) le total des dépenses?

2. Depuis le 1er septembre 1939, quels terrains additionnels a-t-on achetés, indiquant (a) les noms des anciens propriétaires, (b) la superficie des terrains achetés de chacun, (c) le prix demandé, (d) le prix offert ou versé, (e) le montant réclamé par chaque personne qui occupait ou possédait toute partie de ces terrains, sans un titre valide, et le montant offert ou versé?

3. Quelle est la superficie totale actuelle?

4. Quel a été le total des sommes versées aux entrepreneurs, ou pour des matériaux de construction et des approvisionnements, indiquant (a) les noms des entrepreneurs, des sociétés ou des personnes à qui on a adjugé des marchés, ou des commandes de plus de \$1,000 pour des matériaux de construction ou des approvisionnements, (b) la nature du marché, la classe des matériaux ou des approvisionnements, et le total des versements ou des engagements dans chaque cas?

5. Quel a été le total des frais de drainage, indiquant (a) la quantité de tuyaux de drainage ou d'égout achetés, leur qualité, le coût à l'unité et le coût total, la livraison faite, et (b) les noms des compagnies ou des personnes qui ont fourni ces tuyaux, le prix à l'unité et le prix total pour les achats à chacune de ces compagnies ou personnes?

Par M. Roy—1. A-t-on construit à Lauzon des bâtisses pour les recrues?

2. Si oui, pour quelle valeur?

3. Les travaux ont-ils été exécutés à contrat ou à la journée?

4. Combien de pieds de bois ont été achetés pour ces constructions?

5. Des soumissions ont-elles été demandées? De qui? Et à qui a-t-on accordé le contrat? Et à quel prix?

6. A-t-on demandé des soumissions pour la nourriture des recrues? Si oui, de qui et à qui a-t-on accordé les contrats et à quel prix?

7. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes au sujet de ce qui s'est passé au camp de Lauzon?

8. Si oui, quelles sont ces plaintes?

9. La Gendarmerie à cheval a-t-elle fait enquête?

10. Des congédiements ont-ils été faits et des vols considérables ont-ils été révélés?

11. L'enquête a-t-elle été suspendue et a-t-on fait des représentations au gouvernement pour qu'elle le soit?

12. Si oui, qui ont fait ces représentations?

13. La Gendarmerie à cheval a-t-elle présenté un rapport au gouvernement?

L'ordre suivant de la Chambre est voté et transmis à l'officier compétent:

Par M. Lockhart—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports, demandes, correspondance, constatations et autres documents concernant les candidats admis à l'examen oral, que le gouvernement ou la Commission du service civil a en sa possession au sujet du choix, en vertu de la Loi d'assurance-chômage d'un surintendant régional, classe 2, pour la province d'Ontario, l'annonce ayant porté le numéro 40-1190.

La Chambre reprend alors l'étude, en comité plénier, d'un certain projet de résolution destiné à fournir des sommes d'argent pour défrayer toutes dépenses encourues pour diverses fins y mentionnées et découlant de l'état de guerre actuel; après plus ample discussion, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 43

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 18 MARS 1941

PRIÈRES.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 février, 1941,—Etat montrant:—

1. Le gouvernement a-t-il directement ou indirectement payé des allocations de secours en nature ou en espèces aux pêcheurs nécessiteux du comté de Mata-pédia-Matane, au cours des années 1939 et 1940?

2. Si oui, qui était en charge de l'organisation ou de la distribution, et, quelle a été la consistance de l'aide donnée?

3. Par l'entremise de quels marchands et pour quels montants chacun?

4. Quel est le nom et quel est le montant de l'aide reçue par chacun des pêcheurs de Grosses-Roches, Ste-Félicité, Matane, Rivière-Blanche, Baie-des-Sables, Les Boules, Métis, Grand-Métis, Ste-Flavie?

5. Quels sont les noms des pêcheurs pour chacune des paroisses précitées qui ont reçu par l'entremise de l'Office du Poisson Salé, des indemnités en compensation de déficit (*Deficiency Payments*) en 1939 et 1940 et quel montant fut payé à chacun?

6. Quel est le montant total payé par l'Office du Poisson Salé et par le gouvernement aux pêcheurs de ce comté pour les années susdites?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie d'un rapport sur le fonctionnement de la Loi nationale du logement, 1938, jusqu'au 31 décembre, 1940, en vertu des dispositions des Statuts du Canada 1938, chapitre 49, articles 9, 20 et 28;

Aussi,—Copie du rapport sur le fonctionnement de la Loi de garantie de prêts sur l'amélioration des habitations 1937, jusqu'au 31 octobre, 1940, en vertu des dispositions des Statuts du Canada 1937, chapitre 11, article 9.

Et aussi,—Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces de la Colombie britannique et de l'Alberta

au sujet du renouvellement de prêts consentis par le gouvernement fédéral à ces provinces pour leur aider à soulager le chômage, et au sujet des perspectives de réduction ou de remboursement de ces prêts.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Dossier des contrats accordés pendant le mois de décembre, 1940, avec des amendements aux dossiers précédents, du 14 juillet, 1939, au 30 novembre, 1940, publié sous l'autorité du ministre des Munitions et des approvisionnements.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. A quel particulier ou compagnie a-t-on adjugé le marché pour l'éclairage de l'aéroport de Dafoe, Saskatchewan?

2. Quels sont les termes du marché?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 mars, 1941,—Etat montrant:—1. Combien de terrains l'Etat a-t-il achetés dans le comté fédéral de Red Deer, Alberta, entre le 1er septembre 1939 et le 28 février 1941?

2. Quelle est, en acres, la superficie de chaque terrain acheté?

3. De qui et à quelle date a-t-on acheté chacun de ces terrains?

4. Quel a été le total du prix d'achat de chaque terrain?

5. A-t-on acheté chaque terrain du propriétaire? Sinon, quelles agences ou autres personnes ont servi d'intermédiaires?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars, 1941,—Relevé des noms des personnes de qui l'on a acheté des terrains afin d'établir des aéroports à Mount-Hope, Jarvis, Brantford, Dunnville, Birch, Hagersville, Fingal et Kohler, relevé indiquant aussi le nombre d'acres achetés de chaque personne et la somme versée à chaque personne.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars, 1941—Relevé indiquant les noms des personnes de qui on a acheté des terrains pour créer les emplacements d'aéroports, d'écoles de bombardement, ou d'instruction aérienne, et des terrains d'atterrissage, à Mossbank, Moose-Jaw, Broadview, Wolseley et Moosemin, Saskatchewan, le relevé indiquant le nombre d'acres achetés dans chaque cas, et le montant versé par acre aux personnes de qui on a acheté des terrains.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 1822, approuvé le 18 mars, 1941; modification et refonte des règlements relatifs à l'appel des recrues pour l'entraînement militaire jusqu'au 25 février, 1941.

Et aussi,—Copie de l'arrêté en conseil, C.P. 37, approuvé le 13 août, 1940: règlements adoptés en vertu des dispositions de la Loi d'assistance aux fermes des prairies, Statuts du Canada 1939, chapitre 50.

Le bill suivant du Sénat subit sa première lecture et sa seconde lecture est inscrite pour la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 18 (B du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Sécurité, compagnie d'assurance générale du Canada".—M. Fournier (Maisonneuve-Rosemont).

La Chambre reprend alors l'étude, en comité plénier, d'un certain projet de résolution destiné à fournir des sommes d'argent pour défrayer toutes dépenses encourues pour diverses fins y mentionnées et découlant de l'état de guerre actuel; après plus ample discussion, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 44

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 19 MARS 1941

PRIÈRES.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du rapport soumis au Président des Etats-Unis d'Amérique et au Premier ministre du Canada par le comité temporaire canadien du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent et par le comité consultatif américain du Saint-Laurent, comme suit:

1. Rapport conjoint soumis par le comité.
2. Rapport des Ingénieurs transmis par le comité.
3. Détail estimatif du coût. (Versions anglaise et française).

Et aussi,—Copie des notes échangées entre le Secrétaire d'état aux affaires extérieures du Canada et le ministre des Etats-Unis au Canada au sujet des négociations relatives au bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent. (Versions anglaise et française).

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des règlements (spéciaux) de l'armée de réserve, 1941, tels qu'adoptés, y compris certaines modifications des règlements de l'armée jugées nécessaires au bon fonctionnement du plan d'entraînement.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Le rapport du surintendant de l'assurance pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre, 1939,—Volume II, compagnies d'assurance-vie.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. Durant la présente année financière, quel montant total a-t-on perçu avec l'impôt de un pour cent sous le régime de la Loi de l'assistance à l'agriculture des Prairies?

2. Quelle somme a-t-on dépensée (a) en frais d'administration, (b) en primes aux producteurs?

3. Combien d'allocations a-t-on faites sous le régime de cette Loi durant la présente campagne agricole?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. Quel est le prix moyen actuel payé au producteur de blé par boisseau?

2. Quel est le prix moyen de la farine de blé chargé au consommateur de l'est du Canada?

3. Le gouvernement a-t-il pris les mesures nécessaires pour réduire les frais de transport du blé des provinces des prairies dans les provinces de l'est?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. Combien de brasseries désaffectées le gouvernement du Canada a-t-il achetées ou louées depuis le début de la guerre actuelle?

2. De qui les a-t-il achetées ou louées?

3. Pour quelle fin les a-t-on achetées ou louées?

4. Pour chacune de ces propriétés quel a été le prix d'achat, ou quel est le loyer fixé par le bail?

5. Qui sont les administrateurs des compagnies qui ont vendu ou loué ces propriétés?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. Exception faite du tabac séché à l'air chaud, quelle quantité de tabac brut, en feuilles, a-t-on produit en 1939 et en 1940 (a) dans tout le Canada, (b) dans l'Ontario, (c) dans la province de Québec?

2. Quelle quantité approximative de ce tabac brut les producteurs n'ont-ils pas encore vendu et gardent-ils encore en leur possession?

3. Depuis le mois d'août dernier, quel a été le prix moyen par livre versé pour cette sorte de tabac aux producteurs (a) dans l'Ontario, (b) dans Québec?

4. Est-il exact que les producteurs de tabac de la province de Québec peuvent à peine vendre leur tabac à cinq sous par livre et sans aucun profit?

5. Quelle somme totale le ministère du Revenu national a-t-il perçue de la taxe de vente de dix cents par livre sur tout le tabac canadien non manufacturé et en feuilles?

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 novembre, 1940,—Etat montrant:—

1. Quelle somme d'argent provenant de toutes sources a-t-on versée à l'Office du Bacon?

2. Jusqu'à aujourd'hui, de quelle façon a-t-on disposé de cet argent?

3. A qui et pourquoi a-t-on fait des versements?

4. Quelle somme est encore au crédit de l'Office?

5. De quelle façon l'Office se propose-t-il de distribuer ce montant?

Il dépose aussi,—Copie des règlements, des services nationaux de guerre 1940, modifiés et refondus, relatifs à l'appel des recrues pour l'entraînement militaire. (Version française).

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Ferland,—Quelles sont les lignes de chemins de fer dont la Commission des Transports a autorisé l'abandon dans chacune des provinces du Canada?

Par M. Shaw,—1. A quels grades appartiennent les membres de l'armée qui ont droit à un salaire d'artisan?

2. Quelle est l'échelle du salaire pour chacun de ces grades?

3. Tous ceux qui détiennent des certificats d'artisan ont-ils droit à un salaire d'artisan?

4. Tous ceux qui ont droit à ce salaire d'artisan, le reçoivent-ils en fait?

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier, d'un certain projet de résolution destiné à fournir des sommes d'argent pour défrayer toutes dépenses encourues pour diverses fins y mentionnées et découlant de l'état de guerre actuel; après plus ample discussion, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 45

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 20 MARS 1941

PRIÈRES.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. Le gouvernement avait-il la charge de la construction d'aéroports à Terre-Neuve?

2. Si oui, quel a été le total des dépenses, et quelle somme est payable (a) par le gouvernement canadien, (b) le gouvernement britannique, (c) le gouvernement de Terre-Neuve?

3. Le gouvernement a-t-il fait ces dépenses sous son autorité immédiate ou par l'entremise d'entrepreneurs?

4. Quels sont les noms de chaque compagnie qui a obtenu un marché, et (a) quel était le montant de chaque marché, une fois adjugé, (b) le montant versé à chaque entrepreneur jusqu'à aujourd'hui, et le montant dû, (c) le montant estimatif nécessaire pour compléter chaque entreprise, (d) le coût total estimatif de chaque entreprise une fois complétée?

5. Lorsque la construction sera terminée, qui sera propriétaire de ces aéroports, et qui sera chargé de les exploiter et de les entretenir?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. En Allemagne, en Italie et au Japon, respecte-t-on les intérêts des Canadiens quant aux droits des brevets délivrés par le Canada?

2. A-t-on pris des mesures pour que le gouvernement ou tout citoyen canadien puisse utiliser les brevets délivrés au Canada, mais dont les droits de brevet ont été accordés à des ressortissants ou à des citoyens de l'Allemagne, de l'Italie ou du Japon?

3. Le gouvernement ou tout autre citoyen canadien verse-t-il des droits régaliens pour se servir de brevets dont les droits spéciaux peuvent avoir été accordés en Canada à des citoyens ou à des ressortissants de l'Italie, du Japon et de l'Allemagne?

4. Verse-t-on des droits régaliens à tout ou à tous agents, soit en Canada, soit dans d'autres pays, ou encourt-on des dépenses de la même façon, pour se servir en ce pays de brevets dont les droits ont été accordés ou émis à des Allemands, des Japonais ou des Italiens?

5. L'Etat protège-t-il de quelque façon les intérêts de tout citoyen ou ressortissant de l'Italie, du Japon ou de l'Allemagne contre l'utilisation de tout brevet dont les droits peuvent avoir été accordés par le gouvernement canadien à des citoyens ou ressortissants?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. Le ministère des Munitions et du ravitaillement est-il persuadé que l'on met à la disposition de toutes les raffineries de l'ouest du Canada la quantité maximum d'huile brute provenant de la vallée Turner et d'ailleurs dans l'ouest du Canada?

2. Sinon, quelles mesures le ministère a-t-il prises pour s'assurer que la quantité maximum d'huile brute provenant de l'ouest du Canada soit raffinée dans la même région?

3. Pourquoi est-il nécessaire d'importer de l'huile brute dans les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, quand cette huile se trouve en abondance dans la vallée Turner ou dans des entrepôts?

4. Quelle quantité d'huile brute a-t-on importée dans l'ouest du Canada durant (a) les mois de février, mars, avril, mai et juin 1940, (b) les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 1940?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. Combien de licences de radio a-t-on délivrées durant les années financières 1936, 1937, 1938, 1939 et 1940?

2. Durant chacune de ces années, combien de licences a-t-on délivrées dans chaque province?

3. Durant chacune des années 1936, 1937, 1938, 1939 et 1940, combien de poursuites a-t-on instituées contre des personnes qui ne possédaient pas de licence de radio?

4. Et combien dans chaque province?

5. Durant chacune des années mentionnées plus haut, combien de condamnations a-t-on obtenues?

6. Combien dans chaque province?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février, 1941,—Etat montrant:—

1. Sous le régime du premier contrat relatif à la mitrailleuse Bren, quel était, au 31 octobre 1940, le montant dû à la *John Inglis Company*, (a) pour le compte du Canada, (b) pour le compte du gouvernement britannique?

2. Sous le régime des nouveaux contrats relatifs à la mitrailleuse Bren, quel était, au 31 mars 1940, le montant dû à la *John Inglis Company*, (a) pour le compte du Canada, (b) pour le compte du gouvernement britannique?

3. Quels paiements de règlement résultant de l'annulement du premier contrat relatif à la mitrailleuse Bren a-t-on versés ou doit-on verser à la *John Inglis Company*, (a) quelles sont les raisons justificatives de ces versements, (b) quels montants a-t-on versés jusqu'à aujourd'hui?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mars, 1941,—Etat montrant:—Du 1er janvier 1939 jusqu'à aujourd'hui, quel a été le montant total des marchés que le ministère des Munitions et du ravitaillement a adjugés en Colombie-Britannique et qui entrent dans les catégories suivantes: (a) Hydro-

aéroports, y compris l'achat de terrains; (b) aéroports, y compris l'achat de terrains; (c) chantiers de construction navale et réparations; (d) obus et munitions de toutes sortes; (e) outils et accessoires; (f) minéraux et produits minéraux; (g) bois de charpente et produits forestiers; (h) provisions de toutes sortes, y compris les poissons frais et les conserves de poisson; (i) chaussures et vêtements, et (j) tous autres marchés?

M. MacKinnon (Edmonton-ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose, —Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. Existe-t-il un surveillant des étalons de poids et de quantité au ministère du Commerce?

2. Si oui, qui est titulaire actuel?

3. Ce titulaire remplit-il actuellement son emploi, quels sont son traitement et ses fonctions?

4. Quelles mesures a-t-il prises durant les trois derniers mois?

5. Quels rapports a-t-il faits durant la dernière année financière?

6. Est-il surveillant des poids déficitaires pour le charbon?

7. Depuis 1934, quels rapports a-t-il faits sur les poids déficitaires pour le charbon?

8. Quelle mesure a-t-on prise pour donner suite à ces rapports?

9. Si le ministère n'a pris aucune mesure, quels sont les motifs de l'inaction?

La Chambre reprend alors l'étude, en comité plénier, d'un certain projet de résolution destiné à fournir des sommes d'argent pour défrayer toutes dépenses encourues pour diverses fins y mentionnées et découlant de l'état de guerre actuel.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de stipuler entre autres choses:

1. Que des sommes n'excédant pas \$1,300,000,000 soient allouées à Sa Majesté pour défrayer toutes dépenses encourues ou pour faire tous prêts ou avances qui peuvent être accordés par le Gouverneur en conseil, ou sous son autorité, durant l'année se terminant le 31 mars 1942, pour

(a) La sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada;

(b) La conduite des opérations navales, militaires et aériennes à l'intérieur ou hors du Canada;

(c) Favoriser la continuation du commerce, de l'industrie et des relations d'affaires, soit au moyen d'assurance ou d'indemnité contre les risques de guerre, soit autrement; et

(d) L'exécution de toute mesure que le Gouverneur en conseil juge nécessaire ou opportune par suite de l'existence d'un état de guerre.

2. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à prélever par voie d'emprunt sous le régime des dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, la ou les sommes d'argent dont le montant global n'excèdera pas \$1,300,000,000 qui peuvent être requises pour défrayer ces dépenses ou faire ces avances ou prêts, le principal et l'intérêt de cet emprunt devant être imputés sur le Fonds du revenu consolidé et payables à même ce Fonds.

3. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à dépenser de nouveau ou à avancer ou prêter les argents qu'il recevra par voie de remise ou de remboursement des avances, dépenses ou prêts faits en vertu des lois des allocations de guerre de 1939 (2^{ème} session), 1940 et 1941.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le bill No 19, Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à modifier la Loi des parcs nationaux.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la Loi des parcs nationaux afin de soustraire certaines étendues de terre au Parc national Prince-Albert, tel qu'il existe actuellement, et pour fixer en conséquence de nouvelles frontières pour ledit parc.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Crerar présente alors le bill No 20, Loi modifiant la Loi des parcs nationaux, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à modifier la Loi des lignes aériennes Trans-Canada, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:—
ATHLONE,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des sommes supplémentaires requises pour le service du Canada pour l'exercice expirant le 31 mars 1942, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, Son Excellence le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 20 mars, 1941.

Sur motion de M. Ilsley, lesdits message et budget supplémentaire sont référés au comité des subsides.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 46

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 21 MARS 1941

PRIÈRES.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose devant la Chambre,—Copie de correspondance et de documents relatifs au développement du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, 1938-1941, à savoir:—

Partie I: Conventions avec les Etats-Unis et avec l'Ontario au sujet du développement du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

Partie II: Correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des Etats-Unis au sujet du développement du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

Partie III: Correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Ontario au sujet du développement du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

Partie IV: Correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Québec concernant l'aménagement du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

Partie V: Plan général (Copies anglaises et françaises).

(Note: On a déposé sur le bureau de la Chambre des communes, le 28 février 1938, un livre contenant la correspondance et les documents relatifs au traité de 1932 sur un chenal profond du Saint-Laurent, sur les entreprises de la rivière Ogoki et de Kenogami (Lac Long), sur l'exportation d'énergie électrique. On a déposé un volume supplémentaire sur le bureau de la Chambre des communes le 21 mars 1938. Celui-ci comprenait la correspondance et les documents subséquents aux premiers sur le développement du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent et couvrait la période qui s'étend jusqu'au 19 mars 1941, date du Traité entre les Etats-Unis et le Canada.)

Aussi,—Un sommaire des parties principales dudit traité: histoire de l'entreprise; événements conduisant aux conventions.

Aussi,—Correspondance exposant des opinions légales sur la validité d'un Traité fondé sur l'autorité législative du Congrès et ayant pour auteurs le conseiller juridique du ministère des Affaires étrangères, le sous-ministre de la Justice, le conseiller juridique du ministère d'Etat et le procureur général des Etats-Unis.

(Cette correspondance composera l'Appendice No 2, lorsqu'elle aura été traduite.)

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau:—Réponse supplémentaire à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 27 novembre 1940,—Copie de tous les arrêtés du conseil nommant les contrôleurs du ministère des Munitions et du ravitaillement et définissant leurs fonctions, de même qu'une copie des règlements ou ordonnances mis en vigueur par ces contrôleurs et/ou par la Commission de contrôle des industries en temps de guerre.

Aussi,—Réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 3 mars, 1941,—Copie de toute la correspondance échangée entre la Commission des Munitions et du ravitaillement et tout membre qui la compose, et la Commission hydroélectrique du Nouveau-Brunswick et tout membre qui la compose, au sujet de la fourniture d'énergie et de la quantité d'énergie disponible.

M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour M. Casgrain,—Réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 3 mars, 1941,—Copie de tous rapports, correspondance, mémoires et autres documents échangés depuis 1935 entre le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement fédéral au sujet de l'entreprise d'irrigation au sud-est de Lethbridge, et en particulier au sujet de l'emmagasinage de l'eau qui s'écoule dans la rivière Sainte-Marie, en Alberta.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars, 1941,—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents qui sont en la possession du Conseil de révision institué en vertu de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, et qui ont trait au rendement, moyen de la récolte dans les cantons suivants: 10-15-0 du 2ème; 11-15-0 du 2ème; et 12-15-0 du 2ème.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars, 1941,—Copie de tous les renseignements que le Conseil de révision institué en vertu de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, a rassemblés pour computer le rendement moyen de la récolte du canton 14-20-Ouest du 2ème.

L'ordre portant la deuxième lecture du Bill No 19, Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales, étant lu,—

M. Ilsley propose,—Que ledit Bill soit maintenant lu pour la deuxième fois.

Après débat, ladite motion est mise aux voix et elle est adoptée.

Ledit bill est en conséquence lu pour la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après plus ample discussion et ayant fait rapport sur l'état de la question, le Comité obtient la permission de l'étudier encore durant la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Crerar, la Chambre s'ajourne alors à 6 heures p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 heures de l'après-midi.

No 47

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 24 MARS 1941

PRIÈRES.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, pour l'honorable Mackenzie King,—Notes échangées entre le Ministre de Sa Majesté à Washington et le Secrétaire d'état des Etats-Unis au sujet de l'application et de l'interprétation de l'accord relatif aux forces navales qui peuvent exister sur les Grands Lacs en vertu de l'entente Rush-Bagot, en 1817. (Version française et anglaise).

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 février, 1941,—Etat montrant:—De combien de dollars américains le Canada s'est-il servi durant chacune des années 1939 et 1940, pour rembourser (a) des emprunts de l'Etat canadien, (b) des emprunts à des entreprises canadiennes dont l'Etat canadien est propriétaire, ou des emprunts aux mêmes entreprises que l'Etat canadien avait endossés ou garantis?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. Des représentations ont-elles été faites de 1939 à ce jour, par le gouvernement de Québec, auprès du gouvernement fédéral, pour qu'il vienne en aide aux pêcheurs nécessiteux des Iles-de-la-Madeleine?

2. Si oui, (a) quelles étaient ces représentations, (b) qu'y fut-il répondu, (c) quelle suite y a-t-on donnée?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février, 1941,—Etat montrant:—

1. Quels sont les noms des avocats dont le gouvernement fédéral, tout ministère fédéral, toute commission fédérale ou bureau, tels que l'Office du prêt agricole canadien, la Commission des grains, la Commission des Transports, la Commission canadienne du blé, la Commission d'établissement de soldats, etc., ont retenu les services dans la province du Manitoba, pour du travail légal, durant les années 1935, 1936, 1937, 1938, 1939 et 1940?

2. Durant ces années, quels honoraires a-t-on versés à chacun, en indiquant pour quel ministère, Commission ou autre organisme le travail légal a été exécuté?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. De qui et par l'entremise de qui, l'Etat a-t-il acheté le navire *Dorothy and Frances* qui, le 28 mai 1940, a été enregistré au port de Saint-Jean sous le nouveau nom de *General Biggar*?

2. Quel prix l'Etat a-t-il versé pour ce navire?

3. Quel était l'âge du navire lors de l'achat?

4. Quels étaient son tonnage et ses dimensions?

5. Après l'achat du navire, (a) lui a-t-on fait subir des réparations et améliorations, (b) a-t-on fait des appels de soumissions pour ces travaux, (c) qui a fait ces réparations et améliorations, (d) quel en a été le prix, (e) quand ont-elles été faites?

6. Quand l'Etat a-t-il mis pour la première fois ce navire en armement?

7. Après que ce navire eut été mis en armement, (a) l'a-t-on réparé de nouveau, (b) qui a fait ces nouvelles réparations, (c) combien de fois l'a-t-on réparé depuis, (d) qui a fait les réparations, et (e) combien celles-ci ont-elles coûté?

8. Jusqu'à ce jour, quel a été le coût total des réparations et des améliorations?

Il dépose aussi, pour M. Cardin,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 mars, 1941,—Etat montrant:—Quelles sont les lignes de chemins de fer dont la Commission des Transports a autorisé l'abandon dans chacune des provinces du Canada?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars, 1941,—Relevé indiquant les noms, adresse, l'emploi et le traitement de chaque civil occupé à l'aéroport de Trenton, le 1er février 1941. Et aussi une liste des personnes qui ont proposé la nomination de chacun de ces fonctionnaires.

M. Bruce, appuyé par M. Rowe, du consentement de la Chambre, présente le Bill No 21, Loi modifiant la Loi d'assurance-chômage, 1940, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les questions suivantes inscrites au feuillet ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Aylesworth,—Depuis le 24 juillet 1940, combien de requêtes sous forme de résolutions et/ou de pétitions provenant de corps publics ou autres, le gouvernement ou tout membre qui le compose—, a-t-il reçues en faveur de restrictions de guerre sur la vente des liqueurs?

Par M. Coldwell,—1. Durant les trois dernières années, combien de poursuites a-t-on intentées dans la province du Manitoba pour possession ou opération illégale d'alambics?

2. Qui étaient les avocats de la poursuite dans chaque cause?

3. Combien d'accusés ont offert de plaider coupables?

4. Dans combien de causes les accusés ont-ils plaidé coupables?

5. Combien ont plaidé non coupables?

6. Quels honoraires a-t-on versés dans chaque cause?

7. Depuis le 1er avril 1940, M. S. Hart Green, C.R., de Winnipeg, Manitoba, est-il le seul avocat dont on ait retenu les services pour s'occuper de ces causes? Sinon, de quels autres avocats a-t-on retenu les services?

8. Depuis le 1er avril 1940, dans combien de cas les accusés ont-ils plaidé coupables et le Tribunal accepté cet aveu?

9. Durant les trois années antérieures au 1er avril 1940, quelles sommes a-t-on versées à M. S. Hart Green, C.R., pour services légaux?

10. Depuis le 1er avril 1940, quelles sommes a-t-on versées à M. S. Hart Green, C.R.?

Par M. Lacombe,—1. Quels sont les directeurs de *Foundation Company Limited* qui a obtenu un contrat pour la fabrication de munitions à St-Paul l'Ermitte, province de Québec?

2. Quels sont les directeurs de la compagnie *Canadian Car Munitions Limited* qui exécute une partie du contrat de *Foundation Company Limited*?

3. A quelle date et en quelle année ont été incorporées légalement les compagnies ci-dessus?

4. Quel est le président et le gérant des dites compagnies?

Par M. McGregor,—1. Quels prêts maintenant échus le gouvernement fédéral a-t-il faits aux provinces?

2. Quel est le montant de chacun de ces prêts?

3. A quelle date chacun de ces prêts a-t-il été fait?

4. Quelle est la date de l'échéance de chacun de ces prêts?

5. Pour quelle fin chacun de ces prêts a-t-il été fait?

Par M. Casselman,—1. Par décret du conseil ou autrement, a-t-on apporté des amendements, des modifications ou des changements à la partie I, Annexe 1, de la Loi sur la conservation des changes, 1940?

2. Si oui, de quelle nature sont ces amendements, modifications, ou changements?

3. Pour quelle fin a-t-on adopté chacun de ces amendements, modifications ou changements?

Par M. Black (Cumberland)—1. (a) Au 31 décembre 1940, quels avaient été les dépenses et les états estimatifs relatifs à l'achat de terrains pour le quai, au terminus, au dragage, aux voies d'accès au port et aux améliorations pour le service projeté de bateau de passage à Wood Island, Ile du Prince-Edouard, (b) quels sont les devis estimatifs de l'achèvement de l'entreprise, (c) quel sera le coût total une fois l'entreprise terminée, (d) quels seront les frais d'entretien annuels?

2. (a) Au 31 décembre 1940, quels avaient été les dépenses et les états estimatifs relatifs à l'achat de terrains pour le quai, au terminus, au dragage, aux voies d'accès au port et aux améliorations pour le service projeté de bateau de passage à Caribou, comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse, (b) quels sont les devis estimatifs de l'achèvement de l'entreprise, (c) quel sera le coût total une fois l'entreprise terminée, (d) quels seront les frais d'entretien annuels?

3. Quel a été le total des dépenses (a) pour achat, (b) louage de navires, (c) subventions aux navires destinés au service projeté de bateau de passage, indiquant à qui l'on a fait ces versements?

4. Quel service de bateau de passage se propose-t-on de donner en 1941, indiquant (a) les noms des navires, leurs dimensions, leur tirant d'eau, le nombre d'automobiles, de camions et de tonnes de marchandises qu'ils peuvent contenir? (b) L'horaire des voyages quotidiens, les dimanches compris; et les prix de transport pour passagers, automobiles, camions et marchandises? (c) Les noms des propriétaires de ces navires et des exploitants, (d) La subvention annuelle et les autres frais et aussi la période couverte par le contrat?

Par M. Hazen—1. (a) Parmi les directeurs du personnel du Corps d'aviation royal canadien, combien d'officiers, non pilotes, de la réserve spéciale, âgés de moins de 33 ans, possèdent un brevet? (b) Sur ce nombre, combien occupent le grade de lieutenant de section ou un grade plus élevé, à titre intérimaire ou temporaire?

2. (a) Combien d'officiers, non pilotes, de la réserve spéciale, détenant des brevets, faisant partie des directeurs du personnel du Corps royal d'aviation, ont déjà été en activité de service sur un théâtre de guerre avec le C.A.R.C., la R.N.A.S., ou l'A.R.A.? (b) Combien de ces officiers occupent le grade intérimaire ou temporaire de lieutenant de section ou un grade plus élevé?

3. (a) Combien d'officiers, non pilotes, de la réserve spéciale, détenant des brevets, faisant partie des directeurs du personnel du Corps d'aviation royal canadien, n'ont jamais fait de service sur un théâtre de vraie guerre? (b) Combien de ces officiers occupent le grade intérimaire ou temporaire de lieutenant de section ou un grade plus élevé?

4. (a) Combien d'officiers, non pilotes, de la réserve spéciale, venant d'unités de la M.N.A.P., et possédant des brevets parmi les directeurs du personnel du Corps d'aviation royal canadien, occupent le grade de lieutenant de section? (b) Sur ces officiers, combien ont fait du service sur un théâtre de vraie guerre de 1914 à 1918, (c) combien ont fait du service en Canada ou en Angleterre seulement, (d) combien n'ont pas fait de service durant la guerre de 1914-18?

5. Quel est le nombre des officiers recruteurs du Corps d'aviation royal canadien (a) qui ont déjà fait du service dans l'Armée royale de l'Air sur un théâtre de guerre quelconque, (b) ont déjà fait du service dans l'Armée royale de l'Air en Angleterre ou au Canada, (c) ont déjà fait du service dans l'Armée ou dans la Marine sur un théâtre de guerre quelconque, (d) ont déjà fait du service dans l'armée ou dans la marine, mais non sur un théâtre de guerre, (e) n'ont jamais servi antérieurement ni dans l'Armée, ni dans la Marine, ni dans l'Armée de l'Air?

6. (a) Quel est le nombre des officiers brevetés dans les centres de recrutement? (b) Quel était, le 15 mars 1941, le grade, soit à titre temporaire, soit à titre de suppléant de chaque officier recruteur? (c) Quel est l'état de service de chacun des commandants de chaque centre de recrutement?

Sur motion de M. Crerar, pour M. Mackenzie King, il est résolu,—Que lorsque la Chambre lèvera la séance, mercredi, le 9 avril prochain, elle restera ajournée jusqu'au lundi, 28 avril, 1941.

Le bill No 19, Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:—

ATHLONE,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des sommes supplémentaires additionnelles requises pour le service du Canada pour l'exercice expirant le 31 mars 1941, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, Son Excellence le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 24 mars, 1941.

Sur motion de M. Ilsley, lesdits message et budget supplémentaire additionnel sont référés au comité des subsides.

Sur motion de M. Crerar, la Chambre s'ajourne alors à 10.55 heures p.m., jusqu'à trois heures demain après-midi.

No 48

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 25 MARS 1941

PRIÈRES.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du directeur général des élections sur la dix-neuvième élection générale, 1940, en vertu des dispositions du paragraphe 6 de l'article 56 de la loi des élections fédérales, 1938. (Version anglaise et française).

Et aussi,—Rapport du directeur général des élections sur les élections partielles tenues au cours de l'année 1940, en vertu des dispositions du paragraphe 6 de l'article 56 de la loi des élections fédérales, 1938. (Version anglaise et française).

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Mémoire sur le fonctionnement et les résultats du mouvement de l'épargne de guerre de mai 1940 à mars, 1941.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. Jusqu'à aujourd'hui, quel est le total des montants que le gouvernement fédéral a dépensés pour l'aéroport de Mossbank?
2. Quel montant total s'est-on engagé à dépenser pour cette entreprise?
3. Quel est le coût d'installation des pompes électriques centrifuges et quel est le débit maximum quotidien de l'eau disponible?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. Chaque année, depuis 1935, quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il donnée aux diverses provinces pour assistance?
2. Quelle partie de cette somme était destinée à l'assistance aux chômeurs et quelle partie à l'assistance aux cultivateurs?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. L'Etat a-t-il acheté un certain nombre de tracteurs pour fouler la neige sur les aéroports dans les trois provinces de l'ouest?

2. Si oui, de qui, combien, et quel a été le montant total versé dans cette affaire?

Le Bill No 19, Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans modification, et la troisième lecture en est remise à plus tard, aujourd'hui.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité des Subsidés:

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

BUDGET INTERIMAIRE

Crédits principaux 1941-42

Résolu,—Qu'une somme ne dépassant pas \$37,725,207.65, représentant un sixième de chacun des différents item à être votés, tel qu'énumérés dans le budget principal de l'année financière se terminant le 31 mars, 1942, présenté à la Chambre des communes au cours de la session actuelle du Parlement, soit octroyée à Sa Majesté, en acompte, pour l'année financière qui se terminera le 31 mars, 1942.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée, le comité des Subsidés devant siéger plus tard aujourd'hui même.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et cette motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que pour faire face aux Subsidés votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars, 1942, la somme de \$37,725,207.65, soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue une deuxième fois, et approuvée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau plus tard aujourd'hui même.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le bill suivant qui est lu la première fois, savoir:

Bill No 22, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars, 1942.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, pris en considération par le comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la troisième lecture du bill No 19, Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales;

M. Ilsley propose que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Coldwell propose en amendement, appuyé par M. MacInnis:

Que ledit projet de loi ne soit pas lu maintenant pour la 3e fois mais renvoyé au comité plénier, et que celui-ci soit autorisé à le modifier en biffant tous les mots après le mot "prélever" à la 13e ligne du paragraphe (1) de l'article IV, pour y substituer le texte suivant:

"sous le régime des dispositions de la loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, au moyen d'emprunts ne portant pas intérêt et prélevés suivant la faculté de souscrire, la somme ou les sommes d'argent qui peuvent être nécessaires aux fins de la présente loi, jusqu'à concurrence de un milliard trois cents millions de dollars".

et que le paragraphe 2 de l'article 4 soit modifié par la suppression des mots "et l'intérêt de ce principal doivent être imputés" à la ligne 23 et leur remplacement par les mots "doit être imputé", et le remplacement du mot "payables" à la ligne 24 par "payable".

Et un débat s'élevant;

M. Quelch propose en sous-amendement, appuyé par Mme Nielsen:

Que les mots "prélevés suivant la faculté de souscrire" soient biffés et remplacés par les suivants "de la Banque du Canada".

Et que les mots suivants soient insérés après les mots "aux fins de la présente loi", à la treizième ligne:

"Cette méthode ne devant être employée que dans la mesure où les dépenses du Gouvernement ne peuvent être soldées à même les recettes de l'impôt et de la vente des certificats d'épargne de guerre ne portant pas intérêt."

M. l'Orateur déclare le sous-amendement inacceptable parce que le bill est une mesure d'emprunt adoptée en principe lors de sa deuxième lecture, tandis que le sous-amendement le rend partiellement une mesure d'emprunt et partiellement une mesure d'impôt.

Après plus ample discussion, ledit amendement est mis aux voix et il est rejeté sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Castleden,
Coldwell,

Douglas (Weyburn),
Gillis,

MacInnis,
Nicholson,

Nielsen, Mme.
Wright—8.

CONTRE:

Messieurs

Abbott,	Fournier (Maison-	Léger,	Michaud,
Adamson,	neuve-Rosemont),	Little,	Mills,
Anderson,	Fulford,	Lizotte,	Mullins,
Authier,	Furniss,	McCann,	Mutch,
Aylesworth,	Gardiner,	McCuaig,	Neill,
Bertrand (Laurier),	Gauthier,	McCubbin,	Nixon,
Bertrand (Prescott),	Gershaw,	McCulloch,	O'Neill,
Bertrand	Gibson,	MacDiarmid,	Parent,
(Terrebonne),	Gladstone,	Macdonald	Pinard,
Black (Cumberland),	Golding,	(Brantford City),	Poirier,
Black (Yukon),	Goulet,	Macdonald (Halifax),	Pottier,
Blackmore,	Graham,	Macdonald	Purdy,
Blair,	Grant,	(Kingston City),	Quelch,
Bonnier,	Graydon,	McDonald (Pontiac),	Ralston,
Boucher,	Green,	MacGarry,	Reid,
Bourget,	Hansell,	McGibbon,	Rennie,
Bradette,	Hanson (Skeena),	McGregor,	Rhéaume,
Cardiff,	Hanson (York-	McIlraith,	Rickard,
Cardin,	Sunbury),	McIvor,	Roebuck,
Casgrain,	Harris (Danforth),	MacKenzie	Ross (Calgary-Est),
Casselman,	Harris (Grey-Bruce),	(Lambton-Kent),	Ross (Hamilton-Est),
Chevrier,	Hazen,	Mackenzie (Van-	Ross (Moose-Jaw),
Church,	Healy,	couver-Centre),	Ross (St. Paul's),
Claxton,	Henderson,	MacKinnon	Rowe,
Cleaver,	Hill,	(Edmonton-Ouest),	Senn,
Cloutier,	Hlynka,	MacKinnon	Shaw,
Coté,	Hoblitzell,	(Kootenay-Est),	Sinclair,
Cruickshank,	Homuth,	McLarty,	Soper,
d'Anjou,	Howden,	MacLean (Cap-	Stirling,
Davidson,	Hurtubise,	Breton-Victoria-	Stokes,
Dechene,	Ilsley,	Nord),	Sylvestre,
Deslauriers,	Isnor,	McLean	Taylor,
Desmond,	Jackman,	(Simcoe-Est),	Telford,
Donnelly,	Jaques,	Macmillan,	Thauvette,
Douglas (Queens),	Jean,	McNevin	Thorson,
Dubois,	Johnston	(Victoria, Ont.),	Tripp,
Durocher,	(Bow-River),	McNiven	Turgeon,
Edwards,	Jutras,	(Regina City),	Turner,
Emmerson,	King, Mackenzie	MacNicol,	Tustin,
Eudes,	Kinley,	Marier,	Veniot,
Evans,	Laflamme,	Marshall,	Vien,
Fair,	Lafontaine,	Martin,	Ward,
Ferland,	Lalonde,	Matthews,	Warren,
Ferron,	Leader,	Maybank,	Weir,
Fleming,	Leclerc,	Mayhew,	Whitman,
Fontaine,			Winkler—167.

La motion principale est alors mise aux voix et agréée.

Ledit bill est, en conséquence, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution relatif à un contrat entre Sa Majesté et la Corporation de la ville d'Ottawa.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin d'autoriser le ministre des Travaux publics à signer, au nom de Sa Majesté, un engagement de verser à la corporation de la ville d'Ottawa, la somme de \$100,000 pour l'année se terminant le 1er juillet 1941.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Cardin présente alors le bill No 23, Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté et la ville d'Ottawa, qui est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est alors lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant:

Bill No 22, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars, 1942.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 14, Loi modifiant la loi des viandes et conserves alimentaires (poissons et coquillages);

M. Michaud propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill est, en conséquence, lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des modifications, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 49

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 26 MARS 1941

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le dix-septième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 25 courant, et constate que le délai étant expiré pour présenter des pétitions, celles-ci ne peuvent être reçues, savoir:—

D'Elizabeth Marie Rossenger Hatfield, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec William Holmes Hatfield, de Montréal, P.Q., qui fait actuellement partie de l'armée canadienne, et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

De Vera Black Slatkin, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Alfred Slatkin, de Montréal, P.Q., qui fait actuellement partie de l'armée canadienne, et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

D'Eileen Henrietta Seville Orchin, de Montréal, P.Q., qui demeure actuellement à Lachine, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Joseph Orchin, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre,—Rapport du travail accompli et des dépenses faites jusqu'au 31 décembre 1940, en même temps que les dépenses prévues pour 1941, sous l'empire du chapitre 12, des Statuts du Canada, 1929, pour la construction par le réseau du Canadien-National d'aménagement de terminus, et de voies d'arrivée, ainsi que d'autres travaux, à et dans les environs de la ville de Montréal.

M. Lapointe (Québec-est), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Déclaration relative à la décision prise en vertu du Règlement No 21 (détention de personnes), des Règlements refondus de la Défense du Canada, 1940.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 février, 1941,—Etat montrant:—

1. Par province, quel a été au Canada le total des enrôlements pour (a) la marine, (b) le Corps d'aviation royal canadien, (c) l'Armée active, (d) l'Armée de réserve?

2. Du 1er septembre 1939 au 31 janvier 1941, combien d'hommes a-t-on renvoyés parce qu'ils ne satisfaisaient pas aux exigences médicales dans (a) la marine, (b) le Corps d'aviation royal canadien, (c) l'Armée active?

3. Combien d'hommes a-t-on renvoyés d'outre-mer au pays comme invalides par suite de blessures?

4. Combien d'hommes a-t-on renvoyés d'outre-mer au pays comme invalides par suite de maladies?

5. Quelles mesures a-t-on prises pour réintégrer ces hommes dans la vie civile par des moyens autres que la solde d'un mois, une allocation d'un mois pour personnes à charge et une allocation de \$35 pour le vêtement?

Les questions suivantes inscrites au feuillet ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Hoblitzell—1. Quelle protection offre-t-on aux Canadiens qui désirent chercher d'autres sources de gaz naturel et de pétrole dans l'est du Canada?

2. Le Régisseur de l'huile a-t-il pris des mesures pour connaître la différence entre le prix de l'huile brute importée au Canada et le coût de la même huile dans le pays d'où elle a été importée, et quelle différence existe entre ce prix et le prix d'une huile de même qualité si elle était produite dans toute province de l'est et de l'ouest du Canada?

3. Le Régisseur de l'huile a-t-il publié une liste complète des règles et règlements relatifs à l'industrie de l'huile, et toute personne dans tout le Dominion peut-elle obtenir cette liste? S'il n'a pas publié ces règles et règlements, quel est le motif de cette inaction?

4. Le Régisseur de l'huile ou tout autre haut fonctionnaire fédéral a-t-il le droit d'empêcher toute ou toutes personnes d'acheter des terrains pour y chercher de l'huile, ou bien de formuler ou de mettre en vigueur un règlement quelconque qui empêcherait l'établissement d'un approvisionnement domestique d'huile brute en Canada?

Par M. Shaw—1. Les hommes qui administrent les cantines dans les camps militaires du Canada reçoivent-ils une solde et des allocations plus élevées que la solde militaire régulière?

2. Si oui, quelles sont les échelles de la solde et des allocations de ce poste?

3. Le cas échéant, quels frais d'administration sont imputés aux recettes provenant de ces cantines?

4. Quels sont les règlements régissant la distribution des profits dérivés de l'administration des cantines de l'armée?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Lacombe—Quel a été au cours des années 1939, 1940 et 1941 le prix payé par le cultivateur pour les engrais alimentaires suivants: (a) gru rouge, (b) gru blanc, (c) farine d'orge, (d) d'avoine concassée?

Par M. MacInnis—1. Depuis le début de la guerre, combien de journaux et de périodiques publiés au Canada a-t-on interdits en vertu des Règlements de la Défense du Canada, en indiquant (a) le nom du journal, (b) la date de l'interdiction?

2. Durant la même période et en vertu des mêmes Règlements, à quels journaux et périodiques, publiés aux Etats-Unis, a-t-on refusé l'entrée en Canada?

3. Durant la même période et en vertu des mêmes Règlements, à quels journaux et périodiques de la Grande-Bretagne et/ou des Dominions britanniques, a-t-on refusé l'entrée au Canada?

4. Durant la même période et en vertu des mêmes Règlements, à quels journaux et périodiques publiés dans d'autres pays (des pays amis), a-t-on refusé l'entrée au Canada?

Par M. Tustin—1. Durant 1940, a-t-on fourni de la viande de vache au lieu de viande de bouvillon au District militaire No 11?

2. Si oui, qui était le fournisseur?

3. Pendant combien de semaines a-t-on livré cette viande aux camps militaires de la Colombie-Britannique?

4. La qualité de la viande fournie correspondait-elle aux descriptions du contrat?

Par M. Cardiff—1. Le ministère des Munitions et du ravitaillement a-t-il présenté des réclamations contre des fournisseurs de viande durant l'année 1940 pour avoir livré de la viande de vache lorsque d'autres classes de viande étaient mentionnées au contrat?

2. Si oui, quelle somme d'argent a-t-on donnée en moins durant 1940 et durant 1941?

3. Qui étaient les fournisseurs?

4. Quels districts militaires ont présenté les réclamations?

Par M. Bruce—1. Quelle somme d'argent le gouvernement a-t-il reçue jusqu'à ce jour sous forme de dons pour prendre soin des enfants britanniques évacués?

2. Quelle partie de ces sommes a-t-on dépensée respectivement pour (a) l'hospitalisation, (b) les travaux dentaires, (c) le vêtement?

3. Les gouvernements provinciaux fournissent-ils certaines sommes pour les services mentionnés plus haut? Si oui, combien?

4. Des organismes nationaux volontaires fournissent-ils le vêtement aux enfants évacués? Si oui, quel ou quels organismes?

5. Quelques-uns de ces organismes reçoivent-ils à cette fin un subside de l'Etat? Si oui, lesquels, et quel en est le montant?

6. Des organismes nationaux ont-ils assumé la charge de certains enfants évacués? Si oui, quels sont les noms de cet ou de ces organismes?

7. Ces organismes reçoivent-ils à cette fin des subsides de l'Etat?

8. Comme ces enfants sont dans certaines maisons de leur plein gré, quels frais l'Etat encourt-il pour eux?

9. Le gouvernement fédéral a-t-il payé partie des frais de transport au Canada des enfants qui reçoivent l'assistance de l'Etat? Si oui, quel est le total de ces frais?

10. Des agences de bienfaisance provinciale ont-elles placé certains de ces enfants dans leur maison d'adoption sans qu'il en coûte rien au gouvernement fédéral? Sinon, quelle partie des frais le gouvernement fédéral a-t-il acquittée?

Par M. LaCroix (Québec-Montmorency)—1. Quel est le nombre des nominations faites dans la province de Québec aux ministères de la Défense nationale, du Transport, des Pensions et de la Santé nationale, depuis le premier septembre 1939? (a) combien de ces employés sont bilingues? (b) Combien sont unilingues et ne parlent que l'anglais? (c) Ces employés sont-ils nommés par la Commission du service civil, en vertu de la loi du service civil, ou de la loi des mesures de guerre?

M. Ilsley propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi intitulé: "Loi de 1940 sur les crédits supplémentaires de guerre, afin de stipuler, *inter alia*—

1. Que des sommes d'au plus \$135,000,000 soient allouées à Sa Majesté, en sus des sommes allouées par la Loi de 1940 sur les crédits de guerre, pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites, ou effectuer des avances et prêts qui peuvent être consentis, par ou sous l'autorité du gouverneur en conseil au cours de l'année expirant le 31 mars 1941, pour,

(a) La sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada;

(b) La conduite des opérations navales, militaires et aériennes à l'intérieur ou hors du Canada;

(c) Favoriser la continuation du commerce, de l'industrie et des relations d'affaires, soit au moyen d'assurance ou d'indemnité contre les risques de la guerre, soit autrement; et pour

(d) L'exécution de toute mesure que le gouverneur en conseil jugera nécessaire ou opportune par suite de l'existence d'un état de guerre;

2. Que le gouverneur en conseil soit autorisé à dépenser de nouveau, à avancer ou à prêter les deniers reçus en remboursement ou remise d'avances, de prêts ou de dépenses faits sous le régime de la Loi de 1939 sur les crédits de guerre, de la Loi de 1940 sur les crédits de guerre et de la Loi de 1940 sur les crédits supplémentaires de guerre.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend alors la discussion sur le projet de motion de M. Ilsley, —Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre puisse se former de nouveau en comité des subsides.

Et le débat se poursuivant;

M. Senn propose en amendement, appuyé par M. Perley,—Que tous les mots placés après "Que" dans la motion soient retranchés et qu'on leur substitue les suivants:

"Il est résolu que le gouvernement devrait prendre des mesures immédiates pour équilibrer le prix des produits agricoles comme des autres produits afin d'améliorer le sort des agriculteurs du Canada, de façon à ce que leurs revenus soient équitables et justes et leur permettent d'atteindre ce but si louable d'apporter leur contribution à l'effort de guerre du Canada, contribution que notre population agricole désire si fortement apporter".

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Gardiner.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 50

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 27 MARS 1941

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le huitième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son huitième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, et il constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De la *British Columbia Telephone Company*, pour une loi modifiant sa Loi de constitution en corporation.

De *The Ontario and Minnesota Power Company Limited*, pour une loi modifiant sa Loi de constitution en corporation.

M. Michaud, du comité spécial nommé pour étudier et reviser les Règlements de la Défense du Canada, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande qu'un compte rendu sténographique officiel des délibérations soit pris et transcrit au jour le jour en dix-sept exemplaires, au gré du Comité, pour l'usage confidentiel de ses membres.

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel (anglais et français) du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre, 1940.

Aussi,—Rapport annuel (anglais et français) de la *Canadian National (West Indies) Steamship Limited*, pour l'année terminée le 31 décembre, 1940.

Et aussi,—Rapport (anglais et français) de la maison George A. Touche et Compagnie, comptables, des comptes du réseau des chemins de fer Canadiens nationaux, pour l'année qui a pris fin le 31 décembre, 1940.

M. Mackenzie King propose,—Que l'article 63 du Règlement de la Chambre des communes relatif à l'institution des comités permanents de la Chambre, soit modifié en ajoutant aux comités permanents de la Chambre pour la présente session, un comité permanent des chemins de fer et de la marine que l'Etat possède exploite et contrôle auquel seront déferés les comptes, les prévisions budgétaires et les projets de lois qui auront trait, pendant la présente session, aux Chemins de fer Nationaux du Canada, aux *Canadian National (West Indies) Steamships*, aux Lignes aériennes Trans-Canada, pour que le Comité les étudie et fasse rapport à la Chambre; pourvu, toutefois, que rien dans la présente motion, ne soit interprété comme restreignant en aucune manière le droit complet de discussion au Comité des Subsidés; et que ledit Comité se compose de MM. Bercovitch, Black (Cumberland), Bradette, Diefenbaker, Donnelly, Dubuc, Emmerson, Ferland, Gray, Hansell, Hanson (Skeena), Harris (Danfort), Howden, Howe, Lockhart, MacInnis, McCulloch, Maybank, Parent, Pouliot, Ross (Middlesex-est), Sanderson et Sissons.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Sur motion de M. Michaud, le premier rapport du comité spécial nommé pour étudier et reviser les Règlements de la Défense du Canada, déposé aujourd'hui, est adopté.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 mars, 1941:—Copie de tous rapports, demandes, correspondance, constatations et autres documents concernant les candidats admis à l'examen oral, que le gouvernement ou la Commission du service civil a en sa possession au sujet du choix, en vertu de la Loi d'assurance-chômage d'un surintendant régional, classe 2, pour la province d'Ontario, l'annonce ayant porté le numéro 40-1190.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. Depuis le début de la guerre, combien de journaux et de périodiques publiés au Canada a-t-on interdits en vertu des Règlements de la Défense du Canada, en indiquant (a) le nom du journal, (b) la date de l'interdiction?

2. Durant la même période et en vertu des mêmes Règlements, à quels journaux et périodiques, publiés aux Etats-Unis, a-t-on refusé l'entrée en Canada?

3. Durant la même période et en vertu des mêmes Règlements, à quels journaux et périodiques de la Grande-Bretagne et/ou des Dominions britanniques, a-t-on refusé l'entrée au Canada?

4. Durant la même période et en vertu des mêmes Règlements, à quels journaux et périodiques publiés dans d'autres pays (des pays amis), a-t-on refusé l'entrée au Canada?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi sur l'aide aux chômeurs et l'assistance à l'agriculture, 1940, à savoir:

Arrêté en conseil C.P. 1912, approuvé le 24 mars, 1941: modification de l'accord conclu entre le gouvernement fédéral et la province de Québec, en date du 6 septembre, 1940, concernant les secours à accorder aux familles nécessiteuses qui vont s'établir sur des fermes dans ladite province.

Arrêté en conseil C.P. 1911, approuvé le 24 mars, 1941: au sujet de l'accord conclu entre le gouvernement fédéral et la province d'Ontario, en date du 9 juin, 1939, pour l'établissement sur des fermes de certaines familles choisies qui se trouvent dans la misère dans divers centres urbains de ladite province.

Arrêté en conseil C.P. 1865, approuvé le 24 mars, 1941: pour prolonger la période de temps accordé pour la construction d'un égout collecteur dans la ville de Québec, accord conclu entre le gouvernement fédéral et la province de Québec en vertu des dispositions de l'arrêté en conseil C.P. 1482, approuvé le 28 février, 1941, pour une période s'étendant du 1er avril, 1941, au 31 mars, 1942 (inclusivement).

Arrêté en conseil C.P. 1864, approuvé le 24 mars, 1941: modification de l'accord conclu entre le gouvernement fédéral et la province d'Ontario, en date du 24 octobre, 1940, au sujet de l'usage de terrains vagues pour y pratiquer la culture maraîchère comme mesure d'aide aux chômeurs dans ladite province.

Du consentement de la Chambre, M. Crerar présente le bill No 24, Loi modifiant la Loi des Indiens, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La question suivante inscrite au feuilleton est adoptée par la Chambre sous forme d'ordre de rapport, en vertu des dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et cet ordre est transmis aux officiers compétents:

Par M. Coldwell—1. Sous quelle autorité établit-on les Comités de protection civile?

2. En vertu de quelle autorité le Comité de protection civile de Verdun, a-t-il, le samedi après-midi, 1er mars 1941, arrêté des automobiles et demandé les certificats d'enregistrement ou les licences?

3. Le ministère a-t-il établi comme règle de permettre à ces organismes locaux d'arranger des vérifications de ce genre?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du bill No 12, Loi modifiant la Loi du poinçonnage des métaux précieux;

M. MacKinnon (Edmonton-ouest) propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, et la troisième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans modification:

Bill No 19, Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 51

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

 SEANCE DU VENDREDI, 28 MARS 1941

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. Combien de livres de conserves de bœuf a-t-on importées au Canada durant chacune des années financières 1939 et 1940?

2. De quels pays venaient ces importations et combien de livres de bœuf nous a expédiées chacun de ces pays?

3. Qui étaient les consignataires et à qui ces conserves de bœuf étaient-elles expédiées?

4. Sert-on ces conserves de bœuf à notre Armée, soit en Canada soit outre-mer? Si oui, quelle quantité?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. Quels sont les directeurs de *Foundation Company Limited* qui a obtenu un contrat pour la fabrication de munitions à Saint-Paul l'Ermitte, province de Québec?

2. Quels sont les directeurs de la compagnie *Canadian Car Munitions Limited* qui exécute une partie du contrat de *Foundation Company Limited*?

3. A quelle date et en quelle année ont été incorporées légalement les compagnies ci-dessus?

4. Quel est le président et le gérant des dites compagnies?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. (a) Parmi les directeurs du personnel du Corps d'aviation royal canadien, combien d'officiers, non pilotes, de la réserve spéciale, âgés de moins de 33 ans, possèdent un brevet? (b) Sur ce nombre, combien occupent le grade de lieutenant de section ou un grade plus élevé, à titre intérimaire ou temporaire?

2. (a) Combien d'officiers, non pilotes, de la réserve spéciale, détenant des brevets, faisant partie des directeurs du personnel du Corps royal d'aviation, ont déjà été en activité de service sur un théâtre de guerre avec le C.A.R.C., la R.N.A.S., ou l'A.R.A.? (b) Combien de ces officiers occupent le grade intérimaire ou temporaire de lieutenant de section ou un grade plus élevé?

3. (a) Combien d'officiers, non pilotes, de la réserve spéciale, détenant des brevets, faisant partie des directeurs du personnel du Corps d'aviation royal canadien, n'ont jamais fait de service sur un théâtre de vraie guerre? (b) Combien de ces officiers occupent le grade intérimaire ou temporaire de lieutenant de section ou un grade plus élevé?

4. (a) Combien d'officiers, non pilotes, de la réserve spéciale, venant d'unités de la M.N.A.P., et possédant des brevets parmi les directeurs du personnel du Corps d'aviation royal canadien, occupent le grade de lieutenant de section? (b) Sur ces officiers, combien ont fait du service sur un théâtre de vraie guerre de 1914 à 1918, (c) combien ont fait du service en Canada ou en Angleterre seulement, (d) combien n'ont pas fait de service durant la guerre de 1914-18?

5. Quel est le nombre des officiers recruteurs du Corps d'aviation royal canadien (a) qui ont déjà fait du service dans l'Armée royale de l'Air sur un théâtre de guerre quelconque, (b) ont déjà fait du service dans l'Armée royale de l'Air en Angleterre ou au Canada, (c) ont déjà fait du service dans l'Armée ou dans la Marine sur un théâtre de guerre quelconque, (d) ont déjà fait du service dans l'armée ou dans la marine, mais non sur un théâtre de guerre, (e) n'ont jamais servi antérieurement ni dans l'Armée, ni dans la Marine, ni dans l'Armée de l'Air?

6. (a) Quel est le nombre des officiers brevetés dans les centres de recrutement? (b) quel était, le 15 mars 1941, le grade, soit à titre temporaire, soit à titre de suppléant de chaque officier recruteur? (c) Quel est l'état de service de chacun des commandants de chaque centre de recrutement?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel des directeurs des lignes aériennes Trans-Canada, pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre, 1940.—(Version anglaise et française).

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 février, 1941:—Copie de tous télégrammes, correspondance, mémoires et/ou autres documents et écrits qui sont venus en la possession du gouvernement depuis le 1er septembre 1939, au sujet de tous marchés, marchés supplémentaires ou contrats et/ou de toutes revisions de marchés ou de contrats passés entre le gouvernement de Sa Majesté au Canada et la *John Inglis Company*, de Toronto.

Sur motion de M. Bercovitch, il est ordonné,—Que la pétition de Manson Wilton Roach, présentée le 11 mars, 1941, les pétitions d'Elizabeth Marie Rosenger Hatfield, Vera Black Slatkin, et d'Eileen Henrietta Seville Orchin, présentées le 25 mars, 1941, et la pétition de Sarto Desnoyers, présentée le 28 mars, 1941, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage des pétitionnaires, en même temps que le rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, soient transmis au comité permanent du Règlement, pour qu'il étudie la suspension de l'article 92, et des paragraphes (a) et (c) de l'article 93 du Règlement à leur sujet.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Crerar, la Chambre s'ajourne alors à 6 heures p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 heures de l'après-midi.

No 52

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 31 MARS 1941

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le dix-huitième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 28 courant, et constate que le délai étant expiré pour présenter des pétitions pour bills privés, celle-ci ne peut être reçue, savoir:

De Sarto Desnoyers, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Gabrielle Arcand Desnoyers, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. Durant 1940, a-t-on fourni de la viande de vache au lieu de viande de bouvillon au District militaire No 11?
2. Si oui, qui était le fournisseur?
3. Pendant combien de semaines a-t-on livré cette viande aux camps militaires de la Colombie-Britannique?
4. La qualité de la viande fournie correspondait-elle aux descriptions du contrat?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. Le ministère des Munitions et du ravitaillement a-t-il présenté des réclamations contre des fournisseurs de viande durant l'année 1940 pour avoir livré de la viande de vache lorsque d'autres classes de viande étaient mentionnées au contrat?
2. Si oui, quelle somme d'argent a-t-on donnée en moins durant 1940 et durant 1941?
3. Qui étaient les fournisseurs?
4. Quels districts militaires ont présenté les réclamations?

Les questions suivantes inscrites au feuillet ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. MacInnis,—1. A-t-on fait des appels de soumissions pour les travaux de construction à l'aéroport de Boundary Bay, Colombie-Britannique?

2. Sinon, de quelle façon a-t-on exécuté les travaux?

3. Si les travaux ont été exécutés à forfait, (a) qui a été le soumissionnaire heureux, (b) quel a été le coût total des travaux?

4. S'il y a eu plusieurs adjudications, (a) qui a été l'entrepreneur dans chaque cas, (b) quel a été le coût total de chaque entreprise?

Par M. LaCroix (Québec-Montmorency),—1. Quel est le salaire statutaire des officiers des différents grades dans l'armée de terre, de mer et de l'air?

2. A combien se chiffre l'allocation familiale, l'allocation des logements et autres allocations subsidiaires pour ces différents grades et quelles sont les autres allocations surnuméraires, s'il y en a?

3. Quel est le nombre d'officiers commissionnés dans l'armée? (a) Le nombre de soldats dans l'armée active? (b) Dans l'armée de réserve?

4. Les salaires des soldats de l'armée active et de réserve sont-ils sujets à l'impôt sur le revenu?

5. Les officiers des services spéciaux reçoivent-ils des allocations ou revenus surnuméraires en plus de leur salaire?

L'Adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres suivants sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Coldwell,—Ordre de la Chambre,—Copie de toute la correspondance et de tous autres documents que le ministère a en sa possession au sujet de la destitution du maître de poste d'Hoey, Saskatchewan, en 1939, et de la nomination de son successeur.

Par M. Nicholson,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous rapports, correspondance et autres documents que le ministère des Postes a en sa possession, qui ont été datés durant les années 1938, 1939 et 1940, et qui ont trait au déplacement d'un circuit postal de Kuroki à Sub Rosa, Saskatchewan, et de Margo à Sub Rosa, Saskatchewan.

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant pour la dernière année pour laquelle les statistiques sont disponibles le montant perçu à la Douane de Toronto ou au port de Toronto Ouest en (a) recettes douanières, (b) taxes et droits d'accise, (c) taxe de vente, (d) autres taxes imposées en vertu de la Loi spéciale des revenus de guerre, (e) autres taxes fédérales, le cas échéant. Et aussi, pour la même période, un état montrant le montant perçu au bureau régional de l'Impôt sur le revenu, Toronto, et le montant des recettes postales dans la ville de Toronto.

Par M. Diefenbaker,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous rapports, correspondance, télégrammes, mémoires et autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de l'établissement d'un aérodrome à Dafoe, Saskatchewan, et, en particulier, au sujet de l'approvisionnement dudit aérodrome en eau.

Par M. Graydon,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous énoncés de principes d'administration, de décisions, d'ordonnances, ou de règlements que le Bureau des Gouverneurs de la Commission de radiodiffusion du Canada, ou l'administrateur général, ou tout haut fonctionnaire a déposés devant le gouvernement depuis le 1er janvier 1939 au sujet des émissions de nature politique ou controversables.

Par M. Castleden,—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant, 1. Les dernières statistiques relatives aux chômeurs.

2. Les noms des localités au Canada où il y a manque de main-d'œuvre.

3. La gravité de cette pénurie en (a) ouvriers exercés, (b) ouvriers non expérimentés, (c) ouvriers de ferme.

Par M. Bence,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires, ou autres documents échangés depuis le 17 mars 1941 entre le premier ministre ou le ministre des Finances et le premier ministre ou le ministre des Finances de la Colombie-Britannique au sujet des demandes que le gouvernement fédéral a adressées à la province de la Colombie-Britannique à l'effet que celle-ci adopte des mesures pour acquitter ou diminuer ses obligations échues envers le Dominion.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution pourvoyant à ce que des sommes dont le montant ne devra pas dépasser \$135,000,000 soient octroyées à Sa Majesté, en sus des sommes octroyées par la loi de 1940 sur les crédits de guerre.

(En comité)

La résolution suivante est votée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi intitulé: "Loi de 1940 sur les crédits supplémentaires de guerre, afin de stipuler, *inter alia*—

1. Que des sommes d'au plus \$135,000,000 soient allouées à Sa Majesté, en sus des sommes allouées par la Loi de 1940 sur les crédits de guerre, pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites, ou effectuer des avances et prêts qui peuvent être consentis, par ou sous l'autorité du gouverneur en conseil au cours de l'année expirant le 31 mars 1941, pour,

(a) La sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada;

(b) La conduite des opérations navales, militaires et aériennes à l'intérieur ou hors du Canada;

(c) Favoriser la continuation du commerce, de l'industrie et des relations d'affaires, soit au moyen d'assurance ou d'indemnité contre les risques de la guerre, soit autrement; et pour

(d) L'exécution de toute mesure que le gouverneur en conseil jugera nécessaire ou opportune par suite de l'existence d'un état de guerre;

2. Que le gouverneur en conseil soit autorisé à dépenser de nouveau, à avancer ou à prêter les deniers reçus en remboursement ou remise d'avances, de prêts ou de dépenses faits sous le régime de la Loi de 1939 sur les crédits de guerre, de la Loi de 1940 sur les crédits de guerre et de la Loi de 1940 sur les crédits supplémentaires de guerre.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le bill No 25, Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à modifier la loi sur les lignes aériennes Trans-Canada, 1937.

(En comité)

La résolution suivante est votée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937, afin de changer la période de fixation des taux pour l'année courante stipulée dans la Loi et afin de prolonger aussi la période initiale durant laquelle un subside peut être versé aux Lignes aériennes Trans-Canada.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Howe présente alors le bill No 26, Loi modifiant la Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 12, Loi modifiant la Loi sur le poinçonnage des métaux précieux, est lu la troisième fois et passé.

Le bill No 13, Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, et la troisième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 20, Loi ayant pour objet de modifier la Loi des parcs nationaux;

M. Crerar propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, et la troisième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 16, Loi sur le contrôle de l'exportation du gibier, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur lève la séance sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 53

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 1ER AVRIL 1941

PRIÈRES.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 mars, 1941:—Copie de toutes les demandes que la *Toronto Transportation Commission* a adressées au ministère des Finances pour demander d'exempter des droits douaniers, par arrêté du conseil, des parties neuves d'autos en provenance des Etats-Unis, afin de construire cinquante nouvelles automobiles, et copie des réponses faites à ces demandes. Copie aussi de tous rapports que les hauts fonctionnaires du ministère peuvent avoir rédigés sur ce sujet.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. Quels prêts maintenant échus le gouvernement fédéral a-t-il faits aux provinces?
2. Quel est le montant de chacun de ces prêts?
3. A quelle date chacun des prêts a-t-il été fait?
4. Quelle est la date de l'échéance de chacun de ces prêts?
5. Pour quelle fin chacun de ces prêts a-t-il été fait?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 mars, 1941,—Etat montrant:—

Depuis le début de la guerre, quelles sommes a-t-on versées mensuellement au Chemin de fer Pacifique-Canadien et au Chemin de fer National-Canadien, ou à l'une quelconque de leurs filiales, pour transporter des membres de l'Armée canadienne dans les limites du Canada?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars, 1941,—Etat montrant:—

Depuis le 24 juillet 1940, combien de requêtes sous forme de résolution et/ou de pétitions provenant de corps publics ou autres, le gouvernement ou tout membre qui le compose, a-t-il reçues en faveur de restrictions de guerre sur la vente des liqueurs?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. Durant les trois dernières années, combien de poursuites a-t-on intentées dans la province du Manitoba pour possession ou opération illégale d'alambics?

2. Qui étaient les avocats de la poursuite dans chaque cause?

3. Combien d'accusés ont offert de plaider coupables?

4. Dans combien de causes les accusés ont-ils plaidé coupables?

5. Combien ont plaidé non coupables?

6. Quels honoraires a-t-on versés dans chaque cause?

7. Depuis le 1er avril 1940, M. S. Hart Green, C.R., de Winnipeg, Manitoba, est-il le seul avocat dont on ait retenu les services pour s'occuper de ces causes? Sinon, de quels autres avocats a-t-on retenu les services?

8. Depuis le 1er avril 1940, dans combien de cas les accusés ont-ils plaidé coupables et le Tribunal accepté cet aveu?

9. Durant les trois années antérieures ou 1er avril 1940, quelles sommes a-t-on versées à M. S. Hart Green, C.R., pour services légaux?

10. Depuis le 1er avril 1940, quelles sommes a-t-on versées à M. S. Hart Green, C.R.?

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 mars, 1941,—Etat montrant:—1. A quels grades appartiennent les membres de l'armée qui ont droit à un salaire d'artisan?

2. Quelle est l'échelle du salaire pour chacun de ces grades?

3. Tous ceux qui détiennent des certificats d'artisan ont-ils droit à un salaire d'artisan?

4. Tous ceux qui ont droit à ce salaire d'artisan, le reçoivent-ils en fait?

Le bill No 13, Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux, est lu la troisième fois et passé.

Le bill No 26, Loi modifiant la Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 16, Loi sur le contrôle de l'exportation du gibier, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du bill No 25, Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales;

M. Ilsley propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après quelque discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill subit sa deuxième lecture, et il est étudié par le comité plénier qui, après avoir rapporté le progrès accompli, obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans modification:

Bill No 23, Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 54

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 2 AVRIL 1941

PRIÈRES.

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Stokes,—1. A qui a-t-on adjudgé l'entreprise de fournir le bacon à l'aéroport de Trenton?

2. Jusqu'à ce jour, l'entrepreneur n'a-t-il fourni que du bacon du Canada? Sinon, pourquoi pas?

Par M. Hatfield,—1. Quelle ou quelles propriétés a-t-on achetées dans la paroisse de Salisbury, comté de Westmorland, Nouveau-Brunswick, pour y établir des aéroports?

2. Quelle est la superficie de chacune des propriétés ainsi achetées?

3. De quelle ou de quelles personnes a-t-on acheté chacune de ces propriétés?

4. Quelle somme l'Etat a-t-il versée pour chacune de ces propriétés?

5. Quels travaux a-t-on exécutés sur chacune de ces propriétés, et quel usage fait-on maintenant de chacune de ces propriétés?

Par M. Blackmore,—1. De combien de personnes qui reçoivent \$1,650 ou plus par année, et qui n'étaient pas domiciliées au Canada au moins un an avant le 1er septembre 1939, le gouvernement a-t-il retenu les services depuis le début de la guerre?

2. Quel est l'emploi de chacune?

3. Quelle aptitude spéciale justifiait la nomination de chacune de ces personnes de préférence à un Canadien?

4. Quelle somme touche chacune, soit en traitement, allocation de subsistance, frais ou autres formes de salaires?

5. Quels sont les noms de tous les fonctionnaires inscrits sur les bordereaux de l'Etat qui reçoivent plus de \$6,500 par année?

6. Quel montant chacun reçoit-il, quelles fonctions remplit-il, quelles aptitudes possède-t-il, et quelle est la longueur de ses services?

Les Adresses suivantes à Son Excellence le Gouverneur général et l'ordre suivant sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. MacKinnon (Kootenay-Est).—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie des lettres-patentes, des instructions et des commissions délivrées à chaque Gouverneur général nommé depuis le 1er janvier 1931.

Par M. MacKinnon (Kootenay-Est).—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de l'arrêté du conseil du 7 mai 1924 instituant la Commission consultative du Canadien-National, de même que tous arrêtés du conseil subséquents qui ont trait à la même commission.

Par M. Cardiff.—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de l'arrêté du conseil instituant la Commission temporaire du Saint-Laurent et des Grands Lacs, copie de tous les arrêtés du conseil subséquents qui ont trait à cette commission et de toutes instructions données aux membres de cette commission.

Par M. Fair.—Ordre de la Chambre,—Copie de tous rapports, correspondance, lettres, télégrammes, et autres documents datés durant l'année 1940 et 1941 et relatifs à la demande d'une prime à l'acre présentée par M. W. S. Hawkes, S.E. 4, Section 1-52-6-4.

La Chambre en comité plénier reprend l'étude du bill No 25, Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans modification:

Bill No 12, Loi modifiant la Loi du poinçonnage des métaux précieux.

Bill No 13, Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux.

Bill No 14, Loi modifiant la Loi des viandes et conserves alimentaires. (Poissons et coquillages).

Bill No 26, Loi modifiant la Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937.

Du consentement de la Chambre, M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2314, approuvé le 2 avril, 1941: Règlements relatifs au versement de certaines sommes fixes par acre, d'après le nombre d'acres enlevées à la production du blé et ensencées en pâturage ou en grains mêlés en 1941, dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, ainsi que dans le district de la Rivière à la Paix, en Colombie britannique.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlements, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 55

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 3 AVRIL 1941

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants pour lesquels ils sollicitent l'agrément de la Chambre à savoir:

Bill No 26 (A2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Ontario and Minnesota Power Company Limited*".

Bill No 27 (B2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *British Columbia Telephone Company*".

Bill No 28 (C du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la mission ukrainienne catholique du Très Saint Rédempteur".

Bill No 29 (D2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Wawanesa Mutual Life Insurance Company*".

Bill No 30 (D du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Hubert Fox".

Bill No 31 (E du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Jean Fletcher".

Bill No 32 (F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Bald Ellison".

Bill No 33 (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clavell Filliter Stroud".

Bill No 34 (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Marion Grey McKay".

Bill No 35 (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Goldberg Joseph".

Bill No 36 (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Weill Sedlak".

Bill No 37 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Marie Rita Duchesneau Goulet".

Bill No 38 (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Irène Yertaw".

Bill No 39 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Alexander Cowan".

Bill No 40 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Cameron MacLaurin Nelson".

Bill No 41 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Grier Thornton".

Bill No 42 (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hubert Earl Roberts".

Bill No 43 (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Elizabeth Cunningham Wheatley".

Bill No 44 (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Theresa Downard Street".

Bill No 45 (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Greig".

Bill No 46 (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lloyd Charles Edward Francis Fulford".

Bill No 47 (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Gaston Yvano René Dupuis".

Bill No 48 (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Alexine Stephenson Smyth".

Bill No 49 (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lilian Shapiro Denenberg".

Bill No 50 (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à David Rainville".

Bill No 51 (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hortense Bienvenue".

Bill No 52 (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn May Gray Ladouceur".

Bill No 53 (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Jeanne Germaine Grenier Legendre".

Bill No 54 (I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Adeline Alice Miron Lefebvre".

Bill No 55 (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helenorah Keturah Donowa Harris".

Bill No 56 (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry John Barrington Nevitt".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce de John Hubert Fox, Dorothy Jean Fletcher, Lillian Bald Ellison, Clavell Filliter Stroud, Mary Marion Grey McKay, Frances Goldberg Joseph, Alice Weill Sedlak, Marguerite Marie Rita Duchesneau Goulet, Edna Irène Yertaw, Gordon Alexander Cowan, Marion Cameron MacLaurin Nelson, Kenneth Grier Thornton, Hubert Earl Roberts, Elizabeth Cunningham Wheatley, Dorothy Theresa Downard Street, John Greig, Lloyd Charles Edward Francis Fulford, Joseph Gaston Yvano René Dupuis, Audrey Alexine Stephenson Stroud, Lilian Shapiro Denenberg, David Rainville, Hortense Bienvenue, Evelyn May Gray Ladouceur, Marie Jeanne Germaine Grenier Legendre, Marie Adeline Alice Miron Lefebvre, Helenorah Keturah Donowa Harris, et de Henry John Barrington Nevitt, respectivement, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de retourner le tout au Sénat.

M. Michaud, du comité spécial d'enquête sur les Règlements concernant la défense du Canada, présente le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande que les Règlements concernant la défense du Canada soient modifiés en ajoutant à l'article 26A, à l'article 26B(1) et à l'article 37A(1) les dispositions suivantes:

Article 26A, ajouter la restriction suivante:

"Toutefois, de plus, les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux ressortissants de la Tchécoslovaquie nés dans ledit pays, lequel, pour l'application du présent article, signifie la Tchécoslovaquie telle qu'elle existait le premier jour de janvier 1938".

Article 26B (1), ajouter la restriction suivante:

"Toutefois, de plus, les dispositions du présent paragraphe ne s'appliquent pas aux sujets britanniques naturalisés qui, à l'époque de leur naturalisation, étaient des ressortissants de la Tchécoslovaquie nés dans ledit pays, lequel, pour l'application du présent article, signifie la Tchécoslovaquie telle qu'elle existait le premier jour de janvier 1938".

Article 37A (1), ajouter la restriction suivante:

"Toutefois, les dispositions du présent paragraphe ne s'appliquent pas aux sujets britanniques naturalisés qui, à l'époque de leur naturalisation, étaient des ressortissants de la Tchécoslovaquie nés dans ledit pays, lequel, pour l'application du présent article, signifie la Tchécoslovaquie telle qu'elle existait le premier jour de janvier 1938".

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel (anglais et français) du fonds de garantie en fidéi-commis des Chemins de fer nationaux du Canada, pour l'année civile qui s'est terminée le 31 décembre, 1940.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un rapport préliminaire sur la classification, en tableaux, de l'enregistrement national tenu, en août 1940, pour le Canada et les provinces, d'après l'âge, l'état conjugal, la place natale de l'enregistré et de ses parents, l'année d'immigration, s'il est né hors du pays, l'année de la naturalisation de l'aubain, l'origine raciale, la langue usuelle, le degré d'instruction, l'état de santé, d'inaptitude physique, le métier ou profession, ou le manque d'emploi, les connaissances en agriculture, etc.

Et aussi,—Tableaux des emplois spécialisés tels que déclarés lors de l'enregistrement national du mois d'août 1940, au Canada et dans les provinces, classifiés d'après l'âge et le sexe.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi sur l'aide aux chômeurs et l'assistance à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2179, approuvé le 31 mars, 1941: renouvellement d'un prêt au montant de \$4,805,722.62, pour une période d'un an à partir du 1er mai, 1941, consenti à la province du Manitoba comme garantie de prêts s'élevant à \$5,894,127.49 avancés par la Banque Royale du Canada pour permettre à ladite province de faire face à ses échéances à New-York.

Arrêté en conseil C.P. 2180, approuvé le 31 mars, 1941: consentement d'un prêt au montant de \$900,000.00 à la province de la Saskatchewan pour permettre à ladite province de payer, en partie, sa part des secours aux chômeurs jusqu'au 31 mars, 1941, acceptant en garantie un bon du Trésor de ladite province, portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley propose,—Que soient suspendues les dispositions de l'article 28 du Règlement le jeudi et vendredi, 3 et 4 avril, 1941, relativement à l'étude des dépenses de tout département non encore entrepris un autre jour que les jeudis ou vendredis.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Les questions suivantes inscrites au feuillet ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Ross (Souris)—1. Quel était le nombre total des fonctionnaires de l'Etat, y compris les fonctionnaires des commissions instituées par le gouvernement fédéral, le 1er juillet 1930; le 1er septembre 1935; le 1er septembre 1939; le 1er janvier 1941?

2. A chacune des dates mentionnées plus haut, quelle était la moyenne du traitement de ces fonctionnaires?

Par M. Isnor—1. Est-ce par suite d'une soumission que l'on a versé en 1939-40, la somme de \$40,147 à *Cockfield, Brown and Company, Limited*, de Montréal?

2. Si oui, quels sont les noms et adresses des soumissionnaires et quel est le montant de la soumission de chacun?

3. Si l'ouvrage n'a pas été exécuté en vertu d'une soumission, comment le marché a-t-il été accordé ou arrangé, et quelle partie du montant total était destinée (a) aux lithographies, (b) à l'impression, (c) aux dessins?

4. Quels sont les noms des compagnies qui ont fourni les demi-tons, et quel a été leur prix?

5. A-t-on donné à des compagnies des provinces Maritimes l'avantage de soumissionner pour cet ouvrage? Si oui, quels sont leurs noms et adresses?

6. Quel est le titre de la brochure que l'on a achetée de *Cockfield, Brown and Company*, et combien d'exemplaires a-t-on achetés?

7. Le Bureau a-t-il passé une commande similaire durant l'année financière 1940-41?

8. Si oui, (a) quel en a été le montant, (b) qui a bénéficié de la commande, (c) a-t-elle été donnée à la suite d'un appel de soumissions ou comment l'a-t-on accordée?

Par M. Black (Cumberland)—1. Quels deniers a-t-on dépensés pour assister les pêcheurs du district de Chéticamp, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse, depuis le 1er septembre 1940?

2. A qui a-t-on confié la charge de distribuer ces fonds d'assistance?

3. A-t-on institué une Commission pour surveiller la distribution de ces fonds?

4. Si oui, quels sont les noms des personnes qui ont fait partie ou qui font partie de cette commission?

Par M. Senn—1. De combien de wagons particuliers l'Etat est-il propriétaire?

2. Quel a été le prix d'achat de chacun de ces wagons?

3. Durant les années financières 1940 et 1941, quels ont été les frais d'entretien et d'administration de ces wagons?

4. Quelles personnes ont le droit de se servir de ces wagons et à quels termes et conditions?

5. Quel est le nombre de personnes que l'Etat occupe sur ces wagons à titre de maîtres d'hôtel, de cuisiniers, de porteurs ou en tout autre qualité?

6. Quel a été le total des salaires versés à ces personnes durant les années financières 1940 et 1941?

Le bill No 25, Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET SUPPLEMENTAIRE ADDITIONNEL, 1940-41

AGRICULTURE

SERVICE DE LA PRODUCTION

423 Santé des animaux—

Application de la Loi des épizooties et de la Loi des viandes et conserves alimentaires—Crédit supplémentaire\$ 39,300 00

SERVICE DES MARCHÉS

424 Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques, et subventions selon les montants mentionnés dans les crédits détaillés—Crédit supplémentaire. 3,379 00

Spécial

425 Application de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies—Crédit supplémentaire. 98,675 00

426 Pour pourvoir à l'aide en vue d'encourager l'amélioration du fromage et des fromageries—Crédit supplémentaire. 300,000 00

FINANCES

427 Administration—Crédit supplémentaire. 25,000 00

PENSIONS ET ALLOCATIONS, INDEMNITÉS DE RETRAITE ET PENSIONS DIVERSES

Pensions et indemnités de retraite

428 Application des lois de pension et de retraite—Crédit supplémentaire. 1,000 00

GÉNÉRALITÉS

429 Pour acquitter les frais du parachèvement du travail de la Commission royale sur les relations entre le Dominion et les provinces—Crédit supplémentaire. 27,000 00

TRAVAIL

430 Administration—Crédit supplémentaire. 7,700 00

431 Loi des enquêtes sur les coalitions—Crédit supplémentaire. 17,000 00

432 Loi des enquêtes en matière de différends industriels—Crédit supplémentaire. 20,000 00

433 *Gazette du Travail* et autres publications autorisées par la Loi du ministère du Travail—Crédit supplémentaire. 5,000 00

SERVICE LEGISLATIF

CHAMBRE DES COMMUNES

434 Administration générale—crédits du greffier—Crédit supplémentaire.	8,000 00
435 Crédits du sergent d'armes—Crédit supplémentaire.	63,200 00

GÉNÉRALITÉS

436 Pour pourvoir, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du Sénat et de la Chambre des communes, au paiement, à chaque membre du Sénat et de la Chambre des communes qui a assisté à la première partie de la session actuelle, d'une somme représentant ses frais réels de déplacement ou de transport ainsi qu'une allocation raisonnable de subsistance, au cours de son voyage entre Ottawa et le lieu de sa résidence après l'ajournement du Parlement le 6 décembre 1940, et de son voyage de retour entre le lieu de sa résidence et Ottawa, à la fin de l'intersession qui commença à ladite date, ou, advenant le cas où tout tel membre n'est pas retourné à son lieu de résidence pendant ladite intersession, une somme égale à la somme qu'eussent constitué ses frais de voyage s'il était retourné à son lieu de résidence durant ladite intersession:	
Le Sénat.	5,000 00
La Chambre des communes.	15,000 00

MINES ET RESSOURCES

DIVISION DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE

437 Paiements relatifs au transport de la houille à des conditions prescrites par le Gouverneur en conseil—Crédit supplémentaire.	450,000 00
---	------------

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

DIVISION DES PENSIONS

Services aux anciens combattants et aux personnes à leur charge

438 Réparation des accidents du travail—Crédit supplémentaire.	15,000 00
--	-----------

DIVISION DE LA SANTÉ

439 Opium et narcotiques—Crédit supplémentaire.	15,000 00
440 Traitement des marins malades—Crédit supplémentaire.	160,000 00

POSTES

441 Bureaux de poste, y compris les traitements et autres dépenses des bureaux principaux et des bureaux urbains, ainsi que les fournitures et le matériel des bureaux à commission—Crédit supplémentaire.	149,500 00
442 Courrier ambulant—Crédit supplémentaire.	593,677 00
443 Vérification de la recette, mandats-poste, bons de poste et caisse d'épargne: émission de timbres-poste et de bons de poste, y compris les sommes requises pour les allocations aux préposés des machines de bureau, classe 2, en conformité des règlements approuvés par arrêté en conseil—Crédit supplémentaire.	39,600 00

IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

444	<i>Gazette du Canada</i> —Crédit supplémentaire.	12,500 00
445	Installation—Réparations et remplacements—Crédit supplémentaire.	102,600 00
446	Revision et impression du Code criminel, 1927, version française.	2,172 00

SECRETARIAT D'ETAT

BUREAU DES BREVETS ET DU DROIT D'AUTEUR

447	<i>Gazette des brevets</i> —Crédit supplémentaire.	1,794 00
-----	--	----------

TRANSPORT

SERVICE DES CANAUX

448	Dépenses relatives aux levés et investigations sur le canal maritime du Saint-Laurent—Crédit supplémentaire.	8,000 00
-----	--	----------

SERVICE DES CHEMINS DE FER

449	Réparations et dépenses découlant de l'usage et de l'entretien des wagons officiels des chemins de fer sous la juridiction du ministère—Crédit supplémentaire.	3,400 00
450	Chemin de fer de la Baie d'Hudson—Pour combler la différence entre les frais d'exploitation et d'entretien et la recette d'exploitation durant l'année financière se terminant le 31 mars 1941—Crédit supplémentaire.	68,000 00
451	Montant requis, en sus du crédit de \$2,000,000 déjà voté, pour autoriser et solder, pendant l'année financière 1940-41, envers la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, la différence (évaluée par cette compagnie et certifiée par ses vérificateurs au ministre des Transports, à la demande de ce dernier), occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, entre les taux de tarifs et les tarifs normaux (d'après les prescriptions de l'article 9 de ladite loi à l'égard des compagnies y mentionnées) sur toutes les marchandises transportées en 1940, sous le régime des tarifs approuvés sur les lignes de l'Est (mentionnées à l'article 2 de ladite loi) des Chemins de fer Nationaux du Canada.	1,128,901 00
452	Montant requis, en sus du crédit de \$800,000 déjà voté, pour solder, au besoin, pendant l'année financière 1940-41, la différence, (évaluée par la Commission des transports du Canada, et par elle certifiée au ministre des Transports, à la demande de ce dernier), occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, entre les taux de tarifs et les taux normaux (mentionnés à l'article 9 de ladite loi) sur toutes les marchandises transportées en 1940 sous le régime des tarifs approuvés par les compagnies suivantes: <i>Canada & Gulf Terminal Railway</i> ; Chemin de fer Canadien du Pacifique, y compris: <i>Fredericton & Grand Lake Coal and Railway Company</i> ; <i>New Brunswick Coal and Railway Company</i> ; <i>Cumberland Railway & Coal Company</i> ; <i>Dominion Atlantic Railway</i> ; <i>Maritime Coal, Railway & Power Company</i> ; <i>Sydney and Louisburg Railway</i> ; <i>Témiscouata Railway Company</i>	22,114 00

ENTREPRISES DE L'ETAT

SPÉCIAL

DEFICITS

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

453 Montant requis, en sus du crédit de \$15,000,000 déjà voté, pour le paiement, durant l'année financière 1940-1941, à la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada ci-après appelée "la Compagnie du National"), sur les demandes approuvées par le ministre des Transport, faites de temps à autre par la Compagnie du National au ministre des Finances, et devant être appliqué au paiement par la Compagnie du National du déficit (certifié par les vérificateurs de la Compagnie du National) accusé pour l'année civile 1940, y compris toute contribution supplémentaire à la Caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'île du Prince-Edouard, nécessaire pour effectuer en entier le paiement des allocations mensuelles, tel que prescrit par les dispositions de la Loi concernant la Caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'île du Prince-Edouard, nonobstant la restriction contenue à l'article quatre de ladite loi, y compris toute contribution supplémentaire à la Caisse de prévoyance et de retraite des employés du chemin de fer Grand-Tronc du Canada, jugée nécessaire pour permettre le paiement d'allocations mensuelles mentionnées sous l'empire des règles et règlements de ladite caisse, nonobstant la restriction contenue à l'article treize, chapitre soixante-cinq des Statuts du Canada, 1874, mais à l'exclusion des montants imputés sur la part de propriétaire revenant au réseau des chemins de fer Nationaux, définie au chapitre 22 des Statuts du Canada, 1937:

Chemins de fer nationaux du Canada, à l'exclusion des lignes de l'Est.	\$1,476,174 42	
Lignes de l'Est.	488,869 76	
		1,965,044 18

TRANSBORDEUR DE WAGONS ET TERMINUS DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

454 Montant requis, en sus du crédit de \$327,000 déjà voté, pour effectuer le paiement, au cours de l'année financière 1940-1941, à la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada (ci-après appelée la "Compagnie du National") sur demandes approuvées par le ministre des Transports, que la Compagnie du National pourra de temps à autre soumettre au ministre des Finances et à être appliqué par la Compagnie du National au payement du déficit (certifié par les vérificateurs de la Compagnie du National) résultant de l'exploitation du transbordeur de wagons et du terminus de l'île du Prince-Edouard au cours de l'année civile 1940.

133,773 48

MANDATS DU GOUVERNEUR GENERAL 1939-1940

455	Somme supplémentaire requise pour payer les indemnités du chef de la responsabilité patronale (mandats du Gouverneur général du 11 octobre 1939 et du 4 janvier 1940).	35,000 00
456	Pour payer les frais de l'application de la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies (mandats du Gouverneur général du 22 novembre 1939 et du 10 janvier 1940)	150,000 00
457	Pour payer l'achat et le transport de denrées alimentaires envoyées aux Finlandais pour leur venir en aide (mandat du Gouverneur général du 18 janvier 1940)	100,000 00
458	Pour payer une allocation à Lady Tweedsmuir (mandat du Gouverneur général du 14 mars 1940)	10,000 00
459	Somme additionnelle requise pour la construction de l'édifice de la Cour suprême (mandat du Gouverneur général du 18 mars 1940)	390,000 00
460	Ministère des Finances—Administration—Somme supplémentaire requise pour payer les frais de messageries sur les expéditions de monnaie métallique (mandat du Gouverneur général du 5 avril 1940)	6,500 00
	Sommes supplémentaires requises par le ministère des Mines et des Ressources (mandat du Gouverneur général du 5 avril 1940)—	
461	Payements relatifs aux expéditions de charbon	1,040,000 00
462	Hôpitaux indiens et soin général des Indiens	200,000 00
463	Subventions aux pensionnats	62,662 86
464	Somme supplémentaire requise pour les soins à donner aux marins malades (mandat du Gouverneur général du 5 avril 1940)	40,000 00
465	Somme supplémentaire pour acquitter la part du Canada dans les frais occasionnés par la surveillance des glaces dans le nord de l'Atlantique (mandat du Gouverneur général du 5 avril 1940)	972 00
466	Déficit du transbordeur de wagons et du terminus de l'île du Prince-Edouard (mandat du Gouverneur général du 5 avril 1940)	99,854 05
467	Somme supplémentaire requise pour la <i>Gazette du Canada</i> (mandat du Gouverneur général du 5 avril 1940)	6,000 00
468	Somme supplémentaire requise pour la <i>Gazette des Brevets</i> —Impression de la <i>Gazette des Brevets</i> (mandat du Gouverneur général du 5 avril 1940)	4,000 00

MANDATS DU GOUVERNEUR GENERAL, 1940-1941

469	Dépenses faites pour le maintien des services essentiels de guerre pendant les six premières semaines de l'année financière 1940-1941, le Parlement n'ayant pas été convoqué avant le 16 mai 1940 (mandats du Gouverneur général du 3 avril et du 9 avril 1940)	71,063,265 75
470	Dépenses faites relativement au parachèvement des travaux de la Commission royale d'enquête sur les relations fédérales-provinciales (mandat du Gouverneur général du 9 avril 1940)	30,000 00

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

BUDGET SUPPLEMENTAIRE ADDITIONNEL, 1940-41

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1942, la somme de \$78,744,584.32 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et adoptée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors un bill No 57, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le Service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1941, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 56

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 4 AVRIL 1941

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le neuvième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément au paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examineur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit à titre de neuvième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, demandant, dans chaque cas, l'adoption d'une loi ayant pour objet de dissoudre le mariage du requérant et de lui accorder un divorce, et il constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas:

De Muriel Mary Murphy Carvey, de Montréal, P.Q., épouse de Roderick Patrick Carvey.

De Dora Sullivan Evans, de Montréal, P.Q., épouse de John Joseph Evans.

De Myrle Pauline Barr Gauld, de Montréal, P.Q., épouse de John Edgar Gauld.

De Agnes Mary Johnson Messett, de Montréal, P.Q., épouse de John Patrick Messett.

De Vivienne Rhodes Whitaker Storey, de Verdun, P.Q., épouse de Leonard Alexander Storey.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

HOTEL DU GOUVERNEMENT

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

4 avril, 1941.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que le Très honorable sir Lyman P. Duff, juge en chef du Canada, agissant comme substitut de Son Excellence le Gouver-

neur général se rendra à la salle des séances du Sénat, aujourd'hui, à 3 heures 15 de l'après-midi, pour y conférer la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre dévoué serviteur,

F. L. C. PEREIRA,

Assistant secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des communes,
Ottawa, Ontario.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants:

Bill No 57, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1941.

Bill No 25, Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants pour lesquels ils sollicitent l'agrément de la Chambre, à savoir:

Bill No 58 (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Myrle Barr Gauld".

Bill No 59 (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Alice Veillet Piché".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce de Pauline Myrle Barr Gauld et de Marie Alice Veillet Piché, respectivement, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de retourner le tout au Sénat.

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 mars, 1941,—Etat montrant:—1. A-t-on construit à Lauzon des bâtisses pour les recrues?

2. Si oui, pour quelle valeur?

3. Les travaux ont-ils été exécutés à contrat ou à la journée?

4. Combien de pieds de bois ont été achetés pour ces constructions?

5. Des soumissions ont-elles été demandées? De qui? Et à qui a-t-on accordé le contrat? Et à quel prix?

6. A-t-on demandé des soumissions pour la nourriture des recrues? Si oui, de qui et à qui a-t-on accordé les contrats et à quel prix?

7. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes au sujet de ce qui s'est passé au camp de Lauzon?

8. Si oui, quelles sont ces plaintes?

9. La Gendarmerie à cheval a-t-elle fait enquête?

10. Des congédiements ont-ils été faits et des vols considérables ont-ils été révélés?

11. L'enquête a-t-elle été suspendue et a-t-on fait des représentations au gouvernement pour qu'elle le soit?

12. Si oui, qui ont fait ces représentations?

13. La Gendarmerie à cheval a-t-elle présenté un rapport au gouvernement?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose, pour M. Gardiner,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février, 1941,—Copie de toute la correspondance échangée durant l'année 1940 et jusqu'à ce jour de l'année 1941, entre la Division de l'assistance à l'agriculture et des Prairies et la municipalité rurale d'Elfos No 307.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 février, 1941,—Etat montrant:—1. Quel est, dans la ville de Regina, le nombre de fonctionnaires du bureau de l'assistance à l'agriculture des Prairies?

2. Quels sont les noms, l'adresse de la résidence, l'emploi, le salaire et les frais de chacun, respectivement?

3. Depuis le 1er juillet dernier, de combien de fonctionnaires a-t-on retenu les services pour l'exécution de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, (a) comme ambulants, (b) inspecteurs, (c) surveillants, et quels sont les noms, l'adresse de la résidence, l'emploi, le salaire et les frais de chacun, respectivement.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 mars, 1941,—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement ou tout ministère fédéral, ou toute commission fédérale, ou tout fonctionnaire de ces organismes et toute ou toutes personnes ou compagnies, au sujet des plaintes relatives à la taxe de transformation sur les produits du blé dans les provinces de Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, et Ile du Prince-Edouard.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 mars, 1941,—Etat montrant:—1. Depuis le début de la guerre, quelle somme l'Etat a-t-il versée (a) au Chemin de fer National-Canadien, (b) au Chemin de fer Pacifique-Canadien, en droits de stationnement sur des wagons contenant des matériaux et/ou des munitions, et/ou des approvisionnements expédiés à des manufactures ou expédiés par des fabriques dont l'Etat est propriétaire et/ou qu'il régit, ou par des usines engagées dans l'exécution d'entreprises de l'Etat?

2. Le 1er mars 1941, quelle somme était due de ce chef, mais non versée?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars, 1941,—Etat montrant:—1. (a) Au 31 décembre 1940, quels avaient été les dépenses et les états estimatifs relatifs à l'achat de terrains pour le quai, au terminus, au dragage, aux voies d'accès au port et aux améliorations pour le service projeté de bateau de passage à Wood Island, Ile du Prince-Edouard, (b) quels sont les devis estimatifs de l'achèvement de l'entreprise, (c) quel sera le coût total une fois l'entreprise terminée, (d) quels seront les frais d'entretien annuels?

2. (a) Au 31 décembre 1940, quels avaient été les dépenses et les états estimatifs relatifs à l'achat de terrains pour le quai, au terminus, au dragage, aux voies d'accès au port et aux améliorations pour le service projeté de bateau de passage à Caribou, comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse, (b) quels sont les devis estimatifs de l'achèvement de l'entreprise, (c) quel sera le coût total une fois l'entreprise terminée, (d) quels seront les frais d'entretien annuels?

3. Quel a été le total des dépenses (a) pour achat, (b) louage de navires, (c) subventions aux navires destinés au service projeté de bateau de passage, indiquant à qui l'on a fait ces versements?

4. Quel service de bateau de passage se propose-t-on de donner en 1941, indiquant (a) les noms des navires, leurs dimensions, leur tirant d'eau, le nombre d'automobiles, de camions et de tonnes de marchandises qu'ils peuvent contenir? (b) L'horaire des voyages quotidiens, les dimanches compris; et les prix de transport pour passagers, automobiles, camions et marchandises? (c) Les noms des propriétaires de ces navires et des exploitants, (d) La subvention annuelle et les autres frais et aussi la période couverte par le contrat?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mars, 1941,—Etat montrant:—Quel a été au cours des années 1939, 1940 et 1941 le prix payé par le cultivateur pour les engrais alimentaires suivants: (a) gru rouge, (b) gru blanc, (c) farine d'orge, (d) d'avoine concassée?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mars, 1941,—Etat montrant:—1. A-t-on fait des appels de soumissions pour les travaux de construction à l'aéroport de Boundary Bay, Colombie-Britannique?

2. Sinon, de quelle façon a-t-on exécuté les travaux?

3. Si les travaux ont été exécutés à forfait, (a) qui a été le soumissionnaire heureux, (b) quel a été le coût total des travaux?

4. S'il y a eu plusieurs adjudications, (a) qui a été l'entrepreneur dans chaque cas, (b) quel a été le coût total de chaque entreprise?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Troisième rapport annuel du fonctionnement de la loi pour favoriser les améliorations municipales, 1938, Statuts du Canada 1938, chapitre 33, article 10, pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre, 1940.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et au bout de quelque temps, M. l'Orateur revient au fauteuil.

Sur réception d'un message du substitut de Son Excellence le Gouverneur général, le très honorable sir Lyman P. Duff, juge en chef de la Cour suprême du Canada, qui exprime le désir de rencontrer la Chambre au Sénat;

M. l'Orateur, avec la Chambre, se rend à la salle des séances du Sénat, et, à son retour;

M. l'Orateur rapporte que Son Honneur le très honorable substitut du Gouverneur général a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le roi et la Corporation de la cité d'Ottawa.

Loi modifiant la Loi des viandes et conserves alimentaires. (Poissons et coquillages).

Loi modifiant la Loi du poinçonnage des métaux précieux.

Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux.

Loi modifiant la Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937.

Et qu'à ces bills sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

“Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le substitut du Gouverneur général sanctionne ces bills.”

L'honorable Orateur de la Chambre des communes s'est alors adressé à Son Honneur le substitut de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

“QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

“Les Communes du Canada ont voté des crédits nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

“Au nom des Communes je présente à Votre Honneur les bills suivants:

“Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1942.”

“Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d’argent pour le service public de l’année financière se terminant le 31 mars 1941.”

“Loi ayant pour objet d’accorder de l’aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.”

“Loi ayant pour objet d’accorder de l’aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.”

“Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.”

Et qu’à ces bills la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

“Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le substitut de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills.”

La Chambre se forme alors de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l’autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Lapointe (Québec-Est), la Chambre s’ajourne alors à 6 heures p.m., jusqu’à lundi prochain à 3 heures de l’après-midi.

No 57

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 7 AVRIL 1941

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le dix-neuvième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 4 courant, et constate que le délai étant expiré pour présenter des pétitions pour bills privés, celle-ci ne peut être reçue, savoir:

De Dorrien Edson Weaver, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Dorothy Cameron Turner Weaver, de Montréal, P.Q., qui demeure actuellement à Westmount, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—*M. Hill.*

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu de deux députés un communiqué qui l'avertit que la vacance suivante s'est produite dans les rangs de la députation:

De Frederick Clayton Casselman, écuyer, député du district électoral d'Edmonton-est, décédé.

Et qu'il a, en conséquence, adressé un mandat au directeur général des élections pour qu'il émette un bref d'élection dans ladite circonscription électorale.

DISTRICT ELECTORAL D'EDMONTON-EST

Puissance du Canada }
A savoir: } Chambre des Communes

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes:

Nous, soussigné, vous donnons avis, par les présentes, qu'une vacance s'est produite dans les rangs de la députation de la Chambre des Communes, pour le

district électoral d'Edmonton-est, province d'Alberta, par suite de la mort de Frederick Clayton Casselman, député de ce comté.

Donné sous nos seing et sceau, dans cette ville d'Ottawa, ce septième jour d'avril, 1941.

JAMES A. MacKINNON (L.S.)

Député du district électoral d'Edmonton-ouest.

N. A. McLARTY (L.S.)

Député du district électoral d'Essex-ouest.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose.—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 avril, 1941,—Etat montrant:—

1. Quelle ou quelles propriétés a-t-on achetées dans la paroisse de Salisbury, comté de Westmorland, Nouveau-Brunswick, pour y établir des aéroports?
2. Quelle est la superficie de chacune des propriétés ainsi achetées?
3. De quelle ou quelles personnes a-t-on acheté chacune de ces propriétés?
4. Quelle somme l'Etat a-t-il versée pour chacune de ces propriétés?
5. Quels travaux a-t-on exécutés sur chacune de ces propriétés, et quel usage fait-on maintenant de chacune de ces propriétés?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 février, 1941,—Etat montrant:—

1. Depuis le début de la guerre, de combien de fonctionnaires se sont augmentés les services administratifs du Canada?
2. Et parmi ces fonctionnaires, combien sont (a) permanents, (b) temporaires?
3. Parmi ces fonctionnaires, combien ont été nommés (a) par la Commission du service civil, (b) par arrêté en conseil?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. Quelle protection offre-t-on aux Canadiens qui désirent chercher d'autres sources de gaz naturel et de pétrole dans l'est du Canada?
2. Le Régisseur de l'huile a-t-il pris des mesures pour connaître la différence entre le prix de l'huile brute importée au Canada et le coût de la même huile dans le cas d'où elle a été importée, et quelle différence existe entre ce prix et le prix d'une huile de même qualité si elle était produite dans toute province de l'est et de l'ouest du Canada?
3. Le Régisseur de l'huile a-t-il publié une liste complète des règles et règlements relatifs à l'industrie de l'huile, et toute personne dans tout le Dominion peut-elle obtenir cette liste? S'il n'a pas publié ces règles et règlements, quel est le motif de cette inaction?
4. Le Régisseur de l'huile ou tout autre haut fonctionnaire fédéral a-t-il le droit d'empêcher toute ou toutes personnes d'acheter des terrains pour y chercher de l'huile, ou bien de formuler ou de mettre en vigueur un règlement quelconque qui empêcherait l'établissement d'un approvisionnement domestique d'huile brute en Canada?

Aussi,—Réponse additionnelle à un ordre de la Chambre, en date du 31 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. A-t-on fait des appels de soumissions pour les travaux de construction à l'aéroport de Boundary Bay, Colombie-Britannique?
2. Sinon, de quelle façon a-t-on exécuté les travaux?

3. Si les travaux ont été exécutés à forfait, (a) qui a été le soumissionnaire heureux, (b) quel a été le coût total des travaux?

4. S'il y a eu plusieurs adjudications, (a) qui a été l'entrepreneur dans chaque cas, (b) quel a été le coût total de chaque entreprise?

Et aussi,—Réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 2 avril, 1941,—Copie des lettres-patentes, des instructions et des commissions délivrées à chaque Gouverneur général nommé depuis le 1er janvier 1931.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. Quelque haut fonctionnaire de la Division navale du ministère de la Défense nationale, ou de tout autre ministère, a-t-il rédigé un rapport au sujet de la construction de navires et de cargos d'acier?

2. Si oui, quels sites a-t-on examinés ou étudiés?

3. Quel est le nom du haut fonctionnaire ou de l'officier qui a rédigé ce rapport?

4. A-t-on étudié les possibilités de construire des navires marchands d'acier en Nouvelle-Ecosse, et a-t-on fait un rapport sur ce sujet?

5. Si oui, quels sites a-t-on examinés ou étudiés, de quelle nature a été le rapport dans chaque cas, et quels sont les noms des officiers ou des hauts fonctionnaires qui ont fait ces enquêtes??

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mars, 1941,—Copie de tous énoncés de principes d'administration, de décisions, d'ordonnances, ou de règlements que le Bureau des Gouverneurs de la Commission de radiodiffusion du Canada, ou l'administrateur général, ou tout haut fonctionnaire a déposés devant le gouvernement depuis le 1er janvier 1939 au sujet des émissions de nature politique ou controversables.

Aussi,—Réponse partielle à un ordre de la Chambre, en date du 24 février, 1941,—Copie de tous les marchés en régie intéressée et de tous les marchés à honoraires d'administration autorisant une dépense finale estimative d'au delà de \$1,000,000, que le Conseil des achats de la Défense, la Commission des approvisionnements de guerre, le ministère des Munitions et du ravitaillement, le ministère de la Défense nationale, la Division de l'Air du ministère de la Défense nationale, la Division de la marine du ministère de la Défense nationale, ont adjudgés depuis le 1er septembre 1939, copie aussi des marchés supplémentaires ou des revisions apportés jusqu'à ce jour.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 février, 1941,—Etat montrant:—

1. Depuis le 1er septembre 1939 combien de marchés en régie intéressée l'Etat a-t-il adjudgés?

2. A quelles personnes, sociétés ou compagnies a-t-il adjudgé ces marchés?

3. Quel est le coût estimatif de chacune de ces entreprises quand elle aura été exécutée?

4. Combien de ces marchés a-t-on revisés?

5. Quels marchés a-t-on ainsi revisés?

6. De quelle nature est la révision dans chaque cas?

7. Depuis le 1er septembre 1939, combien de marchés l'Etat a-t-il adjudgés sous le régime des honoraires versés pour l'administration d'une entreprise?

8. A quelles personnes, sociétés ou compagnies a-t-il adjudgé des marchés de cette nature??

9. Quel est le coût estimatif de chacune de ces entreprises quand elle aura été exécutée?

10. Quels sont les honoraires fixés dans chacun de ces contrats?

11. Le cas échéant, dans quels contrats de cette nature existe-t-il un dispositif comportant la diminution de l'honoraire dans le cas où le coût définitif excéderait le coût estimatif?

12. Le cas échéant, dans quels contrats de cette nature existe-t-il un dispositif comportant l'augmentation de l'honoraire dans le cas où le coût définitif serait moins élevé que le coût estimatif?

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 février, 1941,—Etat montrant:—

1. Quels sont les noms des membres du personnel du département des Services de guerre?

2. Quels sont le traitement et les fonctions respectives de chacun?

3. Quels étaient l'état et l'adresse de chacun au temps de sa nomination?

4. Parmi eux, qui avaient fait antérieurement du service militaire?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 mars, 1941,—Relevé indiquant,—1. les noms des personnes de la Saskatchewan que le ministère des Services nationaux de guerre occupe aujourd'hui; 2. les fonctions de chacune de ces personnes; 3. le traitement versé à chacune d'entre elles; 4. le montant et la source de toute pension ou de tout autre traitement que chacune de ces personnes peut recevoir.

Sur motion de M. Michaud, le deuxième rapport du comité spécial nommé pour étudier et reviser les Règlements de la Défense du Canada, déposé en Chambre, le jeudi, 3 avril, 1941, est adopté.

M. Ross (Moose-Jaw) propose,—Que la pétition de Dorrien Edson Weaver, soumise le 4 avril, 1941, qui demande l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage du pétitionnaire, avec le rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, soient transmis au comité permanent du Règlement pour qu'il considère l'opportunité de suspendre les articles 99 et 93 (3) (a) et (c) du Règlement à ce sujet.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

Du consentement de la Chambre, M. Crerar, présente le bill No 60, Loi modifiant la Loi des ressources naturelles de l'Alberta, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants du Sénat sont lus respectivement la première fois (les bills de divorces sur division), et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 26a (A2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Ontario and Minnesota Power Company Limited*".—M. McKinnon (Kenora-Rivière à la Pluie).

Bill No 30 (D du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Hubert Fox".—M. Abbott.

Bill No 31 (E du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Jean Fletcher".—M. Whitman.

Bill No 32 (F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Bald Ellison".—M. Bercovitch.

Bill No 33 (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clavell Filliter Stroud".—M. Abbott.

Bill No 34 (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Marion Grey McKay".—M. Abbott.

Bill No 35 (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Golberg Joseph".—M. Bercovitch.

Bill No 36 (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Weill Sedlak".—M. *Boucher*.

Bill No 37 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Marie Rita Duchesneau Goulet".—M. *Abbott*.

Bill No 38 (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Irène Yertaw".—M. *McIlraith*.

Bill No 39 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Alexander Cowan".—M. *Bercovitch*.

Bill No 40 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Cameron MacLaurin Nelson".—M. *Bercovitch*.

Bill No 41 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Grier Thornton".—M. *Abbott*.

Bill No 42 (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hubert Earl Roberts".—M. *Macmillan*.

Bill No 43 (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Elizabeth Cunningham Wheatley".—M. *Abbott*.

Bill No 44 (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Theresa Downard Street".—M. *Abbott*.

Bill No 45 (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Greig".—M. *Bercovitch*.

Bill No 46 (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lloyd Charles Edward Francis Fulford".—M. *Bercovitch*.

Bill No 47 (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gaston Yvano René Dupuis".—M. *Hill*.

Bill No 48 (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Alexine Stephenson Smyth".—M. *Bercovitch*.

Bill No 49 (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Shapiro Denenberg".—M. *Bercovitch*.

Bill No 50 (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à David Rainville".—M. *Abbott*.

Bill No 51 (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hortense Bienvenue".—M. *Bercovitch*.

Bill No 52 (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn May Gray Ladouceur".—M. *McIlraith*.

Bill No 53 (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Jeanne Germaine Grenier Legendre".—M. *Hill*.

Bill No 54 (I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Adeline Alice Miron Lefebvre".—M. *Bercovitch*.

Bill No 55 (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helenorah Keturah Donowa Harris".—M. *Roebuck*.

Bill No 56 (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry John Barrington Nevitt".—M. *Bercovitch*.

Bill No 58 (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Myrle Barr Gauld".—M. *McIlraith*.

Bill No 59 (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Alice Veillet Piché".—M. *Boucher*.

Les questions suivantes inscrites au feuillet ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Tucker—1. Depuis le début de la guerre, la Trésorerie britannique a-t-elle fait fond à un tel point sur les emprunts à court terme pour financer les œuvres de guerre, que les titres à court terme de la Trésorerie ont augmenté de plus de quatre billions de dollars, somme plus élevée que le montant levé durant la même période par la vente de titres?

2. Est-ce que la Trésorerie britannique, en plus de la vente de billets du Trésor à court terme, invite toutes les banques à faire des dépôts chaque semaine, ces dépôts demeurant en la possession du Trésor pour une période d'au moins six mois?

3. Examinera-t-on la question d'inviter les banques autorisées du Canada à fournir leur assistance à notre œuvre de guerre en déposant de même à la Banque du Canada des sommes substantielles, toute diminution des réserves des banques autorisées en résultant, devant être compensée par l'émission, par la Banque du Canada, de billets de la Banque du Canada?

4. Quels ont été les bénéfices de chacune des banques autorisées du Canada en 1940?

5. A quel pourcentage du capital versé correspondent ces bénéfices dans chaque cas, quels ont été les bénéfices moyens annuels de chaque banque durant les dix années précédentes et à quel pourcentage du capital versé correspondent ces bénéfices moyens annuels de chaque banque?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Fair—1. Quelle somme a-t-on perçue jusqu'à ce jour sous le régime de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies avec l'impôt de un pour cent sur la vente des grains de la récolte de 1940?

2. Jusqu'à ce jour, quels sont les frais d'administration du bureau chef?

3. Quels sont les noms et les adresses des inspecteurs occupés, et quel montant a-t-on versé à chacun en (a) traitement, (b) frais de déplacement?

4. Quelle est l'échelle du traitement quotidien de ces inspecteurs?

Par M. Winkler—1. Chaque année civile, depuis 1936, combien d'actes hypothécaires a-t-on enregistrés au Manitoba en faveur de l'Office du prêt agricole canadien?

2. Chaque année civile, durant la même période, de combien d'avocats a-t-on retenu les services au Manitoba pour la préparation de ces actes hypothécaires et quels sont les noms de ces avocats?

3. De combien de ces hypothèques chacun de ces avocats s'est-il occupé, et quel a été le montant total d'argent versé à chacun pour cet ouvrage (a) en honoraires, (b) en déboursés?

4. Durant la même période, dans combien de cas l'Office du prêt agricole canadien fut-il dans l'obligation d'instituer des procédures contre le débiteur hypothécaire, quels sont les noms des avocats à qui l'on a confié ces causes, et quel montant total a-t-on versé à chaque avocat pour ces procédures (a) en honoraires, (b) en déboursés?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Perley—1. Durant (a) l'année 1940, et (b) l'année 1941 jusqu'à ce jour, combien de fonctionnaires et/ou d'employés de l'Etat ont voyagé par voie aérienne aux frais de l'Etat?

2. Quels ont été les frais encourus de ce chef, par ministère, durant chacune des périodes précédentes?

Par M. Stokes—1. Durant les années financières terminées le 31 mars 1940 et le 31 mars 1941, quelle somme d'argent a-t-on versée en frais de déplacement à chaque ministre de la Couronne?

2. Durant les années financières terminées le 31 mars 1940 et le 31 mars 1941, quelle somme d'argent a-t-on versée en frais de déplacement à chaque secrétaire particulier, à chaque secrétaire particulier associé, et/ou à chaque assistant de secrétaire particulier de chaque ministre de la Couronne?

Par M. Cardiff—1. Depuis 1930, quel est le total des sommes que le gouvernement fédéral a dépensées pour l'assistance aux chômeurs, sous le régime de toutes les lois?

2. Depuis 1930, quel est le total estimatif des sommes que tous les gouvernements, fédéral, provinciaux et municipaux, ont dépensées pour l'assistance aux chômeurs?

Par M. Stokes—1. Durant chacune des années financières terminées le 31 mars 1939, 1940 et 1941, combien de (a) véhicules-moteurs, (b) de navires, (c) d'autres moyens de transport, a-t-on saisis sous le régime de l'article 169 de la Loi de l'accise, 1934?

2. Dans combien de saisies durant les périodes mentionnées plus haut a-t-on sollicité une ordonnance de déclaration d'intérêt sous le régime de l'article 169A de la Loi de l'accise, 1934?

3. Combien de ces demandes ont été faites par (a) des particuliers ou des sociétés, (b) des compagnies de prêt ou de finance, (c) d'autres firmes?

4. Dans combien de demandes classées de la façon mentionnée plus haut, a-t-on rendu une ordonnance (a) déclarant que l'intérêt des réclamants existait, (b) déboutant de la réclamation?

5. Durant les années financières mentionnées plus haut, dans combien de causes, le cas échéant, a-t-on empêché la confiscation par arrêté du conseil ou autrement?

Par M. Aylesworth—1. Depuis le 23 octobre 1935, combien d'avocats et/ou de solliciteurs a-t-on nommés dans les services administratifs de l'Etat pour accomplir des fonctions juridiques?

2. Quels sont leurs noms?

3. De quelle façon les a-t-on nommés?

4. Quel traitement, allocation ou autre rémunération verse-t-on à chacun d'entre eux?

Par M. Church—1. Quel a été, en mise de fonds et en frais d'entretien, le coût total (a) de l'aéroport de Malton, (b) du port de l'île de Toronto?

2. Quelle partie de cette somme a été versée (a) par l'Etat, (b) par la ville de Toronto?

3. Jusqu'à ce jour, à quoi ont servi ce port et cet aérodrome?

4. Quel est à leur sujet l'accord existant entre l'Etat et la ville de Toronto?

5. Quelles autres villes ou municipalités ont fourni une contribution au coût de leurs aérodromes?

6. Dans quelles villes ou municipalités le fédéral a-t-il établi des aéroports à ses frais, sans aucune contribution de la localité?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

L'Adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général et l'ordre suivant sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Douglas (Weyburn)—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, lettres et autres correspondance échangés entre le gouvernement fédéral et tout gouvernement provincial, au sujet de la décision que le premier a prise de cesser de contribuer à l'assistance le, et après le 31 mars 1941;

Copie aussi de tous télégrammes, lettres et autre correspondance échangés entre le gouvernement fédéral et tout gouvernement provincial, durant l'année financière commencée le 1er avril 1940, au sujet des sommes que les gouvernements provinciaux doivent au gouvernement fédéral.

Par M. Fair—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents échangés du 1er juillet 1940 jusqu'à aujourd'hui et que le ministère a en sa possession au sujet de primes à l'acre pour les lopins suivants: N. $\frac{1}{2}$ -52-1-0 4 et E. $\frac{1}{2}$ -52-2-0- 4.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que la résolution adoptée lundi le 24 mars 1941 au sujet de l'ajournement de Pâques, soit rescindée, et que, lorsque la Chambre lèvera la séance mardi prochain, elle demeure ajournée jusqu'à lundi, le 28 avril courant.

A l'appel de l'ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur le projet de motion du ministre des Finances afin que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et sur le projet d'amendement de M. Senn à ce sujet, comme la Chambre n'est pas prête pour le vote et qu'elle désire se former en comité des subsides afin de discuter un octroi de \$35,000,000 en compensation pour la réduction des emblavures, M. l'Orateur fait remarquer que si la Chambre se forme immédiatement en comité des subsides elle dispose par le fait même de l'amendement et adopte automatiquement la motion principale, et il rend la décision suivante: Que M. Senn ne perdra pas son droit de présenter son amendement plus tard, s'il le retire immédiatement.

Et sur ce, M. Senn retire son amendement.

L'amendement ainsi retiré, la motion principale est mise aux voix, et adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, et après avoir rapporté le progrès accompli le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 58

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 8 AVRIL 1941

PRIÈRES.

M. Golding, du comité permanent du Règlement, présente le deuxième rapport dudit comité dans les termes suivants:

Conformément aux ordres de renvoi du vendredi 28 mars 1941 et du lundi 6 avril 1941, votre Comité a étudié l'opportunité de suspendre l'application des articles 92 et 93 (3) (a) (c) du Règlement relativement aux pétitions suivantes, chacune demandant l'adoption d'une loi afin de dissoudre le mariage des pétitionnaires suivants:

1. Manson Wilton Roach—Pétition présentée le 11 mars 1941.
2. Elizabeth Marie Rossenberg Hatfield—Pétition présentée le 25 mars 1941.
3. Vera Black Slatkin—Pétition présentée le 25 mars 1941.
4. Eileen Henrietta Seville Orchin—Pétition présentée le 25 mars 1941.
5. Sarto Desnoyers—Pétition présentée le 28 mars 1941.
6. Dorrien Edson Weaver—Pétition présentée le 7 avril 1941.

1. *Manson Wilton Roach*

La preuve dans cette affaire n'a été terminée que le 4 mars 1941 et immédiatement après on a engagé une instance en divorce.

2. *Elizabeth Marie Rossenberg Hatfield*

Le délit fut commis le ou vers le 25 février 1941. Dès que la pétitionnaire l'apprit et en obtint la preuve elle engagea une instance en divorce.

3. *Vera Black Slatkin*

Le délit fut commis le ou vers le 28 février 1941. Dès que la pétitionnaire l'apprit et en obtint la preuve elle engagea une instance en divorce.

4. *Eileen Henrietta Seville Orchin*

Le délit fut comis le ou vers le 27 février 1941. Dès que la pétitionnaire l'apprit et en obtint la preuve elle engagea une instance en divorce.

5. *Sarto Desnoyers*

L'instance en cette affaire fut engagée le 11 mars 1941. Mais on eut beaucoup de mal à trouver la défenderesse afin de lui signifier l'assignation. Quand on l'eût trouvée, d'autres difficultés surgirent pour effectuer cette signification en raison des efforts de la défenderesse pour y échapper. L'assignation fut éventuellement signifiée le 27 mars 1941.

6. *Dorrien Edson Weaver*

Le délit fut commis le 29 mars 1941. Dès que la pétitionnaire l'apprit et en obtint la preuve elle engagea une instance en divorce.

Votre Comité ayant entendu les conseillers juridiques qui ont comparu de la part des pétitionnaires ci-dessus et après avoir étudié les exposés qui lui ont été soumis, recommande :

1. Que soit suspendue l'application des articles 92 et 93 (a) (c) du Règlement relativement aux pétitions Hatfield, Slatkin, Orchin et Weaver. Aucune amende ne devrait être imposée.

2. Que, relativement aux pétitions Roach et Desnoyers, l'application des articles 92 et 93 (3) (c) du Règlement soit suspendue, et que celle de l'article 93 (3) (a) ne soit suspendue que dans la mesure où elle atteint la suspension de l'application de l'article 93 (3) (c). Si ces recommandations sont approuvées, elles comporteront le paiement d'une amende de \$100 à l'égard de chacune de ces deux pétitions.

Votre Comité recommande que ces pétitions soient lues et acceptées.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport des Archives publiques du Canada pour l'année 1940. (Version anglaise et française).

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du Ministère des Mines et des Ressources, y compris le rapport sur l'établissement des soldats sur les terres, pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars, 1940. (Version française).

M. Mulock, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mars, 1941,—Copie de tous rapports, correspondance et autres documents que le ministère des Postes a en sa possession, qui ont été datés durant les années 1938, 1939 et 1940, et qui ont trait au déplacement d'un circuit postal de Kuroki à Sub Rosa, Saskatchewan, et de Margo à Sub Rosa, Saskatchewan.

Sur motion de M. Golding, le deuxième rapport du comité permanent du Règlement, déposé aujourd'hui, est adopté.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

M. Gardiner propose,—Que M. l'Orateur quitte immédiatement le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Subsidés et, après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau aujourd'hui.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

M. Crerar propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Diefenbaker propose en amendement, appuyé par M. Perley,—Que tous les mots placés après "Que" dans la motion soient retranchés et qu'on leur substitue les suivants:

"Il est résolu que le gouvernement devrait prendre des mesures immédiates pour équilibrer le prix des produits agricoles comme des autres produits afin d'améliorer le sort des agriculteurs du Canada, de façon à ce que leurs revenus soient équitables et justes et leur permettent d'atteindre ce but si louable d'apporter leur contribution à l'effort de guerre du Canada, contribution que notre population agricole désire si fortement apporter".

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Diefenbaker.

M. Crerar propose alors,—Que la Chambre ajourne immédiatement.

Et ladite motion, mise aux voix, est adoptée sur division.

La Chambre s'ajourne alors à 6 heures et 5 minutes de l'après-midi jusqu'à lundi, le 28 avril, 1941, à 3 heures de l'après-midi, en conformité de l'ordre spécial du 7 avril, 1941.

No 59

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 28 AVRIL 1941

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des proclamations et arrêtés en conseil adoptés en vertu de la loi des mesures de guerre, du 7 février, 1941 au 22 avril, 1941, sous forme polycopiée, version anglaise et française, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 780, approuvé le 12 février 1941: Etablissement d'un Office de placement des techniciens en temps de guerre—Ministère du Travail.

Arrêté en conseil C.P. 933, approuvé le 7 février 1941: Modifiant la Loi sur le ministère des Munitions et approvisionnements—Achats, etc., (Gouvernement belge).

Arrêté en conseil C.P. 992, approuvé le 12 février 1941: Modifiant le "Règlement aérien de la Défense, 1940".

Arrêté en conseil C.P. 1014, approuvé le 22 février 1941: Modifiant les "Règlements concernant la défense du Canada (codification), 1940—Appareil de radio à bord d'un navire".

Arrêté en conseil C.P. 1087, approuvé le 14 février 1941: Modifiant C.P. 7520, du 21 décembre 1940 (Fonds de cantines).

Arrêté en conseil C.P. 1118, approuvé le 14 février 1941: Modifiant la Loi sur le ministère des Munitions et approvisionnements—Achats, etc., (Gouvernement hollandais).

Arrêté en conseil C.P. 1121, approuvé le 13 février 1941: Nommant John Hatton Barry, Régisseur des véhicules automobiles—Règlements concernant les véhicules automobiles.

Arrêté en conseil C.P. 1124, approuvé le 13 février 1941: Interdisant l'exportation de certains articles (blé, etc.), sauf avec permis.

Arrêté en conseil C.P. 1125, approuvé le 14 février 1941: Elargissement des pouvoirs conférés par le Décret d'urgence afférent aux brevets, dessins, droits d'auteur et marques de commerce (1939).

Arrêté en conseil C.P. 1169, approuvé le 20 février 1941: Approuvant le Plan relatif aux priorités (Réquisition en temps de guerre).

Arrêté en conseil C.P. 1170, approuvé le 17 février 1941: Augmentant les pouvoirs du Régisseur de l'acier.

Arrêté en conseil C.P. 1195, approuvé le 19 février 1941: Modifiant les Règlements concernant les huiles.

Arrêté en conseil C.P. 1218, approuvé le 17 février 1941: Etendant les pouvoirs du Comité de démobilisation.

Arrêté en conseil C.P. 1223, approuvé le 19 février 1941: Déclarant la Société finlandaise (The Finnish Society) organisme illégal.

Arrêté en conseil C.P. 1225, approuvé le 19 février 1941: Approuvant des facilités d'entreposage du blé dans les élévateurs terminus temporaires.

Arrêté en conseil C.P. 1241, approuvé le 19 février 1941: Nommant D. Lawrence MacLaren membre du Conseil consultatif national des œuvres de secours de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 50/1248, approuvé le 19 février 1941: Approuvant réclamations pour paiement—Approvisionnements, etc., relativement à la perte de navires.

Arrêté en conseil C.P. 1250, approuvé le 19 février 1941: Modifiant la Loi sur le ministère des Munitions et approvisionnements—Achats, etc., (Gouvernement grec).

Arrêté en conseil C.P. 1265, approuvé le 20 février 1941: Modifiant le "Règlement aérien de la Défense, 1940".

Arrêté en conseil C.P. 1266, approuvé le 20 février 1941: Autorisant l'éligibilité des employés de la Mission technique du Royaume-Uni ou de toute autre agence du Royaume-Uni aux indemnités accordées en vertu de la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat.

Arrêté en conseil C.P. 1279, approuvé le 20 février 1941: Garantissant les prêts bancaires consentis au Conseil national des *Young Men's Christian Associations of Canada*.

Arrêté en conseil C.P. 1280, approuvé le 20 février 1941: Approuvant l'accord sur la vente et la transformation des pommes récoltées dans la vallée d'Annapolis, 1941-1942.

Arrêté en conseil C.P. 1324, approuvé le 22 février 1941: Nommant les lieutenants de section Garnet W. J. G. Dunn et John Herbert Hollies membres du Comité des allocations familiales.

Arrêté en conseil C.P. 1509, approuvé le 3 mars 1941: Nommant M. S. L. de Carteret, membre du Comité d'expansion technique et scientifique en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 1561, approuvé le 4 mars 1941: Déclarant la Bulgarie territoire interdit.

Arrêté en conseil C.P. 1562, approuvé le 4 mars 1941: Déclarant la Hongrie territoire interdit.

Arrêté en conseil C.P. 1593, approuvé le 5 mars 1941: Autorisant l'inscription des certificats d'épargne de guerre au crédit de la succession du défunt en cas de décès en activité de service d'un souscripteur enregistré.

Arrêté en conseil C.P. 13/1652, approuvé le 7 mars 1941: Modifiant C.P. 3869 du 13 août 1940—Certificat de la Commission du Service civil requis pour tout emploi de plus de 30 jours.

Arrêté en conseil C.P. 1672, approuvé le 7 mars 1941: Modifiant l'ordonnance sur le contrôle du change étranger (C.P. 7378 daté du 13 décembre 1940).

Arrêté en conseil C.P. 1705, approuvé le 10 mars 1941: Sauvegardant les droits et privilèges des matelots lorsqu'ils remplissent les fonctions d'officiers brevetés (Loi des Pensions de la Milice).

Arrêté en conseil C.P. 1708, approuvé le 10 mars 1941: Modifiant C.P. 3495 du 7 novembre 1939 (Loi des enquêtes en matière de Différends industriels) concernant la définition des "Munitions" et des "Approvisionnements" de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 1728, approuvé le 11 mars 1941: Désignant le dimanche 23 mars 1941 comme jour d'humble prière et d'intercession.

Arrêté en conseil C.P. 1740, approuvé le 12 mars 1941: Nommant John Leslie Stewart, sous-régisseur des huiles.

Arrêté en conseil C.P. 1822, approuvé le 18 mars 1941: Etablissant "Les règlements de 1940 sur les Services Nationaux de guerre (Recrues)"—(Codification de 1941).

Arrêté en conseil C.P. 1833, approuvé le 17 mars 1941: Procédure des conseils de guerre concernant les membres de différents Commonwealths attachés au C.A.R.C.

Arrêté en conseil C.P. 1860, approuvé le 17 mars 1941: Etendant les dispositions de la Loi sur les secrets officiels.

Arrêté en conseil C.P. 1910, approuvé le 18 mars 1941: Etablissant le règlement (spécial) de l'armée de Réserve, 1941.

Arrêté en conseil C.P. 1959, approuvé le 24 mars 1941: Modifiant à nouveau C.P. 7520 du 21 décembre 1940—Comité de la caisse des cantines.

Arrêté en conseil C.P. 1983, approuvé le 24 mars 1941: Approuvant la convention conclue avec la province de l'Alberta concernant la construction d'ouvrages par la *Calgary Power Company*.

Arrêté en conseil C.P. 1984, approuvé le 25 mars 1941: Modifiant les règlements concernant la vente des produits laitiers—expédition entre les provinces canadiennes.

Arrêté en conseil C.P. 2027, approuvé le 24 mars 1941: Revision No 9 de la Liste des personnes signalées.

Arrêté en conseil C.P. 2050, approuvé le 24 mars 1941: Codifiant les différents règlements gouvernant le contrôle des exportations sur la base de la destination.

Arrêté en conseil C.P. 2100, approuvé le 26 mars 1941: Approuvant la procédure à suivre à l'égard des pertes ou des dommages causés aux bâtiments, etc., et à l'égard des explosions.

Arrêté en conseil C.P. 2135, approuvé le 28 mars 1941: Modifiant les règlements concernant la Médaille du souvenir—parents des matelots défunts de la marine marchande.

Arrêté en conseil C.P. 2198, approuvé le 31 mars 1941: Modifiant C.P. 3362 du 27 octobre 1939 (Arrêté exceptionnel sur les brevets, les dessins de fabrique, le droit d'auteur et les marques de commerce (1939)).

Arrêté en conseil C.P. 2226, approuvé le 7 avril 1941: Remplaçant le nom de la Commission intergouvernementale d'inspection par celui de Commission d'inspection du Royaume-Uni et du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 2314, approuvé le 2 avril 1941: Prime concernant la réduction des emblavures.

Arrêté en conseil C.P. 2358, approuvé le 4 avril 1941: Modifiant les règlements sur le sucre—L'administrateur du sucre est autorisé à faire certains placements.

Arrêté en conseil C.P. 2335, approuvé le 4 avril 1941: Etablissant une ordonnance sur la discipline des matelots marchands.

Arrêté en conseil C.P. 2393, approuvé le 7 avril 1941: Règlements concernant les élévateurs de l'Est autorisés en vertu de la Loi des grains du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 2420, approuvé le 7 avril 1941: Modifiant les règlements concernant la défense du Canada (Codification) 1940—en ce qui concerne leur application à la Tchécoslovaquie.

Arrêté en conseil C.P. 2421, approuvé le 7 avril 1941: Désignant les membres de la Commission d'inspection du Royaume-Uni et du Canada.

Arrêté en conseil, C.P. 2448, approuvé le 8 avril 1941: Etablissant la Division des permis d'exportation au ministère du Commerce.

Arrêté en conseil C.P. 2449, approuvé le 8 avril 1941: Autorisant la délivrance des permis à deux vaisseaux norvégiens pour faire la pêche dans les eaux canadiennes.

Arrêté en conseil C.P. 2456, approuvé le 8 avril 1941: Modifiant les règlements concernant la réduction des emblavures.

Arrêté en conseil C.P. 2510, approuvé le 17 avril 1941: Etablissant les règlements concernant les réparations aux navires—désignant le régisseur et le sous-régisseur.

Arrêté en conseil C.P. 2517, approuvé le 10 avril 1941: Désignant le régisseur et le régisseur adjoint des conserves de homards.

Arrêté en conseil C.P. 2520, approuvé le 15 avril 1941: Etablissant l'Office des produits spéciaux.

Arrêté en conseil C.P. 2521, approuvé le 15 avril 1941: Désignant le président et les membres de l'Office des produits spéciaux.

Arrêté en conseil C.P. 2537, approuvé le 10 avril 1941: Modifiant le règlement (spécial) de l'armée de réserve, 1941.

Arrêté en conseil C.P. 2538, approuvé le 10 avril 1941: Modifiant le règlement (spécial) de l'armée de réserve, 1941.

Arrêté en conseil C.P. 1/2540, approuvé le 11 avril 1941: Remboursement des droits de douane et des taxes sur les munitions de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 22/2544, approuvé le 11 avril 1941: Autorisant le ministère de la Défense nationale à remplir les fonctions d'agent des puissances étrangères ayant des forces au Canada.

Arrêté en conseil C.P. 29/2544, approuvé le 11 avril 1941: Modifiant les règlements sur les réclamations présentées pour ou contre la Couronne et impliquant l'armée canadienne et le Corps d'aviation royal canadien au Royaume-Uni et sur le continent.

Arrêté en conseil C.P. 2546, approuvé le 15 avril 1941: Arrêté de 1941 sur les forces étrangères.

Arrêté en conseil C.P. 2717, approuvé le 22 avril 1941: Modifiant la Loi de 1940 sur la conservation des changes en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 2762, approuvé le 22 avril 1941: Règlements concernant le bacon traité au borax.

Arrêté en conseil C.P. 2786, approuvé le 22 avril 1941: Modifiant l'article 22—Ordonnance sur le contrôle du change étranger (C.P. 7378).

Il dépose aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 2 avril, 1941,—Copie de l'arrêté du conseil du 7 mai 1924 instituant la Commission consultative du Canadien-National, de même que tous arrêtés du conseil subséquents qui ont trait à la même commission.

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 2 avril, 1941,—Copie de l'arrêté du conseil instituant la Commission temporaire du Saint-Laurent et des Grands Lacs, copie de tous les arrêtés du conseil subséquents qui ont trait à cette commission et de toutes les instructions données aux membres de cette commission.

M. MacKinnon (Edmonton-ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel de la commission des grains du Canada, pour l'année 1940.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse supplémentaire à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 20 novembre, 1940,—Copie de tous les arrêtés du conseil qui ont trait à une prorogation de la Loi pour la meilleure utilisation de la lumière du jour; copie des

règlements que le Contrôleur de l'énergie a rendus sur ce sujet; et copie de tous les mémoires, lettres et autres documents échangés sur ce même sujet du 1er août 1940 jusqu'à aujourd'hui entre le Contrôleur de l'électricité et/ou le président ou le secrétaire de la Commission de contrôle des industries en temps de guerre, et tout membre ou haut fonctionnaire de l'Etat, ou tout membre ou fonctionnaire d'un gouvernement provincial, ou d'une compagnie provinciale d'énergie électrique.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 février, 1941,—Etat montrant:—

1. Le 31 mars 1941, quel sera le nombre des navires en service dans la Marine royale du Canada?

2. Combien d'avions produit-on maintenant par mois, ou combien d'avions produira-t-on par mois le 31 mars 1941?

3. Le 1er février 1941, combien d'avions du type Anson avait-on manufacturés?

4. Combien d'avions du type Anson a-t-on fabriqués au Canada pour fins d'entraînement?

5. Quels avions d'autres types fabrique-t-on au Canada et quelle avait été la production des avions de chaque type le 1er février 1941?

6. Le 31 janvier 1941, combien de véhicules motorisés, pour fins militaires, produisait-on par jour?

7. Le 1er février 1941, combien de canons de marine avait-on produits au Canada dans la plus grande manufacture de canons?

8. Quel est le calibre des plus gros canons de marine fabriqués?

9. Le 1er février 1941, combien de canons de 25 avait-on produits?

10. A-t-on envoyé outre-mer quelques-uns de ces derniers? Si oui, combien?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars, 1941,—Etat indiquant la quantité, le prix et la source de tout le charbon que l'Etat a acheté durant la dernière année civile pour être utilisé dans le Nouveau-Brunswick.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mars, 1941, Etat montrant:—1. Quel est le salaire statutaire des officiers des différents grades dans l'armée de terre, de mer et de l'air?

2. A combien se chiffre l'allocation familiale, l'allocation des logements et autres allocations subsidiaires pour ces différents grades et quelles sont les autres allocations surnuméraires, s'il y en a?

3. Quel est le nombre d'officiers commissionnés dans l'armée? (a) Le nombre de soldats dans l'armée active? (b) Dans l'armée de réserve?

4. Les salaires des soldats de l'armée active et de réserve sont-ils sujets à l'impôt sur le revenu?

5. Les officiers des services spéciaux reçoivent-ils des allocations ou revenus surnuméraires en plus de leur salaire?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mars, 1941,—Etat montrant pour la dernière année pour laquelle les statistiques sont disponibles le montant perçu à la Douane de Toronto ou au port de Toronto Ouest en (a) recettes douanières, (b) taxes et droits d'accise, (c) taxe de vente, (d) autres taxes imposées en vertu de la Loi spéciale des revenus de guerre, (e) autres taxes fédérales, le cas échéant. Et aussi, pour la même période, un état montrant le montant perçu au bureau régional de l'Impôt sur le revenu, Toronto, et le montant des recettes postales dans la ville de Toronto.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 avril, 1941,—Etat montrant: 1. A qui a-t-on adjugé l'entreprise de fournir le bacon à l'aéroport de Trenton?

2. Jusqu'à ce jour, l'entrepreneur n'a-t-il fourni que du bacon du Canada? Sinon, pourquoi pas?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 avril, 1941,—Etat montrant: 1. Quels deniers a-t-on dépensés pour assister les pêcheurs du district de Chéticamp, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse, depuis le 1er septembre 1940?

2. A qui a-t-on confié la charge de distribuer ces fonds d'assistance?

3. A-t-on institué une Commission pour surveiller la distribution de ces fonds?

4. Si oui, quels sont les noms des personnes qui ont fait partie ou qui font partie de cette commission?

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 avril, 1941,—Etat montrant: 1. Durant chacune des années financières terminées le 31 mars 1939, 1940 et 1941, combien de (a) véhicules-moteurs, (b) de navires, (c) d'autres moyens de transport, a-t-on saisis sous le régime de l'article 169 de la Loi de l'accise, 1934?

2. Dans combien de saisies durant les périodes mentionnées plus haut a-t-on sollicité une ordonnance de déclaration d'intérêt sous le régime de l'article 169a de la Loi de l'accise, 1934?

3. Combien de ces demandes ont été faites par (a) des particuliers ou des sociétés, (b) des compagnies de prêt ou de finance, (c) d'autres firmes?

4. Dans combien de demandes classées de la façon mentionnée plus haut, a-t-on rendu une ordonnance (a) déclarant que l'intérêt des réclamants existait, (b) déboutant de la réclamation?

5. Durant les années financières mentionnées plus haut, dans combien de causes, le cas échéant, a-t-on empêché la confiscation par arrêté du conseil ou autrement?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 mars, 1941,—Etat montrant: 1. Quelques-unes des universités canadiennes ont-elles offert des édifices à l'Etat pour que celui-ci les utilise durant la présente guerre?

2. Si oui, lesquelles, et quels étaient les termes, les conditions et la fin de l'offre?

3. Le cas échéant, de quelles propriétés appartenant à des universités l'Etat se sert-il actuellement pour des fins de guerre?

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 27 (B2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *British Columbia Telephone Company*".

M. MacInnis se lève pour proposer l'ajournement de la Chambre, en vertu de l'article 31 du Règlement, afin de discuter une question d'importance grave et urgente, c'est-à-dire d'attirer l'attention de la Chambre et du gouvernement sur la situation critique produite par la suspension récente du travail dans l'industrie de l'acier, ce qui aura pour effet de nuire sérieusement à notre effort de guerre.

Parlant de son siège, le premier ministre déclare qu'à cause de l'état de guerre, il n'est pas d'intérêt public de discuter semblable question en Chambre à l'heure actuelle.

M. l'Orateur décide que la question d'urgence n'existe pas et qu'une telle motion est irrecevable.

Les questions suivantes inscrites au feuillet ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Fraser (Peterborough-Ouest)—1. Quelles taxes d'abord imposées durant la Grande Guerre sont encore en vigueur, soit sous leur forme première, soit sous une forme modifiée?

2. Durant les années financières 1940 et 1941, quelles recettes a-t-on perçues de chacune de ces taxes?

M. Casgrain membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Church—1. Quelle mesure a-t-on prise pour mettre en œuvre les propositions de la Commission royale sur les pénitenciers?

2. Le cas échéant, quelle partie de ces propositions a-t-on mise en œuvre?

3. Quels hauts fonctionnaires permanents administrent maintenant cette division du ministère de la Justice en qualité de chefs, d'inspecteurs et d'administrateurs?

Par M. Hatfield—1. Quelle quantité de pommes de terre de table le Canada a-t-il importées des Etats-Unis durant chacun des douze derniers mois?

2. Quelle partie de ces importations était de la catégorie E.U. classe 1?

3. Quelle partie de ces importations était de la catégorie E.U. classe 1, gros-seur B?

M. Casgrain membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Church—1. Quelles ont été les recettes postales du bureau de poste de Toronto durant les deux dernières années pour lesquelles les statistiques sont disponibles?

2. Durant la même période, quelles ont été les dépenses, en (a) frais d'entretien, (b) traitements, (c) outillage et fournitures, (d) mises de fonds?

3. Quel est le surplus enregistré à ce bureau de poste après le paiement des frais d'entretien et des salaires?

4. Combien de fonctionnaires (a) permanents, (b) surnuméraires, (c) occasionnels, composent le personnel?

5. Quel a été le coût du nouvel édifice des commandes postales, et à quoi sert-il?

Par M. Hatfield—1. Combien d'hypothèques sur des fermes de la province du Nouveau-Brunswick sont inscrites au nom (a) de l'Office du prêt agricole canadien, (b) et du Bureau d'établissement de soldats?

2. Quelle est la valeur totale des hypothèques enregistrées au nom de chacun de ces organismes dans la province du Nouveau-Brunswick?

3. A combien de (a) forclusions, (b) de ventes, chacun de ces organismes a-t-il procédé dans la province du Nouveau-Brunswick, durant 1939 et 1940?

4. Le gouvernement étudiera-t-il la question de mettre en vigueur pour deux ans, ou jusqu'au jour où les prix des produits et des terres agricoles seront stabilisés à un niveau raisonnable, un moratoire qui frapperait les hypothèques sur les fermes et le cheptel enregistrées au nom de l'Office du prêt agricole canadien et du Bureau d'établissement de soldats?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Bence—1. Steve Tanner occupe-t-il un emploi quelconque dans les services administratifs de l'Etat?

2. Si oui, depuis combien de temps occupe-t-il cet emploi?

3. Quel est cet emploi?

4. Quelle rémunération reçoit-il?

5. Quel était l'état de cet homme avant d'occuper cet emploi, et au service de qui était-il?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Maybank—1. Un individu du nom de Jardine McKerlie est-il à l'emploi de l'Etat au ministère de la Défense nationale?

2. Si oui, quand a-t-on retenu ses services?

3. Quel est son âge?

4. Quel est son lieu de naissance?

5. Depuis combien de temps réside-t-il en Canada?

6. Où a-t-il résidé et pendant combien de temps avant de venir au Canada?

7. Quand a-t-il occupé un emploi, quel était cet emploi et quel était son traitement?

8. A-t-il changé d'emploi, ou a-t-on changé son salaire depuis qu'il l'a occupé la première fois?

9. Si oui, quels ont été ces changements?

10. Quelle situation occupe-t-il maintenant et quel est son salaire?

11. Est-il ancien combattant de la dernière guerre? Si oui, de quelle unité militaire faisait-il partie?

12. Quelle éducation a-t-il reçue?

13. Possède-t-il des degrés universitaires? Si oui, de quelle université et à quelle date les a-t-il obtenus?

14. Quel emploi occupait-il immédiatement avant le temps où l'Etat a retenu ses services?

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Du consentement de la Chambre, M. Black (Yukon) propose,—Que la Chambre passe à l'article des bills et ordres publics; agréé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du bill No 5, Loi modifiant la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs;

Sur motion de M. Black (Yukon), ledit ordre est rayé du feuillet et le bill retiré.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du bill No 7, Loi modifiant la Loi de juridiction du divorce, 1930;

Sur motion de M. Black (Yukon), ledit ordre est rayé du feuillet et le bill retiré.

Du consentement unanime de la Chambre, on revient aux ordres du jour.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des subsides, et sur le projet d'amendement de M. Diefenbaker:—Que tous les mots placés après "Que" dans la motion soient retranchés et qu'on leur substitue les suivants:

"Il est résolu que le gouvernement devrait prendre des mesures immédiates pour équilibrer le prix des produits agricoles comme des autres produits afin d'améliorer le sort des agriculteurs du Canada, de façon à ce que leurs revenus

soient équitables et justes et leur permettent d'atteindre ce but si louable d'apporter leur contribution à l'effort de guerre du Canada, contribution que notre population agricole désire si fortement apporter".

Et le débat se poursuivant;

M. Douglas (Weyburn), appuyé par M. Nicholson, propose en sous-amendement:

Que l'amendement soit modifié par l'addition de ce qui suit:

"Et que la Chambre exprime, en plus, sa désapprobation de la politique du gouvernement pour la mise du blé sur le marché, telle qu'annoncée le 12 mars, 1941, et qu'elle exige comme minimum requis à l'heure actuelle l'étude des six points suivants adoptés à l'unanimité par la législature de la Saskatchewan le 28 février dernier, comme politique sur le blé:

1. Que le prix minimum pour la récolte de blé de 1941 soit fixé à 85 sous le boisseau, qualité No 1, à Fort William.

2. Que la taxe de transformation de 50 sous le boisseau soit prélevée sur tout le blé ouvré au Canada, et que le produit de ladite taxe soit ajouté au prix minimum de 85 sous le boisseau.

3. Que la livraison de la récolte de 1941 soit faite d'après une quotité par acre, cette base devant être établie d'après l'espace d'entreposage disponible durant l'année-récolte 1941.

4. Que le gouvernement du Canada consente des avances aux fermiers afin de leur permettre de se construire les facilités d'entreposage essentielles sur leurs fermes.

5. Que le gouvernement du Canada octroie des avances aux fermiers d'après les contingents prévus de livraison.

6. Que le gouvernement du Canada assume la charge et accepte l'excédent de blé comme partie intégrante de sa politique de guerre.

Après plus ample débat, ladite discussion est ajournée sur motion de M. Quelch.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 60

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 29 AVRIL 1941

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingtième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 28 courant, et constate que le délai étant expiré pour présenter des pétitions pour bills privés, celle-ci ne peut être reçue, savoir:

De Stanley Jackson, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Janet Naomi Turner Jackson, aussi connue sous le nom de Ruth Turner, de Montréal, P.Q., qui demeure présentement à Toronto, Ontario, et pour en obtenir son divorce.—M. *Whitman*.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ledit débat est ajourné sur motion de M. Hanson (York-Sunbury).

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en Comité des Voies et Moyens; sur l'amendement de M. Diefenbaker et le sous-amendement de M. Douglas (Weyburn).

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Cleaver.

La Chambre s'ajourne ensuite à 10 heures 55 du soir jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 61

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 30 AVRIL 1941

PRIÈRES.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 février, 1941,—Etat montrant:—

1. Durant l'année 1940, des demandes ont-elles été faites au gouvernement afin qu'un camp d'entraînement militaire soit établi à Thetford Mines, comté de Mégantic-Frontenac?

2. Si oui, par qui ces demandes ont-elles été faites, quand, et quelles sont les raisons pour lesquelles ces dites demandes n'ont pas été accordées?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. Quel a été le total des frais de la campagne des Economies de guerre?

2. Quelle somme a-t-on versée aux commis aux écritures pour la campagne des Economies de guerre?

3. Quels ont été les frais de publicité de la campagne des Economies de guerre?

4. Combien de personnes ont reçu une rémunération pour la campagne des Economies de guerre?

5. Quelle somme chaque province a-t-elle souscrite?

6. Par province, quel est le montant souscrit par tête?

Il dépose aussi sur la Table,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi sur l'aide aux chômeurs et l'assistance à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2550, approuvé le 15 avril, 1941: renouvellement d'un prêt au montant de \$2,871,396.34 consenti à la province de la Colombie britannique, acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

Arrêté en conseil C.P. 2551, approuvé le 15 avril, 1941: renouvellement d'un prêt au montant de \$1,946,000 consenti à la province de l'Alberta, acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur l'aide aux chômeurs et l'assistance à l'agriculture, 1939, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2357, approuvé le 4 avril, 1941: au sujet de la construction d'un égout dans la ville de Hull, P.Q.,

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 3040, approuvé le 29 avril, 1941: nomination de M. Ernest John Brunning, écuyer, de Westmount, P.Q., comme contrôleur des affaires, entreprises, transactions et fonctionnement de l'établissement d'Hamilton de la *National Steel Car Corporation Limited*, actuellement employé à la fabrication d'obus, douilles d'obus et autres munitions, ou fournitures destinés à la guerre dans laquelle Sa Majesté est engagée.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 3047, approuvé le 30 avril, 1940: Règlements relatifs aux paiements dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, et dans le district de la Rivière-à-la-Paix, en Colombie britannique, d'une somme fixe par acre sur la superficie d'emblavure enlevée à la production du blé et ensemencée en herbe, en céréales secondaires ou laissée en jachère en 1941.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 29 (D2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Wawanesa Mutual Insurance Company*".—M. Weir.

Les ordres suivants de la Chambre sont adoptés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Coldwell,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, rapports, recommandations et autres documents que le ministère a en sa possession au sujet de la façon dont on a disposé de l'édifice *Immigration Hall*, à Falher, Alberta.

Par M. Ross (St. Paul's),—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires ou autres documents échangés entre toutes personnes, compagnies ou sociétés et le ministre des Mines et des Ressources, ou tout haut fonctionnaire des Mines et des Ressources, au sujet de la vente de bois marchand sur les limites à bois No 4, de la réserve indienne No 4 de Dokis, district de Parry Sound, Ontario.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en Comité des Voies et Moyens; sur l'amendement de M. Diefenbaker et le sous-amendement de M. Douglas (Weyburn).

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Picard.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 62

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 1^{ER} MAI 1941

PRIÈRES.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose.—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 28 avril, 1941.—Etat montrant:—

1. Quelles ont été les recettes postales du bureau de poste de Toronto durant les deux dernières années pour lesquelles les statistiques sont disponibles?

2. Durant la même période, quelles ont été les dépenses, en (a) frais d'entretien, (b) traitements, (c) outillage et fournitures, (d) mises de fonds?

3. Quel est le surplus enregistré à ce bureau de poste après le paiement des frais d'entretien et des salaires?

4. Combien de fonctionnaires (a) permanents, (b) surnuméraires, (c) occasionnels, composent le personnel?

5. Quel a été le coût du nouvel édifice des commandes postales, et à quoi sert-il?

La question suivante inscrite au feuilleton a été changée en ordre de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Fraser (Peterborough-Ouest),—1. Dans chaque district militaire, combien d'hommes a-t-on appelés pour instruction militaire sous l'empire des règlements des Services nationaux de guerre?

2. Dans chaque district militaire, combien de ces recrues ont subi le premier examen médical?

3. Dans chaque district militaire, à combien de ces hommes a-t-on accordé un sursis?

4. Dans chaque district militaire, combien de ces hommes ont rejoint au camp?

5. Dans chaque district militaire, combien de ces hommes n'ont pas donné signe de vie lorsqu'ils ont reçu l'ordre de se présenter à l'examen médical?

6. Et combien de ces hommes ne se sont pas présentés au camp militaire, pour l'entraînement, lorsqu'ils en ont reçu l'ordre?

7. A-t-on intenté des poursuites contre ceux qui, dans l'une et l'autre catégorie, n'ont pas obtempéré à l'ordre reçu?

8. Si oui, combien de poursuites a-t-on intentées contre les récalcitrants de chaque catégorie?

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que l'on suspende pour aujourd'hui la disposition de l'article 28 du Règlement en autant qu'elle s'applique au fait que M. l'Orateur quitte le fauteuil sans mettre la motion aux voix, afin de permettre la poursuite du débat sur le projet d'amendement et de sous-amendement à la motion pour que la Chambre se forme en comité des Subsidés.

En conformité de l'ordre spécial adopté aujourd'hui, la Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des subsidés, et sur le projet d'amendement de M. Diefenbaker:—Que tous les mots placés après "Que" dans la motion soient retranchés et qu'on leur substitue les suivants:

"Il est résolu que le gouvernement devrait prendre des mesures immédiates pour équilibrer le prix des produits agricoles comme des autres produits afin d'améliorer le sort des agriculteurs du Canada, de façon à ce que leurs revenus soient équitables et justes et leur permettent d'atteindre ce but si louable d'apporter leur contribution à l'effort de guerre du Canada, contribution que notre population agricole désire si fortement apporter".

Et sur le projet de sous-amendement de M. Douglas (Weyburn):

Que l'amendement soit modifié par l'addition de ce qui suit:

"Et que la Chambre exprime, en plus, sa désapprobation de la politique du gouvernement pour la mise du blé sur le marché, telle qu'annoncée le 12 mars, 1941, et qu'elle exige comme minimum requis à l'heure actuelle l'étude des six points suivants adoptés à l'unanimité par la législature de la Saskatchewan le 28 février dernier, comme politique sur le blé:

1. Que le prix minimum pour la récolte de blé de 1941 soit fixé à 85 sous le boisseau, qualité No 1, à Fort William.

2. Qu'une taxe de transformation de 50 sous le boisseau soit prélevée sur tout le blé ouvré au Canada, et que le produit de ladite taxe soit ajouté au prix minimum de 85 sous le boisseau.

3. Que la livraison de la récolte de 1941 soit faite d'après une quotité par acre, cette base devant être établie d'après l'espace d'entreposage disponible durant l'année-récolte 1941.

4. Que le gouvernement du Canada consente des avances aux fermiers afin de leur permettre de se construire les facilités d'entreposage essentielles sur leurs fermes.

5. Que le gouvernement du Canada octroie des avances aux fermiers d'après les contingents prévus de livraison.

6. Que le gouvernement du Canada assume la charge et accepte l'excédent de blé comme partie intégrante de sa politique de guerre.

Après plus ample discussion, ladite proposition de sous-amendement est mise aux voix et le sous-amendement est rejeté par le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Aaderson,	Douglas (Weyburn),	Hlynka,	Marshall,
Aylesworth,	Esling,	Homuth,	Nicholson,
Bence,	Fair,	Jaques,	Perley,
Boucher,	Fraser (Peter-	Johnston	Quelch,
Bruce,	borough-Ouest),	(Bow-River),	Ross (Souris),
Cardiff,	Gillis,	Kuhl,	Senn,
Casselman,	Graydon,	Leader,	Shaw,
Castleden,	Green,	Lockhart,	Stirling,
Coldwell,	Hansell,	McGregor,	Stokes,
Desmond,	Hanson (York-	MacInnis,	Tustin—40.
Diefenbaker,	Sunbury),	MacNicol,	

CONTRE:

Messieurs

Abbott,	Fontaine,	McCann,	Neill,
Bertrand (Prescott),	Fournier (Hull),	McCuaig,	Nixon,
Black (Châteauguay-	Fournier (Maison-	McCubbin,	O'Neill,
Huntingdon),	neuve-Rosemont),	MacDiarmid,	Picard,
Black (Cumberland),	Fraser (Northum-	Macdonald	Pinard,
Black (Yukon),	berland, Ont.),	(ville de Brantford),	Poirier,
Blair,	Furniss,	Macdonald (Halifax),	Pottier,
Blanchette,	Gardiner,	McDonald (Pontiac),	Purdy,
Bonnier,	Gauthier,	MacGarry,	Ralston,
Bourget,	Gershaw,	McGibbon,	Raymond,
Bradette,	Gibson,	McIlraith,	Reid,
Breithaupt,	Gingues,	McIvor,	Rennie,
Casgrain,	Golding,	MacKenzie	Rhéaume,
Chambers,	Graham,	(Neepawa),	Roebuck,
Chevrier,	Grant,	Mackenzie (Van-	Ross (Calgary-Est),
Claxton,	Gray,	couver-Centre),	Ross (Hamilton-Est),
Cleaver,	Hanson (Skeena),	MacKinnon	Roy,
Cloutier,	Hazen,	(Edmonton-Ouest),	Ryan,
Corman,	Healy,	McKinnon (Kenora-	Sanderson,
Coté,	Hill,	Rainy-River),	Sissons,
Crerar,	Howden,	McLarty,	Slaght,
Cruickshank,	Hurtubise,	MacLean (Cap-	Soper,
d'Anjou,	Ilsley,	Breton-Nord-	Sylvestre,
Davidson,	Jackman,	Victoria),	Taylor,
Dechene,	Jean,	McLean	Telford,
Denis,	Jutras,	(Simcoe-Est),	Thauvette,
Donnelly,	King, Mackenzie	Macmillan,	Thorson,
Dubois,	Kinley,	McNiven	Tripp,
Dubuc,	Kirk,	(ville de Regina),	Tucker,
Dupuis,	Laflamme,	Marier,	Turner,
Durocher,	Lafontaine,	Martin,	Veniot,
Edwards,	Lalonde,	Matthews,	Vien,
Emmerson,	Lapointe (Québec-	Mayhew,	Warren,
Eudes,	Est),	Michaud,	Whitman,
Evans,	Leclerc,	Mills,	Winkler,
Farquhar,	Leger,	Mullins,	Wood—134.
Ferron,	Little,	Mulock,	

Et ledit projet d'amendement est ensuite mis aux voix; il est rejeté par le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Anderson,	Diefenbaker,	Hazen,	Marshall,
Aylesworth,	Douglas (Weyburn),	Hlynka,	Nicholson,
Bence,	Esling,	Homuth,	Perley,
Black (Cumberland),	Fair,	Jackman,	Quelch,
Black (Yukon),	Fraser (Peter-	Jaques,	Ross (Souris),
Boucher,	borough-Ouest),	Johnston	Roy,
Bruce,	Willis,	(Bow-River),	Senn,
Cardiff,	Graydon,	Kuhl,	Shaw,
Casselman,	Green,	Lockhart,	Stirling,
Castleden,	Hansell,	McGregor,	Stokes,
Coldwell,	Hanson (York-	MacInnis,	Tustin—44.
Desmond,	Sunbury),	MacNicol,	

CONTRE:

Messieurs

Abbott,	Fournier (Hull),	McCuaig,	Mulock,
Bertrand (Prescott),	Fournier (Maison-	McCubbin,	Neill,
Black (Châteauguay-	neuve-Rosemont),	MacDiarmid,	Nixon,
Huntingdon),	Fraser (Northum-	Macdonald	O'Neill,
Blair,	berland, Ont.),	(ville de Brantford),	Picard,
Blanchette,	Furniss,	Macdonald (Halifax),	Pinard,
Bonnier,	Gardiner,	McDonald (Pontiac),	Poirier,
Bourget,	Gauthier,	MacGarry,	Pottier,
Bradette,	Gershaw,	McGibbon,	Purdy,
Breithaupt,	Gibson,	McIlraith,	Ralston,
Casgrain,	Gingues,	McIvor,	Raymond,
Chambers,	Golding,	MacKenzie	Reid,
Chevrier,	Graham,	(Neepawa),	Rennie,
Claxton,	Grant,	Mackenzie (Van-	Rhéaume,
Cleaver,	Gray,	couver-Centre),	Roebuck,
Cloutier,	Hanson (Skeena),	MacKinnon	Ross (Calgary-Est),
Coté,	Healy,	(Edmonton-Ouest),	Ross (Hamilton-Est),
Crerar,	Hill,	McKinnon (Kenora-	Ryan,
Cruikshank,	Howden,	Rainy-River),	Sanderson,
d'Anjou,	Hurtubise,	McLarty,	Sissons,
Davidson,	Isley,	MacLean (Cap-	Slaght,
Dechene,	Jean,	Breton-Nord-	Soper,
Denis,	Jutras,	Victoria),	Sylvestre,
Donnelly,	King, Mackenzie	McLean	Taylor,
Dubois,	Kinley,	(Simcoe-Est),	Telford,
Dubuc,	Kirk,	Macmillan,	Thauvette,
Dupuis,	Laflamme,	McNiven	Thorson,
Durocher,	Lafontaine,	(ville de Regina),	Tripp,
Edwards,	Lalonde,	Marier,	Tucker,
Emmerson,	Lapointe	Martin,	Turner,
Eudes,	(Québec-Est),	Matthews,	Veniot,
Evans,	Leclerc,	Mayhew,	Vien,
Farquhar,	Leger,	Michaud,	Warren,
Ferron,	Little,	Mills,	Whitman,
Fontaine,	McCann,	Mullins,	Winkler,
			Wood—128.

Et comme la motion principale: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des subsides, est mise aux voix, elle est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 63

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 2 MAI 1941

PRIÈRES.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 avril, 1941,—Etat montrant:—

1. Depuis le 23 octobre 1935, combien d'avocats et/ou de solliciteurs a-t-on nommés dans les services administratifs de l'Etat pour accomplir des fonctions juridiques?

2. Quels sont leurs noms?

3. De quelle façon les a-t-on nommés?

4. Quel traitement, allocation ou autre rémunération verse-t-on à chacun d'entre eux?

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 avril, 1941,—Copie de tous rapports, correspondance, lettres, télégrammes, et autres documents datés durant l'année 1940 et 1941 et relatifs à la demande d'une prime à l'acre présentée par M. W. S. Hawkes, S.E.¼, Section 1-52-6-4.

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. Par décret du conseil ou autrement, a-t-on apporté des amendements, des modifications ou des changements à la partie I, Annexe 1, de la Loi sur la conservation des changes, 1940?

2. Si oui, de quelle nature sont ces amendements, modifications, ou changements?

3. Pour quelle fin a-t-on adopté chacun de ces amendements, modifications ou changements?

M. Mackinnon (Edmonton-ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copie des instructions expédiées par le commissaire en chef du Recensement au sujet de la nomination des énumérateurs du recensement.

Sur motion de M. Whitman, il est résolu,—Que la pétition de Stanley Jackson, présentée le 28 avril, 1941, qui demande l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage du pétitionnaire, avec le rapport du greffier des pétitions y afférant, soient transmis au comité permanent du règlement pour qu'il étudie la suspension des articles 92 et 93 (3) (a) et (c) à ce sujet.

Par consentement, M. McGeer propose,—Que la Chambre procède immédiatement à la deuxième lecture du Bill No 27 (B2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *British Columbia Telephone Company*", ce qui est agréé.

M. McGeer propose alors: Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Mayhew.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 28 (C du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Mission Ukrainienne Catholique du Très Saint Rédempteur".—M. *Fleming*.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1941-42

AGRICULTURE

Crédit spécial

422 Pour des primes à la réduction des emblavures, aux conditions prescrites par le gouverneur en conseil, pour les frais d'administration s'y rattachant, et pour les nominations temporaires qui peuvent être requises, nonobstant toute disposition de la Loi du service civil. \$35,000,000 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Lapointe (Québec-est), la Chambre s'ajourne alors à 6 heures 9 minutes de l'après-midi, jusqu'à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

No 64

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 5 MAI 1941

PRIÈRES.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que les noms de MM. Jackman, Hazen, Shaw et Nicholson remplacent les noms de MM. Black (Cumberland), Diefenbaker, Hansell et MacInnis, comme membres du comité permanent des chemins de fer et de la marine.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. Entre le 1er septembre 1939 et le 28 février 1941, quelles dépenses a-t-on faites au camp militaire d'Aldershot, Nouvelle-Ecosse, pour les fins suivantes: (a) terrains; (b) édifices; (c) outillage; (d) amélioration des terrains; (e) drainage; (f) approvisionnements et frais d'administration; (g) le total des dépenses?

2. Depuis le 1er septembre 1939, quels terrains additionnels a-t-on achetés, indiquant (a) les noms des anciens propriétaires, (b) la superficie des terrains achetés de chacun, (c) le prix demandé, (d) le prix offert ou versé, (e) le montant réclamé par chaque personne qui occupait ou possédait toute partie de ces terrains, sans un titre valide, et le montant offert ou versé?

3. Quelle est la superficie totale actuelle?

4. Quel a été le total des sommes versées aux entrepreneurs, ou pour des matériaux de construction et des approvisionnements, indiquant (a) les noms des entrepreneurs, des sociétés ou des personnes à qui on a adjudgé des marchés, ou des commandes de plus de \$1,000 pour des matériaux de construction ou des approvisionnements, (b) la nature du marché, la classe des matériaux ou des approvisionnements, et le total des versements ou des engagements dans chaque cas?

5. Quel a été le total des frais de drainage, indiquant (a) la quantité de tuyaux de drainage ou d'égout achetés, leur qualité, le coût à l'unité et le coût total, la livraison faite, et (b) les noms des compagnies ou des personnes qui ont fourni ces tuyaux, le prix à l'unité et le prix total pour les achats à chacune de ces compagnies ou personnes?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 30 avril, 1941,—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires ou autres documents échangés entre toutes personnes, compagnies ou sociétés et le ministre des Mines et des Ressources, ou tout haut fonctionnaire des Mines et des Ressources, au sujet de la vente de bois marchand sur les limites à bois No 4, de la réserve indienne No 9 de Dokis, district de Parry Sound, Ontario.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 avril, 1941,—Etat montrant:—

1. De combien de wagons particuliers l'Etat est-il propriétaire?
2. Quel a été le prix d'achat de chacun de ces wagons?
3. Durant les années financières 1940 et 1941, quels ont été les frais d'entretien et d'administration de ces wagons?
4. Quelles personnes ont le droit de se servir de ces wagons et à quels termes et conditions?
5. Quel est le nombre de personnes que l'Etat occupe sur ces wagons à titre de maîtres d'hôtel, de cuisiniers, de porteurs ou en toute autre qualité?
6. Quel a été le total des salaires versés à ces personnes durant les années financières 1940 et 1941?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 avril, 1941,—Etat montrant:—

1. Quelle somme a-t-on perçue jusqu'à ce jour sous le régime de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies avec l'impôt de un pour cent sur la vente des grains de la récolte de 1940?
2. Jusqu'à ce jour, quels sont les frais d'administration du bureau chef?
3. Quels sont les noms et les adresses des inspecteurs occupés, et quel montant a-t-on versé à chacun en (a) traitement, (b) frais de déplacement?
4. Quelle est l'échelle du traitement quotidien de ces inspecteurs?

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport de la Commission du service civil sur les positions exclues du fonctionnement de la loi du service civil pendant l'année civile 1940, en conformité de l'article 59 de ladite loi, chapitre 22, S.R.C.. 1927.

M. Mulock, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mars, 1941,—Copie de toute la correspondance et de tous autres documents que le ministère a en sa possession au sujet de la destitution du maître de poste d'Hoey, Saskatchewan, en 1939, et de la nomination de son successeur.

Les questions suivantes inscrites au feuillet ont été changées en ordres de rapports en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Cardiff,—1. Depuis le 1er septembre 1939, combien de ministres de la Couronne ont parlé au public par l'intermédiaire du réseau de la Commission de radiodiffusion du Canada?

2. Sur quel sujet, chacun de ces ministres a-t-il parlé?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Hanson (Skeena),—1. Combien de membres constituent le Bureau d'administration du National-Canadien?

2. Quels sont leurs noms et adresses?

3. Quel traitement annuel verse-t-on à chacun?

4. Le cas échéant, quelles autres allocations leur verse-t-on?

5. Le cas échéant, quelles sommes ont-ils reçues en allocations durant l'année civile 1940?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Bence,—1. Depuis le 23 octobre 1935, quel est le total des sommes, frais de déplacement allocations de subsistance compris, que divers ministères et organismes fédéraux ont versés à J. C. McRuer, C.R., pour services juridiques ou autres?

2. Depuis le 23 octobre 1935, quel est le total des sommes que divers ministères et organismes fédéraux ont versées pour services juridiques à MM. McRuer, Mason, Cameron et Brewin?

Les Adresses suivantes à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres suivants sont votés, et ils sont transmis pour rapports aux officiers compétents:

Par M. Cardiff,—Ordre de la Chambre,—Copie de toutes les ordonnances de l'Office des produits laitiers depuis le 1er septembre 1939.

Par M. Black (Yukon),—Ordre de la Chambre,—Dossier contenant: 1. Les noms, l'emploi et le montant de la pension de retraite de chaque fonctionnaire qui, durant ses années de service, était posté au Yukon, et qui, en 1930 et durant les années antérieures, a été retraité avec une pension de retraite supputée sur des contributions qui formaient des pourcentages de sa rémunération totale composée d'une partie nommée traitement, et d'une partie nommée allocation de subsistance.

2. Les noms, l'emploi et le montant de la pension de chaque fonctionnaire posté au Yukon qui a contribué au Fonds de pension et qui a été retraité avec une pension moins élevée que celle pour laquelle il avait contribué avant 1931.

3. Les noms de tous les fonctionnaires autrefois postés au Yukon et des veuves de ces fonctionnaires qui reçoivent des allocations ou des pensions de retraite fondées seulement sur cette partie de la rémunération desdits fonctionnaires qui ne comprend pas l'allocation de subsistance; relevé indiquant aussi: (a) l'allocation ou la pension de retraite versée dans chaque cas; (b) les montants qui auraient été versés au même titre dans chaque cas si l'allocation ou la pension de retraite avait été fondée sur des contributions formant un pourcentage du montant total versé à chacun et décrit dans la Loi de la pension du service civil comme "salaire".

4. Les noms et l'allocation ou la pension de retraite de chaque fonctionnaire autrefois occupé au Yukon et qui a été retraité depuis 1930 avec une allocation de retraite fondée sur une partie de sa rémunération ou salaire qui ne comprenait pas les frais de subsistance, et à qui, subséquemment, on a accordé une allocation de retraite fondée sur le salaire complet.

5. Copie des requêtes que tous les services fédéraux ont envoyées au ministère de la Justice, au ministre ou au sous-ministre de la Justice, pour demander une interprétation du mot "salaire", tel qu'on l'emploie dans la Loi de la pension du service civil.

6. Copies de toutes ces interprétations.

7. Copie de toutes les lettres du sous-ministre de la Justice ordonnant que l'on déduise, à titre de contribution au Fonds de pension, cinq pour cent du salaire complet, l'allocation de subsistance comprise, d'un fonctionnaire du ministère de la Justice au Yukon.

Par M. MacInnis,—Ordre de la Chambre,—Copie du rapport, de la lettre qui l'accompagne et des autres communications que le juge C. P. McTague, conseiller en matière de conciliation, a envoyés au ministre du Travail au sujet du rapport que le Bureau de conciliation a soumis relativement au différend ouvrier aux *Peck Rolling Mills* à Montréal.

Par M. Roy,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous rapports, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents que le gouvernement a en sa possession, relatifs au changement de maître de poste fait dernièrement au bureau de Pointe-Frégate, comté de Gaspé.

Par M. Diefenbaker,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous les arrêtés du conseil relatifs à l'assujettissement des Doukhobors au service militaire, et de tous règlements, ordonnances et instructions que le ministère de la Défense nationale ou le ministère des Services nationaux de guerre a rendus relativement à l'appel des Doukhobors, sous l'empire de la Loi sur la mobilisation nationale, pour le plan d'instruction de trente jours, ou pour le plan d'instruction de quatre mois, et copie aussi de tous télégrammes, correspondance, et autres documents échangés sur ce sujet du 15 juin 1940 jusqu'à ce jour entre les Doukhobors et tout ministère fédéral.

Par M. Roy,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous rapports correspondance, lettres, télégrammes et tous documents en la possession du gouvernement et échangés depuis 1940 jusqu'à ce jour, au sujet du bureau de poste de Villemontel, comté de Chapleau.

Par M. Ross (Souris),—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents échangés depuis le 7 août 1940 entre tout ministre ou tout haut fonctionnaire du gouvernement fédéral et tout ministre ou haut fonctionnaire du gouvernement de la province du Manitoba au sujet de la question d'appliquer de nouveau dans cette province la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers.

Par M. Tustin,—Ordre de la Chambre,—Copie de la lettre que le ministre des Finances a adressée aux premiers ministres de chaque province pour demander que les provinces abandonnent le domaine de l'impôt personnel sur le revenu et de l'impôt sur les compagnies.

Par M. Tustin,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de l'arrêté du conseil qui oblige à obtenir un permis les personnes ou les compagnies qui construisent ou agrandissent des bâtisses pour fins industrielles ou commerciales.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte immédiatement le fauteuil.

Un débat s'élève et ledit débat est ajourné sur une motion de M. Ross (Moose-Jaw).

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley,—Que M. l'Orateur quitte immédiatement le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et ladite motion une fois proposée;

M. Quelch propose en amendement, appuyé par M. Hansell:

Que l'on retranche tous les mots placés après le mot "Que" dans la motion et qu'on leur substitue les suivants:

'La Chambre regrette le refus du gouvernement d'établir, pour contrôler l'émission du crédit par les banques incorporées, une mesure efficace de façon à ce

que la différence entre la somme prélevée par des impôts et des certificats d'épargne sans intérêt étant insuffisante pour permettre au gouvernement de faire face à ses dépenses, soit comblée par des fonds de la Banque du Canada sans crainte d'inflation".

Et un débat s'élevant à ce sujet, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Mackenzie (Neepawa).

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 65

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 6 MAI 1941

PRIÈRES.

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Budget des dépenses des chemins de fer nationaux du Canada et de la marine marchande canadienne pour l'année civile 1941.

Sur motion de M. Cardin, il est ordonné,—Que le budget annuel des chemins de fer nationaux du Canada et de la marine marchande canadienne, déposé aujourd'hui, ainsi que les rapports annuels présentés à la Chambre le 27 mars, 1941, soient transmis pour étude au comité permanent des chemins de fer et des navires que le gouvernement possède, exploite et contrôle, en même temps que les Postes suivants:

403. Loi des taux de transport dans les Provinces Maritimes, Canadien national, Lignes de l'est;

404. Loi de staux de transport dans les Provinces Maritimes, Lignes autres que le Canadien national;

416. *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited*, avances sur le capital;

417. Bac transbordeur et termini de l'Ile du Prince-Edouard, déficit 1941.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion de M. Ilsley: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des Voies et Moyens, et sur le projet d'amendement à ladite motion par M. Quelch.

Et ledit débat se poursuivant, il est ajourné sur une motion de M. White.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et quatre minutes du soir, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 66

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 7 MAI 1941

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 31 mars, 1941,— Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires, ou autres documents échangés depuis le 17 mars 1941 entre le premier ministre ou le ministre des Finances et le premier ministre ou le ministre des Finances de la Colombie-Britannique au sujet des demandes que le gouvernement fédéral a adressées à la province de la Colombie-Britannique à l'effet que celle-ci adopte des mesures pour acquitter ou diminuer ses obligations échues envers le Dominion.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 avril, 1941,—Etat montrant:—

1. Depuis 1930, quel est le total des sommes que le gouvernement fédéral a dépensées pour l'assistance aux chômeurs, sous le régime de toutes les lois?

2. Depuis 1930, quel est le total estimatif des sommes que tous les gouvernements, fédéral, provinciaux et municipaux, ont dépensées pour l'assistance aux chômeurs?

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Tableaux statistiques de l'enregistrement national d'août 1940, fournissant les renseignements relatifs aux personnes occupant des emplois spécialisés dans tout le Canada, et classifiées suivant l'âge et le sexe.

Les questions suivantes inscrites au feuillet ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Fraser (Peterborough-Ouest),—1. Durant les années financières terminées le 31 mars de l'année 1940 et de l'année 1941, a-t-on versé une allocation pour automobile à des ministres de la Couronne qui n'étaient pas propriétaires d'une automobile?

2. Si oui, quels sont les noms de ces ministres?

Par M. Church,—1. Un avis affiché aux camps de l'Armée et de l'Aviation et qui fait du "hitch-hiking" un délit militaire, s'applique-t-il aux officiers, et aux officiers sans brevet aussi bien qu'aux soldats?

2. Sous l'empire de quels articles des Lois de l'armée, de la milice, de la défense ou de l'aviation cet ordre est-il rendu, et qui l'a proposé?

3. Etudiera-t-on la question de contremander cet ordre?

M. Mackenzie King propose,—Que les deuxièmes lectures des bills d'intérêt privé constituent l'ordre du jour du vendredi, 9 mai courant, étant convenu que la procédure nécessaire pour l'adoption finale de ces bills, lorsqu'ils auront été rapportés des Comités auxquels ils seront déférés, sera remplie à une date subséquente qui sera fixée par motion; que l'article 15 du Règlement et la motion du 17 février dernier, soient suspendus à cet effet; et que dans la mise en œuvre de la présente motion, priorité soit donnée aux bills non contentieux.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Mackenzie King, appuyé par M. Hanson (York-Sunbury), propose,—Que la Chambre suspende sa séance à loisir pour souhaiter la bienvenue en cette Chambre au très honorable R. G. Menzies, Premier ministre du commonwealth de l'Australie, et que les discours prononcés en cette circonstance soient consignés dans les *Débats de la Chambre des Communes* et fassent partie des archives permanentes du Parlement.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La séance de la Chambre est alors suspendue à 3 heures 30 de l'après-midi, et la masse est déposée sous la Table.

A 4 heures et dix de l'après-midi, la Chambre reprend sa séance.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion de M. Ilsley: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des Voies et Moyens, et sur le projet d'amendement à ladite motion par M. Quelch.

Et ledit débat se poursuivant, il est ajourné sur une motion de M. Dechêne.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 67

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 8 MAI 1941

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt et unième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 7 courant, et constate que le délai étant expiré pour présenter des pétitions, celles-ci ne peuvent être reçues, savoir:—

D'Elizabeth (Elsbeth) Brown Rattray Selkirk Morphy, de Montréal, P.Q., qui demeure actuellement à Verdun, P.Q., et qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage et obtenir son divorce d'avec Lawrence Mansfield Morphy, de Montréal, P.Q.—M. *Bercovitch*.

D'Irène Coadic Murphy, de Montréal, P.Q., qui demande l'adoption d'une loi pour annuler son mariage d'avec Nelson Peter Murphy, de Montréal, P.Q., et pour en obtenir son divorce.—M. *Bercovitch*.

M. Golding, du comité permanent du Règlement, présente le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Conformément à l'ordre de renvoi du vendredi 2 mai 1941 votre Comité a étudié l'opportunité de suspendre l'application des articles 92 et 93 (3) (a) (c) du Règlement relativement à la pétition de Stanley Jackson, demandant l'adoption d'une loi afin de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Les renseignements dans cette affaire n'ont été obtenus que le ou vers le 14 mars 1941. Une instance de divorce fut engagée immédiatement après mais au moment où la preuve était complétée la session de la Chambre était ajournée et la pétition ne put être présentée qu'à la reprise de la Session de la Chambre, le 28 avril 1941.

Votre Comité ayant entendu le conseiller juridique qui a comparu de la part du pétitionnaire et après avoir soigneusement étudié tous les faits de l'affaire recommande:

1. Que soit suspendue l'application des articles 92 et 93 (3) (a) et (c) relativement à ladite pétition. Ainsi aucune amende ne devrait être imposée.
2. Que ladite pétition soit lue et acceptée.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que l'on suspende pour la séance d'aujourd'hui la disposition de l'article 28 du Règlement qui s'applique au fait que M. l'Orateur peut quitter le fauteuil sans mettre la motion aux voix.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion de M. Ilsley en vertu d'ordre spécial adopté aujourd'hui: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des Voies et Moyens, et sur le projet d'amendement à ladite motion par M. Quelch:

Que l'on retranche tous les mots placés après le mot "Que" dans la motion et qu'on leur substitue les suivants:

"La Chambre regrette le refus du gouvernement d'établir, pour contrôler l'émission du crédit par les banques incorporées, une mesure efficace de façon à ce que la différence entre la somme prélevée par des impôts et des certificats d'épargne sans intérêt étant insuffisante pour permettre au gouvernement de faire face à ses dépenses, soit comblée par des fonds de la Banque du Canada sans crainte d'inflation".

Et le débat se poursuivant;

M. MacInnis propose, appuyé par M. Douglas (Weyburn), en amendement à ce projet d'amendement:

Que l'on retranche tous les mots placés après le mot "efficace" dans la deuxième ligne de l'amendement et qu'on leur substitue les suivants:

"Et qu'en plus, afin d'atteindre un effort de guerre équitable et total, l'éta-tisation du régime financier et son emploi comme instrument de politique nationale sont des mesures essentielles pour éliminer les intérêts et les dangers de l'inflation".

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Tucker.

La Chambre s'ajourne alors à dix heures et 48 du soir, jusqu'à demain après-midi, à trois heures.

No 68

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 9 MAI 1941

PRIÈRES.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 mai, 1941,—Copie de la lettre que le ministre des Finances a adressée aux premiers ministres de chaque province pour demander que les provinces abandonnent le domaine de l'impôt personnel sur le revenu et de l'impôt sur les compagnies.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 avril, 1941,—Etat montrant:—

1. Quel était le nombre total des fonctionnaires de l'Etat, y compris les fonctionnaires des commissions instituées par le gouvernement fédéral, le 1er juillet 1930; le 1er septembre 1935; le 1er septembre 1939; le 1er janvier 1941?

2. A chacune des dates mentionnées plus haut, quelle était la moyenne du traitement de ces fonctionnaires?

Sur motion de M. Golding, le troisième rapport du comité permanent du Règlement, déposé hier, est agréé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du bill No 6, Loi pour constituer en corporation *The Alberta Provincial Bank*;

M. Blackmore propose, appuyé par M. Johnston,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

M. Ilsley propose alors, en amendement,—Que ledit bill ne soit pas lu maintenant la deuxième fois, mais que la matière qui en fait l'objet soit transmise pour étude et rapport au comité permanent de la banque et du commerce.

Après discussion, ledit amendement, mis aux voix, est agréé, sur division.

En conséquence, ledit bill n'est pas lu la deuxième fois, mais la matière qui en fait l'objet est transmise pour étude et rapport au comité permanent de la banque et du commerce.

Le bill No 18 (B du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Sécurité, Compagnie d'assurance générale du Canada", est lu la deuxième fois et transmis à la considération du comité permanent de la banque et du commerce.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et ils sont transmis au comité permanent des bills privés, avec les pièces justificatives, les témoignages, etc., déposés devant le comité permanent de divorce du Sénat auquel les pétitions préliminaires à ces bills avaient été soumises:

Bill No 30 (D du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Hubert Fox".

Bill No 31 (E du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Jean Fletcher".

Bill No 32 (F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Bald Ellison".

Bill No 33 (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clavell Filliter Stroud".

Bill No 34 (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Marion Grey McKay".

Bill No 35 (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Goldberg Joseph".

Bill No 36 (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Weill Sedlak".

Bill No 37 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Marie Rita Duchesneau Goulet".

Bill No 38 (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Irène Yertaw".

Bill No 39 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Alexander Cowan".

Bill No 40 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Cameron MacLaurin Nelson".

Bill No 41 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Grier Thornton".

Bill No 42 (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hubert Earl Roberts".

Bill No 43 (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Elizabeth Cunningham Wheatley".

Bill No 44 (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Theresa Downard Street".

Bill No 45 (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Greig".

Bill No 46 (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lloyd Charles Edward Francis Fulford".

Bill No 47 (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Gaston Yvano René Dupuis".

Bill No 48 (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Alexine Stephenson Smyth".

Bill No 49 (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Shapiro Denenberg".

Bill No 50 (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à David Rainville".

Bill No 51 (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hortense Bienvenue".

Bill No 52 (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn May Gray Ladouceur".

Bill No 53 (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Jeanne Germaine Grenier Legendre".

Bill No 54 (I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Adeline Alice Miron Lefebvre".

Bill No 55 (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helenorah Keturah Donowa Harris".

Bill No 56 (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry John Barrington Nevitt".

Bill No 58 (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Myrle Barr Gauld".

Bill No 59 (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Alice Veillet Piché".

La Chambre s'ajourne alors à 6 heures et trois minutes du soir, sur motion de M. Crerar, jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 69

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 12 MAI 1941

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dixième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dixième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

D'Elizabeth Marie Rossenger Hatfield, de Montréal, P.Q., épouse de William Holmes Hatfield.

De Leonard Moore, de Sherbrooke, P.Q., époux d'Anna Marie Ange Dupuis Moore.

D'Eileen Henrietta Seville Orchin, de Montréal, P.Q., épouse de Joseph Orchin.

De Manson Wilton Roach, de Montréal, P.Q., époux de Bertha Mae Stapley Roach.

De Vera Black Slatkin, de Montréal, P.Q., épouse d'Alfred Slatkin.

De Dorrien Edson Weaver, de Montréal, P.Q., époux de Dorothy Cameron Turner Weaver.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. Les dernières statistiques relatives aux chômeurs.
2. Les noms des localités au Canada où il y a manqué de main-d'œuvre.
3. La gravité de cette pénurie en (a) ouvriers exercés, (b) ouvriers non expérimentés, (c) ouvriers de ferme.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 avril, 1941,—Etat montrant:—

1. Durant (a) l'année 1940, et (b) l'année 1941 jusqu'à ce jour, combien de fonctionnaires et/ou d'employés de l'Etat ont voyagé par voie aérienne aux frais de l'Etat?

2. Quels ont été les frais encourus de ce chef, par ministère, durant chacune des périodes précédentes?

Il dépose aussi, pour M. Cardin,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 avril, 1941,—Etat montrant:—

1. Est-ce par suite d'une soumission que l'on a versé en 1939-40, la somme de \$40,147 à *Cockfield, Brown and Company, Limited*, de Montréal?

2. Si oui, quels sont les noms et adresses des soumissionnaires et quel est le montant de la soumission de chacun?

3. Si l'ouvrage n'a pas été exécuté en vertu d'une soumission, comment le marché a-t-il été accordé ou arrangé, et quelle partie du montant total était destinée (a) aux lithographies, (b) à l'impression, (c) aux dessins?

4. Quels sont les noms des compagnies qui ont fourni les demi-tons, et quel a été leur prix?

5. A-t-on donné à des compagnies des provinces Maritimes l'avantage de soumissionner pour cet ouvrage? Si oui, quels sont leurs noms et adresses?

6. Quel est le titre de la brochure que l'on a achetée de *Cockfield, Brown and Company*, et combien d'exemplaires a-t-on achetés?

7. Le Bureau a-t-il passé une commande similaire durant l'année financière 1940-41?

8. Si oui, (a) quel en a été le montant, (b) qui a bénéficié de la commande, (c) a-t-elle été donnée à la suite d'un appel de soumissions ou comment l'a-t-on accordée?

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 5 mai, 1941,—Copie de toutes les ordonnances de l'Office des produits laitiers depuis le 1er septembre 1939.

Les questions suivantes inscrites au feuillet ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Lacroix (Québec-Montmorency),—1. Quel est le nombre d'enfants de seize ans ou moins qui travaillent à l'Arsenal de Québec, P.Q., et dans les autres arsenaux du pays?

2. Quel est le salaire moyen qui leur est payé à Québec, P.Q., et à Lindsay, Ontario?

Par M. Diefenbaker,—1. Depuis le début de la guerre, combien d'hommes, dans chaque province, ont complété avec succès leur entraînement dans les classes d'instruction urgente de guerre, ou dans les classes d'enseignement technique?

2. Et sur ce nombre, combien, par province, ont trouvé des emplois dans l'industrie ou les travaux de guerre?

Par M. Lacombe,—1. La Compagnie *Canada Packers Ltd*, a-t-elle obtenu du ministère des Munitions et approvisionnements au cours des mois de septembre, octobre, novembre et décembre 1940, des contrats de denrées alimentaires?

2. Dans l'affirmative, a-t-elle vendu au cours de la même période à ce ministère, une certaine quantité de beurre?

3. Si oui, quel est le prix payé la livre à cette compagnie par le gouvernement pour ce beurre?

4. Le ministère des Munitions et approvisionnements a-t-il acheté du beurre de la même compagnie au cours des mois de janvier, février, mars et avril 1941?

5. Dans l'affirmative, quel prix la livre a-t-il payé à cette compagnie pour ce beurre?

Par M. Ross (St. Paul's).—1. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1941, combien de poursuites le Service d'inspection des poids et mesures a instituées dans chaque province contre (a) des épicerie au détail et des boucheries indépendantes pour des infractions aux articles 63 et 64 de la Loi des poids et mesures, donnant séparément le nombre de poursuites instituées sous l'empire de chaque article, (b) contre des épicerie et des boucheries appartenant à des chaînes locales de magasins, pour des infractions aux articles 63 et 64 de la Loi des poids et mesures, donnant séparément le nombre de poursuites instituées sous l'empire de chaque article, (c) contre des épicerie et des boucheries appartenant à des chaînes nationales de magasins pour des infractions aux articles 63 et 64 de la Loi des poids et mesures, donnant séparément le nombre de poursuites instituées sous l'empire de chaque article.

2. Pour chacun des groupes de causes mentionnées plus haut, quel fut le nombre de poursuites retirées, des poursuites renvoyées et le nombre des condamnations.

3. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1941, quel fut, dans chaque province, le nombre de colis de marchandises ensachées d'avance que le Service des poids et mesures a examinés, et quels furent les résultats de cette inspection quant au surplus, à l'insuffisance ou à l'exactitude de poids, pour (a) les épicerie au détail et les boucheries indépendantes, (b) les épicerie et les boucheries appartenant à des chaînes locales de magasins, (c) les épicerie et les boucheries appartenant à des chaînes nationales de magasins.

4. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1941, combien de pains le Service d'inspection des poids et mesures a inspectés dans chaque province, et quels furent les résultats de cette inspection quant au surplus, à l'insuffisance ou à l'exactitude de poids.

5. (a) Durant l'année financière terminée le 31 mars 1941, quel fut, dans chaque province, le nombre des achats pour essai du Service d'inspection des poids et mesures, (b) quel fut le nombre de colis montrant un surplus, une insuffisance ou une exactitude de poids pour (1) les épicerie, (2) les viandes, montrant les résultats séparément pour les achats faits dans les épicerie au détail et les boucheries indépendantes, pour les boucheries et les épicerie appartenant à des chaînes locales de magasins, pour les épicerie et les boucheries appartenant à des chaînes nationales de magasins.

M. Mackinnon (Edmonton-Ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Nicholson—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, recommandations et autres documents que le ministère a en sa possession au sujet de la nomination du commissaire du recensement pour le comté de Mackenzie, Saskatchewan.

Par M. Nicholson—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, rapports, lettres, recommandations et autres documents que le ministère a en sa possession au sujet de la nomination de monsieur et de madame Hrynkiw, de Roma, Saskatchewan, comme inspecteurs de la division de la radio du ministère des Transports.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion de M. Ilsley en vertu d'ordre spécial adopté aujourd'hui: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des Voies et Moyens, et sur le projet d'amendement à ladite motion par M. Quelch:

Que l'on retranche tous les mots placés après le mot "Que" dans la motion et qu'on leur substitue les suivants:

"La Chambre regrette le refus du gouvernement d'établir, pour contrôler l'émission du crédit par les banques incorporées, une mesure efficace de façon à ce que la différence entre la somme prélevée par des impôts et des certificats d'épargne sans intérêt étant insuffisante pour permettre au gouvernement de faire face à ses dépenses, soit comblée par des fonds de la Banque du Canada sans crainte d'inflation".

Et sur le projet de sous-amendement de M. MacInnis:

Que l'on retranche tous les mots placés après le mot "efficace" dans la deuxième ligne de l'amendement et qu'on leur substitue les suivants:

"Et qu'en plus, afin d'atteindre un effort de guerre équitable et total, l'étatisation du régime financier et son emploi comme instrument de politique nationale sont des mesures essentielles pour éliminer les intérêts et les dangers de l'inflation".

Après plus ample discussion, ledit projet de sous-amendement est mis aux voix, et il est rejeté.

Le projet d'amendement est alors mis aux voix, et il est rejeté.

La motion principale est ensuite mise aux voix dans les termes suivants: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des Voies et Moyens; elle est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à dix heures et dix minutes du soir, jusqu'à trois heures demain après-midi.

No 70

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 13 MAI 1941

PRIÈRES.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 7 avril, 1941,— Copie de tous télégrammes, lettres et autre correspondance échangés entre le gouvernement fédéral et tout gouvernement provincial, au sujet de la décision que le premier a prise de cesser de contribuer à l'assistance le, et après le 31 mars 1941;

Copie aussi de tous télégrammes, lettres et autre correspondance échangés entre le gouvernement fédéral et tout gouvernement provincial, durant l'année financière commencée le 1er avril 1940, au sujet des sommes que les gouvernements provinciaux doivent au gouvernement fédéral.

Sur motion de M. Bercovitch, il est ordonné,—Que les pétitions d'Elizabeth (Elspeth) Brown Rattray Selkirk Morphy et d'Irène Coadic Murphy, déposées en Chambre le 7 mai, 1941, chacune demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage des pétitionnaires, avec le rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, soient transmises au comité permanent du Règlement pour qu'il considère la suspension des articles 92 et 93 (3) (a) et (c) à leur sujet.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

M. Gardiner propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsidés intérimaires*)

AGRICULTURE

SERVICE DE L'ADMINISTRATION

1 Administration..	\$ 121,925 00
2 Division de la publicité et de la propagande..	109,650 00
3 Comité consultatif sur les services agricoles..	3,000 00
4 Contribution aux <i>Empire Bureaux</i>	33,823 34

SERVICES TECHNIQUES

5 Administration des services techniques..	23,517 00
6 Pathologie animale et avicole..	148,310 00
7 Bactériologie et recherches en industrie laitière..	40,497 00
8 Botanique et phytopathologie..	285,097 00
9 Chimie agricole..	99,411 00
10 Entomologie..	443,524 00

FERMES EXPÉRIMENTALES

11 Administration des fermes expérimentales..	59,970 00
12 Ferme expérimentale centrale..	588,870 00
13 Fermes régionales, stations et stations de démonstration..	1,300,886 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 71

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 14 MAI 1941

PRIÈRES.

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil, adopté en vertu des dispositions de la loi des pensions et de la santé nationale, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 2763, approuvé le 10 mai, 1941: Règlements relatifs au traitement des anciens soldats qui ont fait du service actif pendant la guerre contre le Reich allemand.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 5 mai, 1941,—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents échangés depuis le 7 août 1940 entre tout ministre ou tout haut fonctionnaire du gouvernement fédéral et tout ministre ou haut fonctionnaire du gouvernement de la province du Manitoba au sujet de la question d'appliquer de nouveau dans cette province la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars, 1941,—Etat montrant:

1. Quel est l'ingénieur dont on a retenu les services pour l'établissement de l'aéroport d'Eastern Passage, à Dartmouth, Nouvelle-Écosse?

2. A-t-on changé d'ingénieur durant la période de construction?

3. Si oui, pourquoi l'a-t-on changé?

4. Quel prix a-t-on versé par verge cube de gravier en vertu du marché en régie intéressée en vigueur à cet aéroport?

5. S'est-on servi d'un concasseur dans l'exécution de ce marché en régie intéressée?

6. Si oui, quel loyer a-t-on versé pour le concasseur?

7. S'est-on servi de pelles à vapeur dans l'exécution de ce marché en régie intéressée?

8. Si oui, combien de pelles à vapeur a-t-on utilisées et quels loyers a-t-on versés pour cet outillage?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 7 mai, 1941,—
Etat montrant:

1. Durant les années financières terminées le 31 mars de l'année 1940 et de l'année 1941, a-t-on versé une allocation pour automobile à des ministres de la Couronne qui n'étaient pas propriétaires d'une automobile?

2. Si oui, quels sont les noms de ces ministres?

M. Church présente, du consentement de la Chambre, appuyé par M. Black (Cumberland), le bill No 61, Loi modifiant la Loi des juges, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Hazen,—1. Depuis le 23 octobre 1935, quelles entreprises, entreprises additionnelles ou sous-traités ont été adjugés à la *Fundy Construction Company Limited*, et/ou à la *MacMillan Construction Company Limited*, ou ont été approuvés par le ministère des Travaux publics, le ministère des Mines et des Ressources, (Division des Pares nationaux), le ministère des Transports et le Chemin de fer National-Canadien, le ministère des Munitions et du ravitaillement, le ministère de la Défense nationale, la Division navale du ministère de la Défense nationale, la Division de l'Air du ministère de la Défense nationale ou d'autres ministères fédéraux?

2. De quelles dates sont ces entreprises, entreprises additionnelles et sous-traités, et quel est le coût estimatif de chacun?

3. Quels versements a-t-on faits au compte de chacun de ces sous-traités, entreprises et entreprises additionnelles?

4. Quelles sommes l'entrepreneur a-t-il réclamées en versements extraordinaires pour chacun de ces sous-traités, entreprises et entreprises additionnelles?

5. De quelle nature est chaque réclamation?

6. Quels versements a-t-on faits au compte de chaque réclamation pour des paiements extraordinaires?

7. Quelles réclamations a-t-on rejetées?

8. Quelles réclamations étaient à l'étude le 31 mars 1941?

9. Quel est le montant de chacune?

10. Quelles autres sommes approximatives seront nécessaires pour compléter chaque entreprise, entreprise additionnelle et sous-traité?

11. A quelle date approximative chacune de ces entreprises sera-t-elle terminée?

Par M. Roy—1. Le gouvernement fédéral a-t-il reçu de la part du gouvernement provincial de Québec, des représentations pour que la revue *Life* de New-York soit mise au ban?

2. Si oui, (a) par qui ont-elles été faites, (b) quand ont-elles été reçues, (c) quelle a été la réponse donnée?

Par M. Hansell—1. Le gouvernement a-t-il demandé aux provinces quel était le taux de la taxe imposée sur les billets d'admission aux théâtres de vues animées?

2. Si oui, quel est le taux actuel dans chacune des provinces?

L'adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général est votée et transmise aux officiers compétents:

Par M. Diefenbaker,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes, rapports et autres documents échangés du 1er octobre 1940 jusqu'à aujourd'hui, entre le gouvernement du Canada ou

tout fonctionnaire de ce gouvernement, et les cultivateurs du canton 28, rang 20, O. du 2ème, dans la province de la Saskatchewan, ou la municipalité rurale de Mount Hope, No 279, au sujet d'un second examen dudit canton pour savoir si les cultivateurs qui y vivent avaient droit au versement de primes sous le régime de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, et copie aussi de toute correspondance échangée à ce sujet entre le ministre de l'Agriculture et le Surintendant de l'assistance à l'agriculture des Prairies, à Regina, Saskatchewan.

M. Mackenzie King propose,—Que les bills d'intérêt privé soient étudiés par la Chambre, après les affaires de routine, durant la séance de vendredi, le 16 mai courant, et que soient suspendus l'article 15 du Règlement et la résolution du 17 février dernier sur ce sujet.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 72

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 15 MAI 1941

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation de la Chambre, à savoir:

Bill No 62, (Lettre Z du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Consolidated Fire and Casualty Insurance Company*".

Bill No 63, (Lettre C2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Corporation épiscopale catholique romaine de la Baie James".

M. Donnelly, du comité permanent des Bills privés, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié les bills suivants et a convenu d'en recommander l'adoption sans modifications, savoir:

Bill No 30 (D du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Hubert Fox".

Bill No 31 (E du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Jean Fletcher".

Bill No 32 (F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Bald Ellison".

Bill No 33 (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clavell Filliter Stroud".

Bill No 34 (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Marion Grey McKay".

Bill No 35 (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Goldberg Joseph".

Bill No 36 (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Weill Sedlak".

Bill No 37 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Marie Rita Duchesneau Goulet".

Bill No 38 (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Irène Yertaw".

Bill No 39 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Alexander Cowan".

Bill No 40 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Cameron MacLaurin Nelson".

Bill No 41 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Grier Thornton".

Bill No 42 (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hubert Earl Roberts".

Bill No 43 (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Elizabeth Cunningham Wheatley".

Bill No 44 (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Theresa Downard Street".

Bill No 45 (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Greig".

Bill No 46 (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lloyd Charles Edward Francis Fulford".

Bill No 47 (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Gaston Yvano René Dupuis".

Bill No 48 (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Alexine Stephenson Smyth".

Bill No 49 (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Shapiro Denenberg".

Bill No 50 (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à David Rainville".

Bill No 51 (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hortense Bienvenue".

Bill No 52 (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn May Gray Ladouceur".

Bill No 53 (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Jeanne Germaine Grenier Legendre".

Bill No 54 (I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Adeline Alice Miron Lefebvre".

Bill No 55 (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helenorah Keturah Donowa Harris".

Bill No 56 (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry John Barrington Nevitt".

Bill No 58 (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Myrle Barr Gauld".

Bill No 59 (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Alice Veillet Piché".

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 mai, 1941,—Etat montrant:

1. Quel est le nombre d'enfants de seize ans ou moins qui travaillent à l'Arsenal de Québec, P.Q., et dans les autres arsenaux du pays?

2. Quel est le salaire moyen qui leur est payé à Québec, P.Q., et à Lindsay, Ontario?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du commissaire fédéral des secours aux chômeurs au sujet de l'administration de la Loi d'aide au chômage et au marasme agricole pour l'année financière se terminant le 31 mars, 1941.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 3 mars, 1941,—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le

gouvernement provincial de la Saskatchewan et le ministère fédéral de l'Agriculture au sujet de la proclamation d'une zone de récolte déficitaire sous le régime de l'article 4 de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Hazen,—1. Quel a été le total des frais des réunions des présidents et des registraires de district de la division administrative du ministère des Services de guerre qui ont eu lieu à Ottawa les 17, 18 et 19 février derniers?

2. Quelle partie de ce total était destinée (a) aux frais de déplacement, (b) aux honoraires ou allocations pour les personnes présentes, (c) aux frais d'impression et aux salaires des dactylographes, (d) aux autres dépenses incidentes?

3. A-t-on apporté des modifications substantielles aux règlements à la suite de ces réunions, et, si oui, quelles sont-elles?

Par M. Purdy,—1. Durant la présente saison et jusqu'au 31 mars inclusive-ment, quelles compagnies ou firmes, ou quels individus ont livré du charbon aux ouvrages militaires de Débert?

2. Combien de tonnes, chaque compagnie, firme ou individu a-t-il livrées et quel montant a été versé ou est dû à chacun?

Par M. Gillis—1. Qui a construit la cale-sèche à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick?

2. Le cas échéant, quelle assistance l'Etat a-t-il fournie à cette fin?

3. Qui est actuellement propriétaire de la cale-sèche?

4. Cette cale-sèche est-elle maintenant toujours occupée?

5. Quels droits a-t-on versés pour la période pendant laquelle la corvette, lancée en décembre 1940, a été dans la cale-sèche?

6. Cette corvette a-t-elle été mise en armement? Sinon, pourquoi?

7. Le contre-torpilleur américain 124 a-t-il été réparé à son arrivée à cette cale-sèche? Sinon, pourquoi?

8. Quels frais a-t-on versés pour remorquer ce navire jusque dans la cale-sèche et pour l'en sortir?

9. A qui ces droits de remorquage ont-ils été versés?

10. Quelles sommes a-t-on versées à la *Dry Dock Company* de Saint-Jean durant 1940, et pour quels services?

Par M. Coldwell—1. Pour quelle raison a-t-on fait venir de Montréal à Ottawa le directeur général adjoint de la Commission de radiodiffusion du Canada?

2. Quelles sont ses fonctions actuelles?

3. A qui est-il directement responsable?

4. Quelles sont les fonctions de l'administrateur-général?

5. A-t-on apporté des modifications aux règlements de la Commission de radiodiffusion du Canada ou se propose-t-on d'en apporter?

6. Le cas échéant, quels changements ces modifications apportent-elles dans la constitution de Radio-Etat?

7. A-t-on nommé d'autres personnes membres du Bureau des Gouverneurs? Si oui, qui?

8. Quel était, l'année passée, le traitement versé (a) à l'administrateur-général, (b) au directeur général adjoint, de Radio-Etat?

9. A-t-on modifié ces traitements récemment, ou se propose-t-on de les modifier? Si oui, de quelle nature sont ces changements?

10. L'année passée, l'un ou l'autre, ou l'un et l'autre de ces hauts fonctionnaires avaient-ils droit à une allocation déterminée pour leurs dépenses, en plus de leur traitement? Si oui, de quel montant était chaque allocation?

11. Dans quelle mesure a-t-on pris avantage de ces allocations pour dépenses?

12. A-t-on dépassé le chiffre des deux ou de l'une des allocations? Si oui, de combien?

13. L'auditeur-général, ou tout haut fonctionnaire de sa Division, ou tout haut fonctionnaire de la Commission de radiodiffusion a-t-il attiré l'attention du ministre des Munitions et du ravitaillement, ou du sous-ministre des Transports, ou d'autres fonctionnaires de l'un et de l'autre ministère, sur des comptes de dépenses qui auraient été mis à découvert?

14. Si oui, quelle mesure a-t-on prise ou doit-on prendre au sujet de cette affaire?

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures cinq minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 73

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 16 MAI 1941

PRIÈRES.

M. Moore, du comité permanent de la Banque et du Commerce, présente le premier rapport dudit comité comme suit:—

Votre Comité a étudié le bill suivant et a convenu de le rapporter sans modification:

Bill No 18 (Lettre B du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation La Sécurité, Compagnie d'Assurances Générales du Canada".

M. Howe, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 mai, 1941,—Copie de tous télégrammes, rapports, lettres, recommandations et autres documents que le ministère a en sa possession au sujet de la nomination de monsieur et de madame Hrynkiw, de Roma, Saskatchewan, comme inspecteurs de la division de la radio du ministère des Transports.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 mai, 1941,—Etat montrant:—

1. Pour quelle raison a-t-on fait venir de Montréal à Ottawa le directeur général adjoint de la Commission de radiodiffusion du Canada?

2. Quelles sont ses fonctions actuelles?

3. A qui est-il directement responsable?

4. Quelles sont les fonctions de l'administrateur-général?

5. A-t-on apporté des modifications aux règlements de la Commission de radiodiffusion du Canada ou se propose-t-on d'en apporter?

6. Le cas échéant, quels changements ces modifications apportent-elles dans la constitution de Radio-Etat?

7. A-t-on nommé d'autres personnes membres du Bureau des Gouverneurs? Si oui, qui?

8. Quel était l'année passée le traitement versé (a) à l'administrateur-général, (b) au directeur général adjoint, de Radio-Etat?

9. A-t-on modifié ces traitements récemment, ou se propose-t-on de les modifier? Si oui, de quelle nature sont ces changements?

10. L'année passée, l'un ou l'autre, ou l'un et l'autre de ces hauts fonctionnaires avaient-ils droit à une allocation déterminée pour leurs dépenses, en plus de leur traitement? Si oui, de quel montant était chaque allocation?

11. Dans quelle mesure a-t-on pris avantage de ces allocations pour dépenses?

12. A-t-on dépassé le chiffre des deux ou de l'une des allocations? Si oui, de combien?

13. L'auditeur-général, ou tout haut fonctionnaire de sa Division, ou tout haut fonctionnaire de la Commission de radiodiffusion a-t-il attiré l'attention du ministre des Munitions et du ravitaillement, ou du sous-ministre des Transports, ou d'autres fonctionnaires de l'un et de l'autre ministère, sur des comptes de dépenses qui auraient été mis à découvert?

14. Si oui, quelle mesure a-t-on prise ou doit-on prendre au sujet de cette affaire?

M. Ilsley, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table,—Sommaire des activités de la commission du contrôle du change étranger du 29 juin, 1940 au 31 mars, 1941.

Les bills suivants du Sénat subissent respectivement leur première lecture et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 62, (Z du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Consolidated Fire and Casualty Insurance Company*".—M. *McIlraith*.

Bill No 63 (C2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Corporation Episcopale Catholique Romaine de la Baie James".—M. *Chevrier*.

(Conformément à l'ordre spécial adopté le 14 mai, 1941, la Chambre procède à l'étude des bills privés)

(Bills privés)

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier sur les bills privés; agréé.

Les bills suivants du Sénat sont alors respectivement considérés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus la troisième fois, sur division, et passés, savoir:—

Bill No 30 (D du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Hubert Fox".

Bill No 31 (E du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Jean Fletcher".

Bill No 32 (F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lilian Bald Ellison".

Bill No 33 (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clavell Filliter Stroud".

Bill No 34 (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Marion Grey McKay".

Bill No 35 (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Goldberg Joseph".

Bill No 36 (J. du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Weill Sedlak".

Bill No 37 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Marie Rita Duchesneau Goulet".

Bill No 38 (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Irène Yertaw".

Bill No 39 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Alexander Cowan".

Bill No 40 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Cameron MacLaurin Nelson".

Bill No 41 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Grier Thornton".

Bill No 42 (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hubert Earl Roberts".

Bill No 43 (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Elizabeth Cunningham Wheatley".

Bill No 44 (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Theresa Downard Street".

Bill No 45 (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Greig".

Bill No 46 (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lloyd Charles Edward Francis Fulford".

Bill No 47 (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Gaston Yvano René Dupuis".

Bill No 48 (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Alexine Stephenson Smyth".

Bill No 49 (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Shapiro Denenberg".

Bill No 50 (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à David Rainville".

Bill No 51 (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hortense Bienvenue".

Bill No 52 (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn May Gray Ladouceur".

Bill No 53 (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Jeanne Germaine Grenier Legendre".

Bill No 54 (I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Adeline Alice Miron Lefebvre".

Bill No 55 (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helenorah Keturah Donowa Harris".

Bill No 56 (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry John Barrington Nevitt".

Bill No 58 (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Myrle Barr Gauld".

Bill No 59 (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Alice Veillet Piché".

Sur motion de M. Abbott, il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été transmises les pétitions sur lesquelles les bills de divorce mentionnés plus haut sont basés.

M. McKinnon (Kenora-Rainy-River), propose,—Que le bill No 26a (A2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Ontario and Minnesota Power Company Limited*", soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill passe en deuxième lecture et il est transmis au comité permanent des bills privés.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. McGeer: Que le bill No 27 (B2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *British Columbia Telephone Company*", soit lu la deuxième fois.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill passe en deuxième lecture et il est transmis au comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes.

M. Weir propose,—Que le bill No 29 (D2 du Sénat), intitulé: “Loi concernant *The Wawanesa Mutual Insurance Company*”, subisse maintenant sa deuxième lecture.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill passe en deuxième lecture et il est transmis au comité permanent de la banque et du commerce.

M. McIlraith propose, pour M. Fleming,—Que le bill No 28 (C du Sénat), intitulé: “Loi constituant en corporation la mission ukrainienne catholique du Très Saint Rédempteur”, subisse maintenant sa deuxième lecture.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill passe en deuxième lecture et il est transmis au comité permanent des bills privés.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Lapointe (Québec-Est), la Chambre s'ajourne alors à 6 heures p.m., jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 74

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 19 MAI 1941

PRIÈRES.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que M. Ross (Calgary-Est), soit nommé membre du comité permanent de la banque et du commerce en remplacement de feu M. Casselman (Edmonton-Est).

M. MacKinnon (Edmonton-Ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 mai, 1941:—Copie de tous télégrammes, lettres, recommandations et autres documents que le ministère a en sa possession au sujet de la nomination du commissaire du recensement pour le comté de Mackenzie, Saskatchewan.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 mai, 1941,—Etat montrant:—

1. Le gouvernement fédéral a-t-il reçu de la part du gouvernement provincial de Québec, des représentations pour que la revue *Life* de New-York soit mise au ban?

2. Si oui, (a) par qui ont-elles été faites, (b) quand ont-elles été reçues, (c) quelle a été la réponse donnée?

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 mai, 1941,—Etat montrant:—

1. Quel a été le total des frais des réunions des présidents et des registraires de district de la division administrative du ministère des Services de guerre qui ont eu lieu à Ottawa les 17, 18 et 19 février dernier?

2. Quelle partie de ce total était destinée (a) aux frais de déplacement, (b) aux honoraires ou allocations pour les personnes présentes, (c) aux frais d'impression et aux salaires des dactylographes, (d) aux autres dépenses incidentes?

3. A-t-on apporté des modifications substantielles aux règlements à la suite de ces réunions, et, si oui, quelles sont-elles?

M. Gardiner, du consentement de la Chambre, présente le bill No 64, Loi modifiant la Loi de 1939 sur les charités de guerre, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les questions suivantes inscrites au feuillet ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Church,—Du 1er septembre 1940 au 31 mars 1941, quel a été, par province, le nombre des enrôlements dans les forces suivantes de Sa Majesté: (a) Armée, (b) Armée de l'Air, (c) Marine?

Par M. Bence,—1. Quelles taxes imposées par l'Etat durant la Grande Guerre ont été subséquemment abolies?

2. Quelles recettes chacune de ces taxes a-t-elle données durant la dernière année financière complète où elle a été en vigueur?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Bence,—1. La Division de l'Air du ministère de la Défense nationale a-t-elle acheté quelque propriété située dans ou proche Victoriaville, Québec?

2. Si oui, de qui a-t-elle acheté cette propriété?

3. Quel a été le prix d'achat?

4. Pour quelles fins se servira-t-on de cette propriété?

5. Quelle était, pour la répartition des impôts, la valeur de cette propriété au temps de l'achat?

6. A-t-on retenu les services d'un agent quelconque pour cette transaction?

7. Si oui, quel est le nom de cet agent?

8. Quelle commission ou autre rémunération lui a-t-on versée?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Diefenbaker,—1. Combien de personnes le ministère fédéral de l'Agriculture occupe-t-il dans les trois provinces des Prairies pour expliquer la méthode des primes aux jachères d'été?

2. Quels sont les noms de chacune?

3. Quels frais et rémunération chacune reçoit-elle?

Par M. Parent,—1. Quelle est l'échelle de salaire des employés du sexe masculin dans les différents corps de métiers à la *Dominion Arsenal*? (a) A Québec (Côte du Palais). (b) A Québec (Section St-Malo). (c) A Valcartier (Comté de Québec). (d) A Lindsay (Ontario)?

2. Quelle est l'échelle de salaire des employés du sexe féminin à la *Dominion Arsenal*, aux endroits mentionnés dans la première question?

3. A-t-on retenu la taxe de la défense nationale sur le salaire des employés de la *Dominion Arsenal*, gagnant moins de \$600.00 par année?

4. Dans l'affirmative, quand le gouvernement remboursera-t-il aux employés qui ne sont pas taxables les montants retenus sur leur salaire?

5. Le gouvernement a-t-il l'intention de payer l'intérêt sur ces montants retenus aux employés de la *Dominion Arsenal* dont le salaire n'était pas taxable?

6. Dans l'affirmative, à quel taux d'intérêt?

Par M. Bourget,—1. Quelles sont les compagnies de constructions maritimes qui ont obtenu des contrats de guerre du gouvernement, depuis septembre 1939 au mois de mai 1941?

2. Ces contrats ont-ils été octroyés après demande de soumission ou à quelles autres conditions?

3. Quelle est la nature de chaque contrat passé avec chacune de ces compagnies et le montant de chaque contrat?

4. Quel est le salaire payé par chacune de ces compagnies à chaque catégorie d'employés?

5. Cette échelle de salaire a-t-elle été établie par les autorités fédérales, ou par les compagnies elles-mêmes, et sur quoi s'est-on basé pour l'établir?

Par M. Church,—1. Quelles sommes a-t-on dépensées jusqu'à ce jour et quel montant estimatif dépensera-t-on cette année aux Etats-Unis pour annoncer les ouvrages de guerre du Canada?

2. Qui rédige le texte de cette publicité?

3. Quelle partie de ces textes des Canadiens ont-ils préparée, quelle partie, des Américains, et dans quels pamphlets, quotidiens, journaux hebdomadaires ou mensuels, magazines, les publie-t-on?

4. Des confédérés rémunérés sont-ils occupés à ce travail? Si oui, quels sont leurs noms?

5. Quelle somme dépensent à cette fin la Commission de radiodiffusion du Canada et le Chemin de fer National-Canadien?

Par M. Pouliot,—1. Le cas échéant, quels sont les règlements du ministère quant à l'étiquetage des bouteilles de chaque espèce de genièvre et quant au marquage de boîtes ou des paquets contenant cette boisson?

2. Quels sont au Canada les genièvres fabriqués en conformité de la Loi des aliments et drogues et qui sont des "alcools potables, sucrés ou non sucrés, préparés avec de l'alcool de grain, spécialement purifiés et distillés de nouveau avec des baies de genièvre et des herbes aromatiques", etc.?

3. A-t-on jamais fabriqué des genièvres au Canada en mêlant, au froid, de l'alcool de mélasse avec du vin de malt, etc., sans le distiller de nouveau, ou sans se servir d'abord d'alcool non fabriqué avec des bouillies de grain, ne distillant pas ensuite de nouveau ces mélanges avec des baies de genièvre, etc.?

4. Si oui, quels sont-ils?

5. Quels sont, d'après les règlements de ministère, les divers noms des genièvres et quelle est la description de chaque espèce?

Par M. Pouliot,—1. A-t-on attiré l'attention du ministère du Revenu national sur le fait que des distillateurs produisant du genièvre ne se soumettaient pas aux règlements passés en vertu de la Loi des aliments et les drogues?

2. Si oui, à quelles dates, et quels distillateurs ne se soumettaient pas aux dits règlements?

3. Le ministère mentionné plus haut a-t-il envoyé plusieurs circulaires à cet effet?

4. Si oui, quand et à qui?

5. Le ministère a-t-il fait une distinction entre genièvre et mixture?

6. Si oui, quelle distinction?

7. Le ministère a-t-il donné des instructions spécifiques aux percepteurs des Douanes et de l'Accise?

8. Si oui, quand et quelles étaient ces instructions?

9. A-t-on accordé des délais aux distillateurs, aux manufacturiers ou aux compagnies pour se soumettre aux règlements du ministère?

10. Si oui, (a) quels furent ces délais, (b) pour quels distillateurs, manufacturiers ou compagnies, (c) grâce à l'intervention de qui ou de quel avocat, (d) pour quel motif a-t-on accordé ces délais?

11. Lesdits distillateurs, manufacturiers ou compagnies se sont-ils à la fin soumis aux règlements du ministère?

12. Si oui, quand dans le cas de chacun?

Par M. Pouliot,—Depuis le 10 juin 1940, quelles ont été les dépenses pour (a) tapis, (b) autres meubles, (c) aménagements nouveaux d'édifice et réparations dans chacun des services suivants du ministère de la Défense nationale:

Administration, Secrétaire de la Défense nationale, Juge avocat général, Bureau d'enregistrement central, Division des adjudications, Impressions et papeterie, Services de la traduction, Examen des magasins, Inspecteur général, Chef de l'état-major général, Sous-chef de l'état-major général, Adjoint du sous-chef de l'état-major général, Direction des services d'opérations et de renseignements, Service des renseignements, Bibliothèque de ministère, Direction des services d'instruction militaire, Direction des services d'état-major, Service des transmissions, Service d'inspection et des essais, Section historique, Division de l'Auditeur-général, Adjudant général, Services personnels et d'organisation, Services de santé, Services de la Trésorerie militaire, Archives, Services dentaires, Officiers de liaison de la presse, Services auxiliaires, Quartier-Maître général, Services du génie, Fournitures et transport, Contrôle des déplacements, Conseiller en matière d'immeubles, Maître général des magasins militaires, Substitut du maître général des magasins militaires, Directeur des services du matériel, (Approvisionnement généraux, matériel spécial et transports motorisés), Ingénieur-mécanicien en chef, Directeur des services du matériel, (Administration), Directeurs des services de recherches techniques, Transports motorisés (Entretien), Dépôts de matériel, Magasins du matériel, Commission des allocations familiales, Champs de tir de Connaught, District militaire de la région d'Ottawa, Corps de prévôté canadien, Garde des anciens combattants du Canada, Corps forestier canadien et Office de la Trésorerie.

L'ordre suivant de la Chambre est voté et transmis aux officiers compétents:

Par M. Cardiff,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous les comptes rendus par les membres des Bureaux des Services nationaux de guerre dans chaque province.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 75

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 20 MAI 1941

PRIÈRES.

M. Howden, du comité permanent des Chemins de fer et de la Marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre Comité recommande :

1. Qu'il soit autorisé de faire imprimer au jour le jour 500 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et témoignages et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet effet.
2. Qu'il soit autorisé de siéger pendant les séances de la Chambre.
3. Que le quorum du Comité soit réduit de 12 à 8.

M. Howden propose,—Que ledit rapport soit dès maintenant accepté.

Après quelque débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Howe, membre du conseil privé du roi, dépose.—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 5 mai, 1941,—Copie de l'arrêté du conseil qui oblige à obtenir un permis les personnes ou les compagnies qui construisent ou agrandissent des bâtisses pour fins industrielles ou commerciales.

Il dépose aussi sur la Table,—Dossier des contrats accordés au cours du mois de janvier 1941, avec des modifications, aux dossiers antérieurs du 14 juillet 1939 au 31 décembre, 1940, publié sous l'autorité du ministre des munitions et des approvisionnements.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens ;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La dite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 76

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 21 MAI 1941

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation de la Chambre, à savoir:

Bill No 65 (E2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *United Grain Growers Limited*".

Bill No 66 (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vivienne Rhodes Whitaker Storey".

Bill No 67 (R2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dora Lemisch Boyer".

Bill No 68 (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Mary Murphy Carvey".

Bill No 69 (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Henrietta Seville Orchin".

Bill No 70 (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edythe Gertrude Dover Schawl".

Bill No 71 (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnès Mary Johnson Messett".

Bill No 72 (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Manson Wilton Roach".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été soumises les pétitions en instance de divorce de Vivienne Rhodes Whitaker Storey, Dora Lemisch Boyer, Muriel Mary Murphy Carvey, Eileen Henrietta Seville Orchin, Edythe Gertrude Dover Schawl, Agnès Mary Johnson Messett et de Manson Wilton Roach respectivement, ainsi que tous les documents produits comme pièces justificatives, avec prière que le tout soit renvoyé au Sénat.

M. Dupuis, du comité mixte des deux Chambres sur les Impressions du Parlement, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié la liste ci-jointe des documents déposés au Sénat et à la Chambre des communes et recommande qu'aucun ne soit imprimé:

7. Copie des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de l'article 2, chapitre 165, S.R.C., 1927,—Loi autorisant les remaniements et transferts de fonctions dans le service public, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 3859, approuvé le 13 août, 1940: transfert des pouvoirs et fonctions imposés au Secrétaire d'état du Canada, en vertu de la loi des charités de guerre, 1939, au ministre des services nationaux de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 3860, approuvé le 13 août, 1940: transfert des pouvoirs, attributions et fonctions imposés au Secrétaire d'état du Canada, en vertu de l'article premier de la loi modifiant la loi de l'impôt sur les revenus de guerre, 3 George VI, chapitre 6, au ministre des services nationaux de guerre: Exemptions et déductions.

7a. Arrêté en conseil C.P. 1055, approuvé le 13 février, 1941: transfert de l'administration de la loi qui place le charbon canadien utilisé dans l'industrie du fer et de l'acier sur un pied d'égalité avec le charbon importé, de la juridiction du ministre du Commerce à celle du ministre des Mines et des Ressources.

19a. Arrêté du conseil nommant le Gouverneur de la Banque du Canada et fixant son salaire, et copie de tous les arrêtés du conseil subséquents sur le même sujet.

21. Etat de la dépense du crédit pour les dépenses imprévues, Crédit 76, Loi des appropriations, 1940-1941, jusqu'au 31 octobre, 1940.

22. Copie de tous les arrêtés du conseil qui, depuis le 1er août 1939, ont autorisé l'émission de mandats du Gouverneur général, de même qu'un état montrant le montant dépensé en vertu de chaque mandat émis.

24. Liste des soldes de comptes, etc., des banques à chartre du Dominion du Canada au 31 décembre, 1940, en vertu de l'article 114, chapitre 24, 24-25 George V.

25. Liste des actionnaires des banques à chartre du Dominion du Canada au 31 décembre, 1940, en vertu de l'article 114, chapitre 24, 24-25 George V.

26. Listes des soldes de comptes, etc., dans les banques d'épargne de Québec au 31 décembre, 1940, en vertu de l'article 10 du chapitre 39, 24-25 George V.

27. Liste des actionnaires des banques d'épargne de Québec au 31 décembre, 1940, en vertu de l'article 9, du chapitre 39, 24-25 George V.

29. Troisième rapport annuel du fonctionnement de la loi pour favoriser les améliorations municipales, 1938, Statuts du Canada 1938, chapitre 33, article 10, pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre, 1940.

30. (a) Etat des allocations accordées à des fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars, 1940, S.R.C., chapitre 24, article 14.

(b) Etat des allocations accordées aux personnes à charge de fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars, 1940, S.R.C., chapitre 24, article 14.

(c) Etat montrant le montant des avantages accordés en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars, 1940.

33a. Rapport de l'Auditeur sur l'exposé financier de la commission du prêt agricole canadien pendant l'année terminée le 31 mars, 1940; y compris le rapport de l'Auditeur au sujet du fonctionnement de la loi du prêt aux pêcheurs canadiens pendant l'année terminée le 31 mars, 1940.

33b. Etat montrant.—1. Chaque année civile, depuis 1936, combien d'actes hypothécaires a-t-on enregistrés au Manitoba en faveur de l'Office du prêt agricole canadien?

2. Chaque année civile, durant la même période, de combien d'avocats a-t-on retenu les services au Manitoba pour la préparation de ces actes hypothécaires et quels sont les noms de ces avocats?

3. De combien de ces hypothèques chacun de ces avocats s'est-il occupé, et quel a été le montant total d'argent versé à chacun pour cet ouvrage (a) en honoraires, (b) en déboursés?

4. Durant la même période, dans combien de cas l'Office du prêt agricole canadien fut-il dans l'obligation d'instituer des procédures contre le débiteur hypothécaire, quels sont les noms des avocats à qui l'on a confié ces causes, et quel montant total a-t-on versé à chaque avocat pour ces procédures (a) en honoraires, (b) en déboursés?

33c. Etat montrant—1. Combien d'hypothèques sur des fermes de la province du Nouveau-Brunswick sont inscrites au nom (a) de l'Office du prêt agricole canadien, (b) et du Bureau d'établissement de soldats?

2. Quelle est la valeur totale des hypothèques enregistrées au nom de chacun de ces organismes dans la province du Nouveau-Brunswick?

3. A combien de (a) forclusions, (b) de ventes, chacun de ces organismes a-t-il procédé dans la province du Nouveau-Brunswick, durant 1939 et 1940?

4. Le gouvernement étudiera-t-il la question de mettre en vigueur pour deux ans, ou jusqu'au jour où les prix des produits et des terres agricoles seront stabilisés à un niveau raisonnable, un moratoire qui frapperait les hypothèques sur les fermes et le cheptel enregistrées au nom de l'Office du prêt agricole canadien et du Bureau d'établissement de soldats?

33. Rapport annuel du ministre des Finances et Etat de comptes de la Banque hypothécaire centrale, pour la période qui s'est terminée le 31 décembre, 1940.

42. Relevé des permis pour entrer ou demeurer au Canada délivrés en vertu de l'article 4 de la Loi de l'Immigration depuis l'élection du Parlement.

44. Rapport concernant les grains de semence et les dettes pour assistance en vertu des dispositions de l'article 2 du chapitre 51, 17 George V, intitulé: "Loi concernant certaines dettes dues à la Couronne", du 1er avril, 1940 au 30 octobre, 1940.

45. Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des terres fédérales, S.R.C., 1927, chapitre 113, article 75, depuis l'élection du Parlement.

46. Liste des baux, permis ou autres autorités annulés depuis le dernier rapport au Parlement en vertu des dispositions des S.R.C., 1927, chapitre 113, article 96.

47. Rapport en vertu de l'article 7 de la Loi de l'assainissement, S.R.C., 1927, chapitre 175, au sujet de la construction de travaux de drainage au cours de la présente année.

48. Etat relatif à la vente et à la location de certains terrains annulée par le département des affaires indiennes, ministère des mines et des ressources, du 1er janvier, 1940 au 31 octobre, 1940.

49. Relevé montrant le nombre d'affranchissements sous la Loi des Indiens durant l'année financière terminée le 31 mars, 1940.

51a. Copie de tous les règlements maintenant en vigueur que le Gouverneur en conseil a édictés en vertu des dispositions de la Loi concernant la Convention des oiseaux migrateurs et qui sont appliqués dans le territoire du Yukon.

51b. Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, communications et autres documents échangés depuis 1935 entre le Gouverneur du territoire du Yukon et tout ministre fédéral et tout fonctionnaire du gouvernement du Canada au sujet de l'exécution, dans le territoire du Yukon, de la Loi concernant la Convention des oiseaux migrateurs, et au sujet de l'Ordonnance du Yukon sur le gibier.

58. Rapport de la Commission du service civil sur les positions exclues du fonctionnement de la loi du service civil pendant l'année civile 1940.

62a. Etat montrant:—1. Durant chacune des années 1939 et 1940, combien de petits ouvrages, digues et étangs, construits en vertu de la Loi sur la restauration agricole des Prairies, dans la province de la Saskatchewan, le gouvernement a-t-il acceptés, approuvés et consenti à payer?

2. Durant chacune des années 1939 et 1940, quel montant le gouvernement a-t-il versé de ce chef dans les comtés de Yorkton, Melville, Lake Center, Moose-Jaw, Weyburn, Assiniboia, et Qu'Appelle?

3. Parmi les ouvrages précédents, lesquels ont été construits (a) par des entrepreneurs, et (b) par les fermiers eux-mêmes?

52b. Copie de l'accord conclu entre le ministre de l'Agriculture et la *Northern Wood Preservers (Saskatchewan) Limited*, pour l'achat et le créosotage de piquets de clôture nécessaires à la construction d'enclos pour le pâturage en commun dans l'ouest du Canada, en vertu du programme du rétablissement agricole des Prairies, pendant l'année 1939; avec une copie de l'arrêté en conseil C.P. 223, approuvé le 31 janvier, 1939, au même sujet; et copie de la correspondance échangée entre le ministre de l'Agriculture et l'Auditeur général à ce sujet.

68a. Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi sur l'aide aux chômeurs et l'assistance à l'agriculture, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 6369, approuvé le 9 novembre, 1940: modification de l'entente conclue entre le Dominion et la province du Manitoba au sujet des contributions fédérales aux déboursés de cette province pour l'assistance directe aux individus nécessiteux et approuvée par l'arrêté en conseil C.P. 3443, en date du 2 octobre, 1940: projet provincial de drainage de Grassmere.

Arrêté en conseil C.P. 6290, approuvé le 7 novembre, 1940: modification de l'entente conclue entre le Dominion et la province de la Saskatchewan au sujet des contributions fédérales aux secours directs pour les personnes nécessiteuses et pour terminer certains projets municipaux d'amélioration autorisés dans ladite province.

Arrêté en conseil C.P. 6291, approuvé le 7 novembre, 1940: modification de l'entente conclue entre le Dominion et la province du Nouveau-Brunswick au sujet de certains travaux spéciaux de secours dans ladite province.

68b. Arrêté en conseil C.P. 6471, approuvé le 13 novembre, 1940: renouvellement de prêts au montant de \$3,237,844.99 consentis à la province de la Colombie britannique, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de trois pour cent par année.

68c. Arrêté en conseil C.P. 6515, approuvé le 14 novembre, 1940: concernant un accord conclu avec la province de l'Alberta au sujet de l'emploi sur les fermes.

Arrêté en conseil C.P. 6516, approuvé le 14 novembre, 1940: concernant un accord conclu avec la province de la Colombie britannique au sujet de l'emploi sur les fermes.

Arrêté en conseil C.P. 6517, approuvé le 14 novembre, 1940: concernant un accord conclu avec la province du Manitoba au sujet de l'emploi sur les fermes.

68d. Arrêté en conseil C.P. 6877, approuvé le 25 novembre, 1940, pour renouveler le prêt d'une somme de \$6,192,000 à la province de l'Alberta, en acceptant comme garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de trois pour cent par année.

68e. Arrêté en conseil C.P. 6947, approuvé le 28 novembre 1940: pour autoriser un avance sur compte de \$675,000 à la province du Manitoba comme part du fédéral aux dépenses de secours direct, cette avance devant être défalquée du Poste No 120 des Crédits, 1940-41. (Spéciaux).

68f. Arrêté en conseil, C.P. 779, approuvé le 22 février, 1941: renouvellement d'un prêt d'une somme de \$5,710,000 à la province de la Colombie britannique, et acceptation en garantie d'un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

68g. Arrêté en conseil, C.P. 1482, approuvé le 28 février, 1941: modification de l'accord conclu entre le gouvernement fédéral et celui de la province de Québec au sujet de la construction d'un égout collecteur dans la ville de Québec.

68h. Etat montrant:—1. Chaque année, depuis 1935, quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il donnée aux diverses provinces pour assistance?

2. Quelle partie de cette somme était destinée à l'assistance aux chômeurs et quelle partie à l'assistance aux cultivateurs?

68i. Arrêté en conseil C.P. 1912, approuvé le 24 mars, 1941: modification de l'accord conclu entre le gouvernement fédéral et la province de Québec, en date du 6 septembre, 1940, concernant les secours à accorder aux familles nécessiteuses qui vont s'établir sur des fermes dans ladite province.

Arrêté en conseil C.P. 1911, approuvé le 24 mars, 1941: au sujet de l'accord conclu entre le gouvernement fédéral et la province d'Ontario, en date du 9 juin, 1939, pour l'établissement sur des fermes de certaines familles choisies qui se trouvent dans la misère dans divers centres urbains de ladite province.

Arrêté en conseil C.P. 1865, approuvé le 24 mars, 1941: pour prolonger la période de temps accordée pour la construction d'un égout collecteur dans la ville de Québec, accord conclu entre le gouvernement fédéral et la province de Québec en vertu des dispositions de l'arrêté en conseil C.P. 1482, approuvé le 28 février, 1941, pour une période s'étendant du 1er avril, 1941, au 31 mars, 1942 (inclusivement).

Arrêté en conseil C.P. 1864, approuvé le 24 mars, 1941: modification de l'accord conclu entre le gouvernement fédéral et la province d'Ontario, en date du 24 octobre, 1940, au sujet de l'usage de terrains vagues pour y pratiquer la culture maraîchère comme mesure d'aide aux chômeurs dans ladite province.

68j. Arrêté en conseil C.P. 2179, approuvé le 31 mars, 1941: renouvellement d'un prêt au montant de \$4,805,722.62, pour une période d'un an à partir du 1er mai, 1941, consenti à la province du Manitoba comme garantie de prêts s'élevant à \$5,894,127.49 avancés par la Banque Royale du Canada pour permettre à ladite province de faire face à ses échéances à New-York.

Arrêté en conseil C.P. 2180, approuvé le 31 mars, 1941: consentement d'un prêt au montant de \$900,000.00 à la province de la Saskatchewan pour permettre à ladite province de payer, en partie, sa part des secours aux chômeurs jusqu'au 31 mars, 1941, acceptant en garantie un bon du Trésor de ladite province, portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

68k. Arrêté en conseil C.P. 2550, approuvé le 15 avril, 1941: renouvellement d'un prêt au montant de \$2,871,396.34 consenti à la province de la Colombie britannique, acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

Arrêté en conseil C.P. 2551, approuvé le 15 avril, 1941: renouvellement d'un prêt au montant de \$1,946,000 consenti à la province de l'Alberta, acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

68l. Arrêté en conseil C.P. 2357, approuvé le 4 avril, 1941: au sujet de la construction d'un égout dans la ville de Hull, P.Q.,

68m. Etat montrant:—

1. Depuis 1930, quel est le total des sommes que le gouvernement fédéral a dépensées pour l'assistance aux chômeurs, sous le régime de toutes les lois?

2. Depuis 1930, quel est le total estimatif des sommes que tous les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, ont dépensées pour l'assistance aux chômeurs?

68n. Etat montrant:—

1. Les dernières statistiques relatives aux chômeurs?

2. Les noms des localités au Canada où il y a manque de main-d'œuvre?

3. La gravité de cette pénurie en (a) ouvriers exercés, (b) ouvriers non expérimentés, (c) ouvriers de ferme?

68o. Copie de tous télégrammes, lettres et autre correspondance échangés entre le gouvernement fédéral et tout gouvernement provincial, au sujet de la décision que le premier a prise de cesser de contribuer à l'assistance le, et après le 31 mars 1941;

Copie aussi de tous télégrammes, lettres et autre correspondance échangés entre le gouvernement fédéral et tout gouvernement provincial, durant l'année financière commencée le 1er avril 1940, au sujet des sommes que les gouvernements provinciaux doivent au gouvernement fédéral.

72a. Copie d'un arrêté en conseil C.P. 134/813, approuvé le 1er février, 1941: remise de l'impôt de transformation sur le blé produit dans les provinces du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île du Prince-Edouard, d'après les clauses de la loi de la commission canadienne du blé, chapitre 53, des statuts de 1935, telle que modifiée par le chapitre 25 des statuts de 1940.

72b. Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement ou tout ministère fédéral, ou toute commission fédérale, ou tout fonctionnaire de ces organismes et toute ou toutes personnes ou compagnies, au sujet des plaintes relatives à la taxe de transformation sur les produits du blé dans les provinces de Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, et l'Île du Prince-Edouard.

77. Déclaration relative aux règlements du ministère des Pensions et de la Santé nationale adoptés durant la période du 1er mai, 1940 au 31 octobre, 1940.

77a. Règlements passés par le ministère des Pensions et de la Santé nationale par l'arrêté en conseil C.P. 204/6613, en date du 18 novembre, 1940.

77b. Arrêté en conseil C.P. 6282, approuvé le 27 novembre, 1940: pour créer la division du bien-être des Vétérans du ministère des Pensions et de la Santé nationale, dont la fonction sera de fournir des conseils et de l'assistance aux anciens membres des forces militaires en ce qui se rapporte à leur réintégration dans la vie civile, et pour remplir les autres devoirs qui pourront leur être assignés par le ministre des Pensions et de la Santé nationale en ce qui concerne le bien-être de ces anciens combattants.

77d. Arrêté en conseil C.P. 2763, approuvé le 10 mai, 1941: Règlements relatifs au traitement des anciens soldats qui ont fait du service actif pendant la guerre contre le Reich allemand.

78. Rapport relatif aux règlements établis en vertu de la Loi des spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, chapitre 151, S.R.C., 1927, du 1er mai au 31 octobre, 1940.

80. Etat relatif à la Loi de la santé sur les chantiers de construction, chapitre 91, article 5, S.R.C., 1927, du 1er mai, au 31 octobre, 1940.

83a. Etat montrant:—Le 31 décembre 1940, à Vancouver, Montréal et Halifax, quelles étaient les échelles de salaire pour le travail régulier et pour le travail supplémentaire, et quelles étaient les heures de travail des classes suivantes d'employés du Conseil des ports nationaux: constables; sergents de police, chefs de police; gardiens; pompiers; manœuvres; contremaîtres des ouvriers; balayeurs; chauffeurs; chauffeurs de camions; charpentiers; aides-charpentiers; contremaîtres des charpentiers; plombiers; aides-plombiers; électriciens; aides-électriciens; ajusteurs de tuyaux; aides-ajusteurs de tuyaux; aides-gréeurs; gréeurs; contremaîtres des gréeurs; forgerons; aides-forgerons; soudeurs; aides-soudeurs; peintres?

84a. Copie de tous énoncés de principes d'administration, de décisions, d'ordonnances ou de règlements que le Bureau des Gouverneurs de la Commission de radiodiffusion du Canada, ou l'administrateur général, ou tout haut fonctionnaire a déposés devant le gouvernement depuis le 1er janvier 1939 au sujet des émissions de nature politique ou controversables.

84b. Etat montrant:—1. Depuis le 1er septembre 1939, combien de ministres de la Couronne ont parlé au public par l'intermédiaire du réseau de la Commission de radiodiffusion du Canada?

2. Sur quel sujet, chacun de ces ministres a-t-il parlé?

88. Etat montrant les terrains vendus par la compagnie de chemin de fer du Pacifique Canadien pendant l'année qui s'est terminée le 30 septembre, 1940, avec le nom des acquéreurs, en vertu des dispositions de l'article 8, chapitre 9, Victoria 49.

92c. Budget des dépenses des chemins de fer nationaux du Canada et de la marine marchande canadienne pour l'année civile 1941.

92d. Rapport du travail accompli et des dépenses faites jusqu'au 31 décembre 1940, en même temps que les dépenses prévues pour 1941, sous l'empire du chapitre 12, des Statuts du Canada, 1929, pour la construction par le réseau du Canadien-National d'aménagement de terminus, et de voies d'arrivée, ainsi que d'autres travaux, à et dans les environs de la ville de Montréal.

92f. Etat montrant:—1. Combien de membres constituent le Bureau d'administration du National-Canadien?

2. Quels sont leurs noms et adresses?

3. Quel traitement annuel verse-t-on à chacun?

4. Le cas échéant, quelles autres allocations leur verse-t-on?

5. Le cas échéant, quelles sommes ont-ils reçues en allocations durant l'année civile 1940?

101b. Copie des arrêtés en conseil concernant des règlements des Services nationaux de guerre, 1940. (Recrues).

101e. Arrêté en conseil, C.P. 1822, approuvé le 18 mars, 1941; modification et refonte des règlements relatifs à l'appel des recrues pour l'entraînement militaire jusqu'au 25 février, 1941.

101h. Arrêté en conseil C.P. 3040, approuvé le 29 avril 1941: nomination de M. Ernest John Brunning, de Westmount, P.Q., comme contrôleur des affaires, entreprises, transactions et fonctionnement de l'établissement d'Hamilton de la *National Steel Car Corporation Limited*, actuellement employé à la fabrication d'obus, douilles d'obus et autres munitions, ou fournitures destinés à la guerre dans laquelle Sa Majesté est engagée.

103c. Copie de toute correspondance, écrits, lettres, mémoires, télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et celui du Manitoba ainsi que de Saskatchewan depuis le 1er janvier 1939 jusqu'à ce jour, relatifs à la Commission d'enquête royale Sirois-Dafoe sur les relations fédérales-provinciales.

104g. Copie de tous les marchés en régie intéressée et de tous les marchés à honoraires d'administration autorisant une dépense finale estimative d'au delà de \$1,000,000, que le Conseil des achats de la Défense, la Commission des approvisionnements de guerre, le ministère des Munitions et du ravitaillement, le ministère de la Défense nationale, la Division de l'Air du ministère de la Défense nationale, la Division de la marine du ministère de la Défense nationale, ont adjugés depuis le 1er septembre 1939, copie aussi des marchés supplémentaires ou des revisions apportés jusqu'à ce jour.

104h. Etat montrant:—

1. Depuis le 1er septembre 1939 combien de marchés en régie intéressée l'Etat a-t-il adjugés?

2. A quelles personnes, sociétés ou compagnies a-t-il adjugé ces marchés?

3. Quel est le coût estimatif de chacune de ces entreprises quand elle aura été exécutée?

4. Combien de ces marchés a-t-on révisés?

5. Quels marchés a-t-on ainsi révisés?

6. De quelle nature est la révision dans chaque cas?

7. Depuis le 1er septembre 1939, combien de marchés l'Etat a-t-il adjugés sous le régime des honoraires versés pour l'administration d'une entreprise?

8. A quelles personnes, sociétés ou compagnies a-t-il adjugé des marchés de cette nature?

9. Quel est le coût estimatif de chacune de ces entreprises quand elle aura été exécutée?

10. Quels sont les honoraires fixés dans chacun de ces contrats?

11. Le cas échéant, dans quels contrats de cette nature existe-t-il un dispositif comportant la diminution de l'honoraire dans le cas où le coût définitif excéderait le coût estimatif?

12. Le cas échéant, dans quels contrats de cette nature existe-t-il un dispositif comportant l'augmentation de l'honoraire dans le cas où le coût définitif serait moins élevé que le coût estimatif?

105. Copie de la correspondance, mémoires, télégrammes échangés du 1er janvier 1939 à date entre le gouvernement fédéral et celui de Québec au sujet de l'application de la loi de l'aide au chômage, du mode de répartition du coût des allocations du chômage et du montant contribué à la province par le trésor fédéral.

106. Etat relatif à l'engagement d'aides expérimentés en vertu des dispositions de la clause 74 de la loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, au cours de l'année fiscale 1940-1941.

107. Cinquième rapport de l'administration de la loi du concordat agricole, 1934, de son application et de son fonctionnement, du 1er avril, 1939 au 31 mars, 1940.

107a. Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents échangés depuis le 7 août 1940 entre tout ministre ou tout haut fonctionnaire du gouvernement fédéral et tout ministre ou haut fonctionnaire du gouvernement de la province du Manitoba au sujet de la question d'appliquer de nouveau dans cette province la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers.

109. Copie de tous rapports, propositions et autre correspondance échangés durant l'année passée entre M. William Allen, Commissaire de l'Agriculture du Canada en Angleterre et tout ministère de l'Etat canadien, au sujet de la vente,

dans les îles britanniques, de dérivés du porc, de produits laitiers, de fruits et d'autres conserves de matières alimentaires.

110. Etat montrant:—Copie de tous les affidavits envoyés en vertu de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, par des cultivateurs des cantons 10 et 11, Rang 27, à l'Ouest du 4ème méridien, que le ministère de l'Agriculture a reçus et qui indiquent la quantité de blé récolté dans cette zone.

110a. Arrêté en conseil C.P. 6550, approuvé le 20 novembre, 1940: déclarant année de mévente l'année-récolte de 1940, d'après les dispositions de ladite loi.

110b. Copie de tous télégrammes, lettres, déclarations prêtées sous serment, et autres documents que le gouvernement a en sa possession, qui sont datés du 1er novembre 1939 au 31 octobre 1940 et qui ont trait à la demande d'une allocation par acre dans le canton 39, Rang 16, à l'ouest du 4ème méridien.

110c. Relevé indiquant:—1. Les noms de tous les fonctionnaires occupés en aucun temps durant l'année 1940 dans le bureau du Surintendant de la province de la Saskatchewan et en vertu des dispositions de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

2. La date à laquelle chacun a occupé son emploi, la charge qu'il a remplie, et le traitement et les dépenses qu'on lui a versés.

3. Les bureaux loués dans la ville de Regina sous l'empire de ladite Loi, les noms des personnes de qui on les a loués, la superficie de plancher, les loyers versés et les montants dépensés pour nouveaux aménagements, réparations, meubles et fournitures.

4. Si la Commission du service civil a embauché ces fonctionnaires, ou sur la recommandation de quelles personnes on les a embauchés.

110d. Rapport sur l'application de la loi d'assistance à l'agriculture dans les Prairies durant l'année-récolte 1939-40.

110f. Etat montrant:—1. Durant la présente année financière, quel montant total a-t-on perçu avec l'impôt de un pour cent sous le régime de la Loi de l'assistance à l'agriculture des Prairies?

2. Quelle somme a-t-on dépensée (a) en frais d'administration, (b) en primes aux producteurs?

3. Combien d'allocations a-t-on faites sous le régime de cette Loi durant la présente campagne agricole?

110g. Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents qui sont en la possession du Conseil de révision institué en vertu de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, et qui ont trait au rendement, moyen de la récolte dans les cantons suivants: 10-15-0 du 2ème; 11-15-0 du 2ème; et 12-15-0 du 2ème.

110h. Copie de tous les renseignements que le Conseil de révision institué en vertu de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, a rassemblés pour computer le rendement moyen de la récolte du canton 14-20-Ouest du 2ème.

110i. Copie de toute la correspondance échangée durant l'année 1940 et jusqu'à ce jour de l'année 1941, entre la Division de l'assistance à l'agriculture des Prairies et la municipalité rurale d'Elfos No 307.

110j. Etat montrant:—1. Quel est, dans la ville de Regina, le nombre de fonctionnaires du bureau de l'assistance à l'agriculture des Prairies?

2. Quels sont les noms, l'adresse de la résidence, l'emploi, le salaire et les frais de chacun, respectivement?

3. Depuis le 1er juillet dernier, de combien de fonctionnaires a-t-on retenu les services pour l'exécution de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, (a) comme ambulants, (b) inspecteurs, (c) surveillants, et quels sont les noms, l'adresse de la résidence, l'emploi, le salaire et les frais de chacun, respectivement.

110k. Copie de tous rapports, correspondance, lettres, télégrammes, et autres documents datés durant l'année 1940 et 1941 et relatifs à la demande d'une prime à l'acre présentée par M. W. S. Hawkes, S.E.⁴, Section 1-52-6-4.

110l. Etat montrant:—1. Quelle somme a-t-on perçue jusqu'à ce jour sous le régime de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies avec l'impôt de un pour cent sur la vente des grains de la récolte de 1940?

2. Jusqu'à ce jour, quels sont les frais d'administration du bureau chef?

3. Quels sont les noms et les adresses des inspecteurs occupés, et quel montant a-t-on versé à chacun en (a) traitement, (b) frais de déplacement?

4. Quelle est l'échelle du traitement quotidien de ces inspecteurs?

111. Etat montrant:—De 1935 à 1939, (a) dans les provinces maritimes, (b) dans Québec, (c) dans Ontario, quel a été le nombre des bovins pur sang que les Fermes expérimentales du Dominion ont vendus à des cultivateurs, quel était le nombre des mâles et des femelles, à quelle race appartenaient-ils, et quel a été le prix de chacun.

112. Copie des notes échangées entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique au sujet de l'exploitation de l'énergie électrique dans la partie des rapides internationaux du Saint-Laurent; le détournement des eaux de l'Ogoki et autres rivières du nord dans le lac Supérieur et le détournement additionnel de cinq mille pieds cubes d'eau à la seconde aux chutes Niagara par la commission d'énergie hydroélectrique de l'Ontario.

Copie de la correspondance échangée entre le très honorable W. L. Mackenzie King, premier ministre du Canada, et les premiers ministres de l'Ontario et du Québec à ce sujet.

112a. Copie de toute la correspondance échangée du 1er janvier 1935 jusqu'à aujourd'hui entre les gouvernements du Canada, des Etats-Unis et de la province d'Ontario, ou entre tous fonctionnaires de ces gouvernements, au sujet (a) d'un aménagement double de la section internationale du Saint-Laurent, (b) d'un aménagement unique de la section internationale du Saint-Laurent.

112b. Copie de l'arrêté du conseil instituant la Commission temporaire du Saint-Laurent et des Grands-Lacs, copie de tous les arrêtés du conseil subséquents qui ont trait à cette commission et de toutes les instructions données aux membres de cette commission.

113. Précis relatif à l'élargissement des étrangers internés sous l'autorité des Règlements de la défense du Canada, du 27 juillet, 1940 au 1er novembre 1940.

113a. Copie des ordres de détention passés en vertu du Règlement 21 de la Défense du Canada (refondus) 1940, pendant la période qui s'étend du 1er novembre, 1940, au 17 février, 1941.

113b. Déclaration relative à la décision prise en vertu du Règlement No 21 (détention des personnes), des Règlements refondus de la Défense du Canada, 1940.

114. Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il directement ou par l'entremise de la *Salt Fish Board*, distribué des "bons" aux pêcheurs de la Gaspésie, de Bonaventure et des Iles-de-la-Madeleine au cours des mois de septembre, octobre et novembre 1939?

2. Si oui, à quel montant et à qui ces "bons" ont-ils été donnés dans les paroisses de St-Siméon, St-Charles de Caplan, St-Bonaventure, New-Carliste, Pasbébiac, Hopetown, Port-Daniel et Gascons, comté de Bonaventure; et, Newport, Ste-Adelaïde, Grande-Rivière, Ste-Thérèse, Anse-du-Cap, (cape-Cove), Anse-à-Beaufils, Percé, Barachois, Belle-Anse, St-Georges, Douglstown, Cap-des-Rosieus, Anse-au-Griffon, Rivière-au-Renard, St-Maurice, Cloridorme, Grande-Vallée et Grande-Madeleine, comté de Gaspé; et, Havre-Aubert, Etang-du-Nord, Havre-aux-Maisons, Grande-Entrée, Grosse-Ile, Iles-de-la-Madeleine?

3. Qui ont été les officiers chargés pour chaque comté d'organiser la gratification de ces bons et quelle fut la nature de la distribution?

4. Quels ont été pour chaque paroisse, les marchands qui ont été favorisés et quel est le montant total payé de ce chef, (a) dans le comté de Bonaventure; (b) dans le comté de Gaspé; (c) aux Iles-de-la-Madeleine?

5. Quel est le montant total payé par la *Salt Fish Board* aux pêcheurs de la Gaspésie en "bonus" ou allocation au cours du premier trimestre 1940?

114a. Etat montrant:—1. Combien et à qui l'Office du poisson salé a-t-il payé en compensation de déficit (*Deficiency Payment*) pour l'année 1939-1940 aux pêcheurs de Sainte-Madeleine, Mont-Louis, St-Joachim, Ste-Anne-des-Monts, Cap-Chat, Capucins et Méchins, comté de Gaspé?

2. Quelle fut la somme totale payée à ce titre dans le comté de Gaspé en 1939-1940?

3. Quels furent les commerçants ou agents de poisson qui ont recommandé ou attesté les quantités rétribuées aux pêcheurs?

4. Quelle somme totale fut payée sur la recommandation de chacune de ces personnes?

114b. Etat montrant:—1. Pour quel montant chacun et quels sont, de Ste-Anne-des-Monts, comté de Gaspé les noms des pêcheurs nécessiteux qui ont reçu des matériaux et agrès de pêche pour une somme de deux mille sept cent cinquante piastres (\$2,750.00) payés au cours de l'année fiscale 1939-1940, à D. Bouchard Ltée, de Ste-Anne-des-Monts?

2. En quoi consistaient ces matériaux et agrès?

3. Mêmes renseignements pour la somme de un mille trois cent seize piastres (\$1,316.00) payée à M. A. Beaulieu, Mont-Louis, ainsi que pour celle de sept cent quatre-vingt-une piastres (\$781.00) payée à Anicet Létourneau, Mont-Louis, Gaspé; le tout en 1939-1940.

114c. Etat montrant:—

1. Le gouvernement a-t-il directement ou indirectement payé des allocations de secours en nature ou en espèces aux pêcheurs nécessiteux du comté de Mata-pédia-Matane, au cours des années 1939 et 1940?

2. Si oui, qui était en charge de l'organisation ou de la distribution, et, quelle a été la consistance de l'aide donnée?

3. Par l'entremise de quels marchands et pour quels montants chacun?

4. Quel est le nom et quel est le montant de l'aide reçue par chacun des pêcheurs de Grosses-Roches, Ste-Félicité, Matane, Rivière-Blanche, Baie-des-Sables, Les Boules, Métis, Grand-Métis, Ste-Flavie?

5. Quels sont les noms des pêcheurs pour chacune des paroisses précitées qui ont reçu par l'entremise de l'Office du Poisson Salé, des indemnités en compensation de déficit (*Deficiency Payments*) en 1939 et 1940 et quel montant fut payé à chacun?

6. Quel est le montant total payé par l'Office du Poisson Salé et par le gouvernement aux pêcheurs de ce comté pour les années susdites?

114d. Etat montrant:—1. Des représentations ont-elles été faites de 1930 à ce jour, par le gouvernement de Québec, auprès du gouvernement fédéral, pour qu'il vienne en aide aux pêcheurs nécessiteux des Iles-de-la-Madeleine?

2. Si oui, (a) quelles étaient ces représentations, (b) qu'y fut-il répondu, (c) quelle suite y a-t-on donnée?

115. Etat montrant:—

1. Le gouvernement a-t-il décidé d'établir un aéroport à ou proche de la ville de Moose-Jaw?

2. Si oui, cet aéroport servira-t-il au Plan d'entraînement aérien de l'empire?

3. Quand le gouvernement a-t-il pris la décision d'établir cet aéroport?

4. Depuis le 26 mars 1940, des représentations ont-elles été faites par écrit, ou par des délégations, soit au gouvernement, soit à tout ministère, au sujet de l'établissement à Moose-Jaw d'un aéroport pour le Plan d'entraînement aérien de l'empire?

5. Si oui, à quel ministère ou à quels ministres a-t-on fait ces représentations?

115a. 1. Le gouvernement britannique (a) possède-t-il ou (b) exploite-t-il des aéroports ou d'autres installations d'entraînement à ou proche la ville de Moose-Jaw, Saskatchewan?

2. Si oui, de qui les a-t-il achetés ou acquis, et quels sont les détails du prix?

3. A qui avait été adjugé le marché (a) pour préparer le terrain, (b) pour construire les édifices?

4. Quelles sommes a-t-on versées aux entrepreneurs pour cet ouvrage?

116. Etat montrant:—

1. Quels sont les règlements actuels (a) du ministère de la Défense nationale, (b) du ministère de la Défense nationale pour l'Air, (c) des services de la marine, pour la nomination de chapelains durant cette guerre, et quels sont les règles et règlements actuels relatifs aux chapelains?

2. Déposera-t-on sur le Bureau des copies de ces règlements ou de tout arrêté du conseil?

3. Déposera-t-on sur le Bureau toutes les lettres et communications sur ce sujet, et la revision de ces règlements, de même que des renseignements sur les personnes qui ont autorisé ces règlements et les ont proposés au gouvernement?

4. A-t-on envoyé des lettres ou des résolutions au gouvernement à tout fonctionnaire de l'Etat pour demander une revision?

116a. Etat montrant:—

1. Qui sont les chapelains à service intermittent ou continu qui sont au service du Corps royal d'aviation du Canada, district d'entraînement aérien No 1, à Toronto, et où vivent-ils?

2. Par religion, quel est le nombre des hommes enrôlés dans ce district d'aviation?

3. En vertu de quels principes fait-on ces nominations, et prend-on en considération, pour les faire, la religion des hommes enrôlés?

4. Des chefs de sociétés religieuses du Canada ont-ils fait des représentations au gouvernement en cette affaire?

118. Etat montrant:—

1. Au 1er novembre 1940, quelles étaient les forces militaires du Canada (a) dans la Milice, (b) outre-mer, (c) dans l'aviation, (d) dans le service de la marine?

2. Quel est le nombre des divisions canadiennes maintenant complètement équipées et entraînées?

3. Se propose-t-on d'en organiser d'autres afin de permettre au Canada de collaborer et de coopérer avec la Grande-Bretagne pour prendre l'offensive contre les puissances de l'axe sur divers théâtres de la guerre?

4. A-t-on suspendu le recrutement pour outre-mer durant les trente jours et deux semaines d'entraînement en vertu de la Loi du service de guerre? Si oui, sur la proposition de qui?

5. Quel recrutement se fait actuellement?

6. Quelles sont les forces militaires canadiennes de toutes sortes qui sont maintenant en Grande-Bretagne ou dans d'autres zones de guerre en Europe et combien d'officiers et de soldats canadiens sont maintenant outre-mer?

118a. Etat fournissant le nombre des hommes qui se sont enrôlés dans l'armée canadienne et qui ont été rejetés pour des raisons médicales depuis septembre 1939.

118b. 1. Jusqu'aujourd'hui, combien d'hommes ne se donnant pas comme insoumis par cas de conscience, ont-il refusé de rejoindre pour entraînement en vertu de la Loi de mobilisation des ressources naturelles?

2. Combien d'hommes avaient été affectés par des manufactures, ou par une fabrique, en particulier, qui s'objectent à l'envoi d'aucun ouvrier au camp?

3. Quelle mesure le gouvernement a-t-il prise, ou se propose-t-il de prendre au sujet des hommes qui ne se donnent pas comme des insoumis par cas de conscience, mais qui ont refusé de rejoindre pour entraînement?

4. Quelle mesure le gouvernement a-t-il prise, ou se propose-t-il de prendre au sujet des manufactures qui s'objectent à donner à leurs ouvriers la permission de rejoindre pour l'entraînement?

118c. Copie de toutes les règles et de tous les règlements rendus par décret du conseil ou autrement en vertu de la Loi de la mobilisation des ressources nationales, 1940.

118d. Etat montrant:—

1. Depuis le 1er juillet 1939, combien d'hommes, par province, se sont enrôlés dans les divers services de l'armée du Canada?

2. Par province, à combien d'hommes, depuis leur enrôlement, a-t-on accordé des brevets alors qu'ils comptaient (a) moins de trois mois de service, (b) moins de six mois de service?

118e. Copie de tous les arrêtés du conseil, des règles et règlements et de toutes les autres instructions rendus soit en vertu de la Loi de milice, de la Loi du Corps d'aviation royal canadien, de la Loi des affaires navales, de la Loi de l'Armée, de la Loi des mesures de guerre, ou de la Loi sur la mobilisation des ressources naturelles, au sujet du recrutement, au sujet aussi des droits et des privilèges que les soldats de l'armée canadienne possèdent en matière de solde ou d'allocations.

118f. Etat montrant:—

1. Par province, quel a été au Canada le total des enrôlements pour (a) la marine, (b) le Corps d'aviation royal canadien, (c) l'Armée active, (d) l'Armée de réserve?

2. Du 1er septembre 1939 au 31 janvier 1941, combien d'hommes a-t-on renvoyés parce qu'ils ne satisfaisaient pas aux exigences médicales dans (a) la marine, (b) le Corps d'aviation royal canadien, (c) l'Armée active?

3. Combien d'hommes a-t-on renvoyés d'outre-mer au pays comme invalides par suite de blessures?

4. Combien d'hommes a-t-on renvoyés d'outre-mer au pays comme invalides par suite de maladies?

5. Quelles mesures a-t-on prises pour réintégrer ces hommes dans la vie civile par des moyens autres que la solde d'un mois, une allocation d'un mois pour personnes à charge et une allocation de \$35 pour le vêtement?

119. Etat montrant:—1. Dans quelle mesure le gouvernement du Canada soutient-il la Société canadienne des jeunes aviateurs?

2. A quel stage en est rendue l'organisation de cette société à l'heure actuelle?

3. De quelle façon sont organisés les clubs dans chaque localité?

120. Etat montrant:—1. Quelles sont les dimensions des baraques construites aux camps militaires de Sussex et de Fredericton?

2. Quels sont les devis relatifs au bois utilisé dans la construction?

3. Le bois utilisé dans la construction était-il raboté sur les quatre côtés?

121. Etat montrant:—1. Combien de bidons pour les vidanges a-t-on commandés pour les camps militaires?

2. A qui a-t-on donné ces commandes, et à quel prix?

3. Combien en a-t-on envoyé à chaque district militaire?

4. Quand les a-t-on expédiés à chaque district militaire, et quand sont-ils arrivés?

5. Les a-t-on utilisés immédiatement ou les a-t-on placés dans des entrepôts?

6. Et si on les a placés dans des entrepôts, à quels endroits?

122. Etat montrant:—Quel est, d'après l'architecte de l'Etat, le prix estimatif de chacun des édifices du dépôt d'approvisionnements dans Calgary-Est?

122a. Etat montrant:—Quel est le prix mentionné au contrat de l'Etat pour chacun des édifices du dépôt d'approvisionnements (Numéros 11 et 2) de Calgary-Est)?

123. Etat montrant:—1. Quels sont les noms de toutes les compagnies organisées sous l'autorité du ministère des Munitions et du ravitaillement?

2. Quelles sont les fonctions et la fin de chacune de ces compagnies?

3. Où est le bureau-chef de chacune de ces compagnies?

4. Qui sont les hauts fonctionnaires, les administrateurs et/ou les membres de chacune de ces compagnies?

123a. Etat montrant:—1. Quel est le nombre de fabriques ou de manufactures de munitions, d'avions, d'outils, de produits chimiques ou autres que le gouvernement canadien, en son propre nom, ou au nom du gouvernement britannique, a achetés, construits, ou acquis ou dont il est propriétaire?

2. Quelle somme d'argent a-t-on dépensée pour ces manufactures ou fabriques, (a) le total, (b) le montant pour chacune?

3. Quels sont les noms des compagnies organisées pour diriger et surveiller ces manufactures ou fabriques?

4. Ces compagnies ont-elles été constituées en corporation en vertu de la loi fédérale ou de quelque loi provinciale sur les compagnies?

5. Quels sont les noms des administrateurs de chacune de ces compagnies, manufactures ou fabriques, et quelle est la charge ou quelles sont les charges que chacun de ces administrateurs occupe maintenant ou a autrefois occupées dans toute institution industrielle ou financière?

6. Quelles sont les fonctions et les attributions déterminées des bureaux d'administration des compagnies, fabriques ou manufactures de l'Etat?

7. Ces administrateurs reçoivent-ils quelque traitement ou allocation? Si oui, quels sont les traitements et les allocations versés ou que l'on doit verser à ces administrateurs?

8. Quels sont les divers produits pour la production, le traitement ou l'achat desquels chaque manufacture ou fabrique de l'Etat sert actuellement ou doit servir?

9. Quels sont les noms des directeurs, ou des directeurs généraux de chacune des fabriques ou manufactures de l'Etat, et quelle est la charge ou quelles sont les charges que chacun occupe maintenant ou a occupées autrefois dans toute institution financière ou industrielle?

10. Quels sont les traitements et/ou les allocations versés à ces directeurs?

11. (a) En vertu de quelle autorité légale le gouvernement a-t-il acquis ou établi ces manufactures ou fabriques? (b) Si ces transactions ont été faites sous l'empire d'arrêtés du conseil, le Gouverneur en conseil émet-il une ordonnance séparée pour chaque achat ou transaction, ou si un seul arrêté en conseil a donné au Ministre de grands pouvoirs dans ce domaine? (c) Ces arrêtés du conseil, s'ils existent, contiennent-ils les noms des directeurs, arrêtent-ils le chiffre du capital, les fonctions et les attributions, la direction, et, d'une façon générale, l'administration de ces manufactures, ou fabriques ou compagnies de l'Etat?

12. Le gouvernement a-t-il pris des engagements quant à la façon de disposer de ces manufactures, fabriques ou industries après la guerre?

13. Le gouvernement a-t-il un programme quelconque au sujet de la façon de disposer de ces fabriques après la guerre?

14. Le gouvernement a-t-il arrêté un programme ouvrier quant aux gages, aux conditions de travail et à l'organisation de sociétés ouvrières dans les manufactures ou fabriques de l'Etat?

123b. Etat montrant:—1. Quel est le nombre des manufactures ou fabriques appartenant à des particuliers et pour l'outillage et l'entretien desquelles le gouvernement canadien et/ou le gouvernement britannique fournissent ou ont fourni des montants en vertu de contrats signés avec les propriétaires de ces manufactures ou fabriques?

2. Quels sont les noms des compagnies qui possèdent ces manufactures ou fabriques?

3. Quelle somme a-t-on dépensée ainsi, (a) le total, (b) pour chaque fabrique ou manufacture?

4. D'après les contrats passés avec les propriétaires de ces manufactures et fabriques, qui est investi du droit de propriété de ces machines, de ces édifices additionnels, etc., que le gouvernement canadien et/ou le gouvernement britannique fournissent ainsi?

5. Quelle mainmise le gouvernement garde-t-il sur l'exploitation et la direction de fabriques, ou manufactures?

6. Quel est, en général, le tarif des profits permis dans les marchés pour munitions, armements, fournitures et autres marchés de guerre?

7. Trouve-t-on dans l'un quelconque de ces marchés de guerre, des dispositions relatives aux gages, aux conditions de travail, et à l'organisation de sociétés ouvrières dans ces manufactures ou fabriques?

124. Copie de l'arrêté du conseil acceptant la démission de Allan B. Plaunt, ex-membre du Bureau des Gouverneurs de la Commission canadienne de la radio-diffusion, démission qui, d'après une déclaration que l'honorable C. D. Howe a faite à Québec le 25 octobre 1940, aurait été acceptée environ trois semaines avant cette date.

124a. Copie de tous rapports, correspondance, mémoires et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1939 entre Allan B. Plaunt, ex-membre du bureau des Gouverneurs de la Commission de radiodiffusion du Canada et tout haut fonctionnaire de la Commission de radiodiffusion du Canada, ou le ministre des Transports, ou tout autre ministre.

125. Relevé des noms, des adresses et de la nationalité de tous les délégués ou représentants de puissances et les pays étrangers qui jouissent à l'heure actuelle en Canada des privilèges ou des immunités diplomatiques?

126. Copie du contrat passé par le ministère de la Défense nationale, service de l'Aviation, ou par tout autre ministère, avec des sociétés particulières ou des associations, au sujet de l'entraînement dans les écoles élémentaires d'aviation établies en conformité de la Plan d'entraînement aérien de l'empire, au sujet de l'administration et de la direction de ces écoles.

126a. Copie des contrats passés entre le ministère de la Défense nationale, service de l'Air, et la *Quebec Airways (Training) Limited*, pour la construction d'une école élémentaire d'aviation au Cap de la Madeleine.

127. Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes, recommandations et autres documents datés durant l'année passée, que le ministère des Postes a en sa possession et qui ont trait au changement du maître de poste à Hinchliffe, Saskatchewan.

128. Etat montrant:—Dans chaque province, combien d'aspirants aviateurs a-t-on examinés et acceptés, mais n'a-t-on pas appelés encore?

128a. Etat montrant le nombre de morts, de chocs, et d'accidents graves survenus au personnel de la force royale canadienne de l'air et qui se sont produits depuis l'inauguration au Canada du plan d'entraînement aérien du Commonwealth.

128b. Etat montrant:—1. Quel est l'effectif actuel de l'aviation canadienne?
2. De combien de canadiens anglais, de canadiens français, de sujets britanniques d'outre-mer, d'américains et d'autres nationaux se compose cet effectif?

3. Combien d'offres de services et d'enrôlement ont été reçues dans chacune des provinces?

129. Etat montrant:—1. Qui est le titulaire de la charge de surveillant des renseignements de la marine?

2. Quand l'a-t-on nommé?

3. Quel est son traitement?

4. Quelle est la nature de ses fonctions?

5. Quelles sont ses aptitudes pour cette charge?

6. De quelle nationalité est-il?

7. Dans quel état ou pays occupait-il un domicile avant sa nomination?

8. Détient-il des décorations ou des titres d'un pays étranger?

130. Relevé indiquant (1) le nombre des souscriptions aux emprunts de guerre ne portant pas d'intérêt; (2) le montant moyen de ces souscriptions.

131. Etat montrant:—1. Quels sont les noms et les adresses des personnes que l'Etat a occupées durant l'année 1940 à mettre sur le marché, à manutenter, à mettre en entrepôt le homard en conserve, ou complet, ou transformé, à (a) Halifax, Nouvelle-Écosse, (b) Shediac, Nouveau-Brunswick, (c) à Charlotte-town, île du Prince-Edouard, et (d) à tout autre endroit?

2. Pour quelle période chacune de ces personnes a-t-elle été occupée, quelles étaient ses fonctions, quel était le taux de sa rémunération, et quel a été le montant qui lui a été versé pour (a) ses services, et (b) pour ses dépenses?

3. Quel est le nom de chaque personne, ou industriel, ou courtier de qui l'Etat a acheté du homard mis en conserve, quelle a été la quantité achetée de chacun, et quel a été le montant versé par caisse à chaque personne, ou industriel ou courtier, et quel a été le paiement total?

4. Quels ont été les loyers, ou les redevances versés pour des bureaux, des entrepôts ou de l'espace dans des entrepôts, quelle était la situation de ces édifices, quelle était la période couverte par les baux ou l'occupation, à qui les versements ont-ils été faits, et quel a été le montant versé pour chacune de ces propriétés?

5. Quelles ont été les dépenses additionnelles, indiquant les fins pour lesquelles elles ont été faites, et les personnes à qui l'argent a été versé?

6. Un fonctionnaire de l'Etat a-t-il acheté, vendu ou manutenté du homard en boîte pour son compte personnel?

7. Si oui, quels sont les noms et les détails des affaires de chacun de ces fonctionnaires, et l'Etat lui avait-il donné la permission de s'engager dans une affaire de ce genre?

132. Copie de tous les arrêtés du conseil adoptés depuis le 23 octobre 1935 et autorisant le Ministre du Revenu national à fixer des valeurs imposables en vertu de l'article 43 de la Loi des douanes, et copie des ordonnances rendues par le Ministre du Revenu national en conformité de ces arrêtés du conseil.

133. Etat montrant:—Durant les derniers deux mois, le gouvernement a-t-il obtenu de l'or d'une source quelconque en Colombie-Britannique? Si oui, de qui?

134. Etat montrant:—

1. Quels édifices l'Etat a-t-il achetés dans la ville d'Ottawa depuis le 1er septembre 1939?

2. De qui a-t-on acheté chacun de ces édifices?
3. Quel a été le prix d'achat dans chaque cas?

135. Etat montrant:—

1. Quels ont été les frais de construction et d'amélioration au champ de tir de Connaught?
2. Quelle est la superficie totale de ce champ de tir?
3. A quel usage a servi le champ de tir Connaught l'année passée?
4. A quel usage servira-t-il durant la guerre?

136. Etat montrant:—

1. Quel est au Canada le nombre de juges qui reçoivent leurs traitements du gouvernement fédéral?
2. Quel est dans chaque province le nombre des juges qui reçoivent leurs traitements du gouvernement fédéral?
3. Quels sont leurs traitements?
4. Combien de juges à leur retraite reçoivent une pension?
5. Combien reçoivent-ils en pensions?
6. Les juges accomplissent-ils d'autres fonctions comme de faire partie de commissions royales?
7. Si oui, combien reçoivent-ils en (a) traitements, (b) frais de subsistance, pour faire partie de commissions royales?

137. Etat montrant:—

1. La Commission mixte de la route de l'Alaska a-t-elle présenté au gouvernement un rapport de ses conclusions?
2. Si oui, ce rapport sera-t-il déposé sur le Bureau?
3. En est-on arrivé à une décision quant à la date où l'on commencera la confection de cette route?
4. Si oui, quel tracé a-t-on choisi?

138. Etat montrant:—Chaque année financière depuis 1935, quels montants a-t-on perçus avec les impôts suivants: (1) Impôt sur le revenu: (a) des particuliers, (b) des compagnies, (c) la taxe de cinq pour cent; (2) la taxe sur les ventes; (3) la taxe spéciale d'accise; (4) la taxe d'accise sur les câbles, les télégraphes et les téléphones; (5) la taxe d'accise sur les billets de chemins de fer; (6) la taxe d'accise sur les allumettes et les briquets; (7) la taxe d'accise sur le papier et les tubes à cigarettes; (8) la taxe d'accise sur les véhicules-moteurs; (9) la taxe d'accise sur les pneus et les chambres à air; (10) la taxe d'accise sur les cosmétiques et les savons; (11) la taxe d'accise sur les cigares; (12) la taxe d'accise sur le sucre; (13) la taxe d'accise sur les cartes à jouer; (14) la taxe d'accise sur les vins; (15) la taxe sur les transferts de valeurs; (16) les autres taxes d'accise perçues avec des timbres d'accise; (17) le droit d'accise sur les spiritueux; (18) le droit d'accise sur le malt; (19) le droit d'accise sur la bière; (20) le droit d'accise sur le sirop de malt; (21) le droit d'accise sur les cigarettes; (22) le droit d'accise sur les cigares; (23) le droit d'accise sur le tabac; (24) les droits douaniers moins les remises et les drawbacks?

138a. Etat montrant:—

1. Quelles taxes d'abord imposées durant la Grande Guerre sont encore en vigueur, soit sous leur forme première, soit sous une forme modifiée?

2. Durant les années financières 1940 et 1941, quelles recettes a-t-on perçues de chacune de ces taxes?

138b. Copie de la lettre que le ministre des Finances a adressée aux premiers ministres de chaque province pour demander que les provinces abandonnent le domaine de l'impôt personnel sur le revenu et de l'impôt sur les compagnies.

139. Etat montrant:—

1. Quel a été le total des frais de l'inscription nationale?
2. A l'exception des impressions, etc., quel a été le total des frais de l'inscription dans chaque comté?
3. Quel a été le coût total des impressions et de la papeterie, etc.?
4. Quel a été le nombre total des personnes inscrites?

139a. Etat montrant:—

1. Combien de personnes a-t-on inscrites dans chaque comté du Canada les 19, 20 et 21 août derniers?
2. Sur les personnes inscrites dans chaque comté, combien étaient du sexe masculin et combien du sexe féminin?
3. Combien a coûté cette inscription dans chaque comté?

139b. Etat montrant,—Tableau statistique préparé à la suite de l'enregistrement nationale en août 1940, pour la province d'Ontario.

Tableau statistique illustrant le nombre et le pourcentage des personnes enregistrées en Ontario, les classifiant par âge suivant leur emploi spécialisé.

139c. Rapport préliminaire sur la classification, en tableaux, de l'enregistrement national tenu, en août 1940, pour le Canada et les provinces, d'après l'âge, l'état conjugal, la place natale de l'enregistré et de ses parents, l'année d'immigration, s'il est né hors du pays, l'année de la naturalisation de l'aubain, l'origine raciale, la langue usuelle, le degré d'instruction, l'état de santé, d'inaptitude physique, le métier ou profession, ou le manque d'emploi, les connaissances en agriculture, etc.

139d. Tableaux des emplois spécialisés tels que déclarés lors de l'enregistrement national du mois d'août 1940, au Canada et dans les provinces, classifiés d'après l'âge et le sexe.

139e. Tableaux statistiques de l'enregistrement national d'août 1940, fournissant les renseignements relatifs aux personnes occupant des emplois spécialisée dans tout le Canada, et classifiés suivant l'âge et le sexe.

140. Etat montrant:

1. Les personnes suivantes sont-elles au service de l'Etat ou engagées dans des œuvres de guerre: (a) J. N. Bayne; (b) H. S. Carpenter?
2. Si oui, dans quels ministères et qui les a proposées?
3. Combien chacune reçoit-elle en (a) traitement, (b) dépenses?
4. Ces deux personnes étaient-elles autrefois à l'emploi du gouvernement de la Saskatchewan? Si oui, à quels titres?
5. L'un ou l'autre, ou l'un et l'autre reçoivent-ils des pensions ou des allocations de retraite de la province de la Saskatchewan? Si oui, quel en est le montant annuel?

141. Etat montrant:

1. Par province, quelles quantités de pommes de terre de table a-t-on importées des Etats-Unis durant les mois de l'année 1940, jusqu'au 31 octobre, et quelles quantités totales a-t-on importées?

2. Du 1er janvier au 31 octobre 1940, quel ou quels montants de monnaie américaine le Bureau de contrôle des changes étrangers a-t-il permis d'employer pour l'achat de pommes de terre de table des Etats-Unis?

3. Du 1er janvier au 31 octobre de l'année 1940, quels montants de monnaie américaine, ou de fonds américains, ou de crédits américains a-t-on accordés ou permis aux importateurs canadiens pour leurs importations de fruits et de légumes frais?

4. Le Bureau des changes étrangers a-t-il reçu d'importateurs canadiens des demandes relatives à l'importation de tangerines du Japon?

5. Si oui, quels montants de fonds américains ou canadiens le Bureau de contrôle des changes étrangers a-t-il accordés ou permis pour les importations de tangerines?

141a. Copie de tous rapports spéciaux et de la correspondance échangés du 1er septembre 1940 à aujourd'hui entre J. A. Strong ou le bureau de la Commission canadienne de commerce à Buenos-Ayres et le ministère du commerce du Canada au sujet de cargaisons de pommes de terre envoyées du Canada à l'Argentine et à d'autres pays de l'Amérique du Sud.

141b. Etat montrant:—1. Quelle quantité de pommes de terre de table le Canada a-t-il importées des Etats-Unis durant chacun des douze derniers mois?

2. Quelle partie de ces importations était de la catégorie E.U. classe 1?

3. Quelle partie de ces importations était de la catégorie E.U. classe 1, grosneur B?

142. Etat montrant.—Le ministère de la Défense nationale a-t-il édicté des règlements pour empêcher les professionnels,—avocats, médecins, architectes, etc.—, qui sont en même temps officiers de l'Armée canadienne, de continuer l'exercice privé de leur profession?

142a. Le ministère de la Défense nationale a-t-il édicté des règlements pour empêcher les professionnels,—avocats, médecins, architectes, etc.—qui sont en même temps officiers dans l'Armée canadienne, de continuer l'exercice privé de leur profession?

143. Etat montrant:—1. Quand le Bureau d'enregistrement des Services volontaires a-t-il été ouvert?

2. Combien de fonctionnaires accomplissent maintenant le travail de ce Bureau?

3. Combien de demandes d'emplois le Bureau a-t-il reçus?

4. Combien de personnes ont obtenu un emploi par l'entremise du Bureau?

144. Etat montrant:—1. Quel est le salaire payé à un menuisier, travaillant pour les travaux de la Défense nationale, au camp militaire de Valcartier, province de Québec?

2. Quel est le salaire payé à un menuisier, travaillant pour les travaux de la Défense nationale, au camp militaire Borden, dans la province d'Ontario?

145. Etat montrant:—1. Sur la proposition de qui le congé de Noël a-t-il été limité à six jours pour l'armée du Canada?

2. Est-ce tout le délai alloué à ceux qui désirent venir dans le Canada central à partir des provinces maritimes, de l'ouest, et de la Colombie, en prenant leur congé à leurs propres dépens?

3. Sur la proposition de qui a-t-on refusé le congé de Noël à des officiers et à des aviateurs du Corps royal d'aviation du Canada?

4. Quel congé et quelles permissions de Noël ont les membres des services administratifs qui n'appartiennent pas à l'armée du Canada, ou les fonctionnaires des Commissions gouvernementales du Canada?

145a. Etat montrant:—1. Les hôpitaux pour les forces militaires du Canada sont-ils suffisants dans les divers districts militaires du Canada pour ceux qui subissent leur entraînement, ou s'il y a manque de lits?

2. A quelles distances des divers camps établis en vertu du régime actuel y a-t-il des hôpitaux civils, et ceux-ci possèdent-ils un équipement suffisant pour soigner tous patients qui se présentent et qui ne peuvent être soignés aux divers camps?

3. Quels logements hospitaliers le gouvernement a-t-il établis ou établit-il, dans les divers districts militaires, pour prendre soin des soldats qui sont maintenant outre-mer mais seront malades ou blessés à leur retour au Canada?

4. A-t-on fait préparer un rapport sur le nombre des lits des hôpitaux?

146. Etat montrant:—1. Quels sont les noms des membres de la Commission de la marine marchande du Canada?

2. A quelle race appartient chacun d'entre eux?

147. Copie de toutes les conférences, correspondance, entrevues, communiqués à la presse et copie de tous les autres faits publiés et communiqués par les présidents de la section canadienne et de la section américaine de la Commission mixte de défense ou par d'autres membres ou fonctionnaires, à Halifax, Vancouver et autres villes du Canada et des Etats-Unis, au sujet des ouvrages conjoints de défense du Canada et des Etats-Unis, et de la façon même dont ils ont été donnés aux journaux pour être publiés dans les deux pays.

148. Etat montrant:—Combien de pièces d'habillement dont l'énumération suit (a) les manufactures canadiennes (b) les manufactures étrangères ont-elles fabriquées et livrées à l'Etat pour le ministère de la Défense nationale: (a) paires de bottines; (b) assortiment d'uniformes; (c) couvertures; (d) bretelles; (e) chemises d'uniforme; (f) pardessus?

149. Relevé indiquant les noms, l'adresse, l'âge, le sexe, de chaque fonctionnaire du bureau du registraire de district, département des Services nationaux de guerre, à Winnipeg, Manitoba; indiquant aussi si chaque fonctionnaire est marié ou non;

Un état montrant s'il y a des femmes mariées parmi ces fonctionnaires, et si les maris de ces femmes mariées occupent des emplois rémunérés, et si oui, quels sont les noms de ces femmes.

Un état montrant si quelques-uns de ces fonctionnaires reçoivent des annuités de l'Etat, soit du Dominion, soit des provinces, soit des municipalités, et si oui, quels sont les noms de cette ou de ces personnes, la nature et le montant de ces annuités;

De même qu'un relevé indiquant si certains de ces fonctionnaires sont d'anciens combattants, et si oui, quels sont leurs noms.

149a. Etat montrant:—1. Quels sont les noms des membres du personnel du département des Services de guerre?

2. Quels sont le traitement et les fonctions respectives de chacun?

3. Quels étaient l'état et l'adresse de chacun au temps de sa nomination?

4. Parmi eux, qui avaient fait antérieurement du service militaire?

149b. Relevé indiquant.—1. Les noms des personnes de la Saskatchewan que le ministère des Services nationaux de guerre occupe aujourd'hui; 2. les fonctions de chacune de ces personnes; 3. le traitement versé à chacune d'entre elles; 4. le montant et la source de toute pension ou de tout autre traitement que chacune de ces personnes peut recevoir.

150. Copie des points principaux de l'accord conclu pour l'achat du bacon canadien par le ministère britannique de l'approvisionnement pour une période datant du 1er novembre 1940 au 31 octobre 1941; avec un mémoire exposant les divergences qui existent entre les ententes aux ports canadiens l'an dernier et cette année d'après l'ancien et le nouvel accord au sujet du bacon.

150a. Etat montrant:—1. Quelle somme d'argent provenant de toutes sources a-t-on versée à l'Office du Bacon?

2. Jusqu'à aujourd'hui, de quelle façon a-t-on disposé de cet argent?

3. A qui et pourquoi a-t-on fait des versements?

4. Quelle somme est encore au crédit de l'Office?

5. De quelle façon l'Office se propose-t-il de distribuer ce montant?

151. Rapport et recommandations du comité spécial nommé pour faire enquête sur les sujets orientaux de la Colombie-Britannique, le 1er octobre 1940, afin de s'enquérir de la situation des personnes d'origine japonaise et

chinoise, domiciliées en Colombie-Britannique, et de faire rapport sur le problème que présentent au point de vue sécurité nationale les Japonais et les Chinois de cette province, eu égard surtout à l'entraînement militaire.

152. Arrêtés du conseil nommant les contrôleurs du ministère des Munitions et du ravitaillement et définissant leurs fonctions, de même qu'une copie des règlements ou ordonnances mis en vigueur par ces contrôleurs et/ou par la Commission de contrôle des industries en temps de guerre.

152a. Copie de tous les arrêtés du conseil nommant les contrôleurs du ministère des Munitions et du ravitaillement et définissant leurs fonctions, de même qu'une copie des règlements ou ordonnances mis en vigueur par ces de même que les noms et les adresses de ces organismes et les noms de compagnies d'élevateurs qui forment chacun de ces organismes.

153. Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, résolutions et autres documents que le gouvernement a en sa possession et qui ont trait à une requête demandant à la Commission de contrôle des loyers de tenir une audience à Calgary, Alberta, afin que ladite ville soit proclamée zone contrôlée.

154. Relevé indiquant le nombre d'organismes de vente volontaires formés en vertu des dispositions de la Loi de 1939 sur la vente coopérative du blé de même que les noms et les adresses de ces organismes et les noms d'élevateurs qui forment chacun de ces organismes.

Etat montrant: (a) le prix de vente en gros, par boisseau, le blé étant rendu à Fort William; (b) les frais de vente et d'administration, par boisseau; (c) le prix de vente net par boisseau; (d) le versement initial au cultivateur par boisseau; (e) le paiement subséquent par boisseau versé au cultivateur; (f) le paiement net final versé par boisseau au cultivateur.

154a. Etat montrant:—

1. Quel est le prix moyen actuel payé au producteur de blé par boisseau?
2. Quel est le prix moyen de la farine de blé chargé au consommateur de l'est du Canada?
3. Le gouvernement a-t-il pris les mesures nécessaires pour réduire les frais de transport du blé des provinces des prairies dans les provinces de l'est?

155. Etat montrant:—1. Un contrat à régie intéressée a-t-il été adjudgé pour le régalage et le pavage du champ d'atterrissage à l'aéroport d'Eastern Passage, de Dartmouth, Nouvelle-Ecosse? En ce cas, à qui?

2. Quel était, d'après le ministère, le coût estimatif de cette entreprise?
3. Cette compagnie a-t-elle exécuté son travail elle-même ou l'a-t-elle donné à d'autres en sous-contrat?
4. S'il y a eu sous-contrat, à qui et à quel prix?
5. Ce travail est-il maintenant terminé?
6. Quelle somme a été versée à l'entrepreneur?
7. Quelles sommes reste-t-il à verser?
8. L'entrepreneur a-t-il réclamé un montant qui lui aurait été refusé par le gouvernement?
9. En ce cas, de quelle nature étaient ces réclamations, ou cette réclamation, et quel était le montant réclamé?
10. Ledit entrepreneur a-t-il reçu des sommes sans certificat d'ingénieur?
11. En ce cas, quand et quels montants ont été versés?
12. Un marché supplémentaire a-t-il été adjudgé?
13. En ce cas, de quelle nature était le travail accompli d'après ce marché supplémentaire?
14. Quel était le montant mentionné dans cedit contrat supplémentaire?
15. Quelle somme a été versée à l'entrepreneur en rapport avec ce contrat supplémentaire?

16. Quelles sommes reste-t-il à verser?

17. Quels sont les administrateurs de cette firme d'entrepreneurs?

155a. Etat montrant:—1. A quelle compagnie a-t-on adjugé le marché pour des travaux d'excavation et de régalage à l'aéroport d'Eastern Passage, à Dartmouth, Nouvelle-Ecosse?

2. A quelle date l'a-t-on adjugé?

3. Qui sont les administrateurs de la Compagnie adjudicataire?

4. Quel est le montant total mentionné au contrat?

5. Cette compagnie a-t-elle exécuté cette entreprise elle-même ou l'a-t-elle fait exécuter par d'autres?

6. Dans le dernier cas, par qui et à quel prix?

7. Cette entreprise est-elle maintenant terminée?

8. Quel montant a-t-on versé à l'entrepreneur?

9. Quel montant doit être versé encore?

10. L'entrepreneur a-t-il réclamé quelque montant que le gouvernement a refusé de payer?

11. Si oui, de quelle nature étaient cette ou ces réclamations, et quel était le montant demandé?

12. A-t-on versé des montants audit entrepreneur sans un certificat d'ingénieur?

13. Si oui, à quelles dates et quels montants a-t-on alors versés?

14. A-t-on étendu la portée du contrat original?

15. Si oui, pour quelle période et pour quelles quantités a-t-on étendu la portée du contrat original?

16. Jusqu'aujourd'hui, quel est le coût total de tous les ouvrages entrepris à l'aéroport d'Eastern Passage?

17. Quel est le coût estimatif complet de tous les ouvrages entrepris ou qui doivent être entrepris à l'aéroport d'Eastern Passage?

155b. Copie de tous les contrats couvrant les entreprises exécutées depuis le 23 octobre 1935 et qui ont trait à (a) des travaux d'excavation, (b) au régalage et au pavage, (c) à tous autres travaux entrepris à l'aéroport de Eastern Passage, à Dartmouth, Nouvelle-Ecosse, et aussi copie de tous télégrammes, lettres, estimés, comptes, certificats d'ingénieurs, rapports de vérificateurs, mémoires et de tous autres documents ou écrits qui ont trait auxdits contrats.

155c. Etat montrant:—1. Quel est l'ingénieur dont on a retenu les services pour l'établissement de l'aéroport d'Eastern Passage, à Dartmouth, Nouvelle-Ecosse?

2. A-t-on changé l'ingénieur durant la période de construction?

3. Si oui, pourquoi l'a-t-on changé?

4. Quel prix a-t-on versé par verge cube de gravier en vertu du marché en régie intéressée en vigueur à cet aéroport?

5. S'est-on servi d'un concasseur dans l'exécution de ce marché en régie intéressée?

6. Si oui, quel loyer a-t-on versé pour le concasseur?

7. S'est-on servi de pelles à vapeur dans l'exécution de ce marché en régie intéressée?

8. Si oui, combien de pelles à vapeur a-t-on utilisées et quels loyers a-t-on versés pour cet outillage?

156. Etat montrant:—1. Quel a été le coût des nouveaux aménagements et de l'armement de chacun des six torpilleurs qui sont devenus disponibles pour la marine canadienne à même les 50 torpilleurs que les Etats-Unis d'Amérique ont remis à la Grande-Bretagne en échange pour des bases navales dans les Bahamas, les Antilles Anglaises, et la Guyanne anglaise?

2. A quel endroit, et par qui chacun de ces torpilleurs a-t-il été aménagé de nouveau, réparé et armé?

3. Chacun de ces six torpilleurs est-il armé et en service actif?

158. Etat montrant:—1. A quels individus, sociétés ou compagnies l'Etat a-t-il adjudgé des marchés d'impression durant l'année, 1940?

2. Quelle était la teneur du contrat dans chaque cas, et quel était le prix?

159. Etat montrant:—1. Quel est le nombre des fonctionnaires de l'Office public des renseignements?

2. Quel est le montant global de leurs traitements?

3. Combien de fonctionnaires sont occupés à la publicité dans chacun des ministères suivants: (a) Affaires extérieures; (b) Défense nationale; (c) Défense nationale, département de l'Aviation; (d) Service nationaux de guerre et les services qui les composent; (e) Munitions et fournitures; (f) Revenu national; (g) Ministère des Postes; (h) Mines et ressources; (i) Pêcheries; (j) Agriculture; (k) Commerce; (l) et Transports?

4. Dans chacun de ces ministères, quel est le montant global des traitements de ces publicistes?

160. Etat montrant:—1. Combien d'hommes mariés occupent dans le service civil des emplois réguliers à \$60 par mois ou à moins de \$60?

2. Depuis combien d'années chacun de ces fonctionnaires est-il au service de l'Etat?

3. Une fois les déductions faites, quel est le montant net versé mensuellement à une personne dont le salaire est de \$60 par mois ou de moins?

4. La Commission du service civil a-t-elle fait une proposition officielle quelconque au Bureau du Trésor au sujet des tarifs de rémunération des fonctionnaires de la classe inférieure, y compris et les personnes mariées et les célibataires? (a) Si oui, ladite proposition peut-elle être déposée sur le Bureau? (b) Le Bureau du Trésor a-t-il pris des mesures pour mettre cette proposition en œuvre?

161. Etat montrant:—1. Occupe-t-on des personnes de nationalité allemande ou italienne dans un ministère quelconque du Dominion?

2. Si oui, combien de chaque nationalité?

162. Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il reçu des appels au secours de la part de la population désseparée des Iles-de-la-Madeleine?

2. Si oui, a-t-il répondu et de quelle façon?

163. Copie de tous les arrêtés du conseil qui ont trait à une prorogation de la Loi pour la meilleure utilisation de la lumière du jour; copie des règlements que le Contrôleur de l'énergie a rendus sur ce sujet; et copie de tous les mémoires, lettres et autres documents échangés sur ce même sujet du 1er août 1940 jusqu'aujourd'hui entre le Contrôleur de l'électricité et/ou le président ou le secrétaire de la Commission de contrôle des industries en temps de guerre, et tout membre ou haut fonctionnaire de l'Etat, ou tout membre ou fonctionnaire d'un gouvernement provincial, ou d'une compagnie provinciale d'énergie électrique.

163a. Copie de tous les arrêtés du conseil qui ont trait à une prorogation de la Loi pour la meilleure utilisation de la lumière du jour; copie des règlements que le Contrôleur de l'énergie a rendus sur ce sujet; et copie de tous les mémoires, lettres et autres documents échangés sur ce même sujet du 1er août 1940 jusqu'à aujourd'hui entre le Contrôleur de l'électricité et/ou le président ou le secrétaire de la Commission de contrôle des industries en temps de guerre, et tout membre ou haut fonctionnaire de l'Etat, ou tout membre ou fonctionnaire d'un gouvernement provincial, ou d'une compagnie provinciale d'énergie électrique.

164. Etat montrant:—1. Quels terrains de l'artillerie et de l'Amirauté, les autorités municipales occupent-elles dans la ville de Québec?

2. Quelle est la superficie de ces terrains?

3. Quelle est la valeur de ces terrains?

4. Quelles rentes l'Etat reçoit-il de ces terrains?
5. En est-on arrivé à une entente avec les autorités municipales au sujet du paiement de ces terrains?
6. Sinon, pourquoi?

165. Etat montrant:—1. Depuis le 10 septembre 1939, combien de navires de 1,000 tonnes ou de moins, le cas échéant, l'Etat a-t-il achetés ou loués de particuliers, ou de compagnies?

2. Quelles personnes ont vendu ces navires?
3. Quel a été le prix d'achat dans chaque cas?
4. Quel a été le prix de louage dans chaque cas?
5. De quelle nature est chacun de ces navires?
6. Combien d'entre eux sont des yachts ou des navires de plaisance?

166. Etat montrant:—1. Quels ont été les revenus ordinaires et spéciaux du Dominion du Canada durant les années 1936-1937-1938-1939?

2. Quelle a été la contribution de chacune des provinces durant les années plus haut mentionnées?
3. Quelle est la population de chaque province?
4. Quelles sont les sommes requises pour les fins suivantes: (a) Dépenses ordinaires d'administration; (b) service d'intérêt sur la dette du Dominion; (c) Déficiets des chemins de fer nationaux à combler?
5. Quel a été le montant des contributions du trésor fédéral à chaque province du Dominion durant les années plus haut mentionnées: (a) En octrois réguliers; (b) contribution au chômage; (c) travaux de chômage; (d) prêts aux provinces; (e) ces prêts ont-ils été remboursés; (f) avances payées sur le blé dans chaque province?

167. Etat montrant:—1. Combien d'aviateurs se sont tués au Canada pendant leur entraînement depuis le début de la guerre, et à quels endroits?

2. A-t-on tenu des enquêtes civiles du coroner sur les causes de ces décès, ou seulement des enquêtes militaires?
3. Combien de soldats, pendant leur entraînement en Canada, ont été tués sur des convois militaires ou autres du (a) Canadien-National, (b) du Canadien-Pacifique?
4. Quelles enquêtes ont été tenues sur les causes de ces accidents par (a) les autorités civiles, (b) les autorités militaires, ou (c) la Commission des Transports?
5. Déposera-t-on sur le bureau des rapports ou des constatations sur ce sujet?
6. Dans chaque district militaire, combien de soldats ont été blessés ou tués par des véhicules-moteurs sur la route, ou à la suite d'autres accidents?

168. Etat montrant:—1. L'Etat est-il locataire d'immeubles à 202, rue Johnson, et à 156, rue King, Kingston, Ontario?

2. Si oui, de qui les a-t-il loués?
3. Quelle somme a-t-on dépensée pour aménager de nouveau chacun de ces immeubles et pour les rendre propres à l'usage auquel les destinait le gouvernement?
4. Quel est le loyer mensuel dans chaque cas?
5. A quelles fins sert chacun de ces immeubles?
6. Le gouvernement ne possédait-il pas dans ou proche de la ville de Kingston d'autres immeubles également propres aux fins pour lesquelles servent l'un et l'autre de ces immeubles?

169. Etat montrant:—

1. Le gouvernement a-t-il acquis la propriété connue sous le nom de *Calderwood* à 188, rue Union dans le village de Portsmouth, Ontario?
2. Si oui, quand, et quel a été le prix d'achat?
3. Quelle est la superficie de la propriété?
4. Quel est le total des dépenses que l'Etat a faites sur cette propriété depuis qu'il l'a achetée?
5. A qui la propriété est-elle louée à l'heure actuelle?
6. Quelle est la période ou terme du bail actuel?
7. Qui occupe la propriété au moment présent?
8. Et depuis quelle date occupe-t-il cette propriété?
9. Quel loyer mensuel verse-il pour cette propriété?
10. Cette propriété est-elle propre à servir d'aucune façon à l'Etat?
11. Sinon, pourquoi?

170. Etat montrant:—

1. Durant la période écoulée de 1904 à 1919, l'Etat a-t-il versé une subvention à la *Consolidated Mining and Smelting Company of Canada*?
2. S'il a versé une subvention, quel en a été le montant total, et quel montant a-t-il versé chaque année durant la période mentionnée plus haut?
3. Le gouvernement du Canada a-t-il versé un octroi sur le plomb et le zinc que ladite compagnie a produits?
4. S'il a versé des octrois à ladite compagnie, quel en a été le montant total?
5. Le gouvernement a-t-il construit des édifices et installé un outillage sur la propriété de ladite compagnie?
6. Quel est le montant total des bénéfices que ladite compagnie a réalisés de 1904 jusqu'aujourd'hui?
7. Le gouvernement a-t-il reçu de ladite compagnie une somme ou des sommes au compte des argents avancés ou payés?

171. Etat montrant:—

1. Combien de marchés a-t-on adjugés à la *National Construction Company Limited* qui a son bureau-chef à Prince-Albert, Saskatchewan?
2. Quels en sont les montants?
3. Quand cette compagnie a-t-elle été constituée en corporation?
4. Qui sont les administrateurs de cette compagnie?
5. Quel est le total du capital social de cette compagnie, et sur ce montant combien a été souscrit?

172. Etat montrant,—Copie du rapport de l'enquête que des fonctionnaires importants du Bureau de l'Auditeur général ou du ministère de l'Agriculture ont conduite sur des irrégularités graves dans les comptes du Laboratoire de Winnipeg.

173. Relevé indiquant le montant d'argent que l'Etat a dépensé pour des ouvrages de toutes sortes à Aiyansh, sur la rivière Naas, Colombie-Britannique, durant la période écoulée du 1er septembre 1938 au 31 août 1940, indiquant aussi (a) le nombre de personnes occupées à ces travaux, (b) le temps pendant lequel elles ont été ainsi occupées, (c) le tarif de rémunération par heure ou par jour, et (d) la somme que chaque personne a reçue durant ladite période.

174. Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents envoyés par toute société ou par toute ou toutes personnes pour demander, depuis la déclaration de la guerre, (a) des billets gratuits de chemin de fer pour les forces militaires du Canada, et (b) un système d'assurance pour nos forces militaires

175. Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés du 1er janvier 1935 jusqu'aujourd'hui entre le gouvernement ou tout ministère fédéral et toutes compagnies de chemin de fer, au sujet du

poids inscrit de wagons de charbon et de l'inspection de ces wagons; et aussi copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents datés du 1er janvier 1935 jusqu'aujourd'hui et relatifs aux plaintes reçues concernant les pesées du charbon livré aux détaillants.

175a. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars 1941,—Etat indiquant la quantité, le prix et la source de tout le charbon que l'Etat a acheté durant la dernière année civile pour être utilisé dans le Nouveau-Brunswick.

176. Etat montrant:—

1. Du 1er octobre 1939 jusqu'aujourd'hui, combien de licences a-t-on demandées pour l'exportation de minéraux au Japon?
2. Combien de licences a-t-on délivrées durant la même période?
3. Combien de licences a-t-on refusées?
4. Combien de licences sont maintenant à l'étude?
5. Du 1er octobre 1940 jusqu'aujourd'hui, combien de licences a-t-on demandées, et combien le gouvernement en a-t-il accordées?
6. Du 1er octobre 1940 jusqu'aujourd'hui, combien de licences a-t-on demandées pour l'exportation au Japon de cuivre et de concentrés de cuivre?
7. Combien de ces licences a-t-on accordées?
8. Du 1er octobre 1940 jusqu'aujourd'hui, quels métaux et quelles quantités de chacun de ces métaux a-t-on exportés au Japon?

177. Etat montrant:—

1. Quelle quantité d'anti-gel chaque ministère fédéral a-t-il acheté durant les années 1939 et 1940?
2. De quelles compagnies a-t-on acheté cet anti-gel et quelle quantité a-t-on achetée de chaque compagnie?
3. Quelle quantité d'anti-gel a-t-on livrée à chaque ministère, et cet anti-gel a-t-il donné satisfaction?

178. Etat montrant:—

1. Au su du ministère du Commerce, combien de balances ferroviaires sont en usage au Canada, et (a) qui est le propriétaire de chacune et (b) dans quelle province se trouve-t-elle?
2. Le service des Poids et des Mesures fait-il l'inspection de ces balances ferroviaires, et, le cas échéant, comment procède-t-il à cette inspection et avec quel outillage?
3. Se sert-on de cet outillage pour faire l'épreuve des balances ferroviaires dont l'Etat est propriétaire?
4. De quelle façon vérifie-t-on le poids de wagons d'essai, et combien souvent le fait-on?
5. Combien de ces poids a-t-on vérifiés durant les dix dernières années?

178a. Etat montrant:—

1. Existe-t-il un surveillant des étalons de poids et de quantités au ministère du Commerce?
2. Si oui, qui est titulaire actuel?
3. Ce titulaire remplit-il actuellement son emploi, quels sont son traitement et ses fonctions?
4. Quelles mesures a-t-il prises durant les trois derniers mois?
5. Quels rapports a-t-il faits durant la dernière année financière?
6. Est-il surveillant des poids déficitaires pour le charbon?
7. Depuis 1934, quels rapports a-t-il faits sur les poids déficitaires pour le charbon?
8. Quelle mesure a-t-on prise pour donner suite à ces rapports?
9. Si le ministère n'a pris aucune mesure, quels sont les motifs de l'inaction?

178b. Etat montrant,—1. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1941, combien de poursuites le Service d'inspection des poids et mesures a instituées dans chaque province contre (a) des épicerie au détail et des boucheries indépendantes pour des infractions aux articles 63 et 64 de la Loi des poids et mesures, donnant séparément le nombre de poursuites instituées sous l'empire de chaque article, (b) contre des épicerie et des boucheries appartenant à des chaînes locales de magasins, pour des infractions aux articles 63 et 64 de la Loi des poids et mesures, donnant séparément le nombre de poursuites instituées sous l'empire de chaque article, (c) contre des épicerie et des boucheries appartenant à des chaînes nationales de magasins pour des infractions aux articles 63 et 64 de la Loi des poids et mesures, donnant séparément le nombre de poursuites instituées sous l'empire de chaque article.

2. Pour chacun des groupes de causes mentionnées plus haut, quel fut le nombre de poursuites retirées, des poursuites renvoyées et le nombre des condamnations.

3. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1941, quel fut, dans chaque province, le nombre de colis de marchandises ensachées d'avance que le Service des poids et mesures a examinés, et quels furent les résultats de cette inspection quant au surplus, à l'insuffisance ou à l'exactitude de poids, pour (a) les épicerie au détail et les boucheries indépendantes, (b) les épicerie et les boucheries appartenant à des chaînes locales de magasins, (c) les épicerie et les boucheries appartenant à des chaînes nationales de magasins.

4. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1941, combien de pains le Service d'inspection des poids et mesures a inspectés dans chaque province, et quels furent les résultats de cette inspection quant au surplus, à l'insuffisance ou à l'exactitude de poids.

5. (a) Durant l'année financière terminée le 31 mars 1941, quel fut, dans chaque province, le nombre des achats pour essai du Service d'inspection des poids et mesures, (b) quel fut le nombre de colis montrant un surplus, une insuffisance ou une exactitude de poids pour (1) les épicerie, (2) les viandes, montrant les résultats séparément pour les achats faits dans les épicerie au détail et les boucheries indépendantes, pour les boucheries et les épicerie appartenant à des chaîne locales de magasins, pour les épicerie et les boucheries appartenant à des chaînes nationales de magasins.

179. Etat montrant:—

1. M. James Franceschini qui est maintenant dans un camp d'internement, est-il haut fonctionnaire ou actionnaire de la *Dufferin Paving Company Limited*, de Toronto, Ontario, ou quelles sont ses relations avec cette compagnie?

2. Quels sont les détails du ou des marchés que le gouvernement actuel a adjugés à ladite compagnie depuis que ledit Franceschini est interné?

180. Etat montrant:—

Quels sont les détails relatifs aux quantités et aux parties composantes des rations fournies mensuellement à chaque prisonnier allemand de guerre interné en Canada?

181. Etat montrant:—

1. Y a-t-il des fonctionnaires, permanents ou temporaires, maintenant occupés dans les bureaux des Services de la Défense à Ottawa, ou ailleurs au Canada, à des tarifs de rémunération et d'allocation, ou avec des exemptions d'impôt qui leur assurent un revenu plus élevé que celui qu'ils obtenaient dans leurs emplois civils?

2. Si oui, quel en est le nombre et quelle est l'augmentation globale des traitements?

182. Etat montrant:—

1. Combien de commissions royales les gouvernements fédéraux ont-ils instituées depuis 1923?

2. Quels sont les noms des juges qui ont servi sur ces commissions, et quels montants a-t-on versés à chacun d'entre eux?

3. Quels juges font maintenant partie de Bureaux de revision institués en vertu de la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, et quels traitements, allocations et dépenses chaque juge reçoit-il pour cet ouvrage?

4. Pendant qu'ils occupent ces charges, les juges reçoivent-ils leurs traitements statutaires?

182a. Etat supplémentaire montrant:—

1. Combien de commissions royales les gouvernements fédéraux ont-ils instituées depuis 1923?

2. Quels sont les noms des juges qui ont servi sur ces commissions, et quels montants a-t-on versés à chacun d'entre eux?

3. Quels juges font maintenant partie de Bureaux de revision institués en vertu de la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, et quels traitements, allocations et dépenses chaque juge reçoit-il pour cet ouvrage?

4. Pendant qu'ils occupent ces charges, les juges reçoivent-ils leurs traitements statutaires?

183. Etat montrant:—

1. Depuis septembre 1939, combien d'hommes occupés au pénitencier de Kingston, Portsmouth, Ontario, (a) a-t-on renvoyés, (b) retraités, laissés aller en congé pour le service militaire?

2. Depuis septembre 1939, combien d'hommes a-t-on ajoutés au personnel du pénitencier de Kingston?

3. Quels sont les noms et les adresses des hommes ajoutés au personnel depuis septembre 1939?

4. Quel est l'âge de chacun?

5. Le cas échéant, quel service militaire avaient-ils fait?

184. Etat montrant:—

1. Depuis septembre 1939, combien d'hommes occupés au pénitencier de Collins Bay, Ontario, a-t-on (a) renvoyés, (b) retraités, (c) laissés partir en congé pour le service militaire?

2. Depuis septembre 1939, combien d'hommes a-t-on ajoutés au personnel du pénitencier de Collins Bay?

3. Quels sont les noms et les adresses des hommes ajoutés au personnel depuis septembre 1939?

4. Quel est l'âge de chacun?

5. Le cas échéant, quel service militaire avaient-ils fait?

185. Etat montrant:—

1. Depuis le 1er septembre 1939, a-t-on imprimé aux dépens du public des discours prononcés par le premier ministre?

2. Si oui, combien de discours a-t-on ainsi imprimés et quel était le sujet de chacun de ces discours?

3. Combien d'exemplaires de chacun de ces discours a-t-on imprimés?

4. Quels ont été les frais d'impression de chacun de ces discours?

5. Une agence ou un ministère fédéral a-t-il distribué ces discours?

6. Si oui, quelle agence ou quel ministère?

7. A qui a-t-on envoyé des exemplaires?

8. Quels ont été les frais de cette distribution?

186. Copie des rapports des ingénieurs que le ministère des Mines et des Ressources a en sa possession, qui ont été datés durant les années 1938, 1939 et 1940 et qui ont trait à la grande route projetée entre Nipawin, Saskatchewan, et Flin Flon, Manitoba.

188. Copie de l'arrêté en conseil C.P. 6987, approuvé le 29 novembre 1940; pour annuler les contrats de mitrailleuses Bren et pour autoriser un nouveau contrat pour la production des mitrailleuses Bren et Colt Browning.

Copie de l'arrêté en conseil C.P. 6988, approuvé le 29 novembre 1940: pour procurer de l'aide financière à la production des mitrailleuses Bren et Colt Browning.

Copie de l'arrêté en conseil C.P. 4148, approuvé le 24 août 1940; instructions données à la *John Inglis Company Limited* pour qu'elle augmente ses établissements ou en construise de nouveaux et se procure l'outillage nécessaire à la production de MG 40, et de mitrailleuses Colt Browning pour avions, calibre .303.

Copie de l'arrêté en conseil C.P. 4221, approuvé le 27 août 1940: pour confirmer les instructions données à la *John Inglis Company Limited* au sujet de la construction et de l'outillage nécessaires à la fabrication des sous-mitrailleuses automatiques, calibre 9 millimètres, et pour fournir des avances dont il lui faudra rendre compte.

Copie de l'arrêté en conseil C.P. 4294, approuvé le 20 août 1940: instructions données à la *John Inglis Company Limited* pour la construction et l'outillage de sa manufacture de Toronto afin de fabriquer des dispositifs d'assemblage de la mitrailleuse Bren au taux de 2,000 par mois.

Copie de l'arrêté en conseil C.P. 5790, approuvé le 19 octobre 1940: instructions données à la *John Inglis Company Limited* pour la construction d'un édifice destiné à accroître la production des mitrailleuses Colt Browning et pour l'outillage de ladite manufacture.

Copie de l'arrêté en conseil C.P. 5791, approuvé le 19 octobre 1940: instructions données à la *John Inglis Company Limited* pour entreprendre la construction et l'outillage de la manufacture destinée à la production de la mitrailleuse Bren.

Copie de l'arrêté en conseil C.P. 416, approuvé le 29 janvier 1941: aide financière au montant de \$3,325,216.00 pour couvrir le coût des édifices, machines et outils qui permettront à la *John Inglis Company Limited* de fabriquer des fusils antitanks Boys, marque I.

188a. Etat montrant:—

1. Sous le régime du premier contrat relatif à la mitrailleuse Bren, quel était, au 31 octobre 1940, le montant dû à la *John Inglis Company*, (a) pour le compte du Canada, (b) pour le compte du gouvernement britannique?

2. Sous le régime des nouveaux contrats relatifs à la mitrailleuse Bren, quel était, au 31 mars 1940, le montant dû à la *John Inglis Company*, (a) pour le compte du Canada, (b) pour le compte du gouvernement britannique?

3. Quels paiements de règlements résultant de l'annulement du premier contrat relatif à la mitrailleuse Bren a-t-on versés ou doit-on verser à la *John Inglis Company*, (a) quelles sont les raisons justificatives de ces versements, (b) quels montants a-t-on versés jusqu'aujourd'hui?

188b. Copies de tous télégrammes, correspondance, mémoires et/ou autres documents et écrits qui sont venus en la possession du gouvernement depuis le 1er septembre 1939, au sujet de tous marchés, marchés supplémentaires ou contrats et /ou de toutes revisions de marchés ou de contrats passés entre le gouvernement de Sa Majesté au Canada et la *John Inglis Company*, de Toronto.

189. Etat montrant:—1. De qui a-t-on acheté les poêles qui servent à l'aéroport de Sydney Nord et aux casernes de Sydney Mines?

2. A quel type appartiennent les poêles que l'on a achetés et quel a été le prix de chacun?

3. Les a-t-on achetés par l'entremise d'un commissionnaire? Si oui, quel est le nom de celui-ci?

190. Etat montrant:—1 A-t-on fait un appel de soumissions pour la construction des casernes de Centreville et de Chapel Hill, Sydney Mines, Nouvelle-Ecosse?

2. Sur la proposition de qui a-t-on nommé le contremaître aux casernes de Chapel Hill?

191. Copie de la lettre par laquelle M. W. J. Sanderson s'est démis de sa charge, au ministère des Munitions et du ravitaillement, et copie de tous mémoires, correspondance ou autres documents relatifs à cette démission.

191a. Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents ou communications échangés entre le ministère des Services nationaux de guerre ou tout haut fonctionnaire du ministère des Services nationaux de guerre, ou tout haut fonctionnaire de tout autre ministère fédéral, et M. W. J. Sanderson, ou tout haut fonctionnaire de la *Fleet Aircraft Limited*, au sujet de l'entraînement, en vertu de la Loi sur la mobilisation des ressources naturelles, d'hommes occupés dans les industries de guerre.

192. Copie de toute la correspondance que le gouvernement a en sa possession au sujet de la mise à la retraite de M. Chester Walters qui occupait un emploi à la Division fédérale de l'Impôt sur le revenu.

193. Etat montrant:—1. De qui a-t-on acheté les terrains suivants: (a) ceux qui servent d'aéroport à Reserve Mines, Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse? (b) ceux sur lesquels on érige des ouvrages de défense à Centreville et à Chapel Hill, Sydney Mines?

2. Quel prix a-t-on versé pour chacun de ces terrains?

3. Quel montant a-t-on versé au propriétaire dans chaque cas?

194. Etat montrant:—

1. Quel était le prix moyen du lait payé au producteur à Montréal au cours des mois de mai, juin, juillet, août et septembre 1940?

2. Au cours des mois d'octobre, novembre et décembre de la même année?

3. Quel était le prix moyen du beurre payé au producteur au cours de chacun des mois ci-dessus?

4. Quelle était la quantité de beurre entreposée au Canada au cours des mois de septembre, octobre, novembre et décembre 1940?

5. Des mesures ont-elles été prises par le gouvernement pour établir la responsabilité de cette coalition pour restreindre le commerce du beurre?

6. Dans l'affirmative, lesquelles?

7. Des poursuites ont-elles été intentées contre les auteurs et les profiteurs de cette coalition pour restreindre le commerce?

8. Dans l'affirmative, quand et quel a été le résultat de telles procédures?

195. Etat montrant:—

1. M. Colin MacKenzie, de Sydney, Nouvelle-Ecosse, est-il à l'emploi de l'Etat ou de tout ministère fédéral?

2. Si oui, quel est son traitement et quelles sont ses fonctions?

197. Etat montrant:—(a) les noms de toutes les personnes qui, en aucun temps, ont exécuté ou exécutent du travail pour l'Etat à titre de "hommes à un dollar par année"; (b) la nature des fonctions remplies par chacune de ces personnes; (c) l'état en temps de paix ordinaire de chacune de ces personnes; (d) le montant des frais de déplacement et des allocations de subsistance versés à chacune de ces personnes, de la date de sa nomination jusqu'à l'heure actuelle, de même que le tarif quotidien de ces allocations.

198. Etat montrant:—

1. Durant les deux dernières années, l'Etat a-t-il acheté des terrains dans le canton de Scarboro, comté d'York?

2. Si oui, combien de terrains et quelle était la superficie de chaque terrain?

3. (a) A-t-on adjudgé des marchés pour la construction d'édifices sur les terrains mentionnés dans les questions 1 et 2? (b) Si oui, qui sont les entrepreneurs?

4. A-t-on fait des appels de soumissions pour la construction d'édifices sur les terrains mentionnés plus haut?

198a. Etat montrant:—

1. Durant les deux dernières années, l'Etat a-t-il acheté des terrains dans le canton de Scarboro, comté d'York?

2. Si oui, combien de terrains et quelle était la superficie de chaque terrain?

3. (a) A-t-on adjudgé des marchés pour la construction d'édifices sur les terrains mentionnés dans les questions 1 et 2? (b) Si oui, qui sont les entrepreneurs?

4. A-t-on fait des appels de soumissions pour la construction d'édifices sur les terrains mentionnés plus haut?

199. Etat montrant:—

1. L'Etat a-t-il acheté des terrains dans le canton de Pickering, comté d'Ontario, durant les deux dernières années?

2. Si oui, combien d'acres?

3. Pour quelle fin se servira-t-on de ces terrains?

199a. Etat montrant:—

1. L'Etat a-t-il acheté des terrains dans le canton de Pickering, comté d'Ontario, durant les deux dernières années?

2. Si oui, combien d'acres?

3. Pour quelle fin se servira-t-on de ces terrains?

200. Etat montrant:—

1. Durant l'année civile 1940, combien de dollars en monnaie américaine a-t-on permis aux manufacturiers de saindoux à friture et de savon, d'utiliser pour l'achat d'huiles végétales?

2. Quelle quantité d'huile végétale mentionnée dans la question N° 1 a-t-on importée en Canada?

201. Copie de tous les bordereaux de salaires de l'année 1940 relatifs aux ouvrages exécutés au brise-lames de Little Anse, comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse.

202. Etat montrant (Sénat):—

1. Quel est l'emplacement et la superficie de chaque Parc national au Canada?

2. Quelle proportion de la superficie de chaque Parc était (ou est) terre de la Couronne au droit du Dominion?

3. Quelle proportion de la superficie de chaque Parc était (ou est) terre de la Couronne au droit des provinces?

4. Quelle proportion de la superficie de chaque Parc, autre que la partie constituée par les terres de la Couronne, a été acquise et payée par le Dominion? Quel montant a été payé en chaque cas?

5. Quelle proportion de la superficie de chaque Parc, autre que la partie constituée par les terres de la Couronne, a été acquise par les provinces respectives pour les objets d'un tel Parc, et quel en a été le coût pour chaque province?

6. Quel a été le montant total des gages, salaires, entretien et amélioration de chaque Parc national durant l'exercice financier 1939-1940; et à quel chiffre ce montant est-il estimé pour l'exercice financier 1940-1941?

203. Etat montrant (Sénat):

1. Quel a été le coût du quai bâti à Pictou (Nouvelle-Ecosse) en 1939-1940?

2. Quelle division des ingénieurs du gouvernement a établi le plan de cette construction et a décidé du site?

3. Les Chemins de fer nationaux du Canada n'ont-ils pas désapprouvé le site et proposé qu'un quai de rambarde soit plutôt construit du côté sud de la cour du chemin de fer?

4. Pour quels motifs d'expédition ou d'affaires le quai a-t-il été construit à l'endroit qu'il occupe actuellement plutôt que d'après les indications des directeurs de chemin de fer?

5. Le plan de construction comportait-il que la voie ferrée sur le quai public aboutissant à l'ouest du nouveau quai devait être enlevée et non remplacée? Le Département des Travaux publics a-t-il demandé aux Chemins de fer nationaux du Canada d'enlever cette voie ferrée; et, dans l'affirmative, pour quelles raisons? Pourquoi la voie ferrée n'a pas été remplacée sur ce quai public adjacent?

6. Le gouvernement sait-il que, depuis que la voie ferrée a été enlevée de ce quai public adjacent, tout le bois et toutes les autres marchandises destinées à être expédiées de ce quai adjacent, ont été transportés sur ce quai adjacent par des camions particuliers plutôt que par chemin de fer?

7. Copie de la correspondance échangée entre la Division d'Halifax du Département des Travaux publics et des personnes du comté de Pictou, ainsi que de la correspondance et des rapports échangés entre ladite Division d'Halifax et le Département à Ottawa au sujet des questions ci-dessus mentionnées.

204. Etat montrant:—

1. Des représentations ont-elles été faites auprès du gouvernement pour qu'un camp d'entraînement militaire soit établi dans l'un ou l'autre des comtés suivants: Hull, Pontiac, Wright, Labelle, Chapleau et Gaspé?

2. Si oui, par qui ces représentations ont-elles été faites et quelle suite leur a-t-on donnée?

205. Rapport de la commission du service civil pour classifier certaines positions auxquelles des employés du personnel temporaire de la Chambre des communes seront nommés en permanence.

206. Etat montrant:—

1. A-t-on établi des camps d'internement lors de la dernière guerre? Si oui, combien et où?

2. Combien de personnes ont été internées dans ces camps? Combien de canadiens ont été internés?

3. Combien de camps d'internement a-t-on établis dans la présente guerre?

4. Combien de canadiens y sont présentement internés?

207. Etat montrant:—

1. De 1925 jusqu'à aujourd'hui, combien de demandes de diminution des tarifs de transport sur les marchandises, la Colombie-Britannique a-t-elle présentées à la Commission des Transports?

2. Combien de ces demandes a-t-on accordées?

3. Du 1er janvier 1940 au 31 janvier 1941, combien de demandes de la province de la Colombie-Britannique comportant des diminutions des taux de transport sur les marchandises, la Commission des Transports a-t-elle étudiées?

4. Combien de ces demandes a-t-elle accordées?

5. De 1925 jusqu'à aujourd'hui, combien de demandes d'augmentation des tarifs de transport le National-Canadien et le Pacifique-Canadien ont-ils soumise à la Commission des Transports ou à la Commission des Chemins de fer?

6. Combien de ces demandes a-t-on accordées?

7. Durant la période écoulée du 1er janvier 1940 au 31 janvier 1941, quel a été le montant total des frais de déplacement de la Commission des Chemins de fer, et quel a été le montant des frais de déplacement de chaque Commissaire?

208. Copie d'arrêté en conseil C.P. 1347, approuvé le 24 février, 1941: nomination de l'honorable juge M. B. Archibald, de la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, Halifax, comme commissaire en vertu de la 1ère Partie de la loi

des enquêtes, Chapitre 99, S.R.C., 1927, pour s'enquérir des causes du rendement déficitaire dans les mines de charbon du district Minto-Chipman, province du Nouveau-Brunswick.

209. Relevé indiquant les noms, l'adresse, la nature de l'occupation et le salaire de chaque civil occupé le 1er février 1941 aux aéroports suivants (a) Dunville, (b) Jarvis, (c) Hagersville, (d) et Kohler; et aussi un état indiquant la personne qui a proposé la nomination de chacun de ses fonctionnaires.

210. Copie de toute la correspondance échangée durant les années écoulées de 1935 à 1940 inclusivement entre le ministère fédéral de l'Agriculture et le gouvernement l'Alberta, au sujet du travail de M. A. Newman, fonctionnaire ambulant de la division du bétail et de la volaille, Service fédéral de la production. Copie aussi de toute la correspondance échangée durant les années 1939 et 1940 inclusivement entre le ministère fédéral de l'Agriculture et M. A. Newman, au sujet de la démission de M. Newman.

211. Copie de tous télégrammes, lettres, recommandations, demandes, rapports et autres documents que le ministère des Postes a en sa possession au sujet de la nomination récente d'un vendeur de timbres au bureau de poste de Ste-Catharines, Ontario.

212. Etat montrant:—Par province canadienne, quel montant a-t-on perçu de l'impôt actuel sur l'électricité?

213. Etat montrant:—

1. Quelle étendue de terrain a-t-on acheté pour (a) l'aéroport, (b) le camp militaire de Débert?

2. De qui a-t-on acheté ces terrains, indiquant (a) la superficie des terrains achetés de chaque personne, (b) les prix demandés par chacune de ces personnes, (c) le montant versé ou offert en paiement?

3. Quel a été le total des frais de drainage, indiquant (a) la quantité de tuile à drainage, de tuyaux de drainage ou d'égout achetés, (b) les personnes de qui l'on a acheté ces tuyaux, indiquant les prix sur livraison pour les tuyaux de chaque grosseur?

214. Copie de toutes correspondances, rapports, estimés, recommandations, factures et pièces justificatives se rapportant au paiement de la somme de \$14,332.50 fait par le gouvernement à *Bertrand & Brother*, L'Orignal, Ontario, lors de l'annulation et au terme d'un contrat donné en 1939 pour la construction d'un quai à Baie-des-Sables, comté de Matane, au prix approximatif de \$76,832.86, et sur une appropriation budgétaire de \$25,000.00.

215. Etat montrant:—

1. A-t-on conduit une enquête sur une épidémie de fièvre scarlatine à Manning Pool, Toronto?

2. Des officiers et des soldats ont-ils été mis en quarantaine?

3. Si oui, combien de chaque grade?

4. Quel a été le nombre de cas de fièvre scarlatine?

5. Combien de patients atteints de cette maladie sont maintenant dans l'hôpital des contagieux de Toronto?

6. Quelles mesures prend-on pour enrayer cette épidémie?

7. Combien de membres du Corps royal d'aviation à cet endroit ont été atteints de maladies autres que la fièvre scarlatine durant 1940 et jusqu'à ce jour en 1941?

8. Combien d'officiers et de soldats à cet endroit suivent les cours du Plan d'instruction de l'empire britannique, et combien d'entre eux s'entraînent pour remplir des devoirs au pays?

9. Combien de civil sont en service à ce dépôt?

10. Les chefs de ce camps sont-ils changés de temps à autre, au permutent-ils d'un endroit à l'autre?

11. Depuis la dernière réponse à cette question, a-t-on revisé le nombre des gardes du Corps d'aviation royal canadien qui sont en service sur le littoral du lac à Toronto?

12. Quelle période de temps, en moyenne, chaque recrue passe-t-elle à ce dépôt, et, le cas échéant, quels nouveaux cours a-t-on ajoutés?

216. Etat montrant:—

1. Combien de réfugiés de guerre ont été admis au pays depuis le début de la guerre?

2. Combien de chevaux de course, de chiens et tout autre animal ont été amenés au pays par ces réfugiés?

3. Combien de ces réfugiés ont été établis dans la province de Québec et dans les autres provinces?

4. A quelle entente en est-on venu avec la Grande-Bretagne au sujet des réfugiés de guerre, enfants et autres?

5. Combien le trésor canadien a-t-il été appelé à dépenser pour l'entretien de ces réfugiés?

217. Etat montrant:—

1. Depuis le 1er septembre 1939, combien d'autos l'Etat a-t-il achetés pour (a) le personnel des quartiers généraux du ministère de la Défense nationale, (b) le personnel des quartiers généraux de la Division de l'Air du ministère de la Défense nationale, (c) le personnel des quartiers généraux de la Division navale du ministère de la Défense nationale?

2. De quelle ou quelles fabriques sont les autos ainsi achetés?

3. Et combien de chaque marque a-t-on achetés?

4. Quels sont les noms et les emplois de chacun des officiers et/ou des hauts fonctionnaires de chacun des divers ministères mentionnés, qui ont droit de se servir des autos que l'Etat a ainsi achetés?

5. Combien d'hommes enrôlés dans les services consacrent tout ou partie de leurs temps à des devoirs de chauffeurs?

6. Jusqu'à aujourd'hui, quel est le montant total dépensé en essence, huile et frais d'entretien pour les autos ainsi achetés?

218. Etat montrant:—

1. Quelques sous-ministres reçoivent en plus de leur traitement, une allocation quotidienne ou un montant pour des frais?

2. Si oui, qui, quel en est le montant par jour?

219. Copie de toute la correspondance échangée entre la Commission des munitions et du ravitaillement et tout membre qui la compose, et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, au sujet des commandes à obtenir pour les compagnies situées dans la province du Nouveau-Brunswick.

220. Etat montrant:—

1. De qui, par l'entremise de qui, et à quel prix, le ministère des Travaux publics a-t-il acheté le remorqueur *Helena* à Sydney, Nouvelle-Ecosse?

2. A quelles fins ledit remorqueur a-t-il servi durant les cinq dernières années, et quelles recettes a-t-il rapportées?

3. Quelles sommes le ministère a-t-il dépensées pour le remorqueur *Helena* durant les cinq dernières années en frais d'entretien, réparations, droits de quai, gardien ou gérant?

4. A qui a-t-on versé ces montants et quel montant a-t-on versé à chaque personne?

5. Un ministère quelconque peut-il trouver un emploi profitable pour ce navire? Si oui, pourquoi n'a-t-on pas adopté cette solution?

6. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas disposé de ce navire?

7. Le gouvernement a-t-il acquis ou affrété, pour une fin quelconque, des navires de même genre de construction, tonnage et puissance, pendant que l'*Helena* ne servait à rien?

221. Etat montrant:—

1. Qui a été nommé Régisseur de l'huile?
2. Quelle était, avant sa nomination, son expérience antérieure dans le commerce de l'huile?
3. Jusqu'à aujourd'hui quelle rémunération et quels frais a-t-on versés au Régisseur de l'huile, et depuis qu'on l'a instituée, quel est le total des frais de la Division de la régie de l'huile?
4. Les bureaux chef de cette division sont-ils situés à Ottawa? Sinon, où sont-ils situés? Et pour quel motif?
5. Quels sont les noms des personnes à l'emploi du Régisseur de l'huile, et quel est l'état antérieur de chacun?
6. Le Régisseur nomme-t-il lui-même tous les membres de son personnel? Sinon, qui les nomme?
7. Quels sont le traitement et les fonctions de chacun d'entre eux?
8. Quel loyer verse-t-on pour les bureaux des quartiers généraux et de qui loue-t-on ces bureaux?
9. De quels avocats le Régisseur de l'huile a-t-il retenu les services et quels honoraires leur verse-t-on?
10. Depuis la nomination de ce Régisseur, combien de demandes a-t-il reçues pour l'établissement de nouvelles stations de distribution ou de postes de vente de la gazoline au détail, et qui avait présenté ces demandes?
11. Combien de demandes a-t-il approuvées, et à quels individus, compagnie ou compagnies a-t-il délivré des permis?
12. Combien de demandes a-t-il rejetées, et quel était le nom du solliciteur dans chaque cas?
13. Combien de stations de vente au détail a-t-on érigées depuis l'approbation des demandes, combien n'a-t-on pas commencé à construire aujourd'hui, et à quels particuliers, compagnie ou compagnies a-t-on délivré ces permis?
14. Des compagnies d'huile ont-elles fait des demandes au nom de particuliers? Si oui, quelles compagnies, et a-t-on accordé ces demandes?
15. L'Etat a-t-il conclu avec des particuliers ou une, ou des compagnies d'huile, des arrangements en vertu desquels l'Etat fournirait une assistance financière?

221a. Etat montrant:—

1. Le ministère des Munitions et du ravitaillement est-il persuadé que l'on met à la disposition de toutes les raffineries de l'ouest du Canada la quantité maximum d'huile brute provenant de la vallée Turner et d'ailleurs dans l'ouest du Canada?
2. Sinon, quelles mesures le ministère a-t-il prises pour s'assurer que la quantité maximum d'huile brute provenant de l'ouest du Canada soit raffinée dans la même région?
3. Pourquoi est-il nécessaire d'importer de l'huile brute dans les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, quand cette huile se trouve en abondance dans la vallée Turner ou dans des entrepôts?
4. Quelle quantité d'huile brute a-t-on importée dans l'ouest du Canada durant (a) les mois de février, mars, avril, mai et juin 1940, (b) les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 1940?

222. Etat montrant:—

1. Quels timbres-poste commémoratifs et historiques spéciaux le ministère des Postes a-t-il émis depuis 1900, indiquant les sujets, les occasions, les dénominations, l'année ou les émissions supplémentaires s'il y en eut?

2. Quelle est la liste des hommes, des explorateurs ou des événements que l'on a honorés particulièrement par des timbres-poste historiques ou commémoratifs, indiquant la date et la dénomination de chaque émission?

3. A-t-on émis des timbres-poste spéciaux pour honorer sir Charles Tupper, sir J. S. D. Thompson, sir Robert Borden, l'honorable Joseph Howe, sir Sanford Fleming, sir Samuel Cunard, sir A. G. Archibald, l'honorable E. Whalen, ou Jean Cabot, Sébastien Cabot, l'Habitation de Champlain à Annapolis Royal, ou la citadelle d'Halifax?

4. A-t-on honoré des hommes ou des femmes de la Nouvelle-Ecosse par une émission particulière de timbres-poste canadiens?

223. Etat montrant:—

1. Durant la période de cinq ans écoulés de 1933 à 1937 inclusivement, quel a été le revenu moyen annuel au Canada, (a) des cultivateurs, (b) des membres de la profession légale, (c) des membres de la Royale gendarmerie à cheval du Canada?

2. Durant cette période, quel était l'âge du plus jeune des membres de la Royale gendarmerie à cheval du Canada que l'on a retraité?

3. Et quel est le taux de la pension de retraite précédente?

4. Durant cette période, a-t-on admis dans la Royale gendarmerie à cheval du Canada des membres de la profession légale?

5. Si oui, combien?

224. Etat montrant:—

1. Combien de membres du Sénat et de la Chambre des communes font du service (a) dans l'Armée en activité de service outre-mer, (b) dans l'Armée en activité de service au Canada?

2. Combien de membres de la Chambre des communes font du service dans l'Armée de réserve du Canada.

3. Combien de membres de la Chambre des communes et du Sénat ont fait du service actif durant la dernière guerre?

225. Copie de l'ordonnance que le ministère de la Défense nationale, ou tout fonctionnaire supérieur du même ministère, a expédiée aux commandants des camps militaires canadiens pour défendre aux hommes en congé la pratique connue sous le nom de "hitch-hiking" sur les routes, ladite ordonnance devant comprendre l'ordre rendu au camp Borden à cet effet, et une déclaration sur les mesures que le ministère a prises pour obtenir des chemins de fer des billets à prix réduits pour les soldats en congé.

226. Copie de tous les bordereaux de salaires et de toutes les notes des dépenses que le ministère des Travaux publics a faites pour le quai public de Port Williams, Nouvelle-Ecosse, durant l'année terminée le 31 décembre 1940.

Et aussi un relevé des sommes versées à Gordon Gates, à titre de contremaître, gardien de quai, maître de havre, et aussi de tous les montants dépensés pour autres matériaux et services fournis au ministère des travaux publics à Port-Williams, Nouvelle-Ecosse, durant les années financières terminées le 31 mars 1936, 1937, 1938 et 1939, et durant l'année terminée le 31 décembre 1940.

227. Etat montrant:—

1. Quel est la somme totale versée pour la *Shaver Funeral Home*, de la rue First, est, Calgary, qui sert maintenant d'habitation aux officiers?

2. Quelle somme additionnelle a-t-on dépensée pour aménager de nouveau cet édifice?

228. Etat montrant:—

1. De qui a-t-on acheté l'emplacement de l'aéroport proche Mossbank, Saskatchewan?

2. Combien d'acres a-t-on achetées et à quel prix par acre?

3. A-t-on exécuté en vertu de marchés le régalage, les travaux de construction et autres, à cet aéroport?

4. Si oui, qui furent les entrepreneurs, et quels furent les prix respectifs pour chaque marché?

5. Quel fut le montant total de tous les marchés?

6. A quel endroit obtient-on l'eau pour cet aéroport, sur quelle distance l'eau est-elle transportée, et à qui et à quel prix a-t-on adjugé l'entreprise de transport?

7. Qui fournit le charbon, (a) qui le transporte à partir de la ville de Mossbank ou d'autres localités, (b) quel est le prix de transport par tonne, (c) quel est le prix du charbon par tonne à la gare?

228a. Relevé indiquant les noms des personnes de qui on a acheté des terrains pour créer les emplacements d'aéroports, d'écoles de bombardement, ou d'instruction aérienne, et des terrains d'atterrissage, à Mossbank, Moose-Jaw, Broadview, Wolseley et Moosemin, Saskatchewan, le relevé indiquant le nombre d'acres achetées dans chaque cas, et le montant versé par acre aux personnes de qui on a acheté des terrains.

228b. Etat montrant:—

1. Jusqu'à aujourd'hui, quel est le total des montants que le gouvernement fédéral a dépensés pour l'aéroport de Mossbank?

2. Quel montant total s'est-on engagé à dépenser pour cette entreprise?

3. Quel est le coût d'installation des pompes électriques centrifuges et quel est le débit maximum quotidien de l'eau disponible?

229. Etat montrant:—

1. Un individu du nom de Hales Ross, d'Edmonton, Alberta, est-il à l'emploi du ministère de la Défense nationale ou de tout autre ministère de l'Etat?

2. Si oui, en quelle qualité occupe-t-il cet emploi?

3. Quelle est l'échelle de salaire ou de la commission qu'il reçoit?

230. Etat montrant:—

1. Depuis le début de la guerre, combien de paires de dentiers a-t-on commandés au compte du Corps dentaire militaire canadien?

2. Quel est le coût de ces dentiers?

3. A quelle ou quelles compagnies a-t-on passé les commandes pour ces dentiers?

4. Quelle date porte chacune des commandes?

5. Combien de paires de dentiers a-t-on fournis à des membres de l'Armée canadienne, soit l'armée de terre, de mer, ou de l'air?

231. Copie d'un rapport sur le fonctionnement de la Loi nationale du logement, 1938, jusqu'au 31 décembre, 1940, en vertu des dispositions des Statuts du Canada 1938, chapitre 49, articles 9, 20 et 28.

232. Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces de la Colombie britannique et de l'Alberta au sujet du renouvellement de prêts consentis par le gouvernement fédéral à ces provinces pour leur aider à soulager le chômage, et au sujet des perspectives de réduction ou de remboursement de ces prêts.

232a. Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires, ou autres documents échangés depuis le 17 mars 1941 entre le premier ministre ou le ministre des Finances et le premier ministre ou le ministre des Finances de la Colombie-Britannique au sujet des demandes que le gouvernement fédéral a adressées à la province de la Colombie-Britannique à l'effet que celle-ci adopte des mesures pour acquitter ou diminuer ses obligations échues envers le Dominion.

233. Etat montrant:—

1. A quel particulier ou compagnie a-t-on adjugé le marché pour l'éclairage de l'aéroport de Dafoe, Saskatchewan?

2. Quels sont les termes du marché?

234. Etat montrant:—

1. Combien de terrains l'Etat a-t-il achetés dans le comté fédéral de Red Deer, Alberta, entre le 1er septembre 1939 et le 28 février 1941?
2. Quelle est, en acres, la superficie de chaque terrain acheté?
3. De qui et à quelle date a-t-on acheté chacun de ces terrains?
4. Quel a été le total du prix d'achat de chaque terrain?
5. A-t-on acheté chaque terrain du propriétaire? Sinon, quelles agences ou autres personnes ont servi d'intermédiaire?

235. Relevé des noms des personnes de qui l'on a acheté des terrains afin d'établir des aéroports à Mount-Hope, Jarvis, Brantford, Dunnville, Birch, Hagersville, Fingal et Kohler, relevé indiquant aussi le nombre d'acres achetés de chaque personne et la somme versée à chaque personne.

236. Etat montrant:—

1. Combien de brasseries désaffectées le gouvernement du Canada a-t-il achetées ou louées depuis le début de la guerre actuelle?
2. De qui les a-t-il achetées ou louées?
3. Pour quelle fin les a-t-on achetées ou louées?
4. Pour chacune de ces propriétés quel a été le prix d'achat, ou quel est le loyer fixé par le bail?
5. Qui sont les administrateurs des compagnies qui ont vendu ou loué ces propriétés?

237. Etat montrant:—

1. Exception faite du tabac séché à l'air chaud, quelle quantité de tabac brut, en feuilles, a-t-on produit en 1939 et en 1940 (a) dans tout le Canada, (b) dans l'Ontario, (c) dans la province de Québec?
2. Quelle quantité approximative de ce tabac brut les producteurs n'ont-ils pas encore vendu et gardent-ils encore en leur possession?
3. Depuis le mois d'août dernier, quel a été le prix moyen par livre versé pour cette sorte de tabac aux producteurs (a) dans Ontario, (b) dans Québec?
4. Est-il exact que les producteurs de tabac de la province de Québec peuvent à peine vendre leur tabac cinq sous par livre et sans aucun profit?
5. Quelle somme totale le ministère du Revenu national a-t-il perçue de la taxe de vente de dix cents par livre sur tout le tabac canadien non manufacturé en feuilles?

238. Etat montrant:—

1. Le gouvernement avait-il la charge de la construction d'aéroports à Terre-Neuve?
2. Si oui, quel a été le total des dépenses, et quelle somme est payable (a) par le gouvernement canadien, (b) le gouvernement britannique, (c) le gouvernement de Terre-Neuve?
3. Le gouvernement a-t-il fait ces dépenses sous son autorité immédiate ou par l'entremise d'entrepreneurs?
4. Quels sont les noms de chaque compagnie qui a obtenu un marché, et (a) quel était le montant de chaque marché, une fois adjugé, (b) le montant versé à chaque entrepreneur jusqu'à aujourd'hui, et le montant dû (c) le montant estimatif nécessaire pour compléter chaque entreprise, (d) le coût total estimatif de chaque entreprise une fois complétée?
5. Lorsque la construction sera terminée, qui sera propriétaire de ces aéroports, et qui sera chargé de les exploiter et de les entretenir?

239. Etat montrant:—

1. En Allemagne, en Italie et au Japon, respecte-t-on les intérêts des Canadiens quant aux droits des brevets délivrés par le Canada?

2. A-t-on pris des mesures pour que le gouvernement ou tout citoyen canadien puisse utiliser les brevets délivrés au Canada, mais dont les droits de brevet ont été accordés à des ressortissants ou à des citoyens de l'Allemagne, de l'Italie ou du Japon?

3. Le gouvernement ou tout autre citoyen canadien verse-t-il des droits régaliens pour se servir de brevets dont les droits spéciaux peuvent avoir été accordés en Canada à des citoyens ou à des ressortissants de l'Italie, du Japon et de l'Allemagne?

4. Verse-t-on des droits régaliens à tout ou à tous agents, soit en Canada, soit dans d'autres pays, ou encourt-on des dépenses de la même façon, pour se servir en ce pays de brevets dont les droits ont été accordés ou émis à des Allemands, des Japonais ou des Italiens?

5. L'Etat protège-t-il de quelque façon les intérêts de tout citoyen ou ressortissant de l'Italie, du Japon ou de l'Allemagne contre l'utilisation de tout brevet dont les droits peuvent avoir été accordés par le gouvernement canadien à des citoyens ou ressortissants?

240. Etat montrant:—

1. Combien de licences de radio a-t-on délivrées durant les années financières 1936, 1937, 1938, 1939 et 1940?

2. Durant chacune de ces années, combien de licences a-t-on délivrées dans chaque province?

3. Durant chacune des années 1936, 1937, 1938, 1939 et 1940, combien de poursuites a-t-on instituées contre des personnes qui ne possédaient pas de licence de radio?

4. Et combien dans chaque province?

5. Durant chacune des années mentionnées plus haut, combien de condamnations a-t-on obtenues?

6. Combien dans chaque province?

241. Copie de toute la correspondance échangée entre la Commission des Munitions et du ravitaillement et tout membre qui la compose, et la Commission hydroélectrique du Nouveau-Brunswick et tout membre qui la compose, au sujet de la fourniture d'énergie et de la quantité d'énergie disponible.

242. Copie de tous rapports, correspondance, mémoires et autres documents échangés depuis 1935 entre le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement fédéral au sujet de l'entreprise d'irrigation au sud-est de Lethbridge, et en particulier au sujet de l'emmagasinage de l'eau qui s'écoule dans la rivière Sainte-Marie, en Alberta.

244. Etat montrant:—De combien de dollars américains le Canada s'est-il servi durant chacune des années 1939 et 1940, pour rembourser (a) des emprunts de l'Etat canadien, (b) des emprunts à des entreprises canadiennes dont l'Etat canadien est propriétaire, ou des emprunts aux mêmes entreprises que l'Etat canadien avait endossés ou garantis?

245. Etat montrant:—

1. Quels sont les noms des avocats dont le gouvernement fédéral, tout ministère fédéral, toute commission fédérale ou bureau, tels que l'Office du prêt agricole canadien, la Commission des grains, la Commission des Transports, la Commission canadienne du blé, la Commission d'établissement de soldats, etc., ont retenu les services dans la province du Manitoba, pour du travail légal, durant les années 1935, 1936, 1937, 1938, 1939 et 1940?

2. Durant ces années, quels honoraires a-t-on versés à chacun, en indiquant pour quel ministère, Commission ou autre organisme le travail légal a été exécuté?

245a. Etat montrant:—

1. Depuis le 23 octobre 1935, combien d'avocats et/ou de solliciteurs a-t-on nommés dans les services administratifs de l'Etat pour accomplir des fonctions juridiques?

2. Quels sont leurs noms?

3. De quelle façon les a-t-on nommés?

4. Quel traitement, allocation ou autre rémunération verse-t-on à chacun d'entre eux?

246. Etat montrant:—

1. De qui et par l'entremise de qui, l'Etat a-t-il acheté le navire *Dorothy and Frances* qui, le 28 mai 1940, a été enregistré au port de Saint-Jean sous le nouveau nom de *General Biggar*?

2. Quel prix l'Etat a-t-il versé pour ce navire?

3. Quel était l'âge du navire lors de l'achat?

4. Quels étaient son tonnage et ses dimensions?

5. Après l'achat du navire, (a) lui a-t-on fait subir des réparations et améliorations, (b) a-t-on fait des appels de soumissions pour ces travaux (c) qui a fait ces réparations et améliorations, (d) quel en a été le prix, (e) quand ont-elles été faites?

6. Quand l'Etat a-t-il mis pour la première fois ce navire en armement?

7. Après que ce navire eut été mis en armement, (a) l'a-t-on réparé de nouveau, (b) qui a fait ces nouvelles réparations, (c) combien de fois l'a-t-on réparé depuis, (d) qui a fait les réparations, et (e) combien celles-ci ont-elles coûté?

8. Jusqu'à ce jour, quel a été le coût total des réparations et des améliorations?

247. Relevé indiquant les noms, adresse, l'emploi et le traitement de chaque civil occupé à l'aéroport de Trenton, le 1er février 1941. Et aussi une liste des personnes qui ont proposé la nomination de chacun de ces fonctionnaires.

248. Etat montrant:—Quelles sont les lignes de chemins de fer dont la Commission des Transports a autorisé l'abandon dans chacune des provinces du Canada?

249. Mémoire sur le fonctionnement et les résultats du mouvement de l'épargne de guerre de mai 1940 à mars, 1941.

249a. Etat montrant:—

1. Quel a été le total des frais de la campagne des Economies de guerre?

2. Quelle somme a-t-on versée aux commis aux écritures pour la campagne des Economies de guerre?

3. Quels ont été les frais de publicité de la campagne des Economies de guerre?

4. Combien de personnes ont reçu une rémunération pour la campagne des Economies de guerre?

5. Quelle somme chaque province a-t-elle souscrite?

6. Par province, quel est le montant souscrit par tête?

250. Etat montrant:—

1. L'Etat a-t-il acheté un certain nombre de tracteurs pour fouler la neige sur les aéroports dans les trois provinces de l'ouest?

2. Si oui, de qui, combien, et quel a été le montant total versé dans cette affaire?

251. Etat montrant:—

1. Les hommes qui administrent les cantines dans les camps militaires du Canada reçoivent-ils une solde et des allocations plus élevées que la solde militaire régulière?

2. Si oui, quelles sont les échelles de la solde et des allocations de ce poste?

3. Le cas échéant, quels frais d'administration sont imputés aux recettes provenant de ces cantines?

4. Quels sont les règlements régissant la distribution des profits dérivés de l'administration des cantines de l'armée?

252. Copie de tous rapports, demandes, correspondance, constatations et autres documents concernant les candidats admis à l'examen oral, que le gouvernement ou la Commission du service civil a en sa possession au sujet du choix, en vertu de la Loi d'assurance-chômage d'un surintendant régional, classe 2, pour la province d'Ontario, l'annonce ayant porté le numéro 40-1190.

253. Etat montrant:—

1. Depuis le début de la guerre, combien de journaux et de périodiques publiés au Canada a-t-on interdits en vertu des Règlements de la Défense du Canada, en indiquant (a) le nom du journal, (b) la date de l'interdiction?

2. Durant la même période et en vertu des mêmes Règlements, à quels journaux et périodiques, publiés aux Etats-Unis, a-t-on refusé l'entrée en Canada?

3. Durant la même période et en vertu des mêmes Règlements, à quels journaux et périodiques de la Grande-Bretagne et/ou des Dominions britanniques, a-t-on refusé l'entrée au Canada?

4. Durant la même période et en vertu des mêmes Règlements, à quel journaux et périodiques publiés dans d'autres pays (des pays amis), a-t-on refusé l'entrée au Canada?

254. Etat montrant:—

1. Sous quelle autorité établit-on les Comités de protection civile?

2. En vertu de quelle autorité le Comité de protection civile de Verdun, a-t-il, le samedi après-midi, 1er mars 1941, arrêté des automobiles et demandé les certificats d'enregistrement ou les licences?

3. Le ministère a-t-il établi comme règle de permettre à ces organismes locaux d'arranger des vérifications de ce genre?

255. Etat montrant:—

1. Combien de livres de conserves de bœuf a-t-on importées au Canada durant chacune des années financières 1939 et 1940?

2. De quels pays venaient ces importations et combien de livres de bœuf nous a expédiés chacun de ces pays?

3. Qui étaient les consignataires et à qui ces conserves de bœuf étaient-elles expédiées?

4. Sert-on ces conserves de bœuf à notre Armée, soit en Canada, soit outre-mer? Si oui, quelle quantité?

255a. Etat montrant:—

1. Durant 1940, a-t-on fourni de la viande de vache au lieu de viande de bouvillon au District militaire n° 11?

2. Si oui, qui était le fournisseur?

3. Pendant combien de semaines a-t-on livré cette viande aux camps militaires de la Colombie-Britannique?

4. La qualité de la viande fournie correspondait-elle aux descriptions du contrat?

255b. Etat montrant:—

1. Le ministère des Munitions et du Ravitaillement a-t-il présenté des réclamations contre des fournisseurs de viande durant l'année 1940 pour avoir livré de la viande de vache lorsque d'autres classes de viande étaient mentionnées au contrat?

2. Si oui, quelle somme d'argent a-t-on donnée en moins durant 1940 et durant 1941?

3. Qui étaient les fournisseurs?

4. Quels districts militaires ont présenté les réclamations?

256. Etat montrant:—

1. Quels sont les directeurs de la *Foundation Company Limited* qui a obtenu un contrat pour la fabrication de munitions à Saint-Paul l'Ermitte, province de Québec?

2. Quels sont les directeurs de la compagnie *Canadian Car Munitions Limited* qui exécute une partie du contrat de la *Foundation Company Limited*?

3. A quelle date et en quelle année ont été incorporées légalement les compagnies ci-dessus?

4. Quel est le président et le gérant desdites compagnies?

257. Etat montrant:—

1. (a) Parmi les directeurs du personnel du Corps d'aviation royal canadien, combien d'officiers, non pilotes, de la réserve spéciale, âgés de moins de 33 ans, possèdent un brevet? (b) Sur ce nombre, combien occupent le grade de lieutenant de section ou un grade plus élevé, à titre intérimaire ou temporaire?

2. (a) Combien d'officiers, non pilotes, de la réserve spéciale, détenant des brevets, faisant partie des directeurs du personnel du Corps royal d'aviation, ont déjà été en activité de service sur un théâtre de guerre avec le C.A.R.C., la R.N.A.S., ou l'A.R.A.? (b) Combien de ces officiers occupent le grade intérimaire ou temporaire de lieutenant de section ou un grade plus élevé?

3. (a) Combien d'officiers, non pilotes, de la réserve spéciale, détenant des brevets, faisant partie des directeurs du personnel du Corps d'aviation royal canadien, n'ont jamais fait de service sur un théâtre de vraie guerre? (b) Combien de ces officiers occupent le grade intérimaire ou temporaire de lieutenant de section ou un grade plus élevé?

4. (a) Combien d'officiers, non pilotes, de la réserve spéciale, venant d'unités de la M.N.A.P., et possédant des brevets parmi les directeurs du personnel du Corps d'aviation royal canadien, occupent le grade de lieutenant de section? (b) Sur ces officiers, combien ont fait du service sur un théâtre de vraie guerre de 1914 à 1918, (c) combien ont fait du service en Canada ou en Angleterre seulement, (d) combien n'ont pas fait de service durant la guerre de 1914-18?

5. Quel est le nombre des officiers recruteurs du Corps d'aviation royale canadien (a) qui ont déjà fait du service dans l'Armée royale de l'Air sur un théâtre de guerre quelconque, (b) ont déjà fait du service dans l'Armée royale de l'Air en Angleterre ou au Canada, (c) ont déjà fait du service dans l'Armée ou dans la Marine sur un théâtre de guerre quelconque, (d) ont déjà fait du service dans l'armée ou dans la marine, mais non sur un théâtre de guerre, (e) n'ont jamais servi antérieurement ni dans l'Armée, ni dans la Marine, ni dans l'Armée de l'Air?

6. (a) Quel est le nombre des officiers brevetés dans les centres de recrutement? (b) quel était, le 15 mars 1941, le grade, soit à titre temporaire, soit à titre de suppléant de chaque officier recruteur? (c) Quel est l'état de service de chacun des commandants de chaque centre de recrutement?

258. Copie de toutes les demandes que la *Toronto Transportation Commission* a adressées au ministère des Finances pour demander d'exempter des droits douaniers, par arrêté du conseil, des parties neuves d'autos en provenance des Etats-Unis, afin de construire cinquante nouvelles automobiles, et copie des réponses faites à ces demandes. Copie aussi de tous rapports que les hauts fonctionnaires du ministère peuvent avoir rédigés sur ce sujet.

259. Etat montrant:—

1. Quels prêts maintenant échus le gouvernement fédéral a-t-il faits aux provinces?

2. Quel est le montant de chacun de ces prêts?

3. A quelle date chacun des prêts a-t-il été fait?

4. Quelle est la date de l'échéance de chacun de ces prêts?

5. Pour quelle fin chacun de ces prêts a-t-il été fait?

260. Etat montrant:—Depuis le début de la guerre, quelles sommes a-t-on versées mensuellement au Chemin de fer Pacifique-Canadien et au Chemin de fer National-Canadien, ou à l'une quelconque de leurs filiales, pour transporter des membres de l'Armée canadienne dans les limites du Canada?

261. Etat montrant:—

1. A quels grades appartiennent les membres de l'armée qui ont droit à un salaire d'artisan?

2. Quelle est l'échelle du salaire pour chacun de ces grades?

3. Tous ceux qui détiennent des certificats d'artisan ont-ils droit à un salaire d'artisan?

4. Tous ceux qui ont droit à ce salaire d'artisan, le reçoivent-ils en fait?

262. Etat montrant:—Depuis le 24 juillet 1940, combien de requêtes sous forme de résolution et/ou de pétitions provenant de corps publics ou autres, le gouvernement ou tout membre qui le compose—, a-t-il reçues en faveur de restrictions de guerre sur la vente des liqueurs?

263. Etat montrant:—

1. Durant les trois dernières années, combien de poursuites a-t-on intentées dans la province du Manitoba pour possession ou opération illégale d'alambics?

2. Qui étaient les avocats de la poursuite dans chaque cause?

3. Combien d'accusés ont offert de plaider coupables?

4. Dans combien de causes les accusés ont-ils plaidé coupables?

5. Combien ont plaidé non coupables?

6. Quels honoraires a-t-on versés dans chaque cause?

7. Depuis le 1er avril 1940, M. S. Hart Green, C.R., de Winnipeg, Manitoba, est-il le seul avocat dont on ait retenu les services pour s'occuper de ces causes? Sinon, de quels autres avocats a-t-on retenu les services?

8. Depuis le 1er avril 1940, dans combien de cas les accusés ont-ils plaidé coupables et le Tribunal accepté cet aveu?

9. Durant les trois années antérieures au 1er avril 1940, quelles sommes a-t-on versées à M. S. Hart Green, C.R., pour services légaux?

Durant les trois années antérieures au 1er avril 1940, quelles sommes

10. Depuis le 1er avril 1940, quelles sommes a-t-on versées à M. S. Hart Green, C.R.?

264. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2314, approuvé le 2 avril, 1941: Règlements relatifs au versement de certaines sommes fixes par acre, d'après le nombre d'acres enlevées à la production du blé et ensemencées en pâturage ou en grains mêlés en 1941, dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, ainsi que dans le district de la Rivière à la Paix, en Colombie britannique.

264a. D'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 3047, approuvé le 30 avril 1940: Règlements relatifs aux paiements dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, et dans le district de la Rivière-à-la-Paix, en Colombie britannique, d'une somme fixe par acre sur la superficie d'emblavure enlevée à la production du blé et ensemencée en herbe, en céréales secondaires ou laissée en jachère en 1941.

265. Etat montrant:—1. A-t-on construit à Lauzon des bâtisses pour les recrues?

2. Si oui, pour quelle valeur?

3. Les travaux ont-ils été exécutés à contrat ou à la journée?

4. Combien de pieds de bois ont été achetés pour ces constructions?

5. Des soumissions ont-elles été demandées? De qui? Et à qui a-t-on accordé le contrat? Et à quel prix?

6. A-t-on demandé des soumissions pour la nourriture des recrues? Si oui, de qui et à qui a-t-on accordé les contrats et à quel prix?

7. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes au sujet de ce qui s'est passé au camp de Lauzon?

8. Si oui, quelles sont ces plaintes?

9. La Gendarmerie à cheval a-t-elle fait enquête?

10. Des congédiements ont-ils été faits et des vols considérables ont-ils été révélés?

11. L'enquête a-t-elle été suspendue et a-t-on fait des représentations au gouvernement pour qu'elle le soit?

12. Si oui, qui ont fait ces représentations?

13. La Gendarmerie à cheval a-t-elle présenté un rapport au gouvernement?

266. Etat montrant:—1. Depuis le début de la guerre, quelle somme l'Etat a-t-il versée (a) au Chemin de fer National-Canadien, (b) au Chemin de fer Pacifique-Canadien, en droits de stationnement sur des wagons contenant des matériaux et/ou des munitions, et/ou des approvisionnements expédiés à des manufactures ou expédiés par des fabriques dont l'Etat est propriétaire et/ou qu'il régit, ou par des usines engagées dans l'exécution d'entreprises de l'Etat?

2. Le 1er mars 1941, quelle somme était due de ce chef, mais non versée?

267. Etat montrant:—1. (a) Au 31 décembre 1940, quels avaient été les dépenses et les états estimatifs relatifs à l'achat de terrains pour le quai, au terminus, au dragage, aux voies d'accès au port et aux améliorations pour le service projeté de bateau de passage à Wood Island, Ile du Prince-Edouard, (b) quels sont les devis estimatifs de l'achèvement de l'entreprise, (c) quel sera le coût total une fois l'entreprise terminée, (d) quels seront les frais d'entretien annuels?

2. (a) Au 31 décembre 1940, quels avaient été les dépenses et les états estimatifs relatifs à l'achat de terrains pour le quai, au terminus, au dragage, aux voies d'accès au port et aux améliorations pour le service projeté de bateau de passage à Caribou, comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse, (b) quels sont les devis estimatifs de l'achèvement de l'entreprise, (c) quel sera le coût total une fois l'entreprise terminée, (d) quels seront les frais d'entretien annuels?

3. Quel a été le total des dépenses (a) pour achat, (b) louage de navires, (c) subventions aux navires destinés au service projeté de bateau de passage, indiquant à qui l'on a fait ces versements?

4. Quel service de bateau de passage se propose-t-on de donner en 1941, indiquant (a) les noms des navires, leurs dimensions, leur tirant d'eau, le nombre d'automobiles, de camions et de tonnes de marchandises qu'ils peuvent contenir? (b) L'horaire des voyages quotidiens, les dimanches compris; et les prix de transport pour passagers, automobiles, camions et marchandises? (c) Les noms des propriétaires de ces navires et des exploitants, (d) La subvention annuelle et les autres frais et aussi la période couverte par le contrat?

268. Etat montrant:—Quel a été au cours des années 1939, 1940 et 1941 le prix payé par le cultivateur pour les engrais alimentaires suivants: (a) gru rouge, (b) gru blanc, (c) farine d'orge, (d) d'avoine concassée?

269. Etat montrant:—1. A-t-on fait des appels de soumissions pour les travaux de construction à l'aéroport de Boundary Bay, Colombie-Britannique?

2. Sinon, de quelle façon a-t-on exécuté les travaux?

3. Si les travaux ont été exécutés à forfait, (a) qui a été le soumissionnaire heurieux, (b) quel a été le coût total des travaux?

4. S'il y a eu plusieurs adjudications, (a) qui a été l'entrepreneur dans chaque cas, (b) quel a été le coût total de chaque entreprise?

269a. Etat montrant:—

1. A-t-on fait des appels de soumissions pour les travaux de construction à l'aéroport de Boundary Bay, Colombie-Britannique?
2. Sinon, de quelle façon a-t-on exécuté les travaux?
3. Si les travaux ont été exécutés à forfait, (a) qui a été le soumissionnaire heureux, (b) quel a été le coût total des travaux?
4. S'il y a eu plusieurs adjudications, (a) qui a été l'entrepreneur dans chaque cas, (b) quel a été le coût total de chaque entreprise?

270. Etat montrant:—

1. Depuis le début de la guerre, de combien de fonctionnaires se sont augmentés les services administratifs du Canada?
2. Et parmi ces fonctionnaires, combien sont (a) permanents, (b) temporaires?
3. Parmi ces fonctionnaires, combien ont été nommés (a) par la Commission du service civil, (b) par arrêté en conseil?

270a. Etat montrant:—

1. Quel était le nombre total des fonctionnaires de l'Etat, y compris les fonctionnaires des commissions instituées par le gouvernement fédéral, le 1er juillet 1930; le 1er septembre 1935; le 1er septembre 1939; le 1er janvier 1941?
2. A chacune des dates mentionnées plus haut, quelle était la moyenne du traitement de ces fonctionnaires?

271. Etat montrant:—

1. Quelle ou quelles propriétés a-t-on achetées dans la paroisse de Salisbury, comté de Westmorland, Nouveau-Brunswick, pour y établir des aéroports?
2. Quelle est la superficie de chacune des propriétés ainsi achetées?
3. De quelle ou quelles personnes a-t-on acheté chacune de ces propriétés?
4. Quelle somme l'Etat a-t-il versée pour chacune de ces propriétés?
5. Quels travaux a-t-on exécutés sur chacune de ces propriétés, et quel usage fait-on maintenant de chacune de ces propriétés?

272. Etat montrant:—

1. Quelle protection offre-t-on aux Canadiens qui désirent chercher d'autres sources de gaz naturel et de pétrole dans l'est du Canada?
2. Le Régisseur de l'huile a-t-il pris des mesures pour connaître la différence entre le prix de l'huile brute importée au Canada et le coût de la même huile dans le cas d'où elle a été importée, et quelle différence existe entre ce prix et le prix d'une huile de même qualité si elle était produite dans toute province de l'est et de l'ouest du Canada?
3. Le Régisseur de l'huile a-t-il publié une liste complète des règles et règlements relatifs à l'industrie de l'huile, et toute personne dans tout le Dominion peut-elle obtenir cette liste? S'il n'a pas publié ces règles et règlements, quel est le motif de cette inaction?
4. Le Régisseur de l'huile ou tout autre haut fonctionnaire fédéral a-t-il le droit d'empêcher toute ou toutes personnes d'acheter des terrains pour y chercher de l'huile, ou bien de formuler ou de mettre en vigueur un règlement quelconque qui empêcherait l'établissement d'un approvisionnement domestique d'huile brute en Canada?

273. Copie des lettres-patentes, des instructions et des commissions délivrées à chaque Gouverneur général nommé depuis le 1er janvier 1931.

274. Etat montrant:—

1. Quelque haut fonctionnaire de la Division navale du ministère de la Défense nationale, ou de tout autre ministère, a-t-il rédigé un rapport au sujet de la construction de navires et de cargos d'acier?
2. Si oui, quels sites a-t-on examinés ou étudiés?

3. Quel est le nom du haut fonctionnaire ou de l'officier qui a dirigé ce rapport?

4. A-t-on étudié les possibilités de construire des navires marchands d'acier en Nouvelle-Ecosse, et a-t-on fait un rapport sur ce sujet?

5. Si oui, quels sites a-t-on examinés ou étudiés, de quelle nature a été le rapport dans chaque cas, et quels sont les noms des officiers ou des haut fonctionnaires qui ont fait ces enquêtes?

275. Etat montrant:—1. Quel a été, en mise de fonds et en frais d'entretien, le coût total (a) de l'aéroport de Malton, (b) du port de l'île de Toronto?

2. Quelle partie de cette somme a été versée (a) par l'Etat, (b) par la ville de Toronto?

3. Jusqu'à ce jour, à quoi ont servi ce port et cet aérodrome?

4. Quel est à leur sujet l'accord existant entre l'Etat et la ville de Toronto?

5. Quelles autres villes ou municipalités ont fourni une contribution au coût de leurs aérodromes?

6. Dans quelles villes ou municipalités le fédéral a-t-il établi des aéroports à ses frais, sans aucune contribution de la localité?

276. Etat montrant:—

1. Depuis le début de la guerre, la Trésorerie britannique a-t-elle fait fond à un tel point sur les emprunts à court terme pour financer les œuvres de guerre, que les titres à court terme de la Trésorerie ont augmenté de plus de quatre milliards de dollars, somme plus élevée que le montant levé durant la même période par la vente de titres?

2. Est-ce que la Trésorerie britannique, en plus de la vente de billets du Trésor à court terme, invite toutes les banques à faire des dépôts chaque semaine, ces dépôts demeurant en la possession du Trésor pour une période d'au moins six mois?

3. Examinera-t-on la question d'inviter les banques autorisées du Canada à fournir leur assistance à notre œuvre de guerre en déposant de même à la Banque du Canada des sommes substantielles, toute diminution des réserves des banques autorisées en résultant, devant être compensée par l'émission, par la Banque du Canada, de billets de la Banque du Canada?

4. Quels ont été les bénéfices de chacune des banques autorisées du Canada en 1940?

5. A quel pourcentage du capital versé correspondent ces bénéfices dans chaque cas, quels ont été les bénéfices moyens annuels de chaque banque durant les dix années précédentes et à quel pourcentage du capital versé correspondent ces bénéfices moyens annuels de chaque banque?

277. Copie de tous rapports, correspondance et autres documents que le ministère des Postes a en sa possession qui ont été datés durant les années 1938, 1939 et 1940, et qui ont trait au déplacement d'un circuit postal de Kuroki à Sub Rosa, Saskatchewan, et de Margo à Sub Rosa, Saskatchewan.

278. Copie de l'arrêté du conseil du 7 mai 1924 instituant la Commission consultative du Canadien-National, de même que tous arrêtés du conseil subséquents qui ont trait à la même commission.

279. Etat montrant:—

1. Le 31 mars 1941, quel sera le nombre des navires en service dans la Marine royale du Canada?

2. Combien d'avions produit-on maintenant par mois, ou combien d'avions produira-t-on par mois le 31 mars 1941?

3. Le 1er février 1941, combien d'avions du type Anson avait-on manufacturés?

4. Combien d'avions du type Anson a-t-on fabriqués au Canada pour fins d'entraînement?

5. Quels avions d'autres types fabrique-t-on au Canada et quelle avait été la production des avions de chaque type le 1er février 1941?

6. Le 31 janvier 1941, combien de véhicules motorisés, pour fins militaires, produisait-on par jour?

7. Le 1er février 1941, combien de canons de marine avait-on produits au Canada dans la plus grande manufacture de canons?

8. Quel est le calibre des plus gros canons de marine fabriqués?

9. Le 1er février 1941, combien de canons de 25 avait-on produits?

10. A-t-on envoyé outre-mer quelques-uns de ces derniers? Si oui, combien?

280. Etat montrant:—

1. Quel est le salaire statutaire des officiers des différents grades dans l'armée de terre, de mer et de l'air?

2. A combien se chiffre l'allocation familiale, l'allocation des logements et autres allocations subsidiaires pour ces différents grades et quelles sont les autres allocations surnuméraires, s'il y en a?

3. Quel est le nombre d'officiers commissionnés dans l'armée? (a) Le nombre de soldats dans l'armée active? (b) Dans l'armée de réserve?

4. Les salaires des soldats de l'armée active et de réserve sont-ils sujets à l'impôt sur le revenu?

5. Les officiers des services spéciaux reçoivent-ils des allocations ou revenus surnuméraires en plus de leur salaire?

281. Etat montrant pour la dernière année pour laquelle les statistiques sont disponibles le montant perçu à la Douane de Toronto ou au port de Toronto Ouest en (a) recettes douanières, (b) taxes et droits d'accise, (c) taxe de vente, (d) autres taxes imposées en vertu de la Loi spéciale des revenus de guerre, (e) autres taxes fédérales, le cas échéant. Et aussi, pour la même période, un état montrant le montant perçu au bureau régional de l'Impôt sur le revenu, Toronto, et le montant des recettes totales dans la ville de Toronto.

281a. Etat montrant:—

1. Quelles ont été les recettes postales du bureau de poste de Toronto durant les deux dernières années pour lesquelles les statistiques sont disponibles?

2. Durant la même période, quelles ont été les dépenses, en (a) frais d'entretien, (b) traitements, (c) outillage et fournitures, (d) mises de fonds?

3. Quel est le surplus enregistré à ce bureau de poste après le paiement des frais d'entretien et des salaires?

4. Combien de fonctionnaires (a) permanents, (b) surnuméraires, (c) occasionnels, composent le personnel?

5. Quel a été le coût du nouvel édifice des commandes postales, et à quoi sert-il?

282. Etat montrant:—1. A qui a-t-on adjudgé l'entreprise de fournir le bacon à l'aéroport de Trenton?

2. Jusqu'à ce jour, l'entrepreneur n'a-t-il fourni que du bacon du Canada? Sinon, pourquoi pas?

283. Etat montrant:—1. Quels deniers a-t-on dépensés pour assister les pêcheurs du district de Chéticamp, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse, depuis le 1er septembre 1940?

2. A qui a-t-on confié la charge de distribuer ces fonds d'assistance?

3. A-t-on institué une Commission pour surveiller la distribution de ces fonds?

4. Si oui, quels sont les noms des personnes qui ont fait partie ou qui font partie de cette commission?

284. Etat montrant:—1. Durant chacune des années financières terminées le 31 mars 1939, 1940 et 1941, combien de (a) véhicules-moteurs, (b) de navires, (c) d'autres moyens de transport, a-t-on saisis sous le régime de l'article 169 de la Loi de l'accise, 1934?

2. Dans combien de saisies durant les périodes mentionnées plus haut a-t-on sollicité une ordonnance de déclaration d'intérêt sous le régime de l'article 169a de la Loi de l'accise, 1934?

3. Combien de ces demandes ont été faites par (a) des particuliers ou des sociétés, (b) des compagnies de prêts ou de finance, (c) d'autres firmes?

4. Dans combien de demandes classées de la façon mentionnée plus haut, a-t-on rendu une ordonnance (a) déclarant que l'intérêt des réclamants existait, (b) déboutant de la réclamation?

5. Durant les années financières mentionnées plus haut, dans combien de causes, le cas échéant, a-t-on empêché la confiscation par arrêté du conseil ou autrement?

285. Etat montrant:—1. Quelques-unes des universités canadiennes ont-elles offert des édifices à l'Etat pour que celui-ci les utilise durant la présente guerre?

2. Si oui, lesquelles, et quels étaient les termes, les conditions et la fin de l'offre?

3. Le cas échéant, de quelles propriétés appartenant à des universités l'Etat se sert-il actuellement pour des fins de guerre?

286. Etat montrant:—1. Steve Tanner occupe-t-il un emploi quelconque dans les services administratifs de l'Etat?

2. Si oui, depuis combien de temps occupe-t-il cet emploi?

3. Quel est cet emploi?

4. Quelle rémunération reçoit-il?

5. Quel était l'état de cet homme avant d'occuper cet emploi, et au service de qui était-il?

287. Etat montrant:—1. Un individu du nom de Jardine McKerlie est-il à l'emploi de l'Etat au ministère de la Défense nationale?

2. Si oui, quand a-t-on retenu ses services?

3. Quel est son âge?

4. Quel est son lieu de naissance?

5. Depuis combien de temps réside-t-il en Canada?

6. Où a-t-il résidé et pendant combien de temps avant de venir au Canada?

7. Quand a-t-il occupé un emploi, quel était cet emploi et quel était son traitement?

8. A-t-il changé d'emploi, ou a-t-on changé son salaire depuis qu'il l'a occupé la première fois?

9. Si oui, quels ont été ces changements?

10. Quelle situation occupe-t-il maintenant et quel est son salaire?

11. Est-il ancien combattant de la dernière guerre? Si oui, de quelle unité militaire faisait-il partie?

12. Quelle éducation a-t-il reçue?

13. Possède-t-il des degrés universitaires? Si oui, de quelle université et à quelle date les a-t-il obtenus?

14. Quel emploi occupait-il immédiatement avant le temps où l'Etat a retenu ses services?

288. Etat montrant:—1. Durant l'année 1940 des demandes ont-elles été faites au gouvernement afin qu'un camp d'entraînement militaire soit établi à Thetford Mines, comté de Mégantic-Frontenac?

2. Si oui, par qui ces demandes ont-elles été faites, quand, et quelles sont les raisons pour lesquelles ces dites demandes n'ont pas été accordées?

289. Etat montrant:—

1. Par décret du conseil ou autrement, a-t-on apporté des amendements, des modifications ou des changements à la partie I, Annexe 1, de la Loi sur la conservation des changes, 1940?

2. Si oui, de quelle nature sont ces amendements, modifications, ou changements?

3. Pour quelle fin a-t-on adopté chacun de ces amendements, modifications ou changements?

290. Copie des instructions expédiées par le commissaire en chef du Recensement au sujet de la nomination des énumérateurs du recensement.

291. Etat montrant:—

1. Entre le 1er septembre 1939 et le 28 février 1941, quelles dépenses a-t-on faites au camp militaire d'Aldershot, Nouvelle-Ecosse, pour les fins suivantes: (a) terrains; (b) édifices; (c) outillage; (d) amélioration des terrains; (e) drainage; (f) approvisionnements et frais d'administration; (g) le total des dépenses?

2. Depuis le 1er septembre 1939, quels terrains additionnels a-t-on achetés, indiquant (a) les noms des anciens propriétaires, (b) la superficie des terrains achetés de chacun, (c) le prix demandé, (d) le prix offert ou versé, (e) le montant réclamé par chaque personne qui occupait ou possédait toute partie de ces terrains, sans un titre valide, et le montant offert ou versé? .

3. Quelle est la superficie totale actuelle?

4. Quel a été le total des sommes versées aux entrepreneurs, ou pour des matériaux de construction et des approvisionnements, indiquant (a) les noms des entrepreneurs, des sociétés ou des personnes à qui on a adjugé des marchés, ou des commandes de plus de \$1,000 pour des matériaux de construction ou des approvisionnements, (b) la nature du marché, la classe des matériaux ou des approvisionnements, et le total des versements ou des engagements dans chaque cas?

5. Quel a été le total des frais de drainage, indiquant (a) la quantité de tuyaux de drainage ou d'égout achetés, leur qualité, le coût à l'unité et le coût total, la livraison faite, et (b) les noms des compagnies ou des personnes qui ont fourni ces tuyaux, le prix à l'unité et le prix total pour les achats à chacune de ces compagnies ou personnes?

292. Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires ou autres documents échangés entre toutes personnes, compagnies ou sociétés et le ministre des Mines et des Ressources, ou tout haut fonctionnaire des Mines et des Ressources, au sujet de la vente de bois marchand sur les limites à bois N° 4, de la réserve indienne N° 4 de Dokis, district de Parry Sound, Ontario.

293. Etat montrant:—

1. De combien de wagons particuliers l'Etat est-il propriétaire?

2. Quel a été le prix d'achat de chacun de ces wagons?

3. Durant les années financières 1940 et 1941, quels ont été les frais d'entretien et d'administration de ces wagons?

4. Quelles personnes ont le droit de se servir de ces wagons et à quels termes et conditions?

5. Quel est le nombre de personnes que l'Etat occupe sur ces wagons à titre de maître d'hôtel, de cuisiniers, de porteurs ou en toute autre qualité?

6. Quel a été le total des salaires versés à ces personnes durant les années financières 1940 et 1941?

294. Copie de toute la correspondance et de tous autres documents que le ministère a en sa possession au sujet de la destitution du maître de poste d'Hoey, Saskatchewan, en 1939, et de la nomination de son successeur.

295. Etat montrant:—

1. Durant (a) l'année 1940, et (b) l'année 1941 jusqu'à ce jour, combien de fonctionnaires et/ou d'employés de l'Etat ont voyagé par voie aérienne aux frais de l'Etat?

2. Quels ont été les frais encourus de ce chef, par ministère, durant chacune des périodes précédentes?

296. Etat montrant:—

1. Est-ce par suite d'une soumission que l'on a versé en 1939-40, la somme de \$40,147 à *Cockfield, Brown and Company, Limited*, de Montréal?

2. Si oui, quels sont les noms et adresses des soumissionnaires et quel est le montant de la soumission de chacun?

3. Si l'ouvrage n'a pas été exécuté en vertu d'une soumission, comment le marché a-t-il été accordé ou arrangé, et quelle partie du montant total était destinée (a) aux lithographies, (b) à l'impression, (c) aux dessins?

4. Quels sont les noms des compagnies qui ont fourni les demi-tons, et quel a été leur prix?

5. A-t-on donné à des compagnies des provinces Maritimes l'avantage de soumissionner pour cet ouvrage? Si oui, quels sont leurs noms et adresses?

6. Quel est le titre de la brochure que l'on a achetée de *Cockfield, Brown and Company*, et combien d'exemplaires a-t-on achetés?

7. Le Bureau a-t-il passé une commande similaire durant l'année financière 1940-41?

8. Si oui, (a) quel en a été le montant, (b) qui a bénéficié de la commande, (c) a-t-elle été donnée à la suite d'un appel de soumissions ou comment l'a-t-on accordée?

298. Etat montrant:

1. Durant les années financières terminées le 31 mars de l'année 1940 et de l'année 1941, a-t-on versé une allocation pour automobile à des ministres de la Couronne qui n'étaient pas propriétaires d'une automobile?

2. Si oui, quels sont les noms de ces ministres?

M. Fournier (Hull), du comité des Bills privés, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié les bills suivants et a convenu d'en recommander l'adoption sans modification, à savoir:

Bill No 26a (A2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Ontario and Minnesota Power Company Limited*".

Bill No 28 (C du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Mission Ukrainienne Catholique du Très Saint Rédempteur".

M. Bertrand (Laurier), du comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente le premier rapport de ce comité qui se lit comme suit:

Votre Comité demande:

(1) d'être autorisé de faire imprimer au jour le jour 200 exemplaires en anglais et 100 exemplaires en français des procès-verbaux et des témoignages qui seront rendus devant le Comité au sujet du Bill No 27 (Lettre B2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *British Columbia Telephone Company*", et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet effet;

(2) que le quorum soit fixé à douze membres, et que l'application de l'article 63 (1) (b) du Règlement soit suspendue à cet effet;

(3) que le Comité soit autorisé à siéger durant les séances de la Chambre.

M. Moore, du comité permanent de la banque et du commerce, présente le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a étudié le Bill No 29 (Lettre D2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Wawanesa Mutual Insurance Company*", et il a décidé de faire rapport du Bill sans amendement.

M. Moore, du comité permanent de la banque et du commerce, présente le troisième rapport dudit comité comme suit:—

Votre Comité demande l'autorisation de siéger durant les séances de la Chambre.

Votre Comité recommande que son quorum soit réduit de 15 à 10 membres et que l'application de l'article 63 (1) (d) du Règlement soit suspendue à cet effet.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. Quel est le nombre des nominations faites dans la province de Québec aux ministères de la Défense nationale, du Transport, des Pensions et de la Santé nationale, depuis le premier septembre 1939? (a) Combien de ces employés sont bilingues? (b) Combien sont unilingues et ne parlent que l'anglais? (c) Ces employés sont-ils nommés par la Commission du service civil, en vertu de la loi du service civil, ou de la loi des mesures de guerre?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 mai, 1941,—Etat montrant:—

1. Depuis le début de la guerre, combien d'hommes, dans chaque province, ont complété avec succès leur entraînement dans les classes d'instruction urgente de guerre, ou dans les classes d'enseignement technique?

2. Et sur ce nombre, combien, par province, ont trouvé des emplois dans l'industrie ou les travaux de guerre?

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. Dans chaque district militaire du Canada, quel est, d'après les statistiques, le nombre des insoumis par cas de conscience?

2. Combien d'entre eux (a) sont nés au Canada, (b) viennent du continent européen, (c) des Iles Britanniques, (d) des États-Unis, (e) des autres pays?

3. Quelle mesure a-t-on prise à leur égard dans chaque district militaire ou autre?

4. Depuis le début de la guerre quel travail leur a-t-on commandé, ou assigné, combien sont soumis à ces ordres dans chaque district militaire et où?

Sur motion de M. Bertrand (Laurier), le premier rapport du comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes, présenté aujourd'hui, est adopté.

Sur motion de M. Moore, le troisième rapport du comité permanent de la banque et du commerce, présenté aujourd'hui, relatif à la permission de siéger pendant les séances de la Chambre, et à la réduction du quorum, est adopté.

Les questions suivantes inscrites au feuillet sont alors changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Coldwell,—1. Durant l'année civile 1940, combien de tonnes de charbon canadien a-t-on transportées à des taux comportant assistance de l'Etat en dehors (a) de la Nouvelle-Ecosse, (b) du Nouveau-Brunswick, (c) de l'Alberta, (d) de la Saskatchewan, (e) de la Colombie-Britannique, et quelles subventions en dollars a-t-on versées à chaque province?

2. Quel ministère fédéral est chargé d'annoncer ou d'encourager autrement la consommation du charbon du pays?

3. Quelle somme l'Etat a-t-il dépensée en 1940 pour annoncer au Canada le charbon canadien?

Par M. MacKinnon (Kootenay-Est),—1. Depuis le 1er novembre 1935, le ministère de la Justice ou tout autre ministère fédéral, a-t-il retenu les services de la firme legale Burchell, Smith, Parker et Fogo, d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, ou de tout membre de cette firme, pour exécuter des travaux juridiques ou autres?

2. Si oui, quels services, quels ouvrages cette firme ou tout membre qui la compose a-t-il exécutés, dans quelles causes a-t-il été engagé, et quel montant a-t-on versé, durant chaque année financière ou civile, pour (a) services, (b) dépenses, (c) déboursés?

Par M. Bruce,—1. Dans chaque province, quel est le nombre des personnes qui se sont enrôlées dans le Corps d'aviation royal canadien?

2. Combien, dans chaque province, se sont enrôlés (a) comme personnel volant, (b) pour services généraux?

Par M. Diefenbaker,—1. Combien d'élévateurs à grains, de terminus, ou de l'intérieur, soit (a) au Canada, (b) soit aux Etats-Unis, le gouvernement canadien possède-t-il, a-t-il loués, ou soumis à sa juridiction d'autre façon?

2. Où ces élévateurs sont-ils situés et quelle est la capacité de chacun?

3. Parmi ces élévateurs, quels sont ceux dont l'Etat se sert exclusivement pour entreposage en son propre nom?

4. Combien de ces élévateurs a-t-on loués à des compagnies privées ou à des individus, et où sont-ils situés?

5. Quel est le montant annuel que chacun de ces locataires verse comme loyer?

Les ordres suivants de la Chambre sont adressés aux officiers compétents:

Par M. Diefenbaker,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, rapports, mémoires et autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de l'établissement d'un aéroport à Moss Bank, Saskatchewan, et en particulier, au sujet de l'approvisionnement en eau dudit aéroport.

Par M. Douglas (Weyburn),—Ordre de la Chambre,—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de la nomination du commissaire du recensement pour le comté fédéral de Weyburn, Saskatchewan.

Copie aussi de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le ministre du Commerce ou tout haut fonctionnaire de l'Etat et ledit Commissaire du recensement pour Weyburn.

A trois heures 20 de l'après-midi, comme la lumière électrique fait défaut, sur motion de M. Mackenzie King, la séance est suspendue jusqu'à ce que l'accident soit réparé.

A trois heures 30 de l'après-midi, la lumière électrique reparaît; et

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation de la Chambre, à savoir:

Bill No 73 (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrud Kohn Storper".

Bill No 74 (P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick William James Hobbs".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent de divorces du Sénat auquel ont été remises les pétitions en instance de divorce de Gertrud Kohn Storper et de Frederick William James Hobbs, respectivement, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 77

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 22 MAI 1941

PRIÈRES.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse additionnelle à un ordre de la Chambre, en date du 17 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. Depuis le début de la guerre, quelle somme l'Etat a-t-il versée (a) au Chemin de fer National-Canadien, (b) au Chemin de fer Pacifique-Canadien, en droits de stationnement sur des wagons contenant des matériaux et/ou des munitions, et/ou des approvisionnements expédiés à des manufactures ou expédiés par des fabriques dont l'Etat est propriétaire et/ou qu'il régit, ou par des usines engagées dans l'exécution d'entreprises de l'Etat?

2. Le 1er mars 1941, quelle somme était due de ce chef, mais non versée?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 mai, 1941,—Etat montrant:—

1. Le cas échéant, quels sont les règlements du ministère quant à l'étiquetage des bouteilles de chaque espèce de genièvre et quant au marquage de boîtes ou des paquets contenant cette boisson?

2. Quels sont au Canada les genièvres fabriqués en conformité de la Loi des aliments et drogues et qui sont des "alcools potables, sucrés ou non sucrés, préparés avec de l'alcool de grain, spécialement purifiés et distillés de nouveau avec des baies de genièvre et des herbes aromatiques", etc.?

3. A-t-on jamais fabriqué des genièvres au Canada en mêlant, au froid, de l'alcool de mélasse avec du vin de malt, etc., sans le distiller de nouveau, ou sans se servir d'abord d'alcool non fabriqué avec des bouillies de grain, ne distillant pas ensuite de nouveau ces mélanges avec des baies de genièvre, etc.?

4. Si oui, quels sont-ils?

5. Quels sont, d'après les règlements de ministère, les divers noms des genièvres et quelle est la description de chaque espèce?

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 mai, 1941,—Etat montrant:—

1. Durant l'année civile 1940, combien de tonnes de charbon canadien a-t-on transportées à des taux comportant assistance de l'Etat en dehors (a) de la Nou-

velle-Ecosse, (b) du Nouveau-Brunswick, (c) de l'Alberta, (d) de la Saskatchewan, (e) de la Colombie-Britannique, et quelles subventions en dollars a-t-on versées à chaque province?

2. Quel ministère fédéral est chargé d'annoncer ou d'encourager autrement la consommation du charbon du pays?

3. Quelle somme l'Etat a-t-il dépensée en 1940 pour annoncer au Canada le charbon canadien?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 février, 1941,—Etat montrant:—Relevé indiquant (a) le montant total d'argent dépensé jusqu'à aujourd'hui en annonces pour la vente de certificats d'épargne de guerre, (b) les noms des agences auxquelles on a eu recours à cette fin, (c) les montants versés à chacune de ces agences, (d) les noms de toutes les personnes qui occupent un emploi rémunéré dans l'organisation de cette campagne, (e) les sommes versées à chacune de ces personnes.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 mai, 1941,—Etat montrant:—

1. Le gouvernement a-t-il demandé aux provinces quel était le taux de la taxe imposée sur les billets d'admission aux théâtres de vues animées?

2. Si oui, quel est le taux actuel dans chacune des provinces?

Les bills suivants du Sénat sont lus séparément la première fois, les bills de divorce sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:—

Bill No 65 (E2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *United Grain Growers Limited*".—M. *Thorson*.

Bill No 66 (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vivienne Rhodes Whitaker Storey".—M. *Emmerson*.

Bill No 67 (R2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dora Lemisch Boyer".—M. *Bercovitch*.

Bill No 68 (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Mary Murphy Carvey".—M. *Bercovitch*.

Bill No 69 (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Henrietta Seville Orchin".—M. *Bercovitch*.

Bill No 70 (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edythe Gertrude Dover Schawl".—M. *Bercovitch*.

Bill No 71 (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnès Mary Johnson Messett".—M. *Bercovitch*.

Bill No 72 (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Manson Wilton Roach".—M. *Bercovitch*.

Bill No 73 (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Kohn Storper".—M. *McIlraith*.

Bill No 74 (P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick William James Hobbs".—M. *Bercovitch*.

Les questions suivantes inscrites au feuillet ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Pouliot,—1. Des chauffeurs et des automobiles appartenant à l'Etat sont-ils disponibles en tout temps pour les membres du personnel d'Ottawa du ministère de la Défense nationale?

2. Si oui, (a) combien d'automobiles, (b) de quelle marque, (c) quand ont-elles été achetées ou louées, (d) à quel prix dans chaque cas, (e) depuis le début

de la guerre actuelle, quel a été le total des frais d'entretien, de réparation de ces autos et le montant des loyers pour les garages, (f) quels membres particuliers dudit personnel d'Ottawa peuvent se servir de ces autos?

Par M. Parent,—1. La Commission des Ports Nationaux a-t-elle fait des changements dans l'échelle de salaire des employés du Port de Québec?

2. Dans l'affirmative, quel corps de métiers a été réduit et quelle fut la réduction opérée dans chaque cas?

3. La Commission des Ports Nationaux a-t-elle donné des augmentations de salaire à des employés de bureau au Port de Québec?

4. Dans l'affirmative: (a) A qui? (b) Quel montant? (c) Quel est le salaire antérieur de chaque employé qui a reçu une augmentation?

5. Quelle est l'échelle de salaire des différents corps de métier soumis à la juridiction des Ports Nationaux: (a) Halifax, (b) St-Jean, (c) Québec, (d) Montréal, (e) Chicoutimi, (f) Trois-Rivières, (g) Vancouver?

6. Quelle est l'échelle de salaire des employés de bureau, ingénieurs et gérants de Ports soumis à la juridiction des Ports Nationaux?

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la séance se poursuit en comité;

Une décision du président du comité (M. Vien) provoque une objection sur un point d'ordre, et la Chambre est appelée à se prononcer;

M. l'Orateur revient au fauteuil, et le président du comité présente le rapport suivant:

“Alors que le comité étudiait une résolution pour imposer une taxe de trois cents par gallon impérial sur la gazoline, M. Douglas (Weyburn) a présenté un amendement ainsi conçu: “Toutefois le remboursement du montant entier de la taxe payée par tout cultivateur ou pêcheur, sera fait sur preuve satisfaisante que l'essence sur laquelle la taxe a été perçue n'a été utilisée que pour fin de traction par ledit fermier sur sa ferme ou par ledit pêcheur sur son bateau de pêche; et que la taxe générale sur la gazoline sera augmentée jusqu'à un taux suffisant pour que le Trésor puisse compenser la perte occasionnée par la réduction proposée.

“Le président a déclaré cet amendement irrecevable parce qu'il augmente la taxe proposée et qu'il n'a pas été présenté par un ministre de la couronne.

“De cette décision du président, M. Neill en a appelé”.

M. l'Orateur met alors la question aux voix dans la forme suivante: La décision du président est-elle maintenue? Elle est maintenue par le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Abbott,	Breithaupt,	Damude,	Fleming,
Authier,	Cardin,	Davidson,	Fournier (Hull),
Bertrand (Prescott),	Casgrain,	Déchène,	Fraser (Northum-
Bertrand	Chevrier,	Donnelly,	berland, Ont.),
(Terrebonne),	Claxton,	Dupuis,	Furniss,
Blair,	Cleaver,	Durocher,	Gardiner,
Blanchette,	Corman,	Emmerson,	Gauthier,
Bonnier,	Côté,	Evans,	Gershaw,
Bradette,	Crerar,	Farquhar,	Gibson,

Gladstone,	MacDiarmid,	McLean	Rickard,
Golding,	Macdonald (ville de	(Simcoe-Est),	Roebuck,
Graham,	Brantford),	Macmillan,	Ross (Calgary-Est),
Grant,	Macdonald (Halifax),	McNiven (ville de	Ross (Hamilton-Est),
Gray,	Macdonald (ville	(Regina),	Ross
Gregory,	Kingston),	Marier,	(Middlesex-Est),
Hanson (Skeena),	McDonald	Martin,	Ross (Moose-Jaw),
Healy,	(Pontiac),	Matthews,	Ryan,
Henderson,	MacGarry,	Maybank,	Sanderson,
Hill,	McGeer,	Mayhew,	Sissons,
Howden,	McGibbon,	Michaud,	Soper,
Hurtubise,	McIlraith,	Mills,	Telford,
Ilsley,	McIvor,	Mulock,	Thauvette,
Isnor,	MacKenzie	O'Neill,	Thorson,
Kinley,	(Neepawa),	Picard,	Turgeon,
Lapointe	Mackenzie (Van-	Pinard,	Veniot,
(Québec-Est),	couver Centre),	Pottier,	Ward,
Leader,	MacKinnon	Pouliot,	Warren,
Léger,	(Edmonton-Ouest),	Power,	Weir,
Little,	McLarty,	Purdy,	Whitman,
McCann,	MacLean (Cap-	Reid,	Winkler,
McCubbin,	Breton-Nord-	Rhéaume,	Wood—112.
McCulloch,	Victoria),		

CONTRE:

Messieurs

Adamson,	Douglas (Weyburn),	Jaques,	O'Brien,
Anderson,	Esling,	Johnston	Perley,
Bence,	Fair,	(Bow-River),	Quelch,
Black (Cumber-	Fraser (Peter-	Kuhl,	Ross (St. Paul's),
land),	borough-Ouest),	Lockhart,	Ross (Souris),
Black (Yukon),	Gillis,	MacInnis,	Rowe,
Blackmore,	Graydon,	MacKinnon	Senn,
Boucher,	Harris (Danforth),	(Kootenay-Est),	Shaw,
Bruce,	Hatfield,	MacNicol,	Stirling,
Cardiff,	Hazen,	Marshall,	Stokes,
Casselman,	Hlynka,	Neill,	Tustin,
Castleden,	Homuth,	Nicholson,	White,
Coldwell,	Jackman,	Nielsen, Mme	Wright—48.

La Chambre siège de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et six minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 78

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

 SEANCE DU VENDREDI, 23 MAI 1941

PRIÈRES.

M. Moore, du comité permanent de la Banque et du Commerce, présente le quatrième rapport dudit comité comme suit:—

Votre Comité a étudié la matière faisant l'objet du Bill No 6, Loi pour constituer en corporation *The Alberta Provincial Bank*, conformément à l'ordre de renvoi de la Chambre du vendredi 9 mai 1941.

La question de juridiction ayant été soulevée, le ministère de la Justice a exprimé l'opinion que le Bill No 6, ne pouvait être valablement édicté par le Parlement et votre Comité rapporte en conséquence.

M. Howden, du comité permanent des Chemins de fer et de la Marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Votre Comité a étudié les votes suivants du Budget des Dépenses qui furent transmis au Comité le 6 mai 1941, et il les approuve:

403	Loi des taux de transport dans les Provinces Maritimes, Canadien National, Lignes de l'est	\$3,350,000 00
404	Loi des taux de transport dans les Provinces Maritimes, Lignes autres que le Canadien National.	900,000 00
416	<i>Canadian National (West Indies) Steamships, Limited</i> , avan- ces sur le capital.	20,000 00
417	Bac transbordeur et termini de l'Ile du Prince-Edouard..	400,000 00

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 30 avril, 1941,—Copie de tous télégrammes, lettres, rapports, recommandations et autres documents que le ministère a en sa possession au sujet de la façon dont on a disposé de l'édifice *Immigration Hall*, à Falher, Alberta.

M. Crerar, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mars, 1941,—Etat montrant:—

1. Quelle somme d'argent le gouvernement a-t-il reçue jusqu'à ce jour sous forme de dons pour prendre soin des enfants britanniques évacués?

2. Quelle partie de ces sommes a-t-on dépensée respectivement pour (a) l'hospitalisation, (b) les travaux dentaires, (c) le vêtement?

3. Les gouvernements provinciaux fournissent-ils certaines sommes pour les services mentionnés plus haut? Si oui, combien?

4. Des organismes nationaux volontaires fournissent-ils le vêtement aux enfants évacués? Si oui, quel ou quels organismes?

5. Quelques-uns de ces organismes reçoivent-ils à cette fin un subside de l'Etat? Si oui, lesquels, et quel en est le montant?

6. Des organismes nationaux ont-ils assumé la charge de certains enfants évacués? Si oui, quels sont les noms de cet ou de ces organismes?

7. Ces organismes reçoivent-ils à cette fin des subsides de l'Etat?

8. Comme ces enfants sont dans certaines maisons de leur plein gré, quels frais l'Etat encourt-il pour eux?

9. Le gouvernement fédéral a-t-il payé partie des frais de transport au Canada des enfants qui reçoivent l'assistance de l'Etat? Si oui, quel est le total de ces frais?

10. Des agences de bienfaisance provinciale ont-elles placé certains de ces enfants dans leur maison d'adoption sans qu'il en coûte rien au gouvernement fédéral? Sinon, quelle partie des frais le gouvernement fédéral a-t-il acquittée?

M. Ilsley, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table, par ordre de son Excellence le Gouverneur général: Rapport sur l'administration des pensions de vieillesse et des pensions aux aveugles, en vertu des dispositions de la loi des pensions de vieillesse, chapitre 156, Statuts révisés du Canada, 1927, tel que modifié par 21-22 George V, chapitre 42 (1931), et 1 George VI, chapitre 13 (1937), pendant l'année financière terminée le 31 mars, 1941.

M. Gibson, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 mai, 1941,—Etat montrant:—

1. A-t-on attiré l'attention du ministère du Revenu national sur le fait que des distillateurs produisant de genièvre ne se soumettaient pas aux règlements passés en vertu de la Loi des aliments et les drogues?

2. Si oui, à quelles dates, et quels distillateurs ne se soumettaient pas auxdits règlements?

3. Le ministère mentionné plus haut a-t-il envoyé plusieurs circulaires à cet effet?

4. Si oui; quand et à qui?

5. Le ministère a-t-il fait une distinction entre genièvre et mixture?

6. Si oui, quelle distinction?

7. Le ministère a-t-il donné des instructions spécifiques aux percepteurs des Douanes et de l'Accise?

8. Si oui, quand et quelles étaient ces instructions?

9. A-t-on accordé des délais aux distillateurs, aux manufacturiers ou aux compagnies pour se soumettre aux règlements du ministère?

10. Si oui, (a) quels furent ces délais, (b) pour quels distillateurs, manufacturiers ou compagnies, (c) grâce à l'intervention de qui ou de quel avocat, (d) pour quel motif a-t-on accordé ces délais?

11. Lesdits distillateurs, manufacturiers ou compagnies se sont-ils à la fin soumis aux règlements du ministère?

12. Si oui, quand dans le cas de chacun?

Sur motion de M. Ilsley, il est ordonné,—Que les numéros suivants du budget des dépenses: 403, 404, 416 et 417, approuvés et rapportés par le comité permanent des chemins de fer et des navires que le gouvernement possède, contrôle et exploite, soient transmis pour étude au comité des subsides.

La Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

LOI DE L'ACCISE, 1934

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier l'annexe de la loi de l'accise, 1934 et de statuer

1. Que les articles 3, 4 et 5 de l'annexe de ladite loi soient abrogés et remplacés par le texte suivant:

“3. Bière.

Sur toute bière ou liqueur de malt

- (a) brassée, en totalité ou en partie, avec quelque substance autre que le malt, le gallon, trente-cinq cents;
- (b) importée au Canada et déclarée pour la consommation, le gallon, douze cents.

4. Malt.

Sur tout malt

- (a) fabriqué ou produit au Canada et criblé (c'est-à-dire du malt dont les touraillons ont été enlevés) sous réserve de règlements du gouverneur en son conseil à l'égard de l'absorption de l'humidité dans l'entrepôt, la livre, douze cents;
- (b) importé au Canada et déclaré pour la consommation, la livre trente cents.

5. Sirop de malt.

Sur tout sirop de malt défini à l'alinéa c) de l'article 6 de la loi de l'accise, 1934

- (a) fabriqué ou produit au Canada, la livre, dix-huit cents;
- (b) importé au Canada et déclaré pour la consommation, la livre trente cents.”

2. Que toute disposition basée sur le paragraphe 1 de la présente résolution entre en vigueur le 30 avril 1941.

LOI DE L'IMPÔT DE GUERRE SUR LE REVENU

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de statuer:

1. Que le taux de l'impôt applicable aux personnes autres que les sociétés soit majoré suivant l'échelle d'imposition indiquée au barème suivant:

A. Taux de l'impôt applicable aux personnes autres que des compagnies et les sociétés par actions.

Sur les premiers \$1,000 du revenu net ou toute partie de cette somme dépassant l'abattement à la base, 15 p. 100 ou

\$ 150 sur un revenu net de \$1,000; plus 20 p. 100 du montant excédant \$1,000, mais n'excédant pas \$2,000 ou

\$ 350	sur un revenu net de \$2,000; plus 25 p. 100 du montant excédant \$2,000 mais n'excédant pas \$3,000 ou
\$ 600	sur un revenu net de \$3,000; plus 30 p. 100 du montant excédant \$3,000 mais n'excédant pas \$4,000 ou
\$ 900	sur un revenu net de \$4,000; plus 35 p. 100 du montant excédant \$4,000 mais n'excédant pas \$5,000 ou
\$ 1,230	sur un revenu net de \$5,000; plus 36 p. 100 du montant excédant \$5,000 mais n'excédant pas \$6,000 ou
\$ 1,590	sur un revenu net de \$6,000; plus 38 p. 100 du montant excédant \$6,000 mais n'excédant pas \$7,000 ou
\$ 1,970	sur un revenu net de \$7,000; plus 40 p. 100 du montant excédant \$7,000 mais n'excédant pas \$8,000 ou
\$ 2,370	sur un revenu net de \$8,000; plus 42 p. 100 du montant excédant \$8,000 mais n'excédant pas \$9,000 ou
\$ 2,790	sur un revenu net de \$9,000; plus 44 p. 100 du montant excédant \$9,000 mais n'excédant pas \$10,000 ou
\$ 3,230	sur un revenu net de \$10,000; plus 47 p. 100 du montant excédant \$10,000 mais n'excédant pas \$15,000 ou
\$ 5,580	sur un revenu net de \$15,000; plus 50 p. 100 du montant excédant \$15,000 mais n'excédant pas \$20,000 ou
\$ 8,080	sur un revenu net de \$20,000; plus 53 p. 100 du montant excédant \$20,000 mais n'excédant pas \$30,000 ou
\$ 13,380	sur un revenu net de \$30,000; plus 55 p. 100 du montant excédant pas \$40,000, ou
\$ 18,800	sur un revenu net de \$40,000; plus 57 p. 100 du montant excédant pas \$50,000, ou
\$ 24,580	sur un revenu net de \$50,000; plus 59 p. 100 du montant excédant pas \$75,000, ou
\$ 39,330	sur un revenu net de \$75,000; plus 63 p. 100 sur le revenu excédant \$75,000 mais n'excédant pas \$100,000, ou
\$55,080	sur un revenu net de \$100,000; plus 67 p. 100 sur le revenu excédant pas \$150,000, ou
\$ 88,580	sur un revenu net de \$150,000; plus 70 p. 100 sur le revenu excédant \$150,000 mais n'excédant pas \$200,000, ou
\$123,580	sur un revenu net de \$200,000; plus 75 p. 100 sur le revenu excédant \$200,000 mais n'excédant pas \$300,000, ou
\$198,580	sur un revenu net de \$300,000; plus de 80 p. 100 sur le revenu excédant \$300,000 mais n'excédant pas \$500,00, ou
\$358,580	sur un revenu net de \$500,000; plus 85 p. 100 sur le revenu excédant \$500,000.

2. Que l'alinéa AA. de la première annexe de la loi soit abrogé, et qu'il soit imposé une taxe de 4 p. 100 sur le revenu de placement défini comme devant comprendre les dividendes, intérêts, loyers, redevances, et autres recettes de même nature, et ne devant pas comprendre les appointements, salaires, honoraires ou autres recettes de même nature provenant de toute fonction ou de l'emploi de bénéfiques ou revenus émanant de l'exploitation d'une entreprise, ou d'une occupation.

3. Que le tableau des taxes payables, en vertu de l'article 88 de la loi, sur les dons faits après le 29 avril, soit abrogé et que le tableau suivant lui soit substitué:

Sur les dons jusqu'au montant de \$5,000.....	7 p. 100
Sur les dons excédant—	
\$ 5,000 mais n'excédant pas \$ 10,000.....	8 p. 100
\$ 10,000 mais n'excédant pas \$ 20,000.....	9 p. 100
\$ 20,000 mais n'excédant pas \$ 30,000.....	10 p. 100

\$ 30,000 mais n'excédant pas	\$ 40,000.....	11 p. 100
\$ 40,000 mais n'excédant pas	\$ 50,000.....	12 p. 100
\$ 50,000 mais n'excédant pas	\$ 75,000.....	13 p. 100
\$ 75,000 mais n'excédant pas	\$ 100,000.....	14 p. 100
\$ 100,000 mais n'excédant pas	\$ 150,000.....	15 p. 100
\$ 150,000 mais n'excédant pas	\$ 200,000.....	16 p. 100
\$ 200,000 mais n'excédant pas	\$ 250,000.....	17 p. 100
\$ 250,000 mais n'excédant pas	\$ 300,000.....	18 p. 010
\$ 300,000 mais n'excédant pas	\$ 400,000.....	19 p. 100
\$ 400,000 mais n'excédant pas	\$ 500,000.....	20 p. 100
\$ 500,000 mais n'excédant pas	\$ 600,000.....	21 p. 100
\$ 600,000 mais n'excédant pas	\$ 700,000.....	22 p. 100
\$ 700,000 mais n'excédant pas	\$ 800,000.....	23 p. 100
\$ 800,000 mais n'excédant pas	\$ 1,000,000.....	24 p. 100
\$ 1,000,000	25 p. 100

et que l'article 88 (8) c) de la loi soit abrogé.

4. Que les taux de l'impôt de défense nationale soient portés de 2 à 5 p. 100 partout où il est question de 2 p. 100 et de 3 à 7 p. 100 partout où il est question de 3 p. 100, et que ces taux soient mis en vigueur à compter du premier jour de juillet 1941.

5. Que le montant de \$600 mentionné dans l'article qui a trait à l'impôt de défense nationale soit porté à \$660 pour la deuxième moitié de l'année civile 1941 et pour chaque année subséquente.

6. Que l'abattement maximum dans le cas d'une personne à charge, aux fins de l'impôt de défense nationale, soit de \$4.00 pour l'année civile 1940; de \$14.00 pour l'année civile 1941 et de \$20.00 pour chaque année subséquente.

7. Que la taxe imposée en vertu de l'article 9B (1) ne soit pas exigible si aucune partie de la prime n'est versée au contribuable.

8. Que le taux de la taxe imposée en vertu de l'article 9B (2) de la loi sur toutes les personnes non domiciliées au pays, soit porté de 5 p. 100 à 15 p. 100.

9. Que le taux de la taxe applicable aux sociétés de placements possédées par des personnes non domiciliées au pays soit porté de 9 p. 100 à 22½ p. 100; et que la déduction suivante soit permise: un tiers de l'intérêt reçu des débiteurs canadiens.

10. Que la taxe de 5 p. 100 exigible de personnes non domiciliées au pays, autres que des sociétés, sur le montant global des redevances, loyers ou paiements semblables versés pour usage au Canada de brevets, de biens réels ou personnels, ou pour toute chose utilisée ou vendue au Canada, soit portée à 15 p. 100. Toutefois, en ce qui concerne les loyers d'immeubles, le contribuable pourra faire une déclaration et acquitter l'impôt sur le revenu net touché au Canada, tout paiement fait en trop par voie de déductions à la source étant susceptible de remboursement.

11. Qu'à l'avenir les contribuables, autres que les corporations, devront transmettre leur déclaration d'impôt sur le revenu le 31e jour de mars de chaque année et non plus le 30 avril comme dans le passé. Toutefois, dans le cas d'entreprises commerciales exploitées par les propriétaires ou associés, et dont l'année financière se termine après le 30 novembre de chaque année, la déclaration pourra être transmise le 30 avril de chaque année, ou avant.

12. a) Que la disposition accordant une déduction ne dépassant pas 50 p. 100 du revenu net imposable de tout contribuable, qui a été versé à une société patriotique, soit abrogée.

b) Que les dons aux œuvres de charité dont il est question dans la loi, jusqu'à concurrence de 10 p. 100 de revenu net de tout contribuable, autre qu'une corporation, soient autorisés; toutefois, on pourra augmenter ce 10 p. 100 jusqu'à 40 p. 100 du revenu net du contribuable quant aux dons à la Caisse des services de guerre du Canada, s'ils ont été souscrits le 7 avril 1949 ou auparavant, et versés le 31 décembre 1941 ou auparavant.

13. Que les dons faits par toute société aux œuvres de charité au cours de 1942 et au cours de toute période fiscale prenant fin durant la même année, ou au cours de toute période fiscale subséquente, soient exemptés jusqu'à concurrence de 5 p. 100 du revenu net de ladite société; toutefois, cette proportion de 5 p. 100 peut être portée à 40 p. 100 du revenu net de la société, lorsqu'il s'agit de dons faits à la caisse canadienne des services de guerre, si le montant est souscrit le 7 avril 1941 ou avant, et payé le 31 décembre 1941 ou avant.

14. Que les exemptions prévues aux alinéas (c), (e) et (i) du paragraphe 1 de l'article 5 ne soient accordées que dans les cas où les personnes à la charge du contribuable habitent le Canada ou un territoire faisant partie du commonwealth des nations britanniques ou un pays contigu au Canada; et que, de même, aux fins de l'impôt de défense nationale, la condition matrimoniale du contribuable et toute exemption à laquelle il a droit du fait de personnes à charge ne lui soit comptée que s'il s'agit de personnes à sa charge habitant le Canada ou un territoire faisant partie du commonwealth des nations britanniques ou un pays contigu au Canada.

15. Que tout contribuable, autre qu'une société, qui s'engage à acquitter son impôt par versements mensuels le 30 septembre de chaque année ou avant, puisse payer sans intérêt l'impôt sur le revenu de l'année en question, pourvu qu'au moins

un douzième de l'impôt estimatif établi d'après l'impôt de l'année précédente soit versé chaque mois, en septembre, octobre, novembre et décembre, et

un huitième du solde impayé de l'impôt nouvellement évalué d'après le revenu de l'année civile pour laquelle l'impôt est payable soit versé chaque mois, de janvier à août inclusivement.

16. Que toute société qui s'engage à acquitter son impôt par versements mensuels avant le commencement du troisième mois précédent le terme de sa période fiscale puisse payer sans intérêt son impôt de l'année en question, pourvu qu'au moins

un douzième de l'impôt estimatif établi d'après l'impôt de l'année précédente soit versé durant chacun des quatre mois précédant immédiatement le terme de ladite période fiscale, et

un huitième du solde impayé de l'impôt nouvellement évalué d'après le revenu de la période fiscale sur lequel l'impôt est dû soit versé durant chacun des huit mois suivant le terme de la période fiscale.

17. Que les résolutions numéros 1, 2, 5, 9, 11, 12, 14 et 15, s'appliquent au revenu de la période imposable de 1940 et aux périodes fiscales prenant fin durant la même année, et à toutes les périodes subséquentes.

18. Que toute disposition fondée sur les résolutions numéros 3, 7, 8, 10 et 16, entre en vigueur le 30 avril 1941.

LOI DE TAXATION DES SURPLUS DE BÉNÉFICES

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure visant à modifier la Loi de taxation des surplus de bénéfiques, et de statuer:

1. Que la définition des "bénéfiques" dans le cas d'une société soit modifiée dans la mesure où ladite société est passible de la taxe sur les surplus de béné-

fices mentionnée à la deuxième partie de la deuxième annexe, de façon à exclure de la liste des bénéfices ainsi imposables tous dividendes censément perçus par ladite société par suite de la distribution d'un actif provenant de la liquidation de toute autre société canadienne, laquelle distribution est considérée, en vertu de l'article 19 de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu, comme une dividende sur lequel la société bénéficiaire doit acquitter l'impôt; la présente disposition ne s'applique pas lorsque 50 p. 100 ou plus de toutes les actions, obligations ou de tous les autres titres du capital social sont détenus par au plus vingt-cinq particuliers porteurs d'actions ou autres titres et lorsque la société est de fait régie par un tel groupe d'actionnaires particuliers.

2. Que la définition de la période normale et celle des bénéfices normaux soient modifiées, pour obliger le contribuable à répartir sur les quatre années civiles 1936, 1937, 1938 et 1939 les bénéfices de leurs périodes financières correspondantes qui ne coïncident pas avec les années civiles. La répartition doit se faire sur une base quotidienne égale.

3. Que la définition de la période normale et celle des bénéfices normaux soient modifiées, pour permettre de calculer les bénéfices normaux à partir de la date de la mise en exploitation réelle de l'entreprise, plutôt qu'à partir de la date légale d'entrée en affaires. La date de mise en exploitation réelle serait déterminée par le Ministre, à sa discrétion, en tenant compte de la situation particulière du contribuable.

4. Que la définition de "période normale" soit modifiée afin de donner au contribuable le privilège de choisir ses trois meilleures années si les bénéfices de sa quatrième année, compte tenu de l'augmentation ou de la diminution du capital, étaient inférieurs à cinquante pour cent de la moyenne des bénéfices des autres années normales.

Dans le cas des contribuables qui ont été en affaires pendant seulement trois des quatre années normales et dont les bénéfices de l'une des trois années ont été inférieurs à cinquante pour cent de la moyenne des deux autres années, compte tenu de l'augmentation ou de la diminution du capital, la modification projetée leur permettra de se baser sur les bénéfices des deux meilleures années dans le calcul de leur norme.

5. Que soit modifiée la définition des bénéfices normaux, par l'addition d'une clause conditionnelle portant que les bénéfices normaux d'un contribuable ne doivent jamais être inférieurs à cinq mille dollars.

6. Que soit révoqué l'ajustement des bénéfices normaux concernant une augmentation ou diminution dans les montants alloués pour dépréciation ou autres frais, ainsi que le prévoit l'alinéa (d) du paragraphe 1 de l'article 4.

7. Que l'ajustement des bénéfices normaux concernant l'augmentation ou la diminution du capital soit modifié de manière à prévoir un ajustement au taux fixe de sept et demi pour cent du montant du changement survenu dans ledit capital. Toutefois, si un capital supplémentaire de trente-trois et un tiers pour cent a été versé dans l'entreprise depuis la période normale, que le contribuable ait le privilège de se faire considérer comme exploitant d'une nouvelle entreprise.

8. Que la méthode à suivre à l'égard d'une entreprise périllicite demandant à la Commission arbitrale de déterminer ses bénéfices normaux sur la base d'un capital normal soit modifiée, afin de permettre au contribuable de rédiger sa déclaration et de payer son impôt sur la base de bénéfices normaux calculés par lui-même, atteignant un pourcentage du capital qu'il estime juste et raisonnable, mais qui ne dépasse pas dix pour cent du "capital utilisé" tel que la Loi le définit, tout en laissant au ministre le droit de soumettre pour lui faire déterminer, sans appel, les bénéfices normaux.

9. Que, dans le cas des nouvelles entreprises et des entreprises périlicantes, la Commission arbitrale soit autorisée à certifier des bénéfices normaux justes et raisonnables sur une autre base que celle du capital normal dans les cas où le capital engagé dans l'entreprise est si faible au regard de la productivité pécuniaire de l'entreprise ou lorsque les autres circonstances spéciales du contribuable sont telles que l'utilisation d'un capital normal comme base causerait une misère injustifiable ou une extrême différence de traitement ou compromettrait l'existence de l'entreprise du contribuable.

10. Que les dispositions de la Loi concernant la réserve d'inventaire soient modifiées comme suit:

- (a) Afin de donner aux contribuables le droit de se prémunir contre une baisse des valeurs d'inventaire se rattachant à une quantité normale de marchandises en magasin indiquée par la quantité en magasin au cours de la période normale.
- (b) Afin d'autoriser tout contribuable à parer à la diminution des valeurs d'inventaire jusqu'aux prix qui régnaient à la fin de son exercice de 1939 ou jusqu'aux prix qui régnaient au cours du mois d'août 1939; et
- (c) Afin de stipuler qu'un contribuable qui a une réserve d'inventaire non utilisée en mains à la fin de l'année dans laquelle la présente loi cesse d'être en vigueur n'aura que l'année suivant ladite année d'expiration pour utiliser cette réserve afin de parer à toute diminution possible de prix, et doit ajouter toute partie non utilisée de cette réserve existant au début de la deuxième année suivant ladite année d'expiration aux bénéfices assujettis à l'impôt dans cette seconde année.

11. Que l'exemption des dispositions de la loi en vertu de laquelle le contribuable dont les bénéfices sont de \$5,000 ou moins soit modifiée au moyen d'une clause conditionnelle ayant pour objet que, dans le cas des contribuables dont les bénéfices dépassent \$5,000, le paiement de la taxe stipulée dans la loi ne réduise pas ces bénéfices à une somme inférieure à \$5,000.

12. Que les bénéfices des sociétés de placement à portefeuille diversifié dont le capital est placé jusqu'à concurrence de 80 p. 100 ou plus dans des actions, obligations ou autres titres et dont le revenu brut provient, dans une proportion de 95 p. 100 ou plus, de dividendes ou intérêts de tels placements, soient exempts de la taxe mentionnée dans la présente loi, pourvu que le capital desdites sociétés soient constitué dans la proportion de 5 p. 100 ou moins d'actions, obligations ou autres titres d'une société ou d'un créancier quelconque et pourvu également que les actions desdites sociétés de placement à portefeuille diversifié aient été offertes au public ou soient vendues dans une bourse officielle au Canada ou ailleurs, et pourvu, en outre, que chaque année, les bénéfices de ladite société de placement à portefeuille diversifié aient été répartis dans une proportion de 85 p. 100 ou plus entre ses actionnaires, pourvu, de plus, que ladite société n'ait pas d'engagements sous la forme d'obligations ou autres titres.

13. Que la déduction admise, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu et l'impôt des surplus de bénéfices versés à la Grande-Bretagne, aux autres Dominions ou dépendances britanniques, ou à quelque autre pays étranger accordant une déduction réciproque à l'égard des impôts payés au Canada, soit étendue de manière à assurer une déduction combinée de l'impôt sur le revenu et de l'impôt des surplus de bénéfices britanniques ou étrangers, dans les assujettissements combinés envers le Canada quant à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur les surplus de bénéfices.

14. Que les dispositions relatives au temps et au mode de paiement de toute taxe exigible en vertu de la loi soient modifiées en conformité des projets de modification de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu s'y rapportant, afin

de permettre l'établissement d'une méthode facultative de versements périodiques relativement aux impôts versés sur le revenu de 1940 et à la période financière terminée le 31 décembre 1940 et afin de permettre également l'établissement d'une méthode facultative de versements périodiques relativement à la taxe sur les bénéfices de l'année 1941 et des années à venir.

15. Que soit modifiée la définition de capital, de manière à prescrire la déduction, à même les valeurs primitives de l'actif, du montant total de dépréciation entré en compte dans le calcul du revenu net ou de la perte aux fins de l'impôt sur le revenu, majoré des réserves de la dépréciation accumulée au premier janvier 1917 reconnues par le Ministre pour l'application de la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, et que, de plus la définition de "capital" soit modifiée de façon qu'on puisse tenir compte des réductions jugées justes et raisonnables par la commission arbitrale.

16. Que la définition du capital soit modifiée de façon que les avances consenties sans intérêts par les sociétés mères à leurs filiales, avances d'une nature permanente et représentant, de fait, un placement de capital en emploi effectif plutôt qu'un prêt, puissent être considérées comme un capital de participation et non comme une dette de la filiale.

17. Que la stipulation dans la Première Annexe à l'effet que les dividendes payés au cours de l'année d'imposition constitueront une déduction de capital employé au début de l'exercice, jusqu'à concurrence de la moitié des dividendes, soit modifiée afin d'expliquer clairement que ceci ne s'applique qu'aux dividendes en argent comptant et non pas aux dividendes sous forme d'actions.

18. Que le taux de la taxe sur les bénéfices prévu à la première partie de la deuxième annexe soit porté de 12 p. 100 à 22 p. 100.

19. Que les propositions s'appliquent aux bénéfices de l'année 1940 et aux bénéfices des exercices financiers et parties de ces derniers se terminant en 1940. Ainsi qu'aux bénéfices de toutes les années et périodes financières subséquentes, et que les propositions 12 et 18 s'appliquent aux bénéfices de l'année 1941 et de l'exercice financier se terminant en 1941, ainsi qu'aux bénéfices de toutes les années et exercices financiers subséquents. Pourvu, toutefois, que si une telle période financière terminée en 1941 ne coïncide pas avec l'année civile, alors cette partie des bénéfices sera sujette à l'impôt de 22 p. 100 dans la même proportion qui existe entre le nombre de jours de cet article financier compris dans l'année civile 1941 et le nombre total de jours de cet exercice financier, et le reste sera exigible au taux existant antérieurement.

20. Toute personne assujettie à la loi sur la taxation des surplus de bénéfices pour la période fiscale de 1940 peut attendre jusqu'au 30 avril 1941 pour évaluer et acquitter sans intérêt son impôt sur les surplus de bénéfices de 1940. Subséquemment, l'intérêt sera exigible de même que sous l'empire de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu, comme si la période financière de ces compagnies s'était terminée le 31 décembre 1941.

LOI SUR LES DROITS DE SUCCESSION

Résolu qu'il y a lieu d'adopter une loi sur les droits de succession et de prescrire, entre autres choses:—

1. Que des droits de succession soient prélevés sur ou au compte de:

(a) La succession à des biens, où qu'ils soient situés, et l'usufruit desdits biens, sauf les biens immobiliers situés à l'extérieur du Canada, quand le défunt à sa mort est domicilié au Canada ou dans l'une de ses provinces;

- (b) La succession à des des biens situés au Canada, ou à l'usufruit desdits biens, quand le défunt, à sa mort, est domicilié hors du Canada.

2. Que la succession soit censée inclure, pour fins d'impôt, en sus des biens appartenant au défunt à sa mort, les biens suivants, savoir:

- (a) Les biens transmis par le défunt de son vivant en prévision de sa mort;
- (b) Les biens transmis à cause de mort;
- (c) Les biens transmis sous forme de dons par le défunt avant sa mort à compter du 29 avril 1941 et durant les trois ans qui précèdent le décès;
- (d) Les biens transmis sous forme de dons par le défunt avant sa mort, et dont il se réserve les bénéfices de son vivant;
- (e) Les biens, appartenant conjointement au défunt et à une ou plusieurs personnes payables ou légués au survivant ou aux survivants, sauf la partie de ces biens appartenant au survivant ou aux survivants, pourvu que dans le cas où une personne autre que le défunt ou le survivant ou les survivants est co-proprétaire, ces biens soient censés appartenir à part égale au défunt et au survivant ou au défunt et à chacun des survivants;
- (f) Les biens inclus dans une liquidation;
- (g) Les viagers ou autres intérêts achetés ou constitués par le défunt jusqu'à concurrence de l'usufruit créé à sa mort;
- (h) L'argent reçu ou recevable en vertu de polices d'assurance-vie souscrites par le défunt ou une société privée, en proportion des primes acquittées par le défunt ou la société privée;
- (i) Les biens dont le défunt était libre de disposer à sa mort;
- (j) Les biens légués ou transmis à son conjoint après le 29 avril 1941 par le défunt et durant les trois années qui ont précédé sa mort;
- (k) Les biens transmis pour une contre-prestation nominale ou insuffisante, dans la mesure où il y a disparité entre la valeur de ces biens et la contre-prestation pour laquelle ils ont été transmis;
- (l) Les successions en douaire ou par "curtesy".

3. Que les taux de taxation se fondent sur les éléments suivants, savoir:

- (a) La valeur globale de la succession, c'est-à-dire la juste valeur marchande de tous les biens, où qu'ils soient situés, possédés par le défunt au moment de sa mort, ainsi que la juste valeur marchande de tous les biens énumérés à l'alinéa deux de la présente résolution, déduction faite des frais funéraires et des dettes;
- (b) La valeur de chacun des biens ou des usufruits transmis à chaque héritier; et
- (c) La parenté, le cas échéant, entre l'héritier et le défunt.

4. Qu'aux fins de la taxation les héritiers ou bénéficiaires soient répartis en quatre catégories, savoir:

- (a) Classe A—La veuve du défunt, tout enfant âgé de moins de dix-huit ans le jour de la mort du défunt, et tout enfant qui, à cette date, par suite d'invalidité physique ou mentale, était à la charge du défunt;
- (b) Classe B—Le grand-père, la grand-mère, le père, la mère, le mari, le gendre ou la bru du défunt ou un enfant du défunt âgé de dix-huit ans ou plus le jour de la mort du défunt et qui, à cette date, n'était pas à la charge du défunt par suite d'invalidité physique ou mentale;

- (c) Classe C—Le descendant en ligne directe (à l'exception du grand-père, de la grand'mère, du père ou de la mère), un frère ou une sœur du défunt ou tout descendant d'un frère ou d'une sœur, ou un frère ou une sœur du père ou de la mère du défunt ou tout descendant de tels frère ou sœur;
- (d) Classe D—Toute personne apparentée au défunt à tout autre degré de consanguinité que les degrés susmentionnés, ou toute personne n'ayant aucun lien de consanguinité avec le défunt.

5. Que les taux de taxation applicables aux valeurs indiquées soient établis d'après l'échelle suivante: les taux applicables aux valeurs intermédiaires seront précisés davantage dans le bill:

TAUX

Valeur globale des biens transmis par héritage dans le cas des droits initiaux imposables en fonction de telle valeur	Droits, initiaux imposables en fonction de la valeur globale	Valeur des usufruits particuliers y compris les exemptions de droits additionnels	Taux additionnels en fonction de la valeur des usufruits particuliers, y compris les exemptions			
			Classe A	Classe B	Classe C	Classe D
\$	%	\$	%	%	%	%
1,000		1,000		1	2	2.5
5,000		5,000	2	2	2.5	3
10,000		10,000	2.25	2.5	3	3.5
25,000	0.5	25,000	2.5	3	3.5	4
35,000	1	35,000	3	3.5	4	5
50,000	1.5	50,000	3.5	4	5	6
75,000	2	75,000	4	5	6	7
100,000	2.5	100,000	5	6	7	8
125,000	3	125,000	6	7	8	9
150,000	3.5	150,000	7	8	9	10
200,000	4	200,000	8	9	10	11
300,000	4.5	300,000	9	10	11	12
400,000	5	400,000	10	11	12	13
500,000	5.5	500,000	11	12	13	14
750,000	6	750,000	12	13	14	15
1,000,000	6.5	1,009,000	13	14	15	16
1,500,000	7	1,500,000	14	15	16	17
2,000,000	8	2,000,000	15	16	17	17
3,000,000	9	3,000,000	16	17	17	17
5,000,000	10	5,000,000	17	17	17	17

6. Que les exemptions de droits sous le régime de ladite loi concernant les droits de succession soient les suivantes:

- a) Quand la valeur de tous les biens d'une succession ne dépasse pas \$5,000, aucun droit n'est payable;
- b) Les biens dévolus ou profitant à la veuve du défunt, exemptés jusqu'à concurrence des premiers \$20,000 en valeur ou en numéraire;
- c) Les biens dévolus ou profitant à la veuve du défunt, exemptés jusqu'à concurrence de \$5,000 pour chaque enfant du défunt qui n'avait pas 18 ans à l'époque de la mort du défunt ou qui était alors à sa charge, si tel enfant ne bénéficie pas des biens dévolus au moment de la mort du défunt; toutefois, si tel enfant en est bénéficiaire, l'exemption portera sur \$5,000 moins le montant représenté par ce bénéfice.
- d) Les biens dévolus ou profitant à un enfant du défunt ayant moins de dix-huit ans ou qui étaient alors à sa charge à cause d'infirmité mentale ou physique, exemptés jusqu'à concurrence de \$5,000 en valeur ou en numéraire;
- e) Les biens dévolus ou profitant à l'enfant ou aux enfants orphelins du défunt âgés de moins de dix-huit ans au moment de la mort de ce dernier, ou qui étaient alors à sa charge à cause d'infirmité mentale

ou physique, exemptés quand la succession ne dépasse pas \$15,000 en valeur ou en numéraire; toutefois, cette exemption s'ajoutera à celles qui sont prescrites à l'alinéa *d*) et aussi, quand plus d'un enfant sera bénéficiaire, l'exemption ici prescrite sera divisée entre ces enfants proportionnellement à la valeur des biens ou de leur usufruit dévolus à chacun d'eux;

- f) Si le défunt a succombé à des blessures reçues, à un accident survenu ou à une maladie contractée alors qu'il était en activité de service dans les armées de terre, de mer ou de l'air du Canada ou en dehors du Canada, en des circonstances telles que la veuve qu'il laisse aurait droit à une pension par suite de sa mort, en vertu de la loi des pensions du Canada; (i) les exonérations accordées dans les précédents alinéas *b*), *c*), *d*) et *e*) seront augmentées de 50 p. 100; (ii) le montant de la taxe payable sur les successions des personnes de la classe A et de la classe B sera réduit à une somme qui, accumulée à intérêts composés à raison de 3 p. 100 par année, calculé deux fois par an, à compter de la mort du défunt, représenterait, à l'expiration de la période de vie probable d'une personne de l'âge du défunt au moment de la mort (selon les calculs conformes aux tables régulières de longévité), le chiffre de la taxe qui sans cela serait payable;
- g) Les biens dévolus à toute personne et ne dépassant pas \$1,000 en valeur ou en numéraire.
- h) Les biens dévolus ou profitant à toute institution de charité du Canada, administrée exclusivement à ce titre et non au profit ou à l'avantage d'une personne, d'un membre ou d'un actionnaire de ladite institution.
- i) Les biens dévolus ou profitant au Dominion du Canada, ou à l'une quelconque de ses provinces ou subdivisions politiques;
- j) Les biens donnés de son vivant par le défunt et représentant ses dépenses ordinaires ou normales;
- k) Les biens à l'égard desquels la taxe sur les dons a été acquittée conformément aux dispositions de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu, sauf dans la mesure où le droit payable selon la loi dépasse la taxe sur les dons ainsi acquittée.

7. Qu'une disposition de ladite loi concernant les droits de succession rende l'exécuteur ou l'administrateur responsable, en sa qualité de représentant, de tous les droits imposés en vertu de ladite loi et qu'elle rende chacun de ceux à qui la succession est dévolue personnellement responsable du droit sur la part des biens ou de l'usufruit qui lui revient; toutefois, si l'exécuteur ou l'administrateur acquitte le droit, il lui sera permis de le déduire des biens ou de l'usufruit dévolus au bénéficiaire de la succession.

8. Que toute loi fondée sur la susdite résolution entre en vigueur dès qu'elle aura été sanctionnée et qu'elle s'applique aux décès survenus postérieurement à cette date.

LOI DE 1940 SUR LA CONSERVATION DES CHANGES EN TEMPS DE GUERRE

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la loi de 1940 sur la conservation des changes en temps de guerre, et de statuer:

1. Que l'article 7 de ladite loi soit abrogé et remplacé par le suivant:

"7. (1) Lorsqu'elles sont importées au Canada d'une manière et dans des conditions qui les rendent admissibles sous le régime du Tarif de préférence britannique du Canada, les marchandises énumérées

à la Seconde Annexe de la présente loi, consistant en produits naturels ou fabriqués du Royaume-Uni, sont exonérées des taux de droit énoncés dans l'Annexe A du *Tarif des douanes* et non assujetties, en remplacement, aux taux de droit des douanes.

(2) Lorsqu'elles sont importées au Canada d'une manière et dans des conditions qui les rendent admissibles sous le régime du Tarif de préférence britannique du Canada, les marchandises énumérées dans le présent paragraphe (autres que celles énumérées à la Seconde Annexe de la présente loi) et consistant en produits naturels ou fabriqués du Royaume-Uni, bénéficieront d'escomptes sur les droits de douanes calculés sous l'empire du Tarif de préférence britannique ainsi qu'il suit:

Les marchandises énumérées aux numéros 551, 551a, 552, 553, 554, 554b, 554d, 554e, 555, 568, 658a (i), 611 et 611a du Tarif des douanes..... 25 p. 100

Les marchandises énumérées dans les groupes I, V, VI, VII, VIII, IX, X, et XI du Tarif des douanes (mais non celles énumérées aux numéros 551, 551a, 552, 553, 554, 554b, 554d, 554e, 555, 568, 568a (i), 611 et 611a, ni les tissus totalement ou partiellement de soie, ni les marchandises de toute sorte dont la soie est la matière principale, du point de vue de valeur)..... 50 p. 100

Toutefois, les escomptes établis par le présent paragraphe remplaceront, sans s'y ajouter, tout autre escompte dont lesdites marchandises pourraient bénéficier sous l'empire de l'article 5 du Tarif des douanes."

2. Que la Partie I de la Première Annexe de ladite loi soit modifiée par la radiation des numéros 560d, 560e, 569d et 634 (ii).

3. Que la Partie I de la Première Annexe de ladite loi soit encore modifiée par l'adjonction des numéros et énumérations qui suivent:

ex 28a }
ex 29a } Thé noir.

ex 506 }
et al } Jeux et casse-tête; cadres de miroirs.

560c: Tissus à poil coupé enduits ou imprégnés ou non composés en tout ou en partie de soie ou soie artificielle.

Que la Partie I de la Première Annexe de la loi de 1940 sur la conservation des changes en temps de guerre soit de nouveau modifiée par la radiation du numéro 624a (iii) et son remplacement par le suivant:

624a (iii): Jeux de construction en métal ou en caoutchouc, consistant en différentes pièces estampées, poinçonnées ou moulées, et pièces de liaison; et leurs pièces.

4. Que la Partie 2 de la Liste I de ladite loi soit modifiée par l'insertion du numéro suivant:

Ex 711 et al.—Huiles végétales dénommées aux articles ex 208t, 258, 259a, 259b, 262, 266, 276, 276a, 276b, 277, 277a, 278, 278a, 278b, 278c, 278d, 280, ex 711, 824 et 831 du tarif douanier.

Toutefois, toute prescription fondée sur la présente résolution ne s'appliquera pas aux marchandises se trouvant au Canada ou en transit vers le Canada le 29 avril 1941.

5. Que la Liste 2 de ladite loi soit modifiée par le retranchement des numéros 220a) et b), 228, ex 284, 288, 429b) et e), 439, 439a, 445f, 445g, 445k, 451b, 572 et 573 du tarif douanier et l'insertion des articles et énumérations indiqués ci-après:

	acétate de cellulose, n.d.....	En franchise
Numéro 238e:	Cellulose régénérée et acétate de cellulose transparents, en feuilles, non imprimées, et articles en cellulose régénérée ou en	
Numéro 289:	Bains, baignoires, bassins, water-closets, sièges et couvercles de water-closets, réservoirs de water-closets, lavabos, urinoirs, éviers et cuves à lessive, en faïence, grès, ciment, terre ou autre matière, n.d.....	En franchise
Numéro 326a:	Article en verre, n.d.....	En franchise
Numéro 362c:	Articles plaqués en nickel, dorés ou plaqués par procédés électriques, n.d.....	En franchise
Numéro 451a ii)	Aiguilles de tout matériel et de toute catégorie, n.d.....	En franchise

Que la Seconde Annexe de la loi de 1940 sur la conservation des changes en temps de guerre soit modifiée de nouveau par la substitution aux numéros ex 560d et ex 560e du numéro suivant:

Ex 560c: Tissus en poil coupé, enduits ou imprégnés ou non, composé en tout ou en partie de soit artificielle, mais ne contenant pas de soie de laine, n.d.

6. Que toute prescription fondée sur les résolutions précitées soit censée entrer en vigueur le 30 avril 1941 et s'appliquer aux marchandises importées ou sorties d'entrepôt pour la consommation à compter de ladite date inclusive-ment, ainsi qu'aux marchandises antérieurement importées pour lesquelles aucune déclaration en vue de la consommation n'a été faite avant ladite date.

TARIF DES DOUANES

1. Que l'Annexe A du tarif des douanes, chapitre quarante-quatre des Statuts révisés du Canada, 1927, telle que modifiée par le chapitre dix-sept du Statut de 1928, le chapitre trente-neuf du Statut de 1929, le chapitre treize du Statut de 1930 (première session), le chapitre trois du Statut de 1930 (seconde session), le chapitre trente du Statut de 1931, le chapitre quarante et un du Statut de 1932, les chapitres six et trente-sept du Statut de 1932-1933, les chapitres trente-deux et quarante-neuf du Statut de 1934, le chapitre vingt-huit du Statut de 1935, le chapitre trente et un du Statut de 1936, le chapitre vingt-six du Statut de 1937, le chapitre quarante et un des Statuts de 1939 (première session) et le chapitre deux des Statuts de 1939 (deuxième session), et le chapitre vingt-neuf des Statuts de 1940, soit de nouveau modifiée par l'abrogation des numéros tarifaires 219e, 264, subdivision ii) du numéro 409e, 427f, subdivision a) du numéro 429, 443a, 476a, 560d, 560e, 569d, subdivision iii) du numéro 624a 634 ii), 655a, 761, 824, 825, les diverses énumérations de marchandises respectivement et les différents droits

de douane, s'il en est, placés en regard de chacun desdits numéros, ainsi que par l'insection des numéros, énumérations et taux de douane suivants dans ladite Annexe A :

Nu- méro du tarif		Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
199g	Papiers ou emballages bicolores anti-halo, y compris ceux qui sont imprimés et/ou polis, servant à emballer les pellicules photographiques en rouleaux; papiers pour interfolier et emballer, noir, vert ou rouge, pour l'emballage des pellicules et des papiers photographiques plats; lorsqu'ils sont importés par les manufacturiers de pellicules et de papiers photographiques pour servir à l'emballage de ces pellicules et de ces papiers dans leurs propres établissements.....	5 p.c.	12½ p.c.	35 p.c.
211b	Cyanite, à l'état brut ou cuit, mais non autrement ou- vré que pulvérisé.....	En franchise	5 p.c.	25 p.c.
219e	Chloropicrine, oxyde d'éthylène, bromure de méthyle, formiate de méthyle, cyanures, bisulphite de carbone, ou mélange contenant l'une quelconque de ces matières, employés pour combattre les insectes nuisibles et autres fléaux.....	En franchise	En franchise	En franchise
232g	Gélatine non comestible, lorsqu'elle est importée par les manufacturiers de pellicules photographiques, de plaques photographiques et/ou de papier photographique, pour servir exclusivement à la fabrication, dans leurs propres établissements, de ces pellicules, plaques et/ou papier, en conformité des règlements que le ministre peut établir..... et la livre	5 p.c. 2 c.	12½ p.c. 5c.	25 p.c. 5c.
264l	Huiles essentielles, naturelles et synthétiques, n.d.; huiles essentielles, naturelles et synthétiques, contenant d'autres matières non alcooliques, n.d., pour la fabrication de produits ou préparations devant servir à des fins médicinales, d'assaisonnement, de toilette ou autres, en conformité des règlements que le ministre peut établir.....	En franchise	7½ p.c.	7½ p.c.
355a	Barres contenant 90 p. 100 ou plus de nickel, lorsqu'elles sont importées par les manufacturiers de fils d'électrodes en nickel pour bougies d'allumage et devant servir uniquement à la fabrication de ces fils pour bougies d'allumage dans leurs propres établissements.....	En franchise	En franchise	10 p.c.
409e	(ii) Machines à classer, râper, laver et essuyer les fruits et les légumes, et machines combinées pour la mise en sac et le pesage, et les pièces achevées de ces machines; machines à étêter les légumes et machines à mettre en paquets et/ou lier les fleurs coupées, les légumes et les plants de pépinière, et les pièces achevées de ces machines; machines à fabriquer ou à poser les couverts de boîtes de fruits et de légumes et les pièces achevées de ces machines; machines à classer et machines à nettoyer les œufs et les pièces achevées de ces machines, non compris les pièces d'aluminium.....	En franchise	5 p.c.	10 p.c.
410d	Machines et appareils, et leurs pièces achevées, pour servir exclusivement au forage de puits d'eau, de gaz naturel et d'huile, ou à la prospection de minéraux, à l'exclusion de l'appareil moteur; machines et appareils d'une espèce ou catégorie non fabriquée au Canada pour l'entretien et l'essai des puits de gaz et d'huile; garnitures étanches de puits et leurs pièces achevées, pour usage dans les puits de pétrole et de gaz; tuyaux de fer ou d'acier sans soudure, d'une espèce ou catégorie non fabriquée au Canada, pour servir au forage de puits d'eau, de gaz naturel et d'huile.....	En franchise	En franchise	En franchise

Nu- méro du tarif		Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
427f	Machines à fabriquer les feuilles de bois à plaquer et les bois de contreplacage, savoir: fendeuses de bois à plaquer, couteaux à jointement de fendeuses de bois à plaquer, encolleuses de bois à plaquer, jointoyeuses de bois à plaquer, tours pour bois de placage et machines à effiler ce bois; avec toutes leurs pièces achevées.....	En franchise	10 p.c.	35 p.c.
429	Coutellerie de fer ou d'acier, plaquée ou non: a) Lames ou ébauchons de couteaux, et fourchettes de table, de fer ou d'acier, bruts, non munis de manches, non meulés ou autrement ouvrés; ébauchons de cuillers, de fer ou d'acier, à l'état plat, non autrement ouvrés qu'estampés quant à la forme; ébauchons de ciseaux et cisailles, de fer ou d'acier, bruts, non meulés ou autrement ouvrés.....	En franchise	7½ p.c.	10 p.c.
443a	Fours, d'une classe ou catégorie non fabriquée au Canada, pour l'usage de boulangeries commerciales; et leurs pièces achevées.....	En franchise	10 p.c.	30 p.c.
443b	Thermostats de four et allumeurs automatiques de four, devant servir à la fabrication d'appareils de cuisson au gaz.....	En franchise	10 p.c.	30 p.c.
476a	Ustensiles de verre et autres appareils scientifiques pour travaux de laboratoires dans les hôpitaux publics; chaises et tables d'opérations chirurgicales et leurs pièces achevées; couveuses d'enfants et leurs pièces achevées; colliers de verroterie et leurs écrins pour l'identification des bébés, et leurs pièces; cardiographes électriques et leurs pièces achevées; et les pellicules et le papier sensibilisés employés dans ces appareils; appareils à stériliser, y compris les laveuses et les stérilisateur de bassins de lit, mais à l'exclusion des machines à lessiver et à blanchir; le tout pour usage dans un hôpital public, conformément aux règlements prescrits par le ministre.....	En franchise	En franchise	En franchise
560c	Tissus à poil coupé, enduits ou non, ou imprégnés, en tout ou en partie de soie ou de soie artificielle, ne contenant pas de laine, n.d.....	17½ p.c.	32½ p.c.	35 p.c.
597c	Cordes pour instruments de musique.....	10 p.c.	20 p.c.	30 p.c.
624a	iii) Jeux de construction en métal ou en caoutchouc, consistant en différentes pièces estampées, poinçonnées ou moulées, et pièces de liaison; pièces de ce qui précède.....	En franchise	30 p.c.	40 p.c.
655a	Crayons de plombagine et pastels, n.d.....	10 p.c.	35 p.c.	35 p.c.
655b	Craie à écrire, de couleur ou crayons de matière crayeuse, de couleur ou non.....	10 p.c.	20 p.c.	35 p.c.
761	Le collodion et ses émulsions, iodants pour collodion et solutions de pelliculage, lorsque importés pour servir exclusivement aux photograpeurs, lithograpeurs ou graveurs de rouleaux en cuivre, pour fins de fabrication.....	15 p.c.	17½ p.c.	17½ p.c.
824	Huile de Perilla et huile d'acajou, pour l'usage des manufacturiers canadiens.....	En franchise	En franchise	En franchise
825	Tissu-corde pour pneus en caoutchouc, en tout ou en majeure partie, quant au poids, de soie artificielle ou de fibres synthétiques semblables, ne contenant pas de soie ni de laine, enduit d'une composition de caoutchouc, lorsqu'il est importé par des manufacturiers de caoutchouc, antérieurement au 1er juillet 1941, pour servir à la fabrication de bandages pneumatiques, dans leurs propres manufactures.....	En franchise	17½ p.c.	25 p.c.
	et la livre		3½c.	4c.
826	Filières à étirer le métal dégrossi, ne formant pas des pièces de machine complètes, et matériaux ou articles utilisés dans leur fabrication.....	En franchise	10 p.c.	35 p.c.

Résolu,—Que l'annexe A du tarif des douanes, telle que modifiée, soit de nouveau modifiée par l'abrogation, dans la Loi modifiant le Tarif des douanes, 1939, chapitre deux du Statut de 1939, (deuxième session), des énumérations suivantes de marchandises et des taux de droits additionnels de douanes suivantes:

Vins de toutes sortes, sauf les vins mousseux, ne contenant pas plus de 40 pour cent d'alcool de preuve, 7½ cents par gallon.

Champagne et tous les autres vins mousseux, 75 cents par gallon.

et en les remplaçant par les énumérations suivantes de marchandises et les taux de droits additionnels suivants de douane:—

Vins de toutes sortes sauf les vins mousseux ne contenant pas plus de 40 pour cent d'alcool de preuve, 32½ cents par gallon.

Champagne et tous les autres vins mousseux, \$1.25 par gallon.

Résolu,—Que toute prescription fondée sur cette résolution sera censée être entrée en vigueur le trentième jour d'avril mil neuf cent quarante et un et s'être appliquée à toutes les marchandises mentionnées dans la résolution précédente, importées ou sorties d'entrepôt pour la consommation ce jour-là et dans la suite, ainsi qu'aux marchandises importées auparavant pour lesquelles aucune déclaration pour consommation n'aura été faite avant ce jour-là.

2. Que toute prescription fondée sur cette résolution sera censée être entrée en vigueur le trentième jour d'avril mil neuf cent quarante et un et s'être appliquée à toutes les marchandises mentionnées dans la résolution précédente, importées ou sorties d'entrepôt pour la consommation ce jour-là et dans la suite, ainsi qu'aux marchandises importées auparavant pour lesquelles aucune déclaration pour consommation n'aura été faite avant ce jour-là.

LOI SPÉCIALE DES REVENUS DE GUERRE

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la loi spéciale des revenus de guerre et de statuer:

1. Que la définition de "compagnie britannique" à l'article 13 de ladite loi soit modifié par la radiation des mots: "et comprend toute association de personnes formée dans ledit Royaume ou dans n'importe lequel de ces dominions ou possessions d'après le plan dit Lloyds, en vertu duquel chaque assureur associé devient responsable d'une partie déclarée, limitée ou proportionnelle de la somme assurée par une police."

2. Que le paragraphe 1 de l'article 16 de ladite loi soit modifié par la radiation des mots: "ou de l'une de ses provinces" à la 14e ligne dudit paragraphe.

3. Que la taxe sur les appels téléphoniques à longue distance soit portée de 6 p. 100 à 10 p. 100 du tarif; pourvu toutefois que, dans le cas d'appels à longue distance provenant d'un téléphone public, la taxe ci-haut mentionnée soit remplacée par le paiement d'une somme de 5 c. pour chaque appel dont le tarif s'élève à plus de 25 c., mais à moins de 50 c. et d'un supplément de 5 c. pour chaque somme additionnelle de 50 c. ou fraction de 50 c. que comporte le tarif; et pourvu également qu'en aucun cas la taxe perçue ne dépasse la somme de 50 c. pour un seul appel.

4. Que la Partie V de ladite loi soit modifiée de façon à statuer que l'acheteur d'un billet ou du droit au transport par chemin de fer, autobus ou aéronef jusqu'à un endroit du Canada ou hors du Canada ou par vaisseau entre des endroits du Canada ou jusqu'à un endroit du Canada et retour, en plus du tarif ordinaire du billet ou du droit, verse, pour le compte du fonds du revenu consolidé, à la per-

sonne qui vend le billet ou ledit droit, une taxe égale à 10 p. 100 du prix d'achat, pourvu que cette taxe ne s'applique pas au prix d'un billet ou d'un droit de transport; lorsque le prix ordinaire du transport simple à un endroit situé au Canada ou à l'extérieur du Canada ne dépasse pas 50 c.

5. Que la taxe d'accise sur les tubes de papier à cigarette soit portée de 5 c. à 10 c. les 100 tubes.

6. Qu'une taxe d'accise de 3 c. le gallon impérial d'essence importée ou produite ou fabriquée au Canada soit imposée, prélevée et perçue; lorsque l'essence sera importée, ladite taxe d'accise sera payée par l'importateur ou le cessionnaire qui la sort de l'entrepôt douanier pour la consommation au moment de l'importation, ou d'un entrepôt ordinaire pour la livrer à la consommation; lorsque l'essence est fabriquée ou produite et vendue au Canada, la taxe d'accise sera payée par le fabricant ou le producteur au moment où il la livre à l'acheteur.

7. Que la taxe d'accise sur les cartes à jouer soit portée de 10 c. à 15 c. le paquet.

8. Que la taxe d'accise sur les vins de toutes sortes, sauf les vins mousseux, ne contenant pas plus de 40 p. 100 d'alcool de preuve, soit portée de 15 c. à 40 c. le gallon et que la taxe d'accise sur le champagne et tous les autres vins mousseux soit portée de \$1.50 à \$2.00 le gallon.

9. Qu'une taxe d'accise de 20 p. 100 soit imposée, prélevée et perçue sur le prix d'entrée à une salle de cinéma, taxe payable par l'exploitant de la salle, et une taxe semblable de 20 p. 100 sur certains autres genres d'amusement, ladite taxe devant entrer en vigueur à la date que désignera le Gouverneur en conseil.

10. Que soit imposée, prélevée et perçue une taxe d'accise représentant 5 p. 100 du montant global parié, par l'entremise d'un système de pari mutuel, sur tout cheval inscrit dans une course lors qu'une réunion légalement organisée, taxe payable par le directeur des courses.

11. Que les alinéas (a) et (b) de l'article 1 de la Liste 1 de ladite loi soient abrogés et remplacés par les suivants:

1. (a) Automobiles adaptées ou adaptables au transport des voyageurs et ne pouvant contenir chacune plus de dix personnes assises, évaluées à \$900 ou moins...

..... 25 p. 100

Plus de \$900 mais pas plus de \$1,200... 25 p. 100 sur \$900 plus 40 p. 100 sur le montant excédant \$900.

Plus de \$1,200... 25 p. 100 sur \$900 plus 40 p. 100 sur \$300, plus 80 p. 100 sur le montant excédant \$1,200.

(b) Automobiles adaptées ou adaptables au transport des voyageurs et pouvant contenir chacune plus de dix personnes assises... 5 p. 100

et que soit abrogée la première clause conditionnelle dudit article, laquelle se lit comme suit:

Toutefois, la taxe perçue en vertu de l'alinéa (b) ci-dessus n'excèdera en aucun cas \$250 par automobile;

12. Que la taxe sur les articles de toilette prévue à l'article 2 de la Liste I de ladite loi soit majorée de 10 à 25 p. 100.

13. Que la taxe sur les briquets prévue à la Liste I de ladite loi soit portée à 25 p. 100, que le briquet soit ou non combiné avec un crayon, un étui à cigarettes ou autre genre d'étui.

14. Que l'article 5 de la Liste I de ladite loi soit modifié par la radiation des mots:

Appareils photographiques, phonographes, postes récepteurs de radio et lampes de radio et leur remplacement par les mots suivants:

Appareils photographiques, phonographes, dispositifs servant à jouer des disques, postes récepteurs de radio et lampes de radio.

15. Que l'alinéa (b) de l'article 6 de la Liste I de ladite loi soit modifié par l'insertion des mots: "y compris les bobines, condensateurs, armoires, boîtes, vaporisateurs et soupapes d'expansion pour icelles", à la suite du mot "glacière".

16. Est modifié l'alinéa d) de l'article 6 de la liste I de ladite loi par l'insertion, après les mots "machines à ondulations permanents", les mots "et espaceurs ou agrafes, tiges et chauffeuses pour ces machines."

17. Sont abrogés les alinéas (a) et (b) de l'article 2 de la liste II de ladite loi et remplacés par les suivants:

"a. Sucre, etc.:

(a) Matières désignées aux numéros 134, 135, 135a, 135b, 139 (excepté la glucose et la dextrose), 140 (excepté la mélasse), du Tarif des douanes; sucre et sirop invertis, deux c. la livre;

(b) Glucose et dextrose (excepté lorsqu'ils sont destinés exclusivement à la fabrication du cuir et de la soie artificielle), un c. la livre;"

et est abrogé la réserve qui s'y rapporte et qui est ainsi conçue:

"Toutefois, la taxe par les présentes imposée sous le régime de l'alinéa

(a) ne s'applique pas aux matières désignées aux numéros 139 et 140 du Tarif des douanes, lorsqu'elles sont vendues en paquets contenant au plus dix livres chacun."

18. Le droit sur l'anhydride carbonique et autres préparations similaires servant à gazéifier les breuvages non alcooliques, spécifié à l'article 4 de la liste II de ladite loi est majoré de 5 c. la livre à 25 c. la livre.

19. Est modifiée la liste II de ladite loi où sont énumérés les articles soustraits à la taxe de vente, sous le rubrique: "Produits de la ferme et de la forêt", à la treizième et à la quatorzième lignes, par la radiation des mots: "Articles forestiers, produits et vendus par le colon ou cultivateur lui-même" et par la substitution des mots suivants:

"Articles forestiers, le bois d'œuvre non compris, produits et vendus par le colon ou cultivateur lui-même."

20. Ladite liste III est de plus modifiée par la radiation des articles énumérés sous la rubrique: "Matériaux de construction."

21. Toute loi fondée sur la présente résolution est censée entrer en vigueur le trentième jour d'avril mil neuf cent quarante et un et s'appliquer à toutes les marchandises importées ou sorties d'entrepôt pour la consommation à compter de

ladite date inclusivement, ainsi qu'aux marchandises antérieurement importées pour lesquelles aucune déclaration en vue de la consommation n'a été faite avant ladite date; toutefois, toute loi visant à augmenter le droit sur la glucose et la dextrose et conforme à la résolution numéro 17 est censée être entrée en vigueur le 31 mars 1941.

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors les bills suivants qui sont lus respectivement la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 75, Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934.

Bill No 76, Loi modifiant le tarif des douanes.

Bill No 77, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la conservation des changes en temps de guerre.

Bill No 78, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfices.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

(Moins la somme votée en subsidés intérimaires)

POSTES

241 Administration..	\$	552,180 00
242 Bureaux de poste, y compris les traitements et autres dépenses du bureau principal et des bureaux urbains ainsi que les fournitures et le matériel des bureaux à commission..		15,115,343 00
243 Inspection et investigations..		934,255 00
244 Courrier ambulant..		11,113,410 00
245 Courrier aérien et terrestre..		11,514,882 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Crerar, la Chambre s'ajourne alors à 6 heures p.m., jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 79

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 26 MAI 1941

PRIÈRES.

M. Macmillan, du comité spécial d'enquête sur la loi des pensions et la loi des allocations aux anciens combattants, présente le troisième rapport dudit comité ainsi conçu :

Votre Comité, en vertu de l'ordre de renvoi du 6 mars 1941, a étudié le Bill No 17, intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions" et a décidé d'en faire rapport avec amendements.

Votre Comité a ordonné la réimpression du bill tel que modifié.

M. Howden, du comité permanent des Chemins de fer et de la Marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre Comité est satisfait de l'acquisition par la compagnie des chemins de fer nationaux du Canada d'une tranche des titres dit "4 p. 100 *Perpetual Consolidated Debenture Stock* de la *Grand Trunk Railway of Canada*" en vertu de la Loi de financement et de garantie des chemins de fer nationaux du Canada, 1940, et il recommande respectueusement que soit acheté le solde de ces titres encore en circulation. Le Comité est du même avis en ce qui concerne l'achat ou le remboursement des titres dits "6½ p. 100 *Sinking Fund Debenture Bonds*" de l'ancien réseau *Canadian Northern Railway*.

En conformité des recommandations des vérificateurs dûment nommés, le Comité recommande que soient établis prochainement des règlements uniformes de comptabilité d'un caractère mandataire, applicables à tous les chemins de fer du Canada, en vertu de l'autorité statutaire du Dominion.

Votre Comité a fait enquête sur la position du chemin de fer National-Canadien relativement aux transactions de l'Etat ou contrôlées par l'Etat dont il bénéficie en comparaison de son concurrent principal, le chemin de fer du Pacifique-Canadien.

Il appert que l'importance relative des deux réseaux s'établit comme suit:

Parcours	N.-C. 21,790 milles de voie ferrée.
	P.-C. 16,829 milles de voie ferrée.
Nombre d'employés	N.-C. 75,000
	P.-C. 53,000
Proportion des frais fixes	N.-C. 53
	P.-C. 26

Les importantes différences accusées par le tableau quant aux parcours, au nombre des employés et à la proportion des frais fixes démontrent qu'il serait opportun de répartir d'une manière rationnelle les transactions contrôlées par l'Etat.

Votre Comité recommande donc l'adoption des dispositions voulues pour assurer aux deux réseaux une répartition des transactions de l'Etat mieux proportionnée à leur importance respective.

Un exemplaire imprimé des témoignages entendus est déposé avec les présentes.

(Pour copie de la preuve, consulter l'Appendice No 1 des Journaux)

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des ordonnances affectant le territoire du Yukon adoptées par le conseil du Yukon durant l'année 1941, et déposée en vertu des dispositions de la clause 29 du chapitre 215, S.R.C., 1927.

M. MacKinnon (Edmonton-ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 mai, 1941,—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de la nomination du commissaire du recensement pour le comté fédéral de Weyburn, Saskatchewan.

Copie aussi de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le ministre du Commerce ou tout haut fonctionnaire de l'Etat et ledit Commissaire du recensement pour Weyburn.

Les questions suivantes inscrites au feuillet ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Pouliot,—1. Dans les dossiers du ministère de la Défense nationale, existe-t-il plusieurs déclarations de Jardine McKerlie à l'effet qu'il avait été en service dans l'Armée britannique d'octobre 1914 à juin 1916?

2. Si oui, quelle est la date de chacune?

3. La Commission du service civil lui a-t-elle demandé de fournir des preuves à cet effet, et, si oui, combien de fois?

4. A-t-il fourni cette preuve, et, si oui, quand?

5. Le 17 novembre 1939, a-t-il écrit à la Commission du service civil que "l'original de son certificat de licenciement avait été détruit par l'inondation il y a quelques années?"

6. A-t-il indiqué le lieu où cette inondation avait pris place?

7. Existe-t-il dans le dossier copie d'une lettre de lui adressée au sous-secrétaire d'Etat, Bureau de la guerre, Division des dossiers, rue Arnside, Londres, S.E., datée le 7 février 1940, et contenant les paragraphes suivants:

"Etant donné le fait que le nom de famille et le nom propre du signataire sont tous deux spécialement rares, celui-ci croit que toute recherche que vous pouvez faire dans la liste alphabétique des enrôlements, durant la période de

la dernière guerre, soit dans la Royal Field Artillery ou dans le Border Regiment, révèlerait tout de suite son nom, et il croit fermement que l'on ne trouvera dans lesdites listes aucune autre personne du même nom"...

"On regrette de ne pouvoir vous fournir aucun autre renseignement, vu l'importance de recevoir une copie du certificat de licenciement, ou une autre preuve de service, afin de la fournir au gouvernement canadien relativement à l'emploi actuel du signataire qui est inspecteur de canons et d'affûts au ministère de la Défense nationale".

8. Le 11 juin 1940, a-t-il écrit à la Commission du service civil à l'effet que le War Office avait demandé une déclaration assermentée qu'il avait exécutée le 6 avril de la même année et expédiée à Londres?

9. La Commission du service civil a-t-elle demandé cette preuve le 23 juillet 1940?

10. A-t-il répondu deux ou trois jours plus tard qu'il "faisait tout ce qui était possible pour compléter le dossier"?

11. De septembre 1939 jusqu'à aujourd'hui, Jardine McKerlie a-t-il donné au ministère de la Défense nationale ou à la Commission du service civil une preuve quelconque à l'effet qu'il faisait partie de l'armée britannique durant la Grande Guerre?

12. Si oui, quelle était cette preuve, quand a-t-elle été donnée, et à quel ministère?

13. Sinon, pourquoi?

14. Est-il établi qu'il a jamais prouvé sa nationalité britannique par un certificat authentique de naissance ou par des documents de naturalisation?

15. Si oui, quand, et à qui?

Par M. Pouliot,—1. Le 20 septembre 1939, le ministère de la Défense nationale a-t-il occupé un individu du nom de Jardine McKerlie, comme examinateur, Transports motorisés, à \$200 par mois?

2. Le ou vers le 12 octobre 1939, l'a-t-on promu au poste d'ingénieur, Transports motorisés (Division M.G.D., Service D.C.E. & M.E., Personnel de guerre) à \$2,820 par année?

3. A-t-il été désigné plus tard comme ingénieur sénior en électricité à partir du 1er juin 1940 à \$3,720?

4. L'arrêté du conseil 32/1905 du 10 mai 1940 s'applique-t-il à lui, et si oui, quelle est la teneur de cet arrêté?

5. Le Bureau du Trésor a-t-il autorisé en août 1940 sa nomination comme ingénieur mécanicien sénior sans aucune recommandation de la Commission du service civil?

6. Le 5 septembre 1940, le Brigadier Carr l'a-t-il proposé à la Commission du service civil comme assistant spécialiste en science électrique et mécanique pour la division du maître général des magasins militaires à un taux de rémunération quotidien de \$12 chaque jour de la semaine durant l'année?

7. La Commission du service civil a-t-elle répondu qu'elle ne pouvait recommander aucun changement à cette époque?

8. A-t-il été nommé directeur d'instruction technique du centre d'entraînement des magasins militaires?

9. Si oui, quand et à quel salaire?

10. A-t-il aussi été occupé comme inspecteur de canons et d'affûts?

11. Si oui, quand et à quel traitement?

12. Qui était le chef (a) du Service, et (b) de la Division dans lesquels il était occupé?

13. A part son traitement, a-t-il jamais reçu quelque versement, avance ou remboursement?

14. Si oui, combien, et pourquoi?

Par M. Lacombe,—1. La Compagnie Canada Packers Ltd., a-t-elle obtenu du ministère des Munitions et approvisionnements au cours des mois de septembre, octobre, novembre et décembre 1940, des contrats de denrées alimentaires?

2. Dans l'affirmative, a-t-elle vendu au cours de la même période à ce ministère une certaine quantité de beurre?

3. Si oui, quel est le prix payé la livre à cette Compagnie par le gouvernement au sujet du beurre acheté pour les camps d'entraînement de St-Jérôme, de Joliette et de Sorel?

4. Le ministère des Munitions et approvisionnements a-t-il acheté du beurre de la même compagnie au cours des mois de janvier, février, mars et avril 1941?

5. Dans l'affirmative, quel prix la livre a été payé à cette Compagnie pour du beurre acheté concernant les camps d'entraînement de St-Jérôme, de Joliette et de Sorel?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Hazen,—1. Quelle ou quelles propriétés a-t-on achetées pour l'emplacement d'un aéroport à Penfield Bridge, Comté de Charlotte, Nouveau-Brunswick?

2. Quels sont les noms de la personne ou des personnes de qui l'on a acheté chacune de ces propriétés?

3. Quelle est la superficie de chaque propriété achetée?

4. Quelle somme le gouvernement a-t-il versée pour chaque propriété ainsi achetée?

5. Jusqu'aujourd'hui, quelle somme le gouvernement a-t-il dépensée pour amélioration des terrains, éclairage, approvisionnement d'eau et édifices sur les propriétés achetées?

6. De quelle façon utilise-t-on maintenant ces propriétés?

Les ordres suivants de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Coldwell,—Ordre de la Chambre,—Copie de la lettre de l'Auditeur-général mentionnée par le ministre des Munitions et du ravitaillement en réponse aux questions 13 et 14 dans le dossier sessionnel No 84C déposé le 16 mai 1941.

Par M. Roy,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous rapports, états de comptes et factures produits par les officiers du Gouvernement et les marchands du comté de Matapédia-Matane depuis 1936 à 1941, relatifs aux divers octrois payés par le gouvernement fédéral, directement ou par l'entremise des marchands, aux pêcheurs du comté susdit.

Les bills suivants sont respectivement lus la deuxième fois, étudiés en comité plénier, rapportés sans modification, lus la troisième fois et passés, à savoir:

Bill No 75, Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934.

Bill No 76, Loi modifiant le tarif des douanes.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente le bill No 79, Loi ayant pour objet d'autoriser le prélèvement de droits successoraux, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 78, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfiques, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 80

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 27 MAI 1941

PRIÈRES.

M. Golding, du comité permanent du Règlement, présente le quatrième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Conformément à l'ordre de renvoi du mardi 13 mai 1941 votre Comité a étudié l'opportunité de suspendre l'application des articles 92 et 93 (3) (a) et (c) du Règlement relativement aux pétitions suivantes, chacune demandant l'adoption d'une loi afin de dissoudre le mariage des pétitionnaires suivantes:

1. Elizabeth (Elspeth) Brown Rattray Selkirk Morphy—Pétition présentée le 7 mai 1941.

2. Irène Coadic Murphy—Pétition présentée le 7 mai 1941.

1. *Elizabeth (Elspeth) Brown Rattray Selkirk Morphy.*

Le délit dans cette affaire ne fut commis que le 6ème jour d'avril 1941. Dès que la pétitionnaire l'apprit et en obtint la preuve une instance en divorce fut immédiatement engagée.

Votre Comité ayant entendu le conseiller juridique qui a comparu de la part de la pétitionnaire et après avoir étudié les faits de l'affaire recommande:

1. Que relativement à ladite pétition l'application des articles 92 et 93 (3) (c) du Règlement soit suspendue, et que celle de l'article 93 (3) (a) ne soit suspendue que dans la mesure où elle atteint la suspension de l'application de l'article 93 (3) (c). Si cette recommandation est approuvée, elle comportera le paiement d'une amende de \$100.

2. Que ladite pétition soit lue et acceptée.

2. *Irène Coadic Murphy.*

Le conseiller juridique qui a comparu de la part de la pétitionnaire a demandé que les procédures dans cette affaire ne soient pas continuées pour le moment et votre Comité fait rapport en conséquence.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 mai, 1941,—Etat montrant:

1. Depuis le 23 octobre 1935, quel est le total des sommes, frais de déplacement allocations de subsistance compris, que divers ministères et organismes fédéraux ont versés à J. C. McRuer, C.R., pour services juridiques ou autres?

2. Depuis le 23 octobre 1935, quel est le total des sommes que divers ministères et organismes fédéraux ont versées pour services juridiques à MM. McRuer, Mason, Cameron et Brewin?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 mai, 1941,—Etat montrant:—

1. Durant la présente saison et jusqu'au 31 mars inclusivement, quelles compagnies ou firmes, ou quels individus ont livré du charbon aux ouvrages militaires de Débert?

2. Combien de tonnes, chaque compagnie, firme ou individu a-t-il livrées et quel montant a été versé ou est dû à chacun?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse additionnelle à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 5 mai, 1941:—Copie de l'arrêté du conseil qui oblige à obtenir un permis les personnes ou les compagnies qui construisent ou agrandissent des bâtisses pour fins industrielles ou commerciales.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que le mercredi, 28 mai prochain, et tous les mercredis subséquents jusqu'à la fin de la session, les séances à tous égards seront régies par les mêmes règlements que les autres jours.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier le Bill No 17, Loi modifiant la Loi des pensions, qui est rapporté avec des amendements, et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 16, Loi sur le contrôle de l'exportation du gibier, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 24, Loi modifiant la Loi des Indiens, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

La Chambre s'ajourne alors à dix heures et quart du soir jusqu'à demain après-midi, à trois heures.

No 81

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 28 MAI 1941

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation de la Chambre, à savoir:

Bill No 80 (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth (Elspeth) Brown Rattray Selkirk Morphy".

Bill No 81 (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stanley Jackson".

Bill No 82 (Z2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Black Slatkin".

Bill No 83 (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stella Cohen Baboushkin".

Bill No 84 (B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kate Abramovitch Reinblatt".

Bill No 85 (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dora Catherine Sullivan Evans".

Bill No 86 (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ilona Klein, aussi connue sous le nom d'Eleanor Klein".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été remises les pétitions en instance de divorce d'Elizabeth (Elspeth) Brown Rattray Selkirk Morphy, Stanley Jackson, Vera Black Slatkin, Stella Cohen Baboushkin, Kate Abramovitch Reinblatt, Dora Catherine Sullivan Evans et d'Ilona Klein, aussi connue sous le nom d'Eleanor Klein, respectivement; ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le onzième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son onzième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Stella Cohen Baboushkin, de Montréal, P.Q., épouse de Hyman Baboushkin.

De Stanley Jackson, de Montréal, P.Q., époux de Janet Naomi Turner, autrement dite Ruth Turner Jackson.

De David MacDonald, de Montréal, P.Q., époux d'Esther Dorothy Southwick MacDonald.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose devant la Chambre, sur l'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Le trente-deuxième rapport de la Commission du service civil du Canada, pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre, 1940.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 avril, 1941,—Etat montrant:—

1. De combien de personnes qui reçoivent \$1,650 ou plus par année, et qui n'étaient pas domiciliées au Canada au moins un an avant le 1er septembre 1939, le gouvernement a-t-il retenu les services depuis le début de la guerre?

2. Quel est l'emploi de chacune?

3. Quelle aptitude spéciale justifiait la nomination de chacune de ces personnes de préférence à un Canadien?

4. Quelle somme touche chacune, soit en traitement, allocation de subsistance, frais ou autres formes de salaires?

5. Quels sont les noms de tous les fonctionnaires inscrits sur les bordereaux de l'Etat qui reçoivent plus de \$6,500 par année?

6. Quel montant chacun reçoit-il, quelles fonctions remplit-il, quelles aptitudes possède-t-il, et quelle est la longueur de ses services?

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 5 mai, 1941,—Copie de tous les arrêtés du conseil relatifs à l'assujettissement des Doukhobors au service militaire, et de tous règlements, ordonnances et instructions que le ministère de la Défense nationale ou le ministère des Services nationaux de guerre a rendus relativement à l'appel des Doukhobors, sous l'empire de la Loi sur la mobilisation nationale, pour le plan d'instruction de trente jours, ou pour le plan d'instruction de quatre mois, et copie aussi de tous télégrammes, correspondance, et autres documents échangés sur ce sujet du 15 juin 1940 jusqu'à ce jour entre les Doukhobors et tout ministère fédéral.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 mai, 1941,—Etat montrant:—

1. Quelle est l'échelle de salaire des employés du sexe masculin dans les différents corps de métiers aux arsenaux fédéraux? (a) A Québec (Côte du Palais). (b) A Québec (Section St-Malo). (c) A Valcartier (Comté de Québec). (d) A Lindsay (Ontario)?

2. Quelle est l'échelle de salaire des employées du sexe féminin aux arsenaux fédéraux dans les endroits mentionnés à la première question?

3. A-t-on retenu la taxe de la défense nationale sur le salaire des employés des arsenaux fédéraux, gagnant moins de \$600.00 par année?

4. Dans l'affirmative, quand le gouvernement remboursera-t-il aux employés qui ne sont pas taxables les montants retenus sur leur salaire?

5. Le gouvernement a-t-il l'intention de payer l'intérêt sur ces montants retenus aux employés des arsenaux fédéraux dont le salaire n'était pas taxable?

6. Dans l'affirmative, à quel taux d'intérêt?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 mai, 1941,—Etat montrant:—

1. La Compagnie *Canada Packers Ltd*, a-t-elle obtenu du ministère des Munitions et approvisionnements au cours des mois de septembre, octobre, novembre et décembre 1940, des contrats de denrées alimentaires?

2. Dans l'affirmative, a-t-elle vendu au cours de la même période à ce ministère, une certaine quantité de beurre?

3. Si oui, quel est le prix payé la livre à cette compagnie par le gouvernement pour ce beurre?

4. Le ministère des Munitions et approvisionnements a-t-il acheté du beurre de la même compagnie au cours des mois de janvier, février, mars et avril 1941?

5. Dans l'affirmative, quel prix la livre a-t-il payé à cette compagnie pour ce beurre?

M. Mulock, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 mai, 1941,—Copie de tous rapports, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents que le gouvernement a en sa possession, relatifs au changement de maître de poste fait dernièrement au bureau de Pointe-Frégate, comté de Gaspé.

M. Chevrier, du comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes, présente le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Le 21 mai, 1941, votre Comité a été autorisé à faire imprimer au jour le jour 200 exemplaires en anglais et 100 exemplaires en français des procès-verbaux et des témoignages relatifs au Bill No 27 (B2 du Sénat), Loi concernant la *British Columbia Telephone Company*.

Votre Comité recommande que les termes de l'ordre de renvoi soient étendus de façon à permettre l'impression de 250 exemplaires en anglais, et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet égard.

M. Chevrier, du comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes, présente le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a étudié le Bill No 27 (B2 du Sénat), Loi concernant la *British Columbia Telephone Company* et a convenu d'en recommander l'adoption avec modifications.

Votre Comité a ordonné la réimpression dudit bill tel que modifié.

Un exemplaire imprimé des témoignages entendus est déposé avec les présentes.

(Pour copie de la preuve, consulter l'Appendice No 2 des Journaux)

Sur motion de M. Golding, le quatrième rapport du comité permanent du Règlement, déposé mardi, le 27 mai, en tant qu'il s'agit de la pétition d'Elizabeth (Elsbeth) Brown Rattray Selkirk Morphy, qui demande l'adoption d'une loi pour annuler le mariage du pétitionnaire, est agréé.

Sur motion de M. Chevrier, le deuxième rapport du comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes, déposé aujourd'hui, est agréé.

Les questions suivantes inscrites au feuillet ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Church,—1. Etant donné les importantes demandes de combustibles, dues à la guerre, dans l'industrie, quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour procurer au Canada un approvisionnement de charbon durant l'automne et l'hiver prochain?

2. Après avoir appelé en consultation des industriels et les ouvriers, le gouvernement fera-t-il étudier ce problème pour renseigner la Chambre?

3. Le gouvernement a-t-il établi un rationnement du charbon durant la famine de charbon de 1917? Si oui, en vertu de quelle mesure législative, de quels règlements et règles?

4. Examinera-t-on et étudiera-t-on de nouveau une résolution que la Chambre a adoptée en 1922-23 au sujet d'un approvisionnement national de charbon de façon qu'une quantité plus considérable de charbon de la Nouvelle-Ecosse, de l'Alberta et du pays de Galles soit consommée, extraite et transformée en coke sous le pavillon britannique?

5. Quelles études poursuit-on ou quelles mesures a-t-on prises au sujet des autres formes de chauffage qui peuvent remplacer le charbon?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Pouliot,—1. A-t-on attiré l'attention du ministère des Pensions et de la Santé nationale sur le fait que des distillateurs produisant du genièvre ne se soumettaient pas aux règlements passés en vertu de la Loi des aliments et les drogues?

2. Si oui, à quelles dates, et quels distillateurs ne se soumettaient pas aux-dits règlements?

3. Le ministère mentionné plus haut a-t-il envoyé plusieurs circulaires à cet effet?

4. Si oui; quand et à qui?

5. Le ministère a-t-il fait une distinction entre genièvre et mixture?

6. Si oui, quelle distinction?

7. Le ministère a-t-il donné des instructions spécifiques aux distillateurs, aux fabricants ou aux compagnies?

8. Si oui, quand et quelles étaient ces instructions?

9. A-t-on accordé des délais aux distillateurs, aux manufacturiers ou aux compagnies pour se soumettre aux règlements du ministère?

10. Si oui, (a) quels furent ces délais, (b) pour quels distillateurs, manufacturiers ou compagnies, (c) grâce à l'intervention de qui ou de quel avocat, (d) pour quel motif a-t-on accordé ces délais?

11. Lesdits distillateurs, manufacturiers ou compagnies se sont-ils à la fin soumis aux règlements du ministère?

12. Si oui, quand, dans le cas de chacun?

L'ordre suivant est adopté et adressé aux officiers compétents:

Par M. Pouliot,—Ordre de la Chambre,—Copie du compte des honoraires et dépenses de M. L. A. Forsyth, C.R., dans l'enquête de la mitrailleuse Bren, mentionné à la page 3891 des *Débats* du 10 mai 1939, montrant le compte (a) tel que rendu et se montant à \$11,144.08, (b) taxé et payé pour la somme de \$8,644.68.

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

A l'appel de l'ordre pour la troisième lecture du bill No 17, loi modifiant la loi des pensions;

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du bill No 79, loi ayant pour objet d'autoriser le prélèvement de droits successoraux;

M. Ilsley propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans modification:

Bill No 75, loi modifiant la loi de l'accise, 1934.

Bill No 76, loi modifiant le tarif des douanes.

Bill No 78, loi modifiant la loi d'impôt de 1940 sur les surplus de bénéfices.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente les bills suivants qui sont lus la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 87, loi modifiant la loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Bill No 88, loi modifiant la loi spéciale des revenus de guerre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 82

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 29 MAI 1941

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation de la Chambre, à savoir:

Bill No 89 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ann Elsie Buckley".—M. *Bercovitch*.

Bill No 90 (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Léonard Moore".—M. *Bercovitch*.

Et aussi,—Une message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été remises les pétitions en instance de divorce d'Ann Elsie Buckley et de Léonard Moore, respectivement; ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

En vertu de l'ordre spécial adopté aujourd'hui, les bills de divorce du Sénat mentionnés ci-haut, sont lus respectivement la première fois et la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le douzième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son douzième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné la pétition suivante en obtention de bill privé, demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:—

D'Elizabeth (Elspeth) Brown Rattray Selkirk Morphy, de Verdun, P.Q., épouse de Lawrence Mansfield Morphy.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copie des notes échangées entre le premier ministre du Canada et le ministre des États-Unis à Ottawa, en date du 28 mai, 1941, au sujet de l'imposition d'une restriction quantitative par le Président des États-Unis sur l'importation du blé canadien.

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Rapport annuel de la Commission des Ports nationaux pour l'année civile 1940.

Sur motion de M. Fournier (Hull), il est ordonné, —Que pour le reste de la session, tous les bills privés provenant du Sénat, lorsqu'ils arrivent de cette Chambre, soient considérés comme ayant subi leur première lecture et prêts pour leur deuxième lecture à la prochaine séance de la Chambre, et que les dispositions de l'article 105 du Règlement relatif à l'affichage des bills soient suspendues à cet effet.

Les bills suivants du Sénat sont lus séparément la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 80 (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth (Elsbeth) Brown Rattray Selkirk Morphy".—M. *Bercovitch*.

Bill No 81 (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stanley Jackson".—M. *Whitman*.

Bill No 82 (Z2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Black Slatkin".—M. *Bercovitch*.

Bill No 83 (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stella Cohen Baboushkin".—M. *Bercovitch*.

Bill No 84 (B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kate Abramovitch Reinblatt".—M. *Bercovitch*.

Bill No 85 (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dora Catherine Sullivan Evans".—M. *Bercovitch*.

Bill No 86 (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ilona Klein, autrement connue sous le nom d'Eleanor Klein".—M. *Boucher*.

Les questions suivantes qui figuraient au feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Pouliot,—1. Les membres et les officiers des trois divisions de l'armée doivent-ils se soumettre à l'épreuve Wasserman?

2. Si oui, depuis quand?

3. Sinon, pourquoi?

Par M. Hatfield,—1. Depuis 1935, quelle somme totale le gouvernement fédéral a-t-il donnée chaque année financière pour l'assistance aux chômeurs dans la province du Nouveau-Brunswick?

2. Durant chacune de ces années financières, (a) quelle somme totale a-t-il donnée pour l'assistance directe, (b) quelle somme a-t-il donnée pour défrayer le coût de travaux publics, (c) quelle somme a-t-il donnée pour être employée par la province à défrayer les frais de divers plans de formation de la jeunesse, (d) le cas échéant, quel montant a-t-il donné pour défrayer le coût d'autres initiatives éducationnelles, (e) quels montants a-t-il donnés pour favoriser la colonisation, (f) quelles autres entreprises additionnelles pour la diminution du chômage le Dominion a-t-il encouragées par des donations d'argent à la province du Nouveau-Brunswick?

3. Quel montant total le Dominion a-t-il donné pour chacune de ces entreprises?

4. Quelle personne a représenté dans chaque cas le gouvernement fédéral en qualité de surveillant ou d'inspecteur de chacune de ces entreprises afin de veiller à ce que les deniers donnés par le Dominion soient dépensés uniquement et entièrement pour les fins fixées dans chaque donation?

Sur motion de M. Bruce, la Chambre passe à l'article des bills et ordres publics.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du bill No 21, Loi modifiant la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage;

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Bruce, ledit ordre est rayé du feuillet et le bill retiré.

La Chambre revient ensuite aux mesures du gouvernement.

Le bill No 79, Loi ayant pour objet d'autoriser le prélèvement de droits successoraux, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau aujourd'hui même.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

SUBSIDES INTERIMAIRES

BUDGET PRINCIPAL

1. Résolu,—Qu'une somme n'excedant pas \$18,862,603.83, constituant un douzième de la somme de chaque item à être voté tel que prévu dans le budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1942, déposé en Chambre à la présente session du Parlement, soit octroyée à Sa Majesté, au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1942.

2. Résolu,—Qu'une somme ne dépassant pas \$595,102.58, représentant un douzième de chacun des différents items suivants à être votés, tels qu'énumérés dans le budget principal de l'année financière qui se terminera le 31 mars, 1942, présenté à la Chambre des communes au cours de la session actuelle du Parlement, en plus de la somme mentionnée dans la première résolution, soit octroyée à Sa Majesté, pour l'année financière qui se terminera le 31 mars, 1942, à savoir:

Items Nos: 13, 113, 129, 130, 318, 319.

3. Résolu,—Qu'une somme ne dépassant pas \$252,010.83, ce qui représente un sixième du montant des items suivants encore à voter, tels qu'énumérés dans le budget de l'année financière se terminant le 31 mars, 1942, présenté à la Chambre des communes, au cours de la présente session du Parlement, en sus des sommes mentionnées dans les Résolutions Nos 1 et 2, soit octroyée à Sa Majesté en acompte, pour l'année financière se terminant le 31 mars, 1942, à savoir:

Items Nos: 103, 143, 177, 178.

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsidés devant siéger de nouveau, plus tard, aujourd'hui.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que pour faire face aux Subsidés votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars, 1942, la somme de \$19,709,717.24, soit octroyée à même le fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue une deuxième fois, et approuvée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le bill suivant qui est lu la première fois, savoir:

Bill No 91, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars, 1942.

Du consentement de la Chambre ledit bill est lu la deuxième fois, pris en considération par le comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 79, Loi ayant pour objet d'autoriser le prélèvement de droits successoraux, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié.

M. Ilsley propose alors,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

Du consentement de la Chambre, M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose alors sur la Table, pour M. Mackenzie King: Copie des notes échangées entre le Secrétaire d'état des Etats-Unis, à Washington, et le ministre du Canada aux Etats-Unis, à Washington, en date du 20 mai, 1941, au sujet des dérivations supplémentaires à Niagara. (Version anglaise et française).

(*La copie de ces notes se trouve en appendice No 1 à la fin des Procès-Verbaux d'aujourd'hui*).

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures neuf minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 83

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 30 MAI 1941

PRIÈRES.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copie de la correspondance échangée entre le Premier ministre du Canada et le premier ministre de l'Ontario au sujet de l'impôt de quinze pour cent exigé par le gouvernement fédéral sur l'intérêt reçu par les détenteurs de débentures de provinces canadiennes, non domiciliés au Canada.

M. MacKinnon (Edmonton-Ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 3849, approuvé le 30 mai, 1941; pour rescinder les règlements établis sous l'empire de l'arrêté en conseil C.P. 3281, adopté le 14 mai, 1941, au sujet des restrictions sur les livraisons et la vente du blé au Canada à deux cent trente millions de boisseaux durant l'année récolte qui commencera le 1er août 1941, et pour revêtir la Commission du blé du Canada des pouvoirs voulus afin d'appliquer cette restriction.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose, —Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 mai, 1941, —Etat montrant:—

1. Quelles sommes a-t-on dépensées jusqu'à ce jour et quel montant estimatif dépensera-t-on cette année aux États-Unis pour annoncer les ouvrages de guerre du Canada?

2. Qui rédige le texte de cette publicité?

3. Quelle partie de ces textes des Canadiens ont-ils préparée, quelle partie, des Américains, et dans quels pamphlets, quotidiens, journaux hebdomadaires ou mensuels, magazines, les public-t-on?

4. Des conférenciers rémunérés sont-ils occupés à ce travail? Si oui, quels sont leurs noms?

5. Quelle somme dépensent à cette fin la Commission de radiodiffusion du Canada et le Chemin de fer National-Canadien?

M. Gardiner propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour modifier la Loi sur la restauration agricole des prairies en donnant au ministre le droit d'entreprendre, d'après les avis et représentations des Comité consultatifs, certains ouvrages et entreprises mineurs de restauration, de passer des contrats relativement à ces travaux, à condition toutefois que l'approbation du Gouverneur en conseil sera nécessaire si le montant total à être dépensé pour un seul de ces ouvrages et entreprises dépasse cinq mille dollars dans une même année financière; pour autoriser aussi le ministre à acquitter les frais administratifs, de même que les frais de déplacement et de subsistance des hauts fonctionnaires et des employés.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Le bill No 77, loi modifiant la loi de 1940 sur la conservation des changes en temps de guerre, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 88, loi modifiant la loi spéciale des revenus de guerre, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude aujourd'hui même.

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures du soir.

Huit heures du soir.

(Appel de l'ordre des bills privés et publics, en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement)

(Bills privés)

M. Fournier (Hull) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier sur les bills privés, conformément à l'article 110 du Règlement; agréé.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité plénier, rapportés sans amendements, lus la troisième fois sur division et passés, savoir:—

Bill No 18, (B du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation La Sécurité, Compagnie d'Assurances Générales du Canada".

Bill No 26a (A2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Ontario and Minnesota Power Company Limited*".

Bill No 28 (C du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Mission Ukrainienne Catholique du Très Saint Rédempteur".

Bill No 29 (D2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Wawanesa Mutual Insurance Company*".

Bill No 27 (B2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *British Columbia Telephone Company*".

Les bills suivants sont transmis pour étude à leur comité respectif, après avoir subi leur deuxième lecture, les bills de divorce sur division, comme suit :

Au comité permanent de la banque et du commerce :

Bill No 62 (Z du Sénat), intitulé : "Loi concernant la *Consolidated Fire and Casualty Insurance Company*".

Au comité permanent des bills privés (avec la preuve, pièces justificatives, etc., soumises au comité de divorce du Sénat, sur les pétitions qui ont servi de base aux bills de divorce suivants), les bills suivants, à savoir :

Bill No 63, (C2 du Sénat), intitulé : "Loi constituant en corporation la Corporation Episcopale Catholique Romaine de la Baie James".

Bill No 65 (E2 du Sénat), intitulé : "Loi concernant la *United Grain Growers Limited*".

Bill No 66 (Q2 du Sénat), intitulé : "Loi pour faire droit à Vivienne Rhodes Whitaker Storey".

Bill No 67 (R2 du Sénat), intitulé : "Loi pour faire droit à Dora Lemisch Boyer".

Bill No 68 (S2 du Sénat), intitulé : "Loi pour faire droit à Muriel Mary Murphy Carvey".

Bill No 69 (T2 du Sénat), intitulé : "Loi pour faire droit à Eileen Henrietta Seville Orchin".

Bill No 70 (U2 du Sénat), intitulé : "Loi pour faire droit à Edythe Gertrude Dover Schawl".

Bill No 71 (V2 du Sénat), intitulé : "Loi pour faire droit à Agnès Mary Johnson Messett".

Bill No 72 (W2 du Sénat), intitulé : "Loi pour faire droit à Manson Wilton Roach".

Bill No 73 (O2 du Sénat), intitulé : "Loi pour faire droit à Gertrud Kohn Storper".

Bill No 74 (P2 du Sénat), intitulé : "Loi pour faire droit à Federick William James Hobbs".

Bill No 80 (X2 du Sénat), intitulé : "Loi pour faire droit à Elizabeth (Els-peth) Brown Rattray Selkirk Morphy".

Bill No 81 (Y2 du Sénat), intitulé : "Loi pour faire droit à Stanley Jackson".

Bill No 82 (Z2 du Sénat), intitulé : "Loi pour faire droit à Vera Black Slatkin".

Bill No 83 (A3 du Sénat), intitulé : "Loi pour faire droit à Stella Cohen Baboushkin".

Bill No 84 (B3 du Sénat), intitulé : "Loi pour faire droit à Kate Abramovitch Reinblatt".

Bill No 85 (C3 du Sénat), intitulé : "Loi pour faire droit à Dora Catherine Sullivan Evans".

Bill No 86 (D3 du Sénat), intitulé : "Loi pour faire droit à Ilona Klein, autrement connue sous le nom d'Eleanor Klein".

Bill No 89 (O du Sénat), intitulé : "Loi pour faire droit à Ann Elsie Buckley".

Bill No 90 (F3 du Sénat), intitulé : "Loi pour faire droit à Leonard Moore".

Après avoir disposé de l'ordre concernant les bills privés ;

La Chambre reprend en comité plénier l'étude du bill No 88, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures six minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, lundi prochain.

No 84

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 2 JUIN 1941

PRIÈRES.

M. Michaud, du comité spécial nommé pour étudier et réviser les Règlements de la Défense du Canada, présente le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à siéger durant les séances de la Chambre.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 mai, 1941,—Copie du rapport, de la lettre qui l'accompagne et des autres communications que le juge C. P. McTague, conseiller en matière de conciliation, a envoyés au ministre du Travail au sujet du rapport que le Bureau de conciliation a soumis relativement au différend ouvrier aux *Peck Rolling Mills*, à Montréal.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 mai, 1941,—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes, rapports et autres documents échangés du 1er octobre 1940 jusqu'à aujourd'hui, entre le gouvernement du Canada ou tout fonctionnaire de ce gouvernement, et les cultivateurs du canton 28, rang 20, O. du 2ème, dans la province de la Saskatchewan, ou la municipalité rurale de Mount Hope, No 279, au sujet d'un second examen dudit canton pour savoir si les cultivateurs qui y vivent avaient droit au versement de primes sous le régime de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, et copie aussi de toute correspondance échangée à ce sujet entre le ministre de l'Agriculture et le Surintendant de l'assistance à l'agriculture des Prairies, à Regina, Saskatchewan.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 mai, 1941,—Etat montrant:—

1. Combien de personnes le ministère fédéral de l'Agriculture occupe-t-il dans les trois provinces des Prairies pour expliquer la méthode des primes aux jachères d'été?

2. Quels sont les noms de chacune?

3. Quels frais et rémunération chacune reçoit-elle?

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil C.P. 3884, approuvé le 30 mai, 1941: modifiant la cédule des salaires minimum, telle que fixée par les arrêtés en conseil C.P. 1206, en date du 7 juin, 1922, et C.P. 3271, en date du 31 décembre, 1934, au sujet de la politique de salaires équitables du gouvernement du Canada en rapport avec les contrats pour la production d'approvisionnement.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur l'aide aux chômeurs et l'assistance à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 3803, approuvé le 28 mai, 1941: renouvellement d'un prêt au montant de \$1,938,881.59 à la province de la Colombie britannique, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au montant de 3 pour cent par année.

Sur motion de M. Michaud, le troisième rapport du comité spécial nommé pour étudier et réviser les règlements de la défense du Canada, déposé aujourd'hui, est agrée.

Les questions suivantes inscrites au feuillet ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Diefenbaker,—1. Depuis le début de la guerre, combien de marchés a-t-on adjugés à la *International Water Supply Company Limited*, de London, Ontario?

2. Quels sont les détails relatifs à la nature et au montant de ces marchés?

Par M. Pouliot,—1. Au sujet du dossier sessionnel No 303 (a) de la présente session et des circulaires qui y sont jointes jusqu'au 4 août 1939, était-il permis, d'après les règlements de n'importe quel ministère, d'appeler "gin" n'importe quelle chose autre que "de l'alcool potable, sucré ou non sucré, préparé avec de l'alcool de grain, purifié d'une manière particulière et distillé de nouveau avec des baies de genièvre et des herbes aromatiques, etc.", selon la description de l'article 11 des règlements passés en vertu de la Loi des aliments et drogues?

2. Pourquoi les percepteurs des Douanes et de l'Accise et les fonctionnaires de l'Accise en charge des distilleries "ont-ils reçu instruction de s'assurer qu'aucun alcool autre que l'alcool provenant du grain et distillé ne serve dans la fabrication du genièvre, etc."?

3. Quand est-il devenu permis pour la première fois d'étiqueter comme "genièvre composé" un "breuvage fabriqué en ajoutant des alcools neutres à un produit distillé provenant d'une mixture d'alcool, de baies de genièvre et d'autres herbes aromatiques, sans une distillation nouvelle et subséquente du tout, etc.", selon la description de l'article 11 (a) desdits règlements?

4. Quel a été le motif d'une telle modification desdits règlements?

5. A la demande et par l'entremise de quel avocat, solliciteur, agent, ou agent parlementaire cette modification a-t-elle été faite?

Par M. Pouliot,—1. Au sujet du dossier sessionnel No 303 de la présente session, un ministère quelconque, durant les dernières années, a-t-il analysé le breuvage étiqueté "genuine Hollands-Geneva-John de Kuyper & Sons, etc."?

2. Si oui, combien de fois?

3. Chaque fois, était-il (a) "préparé avec de l'alcool de grain, purifié d'une manière particulière et distillé de nouveau avec des baies de genièvre, etc.", ou (b) "fabriqué en mêlant à froid de l'alcool de mélasse avec du vin de malt sans le distiller de nouveau, etc.", ou (c) "fabriqué en se servant d'abord d'alcool non fabriqué avec des bouillies de grain et en ne distillant pas ensuite cette mixture avec des baies de genièvre, etc."?

4. Permettait-on d'étiqueter comme "genièvre" le breuvage mentionné dans le numéro 1?

5. Si oui, quand l'a-t-on permis la première fois pendant les six dernières années?

Les adresses suivantes à Son Excellence le Gouverneur général et l'ordre suivant, sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Ross (St-Paul's),—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre la Commission de radiodiffusion du Canada et tout ministère fédéral, ou tout fonctionnaire de ces ministères et l'Association des fonctionnaires techniques de l'Etat, et copie aussi de la décision du ministère de la Justice au sujet du pouvoir légal que la Commission de radiodiffusion du Canada possède ou ne possède pas de faire des affaires avec les sociétés ouvrières.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'adresse ci-haut mentionnée.

Par M. Johnston (Bow-River),—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous télégrammes, lettres et autre correspondance échangés depuis le début de la présente guerre jusqu'à aujourd'hui entre le gouvernement fédéral et la *Dominion Bridge Company*, et/ou d'autres parties intéressées au sujet de la *Calgary Rolling Mills*.

Par M. Roy,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de toutes lettres, télégrammes, rapports, contrats, échangés entre le Département d'Hygiène du Gouvernement de la province de Québec et le Département des Affaires Indiennes et entre ce dernier et monsieur Ludger Bastien, de Loretteville, relativement à l'achat d'un système d'aqueduc situé dans la réserve de Loretteville, Québec.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous mémoires, correspondance, exposés, télégrammes et rapports relatifs à la promulgation et à l'application des articles 11 et 11 (a) des règlements rendus d'après la Loi des aliments et drogues.

M. Ilsley propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour autoriser la Compagnie du chemin de fer Canadien-National à émettre des titres dont le principal ne dépassera pas \$29,414,206, afin de lui procurer les deniers nécessaires pour acquitter les dépenses d'établissement ou les dettes de capital encourues durant l'année civile 1941; prescrire l'achat ou le remboursement d'obligations du fonds social de la Compagnie ou de toute compagnie comprise dans le réseau du Chemin de fer Canadien-National et l'émission à ces fins de valeurs qui les remplaceront; autoriser le Gouverneur en conseil à garantir le principal, les intérêts et le fonds d'amortissement des valeurs que la Compagnie émettra pour la fin susdite; autoriser en faveur de ladite Compagnie, des prêts temporaires gagés sur ces valeurs et dont le principal ne dépassera pas \$29,414,206 afin de permettre à

ladite Compagnie d'acquitter ces dépenses et ces dettes; autoriser une assistance ou une aide financière à d'autres compagnies dudit réseau national; autoriser la Compagnie à verser des cotisations additionnelles à certaines caisses de prévoyance des employés; et autoriser d'autres prêts temporaires à ladite Compagnie pour combler des déficits intérimaires, lesdits prêts à être remboursés à même les recettes annuelles.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que le mardi, 3 juin 1941, et subséquemment, jusqu'à l'ajournement, après l'achèvement des affaires courantes, la Chambre s'assemble à onze heures dans la matinée de chaque jour où il y a séance, et qu'en plus de la suspension habituelle à six heures p.m., il y ait une autre suspension chaque jour de une à trois heures.

Le bill No 88, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans modification;

M. Ilsley propose alors,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du bill No 87, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu;

M. Ilsley propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de l'étudier de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires; moins \$2,500 à la résolution No 137)

MINES ET RESSOURCES

DIVISION DES TERRES, PARCS ET FORÊTS

Gouvernement du territoire du Yukon:—

136	Administration	\$	41,750 00
137	Subvention au Conseil du Yukon		50,000 00
133	Administration		21,250 00

Gouvernement des territoires du Nord-Ouest:—

134	Administration générale, exploitation, entretien et amélioration des services, y compris le parc du Bison des bois.	266,655 00
135	Expédition dans l'arctique oriental.	25,700 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et trois minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

No 85

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 3 JUIN 1941

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du du 15 mai, 1941,—Etat montrant:—

1. Qui a construit la cale-sèche à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick?
2. Le cas échéant, quelle assistance l'Etat a-t-il fournie à cette fin?
3. Qui est actuellement propriétaire de la cale-sèche?
4. Cette cale-sèche est-elle maintenant toujours occupée?
5. Quels droits a-t-on versés pour la période pendant laquelle la corvette, lancée en décembre 1940, a été dans la cale-sèche?
6. Cette corvette a-t-elle été mise en armement? Sinon, pourquoi?
7. Le contre-torpilleur américain 124 a-t-il été réparé à son arrivée à cette cale-sèche? Sinon, pourquoi?
8. Quels frais a-t-on versés pour remorquer ce navire jusque dans la cale-sèche et pour l'en sortir?
9. A qui ces droits de remorquage ont-ils été versés?
10. Quelles sommes a-t-on versées à la *Dry Dock Company*, de Saint-Jean, durant 1940, et pour quels services?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 mai, 1941,—Etat montrant:—

1. Les membres et les officiers des trois divisions de l'armée doivent-ils se soumettre à l'épreuve Wasserman?
2. Si oui, depuis quand?
3. Sinon, pourquoi?

Le bill No 87, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, est de nouveau étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Donnelly, la Chambre retourne aux affaires de routine.

M. Donnelly, du comité permanent des bills privés, présente alors le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à siéger durant les séances de la Chambre.

Sur motion de M. Donnelly, ledit rapport est agréé.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 mai, 1941,—Dossier contenant:—

1. Les noms, l'emploi et le montant de la pension de retraite de chaque fonctionnaire qui, durant ses années de service, était posté au Yukon, et qui, en 1930 et durant les années antérieures, a été retraité avec une pension de retraite supputée sur des contributions qui formaient des pourcentages de sa rémunération totale composée d'une partie nommée traitement, et d'une partie nommée allocation de subsistance.

2. Les noms, l'emploi et le montant de la pension de chaque fonctionnaire posté au Yukon qui a contribué au Fonds de pension et qui a été retraité avec une pension moins élevée que celle pour laquelle il avait contribué avant 1931.

3. Les noms de tous les fonctionnaires autrefois postés au Yukon et des veuves de ces fonctionnaires qui reçoivent des allocations ou des pensions de retraite fondées seulement sur cette partie de la rémunération desdits fonctionnaires qui ne comprend pas l'allocation de subsistance; relevé indiquant aussi: (a) l'allocation ou la pension de retraite versée dans chaque cas; (b) les montants qui auraient été versés au même titre dans chaque cas si l'allocation ou la pension de retraite avait été fondée sur des contributions formant un pourcentage du montant total versé à chacun et décrit dans la Loi de la pension du service civil comme "salaire".

4. Les noms et l'allocation ou la pension de retraite de chaque fonctionnaire autrefois occupé au Yukon et qui a été retraité depuis 1930 avec une allocation de retraite fondée sur une partie de sa rémunération ou salaire qui ne comprenait pas les frais de subsistance, et à qui, subseqüemment, on a accordé une allocation de retraite fondée sur le salaire complet.

5. Copie des requêtes que tous les services fédéraux ont envoyées au ministère de la Justice, au ministre ou au sous-ministre de la Justice, pour demander une interprétation du mot "salaire", tel qu'on l'emploie dans la Loi de la pension du service civil.

6. Copies de toutes ces interprétations.

7. Copie de toutes les lettres du sous-ministre de la Justice ordonnant que l'on déduise, à titre de contribution au Fonds de pension, cinq pour cent du salaire complet, l'allocation de subsistance comprise, d'un fonctionnaire du ministère de la Justice au Yukon.

Et aussi,—Réponse partielle à un ordre de la Chambre, en date du 19 mai, 1941,—Etat montrant:—

Depuis le 10 juin 1940, quelles ont été les dépenses pour (a) tapis, (b) autres meubles, (c) aménagements nouveaux d'édifice et réparations dans chacun des services suivants du ministère de la Défense nationale:

Administration, Secrétaire de la Défense nationale, Juge avocat général, Bureau d'enregistrement central, Division des adjudications, Impressions et papeterie, Services de la traduction, Examen des magasins, Inspecteur général, Chef de l'état-major général, Sous-chef de l'état-major général, Adjoint du sous-chef de l'état-major en général, Direction des services d'opérations et de renseignements, Service des renseignements, Bibliothèque de ministère. Direction des

service d'instruction militaire, Direction des services d'état-major, Service des transmissions, Service d'inspection et des essais, Section historique, Division de l'Auditeur-général, Adjudant général, Services personnels et d'organisation, Service de santé, Services de la Trésorerie militaire, Archives, Services dentaires, Officiers de liaison de la presse, Services auxiliaires, Quartier-Maître général, Services du génie, Fournitures et transport, Contrôle des déplacements, Conseiller en matière d'immeubles, Maître général des magasins militaires, Substitut du maître général des magasins militaires, Directeur des services du matériel, (Approvisionnement généraux, matériel spécial et transports motorisés), Ingénieur-mécanicien en chef, Directeur des services du matériel, (Administration), Directeurs des services de recherches techniques, Transports motorisés (Entretien), Dépôts de matériel, Magasins du matériel, Commission des allocations familiales, Champs de tir de Connaught, District militaire de la région d'Ottawa, Corps de prévôté canadien, Garde des anciens combattants du Canada, Corps forestier canadien et Office de la Trésorerie.

La Chambre revient ensuite aux mesures du gouvernement.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution destinée à modifier la loi sur la restauration agricole des prairies.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour modifier la Loi sur la restauration agricole des prairies en donnant au ministre le droit d'entreprendre, d'après les avis et représentations des Comités consultatifs, certains ouvrages et entreprises mineurs de restauration, de passer des contrats relativement à ces travaux, à condition toutefois que l'approbation du Gouverneur en conseil sera nécessaire si le montant total à être dépensé pour un seul de ces ouvrages et entreprises dépasse cinq mille dollars dans une même année financière; pour autoriser aussi le ministre à acquitter les frais administratifs, de même que les frais de déplacement et de subsistance des hauts fonctionnaires et des employés.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Gardiner présente alors le bill No 92, Loi modifiant la Loi sur la restauration agricole des prairies, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant:

Bill No 91, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1942.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans modification:

Bill No 77, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la conservation des changes en temps de guerre.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants qu'il soumet à l'approbation de la Chambre:

Bill No 93 (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorrien Edson Weaver".—M. Hill.

Bill No 94 (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à David MacDonald".—M. *MacInnis*.

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent de divorce du Sénat auquel ont été transmises les pétitions en instance de divorce de Dorrien Edson Weaver et de David MacDonald, respectivement, ainsi que les documents justificatifs, avec la prière de renvoyer le tout au Sénat.

Conformément à l'ordre spécial adopté le 29 mai, 1941, les bills de divorce du Sénat mentionnés ci-haut sont respectivement lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Mackenzie (Vancouver-centre), la Chambre revient aux affaires de routine.

M. Mackenzie (Vancouver-centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un rapport soumis à l'honorable ministre de la Défense nationale (division de l'air) par W. N. Tilley, c.r., écuyer, au sujet de certains contrats accordés à l'*Acadia Construction Company, Limited*, pour l'aérodrome d'Eastern Passage, Dartmouth, Nouvelle-Ecosse.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 mai, 1941,—Etat montrant:—1. A-t-on attiré l'attention du ministère des Pensions et de la Santé nationale sur le fait que des distillateurs produisant de genièvre ne se soumettaient pas aux règlements passés en vertu de la Loi des aliments et les drogues?

2. Si oui, à quelles dates, et quels distillateurs ne se soumettaient pas auxdits règlements?

3. Le ministère mentionné plus haut a-t-il envoyé plusieurs circulaires à cet effet?

4. Si oui, quand et à qui?

5. Le ministère a-t-il fait une distinction entre genièvre et mixture?

6. Si oui, quelle distinction?

7. Le ministère a-t-il donné des instructions spécifiques aux distillateurs, aux fabricants ou aux compagnies?

8. Si oui, quand et quelles étaient ces instructions?

9. A-t-on accordé des délais aux distillateurs, aux manufacturiers ou aux compagnies pour se soumettre aux règlements du ministère?

10. Si oui, (a) quels furent ces délais, (b) pour quels distillateurs, manufacturiers ou compagnies, (c) grâce à l'intervention de qui ou de quel avocat, (d) pour quel motif a-t-on accordé ces délais?

11. Lesdits distillateurs, manufacturiers ou compagnies se sont-ils à la fin soumis aux règlements du ministère?

12. Si oui, quand, dans le cas de chacun?

La Chambre revient ensuite aux mesures du gouvernement.

Le bill No 64, Loi modifiant la Loi sur les charités de guerre, 1939, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Gardiner propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

AGRICULTURE

SERVICE DE LA PRODUCTION

14 Administration.	\$ 35,560 00
15 Santé des animaux:—Administration de la <i>Loi des épizooties</i> et de la <i>Loi des viandes et conserves alimentaires</i>	1,652,495 00
16 Dédommagement pour les animaux abattus.	530,000 00
17 Bétail et volaille.	707,597 55
18 Protection des plantes.	255,873 00
19 Produits végétaux—Contrôle des semences, nourriture des animaux, engrais, insecticides et fongicides, y compris une subvention de \$18,900 à l'Association canadienne des producteurs de semences.	521,642 00
20 Subventions aux foires et expositions, selon les montants mentionnés aux Détails des services.	65,000 00
21 Subventions à des sociétés agricoles, selon les montants men- tionnés aux Détails des services.	35,500 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et quatre minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

No 86

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 4 JUIN 1941

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le treizième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son treizième rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné la pétition suivante en obtention de bill privé, demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:—

De Sarto Desnoyers, de Montréal, P.Q., époux de Gabrielle Arcand Desnoyers.

M. Moore, du comité permanent de la Banque et du Commerce, présente le cinquième rapport dudit comité comme suit:—

Votre Comité a étudié le bill No 62 (Lettre Z du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Consolidated Fire and Casualty Insurance Company*", et a convenu de le rapporter sans modification.

M. Lapointe (Québec-est), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Déclaration sur l'application du Règlement 21 (Détention des personnes) des Règlements de la Défense du Canada (Refonte), 1940.

Du consentement de la Chambre, M. Gardiner, présente le bill No 95, Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les questions suivantes qui figuraient sur le feuilleton ont été changées en ordres de rapports, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Nicholson,—1. Quel traitement Victor T. Goggin reçoit-il, en qualité d'administrateur-général de la Compagnie du logement en temps de guerre, Ltée?

2. Quel est le coût de l'ameublement de bureau que la Compagnie du logement, Ltée a acheté?

3. De quelle ou de quelles firmes d'architectes cette société a-t-elle retenu les services?

4. Quels honoraires leur verse-t-on pour services rendus?

5. Combien d'unités de logement avait-on terminées le 1er mai 1941?

6. Combien de logements étaient en construction à la date mentionnée plus haut?

7. Dans quelles villes la Compagnie du logement en temps de guerre, Ltée, construit-elle des maisons?

8. La Compagnie du logement en temps de guerre, occupe-t-elle des membres du personnel de l'Office national du logement? Si oui, combien?

9. A-t-on envoyé à Toronto et plus tard ramené à Ottawa des membres du personnel de l'Office national du logement? Si oui, pour quelle raison?

10. Quel sera le coût des trois maisons que l'on construit pour l'état-major à Hamilton lorsqu'on les aura terminées?

Par M. Church,—Quelles propriétés provinciales ont été offertes par les diverses provinces au gouvernement fédéral, pour qu'il les utilise pendant la guerre (a) gratuitement (b) moyennant compensation?

Par M. Church,—1. Quel est le coût estimatif du bureau d'information et de publicité, quels en sont les officiers, quels sont leurs salaires, et où travaillaient-ils (a) au cours de la dernière année; (b) depuis le début de la guerre; (c) où travailleront-ils pendant l'année courante?

2. Combien d'officiers de liaison de presse, y compris ceux qui appartiennent aux armées de Sa Majesté, sont à l'emploi du gouvernement, à quels ministères sont-ils attachés, quels sont leurs salaires et autres allocations? Quels sont leurs devoirs? De qui reçoivent-ils leurs ordres? A même quel item du budget des dépenses sont-ils payés? Quelle était leur occupation antérieure?

3. La marine possède-t-elle quelques-uns de ces officiers?

4. Si oui, (a) qui sont-ils? (b) Ont-ils écrit des articles pour les journaux? (c) Combien ont été payés ces articles? A qui? Quel en est le coût total?

M. Lapointe (Québec-est), propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de modifier la Loi du Yukon pour autoriser la nomination de juges stipendiaires dans et pour le territoire du Yukon.

M. Lapointe (Québec-est), membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du bill No 60, Loi modifiant la Loi des ressources naturelles de l'Alberta;

M. Crerar propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat se produisant;

Trois heures de l'après-midi.

Du consentement de la Chambre, M. l'Orateur informe la députation d'un message qu'il a reçu du Sénat annonçant que Leurs Honneurs ont accepté les amendements apportés par les Communes au bill No 27 (B2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *British Columbia Telephone Company*", sans autre modification.

M. Donnelly, du comité permanent des bills privés, présente le quatrième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a étudié les bills suivants et a conyenu d'en recommander l'adoption sans modification, à savoir:—

Bill No 63 (C2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Corporation Episcopale Catholique Romaine de la Baie James".

Bill No 66 (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vivienne Rhodes Whitaker Storey".

Bill No 67 (R2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dora Lemisch Boyer".

Bill No 68 (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Mary Murphy Carvey".

Bill No 69 (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Henrietta Seville Orchin".

Bill No 70 (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edythe Gertrude Dover Schawl".

Bill No 71 (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnès Mary Johnson Messett".

Bill No 72 (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Manson Wilton Roach".

Bill No 73 (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrud Kohn Storper".

Bill No 74 (P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick William James Hobbs".

Bill No 80 (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth (Elsbeth) Brown Rattray Selkirk Morphy".

Bill No 81 (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stanley Jackson".

Bill No 82 (Z2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Black Slatkin".

Bill No 83 (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stella Cohen Baboushkin".

Bill No 84 (B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kate Abramovitch Reinblatt".

Bill No 85 (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dora Catherine Sullivan Evans".

Bill No 86 (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ilona Klein, autrement connue sous le nom d'Eleanor Klein".

Bill No 89 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ann Elsie Buckley".

Bill No 90 (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leonard Moore".

Bill No 65 (E2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *United Grain Growers Limited*".

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. Crerar,—Que le bill No 60, Loi modifiant la Loi des ressources naturelles de l'Alberta, soit maintenant lu la deuxième fois.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Michaud, la Chambre revient aux affaires de routine.

M. Michaud, du comité spécial nommé pour étudier et reviser les Règlements de la Défense du Canada, présente le quatrième rapport (final) dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a été institué par résolution de la Chambre adoptée le 4 mars 1941.

Il a tenu 24 réunions et, de plus, un sous-comité nommé par votre Comité s'est assemblé plusieurs fois.

Plusieurs témoins ont été entendus et leurs observations étudiées.

Votre Comité a reçu et examiné un grand nombre de mémoires écrits; il a assigné et entendu des représentants des ministères intéressés à l'application des règlements ou à des questions s'y rattachant.

Afin de préserver le caractère confidentiel des renseignements qui lui furent communiqués, votre Comité a décidé au début de tenir ses réunions à huis clos et de ne pas consigner ni imprimer le compte rendu de ses délibérations (sauf dans des cas spécialement déterminés).

Dans son deuxième rapport du 3 avril 1941, votre Comité a recommandé la modification des règlements 26A, 26B et 37A de façon que les ressortissants de la Tchécoslovaquie nés en ce pays soient exclus de la catégorie d'aubains ennemis visés dans lesdits règlements. Ce rapport fut approuvé par la Chambre le 7 avril et il y fut donné suite par l'arrêté en conseil C.P. 2420 de la même date. Votre Comité a demandé l'autorisation de siéger pendant les séances de la Chambre, et il a constaté que la chose était nécessaire.

En plus des personnes déjà mentionnées comme témoins entendus par votre Comité, ce dernier a été heureux d'entendre M. Alexander Patterson, C.M., commissaire des prisons de la Grande-Bretagne, et qui a récemment visité le Canada dans le but de rendre ici des services spéciaux au Gouvernement britannique.

Votre Comité se plaît à exprimer sa gratitude à M. Patterson pour sa comparaison et les précieux renseignements qu'il lui a communiqués.

Votre Comité a étudié les règlements concernant la défense du Canada et il présente les recommandations suivantes:

1. Que les paragraphes suivants soient ajoutés au règlement 15:

- 15 (3) Toute personne contre laquelle est édictée une ordonnance sous le régime du présent règlement peut opposer des objections contre ladite ordonnance devant un comité nommé par le ministre de la Justice et composé d'une personne qui occupe ou a occupé un haut poste juridique.
- 15 (4) Il incombera audit comité d'étudier les objections formulées contre ladite ordonnance, et communiquées au comité par la personne visée, et de faire rapport au Secrétaire d'Etat de ses recommandations.

- 15 (5) Avis de l'objection doit être communiqué au Secrétaire d'Etat dans les quatorze jours qui suivent la date de la délivrance de l'ordonnance, laquelle ordonnance doit contenir une clause notifiant la personne de son droit d'opposer une objection, et doit mentionner la publication ou les publications à l'égard desquelles l'ordonnance a été rendue.
- 15 (6) Dès la réception de l'avis de l'objection, le Secrétaire d'Etat doit en aviser le comité, qui prendra les dispositions pour l'audition de l'objection.
2. Que soit abrogé le règlement 22 et remplacé par le règlement suivant:
- 22 (1) Toute personne qui se sent lésée par l'émission d'une ordonnance contre elle en vertu des pouvoirs conférés par le règlement précédent peut porter son objection devant un comité consultatif en la manière prescrite au présent règlement.
- (2) Pour les fins du présent règlement le ministre de la Justice nommera un ou plusieurs comités consultatifs, composés chacun de trois personnes, pour étudier les objections contre une ordonnance émise sous le régime du règlement précédent, et lui présenter ses recommandations. Le nombre de comités nommés devra être suffisant, de l'avis du ministre de la Justice, pour disposer promptement des causes qui pourraient surgir dans les différentes parties du Canada.
- (3) Le président de chaque comité sera nommé par le ministre de la Justice et devra être une personne occupant ou ayant occupé un poste juridique.
- (4) Aussitôt que possible après l'appréhension effectuée sous le régime des dispositions du règlement précédent, la personne contre qui l'ordonnance est rendue doit être informée des motifs généraux de sa détention et avis doit en être communiqué, lorsque la chose est possible et compatible avec l'intérêt public, à sa famille ou à la personne qu'elle désigne.
- (5) Il incombera au ministre de la Justice de s'assurer que toute personne détenue, comme précité, soit informée de son droit d'opposer une objection sous le régime du présent règlement.
- (6) Toute personne désirant présenter une objection doit, dans les trente jours de la date de ladite appréhension, ou dans le délai additionnel que le ministre de la Justice peut fixer à sa discrétion, remettre à la personne à la garde de qui elle a été confiée, un avis d'objection signé, et une copie certifiée dudit avis doit être immédiatement expédiée par la personne susdite au ministre de la Justice, pour que celui-ci le transmette au président d'un comité.
- (7) Le président, dès la réception dudit avis d'objection, doit donner les instructions nécessaires au règlement prompt et juste de l'appel.
- (8) Il incombe au président de faire connaître à l'appelant, dans un délai raisonnable, avant l'audience, les motifs pour lesquels l'ordonnance a été rendue contre lui, et afin de lui permettre de plaider sa cause, il incombe également au président de lui fournir tous les détails sur les motifs de ladite ordonnance que, de l'avis du président, les circonstances permettent de révéler; le comité doit ultérieurement compléter lesdits détails, à l'audience, en fournissant à l'appelant tous les autres renseignements dont la divulgation peut être opportune et nécessaire.
- (9) L'appelant peut se faire représenter par un conseiller juridique, un avocat ou un agent.
- (10) L'audience peut avoir lieu à l'endroit que le comité détermine et elle peut être ajournée à la discrétion du comité. Le ministre de la Justice doit mettre à la disposition du comité tous les renseignements qu'il possède relativement à l'appelant, sauf ceux qu'il n'est pas dans l'intérêt public de divulguer.

- (11) Lorsque le ministre de la Justice renvoie une recommandation d'un comité consultatif au Commissaire de la R.G.C.C. afin que celui-ci ait l'occasion de fournir au ministre, les renseignements additionnels qu'il désire lui communiquer, ledit commissaire doit les lui transmettre dans un délai de quinze jours ou dans tout délai additionnel autorisé par le ministre.
- (12) Le président, ou tout membre d'un comité, peut faire prêter serment, et un comité peut recevoir et accepter, selon qu'il le juge à propos, les dépositions faites ou les informations données sous serment, au moyen d'un affidavit ou autrement.
- (13) Tout comité possède tous les pouvoirs et toute l'autorité d'un commissaire nommé en vertu de la Partie I de la *Loi des enquêtes*, chapitre 99 des Statuts révisés du Canada, 1927.
- (14) Le ministre de la Justice peut prescrire de nouvelles règles quant à la manière de formuler des objections contre une ordonnance et d'en disposer.
- (15) Le comité doit étudier toute question dont il peut être saisi par le ministre de la Justice relativement aux présents règlements et il doit formuler ses recommandations à cet égard.
3. Biffer du règlement 39, à la première ligne, de chacun des alinéas (a), (b) et (c), les mots "répandre des nouvelles ou faire des déclarations" et leur substituer les mots suivants:

"Poser des actes, propager des nouvelles ou prononcer des paroles".

4. La modification prévue par le présent article ne se rapporte qu'à la version anglaise.

5. Biffer les paragraphes 2 et 3 du règlement 39C et leur substituer les suivants:

"(2) Toute personne qui fait partie d'un organisme illégal à titre de dignitaire ou de membre, ou qui déclare en faire partie, ou qui préconise ou défend les actes, principes ou programmes d'un tel organisme illégal se rend coupable d'une infraction au présent règlement.

(3) Dans toute poursuite instituée sous le régime du présent règlement contre toute personne accusée de faire partie d'un organisme illégal, s'il est prouvé que l'accusé

(a) a assisté aux réunions d'un organisme illégal; ou

(b) s'est exprimé publiquement en faveur d'un organisme illégal; ou

(c) a fait circuler les tracts d'un organisme illégal; par la poste canadienne, ou autrement;

il sera présumé, en l'absence de preuve du contraire, être membre d'un tel organisme illégal."

6. Que soit modifié le règlement 58 par l'abrogation de ses paragraphes 3 et 4 et la substitution des paragraphes suivants:

"(3) Aux fins du paragraphe (1) du présent règlement, tout officier breveté de la Royale gendarmerie à cheval du Canada est juge de paix.

(4) (a) Un magistrat de police ou magistrat stipendiaire ou deux juges de paix peuvent, avec le consentement de l'avocat représentant le procureur général du Canada ou de la province, ordonner que tout article saisi soit confisqué au profit de la Couronne et qu'il en soit disposé suivant les ordres que peut donner le procureur général de la province dans laquelle a eu lieu ladite confiscation ou, dans le cas où ledit article n'est pas

d'une nature subversive, qu'il soit rendu à son propriétaire, même si aucune personne n'a été mise en état d'accusation, de prévention, ou n'a été condamnée pour une infraction se rapportant audit article. Toutefois, lorsque ledit article est réclamé par son propriétaire avant que l'ordonnance de saisie n'ait été rendue, l'article ne sera pas détruit à moins qu'il ne soit d'une nature subversive.

(b) Aucune ordonnance ne doit être rendue sous l'autorité du présent alinéa avant l'expiration d'un délai de trois mois suivant la date à laquelle l'article a été saisi, et s'il n'a pas été présenté de réclamation pour la restitution de l'article à son propriétaire, le magistrat ou les juges de paix peuvent, avec le consentement susdit, rendre une ordonnance sur la requête unilatérale des autorités qui ont fait saisir ledit article."

7. Votre Comité recommande que l'on étudie la question de détenir à des endroits différents les catégories de personnes appréhendées en vertu du règlement 21.

8. Votre Comité recommande que les autorités des camps de détention s'occupent d'augmenter, au profit des sujets britanniques, les privilèges en matière de communication et de visites, sous réserve toutefois d'une censure convenable exercée sur les communications et d'une surveillance appropriée des visiteurs.

9. Votre Comité recommande que le ministre de la Justice étudie la possibilité d'établir la procédure suivante à l'égard de la détention des personnes appréhendées en vertu du règlement 21:

"Que, lorsque le ministre de la Justice rend une ordonnance de détention en vertu de l'article 21 des règlements concernant la défense du Canada, il prescrive, dans ladite ordonnance, lorsqu'il juge que les circonstances le permettent, que la personne visée par ladite ordonnance soit, à son arrestation, incarcérée dans la prison la plus rapprochée du lieu de sa résidence ou de l'endroit où elle a été appréhendée, selon les circonstances, et que ladite personne soit détenue dans ladite prison aux conditions qui régissent la détention d'une personne attendant que son procès ait lieu, jusqu'à ce que son appel ait été entendu et jugé, ou jusqu'à ce qu'elle ait déclaré qu'elle ne se propose pas de s'opposer à l'ordonnance rendue contre elle, ou jusqu'à ce que le délai prévu pour la présentation des objections soit expiré; à cette époque, à moins qu'elle n'ait été libérée, ladite personne doit être envoyée dans un camp d'internement ou dans tout autre endroit approprié, pour y être internée aux conditions régnant dans ledit camp ou endroit."

10. Votre Comité recommande que le ministre de la Justice étudie l'à-propos de recommander l'établissement d'un règlement interdisant la vente de munitions pour pistolet et revolver à moins que l'acheteur ne produise, au préalable, au vendeur, le certificat d'enregistrement de son pistolet ou revolver.

11. Votre Comité recommande que soit institué, pour la durée de la guerre, à chaque session, un comité parlementaire spécial chargé d'étudier et de revoir les Règlements concernant la défense du Canada ainsi que toute question connexe.

12. Votre Comité recommande qu'advenant la modification des Règlements concernant la défense du Canada dans le sens des propositions contenues dans le présent rapport, lesdits Règlements soient codifiés et réimprimés.

13. *Naturalisation—Expulsion*

Votre Comité a entendu quelques témoignages relatifs à ces deux importantes questions et il en a fait une investigation partielle. Malgré qu'il ait tenu de nombreuses séances et qu'en certaines occasions, il ait siégé deux fois par jour, le

peu de temps dont il pouvait disposer n'a pas permis à votre Comité d'enquêter suffisamment sur ces questions pour présenter à la Chambre un rapport approprié.

En conséquence, votre Comité recommande respectueusement qu'à la prochaine session de la Chambre, la législation en matière de naturalisation et d'expulsion, et les questions connexes, soient renvoyées à un comité de la Chambre.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mai, 1941,—Etat montrant:—

1. Des chauffeurs et des automobiles appartenant à l'Etat sont-ils disponibles en tout temps pour les membres du personnel d'Ottawa du ministère de la Défense nationale?

2. Si oui, (a) combien d'automobiles, (b) de quelle marque, (c) quand ont-elles été achetées ou louées, (d) à quel prix dans chaque cas, (e) depuis le début de la guerre actuelle, quel a été le total des frais d'entretien, de réparation de ces autos et le montant des loyers pour les garages, (f) quels membres particuliers dudit personnel d'Ottawa peuvent se servir de ces autos?

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans modification:

Bill No 24, Loi modifiant la Loi des Indiens.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill No 16, Loi sur le contrôle de l'exportation du gibier, avec les amendements suivants:

1. Page 2, lignes 46 et 47. Aux mots "autre individu" substituer "préposé de la chasse".

2. Page 3, lignes 44 et 45. Retrancher les mots "l'alinéa b) de l'article trois est applicable dans tout le Canada".

3. Page 3, ligne 46. Après le mot "province", ajouter les mots "l'alinéa b) de l'article trois sera en vigueur dans tout le Canada à l'égard du gibier tué dans cette province".

Le bill No 92, loi modifiant la loi sur le rétablissement agricole des prairies, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec une modification, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

M. Gardiner propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés, et après avoir rapporté le progrès accompli le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Gardiner, la Chambre revient encore aux affaires de routine.

M. Thorson, du comité spécial chargé d'étudier les dépenses de guerre, soumet alors le deuxième rapport dudit comité, dans les termes suivants:

Votre Comité a été institué par un ordre de renvoi de la Chambre des communes, en date du 5 mars 1941, pour étudier les dépenses faites à même les sommes que le Parlement a votées pour les services de défense, et pour d'autres ser-

vices qui ont une relation directe avec la guerre, et pour indiquer, par rapport, quelles économies compatibles avec l'exécution de la politique décidée par le gouvernement, peuvent, le cas échéant, être faites.

Votre Comité s'est réuni le 12 mars, pour organiser ses travaux. Il a tenu 19 séances, et ses sous-comités ont tenu 34 séances.

Votre Comité a reçu les dépositions de 8 témoins, et ses sous-comités ont reçu les dépositions de 27 témoins.

Votre Comité a commencé ses travaux, en séances publiques, par l'examen général de la manière dont le ministère des Munitions et Approvisionnements fonctionne, comme agence centrale d'achats pour les trois ministères de la Défense nationale: Armée, Marine, Aviation, à partir du moment où il reçoit une réquisition ou demande de contrat d'un de ces ministères jusqu'au moment où cette réquisition est remplie; par l'examen des divers modèles de contrats conclus par le ministère et des bases d'adjudication de ces contrats; des divers procédés employés pour la vérification et le contrôle du prix de revient; de l'organisation et du fonctionnement des services d'achat, à l'intérieur du ministère; enfin par une étude générale de tout ce qui concerne la vérification, le contrôle, le soin et la surveillance exercée dans l'achat des munitions et approvisionnements nécessaires.

Ensuite, votre Comité a procédé à l'examen général des procédés d'inspection et de paiement des munitions et des approvisionnements. L'inspection des munitions et des approvisionnements a pour but de s'assurer que les marchandises fournies sont propres au service de Sa Majesté. Il est donc essentiel que cette fonction soit remplie par des personnes indépendantes de toute partie contractante. Cette fonction est actuellement remplie, à quelques exceptions près par la Commission d'inspection du Royaume-Uni et du Canada, qui coordonne les travaux des services d'inspection du Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni et des services d'inspection du Gouvernement canadien, en matière de production, fabrication et assemblage de munitions et approvisionnements, au Canada et aux Etats-Unis. Le président et inspecteur général de la Commission a fait savoir à votre Comité que les articles envoyés du Canada au Royaume-Uni, pour usages de guerre, sont très satisfaisants, et que ses inspecteurs n'ont rencontré qu'un seul cas de malhonnêteté dans toutes leurs relations avec les fabricants canadiens.

Enfin votre Comité a entendu un exposé général des contrôles exercés par le Contrôleur du Trésor et le Conseil du Trésor, en matière de dépenses de guerre.

Votre Comité a vivement apprécié le concours des fonctionnaires qui ont témoigné pendant cette phase préliminaire et nécessaire de son étude. A mesure que l'enquête progressait dans cette direction générale, des sujets particuliers d'enquête se présentaient d'eux-mêmes, et le champ d'exploration, en ce qui concerne les économies possibles dans les dépenses de guerre, se précisait aussi. Un état des sujets d'enquête exigeant l'attention particulière du Comité figure aux pages 218-222 des Témoignages, transmis avec le présent rapport. Une étude approfondie de ces sujets paraît nécessaire au Comité.

A la dernière séance de votre Comité tenue le 8 avril 1941, avant l'ajournement de Pâques, le président fut autorisé à faire parvenir certains questionnaires aux trois sous-ministres de la Défense nationale de même qu'aux autres sous-ministres et chefs de commissions; l'un de ces questionnaires se rapportait aux établissements des quartiers-généraux, à Ottawa, et aux districts militaires, chantiers maritimes et régions aériennes de tout le pays, et le second, aux fonctionnaires qui ont obtenu congé pour s'engager dans les forces armées. Les destinataires furent priés de répondre à ces questionnaires avant la reprise des séances de la Chambre.

Lorsque votre Comité se réunit de nouveau, le 30 avril, après la vacance de Pâques, il constata qu'il lui faudrait, de toute nécessité, instituer des sous-comités chargés d'enquêter sur des sujets déterminés. Un sous-comité du pro-

gramme, comptant des représentants de tous les partis, fut créé pour dresser un programme et faire rapport au Comité. Le 5 mai 1941, fut adopté le rapport du comité du programme recommandant l'institution de trois sous-comités chargés d'enquêter sur des sujets déterminés. Voici le texte de ce rapport :

Le sous-comité du programme du Comité spécial des dépenses de guerre recommande :

- (1) Qu'un sous-comité soit nommé pour enquêter sur les sujets suivants :
 - (a) Contrats avec les clubs, associations ou compagnies d'aviation civile;
 - (b) Construction de bâtiments aux aéroports, aérodromes et pour le Corps d'aviation; spécifications et devis de ces projets, et inspection de ces derniers pendant la construction;

Que ce sous-comité comprenne MM. Cleaver, président, Black, Diefenbaker, Golding, Gray, McGeer, Pottier; et que le quorum soit de (3).
- (2) Qu'un sous-comité soit nommé pour enquêter sur les sujets suivants :
 - (a) Services médicaux, dentaires et d'hospitalisation de l'armée, de la marine et de l'aviation;
 - (b) Denrées alimentaires pour les forces; inspection et ravitaillement; récupération des restes;
 - (c) Construction de bâtiments pour l'armée et la marine;

Que ce comité comprenne MM. Graham, président, Gladstone, Harris, Marshall, Mayhew, Picard, Sissons; et que le quorum soit de (3).
- (3) Qu'un sous-comité soit constitué pour enquêter sur les sujets suivants :
 - (a) Etablissements des quartiers-généraux; salaires et allocations;
 - (b) Contrôle des dépenses de l'armée, de la marine et de l'aviation;

Que ce comité comprenne MM. Thorson, président, Abbott, Bercovitch, Bradette, Chevrier, Fournier, Green, Macdonald, MacInnis, Ross; et que le quorum soit de (4).
- (4) Que chaque sous-comité soumette ses conclusions et recommandations au Comité.
- (5) Que le président ou, en son absence, le vice-président soit membre ex-officio des premier et deuxième sous-comités mentionnés ci-dessus.

A la même date, votre Comité décida que les séances des sous-comités seraient tenues à huis-clos sauf dans les cas où le sous-comité intéressé en déciderait autrement. Votre Comité était d'avis que les témoins comparaisant devant les sous-comités seraient plus à l'aise pour exprimer leur opinion à des séances à huis-clos qu' à des séances publiques. La résolution ne fut toutefois pas adoptée à l'unanimité. La mise aux voix produisit le résultat suivant : pour, 12; contre, 3.

Depuis ladite date, les sous-comités précités se sont acquittés des travaux de votre Comité et ils lui ont tous fait tenir leur rapport.

Le rapport du sous-comité No 1 modifié par le comité est adopté aux voix suivantes : pour : 14; contre, 2.

Rapport du sous-comité No 1 modifié

Ce sous-comité a été institué le 5 mai 1941 pour enquêter sur les sujets suivants :

- (a) les contrats avec les clubs, associations ou compagnies d'aviation civile;
- (b) la construction de bâtiments aux aéroports et aérodromes pour le corps d'aviation; les spécifications et devis de ces projets et l'inspection de ces derniers pendant la construction.

Le sous-comité désire faire un rapport intérimaire de ses conclusions et de ses recommandations au comité spécial.

1. Dès son institution, le sous-comité a enquêté sur les dépenses défrayées à même les deniers votés par le Parlement pour les services indiqués. Il a tenu douze réunions et interrogé des fonctionnaires du ministère de la Défense nationale pour l'air, du ministère des Munitions et Approvisionnements et du ministère des Transports, des membres et des fonctionnaires des compagnies chargées des écoles élémentaires d'aviation et des écoles d'aviateurs-observateurs en plus d'avoir visité un aéroport.

Contrats avec les clubs, associations ou compagnies d'aviation civile

2. Le sous-comité a trouvé qu'en vertu du Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique, il y a deux sortes d'écoles d'entraînement à l'aviation exploitées par des compagnies privées, c'est-à-dire les écoles élémentaires d'aviation et les écoles d'aviateurs-observateurs. Le plan prévoit vingt-six écoles élémentaires d'aviation et dix écoles d'aviateurs-observateurs. Dix-huit écoles élémentaires d'aviation (dont l'une est double) et sept écoles d'aviateurs-observateurs sont en activité à l'heure actuelle. Une étude a été faite, aussi complète que possible avec le temps disponible, des contrats adjugés à ces compagnies civiles incorporées spécialement pour fins d'exploitation des écoles élémentaires d'aviation, mais notre travail en ce sens n'est pas complètement terminé.

Ecoles élémentaires d'aviation

3. Toutes les écoles élémentaires d'aviation (à l'exception d'une seule, celle du Cap de la Madeleine) sont exploitées par des compagnies constituées à cette fin et sous le patronage de clubs d'aviation. Le sous-comité apprend que ces compagnies sont organisées sans participation aux bénéficiaires quant aux actions ordinaires et que leurs actions privilégiées, limitées à \$35,000, sont restreintes à un dividende de 5 p. 100 annuellement. Ordinairement, des citoyens dévoués au bien public, des clubs de bienfaisance et des municipalités ont contribué les \$35,000 requis et, en certains cas, l'argent a été fourni sans intérêt. Le but du plan est de faire bénéficier les clubs d'aviation civile de toutes les recettes d'exploitation des écoles élémentaires d'aviation, déduction faite de l'intérêt de 5 p. 100 sur le capital de \$35,000 afin que ceux-ci encouragent l'aviation civile et, en général, donnent les directives à l'aviation civile après la guerre.

4. Dans le court espace de temps à sa disposition, le sous-comité n'a pas été capable de vérifier l'organisation financière de chacune des différentes compagnies d'aviation élémentaire, et recommande que la chose soit faite avec soin.

5. En vertu de l'entente intervenue entre les compagnies intéressées et la Couronne, cette dernière fournit les bâtiments, les aérodromes et tout le matériel nécessaire, y compris les avions, et rémunère la compagnie pour ses services sous quatre chefs, savoir: l'administration, l'exploitation et l'entretien, les frais de vol par heure et les frais du mess. Parmi ceux-ci, les frais d'administration et du mess sont fixes, cependant que les frais d'exploitation et d'entretien ainsi que ceux de vol par heure sont rajustables toutes les 24 semaines, en se basant sur l'expérience. Les frais de vol par heure comprennent une évaluation approximative de l'essence et de l'huile, plus un montant de 50 cents par heure de vol, compté comme une réserve contre les accidents et une autre somme de 50 cents par heure de vol, comptée comme bénéfice pour la compagnie. Toutes les 24 semaines, le prix arrêté par contrat pour l'essence et l'huile est révisé en fonction

du coût réel. La compagnie est tenue de maintenir les propriétés et le matériel dans un état qui satisfasse le ministre de la Défense nationale pour l'air et de poursuivre la formation des aviateurs conformément au programme élaboré par le C.A.R.C.

6. Les bénéfices des compagnies en activité proviennent de l'économie sur l'administration, des 50 cents par heure de vol, et 25 pour cent du reliquat qui peut exister de l'exploitation et de l'entretien, ainsi que l'allocation par heure de vol (essence et huile) à l'expiration du contrat. Le reliquat du fonds d'accident échoit à la Couronne. Les compagnies existantes ont volontairement renoncé à 50 p. 100 des bénéfices sur les heures de vol à partir du moment où les inscriptions des aspirants-pilotes s'élevèrent de 48 à 70. Naturellement, plus le nombre d'aspirants-pilotes est élevé plus les heures de vol sont nombreuses et plus les frais fixes par heure de vol diminuent. Les bénéfices mensuels desdites compagnies varient de \$318.32 à \$942.54. Le sous-comité recommande l'application d'une restriction modérée aux bénéfices des clubs d'aviation. Nous recommandons qu'une étude plus approfondie soit faite des bénéfices de ces compagnies.

7. Le sous-comité admire cette louable attitude de l'école d'aviation, qui a consenti à assumer la responsabilité de l'école de la compagnie existante, et il recommande que les contrats soient rajustés en conséquence, et que tout nouveau contrat délimite le bénéfice par heure de vol à 25 cents dès que l'inscription atteindra le chiffre de 70 élèves.

8. On a constaté qu'il existe un contrôle des dépenses faites à même l'argent du public pour l'entretien de toutes les propriétés publiques. A la fin de chaque période de quatre semaines, un état détaillé ou un rapport de toutes les dépenses effectuées est soumis au ministère de la Défense nationale pour l'air sur des formules fournies à cette fin; annexé à cet état se trouve un rapport des vérificateurs de la compagnie certifiant en bonne et due forme l'état soumis et les livres de la compagnie pour la période mentionnée, et, en outre, une inspection régulière est faite par le conseiller financier du ministère.

9. Le sous-comité constate que les bénéfices distribués ne dépassent dans aucun cas 5 p. 100 par année du capital souscrit et que le surplus des encaisses qu'une des compagnies exploitantes a en main en aucun temps est porté à des comptes de réserve spéciaux et est placé bénévolement dans des obligations du Dominion du Canada, ordinairement des obligations qui ne rapportent pas d'intérêt. Nous recommandons que le contrat soit modifié de façon à inclure cette pratique.

10. La région aérienne du C.A.R.C. se déclare entièrement satisfaite des résultats acquis dans la formation de sujets par les écoles élémentaires d'aviation et les écoles d'aviateurs-observateurs sous la régie de compagnies civiles, et affirme que toute tentative qui aurait pour objet d'attribuer la responsabilité de ce genre de formation aux écoles dirigées par le service imposerait "un fardeau intolérable au service". Le Comité souscrit à cette affirmation. Le Comité recommande que nous continuions de profiter des services de ces compagnies d'aviation civile, et que ces services soient utilisés dans toute la mesure possible.

11. Le sous-comité constate que le coût estimatif de l'exploitation des écoles élémentaires d'aviation basé sur un prix-cible fut de \$982.31 par élève, alors que le coût effectif à la Couronne, arrêté au 31 mars 1941, fut de \$864.35 par élève.

Ecoles d'aviateurs-observateurs

12. Le sous-comité n'a pas terminé son enquête sur les frais et bénéfices d'exploitation des écoles d'aviateurs-observateurs. On a convoqué une conférence des dirigeants de toutes ces écoles afin de discuter les frais et bénéfices d'exploitation, et le sous-comité n'est pas disposé à soumettre de rapport sur ces écoles tant que son enquête dans ce domaine ne sera pas terminée.

Construction de bâtiments aux aéroports et aérodromes pour le corps d'aviation, etc.

13. Le sous-comité a commencé son enquête sur la méthode d'achat d'emplacements d'aéroports et de construction pour fins d'entraînement, mais il n'est pas prêt à soumettre de rapport à ce sujet.

Conclusions et recommandations

La portée de notre enquête ne nous autorise pas encore à formuler de conclusions ou recommandations autres que les précédentes, et indique la nécessité de poursuivre l'enquête.

Le rapport du sous-comité No 2, modifié par le Comité a été adopté comme suit:

Rapport du sous-comité No 2, modifié

Le sous-comité a été chargé d'enquêter sur les sujets suivants:

- (a) services médicaux, dentaires et d'hospitalisation de l'armée, de la marine et de l'aviation;
- (b) denrées alimentaires pour les forces, inspection et approvisionnements; récupération des restes;
- (c) construction de bâtiments pour l'armée et la marine.

Le sous-comité tient à dire que ses recherches sur les sujets ci-haut n'ont pas été complétées, et qu'ainsi il ne se croit pas encore en mesure de tirer des conclusions définitives ni de recommander de modifications importantes.

(A) *Services médicaux, dentaires et d'hospitalisation dans l'armée, la marine et l'aviation.*—Le sous-comité n'a pu aborder cet aspect particulier de son travail, sauf que son président s'en est entretenu, pour frayer les voies, avec le directeur général des services médicaux de l'armée.

(B) *Denrées alimentaires pour les forces, inspection et approvisionnements; récupération des restes.*—Le sous-comité a fait porter son travail sur le sujet ci-haut.

Il a effectué ses recherches en obtenant des hauts fonctionnaires appropriés du ministère le mode de fonctionnement et de contrôle concernant ces questions et il s'est renseigné sur la façon dont les règlements du ministère étaient appliqués et observés dans les effectifs militaires à Ottawa ou dans les environs

(1) *Approvisionnement: fourniture, attestation de la réception, garde, distribution et consignment des entrées et sorties.*

Le quartier-maître général est responsable du rationnement de l'armée et de l'aviation au Canada.

La liste actuelle des rations résulte surtout de recommandations d'un comité de conseillers experts en matière d'alimentation, de diététique, d'hygiène, de science domestique, d'agriculture, etc., relevant du Conseil national de recherches.

Il a été préparé des descriptions précises sur chacun de ces sujets à la division du quartier-maître général. Elles sont fournies à chaque maison ou particulier invité à soumissionner.

Des dépôts d'approvisionnements de l'I.R.C. sont établis à divers centres par tout le Canada où le stationnement des unités rend cette mesure recommandable.

Les directeurs des approvisionnements à ces dépôts font leurs demandes aux adjudicataires selon leurs besoins immédiats. Chaque contrat d'alimentation comporte ce privilège lors de la livraison.

Chaque dépôt est responsable de l'inspection des aliments fournis quant à la qualité et à la quantité, de l'attestation de leur réception, de leur garde alors qu'ils sont au dépôt, de leur distribution aux unités desservies par le dépôt et de la consignation des entrées et sorties. Les directeurs du dépôt font des inventaires fréquents ainsi que les fonctionnaires de la division de la vérification du matériel.

Le sous-comité a appris que dans des parties de l'Ontario et du Québec, la viande à fournir à nos soldats s'inspecte dans les magasins de viandes, par les inspecteurs du ministère de l'Agriculture, dans l'accomplissement de leurs fonctions ordinaires, et que les "coffres" acceptés comme répondant aux exigences du ministère de la Défense nationale sont marqués "D.N.D.", ce qui indique qu'il y a eu inspection et approbation. Cette pratique est de date récente.

Le sous-comité a ensuite constaté que cela se pratiquait au dépôt d'approvisionnements du camp Petawawa, et il croit que c'est là une sage mesure d'économie, qui assurera une inspection plus complète et supprimera la nécessité et les frais de la visite des inspecteurs à ces dépôts dans ce but. Le quartier-maître général a appris au sous-comité que l'on songeait à étendre cet usage à tout le Canada.

Les rabiaux demeurent la propriété du public, tandis que les vivres fournis en plus des rations réglementaires se payent trimestriellement par les unités qui les commandent.

Il se fait certaines inspections et vérifications pour prévenir le gaspillage et le pillage des rations, mais le sous-comité n'a pas encore fait une investigation suffisante pour certifier qu'elles sont suffisantes.

(2) *Approvisionnement et popotes.*

Depuis le début de la guerre, on a nommé un inspecteur en chef des approvisionnements et des popotes d'officiers qui travaille sous l'autorité du directeur du service de ravitaillement et de transport. Ce travail d'inspection a augmenté rapidement et il a fallu nommer dans chaque district militaire un officier régional proposé aux approvisionnements et aux popotes.

Le sous-comité a remarqué à Petawawa une amélioration notable. On y pratique le service méthodique des tables et, de l'avis du Comité, c'est une amélioration marquée sur le système "servez-vous". Il permet de servir des mets plus appétissants et doit aider à réduire le gaspillage des aliments.

Le sous-comité croit savoir que ce système est en usage dans la plupart des camps de l'armée au Canada, mais n'a pas encore été adopté d'une manière générale dans le Corps d'aviation. S'il en est ainsi, le sous-comité recommande l'emploi du système de service méthodique partout où c'est possible.

Des écoles de cuisine ont été établies au camp Borden et à Red-Deer, en Alberta. On n'a pas encore essayé de créer un "dépôt" de cuisiniers pour fournir des cuisiniers aux unités qui en ont besoin. Le sous-comité croit cette question assez importante, dans l'économie "culinaire", pour justifier un complément d'enquête, d'autant plus que l'on prévoit une disette de bons cuisiniers expérimentés.

D'après les renseignements fournis au sous-comité, le prix de revient de l'alimentation des troupes, dans l'ensemble du pays, a été de 31 cents par homme et par jour, au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1941.

Dans la Grande Guerre de 1914-1918, le prix de revient correspondant a varié de 25 à 40 cents. Aux Etats-Unis, il oscille autour de 50 cents.

(3) *Récupération des restes.*

Le sous-comité a nécessairement limité son enquête, dans les sujets ci-dessus, à la récupération des restes alimentaires et des récipients.

Il a constaté que certains règlements ont été établis dans chaque dépôt et unité, pour la récupération des déchets et des récipients, et qu'un essai d'exécution a été tenté à Lansdowne-Park et à Petawawa.

Une difficulté provient, dans certaines localités, de l'absence d'un marché pour certains produits récupérés.

Le sous-comité est d'avis que toute cette question de la récupération n'a pas été l'objet d'une attention suffisante. Il conviendrait de l'étudier plus à fond, en vue de systématiser la méthode de récupération dans tout le Canada.

Le sous-comité recommande une extension de l'enquête du Comité, à ce sujet, de manière à comprendre tous les articles récupérables: produits alimentaires, huile, chaussures et objets en cuir, vêtements, bois, récipients et matériel usagé ou mis au rancart.

(4) *Achat des produits alimentaires.*

Ces achats, effectués par le ministère des Munitions et approvisionnements, sont placés sous la surveillance directe du chef de la Division du commissariat.

Avant la guerre, tous les achats de fournitures, dans tout le Canada, s'effectuaient par le bureau d'Ottawa. Le procédé est maintenant changé, et des bureaux d'achat sont établis dans tous les principaux centres du Canada.

En vertu d'un accord avec les deux réseaux ferroviaires canadiens, les acheteurs en chef de ces réseaux fournissent leurs services, dans ces centres. Une petite indemnité de \$100 par mois pour les bureaux les plus importants, et de \$50 par mois pour les autres, est versée aux réseaux, qui les répartissent comme ils jugent bon entre les membres du personnel chargé de cette besogne.

Autrefois, les achats étaient faits pour une période de six mois, mais on a représenté au sous-comité l'avantage de réduire cette période, le plus possible. Aujourd'hui, les achats de toutes les marchandises, à l'exception du pain et quelquefois du lait, s'effectuent sur une base mensuelle.

La principale raison invoquée, pour ce changement, par le fonctionnaire qui a témoigné devant le sous-comité, est le risque de perturbation dans les prix à la suite des gros achats.

La valeur de cette décision a été discutée au sous-comité; un complément d'enquête paraît nécessaire avant de formuler une conclusion.

Le sous-comité a reçu un relevé du prix moyen payé par le Gouvernement, au cours des six derniers mois, pour les principales denrées alimentaires.

Il a également reçu la liste des maisons de commerce du district militaire No 3 qui ont été invitées à soumissionner.

Ces renseignements et les déductions qui en découlent sont manifestement de la plus haute importance à cette phase de l'enquête. Les questions suivantes font, bien entendu, l'objet principal de l'enquête: prix, mode de demande de soumissions, sources d'approvisionnement, combinaisons possibles en vue de contrôler ou d'arrêter les prix.

Le sous-comité n'a pas jugé possible de pousser cet aspect de l'enquête, et il recommande de la compléter en temps et lieu.

(C) *Construction de bâtiments pour l'armée et la marine.*

Le sous-comité n'a pu poursuivre ses recherches sur ce sujet. Le quartier-maître général a simplement donné au Comité un aperçu du rôle que cette division du ministère de la Défense nationale joue à cet égard.

Le rapport suivant du sous-comité No 3 a été adopté:

Rapport du sous-comité No 3

Ce sous-comité a été nommé pour enquêter sur les sujets suivants:

- (a) établissements de quartiers-généraux; solde et allocations;
- (b) contrôle des dépenses de l'armée, de la marine et de l'aviation.

Le sous-comité a tenu dix-neuf (19) séances et entendu les exposés de chacun des trois services: l'armée, la marine et l'aviation.

Le sous-comité a surtout examiné la question générale du contrôle des dépenses concernant l'armée, la marine et l'aviation. Il a cru, en effet, qu'un contrôle régulier ferait réaliser de très importantes économies, sans aucunement amoindrir l'efficacité de l'effort de guerre. Le sujet est d'une importance primordiale et, à cette phase de l'enquête, le comité doit se contenter de présenter un rapport provisoire.

Le sous-comité s'est appliqué à étudier les principes fondamentaux en vue de recommander certaines réformes qui amèneraient un examen plus minutieux des dépenses de guerre projetées. Bien qu'il n'ait pu terminer son étude comme il le désirerait, certains principes fondamentaux peuvent être énoncés.

C'est le rôle du Parlement de voter les crédits nécessaires pour que les forces armées puissent accomplir aussi effectivement que possible la tâche qui leur est assignée.

Il importe au premier chef d'exercer un contrôle régulier et constant sur les dépenses. Le ministre de la défense doit rendre compte au Parlement de l'utilisation des crédits votés à son ministère. Il s'agit là d'une responsabilité civile.

D'autre part, les exigences financières des divers services ne peuvent être établies sans recourir à la compétence et à l'expérience du personnel des services armés. Les membres de ce personnel doivent donc, dans une certaine mesure, exercer des fonctions qui ont leurs répercussions sur le contrôle des finances. En conséquence, le sous-comité a enquêté sur les fonctions respectives que remplissent les autorités civiles et militaires dans chaque arme des services de la défense, au point de vue de la régie financière, en tenant compte du fait que chacune de ces autorités a son rôle approprié à jouer.

La question des dépenses de guerre est soulevée pour la première fois au Parlement lorsque celui-ci est saisi du bill concernant les crédits de guerre. Ce projet de loi est basé sur le budget des dépenses qui a été approuvé. Il est donc indispensable que ce budget soit établi avec le plus grand soin, car il détermine l'étendue des dépenses à effectuer. L'approbation définitive qui doit être donnée à ce budget, avant qu'il soit présenté au Parlement, constitue une fonction civile et le Conseil privé et le Conseil du Trésor doivent pouvoir compter que ce budget a été dressé avec le plus grand soin par chaque ministère de la défense avant d'être soumis. Le ministre est responsable de ce travail et il doit, pour sa bonne exécution, compter sur le personnel permanent de son ministère, sur son sous-ministre et les fonctionnaires sur lesquels il a juridiction plutôt que sur les membres du personnel militaire (qui sont sujets à permutation suivant les exigences du service). En conséquence, le Comité est d'avis que la préparation et l'approbation définitive du budget devraient s'effectuer sous l'autorité du sous-ministre. Ce travail important, qui comporte l'élaboration d'une foule de détails complexes, exige une surveillance des plus attentive. En conséquence, le sous-comité croit que l'on devrait adjoindre au sous-ministre, un surintendant des finances chargé, entre autres fonctions, de recueillir et de classer tous les détails concernant le budget des dépenses et enfin, de dresser ce budget pour le présenter au sous-ministre. Ce poste de surintendant des finances devrait être confié à un civil,

indépendant des autorités militaires, et rendant compte de ses actes directement au sous-ministre. Il est important que ce fonctionnaire possède une connaissance approfondie des besoins du service, car la préparation du budget est une question lourde de conséquence pour les officiers qui sont responsables du succès des opérations de notre armée, de notre marine et de notre aviation. Le sous-comité a remarqué que le ministère de la guerre, au Royaume-Uni, compte parmi ses fonctionnaires supérieurs, un directeur des finances qui doit rendre compte de ses actes au sous-secrétaire d'Etat permanent pour la guerre, et qui est chargé de la préparation des budgets militaires. Ce fonctionnaire est un civil, mais c'est d'habitude, une personne qui possède quelque expérience militaire. La préparation du budget exige la collaboration la plus étroite possible entre les autorités civiles et militaires qui doivent, chacune de leur côté, connaître les fonctions qui leur sont dévolues respectivement, et s'entendre entre elles pour atteindre un maximum d'unité dans l'action. De l'avis du sous-comité, il serait opportun que le surintendant des finances eût des représentants accrédités dans toutes les divisions du service armé et travaillant en liaison avec les officiers supérieurs qui ont besoin d'un budget suffisant pour leur permettre d'atteindre l'objectif qui leur a été fixé.

Il faut cependant noter que les prévisions définitivement arrêtées sont basées sur des établissements approuvés et sur les imprévus de ces établissements et sur leur exploitation. C'était généralement le cas au moins pour les prévisions de la présente année financière et c'est une amélioration sur la manière dont les prévisions étaient préparées l'année dernière.

Puisque les prévisions soumises au Parlement sont basées sur des établissements approuvés, tel qu'indiqué, il s'ensuit que le domaine encore inexploré des économies à réaliser se trouve dans ces établissements mêmes, et dans leurs imprévus. Ceci fait entrer en ligne de compte trois facteurs principaux qu'en termes civils on appellerait: les hommes, les établissements et l'équipement. Cette description n'est ni complète, ni parfaitement exacte, mais elle suffira peut-être aux fins de ce rapport intérimaire.

Ces trois facteurs sont les principaux facteurs du coût dans un établissement et dans ses imprévus et ils méritent un examen des plus minutieux *avant* que l'établissement soit approuvé car après l'approbation et la mise à exécution, les changements ne sont pas faciles. L'étude de chacun de ces trois facteurs ouvre de vastes sujets d'enquête quant aux possibilités d'économie dans les dépenses.

(1) *Les hommes*—Un examen attentif du facteur humain dans un établissement de guerre est donc essentiel. A ce sujet, on doit tenir compte de deux principes premiers. L'établissement doit être suffisant en ce qui concerne le personnel, pour qu'il réponde à ses fins de guerre; d'un autre côté, le personnel ne doit pas être réparti avec du gaspillage. Il y a plusieurs moyens de gaspiller dans l'usage du personnel.

Avant les vacances de Pâques, le comité principal a adressé un questionnaire très complet à chacun des trois services au sujet de l'établissement des quartiers généraux de l'armée et de ses districts militaires, de la marine et ses chantiers maritimes et l'aviation et ses régions aériennes. Les réponses ont été données très prudemment et se sont déjà avérées d'une grande utilité pour le sous-comité. Elles n'ont pas encore été étudiées aussi pleinement qu'elles devraient l'être. Les réponses cependant font voir le besoin d'une revue attentive des établissements des quartiers-généraux dans le but d'éliminer le chevauchement de fonctions et d'assurer une coordination plus grande. Le sous-comité est d'avis qu'il y a un certain chevauchement de fonctions, et qu'une coordination plus étroite peut être atteinte avec une grande économie de personnel et de frais attenants. Il est d'avis que cette question doit être étudiée plus à fond avant de pouvoir tirer une conclusion.

Un autre aspect du problème du personnel a été l'objet d'une étude approfondie, et c'est l'emploi de militaires, tant officiers que soldats, qui reçoivent des soldes selon leurs grades, dans un travail purement routinier de bureau, plutôt que des commis civils dont les salaires seraient en raison de leur catégorie telle que fixée par la Commission du service civil. Il a été dit devant le Comité que des économies très importantes pourraient être effectuées si les militaires faisant un travail routinier de bureau étaient remplacés par des civils, et que le rendement des services ne serait aucunement diminué. Les réponses susmentionnées au questionnaire appuient cette opinion, et le sous-comité croit réellement que cette question mérite d'être étudiée soigneusement par les services intéressés. Deux lignes de conduite ont été proposées: l'une, que des commis formés, d'autres ministères de l'Etat soient mis à la disposition des ministères de défense pour la durée de la guerre, et l'autre, que la Commission du service civil soit priée de fournir le personnel civil nécessaire. La mesure dans laquelle ce remplacement est possible exige une étude immédiate plus approfondie. On a signalé au sous-comité que si l'on entend réaliser cette forte économie, il faudra modifier la ligne de conduite actuelle suivant laquelle les relèvements de traitements des fonctionnaires civils sont limités à la durée de la guerre, du moins dans les cas des fonctionnaires qui sont prêtés aux ministères de défense ou engagés par ces derniers.

On se rend compte que ce n'est pas chose facile de remanier et de réduire des effectifs existants une fois qu'ils ont été constitués. Conséquemment, il est de la plus haute importance que les ministères de défense intéressés examinent soigneusement tous les projets d'effectifs avant qu'ils ne soient soumis au Conseil du Trésor et donnent lieu à un crédit. Si on entend effectuer des économies en matière d'effectifs il convient d'y voir dès le début plutôt qu'à une date ultérieure quand l'effectif a été constitué et qu'il est devenu difficile sinon impossible d'y apporter des modifications. Aussi, le sous-comité recommande fortement l'établissement d'un comité sur les effectifs dans tout ministère de défense où un tel organisme n'existe pas actuellement. Il devrait incomber à un tel comité d'examiner soigneusement tous les projets d'effectifs avant qu'ils ne soient transmis au Conseil du Trésor et qu'un crédit soit approuvé. Le comité sur les effectifs de chaque ministère devrait être composé des hauts fonctionnaires de l'administration qui sont le plus au courant des besoins en matière d'effectifs. Par ailleurs, vu qu'un projet d'effectif implique des engagements financiers le sous-comité croit fermement que le surintendant financier du ministère ou son représentant devrait faire partie d'un tel comité. De l'avis du sous-comité, l'adjonction de ce haut fonctionnaire constituerait une forte garantie d'un contrôle financier plus suivi. L'examen méticuleux de projets d'effectifs par un tel comité composé du personnel voulu du service et d'un représentant de l'autorité civile devrait comporter l'assurance que tout projet a été étudié à fond et que les engagements financiers qu'il implique ont été évalués sous tous leurs aspects. Le Comité est d'opinion que si les autorités civiles et militaires donnent suite aux recommandations qu'il formule à ce sujet et les appliquent dans un esprit d'entente et de coopération, il en résultera des économies très sensibles.

(2) *Bâtiments.*—Le Comité comprend sous cette rubrique la construction de tous les bâtiments, camps, aérodromes, aéroports et autres projets de construction pour l'usage des forces. Des questions importantes telles que la révision des devis, l'entière utilisation des services du génie d'autres ministères de l'Etat et la surveillance effective de la construction ont été examinées soigneusement. Ce sont des questions de haute importance qui exigent l'étude la plus approfondie. Encore une fois dans ce domaine une juste appréciation des fonctions respectives des autorités civiles et militaires s'impose. Les projets de construction doivent répondre aux exigences du service, mais en nulle autre sphère le gaspil-

lage ne peut être plus grand si l'on n'a pas en vue l'emploi le plus économique des ressources financières de la nation. L'autorité civile doit donc être honorablement et fortement représentée dans ce domaine, spécialement avant l'inauguration de vastes programmes de construction. L'un des ministères de la défense a annoncé la nomination d'un directeur civil des projets de construction relativement au vaste programme que l'on a en vue. Cette initiative est approuvée par le sous-comité, qui verrait d'un bon œil cet exemple suivi par les autres ministères de la défense qui ont élaboré de vastes programmes de construction.

(3) *Matériel*.—Ce troisième facteur dans un établissement est intimement lié au premier, savoir celui du personnel. On a même donné la définition suivante d'un établissement de guerre, pour la gouverne du sous-comité, du point de vue de l'armée: "un relevé concis sous forme de tableau donnant en détail la composition du personnel d'une unité de l'armée, des armes et des transports motorisés requis pour le fonctionnement de l'administration de cette unité". Cette définition, modifiée en fonction des autres services, illustre bien le rapport intime que nous signalions ci-dessus. Il est à souhaiter que la même minutie recommandée pour le facteur "personnel" avant la soumission par le ministère de son projet d'établissement, soit le mot d'ordre relativement à un établissement de guerre.

A la question du matériel se rattache celle des fournitures nécessaires aux forces.

L'acquisition de bâtiment, sauf certaines exceptions, et du matériel ainsi que des fournitures, incombe au ministère des Munitions et Approvisionnements, dont les fonctions ont été clairement exposées d'une façon générale devant le Comité proprement dit par le sous-ministre de ce ministère. Ceci a son origine, pour ce ministère, dans ce qu'on appelle une demande de contrat ou une réquisition émanant de l'un des ministères de la défense. Une telle demande de contrat n'est référée au ministère des Munitions et Approvisionnements qu'après que le contrôleur du Trésor a attesté que nous disposons des fonds suffisants pour les fins de cette demande de contrat. Le complètement de la demande de contrat par l'un des ministères de la défense constitue donc une charge sur le crédit concerné de ce ministère.

Lorsqu'il s'agit de formuler une demande de contrat ou réquisition, avec les charges financières qui en découlent, il incombe d'abord au ministère d'examiner la dépense projetée à la lumière du crédit disponible. Il est donc important de faire cet examen avec soin. Il appartient au sous-ministre ou à quelque personne sous sa direction de s'acquitter de cette tâche. Toutes les dépenses envisagées doivent donc être soumises au bureau du sous-ministre avant que la demande de contrat ne quitte son ministère. Il doit être convenablement tenu compte de chaque affectation, afin que le ministère puisse être au courant de l'état de ses crédits et du solde disponible. Bien entendu, le contrôleur du Trésor doit, dans sa division au ministère, tenir un compte exact de tous les engagements afin qu'il puisse certifier avec exactitude le solde disponible. Cependant, le sous-comité est d'avis que le ministère lui-même doit tenir compte de tous ces engagements, car il doit veiller sur ses propres crédits pour le programme entier du ministère afin de préparer au moment voulu, au besoin, la base des crédits supplémentaires. Cette fonction de consigner les dépenses et de tenir des dossiers appropriés des engagements devrait s'exécuter dans la division du sous-ministre du ministère et le sous-comité est d'avis d'assigner cette fonction au surintendant financier.

En vérité, le sous-comité est d'avis que, règle générale, toutes les questions touchant les dépenses doivent être centralisées au bureau du sous-ministre. Ce n'est pas le rôle du personnel militaire d'effectuer des arrangements financiers pour le ministère. Ce rôle appartient essentiellement au personnel civil. Naturellement, il peut se présenter certaines exceptions à ce principe général rendues

nécessaires par les exigences du service, comme le solde et les allocations pour les forces armées en campagne. Ces exceptions et autres de même nature sont régies par des instructions et règlements financiers.

A noter aussi que des statistiques fidèles sont essentielles à la constitution d'une base pour le contrôle financier approprié, ainsi que pour la ligne de conduite et le programme futurs du ministère. Le sous-comité est donc d'avis que les statistiques ci-haut doivent aussi relever du sous-ministre.

Le sous-comité a étudié quelque peu la décentralisation des achats. Bien que le ministère des Munitions et Approvisionnements agisse à titre d'acheteur central pour les ministères de la Défense à l'égard de leurs besoins présentés sous forme de demandes de contrats, on s'est aperçu qu'il fallait décentraliser les achats dans une certaine mesure et déléguer l'autorisation d'effectuer les achats sur place aux ministères de la Défense eux-mêmes pour certaines fins et selon des limites très restreintes quant aux montants. Il faut exercer une vigilance soignée sur l'autorisation de faire localement les achats, afin qu'elle soit exercée comme il convient.

Lorsque des approvisionnements auront été obtenus pour aucun des ministères de la Défense, soit sous le régime de la centralisation par le ministère des Munitions et Approvisionnements, soit en vertu de l'autorisation déléguée d'effectuer les achats sur place, les approvisionnements deviennent une charge pour le ministère de la Défense. A propos de ces approvisionnements, le sous-comité a étudié quelque peu la vérification des approvisionnements militaires. Ces derniers sont coûteux et il est essentiel qu'on les entoure d'autant de soin que les autres questions qui comportent des dépenses. La réception, la distribution et la comptabilité des approvisionnements doivent dans une grande mesure incomber au personnel militaire, bien que le personnel civil dans les dépôts d'équipement pourrait être utilisé très avantageusement. Il est essentiel toutefois d'avoir une vérification indépendante de ces approvisionnements. C'est un contrôle nécessaire et de bon aloi. De l'avis du sous-comité, cette vérification ne peut se faire par le personnel du service armé, assujetti à la discipline, de la manière indépendante qui est nécessaire à une bonne vérification. Le contrôle des approvisionnements militaires est donc essentiellement une fonction civile. Le sous-comité est fortement d'avis qu'à part la vérification imposée par la loi à l'Auditeur général, la vérification des approvisionnements militaires, pour être indépendante, doit s'effectuer sous l'autorité du sous-ministre.

Le sous-comité a aussi donné son attention à certaines autres économies qui peuvent se pratiquer en grand. Les dépenses de l'armée, de la marine et du corps d'aviation en fait de papeterie, d'impressions et d'annonces, ont atteint des niveaux excessivement élevés, et il faudrait faire des efforts importants pour réduire ces dépenses. On a établi des comités dans ces services à cette fin. Voilà un pas dans la bonne voie, mais il reste encore beaucoup à faire. La même remarque s'applique aux dépenses pour télégrammes et téléphones interurbains, bien que sous ces rapports il y ait amélioration. Il peut aussi y avoir des économies, de l'avis du sous-comité, dans d'autres domaines, comme le transport des hommes et des marchandises, le chauffage, le gaz et l'huile et d'autres fournitures. Toutes ces matières ont besoin d'être examinées. Le sous-comité ne se sent pas encore capable d'indiquer les sommes qui pourraient s'épargner, mais il est convaincu de la possibilité de réaliser de fortes économies.

Le contrôle financier de l'armée, de la marine et du corps d'aviation entre les mains des autorités civiles n'implique aucune idée de supériorité sur le personnel militaire. Une telle idée serait fautive et dangereuse pour l'unité d'effort qui est essentielle. La raison en est plutôt dans le fait que la fourniture des ressources financières appartient aux civils en général et que tous les ministères de la défense ont le devoir de veiller à ce que les ressources ainsi fournies soient employées le plus avantageusement possible.

Dans le Royaume-Uni, par suite d'une longue expérience mais aussi après des conflits d'opinions, les fonctions respectives des autorités civiles, dans les ministères de guerre, qui ont le contrôle des questions financières, et des autorités militaires, qui ont charge des opérations de guerre et qui sont responsables de leur succès, sont bien comprises et acceptées des uns et des autres comme se complétant et se subordonnant les unes aux autres. Le sous-comité a cru que dans nos ministères de défense ce principe fondamental n'est pas encore aussi bien accepté, mais il remarque qu'il y a eu progrès dans ce sens et que des mesures ont été prises ou sont à l'étude, selon certaines recommandations du sous-comité.

Celui-ci est fortement d'avis qu'une étude attentive de la vérification des dépenses de l'armée, de la marine et du corps d'aviation devrait se faire immédiatement, dans l'espoir que ces contrôles feront effectuer dans tous les services de grandes économies, plus grandes dans les uns que dans les autres.

Il ne faut pas oublier que nos armées se sont développées avec une grande rapidité, ni s'attendre qu'au cours de cette rapide expansion—le tout premier élément à considérer—le coût soit mesuré avec la même parcimonie qu'en temps de paix. Mais dans l'intérêt même d'un effort de guerre concerté et effectif, il est essentiel de tirer tout le parti possible de nos ressources financières qui seront mises à une telle contribution. Pour atteindre ce but, il est indispensable d'exercer un contrôle constant sur les dépenses de guerre, contrôle qui devrait être confié aux autorités civiles.

Le sous-comité termine son rapport par une autre mise au point. Ce contrôle financier des dépenses de guerre ne devrait pas entraver ni restreindre notre effort de guerre, mais plutôt le favoriser. Et c'est à ce point de vue que le sous-comité envisage l'importance d'un contrôle normal. Loin d'amoindrir la valeur de nos forces armées, ce contrôle normal l'augmente. En effet, l'utilisation économique de nos ressources financières permet d'augmenter nos effectifs militaires, de multiplier nos instruments de guerre et d'intensifier nos forces offensives et défensives.

La question de nos dépenses de guerre est si vaste qu'elle s'étend à toute la sphère de notre effort de guerre. L'examen préliminaire, esquissé ci-dessus, a été très ardu, mais votre Comité croit que l'étude des sujets particuliers de l'enquête est capitale et devrait être poursuivie malgré le prochain ajournement de la Chambre.

Dans l'étude de ces sujets particuliers, votre Comité n'entend pas faire fonction de Comité des comptes publics. L'ordre de renvoi ne l'empêche pas d'examiner les dépenses déjà effectuées, car il s'agit de déterminer la possibilité de réaliser des économies dans les dépenses de guerre. Le Comité a pour mission de préconiser la plus grande économie possible, en compatibilité avec l'exécution de la politique décidée par le gouvernement. En préconisant l'économie, le Comité ne doit ni entraver ni restreindre l'effort national de guerre, mais plutôt l'encourager et le favoriser. Votre Comité s'est donc tracé l'objectif suivant: un dollar d'effort de guerre pour chaque dollar fourni par le peuple canadien.

Votre Comité a appris et croit que son enquête a déjà eu pour effet de favoriser des réformes d'économie, et il est disposé à poursuivre son œuvre.

De l'avis de votre Comité, il serait très regrettable qu'à cette phase de son enquête, ses travaux soient entièrement suspendus durant le prochain ajournement de la Chambre.

Votre Comité transmet ci-joints ses procès-verbaux et le compte rendu des témoignages, imprimés par l'Imprimeur du Roi.

Le présent rapport de votre Comité a été adopté sur la division suivante: Pour, 14; contre, 2.

(Pour les procès-verbaux et la preuve, consulter l'Appendice No 3 des Journaux)

M. Thorson, du comité spécial chargé d'étudier les dépenses de guerre, soumet le troisième rapport dudit comité, dans les termes suivants:

Etant d'avis que l'enquête dont il a été chargé devrait se continuer en dépit de l'ajournement prochain de la Chambre, votre Comité recommande:

1. Que le Comité continue son enquête nonobstant ledit ajournement.
2. Que le Comité soit autorisé à siéger nonobstant l'ajournement de la Chambre et à se transporter d'un endroit à l'autre; à siéger à huis clos ou autrement selon qu'il le décidera, au besoin; à déterminer la manière et la mesure dans laquelle les témoignages et délibérations seront imprimés ou dactylographiés et à retenir les services des secrétaires, commis et autres aides qu'il jugera nécessaires.
3. Que le quorum du Comité soit de six membres pendant la durée de l'ajournement et que l'application de l'article 65 (3) du Règlement soit suspendue à cet effet.
4. Que les sous-comités nommés par le Comité soient autorisés à siéger nonobstant l'ajournement de la Chambre et à se transporter d'un endroit à l'autre.
5. Que soient imprimés 500 exemplaires en anglais, et 200 exemplaires en français, des procès-verbaux et témoignages des réunions publiques du sous-comité No 2, mentionnées dans le deuxième rapport de votre Comité, et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet effet.

Le présent rapport a été adopté aux voix suivantes: Pour, 15; contre, 4.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

M. Gardiner propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

AGRICULTURE

SERVICES DES MARCHÉS

22 Administration	\$ 95,252 00
23 Economie agricole	97,245 00
24 Produits laitiers	357,082 00
25 Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques, et subventions selon les montants mentionnés aux Détails des services	114,864 64
26 Fruits, légumes, produits de l'érable et miel, y compris une subvention de \$5,000 au Conseil canadien d'horticulture.	527,110 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans modification:

Bill No 17, Loi modifiant la Loi des pensions.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures demain matin.

No 87

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

 SEANCE DU JEUDI, 5 JUIN 1941

Onze heures de l'avant-midi

PRIÈRES.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 juin, 1941,—Etat montrant:—

1. Au sujet du dossier sessionnel No 303 (a) de la présente session et des circulaires qui y sont jointes jusqu'au 4 août 1939, était-il permis, d'après les règlements de n'importe quel ministère, d'appeler "gin" n'importe quelle chose autre que l'alcool potable, sucré ou non sucré, préparé avec de l'alcool de grain, purifié d'une manière particulière et distillé de nouveau avec des baies de genièvre et des herbes aromatiques, etc.", selon la description de l'article 11 des règlements passés en vertu de la Loi des aliments et drogues?

2. Pourquoi les percepteurs des Douanes et de l'Accise et les fonctionnaires de l'Accise en charge des distilleries "ont-ils reçu instruction de s'assurer qu'aucun alcool autre que l'alcool provenant du grain et distillé ne serve dans la fabrication du genièvre, etc"?

3. Quand est-il devenu permis pour la première fois d'étiqueter comme "genièvre composé" un "breuvage fabriqué en ajoutant des alcools neutres à un produit distillé provenant d'une mixture d'alcool, de baies de genièvre et d'autres herbes aromatiques, sans une distillation nouvelle et subséquente du tout, etc.", selon la description de l'article 11 (a) desdits règlements?

4. Quel a été le motif d'une telle modification desdits règlements?

5. A la demande et par l'entremise de quel avocat, solliciteur, agent, ou agent parlementaire cette modification a-t-elle été faite?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 juin, 1941,—Etat montrant:—

1. Au sujet du dossier sessionnel No 303 de la présente session, un ministère quelconque, durant les dernières années, a-t-il analysé le breuvage étiqueté "genuine Hollands-Geneva-John de Kuyper & Sons, etc."?

2. Si oui, combien de fois?

3. Chaque fois, était-il (a) "préparé avec de l'alcool de grain, purifié d'une manière particulière et distillé de nouveau avec des baies de genièvre, etc.", ou (b) "fabriqué en mêlant à froid de l'alcool de mélasse avec du vin de malt sans le distiller de nouveau, etc.", ou (c) "fabriqué en se servant d'abord d'alcool non fabriqué avec des bouillies de grain et en ne distillant pas ensuite cette mixture avec des baies de genièvre, etc."?

4. Permettait-on d'étiqueter comme "genièvre" le breuvage mentionné dans le numéro 1?

5. Si oui, quand l'a-t-on permis la première fois pendant les six dernières années?

Et aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 28 mai, 1941,—Etat montrant:—

1. Etant donné les importantes demandes de combustibles, dues à la guerre, dans l'industrie, quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour procurer au Canada un approvisionnement de charbon durant l'automne et l'hiver prochain?

2. Après avoir appelé en consultation des industriels et les ouvriers, le gouvernement fera-t-il étudier ce problème pour renseigner la Chambre?

3. Le gouvernement a-t-il établi un rationnement du charbon durant la famine de charbon de 1917? Si oui, en vertu de quelle mesure législative, de quels règlements et règles?

4. Examinera-t-on et étudiera-t-on de nouveau une résolution que la Chambre a adoptée en 1922-23 au sujet d'un approvisionnement national de charbon de façon qu'une quantité plus considérable de charbon de la Nouvelle-Ecosse, de l'Alberta et du pays de Galles soit consommée, extraite et transformée en coke sous le pavillon britannique?

5. Quelles études poursuit-on ou quelles mesures a-t-on prises au sujet des autres formes de chauffage qui peuvent remplacer le charbon?

Du consentement de la Chambre, M. McLarty présente le bill No 96, Loi modifiant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les questions suivantes inscrites au feuillet ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Church,—1. Quels sont les chiffres en détail du documents parlementaire No 281a, déposé récemment, au sujet du fonctionnement du bureau de poste de Toronto où l'on voit un surplus de \$1,531,551.66 sur toutes les dépenses, frais, salaires et administration?

2. Qu'est-il advenu de ce surplus au cours de la dernière année complétée, et le port des lettres urbaines sera-t-il réduit de deux à un sou dans les limites de la ville?

Par M. Church,—1. Combien de soldats du Camp Borden et de Petawawa ont été mis à l'amende pour avoir violé un règlement établi sous l'autorité de l'officier commandant pour empêcher le "hitch-hiking"?

2. Combien de soldats de Toronto ont été condamnés à \$5 d'amende chacun à tirer de leur paye hebdomadaire?

3. Qui a autorisé cette amende, en vertu de quelle clause des Statuts du Canada, de la loi de l'armée, de la loi de la milice, de la loi de l'air ou de la marine?

4. La liste des amendes a-t-elle été approuvée par le gouvernement, et sur l'ordre de qui?

5. Qu'advient-il de ces amendes?
6. Qui a autorisé ces sanctions et une enquête se tiendra-t-elle à ce sujet?
7. Quelles sont les amendes imposées aux membres des forces aériennes ou navales?

M. McLarty, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la loi du ministère du Travail afin de pourvoir à la nomination d'un sous-ministre associé du Travail.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution destinée à modifier la loi du Yukon.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi du Yukon pour autoriser la nomination des juges stipendiaires dans et pour le territoire du Yukon.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Lapointe (Québec-est), du consentement de la Chambre, présente alors le bill No 97, Loi modifiant la Loi du Yukon, qui est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est alors lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution au sujet des dispositions financières que prendra le réseau des chemins de fer de l'état canadien pendant l'année civile 1941.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour autoriser la Compagnie du Chemin de fer Canadien national à émettre des titres dont le principal ne dépassera pas \$29,414,206. afin de lui procurer les deniers nécessaires pour acquitter les dépenses d'établissement ou les dettes de capital encourues durant l'année civile 1941; prescrire l'achat ou le remboursement d'obligations du fonds social de la Compagnie ou de toute compagnie comprise dans le réseau du Chemin de fer Canadien national et l'émission à ces fins de valeurs qui les remplaceront; autoriser le Gouverneur en conseil à garantir le principal, les intérêts et le fonds d'amortissement des valeurs que la Compagnie émettra pour la fin susdite; autoriser en faveur de ladite Compagnie, des prêts temporaires gagés sur ces valeurs et dont le principal ne dépassera pas \$29,414,206. afin de permettre à ladite Compagnie d'acquitter ces dépenses et ces dettes; autoriser une assistance ou une aide financière à d'autres compagnies dudit réseau national; autoriser la Compagnie à verser des cotisations additionnelles à certaines caisses de pré-

voyance des employés; et autoriser d'autres prêts temporaires à ladite Compagnie pour combler des déficits intérimaires, lesdits prêts à être remboursés à même les recettes annuelles.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le bill No 98, loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses de capital effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1941, prévoyant le remboursement d'obligations financières et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant qu'ils soumettent à l'approbation des Communes:

Bill No 99 (Lettre N2 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la loi de 1930 sur la juridiction en matière de divorce".

Le bill No 87, loi modifiant la loi de l'impôt de guerre sur le revenu, est de nouveau étudié en comité plénier, rapporté avec des modifications, étudié tel que modifié;

M. Ilsley propose alors,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans modification, à savoir:

Bill No 60, Loi modifiant la loi des ressources naturelles de l'Alberta.

Bill No 92, Loi modifiant la loi sur la restauration agricole des Prairies.

Bill No 64, Loi modifiant la loi des charités de guerre, 1939.

Bill No 79, Loi ayant pour objet d'autoriser le prélèvement de droits successoraux.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Moins les sommes votées en subsidés intérimaires*)

AGRICULTURE

SERVICES DES MARCHÉS

27 Bétail et produits du bétail.	\$ 519,037 00
28 Vente de produits agricoles, y compris les nominations temporaires qui peuvent être nécessaires, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, le montant affecté à cette fin ne devant pas excéder \$13,000.	25,000 00

CRÉDITS SPÉCIAUX

29 Loi sur le rétablissement agricole des Prairies et l'emmagasinage de l'eau.	2,500,000 00
31 Subventions pour encourager l'amélioration du fromage et des fromageries.	1,250,000 00
32 Subventions pour le remplacement de l'outillage requis pour les produits de l'érable.	75,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures demain matin.

No 88

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 6 JUIN 1941

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

M. l'Orateur fait part à la Chambre de la lettre suivante qui lui a été adressée:

BUREAU DU MAIRE
OTTAWA

4 juin, 1941.

L'hon. J. A. GLEN,
Orateur de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Emprunt de la victoire, 1941

CHER MONSIEUR GLEN,

Le Flambeau et le Message qu'un bombardier de l'aviation transporte de Victoria à Halifax et de là jusqu'en Angleterre pour être remis au très hon. Winston Churchill arriveront à Ottawa le 11 juin. La cérémonie du Jour du Flambeau à Ottawa aura lieu à cette date à 5 heures sur la colline parlementaire.

Le très hon. W. L. Mackenzie King adressera la parole à cette cérémonie, et les dispositions ont été prises pour que Son Excellence le Gouverneur général, le très hon. premier ministre, le chef de l'opposition et moi-même apposent leur signature sur le Message.

J'ai l'honneur de vous inviter, de la part du comité, à assister à cette cérémonie. Je vous prie également de transmettre cette invitation aux membres de la Chambre des Communes.

Sincèrement vôtre,

(Signé) J. E. S. LEWIS

Maire.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 mai, 1941,—Etat montrant:—

1. Un avis affiché aux camps de l'Armée et de l'Aviation et qui fait du "hitch-hiking" un délit militaire, s'applique-t-il aux officiers, et aux officiers sans brevet aussi bien qu'aux soldats?

2. Sous l'empire de quels articles des Lois de l'armée, de la milice, de la défense ou de l'aviation cet ordre est-il rendu, et qui l'a proposé?

3. Etudiera-t-on la question de contremander cet ordre?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mai, 1941,—Etat montrant:—

1. Dans les dossiers du ministère de la Défense nationale, existe-t-il plusieurs déclarations de Jardine McKerlie à l'effet qu'il avait été en service dans l'Armée britannique d'octobre 1914 à juin 1916?

2. Si oui, quelle est la date de chacune?

3. La Commission du service civil lui a-t-elle demandé de fournir des preuves à cet effet, et, si oui, combien de fois?

4. A-t-il fourni cette preuve, et, si oui, quand?

5. Le 17 novembre 1939, a-t-il écrit à la Commission du service civil que "l'original de son certificat de licenciement avait été détruit par l'inondation il y a quelques années?"

6. A-t-il indiqué le lieu où cette inondation avait pris place?

7. Existe-t-il dans le dossier copie d'une lettre de lui adressée au sous-secrétaire d'Etat, Bureau de la guerre, Division des dossiers, rue Arnside, Londres, S.E., datée le 7 février 1940, et contenant les paragraphes suivants:

"Etant donné le fait que le nom de famille et le nom propre du signataire sont tous deux spécialement rares, celui-ci croit que toute recherche que vous pouvez faire dans la liste alphabétique des enrôlements, durant la période de la dernière guerre, soit dans la Royal Field Artillery ou dans le Border Regiment, révélerait tout de suite son nom, et il croit fermement que l'on ne trouvera dans lesdites listes aucune autre personne du même nom".

"On regrette de ne pouvoir vous fournir aucun autre renseignement, vu l'importance de recevoir une copie du certificat de licenciement, ou une autre preuve de service, afin de la fournir au gouvernement canadien relativement à l'emploi actuel du signataire qui est inspecteur de canons et d'affûts au ministère de la Défense nationale".

8. Le 11 juin 1940, a-t-il écrit à la Commission du service civil à l'effet que le War Office avait demandé une déclaration assermentée qu'il avait exécutée le 6 avril de la même année et expédiée à Londres?

9. La Commission du service civil a-t-elle demandé cette preuve le 23 juillet 1940?

10. A-t-il répondu deux ou trois jours plus tard qu'il "faisait tout ce qui était possible pour compléter le dossier"?

11. De septembre 1939 jusqu'à aujourd'hui, Jardine McKerlie a-t-il donné au ministère de la Défense nationale ou à la Commission du service civil une preuve quelconque à l'effet qu'il faisait partie de l'armée britannique durant la Grande Guerre?

12. Si oui, quelle était cette preuve, quand a-t-elle été donnée, et à quel ministère?

13. Sinon, pourquoi?

14. Est-il établi qu'il a jamais prouvé sa nationalité britannique par un certificat authentique de naissance ou par des documents de naturalisation?

15. Si oui, quand, et à qui?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mai, 1941,—
Etat montrant:—

1. Le 20 septembre 1939, le ministère de la Défense nationale a-t-il occupé un individu du nom de Jardine McKerlie, comme examinateur, Transports motorisés, à \$200 par mois?

2. Le ou vers le 12 octobre 1939, l'a-t-on promu au poste d'ingénieur, Transports motorisés (Division M.G.D., Service D.C.E. & M.E., Personnel de guerre) à \$2,820 par année?

3. A-t-il été désigné plus tard comme ingénieur sénior en électricité à partir du 1er juin 1940 à \$3,720?

4. L'arrêté du conseil 32/1905 du 10 mai 1940 s'applique-t-il à lui, et si oui, quelle est la teneur de cet arrêté?

5. Le Bureau du Trésor a-t-il autorisé en août 1940 sa nomination comme ingénieur mécanicien sénior sans aucune recommandation de la Commission du service civil?

6. Le 5 septembre 1940, le Brigadier Carr l'a-t-il proposé à la Commission du service civil comme assistant spécialiste en science électrique et mécanique pour la division du maître général des magasins militaires à un taux de rémunération quotidien de \$12 chaque jour de la semaine durant l'année?

7. La Commission du service civil a-t-elle répondu qu'elle ne pouvait recommander aucun changement à cette époque?

8. A-t-il été nommé directeur d'instruction technique du centre d'entraînement des magasins militaires?

9. Si oui, quand et à quel salaire?

10. A-t-il aussi été occupé comme inspecteur de canons et d'affûts?

11. Si oui, quand et à quel traitement?

12. Qui était le chef (a) du Service, et (b) de la Division dans lesquels il était occupé?

13. A part son traitement, a-t-il jamais reçu quelque versement, avance ou remboursement?

14. Si oui, combien, et pourquoi?

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Bill No 99 (N2 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la loi concernant la juridiction dans les procédures de divorce (1930)".—M. *Black* (Yukon).

Les amendements apportés par le Sénat au bill No 16; Loi sur le contrôle de l'exportation du gibier, sont étudiés et adoptés à tour de rôle.

Le bill No 98, Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses de capital effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1941, prévoyant le remboursement d'obligations financières et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à modifier la loi du ministère du Travail.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la loi du ministère du Travail afin de pourvoir à la nomination d'un sous-ministre associé du Travail.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. McLarty présente alors le bill No 100, Loi modifiant la Loi du ministère du Travail, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 96, Loi modifiant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec une modification, étudié tel que modifié;

M. McLarty propose alors,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

Le bill No 98, Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses de capital effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1941, prévoyant le remboursement d'obligations financières et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures du soir.

Huit heures du soir.

M. Mulock propose,—Que la résolution adoptée par la Chambre le 17 février, 1941, concernant la priorité des affaires du gouvernement, soit suspendue de huit à neuf heures, ce soir.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée, par consentement.

(*Appel de l'ordre des bills privés et publics, en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement*)

(*Bills privés*)

M. McLraith propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier sur les bills privés, conformément à l'article 110 du Règlement; agréé.

Les bills suivants sont alors respectivement considérés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus la troisième fois (les bills de divorce sur division) et passés, savoir:—

Bill No 62 (Z du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Casualty Insurance Company*".

Bill No 63 (C2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Corporation Episcopale Catholique Romaine de la Baie James".

Bill No 66 (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vivienne Rhodes Whitaker Storey".

Bill No 67 (R2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dora Lemisch Boyer".

Bill No 68 (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Mary Murphy Carvey".

Bill No 69 (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Henrietta Seville Orchin".

Bill No 70 (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edythe Gertrude Dover Schawl".

Bill No 71 (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnès Mary Johnson Messett".

Bill No 72 (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Manson Wilton Roach".

Bill No 73 (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrud Kohn Storper".

Bill No 74 (P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick William James Hobbs".

Bill No 80 (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth (Elsbeth) Brown Rattray Selkirk Morphy".

Bill No 81 (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stanley Jackson".

Bill No 82 (Z2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Black Slatkin".

Bill No 83 (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stella Cohen Babourshkin".

Bill No 84 (B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kate Abramovitch Reinblatt".

Bill No 85 (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dora Catherine Sullivan Evans".

Bill No 86 (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ilona Klein, autrement connue sous le nom d'Eleanor Klein".

Bill No 89 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ann Elsie Buckley".

Bill No 90 (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Léonard Moore".

Bill No 65 (E2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *United Grain Growers Limited*".

Sur motion de M. McIlraith, il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner à cette Chambre les témoignages, la preuve, etc., produits devant le comité permanent de divorce du Sénat auquel ont été transmises les pétitions qui ont servi de base aux bills de divorce ci-haut mentionnés.

Les bills suivants sont lus la deuxième fois, sur division, et transmis au comité permanent des bills privés, avec les témoignages, la preuve, etc., produits devant le comité permanent de divorce du Sénat auquel ont été transmises les pétitions qui ont servi de base à ces bills, à savoir:

Bill No 93 (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorrien Edson Weaver".

Bill No 94 (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à David Macdonald".

Ayant disposé de l'ordre relatif aux bills privés;

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

POSTES

- 246 Vérification de la recette, mandats-poste, bons de poste et caisse d'épargne; émission de timbres-poste et de bons de poste, y compris les sommes requises pour les allocations aux préposés aux machines de bureau, classe 2, en conformité des règlements approuvés par arrêté du conseil. \$1,408,700 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

- 247 Allocations de commisération aux employés blessés dans l'exercice de leurs fonctions, ou à d'autres personnes blessées dans l'accomplissement de fonctions se rattachant de quelque façon au service postal, ou en protégeant le courrier de Sa Majesté, ou aux personnes à la charge de ces employés ou autres personnes qui peuvent perdre la vie dans l'exercice de leurs fonctions; les versements ne devant s'effectuer qu'avec l'autorisation expresse du Gouverneur en conseil. 5,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures du matin, lundi prochain.

No 89

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 9 JUIN 1941

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de la correspondance additionnelle échangée entre le premier ministre du Canada et le premier ministre de l'Ontario au sujet de l'imposition par le gouvernement fédéral, en vertu des dispositions de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu, 1941, d'une taxe de quinze pour cent sur l'intérêt reçu par les détenteurs de débetures de provinces canadiennes, non domiciliés au Canada, y compris une demande du premier ministre de l'Ontario pour que le gouvernement fédéral convoque une conférence des provinces dans le but d'assurer un effort de guerre maximum.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 mai, 1941,—Etat montrant:—

1. Combien d'élevateurs à grains, de terminus, ou de l'intérieur, soit (a) au Canada, (b) soit aux Etats-Unis, le gouvernement canadien possède-t-il, a-t-il loués, ou soumis à sa juridiction d'autre façon?

2. Où ces élevateurs sont-ils situés et quelle est la capacité de chacun?

3. Parmi ces élevateurs, quels sont ceux dont l'Etat se sert exclusivement pour entreposage en son propre nom?

4. Combien de ces élevateurs a-t-on loués à des compagnies privées ou à des individus, et où sont-ils situés?

5. Quel est le montant annuel que chacun de ces locataires verse comme loyer?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 2 juin, 1941,—Copie de tous télégrammes, lettres et autres correspondance échangés depuis le début de la présente guerre jusqu'à aujourd'hui entre le gouvernement fédéral et la *Dominion Bridge Company*, et/ou d'autres parties intéressées au sujet de la *Calgary Rolling Mills*.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mai, 1941,—Copie de la lettre de l'Auditeur-général mentionnée par le ministre des Munitions et du ravitaillement en réponse aux questions 13 et 14 dans le dossier sessionnel No 84C déposé le 16 mai 1941.

M. Michaud propose,—Que le quatrième et dernier rapport du comité spécial nommé pour étudier et reviser les Règlements de la défense du Canada soit maintenant adopté.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 juin, 1941,—Etat montrant:—

1. Quel traitement Victor T. Goggin reçoit-il, en qualité d'administrateur-général de la Compagnie du logement en temps de guerre, Ltée?

2. Quel est le coût de l'ameublement de bureau que la Compagnie du logement, Ltée a acheté?

3. De quelle ou de quelles firmes d'architectes cette société a-t-elle retenu les services?

4. Quels honoraires leur verse-t-on pour services rendus?

5. Combien d'unités de logement avait-on terminées le 1er mai 1941?

6. Combien de logements étaient en construction à la date mentionnée plus haut?

7. Dans quelles villes la Compagnie du logement en temps de guerre, Ltée, construit-elle des maisons?

8. La Compagnie du logement en temps de guerre, occupe-t-elle des membres du personnel de l'Office national du logement? Si oui, combien?

9. A-t-on envoyé à Toronto et plus tard ramené à Ottawa des membres du personnel de l'Office national du logement? Si oui, pour quelle raison?

10. Quel sera le coût des trois maisons que l'on construit pour l'état-major à Hamilton lorsqu'on les aura terminées?

Et aussi,—Réponse additionnelle à un ordre de la Chambre, en date du 19 mai, 1941,—Etat montrant,—Depuis le 10 juin 1940, quelles ont été les dépenses pour (a) tapis, (b) autres meubles, (c) aménagements nouveaux d'édifice et réparations dans chacun des services suivants du ministère de la Défense nationale:

Administration, Secrétaire de la Défense nationale, Juge avocat général, Bureau d'enregistrement central, Division des adjudications, Impressions et papeterie, Services de la traduction, Examen des magasins, Inspecteur général, Chef de l'état-major général, Sous-chef de l'état-major général, Adjoint du sous-chef de l'état-major général, Direction des services d'opérations et de renseignements, Service des renseignements, Bibliothèque de ministère, Direction des services d'instruction militaire, Direction des services d'état-major, Service des transmissions, Service d'inspection et des essais, Section historique, Division de l'Auditeur-général, Adjudant général, Services personnels et d'organisation, Services de santé, Services de la Trésorerie militaire, Archives, Services dentaires, Officiers de liaison de la presse, Services auxiliaires, Quartier-Maître général, Services du génie, Fournitures et transport, Contrôle des déplacements, Conseiller en matière d'immeubles, Maître général des magasins militaires, Substitut du maître général des magasins militaires, Directeur des services du matériel, (Approvisionnements généraux, matériel spécial et transports motorisés), Ingénieur-mécanicien en chef, Directeur des services du matériel, (Administration), Directeurs des services de recherches techniques, Transports motorisés (Entretien), Dépôts de matériel, Magasins du matériel, Commission des allocations

familiales, Champs de tir de Connaught, District militaire de la région d'Ottawa, Corps de prévôté canadien, Garde des anciens combattants du Canada, Corps forestier canadien et Office de la Trésorerie.

La question suivante inscrite au feuillet est adoptée par la Chambre et changée en ordre de rapport d'après les dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et l'ordre en est transmis aux officiers compétents:

Par M. Green,—1. Quelles sont les heures de travail fixées pour les fonctionnaires et les commis civils temporaires employés dans les stations navales, aux quartiers-généraux de l'armée ou dans les stations de l'aviation au Canada?

2. Quels sont les congés statutaires observés par ces personnels de commis aux écritures?

3. Quel congé annuel est octroyé aux commis civils temporaires ainsi employés?

4. Parmi les membres de ces personnels y a-t-il des commis temporaires payés suivant un tarif de cinquante (50) cents de l'heure ou environ, et d'autres au taux de soixante (\$60) dollars par mois, ou environ, bien qu'ils fassent tous le même travail dans les deux groupes?

5. Si oui, pourquoi cette différence de traitement?

Le bill No 100, Loi modifiant la loi du ministère du travail, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

M. MacKinnon (Edmonton-ouest) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsidés, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et cinq minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

No 90

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 10 JUIN 1941

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

M. Donnelly, du comité permanent des bills privés, présente le cinquième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité a étudié les bills suivants et a convenu d'en recommander l'adoption sans modification, à savoir:—

Bill No 93 (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorrien Edson Weaver".

Bill No 94 (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à David MacDonald".

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente le bill No 101, Loi modifiant la loi spéciale des revenus de guerre, qui est lu la première fois;

Par consentement, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que le rapport de la Commission du service civil classifiant certaines positions auxquelles des employés du personnel temporaire de la Chambre des communes doivent être nommés d'une façon permanente, rapport déposé sur la Table le 5 mars, 1941, soit maintenant approuvé, à condition que les six constables transférés aux services des messagers et des nettoyeurs, dans la réorganisation des services de la Chambre, soient créés dans leur permanence par la Commission du service civil aux mêmes salaires qu'ils reçoivent à l'heure actuelle, mais que cette autorisation ne soit pas considérée comme précédent.

Voici le texte de ce rapport:

53.41

4 mars, 1941.

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA

A l'honorable président de la Chambre des communes:

Conformément aux stipulations des articles 61 et 12 de la Loi du Service Civil, la Commission du Service Civil, à la requête du Greffier de la Chambre des communes, soumet à l'approbation les changements de classification suivants:

Il est recommandé que le titre et la rémunération de la classe d'employés suivante, apparaissant actuellement comme:

Chef des messagers parlementaires et concierge

Salaire:

Annuel: \$1,740, \$1,860, \$1,980, \$2,100, \$2,220

soient modifiés de la façon suivante:

Chef des messagers parlementaires

Salaire:

Annuel: \$1,740, \$1,860, \$1,980, \$2,100, \$2,220
(Pour le présent titulaire)

Annuel: \$1,740, \$1,860, \$1,980
(Pour les nominations à venir)

Messager parlementaire

Il est recommandé que la rémunération de cette classe, qui est actuellement:

Salaire:

Annuel: \$720, \$780, \$840, \$900, \$960, \$1,020, \$1,080

soit modifiée de la façon suivante:

Annuel: \$1,080, \$1,140, \$1,200, \$1,260, \$1,320

Sergent du service de protection

Il est recommandé que la rémunération de cette classe, qui est actuellement:

Salaire:

Annuel: \$1,380, \$1,500, \$1,620

Allocation pour uniforme

soit modifiée de la façon suivante:

Annuel: \$1,740, \$1,800, \$1,860, \$1,920

Allocation pour uniforme

Constable du service de protection

Il est recommandé que la rémunération de cette classe, qui est actuellement:

Salaire:

Annuel: \$1,320, \$1,440

Allocation pour uniforme

soit modifiée de la façon suivante:

Annuel: \$1,500, \$1,560, \$1,620, \$1,680

Allocation pour uniforme

Il est recommandé que le titre et la rémunération de la classe suivante, apparaissant comme:

Page en chef

Salaire:

Annuel: \$1,080, \$1,140, \$1,200, \$1,260, \$1,320, \$1,380

soient modifiés de la façon suivante:

Chef des pages

Annuel: \$1,320, \$1,380, \$1,440, \$1,500, \$1,560

Surveillant du ménage, (Parlement)

Il est recommandé que la rémunération de cette classe, qui est actuellement:

Salaire:

Annuel: \$1,200, \$1,260, \$1,320, \$1,380, \$1,440

soit modifiée de la façon suivante:

Annuel: \$1,740, \$1,800, \$1,860, \$1,920

Il est recommandé que les nouvelles classes suivantes soient établies:

Messenger parlementaire confidentiel

Salaire:

Annuel: \$1,200, \$1,260, \$1,320, \$1,380, \$1,440, \$1,500, \$1,560, \$1,620

(Pour les présents titulaires et les employés temporaires à qui on accordera la permanence).

Annuel: \$1,200, \$1,260, \$1,320, \$1,380, \$1,440, \$1,500

Sous-chef du service de protection

Salaire:

Annuel: \$1,800, \$1,920, \$2,040

Allocation pour uniforme

Sous-chef des pages

Salaire:

Annuel: \$1,080, \$1,140, \$1,200, \$1,260, \$1,320

Premier page

Salaire:

Annuel: \$900, \$960, \$1,020

Chef de l'équipement, des achats et des magasins

Salaire:

Annuel: \$1,740, \$1,800, \$1,860, \$1,920, \$1,980

Chef du service des réparations (Chambre des communes)

Salaire:

Annuel: \$1,500, \$1,560, \$1,620, \$1,680, \$1,740, \$1,800

On désire recommander également que les seize employés, désignés sous le nom de Domestiques (hommes) et attachés à l'immeuble soient portés dans la classe actuelle des Nettoyeurs et Aides (\$1,020-\$1,140).

Dans le but d'effectuer la nomination des employés qui font actuellement partie du personnel temporaire de la Chambre des communes, il est recommandé, sous l'empire de l'article 59 de la Loi du service civil, que les positions maintenant autorisées à devenir permanents, soient exemptes des effets de l'article 13 de cette loi, qui stipule qu'aucune nomination ne devra être faite à un salaire plus élevé que le minimum prescrit pour une classe.

Il est recommandé que l'on autorise, à leur taux de paye actuel, la nomination des employés temporaires ayant cinq ans de service, et s'il n'y a pas, dans leur classe, de taux qui corresponde à ce salaire, il est recommandé qu'ils passent à l'échelon immédiatement supérieur, mais à la condition toutefois de ne pas dépasser le maximum dans cette classe.

Il est recommandé qu'effet soit donné aux présentes à compter du 1er mars 1941.

Respectueusement soumis,

(Signé) C. H. BLAND,
Président.

(Signé) AD. POTVIN,
Commissaire.

(Signé) J. H. STITT,
Commissaire.

4-3-41

M. Thorson propose,—Que le troisième rapport du comité spécial nommé pour faire enquête sur les dépenses de guerre, présenté à la Chambre le 4 juin, 1941, soit maintenant adopté.

Et un débat se poursuivant;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures du soir.

Huit heures du soir.

M. Kirk propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier sur les bills privés, conformément à l'article 110 du Règlement; agréé, par consentement unanime.

Les bills suivants sont alors respectivement considérés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus la troisième fois (les bills de divorce sur division) et passés, savoir:—

Bill No 93 (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorrien Edson Weaver".

Bill No 94 (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à David MacDonald".

Sur motion de M. Kirk, il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner à cette Chambre les témoignages, la preuve, etc., produits devant le comité permanent de divorce du Sénat auquel ont été transmises les pétitions qui ont servi de base aux bills de divorce ci-haut mentionnés.

Ayant disposé de l'ordre relatif aux bills privés;

Par consentement, M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier a reçu la démission de L. P. J. Desrosiers, écuyer, sous-chef des journaux français, Chambre des communes, qui a été acceptée à la condition d'être ratifiée par la

Chambre, et il a donné instruction au greffier de déposer sur la Table la correspondance qui s'y rapporte ainsi que sa recommandation à ce sujet, tel que ci-après.

OTTAWA, 6 juin 1941.

A L'HONORABLE CHAMBRE DES COMMUNES,

L'Orateur a l'honneur de recommander que la Chambre ratifie l'acceptation de la démission de L. P. J. Desrosiers, écuyer, sous-chef des journaux français, Chambre des communes.

J. ALLISON GLEN,

Orateur de la Chambre des communes.

OTTAWA, 10 juin, 1941.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous soumettre la lettre de démission de L. P. J. Desrosiers, écuyer, sous-chef des journaux français, Chambre des communes, avec ma réponse.

Il est nécessaire que l'acceptation de la démission de M. Desrosiers soit ratifiée par la Chambre des communes, et j'ai l'honneur de vous demander votre recommandation à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur,

Votre dévoué serviteur,

(Signé) ARTHUR BEAUCHESNE,

Greffier de la Chambre des communes.

L'HONORABLE J. ALLISON GLEN,

Orateur,

Chambre des communes,

Ottawa.

(Copie)

OTTAWA, 22 mai, 1941.

MONSIEUR LE GREFFIER,

Je viens d'accepter le poste de conservateur de la bibliothèque municipale de Montréal; je me démetts en conséquence, et pour prendre effet le 31 mai 1941, de mes fonctions de sous-chef des journaux français de la Chambre des communes. Soyez assuré que je regretterai vivement les années que j'ai passées parmi le personnel de la Chambre où j'ai rencontré tant d'amitié et de sympathie.

Je demeure, cher Monsieur Beauchesne,

Votre bien dévoué,

(Signé) LEO-PAUL DESROSIERS.

(Copie)

OTTAWA, le 23 mai, 1941.

M. LÉO-PAUL DESROSIERS,

Chambre des communes,

Ottawa.

CHER MONSIEUR DESROSIERS,

J'ai reçu votre lettre de démission et je désire exprimer les regrets que me cause de votre départ. Nous étions heureux de vous avoir dans notre personnel. Je vous souhaite succès dans votre nouvelle situation et je serai toujours heureux de

me rendre à vos désirs si toutefois vous avez besoin de quelques renseignements au sujet de la Chambre des communes. J'espère que vous pourrez continuer vos travaux littéraires et que cette fois vous ne manquerez pas de poser votre candidature à la Société Royale.

Recevez l'expression de mes sentiments amicaux, et croyez-moi toujours,

Votre tout dévoué,

(Signé) ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier de la Chambre des communes.

La Chambre reprend alors le débat sur le projet de motion de M. Thorson,— Que le troisième rapport du comité spécial nommé pour faire enquête sur les dépenses de guerre, présenté le 4 juin, 1941, soit maintenant adopté.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ledit rapport est adopté.

Le bill No 95, Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des modifications, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité des subsides;

M. Gardiner propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsides, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, sans modification:

Bill No 96, Loi modifiant la Loi sur les enquêtes en matière de différends industriels.

Bill No 97, Loi modifiant la Loi du Yukon.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:—

ATHLONE,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des sommes supplémentaires additionnelles requises pour le service du Canada pour l'exercice expirant le 31 mars 1942, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, Son Excellence le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 10 juin, 1941.

Sur motion de M. Ilsley, que lesdits message et budget soient transmis au comité des subsides.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et trois minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

No 91

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 11 JUIN 1941

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier de la Chambre a reçu du Directeur général des élections le certificat d'élection et le bref du député suivant, à savoir:

De Cora T. Casselman, du district électoral d'Edmonton-est.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au Greffier de la Chambre des Communes:

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref en date du sept avril, 1941, et adressé à J. H. Fulton, d'Edmonton, dans la province d'Alberta, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des Communes le district électoral d'Edmonton-est, aux lieu et place de Frederick Clayton Casselman, décédé, Cora-T. Casselman, 10022—83e Avenue, Edmonton, Alberta, veuve, a été déclarée élue.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce onzième jour de juin, 1941.

JULES CASTONGUAY, (L.S.)

Directeur général des élections.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 mai, 1941,—Copie de tous les comptes rendus par les membres des Bureaux des Services nationaux de guerre dans chaque province.

M. Mulock, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 mai, 1941,—Copie de tous rapports, correspondance, lettres, télégrammes et tous documents en la possession du gouvernement et échangés depuis 1940 jusqu'à ce jour, au sujet du bureau de poste de Villemontel, comté de Chapleau.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, après discussion, est adoptée.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

AGRICULTURE

SPÉCIAL

30 Loi sur l'Agriculture des Prairies. \$ 500,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE ADDITIONNEL 1941-42

AGRICULTURE

SERVICE TECHNIQUE

471 Entomologie—Crédit supplémentaire. 12,000 00

SERVICE DE LA PRODUCTION

Santé des animaux—

472 Pour dédommager les propriétaires d'animaux atteints de maladie visée par la *Loi des épizooties*, qui sont morts ou qui ont été abattus dans des circonstances non prévues dans la susdite loi ou les règlements en découlant, selon les montants mentionnés aux Détails des services. 297 31

SERVICE DES MARCHÉS

473 Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques, selon les montants mentionnés aux Détails des services—Crédit supplémentaire (à voter de nouveau). 12,332 48

SPÉCIAL

474 Bâtiments des services techniques—Pour en parachever la construction. 13,000 00

475 Subventions pour encourager l'amélioration du fromage et des fromageries—Crédit supplémentaire. 395,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir. Le comité des subsides siégera de nouveau aujourd'hui.

Mme Cora T. Casselman, député du district électoral d'Edmonton-est, après avoir prêté le serment suivant la loi, et avoir signé le rôle y afférant, prend son siège en Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

M. Mackenzie King propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est acceptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

PECHERIES

69 Administration.	\$ 128,480 00
70 Inspection des pêcheries, y compris les fonctionnaires et gardiens, les services de patrouille et de protection des pêcheries.	767,000 00
71 Construction de passes migratrices et déblaiement des rivières.	7,000 00
72 Développement de la pêche en haute mer et des marchés du poisson.	50,000 00
73 Office du poisson de conserve.	25,000 00
74 Pisciculture	190,000 00
75 Ostréiculture.	24,000 00
76 Commission de recherches sur les pêcheries.	238,000 00
77 Pour pourvoir à la part du Canada des dépenses de la Commission internationale des pêcheries nommée en vertu du traité du 2 mars 1923, entre le Canada et les Etats-Unis pour la préservation des pêcheries de flétan du Pacifique-nord.	25,000 00
78 Pour pourvoir à la part du Canada des dépenses de la Commission internationale des pêcheries en vertu du traité intervenu entre le Canada et les Etats-Unis pour la protection, la préservation et l'extension des pêcheries de saumon sockeye du bassin du Fraser.	40,000 00
79 Subvention à la United Maritime Fishermen's Association.	3,000 00
80 Pour pourvoir au transport, à l'apprêt et au séchage, et à d'autres frais ayant trait à la réception et à la vente des peaux de phoque obtenues par le Canada d'après le traité relatif à la chasse pélagique des phoques à fourrure, 1911.	120,000 00
81 Pour pourvoir au paiement d'une prime pour la destruction des phoques de port.	15,000 00

CRÉDITS SPÉCIAUX

82 Pour pourvoir à l'extension de la campagne d'éducation dans la production et la vente par les coopératives de pêcheurs.	25,000 00
83 Pour pourvoir à l'aide à la division du poisson salé de l'industrie de la pêche.	400,000 00

FINANCE

46 Administration..	356,425 00
47 Inspection des banques (Bureau de l'Inspecteur général des banques)..	26,000 00
48 Monnaie royale du Canada, y compris le Bureau fédéral des essais..	310,929 00

SERVICE DU LOGEMENT

49 Loi fédérale sur le logement, application..	89,390 00
--	-----------

PENSIONS DE VIEILLESSE (Y COMPRIS LES PENSIONS AUX AVEUGLES)

50 Pensions de vieillesse, y compris les pensions aux aveugles, administration..	42,320 00
--	-----------

PENSIONS ET ALLOCATIONS, INDEMNITÉS DE RETRAITE ET PENSIONS DIVERSES

Pensions et allocations de retraite

51 Application des lois de pension et de retraite..	31,370 00
52 Contribution de l'Etat au fonds de pension..	2,365,000 00
53 Allocations de retraite aux anciens employés du département des Impressions et de la Papeterie publiques..	2,500 00

CHARGES DE LA DETTE PUBLIQUE

55 Commission pour le paiement des intérêts sur la dette publique, les services d'agents du fisc, les timbres d'effets à Londres, l'enregistrement, etc..	165,100 00
---	------------

Subventions spéciales

[Nouveau-Brunswick..	900,000 00
[Nouvelle-Ecosse..	1,300,000 00
56 } Ile du Prince-Edouard..	275,000 00
} Manitoba..	750,000 00
} Saskatchewan..	1,500,000 00
} Colombie-Britannique	750,000 00

DIVERSES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

57 Conseil général canadien des Scouts..	9,000 00
58 Conseil fédéral des Guides..	4,860 00
59 Société royale d'astronomie..	1,620 00
60 Académie royale canadienne des arts..	2,025 00
61 Société royale du Canada..	4,500 00
62 Pour la préparation d'un rapport sur les conditions culturelles au Canada (littérature, arts, théâtre, éducation, etc.)..	2,500 00

Commission du district fédéral—

63 Entretien et amélioration des terrains contigus aux édifices de l'Etat, à Ottawa, et amélioration du réseau des promenades et parcs sous le contrôle de la Commission du district fédéral..	133,500 00
--	------------

GÉNÉRALITÉS

64	Commission du tarif, y compris la Commission fédérale du Commerce et de l'Industrie— Paiement autorisé notwithstanding toute disposition contraire de la Loi ou des règlements du service civil.	86,000 00
65	Pour pourvoir aux dépenses du bureau du contrôleur du Trésor.	2,040,457 00
66	Application de la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, et de la Loi pour favoriser les améliorations municipales, 1938	261,000 00
67	Pour pourvoir, subordonnement à l'approbation du Conseil du Trésor, aux traitements, reclassements et augmentations.	100,000 00
68	Dépenses imprévues, sujettes à l'approbation du Conseil du Trésor, dont un état détaillé doit être soumis au Parlement dans les quinze jours qui suivront l'ouverture de la prochaine session.	80,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le Comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, sans modification :

Bill No 87, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Bill No 95, Loi modifiant la Loi d'assistance agricole aux Prairies, 1939.

Bill No 100, Loi modifiant la Loi du ministère du Travail.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill No 88, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre, avec l'amendement suivant :

1. Page 16, ligne 39. Ajouter au bill ce qui suit, comme article vingt-neuf :

“29. Les articles trois et quatre de la présente loi n'entreront en vigueur que sur proclamation du Gouverneur en conseil, et cette proclamation ne sera pas émise avant que l'article quatre de la présente loi ait été soumise à la Cour Suprême du Canada aux fins d'obtenir le jugement de ladite cour sur la constitutionnalité dudit article quatre, ni avant que jugement ait été rendu.”

et avec l'incorporation dans ledit bill No 88 du bill No 101 de la Chambre des communes “Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre”, comme suit :

“Le paragraphe trois de l'article quatre-vingt de la loi spéciale des revenus de guerre, chapitre cent-soixante-dix-neuf des Statuts revisés du Canada, 1927, tel qu'édicte par l'article huit du bill quatre-vingt-huit, est modifié par l'addition, audit paragraphe, de ce qui suit (et qui est la réserve que porte le bill 101) ;

“Toutefois, l'exemption précitée ne s'applique pas aux marchandises mentionnées à l'alinéa deux de l'Annexe II de la présente loi, lorsqu'elles servent à la fabrication des produits mentionnés aux alinéas deux et huit de l'Annexe I de la présente loi”.

auquel amendement le Sénat désire le concours de la Chambre des communes.

M. Ilsley propose alors,—Que lesdits amendements soient maintenant lus la deuxième fois et acceptés; mais que la Chambre, malgré qu'elle désapprouve toute infraction à ses privilèges et à ses droits par l'autre Chambre, se désiste

dans ce cas de ses revendications à de tels droits et à de tels privilèges, mais son désistement en cette circonstance ne doit pas être interprété comme un précédent; et, de plus, que la Chambre accepte l'incorporation dans ce bill du bill No 101, loi modifiant la loi spéciale des revenus de guerre.

Et qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, lesdits amendements sont lus la deuxième fois et agréés.

La Chambre s'ajourne alors à minuit jusqu'à onze heures demain matin.

No 92

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 12 JUIN 1941

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions du chapitre 165, S.R.C., 1927, loi autorisant les remaniements et les transferts de fonctions dans le service public, et des dispositions de la loi des mesures de guerre, chapitre 206, S.R.C., 1927, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 4215, approuvé le 11 juin, 1941: pour transférer certains pouvoirs du ministre des munitions et des approvisionnements au ministre des services de guerre, en ce qui regarde la radiodiffusion d'après la loi canadienne de la radiodiffusion, 1936; pour transférer certains pouvoirs du ministre du Commerce au ministre des services de guerre, en ce qui a trait à la cinématographie, d'après la loi de la cinématographie nationale, 1939; pour transférer des pouvoirs, des devoirs et des fonctions du ministre des Transports en ce qui a trait à la propagande touristique au Canada et à l'administration du bureau canadien des Voyages au ministre des services de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 3549, approuvé le 11 juin, 1941: pour transférer le contrôle et l'administration de l'office national du film, à l'exception de cette division de l'office qui s'occupe de la production et de la distribution des photographies fixes, du ministère du commerce à la commission canadienne de la cinématographie.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des accords conclus avec certaines maisons d'affaires en vertu de la loi de la conservation du change étranger, 1940, Statuts du Canada 1940-41, chapitre 2, clause 8.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 4020, approuvé le 6 juin, 1941: au sujet de la nomination d'un bureau d'arbitrage et d'enquête, en vertu des dispositions de la loi sur les enquêtes en matière de différends industriels, pour faire enquête sur une grève ou un lockout imminent.

Du consentement de la Chambre, M. Lapointe (Québec-est), présente le bill No 102, loi modifiant la loi du Sénat et de la Chambre des communes, qui est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

M. Mackenzie King propose,—Qu'après avoir terminé le travail pour lequel elle a été convoquée, la Chambre s'ajourne jusqu'au 3 novembre, 1941, pourvu toutefois que si M. l'Orateur, après avoir consulté le gouvernement de Sa Majesté, juge à propos que l'intérêt public rend nécessaire de convoquer la Chambre plus tôt dans l'intervalle, M. l'Orateur puisse donner un avis signifiant son intention, que la Chambre se réunisse au temps fixé dans ledit avis, et qu'elle fasse son travail comme si l'ajournement avait été véritablement fixé à cette date.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

ASSURANCES

85 Administration	\$ 168,890 00
86 Dépenses de la campagne pour la prévention des incendies	10,580 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE ADDITIONNEL 1941-42

ASSURANCES

478 Administration—Crédit supplémentaire	2,500 00
--	----------

FINANCES

476 Pour pourvoir à l'indemnisation des provinces qui conviennent d'abandonner les domaines des impôts sur le revenu personnel et les corporations pour la durée de la guerre, le montant annuel de l'indemnisation étant calculé conformément et subordonné aux termes et conditions des accords approuvés par le Gouverneur en conseil et conclus	
---	--

avec ces provinces par Sa Majesté le Roi du droit du Canada représenté par le ministre des Finances, et sur la base qui produira à peu près la valeur, soit—

- (a) des revenus que la province et ses municipalités ont obtenus de ces sources durant l'année financière se terminant à la date la plus rapprochée du 31 décembre 1940, moins les montants perçus après la clôture de ladite année financière par la province et ses municipalités du chef des impôts sur le revenu personnel et les corporations prélevés sur les revenus de 1940 ou d'années antérieures ou basés sur le statut ou les opérations du contribuable en 1940 ou durant les années antérieures; soit
- (b) du service de la dette nette acquitté par la province durant l'année financière se terminant à la date la plus rapprochée du 31 décembre 1940 (les contributions aux fonds d'amortissement non comprises) moins les revenus obtenus de droits successoraux durant cette période et moins les montants perçus après la clôture de ladite année financière par la province et ses municipalités du chef des impôts sur le revenu personnel et les corporations prélevés sur les revenus de 1940 ou d'années antérieures ou basées sur le statut ou les opérations du contribuable en 1940 ou durant les années antérieures

et au paiement de subventions spéciales aux provinces qui concluent lesdits accords et peuvent démontrer la nécessité de subventions à la satisfaction du Gouverneur en conseil:

un montant ne dépassant pas 45,000,000 00

GÉNÉRALITÉS

477 Pour pourvoir aux dépenses du bureau du contrôleur du Trésor—Crédit supplémentaire 60,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

COMMERCE

340 Administration	126,480 00
341 Service des renseignements commerciaux	746,040 00
342 Services d'inspection de l'électricité et du gaz, y compris l'application de la Loi d'exportation de l'électricité et des fluides	270,905 00
343 Bureau des tarifs étrangers	36,890 00
344 Bureau de cinématographie	159,810 00
345 Loi du poinçonnage des métaux précieux	12,690 00
346 Publicité et réclame au Canada et à l'étranger ailleurs que dans le Royaume-Uni et l'Europe	54,360 00
347 Service d'inspection des poids et mesures	436,840 00
348 Commission nationale du cinématographe	39,100 00

Loi des grains du Canada—

349	Administration	104,648 50
350	Fonctionnement et entretien, y compris l'inspection, le pesage, l'enregistrement, etc.	1,564,247 50
351	Élévateurs de l'Etat, y compris l'outillage	374,702 00

Bureau fédéral de la statistique—

352	Administration	78,990 00
-----	--------------------------	-----------

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir. Le comité des subsides siégera de nouveau aujourd'hui.

Du consentement de la Chambre, sur une motion de M. Ilsley, la Chambre revient aux "motions".

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose alors sur la Table,—Copie de la correspondance échangée entre l'honorable J. L. Ilsley, ministre des Finances, et les premiers ministres des provinces au sujet des propositions budgétaires du ministre des Finances à l'effet que les provinces se retirent du domaine de l'impôt sur le revenu des personnes et des corporations.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 mai, 1941,—Etat montrant:—1. Dans chaque province, quel est le nombre des personnes que se sont enrôlées dans le Corps d'aviation royal canadien?

2. Combien, dans chaque province, se sont enrôlés (a) comme personnel volant, (b) pour services généraux?

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans modification:

Bill No 98, Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses de capital effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1941, prévoyant le remboursement d'obligations financières et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada.

Bill No 102, Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des communes.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

COMMERCE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE

353	Statistiques	\$ 934,520 00
354	Recensement démographique	2,886,350 00
Expositions et publicité—		
355	Expositions	112,900 00
356	Publicité et annonces au Royaume-Uni	45,020 00

SUBVENTIONS AUX PAQUEBOTS—POSTE ET NAVIRES

357 Administration. 9,660 00

Océan Atlantique

358 Service entre le Canada et l'Afrique du Sud. 100,000 00

Océan Pacifique

{ Service entre la Colombie-Britannique et l'Afrique du Sud. 80,000 00

{ Service entre le Canada, la Chine et le Japon. 595,000 00

{ Service entre Prince-Rupert (C.-B.) et les îles de la Reine-Charlotte. 22,000 00

359 { Service entre Vancouver et les ports du nord de la Colombie-Britannique. 15,000 00

{ Service entre Victoria, Vancouver, les ports d'escale et Skagway. 10,000 00

{ Service entre Victoria et la côte ouest de l'île Vancouver. 10,000 00

Services locaux

{ Service entre Baddeck et Iona 8,000 00

{ Service d'hiver entre Chester et l'île Tancook 1,600 00

{ Service entre Grand-Manan et la terre ferme. 33,000 00

{ Service entre Halifax, Canso et Guysboro. 9,000 00

{ Service entre Halifax, la Have et les ports de la rivière la Have. 1,750 00

{ Service entre Halifax, Sherbrooke et Spry Bay. 2,900 00

{ Service entre Halifax, Cap-Breton-Sud et les ports du lac Bras d'Or et la baie St-Laurent. 3,000 00

{ Service entre l'île aux Coudres et Les Eboulements 1,900 00

{ Service entre Mulgrave, Arichat et Canso 37,000 00

{ Service entre Mulgrave et Guysboro, avec escales aux ports intermédiaires. 9,500 00

{ Service d'hiver entre la Malbaie et la rive nord. 40,000 00

{ Service entre l'île Pelée et la terre ferme. 7,000 00

{ Service entre Pictou, Mulgrave et Chéticamp. 11,500 00

{ Service entre Pictou, Souris et les îles de la Madeleine. 47,500 00

{ Service entre l'île du Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse. 30,000 00

{ Service entre Québec, Natashquan et Harrington. 85,000 00

360 { Service entre Québec ou Montréal et Gaspé et les ports d'escale. 60,000 00

{ Service entre Rimouski et Matane et endroits sur la côte nord du St-Laurent 50,000 00

{ Service entre Rivière-du-Loup et Tadoussac et autres ports de la rive nord. 14,000 00

{ Service entre St-Jean, Rivière-à-l'Ours, Annapolis, Grandville et autres ports d'escale. 1,500 00

{ Service entre St-Jean et Bridgetown 800 00

{ Service entre St-Jean et Margaretville et autres ports de la baie de Fundy. 2,500 00

{ Service entre St-Jean et les ports du bassin des Mines. 5,000 00

{ Service entre St-Jean et St-André. 3,000 00

{ Service entre St-Jean, Westport et Yarmouth et autres ports d'escale. 10,000 00

{ Service entre St-Jean et Weymouth. 1,000 00

	Service entre Sydney et la baie St-Laurent, avec escale aux ports intermédiaires..	22,500 00
	Service entre Sydney et les ports du lac Bras d'Or et du littoral occidental du Cap-Breton, et l'île du Prince-Edouard	22,500 00
	Service entre Sydney et Whycomagh..	16,000 00

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

361	Traitements et autres dépenses du Conseil national de recherches..	832,635 00
-----	--	------------

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1941-42

COMMERCE

SURVENTIONS AUX PAQUEBOTS-POSTE ET AUX NAVIRES

Services locaux

522		Service entre Halifax et des ports de la baie Tor..	500 00
		Service entre Halifax et des ports de la côte occidentale du Cap-Breton..	3,000 00
		Service entre Mulgrave et Guysboro, avec escale aux ports intermédiaires—Crédit supplémentaire..	1,000 00

SPÉCIAL

CONSEIL NATIONAL DES RECHERCHES

523	Nouveaux locaux pour laboratoires auxiliaires. (A voter de nouveau)..	342,754 00
-----	---	------------

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

BUREAU DE L'AUDITEUR GENERAL

33	Traitements et dépenses de bureau..	455,790 00
----	---	------------

DIRECTEUR GENERAL DES ELECTIONS

34	Traitements et dépenses de bureau..	17,665 00
----	---	-----------

COMMISSION DU SERVICE CIVIL

35	Traitement et dépenses imprévues de la commission.. . . .	406,900 00
----	---	------------

ARCHIVES PUBLIQUES

250	Administration et services techniques..	142,970 00
-----	---	------------

IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

251	Administration..	39,110 00
252	Impression, reliure et distribution des statuts annuels.. . .	8,500 00
253	<i>Gazette du Canada</i>	23,080 00
254	Matériel—Réparations et renouvellements..	10,000 00
255	Distribution des documents officiels..	44,790 00
256	Impression et reliure des publications officielles pour vente et distribution aux ministères et au public.. . . .	40,000 00

SECRETARIAT D'ETAT

326 Administration	92,565 00
327 Division de la naturalisation	60,470 00
328 Division des compagnies	45,000 00
329 Bureau des traductions	308,220 00
330 Division des marques de commerce	25,210 00
331 Loi de tempérance du Canada	1,500 00
332 Administration de la Loi des faillites	35,600 00

BUREAU DES BREVETS ET DU DROIT D'AUTEUR

333 Administration	35 075 00
334 Division des brevets	150,800 00
335 Division du droit d'auteur et des dessins industriels	11,105 00
336 <i>Gazette des brevets</i>	36,320 00
337 Contributions à l'Office international pour la protection de la propriété industrielle, à l'Union internationale du droit d'auteur et à l'Union pour la protection des œuvres littéraires et artistiques	2,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1941-42

SECRETARIAT D'ETAT

520 Bureau des traductions—Crédit supplémentaire	15,760 00
--	-----------

BUREAU DES BREVETS ET DU DROIT D'AUTEUR

521 Division du droit d'auteur et des dessins industriels—Crédit supplémentaire	5,000 00
---	----------

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

REVENU NATIONAL

DOUANE ET ACCISE

193 Administration	991,785 00
194 Laboratoire chimique des douanes et de l'accise	41,995 00
195 Inspection, investigations et vérification	1,134,530 00
196 Section de mésestimation du service de surveillance	63,315 00
197 Ports, ports secondaires et stations de surveillance, y compris la rémunération du travail supplémentaire des fonctionnaires, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil; et bâtiments temporaires et loyer	7,462,960 00

DIVISION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

198 Administration générale, y compris l'autorisation de créer des positions et de faire des nominations dans la division, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil, et ces positions et le personnel ainsi nommé sont, par les présentes, totalement soustraits à l'application de ladite loi	433,580 00
199 Inspection et vérification internes	171,040 00
200 Bureaux de district	2,836,958 00

GÉNÉRALITÉS

201 Montant à payer au ministère de la Justice pour les services secrets d'enquête de la douane et de l'accise et de l'impôt sur le revenu, qui lui en rendront compte.	15,000 00
---	-----------

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1941-42

REVENU NATIONAL

DOUANE ET ACCISE

497 Administration générale—Crédit supplémentaire.	12,000 00
498 Inspection, investigation et vérification—Crédit supplémentaire.	162,100 00

DIVISION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

499 Administration générale, y compris l'autorisation de créer des positions et de faire des nominations dans la division, nonobstant toutes dispositions contraires de la Loi du service civil; et ces positions et le personnel ainsi nommé sont par les présentes totalement soustraits à l'application de ladite loi—Crédit supplémentaire.	57,710 00
500 Inspection et vérification internes—Crédit supplémentaire.	19,980 00
501 Bureaux de district—Crédit supplémentaire.	304,850 00

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

TRAVAIL

99 Administration.	134,543 00
101 Loi des enquêtes sur les coalitions.	45,315 00

Vendredi, 13 juin, 1941.

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à minuit et cinq minutes, jusqu' à onze heures de l'avant-midi, aujourd'hui.

No 93

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 13 JUIN 1941

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

M. Macmillan, du comité spécial d'enquête sur la Loi des Pensions et la Loi des allocations aux anciens combattants, présente le quatrième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

1. Conformément aux ordres de renvoi datés du 6 mars et du 11 mars, votre Comité a examiné, modifié et rapporté le Bill No 17, Loi modifiant la Loi des pensions, et il a étudié nombre de questions concernant les anciens combattants de la dernière guerre et de la guerre actuelle, y compris la Loi des allocations aux anciens combattants, l'octroi de soins médicaux, les gratifications, primes de démobilisation et allocations, au moment du licenciement, ou après, et les mesures nécessaires à la réintégration des anciens combattants.

2. Pour accomplir ce travail, votre Comité a tenu trente séances et interrogé vingt-neuf témoins, ci-dessous mentionnés, représentant les associations de soldats et les divisions administratives de l'État:

Le ministre des Pensions et de la Santé nationale;

Le général de brigade H. F. McDonald, président de la Commission canadienne des pensions, et président du Comité consultatif général de démobilisation et de rétablissement;

M. Walter S. Woods, sous-ministre associé des Pensions et de la Santé nationale, et vice-président du Comité consultatif général de démobilisation et de rétablissement;

M. J. R. Bowler, secrétaire général de la Légion canadienne de la *British Empire Service League*;

M. Richard Hale, de l'Association des anciens combattants tuberculeux, et conseil en chef des pensions de la Légion canadienne;

M. Alex. Walker, président de la Légion canadienne;

- Le lieutenant-colonel Sidney E. Lambert, président fédéral des Amputés de guerre du Canada, et président honoraire du Club Sir Arthur Pearson pour les soldats et marins aveugles;
- M. Richard Myers, secrétaire honoraire des Amputés de guerre du Canada;
- Le lieutenant-colonel Eddie Baker, O.B.E., directeur-gérant de l'Institut canadien des aveugles, et secrétaire-trésorier du Club Sir Arthur Pearson pour les soldats et marins aveugles, et membre du Conseil fédéral des Amputés de guerre du Canada;
- M. J. G. C. Herwig, secrétaire général adjoint de la Légion canadienne, de la *B.E.S.L.*;
- Le colonel C. E. Reynolds, président de la *Canadian Corps Association*;
- Le docteur W. C. Givens, secrétaire de la *Canadian Corps Association*;
- Le capitaine George Kermack, représentant de la division impériale, Légion canadienne de la *B.E.S.L.*;
- Le colonel E. G. Davis, sous-directeur des services médicaux, ministère de la Défense nationale;
- Le docteur Ross Millar, directeur des services médicaux, ministère des Pensions et de la Santé nationale;
- M. C. H. Bland, président de la Commission du service civil;
- M. A. W. Crawford, membre du Comité interministériel de la formation de la jeunesse;
- M. G. Murchison, directeur de l'établissement des soldats.

Les renseignements fournis à votre Comité par les représentants d'organismes d'anciens combattants, les membres des services publics, et par tous ceux qui ont présenté des exposés ou rendu témoignage, lui ont été d'une grande utilité, et nous désirons leur exprimer nos remerciements pour leur précieux concours.

3. Votre comité a consigné au compte rendu les minutes, procès-verbaux et recommandations du Comité consultatif général de démobilisation et de rétablissement, et noté les arrêtés en conseil adoptés depuis le 10 septembre 1939. Le sommaire suivant indique les sujets pertinents dont traitent les arrêtés en conseil les plus importants:

- C.P. 2588, 7 septembre 1939, prévoit le retour au service public de "tous les fonctionnaires qui deviennent membres des forces navales, militaires ou aériennes";
- C.P. 3004, 5 octobre 1939, pourvoit au traitement des membres des forces dans les hôpitaux du ministère des Pensions et de la Santé nationale;
- C.P. 3005, 5 octobre 1939, crée la Classe 19 prévue par C.P. 91;
- C.P. 4068½, 8 décembre 1939, crée, au sein du Cabinet, un Comité de démobilisation et de rétablissement;
- C.P. 5421, 8 octobre 1940, crée un Comité consultatif général de démobilisation et de rétablissement;
- C.P. 204/6613, 18 novembre 1940, pourvoit au traitement médical après licenciement et une allocation aux personnes à la charge du patient pendant son hospitalisation;
- C.P. 6282, 27 novembre 1940, autorise la création de la Division du bien-être des vétérans auprès du ministère des Pensions et de la Santé nationale;
- C.P. 1/7324, 11 décembre 1940, modifie et élucide C.P. 204/6613;
- C.P. 7521, 19 décembre 1940, allocation de rétablissement aux membres des forces honorablement licenciés après 183 jours de service;

- C.P. 7520, 21 décembre 1940, création d'un comité pour étudier la question de l'utilisation et de la distribution des fonds de cantines;
C.P. 1087, 14 février 1941, modifiant C.P. 7520;
C.P. 1218, 17 février 1941, terme additionnel de renvoi de C.P. 4068½ concernant la reconstruction d'après-guerre;
C.P. 2763, 10 mai 1941, création de la Classe 20 prévue par C.P. 91.

- (a) Le Comité note que les arrêtés en conseil précités procurent au Comité du Cabinet, au Comité interministériel et à leurs sous-comités, les moyens de poursuivre l'étude des divers problèmes qui surgiront du rétablissement des soldats licenciés et démobilisés de la présente guerre, et que les sous-comités se réunissent de temps à autre pour étudier les questions suivantes: primes de démobilisation, placement, éducation professionnelle, rééducation de certaines catégories de blessés, études interrompues, établissement de soldats-colons, administration de fonds spéciaux et autres aspects du rétablissement des anciens combattants.
- (b) Le Comité note également que l'administration a été renforcée par la nomination d'un sous-ministre associé, M. Walter S. Woods, qui sera chargé d'appliquer les mesures pouvant être périodiquement adoptées, et d'organiser la Division du bien-être des vétérans.
- (c) Le Comité note, de plus, les dispositions actuellement prises pour coordonner les opérations du nouveau Service canadien de placement, sous la direction de la Commission d'assurance-chômage, et celles de la Division du bien-être des vétérans, et pour établir une vaste administration fédérale qui s'occupera en particulier du rétablissement civil des anciens combattants de la dernière guerre aussi bien que de la présente. Nous recommandons que le ministère du Travail ordonne à ses agents de placement de collaborer avec la Division du bien-être des vétérans, et d'assurer la préférence d'emplois aux anciens combattants.
- (d) Le Programme de formation pour les nécessités de la guerre, dont l'exécution a été confiée à l'administration du Plan de formation de la jeunesse, sous la direction du ministère du Travail, donne la préférence aux anciens combattants de la dernière guerre et de la présente guerre qui cherchent à s'insérer comme étudiants.
- (e) Les arrêtés en conseil régissant les subventions de réadaptation, les soins et les allocations accordés par le ministère et les soins médicaux postérieurs à la démobilisation, prévoient certains avantages transitoires nécessaires en vue de la rééducation physique des anciens combattants souffrant de maladie ou de blessures. Nous recommandons que soient prises des mesures supplémentaires pour l'entière rééducation physique nécessaire des anciens combattants, soit en vue de réadapter ces vétérans à un service additionnel, soit en vue de leur rétablissement.

5. Il est évident que les mesures d'urgence précitées, prises en considération par le Comité consultatif général de démobilisation et de rétablissement, et incorporées dans des arrêtés en conseil, règlements ou mesures administratives, ont, à un certain degré, coïncidé avec les exigences sans cesse croissantes depuis l'ouverture des hostilités. Toutefois, ces mesures sont insuffisantes pour répondre au besoin national immédiat de rétablir dans la vie civile tous ceux qui sont aujourd'hui licenciés; elles ne répondront pas non plus au vaste besoin national qui surgira lorsque, à la fin des hostilités, il faudra entreprendre la démobilisation d'un grand nombre d'hommes physiquement aptes.

6. Les plans actuellement mis à l'étude par les sous-comités du Comité consultatif général de démobilisation et de rétablissement, en vue des problèmes à résoudre durant la période de démobilisation pour ce qui concerne l'éducation pro-

fessionnelle et technique, la poursuite interrompue des études ou de la formation professionnelle, la rééducation des grands blessés et l'établissement de soldats-colons, devraient être élaborés en un projet définitif dès que le Comité consultatif général aura pu scruter et évaluer les résultats du recensement professionnel actuellement opéré dans les forces armées. Les données analytiques obtenues de ce recensement permettront au Gouvernement de prendre les mesures de réadaptation nécessaires. Dans l'intervalle, nous soulignons l'utilité et la nécessité d'une collaboration aussi étroite que possible de la part de l'industrie et de tous les organismes susceptibles de donner de l'emploi, afin que les anciens combattants puissent réintégrer les emplois qu'ils occupaient avant leur enrôlement, ou exercer un autre emploi rémunérateur.

7. En conséquence, votre Comité recommande:

(1) Que le Comité consultatif général de démobilisation et de rétablissement poursuive son étude des grandes questions connexes, et que le Gouvernement s'applique, par décret, en cas d'urgence, mais de préférence par voie législative, à établir un programme pratique en vue du rétablissement civil des hommes licenciés et démobilisés.

(2) Que soit étudiée la question de maintenir dans le service, pendant une période n'excédant pas six mois après la date normale de leur démobilisation, les membres des forces n'ayant ni invalidité, ni droit à pension, ni assurance d'un emploi immédiat, en vue de leur trouver des emplois et de les rétablir dans la vie civile.

(3) Que les préférences en faveur des vétérans de la dernière guerre, actuellement sollicitées par les ministères intéressés, et généralement observées dans les contrats adjugés par les ministères de la Défense nationale, des Travaux publics, et des Munitions et Approvisionnements, soient étendues aux hommes et femmes qui auront servi dans la guerre actuelle, et que ces préférences soient également observées dans tous les contrats et emplois de l'Etat, lorsqu'il est nécessaire de remplacer des employés ou d'en engager de nouveaux.

(4) Que la préférence statutaire accordée à certaines catégories d'anciens soldats, en vertu du paragraphe 4 de l'article 29 de la Loi du service civil (chapitre 22-1921), soit étendue aux anciens soldats de la guerre actuelle qui résidaient au Canada avant ce service.

(5) Que les consultations déjà inaugurées avec les Gouvernements provinciaux et les comités locaux de rétablissement soient poursuivies, en vue d'obtenir la plus complète collaboration de tous les corps publics et privés au rétablissement civil des anciens soldats.

. Que les dispositions de la Loi d'assurance des soldats de retour soient rendues applicables aux hommes servant dans la guerre actuelle.

9. Que, dans le plus bref délai possible, le Gouvernement mette à l'étude les questions suivantes:

(a) Traitement des vétérans de l'insurrection Riel, dans les hôpitaux du ministère des Pensions et de la Santé nationale, et octroi à ces vétérans des avantages de la Loi des allocations aux anciens combattants;

(b) Relèvement des pensions pour longs états de service aujourd'hui accordées à un certain nombre d'anciens membres de la milice, sous le régime des Statuts du Canada, 1901, chapitre 17, article 9.

10. Qu'après un examen plus approfondi des problèmes en jeu, soit étudiée l'opportunité d'étendre les dispositions de la Loi des allocations aux anciens combattants:

(a) Aux veuves de pensionnés invalides ne touchant actuellement aucune pension;

(b) Aux veuves de bénéficiaires d'allocations aux anciens combattants.

11. Que soit prise en considération l'opportunité d'appliquer les dispositions des arrêtés en conseil C.P. 3359 et C.P. 3492, du 10 novembre 1939, aux Canadiens servant à bord de navires, autres que ceux d'immatriculation canadienne, en service aux ports canadiens durant la guerre avec le Reich allemand.

12. Que, par des mesures appropriées, le Gouvernement assure aux membres des services auxiliaires qui servent dans les forces armées sur un théâtre réel de guerre, et aux personnes à la charge de ces membres, une indemnité correspondante à celle prévue pour les membres des forces armées.

13. Que le Gouvernement prenne les dispositions nécessaires en vue d'assurer aux employés du Gouvernement canadien une indemnité suffisante pour invalidité ou décès attribuable à l'action de l'ennemi, et que cette indemnité soit en majoration de toute pension de retraite à laquelle l'employé peut avoir droit en raison de ses contributions.

14. Que soient étudiés les moyens d'accorder des services médicaux et une indemnité au personnel de la Défense contre avion et à tout autre civil qui subit une invalidité ou la mort par suite de l'action de l'ennemi, ou en conséquence du service dans des unités analogues à la D.C.A.

15. Que l'article 13 de la Loi des allocations aux anciens combattants soit modifié de façon à conférer à la Commission le pouvoir discrétionnaire de continuer à payer au bénéficiaire sans charges de famille une partie de son allocation durant l'hospitalisation de ce bénéficiaire.

16. Que le montant de l'allocation aux anciens combattants imputé sur les versements impayés et accumulés de la pension rétroactive n'excède pas le montant de l'allocation versée durant la période pour laquelle a été accordée la pension rétroactive.

Copie des témoignages entendus par votre Comité est déposée ci-jointe.

(Pour les témoignages, consulter l'Appendice No 4 des Journaux)

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport sur le fonctionnement de la monnaie royale canadienne pour les années civiles 1939-1940.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 avril, 1941,—Copie de tous rapports, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents échangés du 1er juillet 1940 jusqu'à aujourd'hui et que le ministère a en sa possession au sujet de primes à l'acre pour les lopins suivants: N. $\frac{1}{2}$ -52-1-0 4 et E. $\frac{1}{2}$ -52-2-0 4.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de la lettre de l'honorable James G. Gardiner, par laquelle il annonce sa démission comme ministre des Services nationaux de guerre.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 mai, 1941,—Etat montrant:—1. Depuis 1935, quelle somme totale le gouvernement fédéral a-t-il donnée chaque année financière pour l'assistance aux chômeurs dans la province du Nouveau-Brunswick?

2. Durant chacune de ces années financières, (a) quelle somme totale a-t-il donnée pour l'assistance directe, (b) quelle somme a-t-il donnée pour défrayer le coût de travaux publics, (c) quelle somme a-t-il donnée pour être employée par la province à défrayer les frais de divers plans de formation de la jeunesse, (d) le cas échéant, quel montant a-t-il donné pour défrayer le coût d'autres initiatives éducationnelles, (e) quels montants a-t-il donnés pour favoriser la

colonisation, (f) quelles autres entreprises additionnelles pour la diminution du chômage le Dominion a-t-il encouragées par des donations d'argent à la province du Nouveau-Brunswick?

3. Quel montant total le Dominion a-t-il donné pour chacune de ces entreprises?

4. Quelle personne a représenté dans chaque cas le gouvernement fédéral en qualité de surveillant ou d'inspecteur de chacune de ces entreprises afin de veiller à ce que les deniers donnés par le Dominion soient dépensés uniquement et entièrement pour les fins fixées dans chaque donation?

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un accord conclu entre Sa Majesté le Roi et la Compagnie de téléphone Bell du Canada au sujet de la conversion du système d'échange téléphonique manuel au système de cadran indicateur, dans les édifices et les bureaux du gouvernement fédéral à Ottawa et dans les environs.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné que le nom de M. Hansell remplace celui de M. Marshall comme membre du comité spécial nommé pour faire enquête sur les dépenses de guerre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

DEFENSE NATIONALE

(Autres que les crédits de guerre)

SERVICES ORDINAIRES

182	Service des cadets.	\$ 171,500 00
183	Subventions aux associations et instituts militaires selon les montants mentionnés aux Détails des services.	11,700 00
184	Entretien et rajustements divers—Guerre 1914-18 (Autrefois règlements des réclamations de guerre).	20,480 00
185	Monuments des champs de bataille.	14,680 00
186	Livre du Souvenir.	6,500 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

Pensions civiles—

187	Robert Allen.	269 52
188	Walter Pettipas.	515 90
189	Florence Walker.	360 00
190	Arnold Truman Townsend.	420 00
191	Michael Mountain.	420 00
192	Mme Alice Smuck.	480 00

TRAVAUX PUBLICS

257	Administration.	188,030 00
-----	-------------------------	------------

DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF

258	Administration.	215,280 00
259	Ottawa—Entretien et service des édifices et terrains fédéraux, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc.	2,673,959 00

260	Entretien et service d'autres édifices et terrains fédéraux, situés hors d'Ottawa, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc.	3,478,430 00
261	Service de téléphone à Ottawa.	97,000 00
262	Service de téléphone ailleurs qu'à Ottawa.	8,000 00

Construction, réparation et amélioration d'édifices publics—

Provinces Maritimes en général

263	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations.	50,000 00
-----	---	-----------

Québec

264	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations.	100,000 00
-----	---	------------

Ontario

265	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations.	100,000 00
-----	---	------------

Manitoba

266	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations.	35,000 00
-----	---	-----------

Saskatchewan

267	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations.	35,000 00
-----	---	-----------

Alberta

268	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations.	35,000 00
-----	---	-----------

Colombie-Britannique

269	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations.	50,000 00
-----	---	-----------

Généralités

270	Edifices fédéraux de l'immigration—Réparations, améliorations, etc.	35,000 00
271	Stations fédérales de quarantaine—Entretien et réparation.	17,000 00
272	Laboratoires scientifiques et fermes expérimentales—Remplacement, réparation et amélioration d'édifices.	100,000 00
273	Drapeaux pour les édifices publics.	2,500 00
274	Edifices publics, en général—Réparations, réaménagement, garnitures et améliorations.	200,000 00
275	Hôpitaux des anciens combattants—Réparations, améliorations et modifications.	60,000 00

DIVISION DE L'INGÉNIEUR EN CHEF

276	Administration	189,570 00
277	Génie, y compris les traitements des ingénieurs, commis, etc.	490,390 00

Dragage

278	Surveillance générale.	9,275 00
279	Provinces Maritimes.	349,700 00
280	Ontario et Québec.	259,300 00

281	Manitoba, Saskatchewan et Alberta..	52,400 00
282	Colombie-Britannique	190,000 00

Entretien et service de bassins de radoub, écluses, digues, etc.

283	Bassin de radoub de Champlain..	61,380 00
284	Bassin de radoub d'Esquimalt..	70,630 00
285	Bassin de radoub de Lorne..	31,740 00
286	Selkirk—Cale de réparations..	3,800 00
287	Entretien et service d'écluses et digues	49,174 00
288	Entretien et service de bateaux déblayeurs..	41,600 00

Entretien et service des routes et ponts

289	Pont du chenal de Burlington..	14,700 00
290	Kingston, chaussée La Salle..	15,429 00
291	Pont de New-Westminster..	48,174 00
292	Ottawa—Ponts et abords..	7,900 00
293	Généralités	19,500 00

Construction, réparations et améliorations—

Ports et rivières

Nouvelle-Ecosse

294	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	225,000 00
-----	--	------------

Ile du Prince-Edouard

295	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	55,000 00
-----	--	-----------

Nouveau-Brunswick

296	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	80,000 00
-----	--	-----------

Québec

297	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	250,000 00
-----	--	------------

Ontario

298	{	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	130,000 00
		Grand River—Contribution consentie pour améliorations. (A voter de nouveau, \$58,000)	118,000 00
		Port-Colborne—Réparations au brise-lames..	26,750 00

Manitoba

299	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	20,000 00
-----	--	-----------

Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest

300	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	10,000 00
-----	--	-----------

Colombie-Britannique et Yukon

301	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	90,000 00
-----	--	-----------

DIVISION DU TÉLÉGRAPHE

302 Administration 27,120 00

SERVICES DE TÉLÉGRAPHE ET DE TÉLÉPHONE—SERVICE ET ENTRETIEN

303 Lignes et câbles télégraphiques—Bas Saint-Laurent et provinces Maritimes, y compris le service des bateaux faisant l'inspection des câbles. 133,780 00

304 Alberta et Saskatchewan. 87,760 00

305 Division du surintendant du district de Vancouver. 11,800 00

306 Colombie-Britannique—Districts du Nord et du Yukon. 129,508 00

307 Colombie-Britannique—District de l'île Vancouver. 94,510 00

308 Services télégraphiques et téléphoniques en général. 5,000 00

RECONSTRUCTION, RÉPARATIONS ET AMÉLIORATIONS

309 Provinces Maritimes et Bas St-Laurent. 12,000 00

310 Saskatchewan et Alberta. 12,000 00

311 Colombie-Britannique—districts du Nord et du Yukon. 17,000 00

312 Colombie-Britannique—district de l'île Vancouver. 9,000 00

GÉNÉRALITÉS

313 Galerie nationale du Canada. 43,720 00

314 Travaux divers non prévus ailleurs, chaque montant individuel limité à \$3,000. 50,000 00

315 Crédits supplémentaires sur autorisation du conseil du Trésor, sauf quand la somme requise par le ministère des Travaux publics est inférieure à \$200. 100,000 00

CRÉDITS SPÉCIAUX

DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF

Construction, réparation et amélioration d'édifices publics

316 { Pour terminer les contrats. 220,000 00

{ Station postale "A" à Toronto—

{ Améliorations. 36,000 00

DIVISION DE L'INGÉNIEUR EN CHEF

Construction, réparation et amélioration de ports et rivières

317 Pour terminer les contrats. 357,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE ADDITIONNEL, 1941-42

TRAVAUX PUBLICS

DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF

Généralités

504 Drapeaux pour les édifices publics—Crédit supplémentaire. 5,500 00

DIVISION DE L'INGÉNIEUR EN CHEF

Construction, réparation et amélioration—Ports et rivières

NOUVELLE-ÉCOSSE

505 Dingwall—Améliorations. 83,300 00

ILE DU PRINCE-EDOUARD

506	Souris—Réparation du brise-lames	29,000 00
	Ports et rivières en général—	
507	Entretien des services, sans entreprise nouvelle—Crédit supplémentaire	45,000 00

NOUVEAU-BRUNSWICK

508	Burnt Church—Réparation du quai	18,000 00
-----	---	-----------

QUÉBEC

509	Rivière Richelieu (Bassin de Chambly)— Dragage	17,900 00
-----	---	-----------

ONTARIO

510	{ Grand River—Contribution convenue pour améliorations— Crédit supplémentaire	50,000 00
	{ Hamilton—Dragage d'entretien	50,600 00

COLOMBIE-BRITANNIQUE

511	Zaballos—Prolongement du quai et hangar	3,300 00
-----	---	----------

Dragage

512	Colombie-Britannique—Crédit supplémentaire	5,000 00
-----	--	----------

Généralités

513	Ouvrages de protection générale	200,000 00
514	Solde nécessaire à l'achèvement de travaux entrepris au cours des années financières précédentes et pour lesquels aucun crédit spécial n'est inclus dans le budget de l'année financière 1941-42	30,000 00

SPÉCIAL

DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF

Construction, réparation et amélioration d'édifices publics

515	Pour clore certains contrats—Crédit supplémentaire	370,000 00
-----	--	------------

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

TRANSPORTS

362	Administration	378,943 00
-----	--------------------------	------------

APPLICATION DE LA LOI DES TRANSPORTS

363	Commission des Transports— Administration, entretien et fonctionnement	280,760 00
-----	---	------------

SERVICE DES CANAUX

376	Administration	37,810 00
377	Canaux—Service et entretien	2,213,669 00
378	Canaux—Améliorations (à voter de nouveau, \$15,900)	172,600 00
379	Dépenses relatives aux levés et investigations sur le canal maritime du Saint-Laurent	3,000 00

380	Pour procéder aux mesurages du débit et autres dépenses découlant de la surveillance et du contrôle du développement de l'énergie hydroélectrique de la <i>Beauharnois Light, Heat and Power Company Limited</i>	3,000 00
-----	--	----------

SERVICE DE LA MARINE

381	Administration	16,675 00
382	Administration du matériel flottant	21,915 00
383	Services nautiques—Administration	29,520 00
384	Navires du service de la marine, y compris les brise-glaces—Entretien, service et réparations	1,247,000 00
385	Construction, entretien et surveillance du balisage, y compris salaires et allocations des gardiens de phares	1,802,560 00
386	Agences, traitements et dépenses de bureau	259,064 00
387	Entretien et réparation de quais	5,000 00
388	Pour briser la glace dans la baie du Tonnerre, le lac Supérieur et autres endroits où l'intérêt de la navigation l'exige	30,000 00
389	Contribution du Canada au coût de la patrouille des glaces de l'Atlantique-Nord	7,500 00
390	Administration du pilotage	194,600 00
391	Service de sauvetage, y compris les récompenses pour sauvetage de personnes	37,060 00
392	Subvention pour l'outillage de renflouement—Québec et Colombie-Britannique	45,000 00
393	Subventions de \$200 chacune aux Royal Arthur Sailors Institutes, à Port-Arthur, Kingston et Toronto, qui fournissent l'assistance médicale et l'hospitalisation aux marins nécessiteux sur les Grands Lacs	600 00
394	Divers services concernant la navigation et les expéditions, y compris les allocations de \$500 à l'école de navigation de l'Université Queen, et de \$1,350 à l'école de navigation de Vancouver, C.-B., et le règlement de réclamations du Board of Trade de Londres, Angleterre, pour secours apportés aux marins nécessiteux de navires britanniques d'immatriculation canadienne	46,180 00
395	Inspection des navires et application des dispositions des Conventions pour la sécurité en mer et les lignes de charge	205,325 00
396	Service des signaux maritimes	92,960 00
397	Chenal maritime du Saint-Laurent—Dragage à forfait du Saint-Laurent et du port de Montréal, y compris le coût d'administration—Capital	1,973,085 00
398	Chenal maritime du Saint-Laurent—Service et entretien, y compris toute partie du contrat de dragage imputable à l'entretien	174,300 00

SERVICE DES CHEMINS DE FER

399	Réparations et dépenses découlant de l'usage et de l'entretien des wagons officiels des chemins de fer sous la juridiction du ministère	41,120 00
400	Chemin de fer de la baie d'Hudson—Construction et amélioration—Capital	14,000 00
401	Chemin de fer de la Baie d'Hudson—Pour combler la différence entre les frais d'exploitation et d'entretien et la recette d'exploitation durant l'année financière se terminant le 31 mars 1942, sans excéder	350,000 00

402	Intérêt sur les rails fabriqués pour les chemins de fer Nationaux du Canada; pour le paiement de l'intérêt aux conditions des arrêtés du conseil C.P. 1462 et C.P. 1533 du 7 juin 1935 relativement aux commandes de rails d'acier pour la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada.	2,200 00
403	Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes— Pour autoriser par ces présentes et solder au besoin, pendant l'année financière 1941-42, envers la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, la différence (évaluée par les vérificateurs des comptes de ladite compagnie et par eux certifiée au ministre des Transports à la demande de ce dernier), occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, entre les taux de tarifs et les tarifs normaux (d'après les prescriptions de l'article 9 de ladite loi à l'égard des compagnies y mentionnées) sur toutes les marchandises transportées en 1941, sous le régime des tarifs approuvés, sur les lignes de l'Est (définies à l'article 2 de ladite loi) des chemins de fer Nationaux du Canada.	3,350,000 00
404	Pour solder au besoin, pendant l'année financière 1941-42, la différence (évaluée par la Commission des transports et par elle certifiée au ministre des Transports à la demande de ce dernier) occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, entre les taux de tarifs et les taux normaux (mentionnés à l'article 9 de ladite loi) sur toutes les marchandises transportées en 1941 sous le régime des tarifs approuvés par les compagnies suivantes: Canada & Gulf Terminal Railway, Chemin de fer Canadien du Pacifique, comprenant Fredericton & Grand Lake Coal and Railway Company; New Brunswick Coal and Railway Company, Cumberland Railway and Coal Company, Dominion Atlantic Railway, Maritime Coal, Railway and Power Company, Sydney & Louisburg Railway, Chemin de fer de Témiscouata.	900,000 00

BUREAU CANADIEN DU TOURISME

405	Pour encourager le tourisme au Canada.	500,000 00
-----	--	------------

INDEMNISATION DES EMPLOYÉS DE L'ÉTAT

406	Application de la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat.	21,095 00
-----	---	-----------

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

407	Allocation de commisération à John Davidson, ancien garde-phare au cap Mudge, C.-B.	500 00
408	Allocation de commisération pour compenser la Workmen's Compensation Board de la Colombie-Britannique qui doit maintenir et payer une pension de \$40.00 par mois jusqu'au 31 mars 1942 à la veuve de feu E. J. McCoskrie, autrefois employé comme gardien de port à Prince-Rupert, C.-B., et qui fut tué dans l'exercice de ses fonctions.	480 00

409	Somme requise pour verser des pensions de \$300 chacun aux anciens pilotes: Alphonse Asselin, Joseph Pouliot, Raoul Lachance, J.-H. Talbot, Jules Asselin, Joseph Vézina, Arthur Paquet.	2,100 00
410	Caisse de prévoyance des Cheminots—Pour ajouter aux allocations de pension en vertu des dispositions de la Loi de la caisse de prévoyance des employés de chemin de fer Intercolonial et de l'île du Prince-Edouard, de manière à effectuer les versements minima pendant la période du 1er janvier 1941 au 31 mars 1942 à raison de \$30 par mois au lieu de \$20, tel que prévu dans ladite loi.	23,000 00

CRÉDIT SPÉCIAL

SERVICE DES CANAUX

Canaux—Améliorations—

411	Ancien canal de Beauharnois—Pour pourvoir au règlement des réclamations de la T. C. Gorman Construction Company, Limited, relatives au contrat No 31659 du 28 décembre 1939, pour la construction du pont de la rue Jacques-Cartier à Valleyfield, P.Q., une somme ne dépassant pas.	4,900 00
-----	--	----------

SERVICE DE LA MARINE

412	Canal à eau profonde du St-Laurent—Pour assurer le prolongement et l'amélioration des déversoirs régulateurs—Capital.	155,000 00
413	Pour assurer le parachèvement d'un navire à la fois brise-glace et bateau de transport—Capital (à voter de nouveau).	80,000 00

SERVICE DES CHEMINS DE FER

414	Pour assurer l'exécution des engagements pris avant le 31 mars 1941, en vertu du crédit 456, Annexe "A" à la loi des subsides No 3, 1940, concernant les passages à niveau (à voter de nouveau).	638,786 22
-----	--	------------

BUDGET SUPPLEMENTAIRE ADDITIONNEL 1941-42

TRANSPORTS

SERVICE DES CANAUX

525	Canaux—Améliorations—Crédit supplémentaire.	52,560 00
526	Pour pourvoir aux dépenses relatives aux levés et enquêtes concernant la canalisation du Saint-Laurent—Crédit supplémentaire.	23,000 00

SERVICE DE LA MARINE

527	Vapeurs du service de la marine, y compris les brise-glace—Entretien, service et réparations—Crédit supplémentaire.	15,000 00
528	Construction, entretien et surveillance des balises, y compris les salaires et les allocations des gardiens de phares—Crédit supplémentaire.	40,000 00
529	Service de sauvetage, y compris les récompenses pour sauvetage—Crédit supplémentaire—(A voter de nouveau).	2,100 00

419 Avances au Conseil des ports nationaux avec intérêt au taux que fixera le Gouverneur en conseil, pour le temps et aux conditions que ce dernier pourra déterminer, lesdites avances devant servir à liquider les déficits résultant de l'exploitation du pont Jacques-Cartier.	441,125 00
--	------------

PRETS ET PLACEMENTS

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

420 Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux pour défrayer les dépenses de l'année civile 1941 pour l'un ou l'ensemble des item suivants:	
Dépenses au compte de capital et de reconstruction—	
Montréal (à voter de nouveau \$20,000)	405,600 00
Moins les sommes à dépenser pour le fonds de remplacement.	58,300 00
	<hr/>
	\$ 347,300 00

SERVICE AÉRIEN

(Régie et surveillance transportées au ministre des Munitions et des Approvisionnements par l'arrêté en conseil C.P. 3076 du 8 juillet 1940.)

364 Administration.	11,435 00
<i>Division de l'aviation civile</i>	
365 Contrôle de l'aviation civile, y compris l'application de la Loi de l'aéronautique et les règlements établis sous son empire.	245,400 00
366 Routes aériennes et aéroports—	
Construction et améliorations, y compris l'éclairage et les installations radiophoniques (Capital)	1,231,460 00
367 Routes aériennes et aéroports—Service et entretien, y compris l'éclairage et les services radiophoniques et météorologiques.	1,729,585 00
368 Subventions pour instruction aéronautique avancée et aux Cercles d'aviation, y compris une allocation de \$5,000 à l'Association canadienne des cercles d'aviateurs	13,000 00
369 Contributions aux municipalités pour l'amélioration des aéroports existants ou pour l'établissement de nouveaux aéroports et pour la construction directe d'ouvrages dans les aéroports municipaux ou fédéraux desservant les municipalités, dont les emplacements ont été fournis par lesdites municipalités.	274,500 00

Division météorologique

370 Service météorologique, y compris une allocation de \$400 à L. F. Gorman, observateur à Ottawa	388,040 00
371 Subvention à l'observatoire de Kingston	500 00

Division de la radio

372 Application de la loi et des règlements de radio-télégraphie.	128,600 00
373 Postes de radiogoniométrie, radiophares et stations de radio-télégraphie—Service et entretien	626,729 00

374	Elimination du brouillage provenant d'appareils électriques..	150,000 00
375	Emission de licences de réception (par le ministère des Transports seulement)	156,406 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE ADDITIONNEL 1941-42

TRANSPORTS

SERVICE AÉRIEN

Division de l'aviation civile

524	Lignes aériennes et aéroports—Construction et améliorations, y compris l'éclairage et les installations radiophoniques—Capital—Crédit supplémentaire.. . . .	238,500 00
-----	--	------------

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

TRAVAIL

100	Loi des rentes viagères.. . . .	255,742 00
102	Justes salaires et conciliation.. . . .	49,155 00
	Loi de coordination des bureaux de placement—	
103	Administration.. . . .	28,185 00
104	Loi d'enquête en matière de différends industriels.. . . .	40,000 00
105	<i>Gazette du Travail</i> et autres publications autorisées par la Loi concernant le ministère du Travail.. . . .	52,010 00
	Loi d'enseignement technique—	
106	Application.. . . .	2,300 00
	Loi de 1940 sur l'assurance-chômage—	
107	Application.. . . .	4,700,000 00
108	Contribution du gouvernement.. . . .	8,000,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE ADDITIONNEL 1941-42

TRAVAIL

479	Administration—Crédit supplémentaire.. . . .	7,565 00
480	Justes salaires et conciliation—Crédit supplémentaire.. . .	44,620 00
481	Loi d'enquête en matière de différends industriels—Crédit supplémentaire.. . . .	40,000 00

Samedi, 14 juin, 1941.

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Lapointe (Québec-est), il est résolu,—Que la Chambre se réunisse samedi matin, le 14 juin, 1941, à onze heures de l'avant-midi, et que l'ordre du jour et de procédure soit le même que celui de vendredi.

La Chambre s'ajourne alors à minuit et cinq minutes, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, aujourd'hui.

No 94

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU SAMEDI, 14 JUIN 1941

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose, pour M. Casgrain,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 juin, 1941,—Etat montrant:—

1. Quels sont les chiffres en détail du document parlementaire No 281a, déposé récemment, au sujet du fonctionnement du bureau de poste de Toronto où l'on voit un surplus de \$1,531,551.66 sur toutes les dépenses, frais, salaires et administration?

2. Qu'est-il advenu de ce surplus au cours de la dernière année complétée, et le port des lettres urbaines sera-t-il réduit de deux à un sou dans les limites de la ville?

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que les noms de MM. Coldwell, Reid, O'Neill et McIlraith, remplacent ceux de MM. MacInnis, Mayhew, McGeer et Gray, comme membres du comité spécial nommé pour faire enquête sur les dépenses de guerre.

Sur motion de M. Mackenzie King, la recommandation de Son Honneur M. l'Orateur en ce qui a trait à la démission de L. P. J. Desrosiers, écuyer, sous-chef des Journaux français à la Chambre des communes, déposée sur la Table le 10 juin, 1941, est adoptée.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

TRAVAIL

CRÉDITS SPÉCIAUX

109 Pour remplir des engagements contractés en vertu des accords avec les provinces en vue du soulagement du chômage par la colonisation. \$ 75,000 00

110	Contribution aux projets de rétablissement des chômeurs âgés.	125,000 00
111	Pour défrayer les projets de secours (A voter de nouveau) ..	2,722,700 00
112	Pour défrayer les dépenses générales d'administration, y compris l'engagement d'employés temporaires qui peu- vent être requis pour ces fins nonobstant toute disposition contenue à ce sujet dans la Loi du service civil:— Soulagement du chômage et formation de la jeunesse. \$	97,936
	Inscription nationale.	33,000
	Contrôleur du Trésor.	18,000
		<hr/> 148,936 00

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

202	Administration.	114,460 00
-----	-------------------------	------------

DIVISION DES PENSIONS

203	Administration de la division des pensions.	885,034 00
	Commission canadienne des pensions—	
204	Dépenses d'administration.	456,000 00
205	Commission des allocations aux anciens combattants.	192,565 00

versements directs aux anciens combattants et aux personnes à leur charge

206	Pensions de la guerre européenne.	39,600,000 00
207	Allocations aux anciens combattants.	7,800,000 00
208	Secours de chômage.	1,100,000 00
209	Allocations d'hospitalisation et autres.	600,000 00

Services aux anciens combattants et aux personnes à leur charge

210	Soin des malades.	2,923,028 00
211	Bureau des anciens combattants.	171,780 00
212	Réparations des accidents du travail.	50,000 00
213	Subvention au fonds d'inhumation des soldats.	85,000 00
214	Subvention à la Légion canadienne.	9,000 00

DIVISION DE LA SANTÉ

215	Administration.	49,570 00
216	Aliments et drogues.	172,690 00
217	Opium et narcotiques.	61,065 00
218	Spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés.	14,890 00
219	Quarantaine et léproserie, y compris contribution de \$1,500 au Bureau international de la Santé publique.	148,580 00
220	Laboratoire d'hygiène.	118,390 00
221	Inspection médicale des immigrants.	81,495 00
222	Hygiène infantile et maternelle.	24,895 00
223	Service technique de la santé.	34,920 00
224	Traitement des marins malades.	206,470 00
225	Hygiène industrielle.	11,230 00
226	Enquêtes médicales.	34,810 00
227	Maladies vénériennes.	50,000 00
228	Subventions aux institutions d'assistance aux marins selon les montants énumérés dans le détail des services.	2,600 00

SUBVENTIONS DIVERSES

229	Subvention au Conseil canadien du bien-être..	8,100 00
230	Subvention au Comité national canadien d'hygiène mentale.	10,000 00
231	Subvention à la Ligue de la Santé du Canada..	5,000 00
232	Subvention à l'Institut national canadien des Aveugles.. . .	18,000 00
233	L'Association canadienne-française des Aveugles..	4,050 00
234	L'Institut Nazareth de Montréal..	4,050 00
235	Montreal Association for the Blind..	4,050 00
236	Subvention à l'Association canadienne contre la tuberculose.	20,250 00
237	Subvention au V.O.N..	13,100 00
238	Subvention à l'Association ambulancière de Saint-Jean.. . .	4,050 00
239	Subvention à la Société canadienne de la Croix-Rouge.. . .	10,000 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

240	Pensions payables aux soldats en service actif lors de la rébellion du Nord-Ouest en 1885, et pensions générales..	18,000 00
-----	--	-----------

BUDGET SUPPLEMENTAIRE ADDITIONNEL, 1941-42

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

502	Administration—Crédit supplémentaire..	8,000 00
-----	--	----------

DIVISION DES PENSIONS

503	Service du bien-être des anciens combattants..	8,370 00
-----	--	----------

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

MINES ET RESSOURCES

123	Administration..	155,450 00
-----	--------------------------	------------

DIVISION DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE

124	Administration..	24,015 00
-----	--------------------------	-----------

Bureau des mines—

125	Administration..	26,105 00
126	Etude des ressources minérales..	394,350 00
127	Loi des explosifs..	24,970 00

Bureau de géologie et de topographie—

128	Administration et services divers..	113,435 00
129	Levés géologiques..	256,935 00
130	Levés topographiques, y compris les dépenses de la Commission de géographie du Canada..	183,930 00
131	Dessin et reproduction de cartes..	122,865 00
132	Musée national du Canada..	56,680 00

DIVISION DES TERRES, PARCS ET FORÊTS

Service fédéral de sylviculture:—

138	Services scientifiques, économiques et administratifs généraux..	115,740 00
139	Stations d'expérimentation sylvicole..	47,140 00

140	Laboratoires des produits forestiers.	144,097 00
141	Subvention à l'Association forestière du Canada.	1,620 00
142	Enregistrement des terres, collection de semences, administration des terrains militaires, et de l'amirauté et des terres publiques.	53,725 00
Bureau des parcs nationaux—		
143	Service des parcs nationaux et des sites historiques.	1,144,380 00
144	Application de la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs.	48,920 00
145	Allocation à John Thomas (Jack) Miner.	2,500 00

DIVISION DES LEVÉS ET DU GÉNIE

146	Administration.	21,950 00
147	Observatoire fédéral d'Ottawa.	95,845 00
148	Observatoire astrophysique fédéral de Victoria, C.-B.	30,880 00
149	Bureau fédéral des forces hydrauliques, y compris l'application des lois fédérales concernant les forces hydrauliques et l'irrigation des terres.	203,150 00
150	Commission de contrôle du lac des Bois.	7,685 00
151	Pour subvenir aux dépenses effectuées sous le régime de l'entente intervenue entre le Dominion et les provinces d'Ontario et du Manitoba et confirmée par la Loi de conservation du lac Seul, 1928, ces dépenses devant être remboursées en grande partie.	18,000 00
152	Service du génie et de la construction.	87,530 00
153	Service géodésique.	135,840 00
154	Compensation à la Commission du chemin de fer Témiscamingue-Ontario-Nord relativement à sa réclamation pour blessure à John Hedin.	240 00
155	Commission des frontières internationales.	33,400 00
Service hydrographique et cartographique—		
156	Service hydrographique.	350,824 00
157	Arpentages et service cartographique, y compris une subvention de \$350 pour aider à l'impression de la publication de l'Institut canadien des arpenteurs.	176,430 00
158	Somme nécessaire pour défrayer les honoraires du jury d'examen des A.T.F., du secrétaire et des sous-examineurs ainsi que pour les frais de déplacement, la papeterie, les impressions, le loyer, etc., (les honoraires de MM. F. H. Peters, W. M. Tobey, et Harry Parry, membres du jury, et de A. W. W. Cole, secrétaire, seront acquittés à même cette somme).	850 00

DIVISION DES AFFAIRES INDIENNES

159	Administration.	54,800 00
160	Agences indiennes.	654,893 00
Réserves et fiducies—		
161	Administration.	40,365 00
Service médical—		
162	Hospitalisation et soin général des Indiens.	1,442,217 00
163	Subvention aux hôpitaux.	4,320 00
Assistance et enseignement—		
164	Assistance aux Indiens.	967,374 00
165	Education des Indiens.	500,616 00
166	Subvention aux pensionnats.	1,398,944 00

167	Subventions aux expositions agricoles et aux foires indiennes selon les sommes mentionnées aux Détails des services..	6,870 00
168	Subvention en vue de fournir des services supplémentaires aux Indiens de la Colombie-Britannique..	100,000 00

DIVISION DE L'IMMIGRATION

169	Application de la Loi de l'immigration et de la Loi de l'immigration chinoise..	164,030 00
170	Service ambulancier et d'inspection, Canada..	1,127,515 00
171	Service ambulancier et d'inspection à l'étranger..	103,630 00
172	Secours aux Canadiens nécessiteux à l'étranger..	10,000 00

SUBSIDES ET SUBVENTIONS CONCERNANT LE CHARBON

173	Administration de la Commission fédérale du combustible et enquêtes..	27,415 00
174	Paiements relatifs au mouvement du charbon selon les conditions prescrites par le Gouverneur en conseil..	4,500,000 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

175	Mme Alice Morson Smith..	600 00
176	Mme Elizabeth Swinford..	600 00

CRÉDIT SPÉCIAL

DIVISION DES TERRES, PARCS ET FORÊTS

Bureau des parcs nationaux—

177	Parcs nationaux..	299,500 00
178	Conservation des forêts..	40,000 00

DIVISION DES LEVÉS ET DU GÉNIE

179	Développement des routes touristiques..	13,000 00
180	Routes—Amélioration des principales routes touristiques, de la frontière internationale aux parcs Banff, Yoho et Kootenay et Jasper (à voter de nouveau)..	11,000 00

DIVISION DES AFFAIRES INDIENNES

181	Pour la conservation des animaux à fourrure et pour autoriser, sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil, la nomination de fonctionnaires, commis et employés temporaires requis aux fins de ce crédit..	100,000 00
-----	---	------------

BUDGET SUPPLEMENTAIRE ADDITIONNEL, 1941-42

MINES ET RESSOURCES

DIVISION DES TERRES, PARCS ET FORÊTS

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest:

487	Pour pourvoir au paiement des frais judiciaires relativement au renvoi au tribunal de la question des Indiens-Eskimos..	10,000 00
488	Expédition dans l'Arctique oriental—Crédit supplémentaire	34,840 00

Gouvernement du Territoire du Yukon—

489	Administration—Crédit supplémentaire..	4,500 00
490	Allocation de commisération à Denis Ryan..	2,500 00

DIVISION DES LEVÉS ET DU GÉNIE

Bureau fédéral des forces hydrauliques—

491	Pour l'acquisition des servitudes d'inondation et le règlement des réclamations des propriétaires riverains d'Ontario en aval des décharges du lac des Bois que visent les règlements d'application de la Loi concernant la Commission de contrôle du lac des Bois. (A voter de nouveau)	2,000 00
492	Pour pourvoir aux frais généraux du Comité institué en vertu du C.P. 682, en date du 17 février 1941, pour faire rapport sur la conservation des eaux des rivières St. Mary et Milk	500 00

Service hydrographique et cartographique—Levés judiciaires et service cartographique—

493	Contribution du gouvernement fédéral aux frais d'extension des levés de la frontière entre le Manitoba et la Saskatchewan (Les provinces intéressées devront défrayer deux tiers du coût total)	1,000 00
-----	---	----------

DIVISION DES AFFAIRES INDIENNES

Service médical—

494	Subventions aux hôpitaux—Crédit supplémentaire	3,580 00
-----	--	----------

Crédits spéciaux

DIVISION DES TERRES, PARCS ET FORÊTS

Bureau des parcs nationaux—

495	Parcs nationaux—Crédit supplémentaire	30,000 00
-----	---	-----------

DIVISION DES AFFAIRES INDIENNES

496	Pour pourvoir au paiement des réparations et améliorations aux édifices du Gouvernement affectés à l'administration médicale des Indiens. (A voter de nouveau)	7,565 00
-----	--	----------

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

ETABLISSEMENT DES SOLDATS

338	Pour défrayer les frais d'administration de l'établissement d'anciens combattants et de familles britanniques	578,465 00
339	Pour rembourser le gouvernement britannique des pertes subies dans la réalisation du projet d'établissement de 3,000 familles britanniques, entente conclue le 20 août 1924, et dans l'établissement de 500 familles britanniques au Nouveau-Brunswick, ententes du 4 août 1927 et du 27 août 1935	20,000 00

PRETS ET PLACEMENTS

ETABLISSEMENT DE SOLDATS

421	Pour rembourser les avances nettes faites sous le régime des projets d'établissement de soldats et de familles britanniques sur des terres	105,000 00
-----	--	------------

AFFAIRES EXTERIEURES

CONTRIBUTIONS DU CANADA AU MAINTIEN DES ORGANISATIONS ÉTRANGÈRES

45 Dépenses du Comité consultatif du blé, pour 1941, quotepart du Canada	1,955 00
--	----------

SERVICE LEGISLATIF

SÉNAT

Le président du Sénat—	
113 Indemnité de logement	3,000 00
Sénateurs—	
114 Administration générale	203,400 00

CHAMBRE DES COMMUNES

Le Président de la Chambre des communes—	
115 Indemnité de logement	3,000 00
Vice-président de la Chambre des communes—	
116 Indemnité de logement	1,500 00
117 Administration—Crédit du greffier	486,135 00
118 Crédit du sergent d'armes	211,278 00
119 Abonnements aux publications de l'Association parlementaire de l'Empire pour distribution aux députés	2,000 00

GÉNÉRALITÉS

120 Impressions du Parlement, y compris traitement du personnel du service de la distribution	75,000 00
---	-----------

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

121 Administration	78,655 00
------------------------------	-----------

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

122 Pension à la sœur célibataire de feu le colonel Harry Baker, député	700 00
---	--------

BUDGET SUPPLEMENTAIRE ADDITIONNEL, 1941-42

SERVICE LEGISLATIF

LE SÉNAT

482 Pour payer aux sénateurs l'indemnité complète de la session de 1941 pour les jours d'absence en raison d'affaires publiques, de maladies ou de décès. Les paiements devront s'effectuer selon que le prescrira le Conseil du Trésor	10,000 00
---	-----------

CHAMBRE DES COMMUNES

483 Administration générale.—Crédits du Greffier. Pour pourvoir aux dépenses du Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre et pour autoriser les allocations de dépenses aux députés pendant l'ajournement de la présente session à raison de \$15 par jour pour chaque jour passé à Ottawa aux fins du comité et le paiement et l'acceptation de ces allocations nonobstant toute disposition contraire du Cha-	
---	--

	pitre 147 des Statuts révisés de 1927, Loi concernant le Sénat et la Chambre des communes ou des lois modificatrices. Les paiements devront s'effectuer selon que le prescrira la Commission de régie interne de la Chambre des communes.	25,000 00
484	Pour payer l'indemnité complète aux députés—jours perdus en raison d'absence causée par la maladie, affaires publiques officielles, ou décès—nonobstant toute disposition contraire du Chapitre 147 des Statuts révisés de 1927, Loi concernant le Sénat et la Chambre des communes, ou des lois modificatrices. Les paiements devront s'effectuer selon que le prescrira le Conseil du Trésor.	15,000 00
485	Pour pourvoir, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du Sénat et de la Chambre des communes, au paiement, à chaque membre du Sénat et de la Chambre des communes qui a assisté à la première partie de la session actuelle, d'une somme représentant les frais réels de déplacement ou de transport ainsi qu'une allocation raisonnable de subsistance au cours de son voyage entre Ottawa et le lieu de sa résidence après l'ajournement du Parlement, le 6 décembre 1940, et de son voyage de retour entre le lieu de sa résidence et Ottawa à la fin de l'intersession qui commença à ladite date, ou advenant le cas où tout tel membre n'est pas retourné à son lieu de résidence pendant ladite intersession, une somme égale à la somme qu'eussent constitué ses frais de voyage s'il était retourné à son lieu de résidence durant ladite intersession: Chambre des communes (à voter de nouveau)	2,000 00
486	Pour autoriser le paiement, à même le fonds du revenu consolidé à Mme Evelyn Margaret McCarthy, fille de feu sir Mackenzie Bowell, d'une rente viagère de \$1,000 à compter du 1er avril 1941 et pour sa vie durant.	1,000 00

ROYALE GENDARMERIE A CHEVAL DU CANADA

516	Administration générale—Crédit supplémentaire.	\$ 15,836 75
517	Service sur terre—Crédit supplémentaire.	475,705 75
	Allocations de commisération—	
518	Edward Crowell, Wolfville, N.-E.	5,000 00
519	Roy Harbottle, Nisku, Alberta.	56 85

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Concours

M. Ilsley propose,—Que les résolutions rapportées du comité des subsides présentées à la Chambre les 25 et 27 février, les 2, 13 et 23 mai, les 2, 3, 4, 5, 6 et 11 juin, moins les sommes votées en subsides intérimaires et moins la somme de \$2,500, à déduire du vote No 137, en date du 3 juin 1941, soient lues la deuxième fois et acceptées.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Lesdites résolutions sont alors lues la première et la deuxième fois et agréées, comme suit:

MARDI 25 février, 1941.

AFFAIRES EXTERIEURES

36 Administration	220,800 00
37 Représentation à l'étranger, y compris les traitements du haut commissaire, des ministres plénipotentiaires, des consuls, des secrétaires et des fonctionnaires nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil ou de l'une quelconque de ses modifications	593,000 00
38 Pour la réception des visiteurs étrangers	5,000 00
39 Dépenses relatives à la négociation des traités	5,000 00
40 Publications de la Société des Nations à distribuer aux membres du Parlement et subventions à l'Union canadienne pour la Société des Nations	3,000 00
41 Somme requise pour combler les pertes sur le change	97,000 00
42 Paiement de compromis en acquittement de la réclamation présentée par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique au nom de feu Robert Fulton Cutting, exécuteur de la succession de McEvors Bayard Brown	3,836 68

CONTRIBUTION DU CANADA AU MAINTIEN D'ORGANISATIONS EXTÉRIEURES

43 Dépenses de la Société des Nations pour 1941, y compris le Secrétariat, l'Organisation internationale du travail et la Cour permanente de justice internationale	120,330 00
44 Partie des dépenses du Comité économique impérial et du Comité impérial de navigation	4,675 00

CABINET DU PREMIER MINISTRE

248 Traitement du personnel	51,500 00
---------------------------------------	-----------

BUREAU DU CONSEIL PRIVE

249 Traitements et dépenses du bureau	61,000 00
---	-----------

GOUVERNEUR GENERAL ET LIEUTENANTS GOUVERNEURS

84 Secrétariat du Gouverneur général, y compris une allocation annuelle de \$2,500 au secrétaire du Gouverneur général	103,780 00
--	------------

JEUDI 27 février, 1941.

JUSTICE

87 Administration	154,440 00
88 Service des pardons, y compris rémunération aux membres de la Royale Gendarmerie à cheval (à être répartie par arrêté du conseil et ne devant pas dépasser \$1,600) pour aide au service, et une somme de \$10,900 pour rembourser la Royale gendarmerie à cheval des sommes qu'elle a déboursées en solde et allocations à ses gendarmes prêtés au service	50,000 00
89 Administration de la justice— Dépenses diverses	6,000 00
90 Dépenses occasionnées par les questions litigieuses	25,000 00

	Mme Amy Lilian Searle..	406 98
	Mme Madelaine Mary Shoebathom..	810 00
	Mme Eunice Wainwright..	602 50
324	Pension à James Elliott..	672 00
325	Pension à Basil Burke Currie..	684 20

VENDREDI 2 mai, 1941.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1941-42

AGRICULTURE

Crédit spécial

422	Pour des primes à la réduction des emblavures, aux conditions prescrites par le gouverneur en conseil, pour les frais d'administration s'y rattachant, et pour les nominations temporaires qui peuvent être requises, nonobstant toute disposition de la Loi du service civil..	35,000,000 00
-----	---	---------------

MARDI 13 mai, 1941.

BUDGET PROVINCIAL

AGRICULTURE

SERVICE DE L'ADMINISTRATION

1	Administration..	121,925 00
2	Division de la publicité et de la propagande..	109,650 00
3	Comité consultatif sur les services agricoles..	3,000 00
4	Contribution aux <i>Empire Bureaux</i>	33,823 34

SERVICES TECHNIQUES

5	Administration des services techniques..	23,517 00
6	Pathologie animale et avicole..	148,310 00
7	Bactériologie et recherches en industrie laitière..	40,497 00
8	Botanique et phytopathologie..	285,097 00
9	Chimie agricole..	99,411 00
10	Entomologie..	443,524 00

FERMES EXPÉRIMENTALES

11	Administration des fermes expérimentales..	59,970 00
12	Ferme expérimentale centrale..	588,870 00
13	Fermes régionales, stations et stations de démonstration..	1,300,886 00

VENDREDI 23 mai, 1941.

POSTES

241	Administration..	552,180 00
242	Bureaux de poste, y compris les traitements et autres dépenses du bureau principal et des bureaux urbains ainsi que les fournitures et le matériel des bureaux à commission..	15,115,343 00

243	Inspection et investigations..	934,255 00
244	Courrier ambulant..	11,113,410 00
245	Courrier aérien et terrestre..	11,514,882 00

LUNDI 2 juin, 1941.

(Moins \$2,500 à la résolution No 137)

MINES ET RESSOURCES

DIVISION DES TERRES, PARCS ET FORÊTS

Gouvernement du territoire du Yukon:—

136	Administration..	41,750 00
137	Subvention au Conseil du Yukon..	50,000 00
133	Administration..	21,250 00

Gouvernement des territoires du Nord-Ouest:—

134	Administration générale, exploitation, entretien et amélioration des services, y compris le parc du Bison des bois..	266,655 00
135	Expédition dans l'arctique oriental..	25,700 00

MARDI 3 juin, 1941.

AGRICULTURE

SERVICE DE LA PRODUCTION

14	Administration..	35,560 00
Santé des animaux:—		
15	Administration de la <i>Loi des épizooties</i> et de la <i>Loi des viandes et conserves alimentaires</i>	1,652,495 00
16	Dédommagement pour les animaux abattus..	530,000 00
17	Bétail et volaille..	707,597 55
18	Protection des plantes..	255,873 00
19	Produits végétaux—Contrôle des semences, nourritures des animaux, engrais, insecticides et fongicides, y compris une subvention de \$18,900 à l'Association canadienne des producteurs de semences..	521,642 00
20	Subventions aux foires et expositions, selon les montants mentionnés aux Détails des services..	65,000 00
21	Subventions à des sociétés agricoles, selon les montants mentionnés aux Détails des services..	35,500 00

MERCREDI 4 juin, 1941.

AGRICULTURE

SERVICES DES MARCHÉS

22	Administration..	95,252 00
23	Economie agricole..	97,245 00
24	Produits laitiers..	357,082 00
25	Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques, et subventions selon les montants mentionnés aux Détails des services..	114,864 64
26	Fruits, légumes, produits de l'érable et miel, y compris une subvention de \$5,000 au Conseil canadien d'horticulture..	527,110 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE ADDITIONNEL 1941-42

AGRICULTURE

SERVICE TECHNIQUE

471 Entomologie—Crédit supplémentaire. 12,000 00

SERVICE DE LA PRODUCTION

Santé des animaux—

472 Pour dédommager les propriétaires d'animaux atteints de maladie visée par la *Loi des épizooties*, qui sont morts ou qui ont été abattus dans des circonstances non prévues dans la susdite loi ou les règlements en découlant, selon les montants mentionnés aux Détails des services. 297 31

SERVICE DES MARCHÉS

473 Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques, selon les montants mentionnés aux Détails des services—Crédit supplémentaire (à voter de nouveau). 12,332 48

SPÉCIAL

474 Bâtiments des services techniques—Pour en parachever la construction. 13,000 00
475 Subventions pour encourager l'amélioration du fromage et des fromageries—Crédit supplémentaire. 395,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

PECHERIES

69 Administration. 128,480 00
70 Inspection des pêcheries, y compris les fonctionnaires et gardiens, les services de patrouille et de protection des pêcheries. 767,000 00
71 Construction de passes migratrices et déblaiement des rivières. 7,000 00
72 Développement de la pêche en haute mer et des marchés du poisson. 50,000 00
73 Office du poisson de conserve. 25,000 00
74 Pisciculture. 190,000 00
75 Ostréiculture. 24,000 00
76 Commission de recherches sur les pêcheries. 238,000 00
77 Pour pourvoir à la part du Canada des dépenses de la Commission internationale des pêcheries nommée en vertu du traité du 2 mars 1923, entre le Canada et les Etats-Unis pour la préservation des pêcheries de flétan du Pacifique-nord. 25,000 00
78 Pour pourvoir à la part du Canada des dépenses de la Commission internationale des pêcheries en vertu du traité intervenu entre le Canada et les Etats-Unis pour la protection, la préservation et l'extension des pêcheries de saumon sockeye du bassin du Fraser. 40,000 00

79 Subvention à la United Maritime Fishermen's Association..	3,000 00
80 Pour pourvoir au transport, à l'apprêt et au séchage, et à d'autres frais ayant trait à la réception et à la vente des peaux de phoque obtenues par le Canada d'après le traité relatif à la chasse pélagique des phoques à fourrure, 1911..	120,000 00
81 Pour pourvoir au paiement d'une prime pour la destruction des phoques de port..	15,000 00

CRÉDITS SPÉCIAUX

82 Pour pourvoir à l'extention de la campagne d'éducation dans la production et la vente par les coopératives de pêcheurs..	25,000 00
83 Pour pourvoir à l'aide à la division du poisson salé de l'industrie de la pêche..	400,000 00

FINANCE

46 Administration..	12,000 00
47 Inspection des banques (Bureau de l'Inspecteur général des banques)..	26,000 00
48 Monnaie royale du Canada, y compris le Bureau fédéral des essais..	310,929 00

SERVICE DU LOGEMENT

49 Loi fédérale sur le logement, application..	89,390 00
--	-----------

PENSIONS DE VIEILLESSE (Y COMPRIS LES PENSIONS AUX AVEUGLES)

50 Pensions de vicillesse, y compris les pensions aux aveugles, administration..	42,320 00
--	-----------

PENSIONS ET ALLOCATIONS, INDEMNITÉS DE RETRAITE ET PENSIONS DIVERSES

Pensions et allocations de retraite

51 Application des lois de pension et de retraite..	31,370 00
52 Contribution de l'Etat au fonds de pension..	2,365,000 00
53 Allocations de retraite aux anciens employés du département des Impressions et de la Papeterie publiques..	2,500 00

CHARGES DE LA DETTE PUBLIQUE

55 Commission pour le paiement des intérêts sur la dette publique, les services d'agents du fisc, les timbres d'effets à Londres, l'enregistrement, etc..	165,100 00
---	------------

DIVERSES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

57 Conseil général canadien des Scouts..	9,000 00
58 Conseil fédéral des Guides..	4,860 00
59 Société royale d'astronomie..	1,620 00
60 Académie royale canadienne des arts..	2,025 00
61 Société royale du Canada..	4,500 00
62 Pour la préparation d'un rapport sur les conditions culturelles au Canada (littérature, arts, théâtre, éducation, etc.)..	2,500 00

Commission du district fédéral—

63	Entretien et amélioration des terrains contigus aux édifices de l'Etat, à Ottawa, et amélioration du réseau des promenades et parcs sous le contrôle de la Commission du district fédéral..	133,500 00
----	---	------------

GÉNÉRALITÉS

64	Commission du tarif, y compris la Commission fédérale du Commerce et de l'Industrie—Paiement autorisé notwithstanding toute disposition contraire de la Loi ou des règlements du service civil..	86,000 00
65	Pour pourvoir aux dépenses du bureau du contrôleur du Trésor..	2,040,457 00
66	Application de la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, et de la Loi pour favoriser les améliorations municipales, 1938..	261,000 00
67	Pour pourvoir, subordonnement à l'approbation du Conseil du Trésor, aux traitements, reclassements et augmentations..	100,000 00
68	Dépenses imprévues, sujettes à l'approbation du Conseil du Trésor, dont un état détaillé doit être soumis au Parlement dans les quinze jours qui suivront l'ouverture de la prochaine session..	80,000 00

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que pour faire face aux Subsidés votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars, 1942, les sommes de \$163,431,321.01, \$35,000,000.00 et \$48,453,-183.14, respectivement, soient octroyées à même le Fonds du revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et adoptée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors un bill No 103, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le Service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1942, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant:

Bill No 103, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars, 1942.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

HOTEL DU GOUVERNEMENT

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

14 juin, 1941.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que le Très Honorable sir Lyman P. Duff, G.C.M.G., agissant comme substitut de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, aujourd'hui, à trois heures, pour y donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre dévoué serviteur,

F. L. C. PEREIRA,
Assistant secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des communes,
Ottawa, Ontario.

Un message est reçu du très honorable sir Lyman P. Duff, juge en chef de la Cour Suprême du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur avec la Chambre se rend à la salle du Sénat, et à son retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le substitut du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934.

Loi modifiant le Tarif des douanes.

Loi modifiant la Loi de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfices.

Loi constituant en corporation La Sécurité, Compagnie d'Assurances Générales du Canada.

Loi constituant en corporation la Mission Ukrainienne Catholique du Très Saint Rédempteur.

Loi concernant la *Ontario and Minnesota Power Company Limited*.

Loi concernant *The Wawanese Mutual Insurance Company*.

Loi concernant la *British Columbia Telephone Company*.

Loi modifiant la Loi de 1940 sur la conservation des changes en temps de guerre.

Loi modifiant la Loi des Indiens.

Loi modifiant la Loi des pensions.

Loi modifiant la Loi des ressources naturelles de l'Alberta.

Loi modifiant la Loi de 1939 sur les secours de guerre.

Loi ayant pour objet d'autoriser le prélèvement de droits successoraux.

Loi modifiant la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies.

Loi sur le contrôle de l'exportation du gibier.

Loi concernant la *Consolidated Fire and Casualty Insurance Company*.

Loi constituant en corporation la Corporation Episcopale Catholique Romaine de la Baie James.

- Loi concernant la *United Grain Growers Limited*.
 Loi modifiant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels.
 Loi modifiant la Loi du Yukon.
 Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.
 Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.
 Loi modifiant la Loi du ministère du Travail.
 Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.
 Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses de capital effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1941, prévoyant le remboursement d'obligations financières et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada.
 Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des communes.
 Loi pour faire droit à John Hubert Fox.
 Loi pour faire droit à Dorothy Jean Fletcher.
 Loi pour faire droit à Lillian Bald Ellison.
 Loi pour faire droit à Clavell Filliter Stroud.
 Loi pour faire droit à Mary Marion Grey McKay.
 Loi pour faire droit à Frances Goldberg Joseph.
 Loi pour faire droit à Alice Weill Sedlak.
 Loi pour faire droit à Marguerite-Marie-Rita Duchesneau Goulet.
 Loi pour faire droit à Edna Irene Yertaw.
 Loi pour faire droit à Gordon Alexander Cowan.
 Loi pour faire droit à Marion Cameron MacLaurin Nelson.
 Loi pour faire droit à Kenneth Grier Thornton.
 Loi pour faire droit à Hubert Earl Roberts.
 Loi pour faire droit à Annie Elizabeth Cunningham Wheatley.
 Loi pour faire droit à Dorothy Theresa Downard Street.
 Loi pour faire droit à John Greig.
 Loi pour faire droit à Lloyd Charles Edward Francis Fulford.
 Loi pour faire droit à Joseph-Gaston-Yvano-René Dupuis.
 Loi pour faire droit à Audrey Alexine Stephenson Smyth.
 Loi pour faire droit à Lillian Shapiro Donenberg.
 Loi pour faire droit à David Rainville.
 Loi pour faire droit à Hortense Bienvenue.
 Loi pour faire droit à Evelyn May Gray Ladouceur.
 Loi pour faire droit à Marie-Jeanne-Germaine Grenier Legendre.
 Loi pour faire droit à Marie-Adeline-Alice Miron Lefebvre.
 Loi pour faire droit à Helenorah Keturah Donowa Harris.
 Loi pour faire droit à Henry John Barrington Nevitt.
 Loi pour faire droit à Pauline Myrle Barr Gauld.
 Loi pour faire droit à Marie-Alice Veillet Piché.
 Loi pour faire droit à Gertrud Kohn Storper.
 Loi pour faire droit à Frederick William James Hobbs.
 Loi pour faire droit à Vivienne Rhodes Whitaker Storey.
 Loi pour faire droit à Dora Lemisch Boyer.
 Loi pour faire droit à Muriel Mary Murphy Carvey.
 Loi pour faire droit à Eileen Henrietta Seville Orchin.
 Loi pour faire droit à Edythe Gertrude Dover Schawl.
 Loi pour faire droit à Agnes Mary Johnson Messett.
 Loi pour faire droit à Manson Wilton Roach.
 Loi pour faire droit à Elizabeth (Elsbeth) Brown Rattray Selkirk Morphy.
 Loi pour faire droit à Stanley Jackson.
 Loi pour faire droit à Vera Black Slatkin.
 Loi pour faire droit à Stella Cohen Baboushkin.

Loi pour faire droit à Kate Abramovitch Reinblatt.

Loi pour faire droit à Dora Catherine Sullivan Evans.

Loi pour faire droit à Ilona Klein, autrement connue sous le nom de Eleanor Klein.

Loi pour faire droit à Leonard Moore.

Loi pour faire droit à Ann Elsie Buckley.

Loi pour faire droit à Dorrien Edson Weaver.

Loi pour faire droit à David MacDonald.

Et qu'à ces bills sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:—

“Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député du Gouverneur général sanctionne ces bills.”

L'honorable Orateur de la Chambre des communes s'est alors adressé à Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

“QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

“Les Communes du Canada ont voté des crédits nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

“Au nom des Communes je présente à Votre Honneur les bills suivants:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1942.

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1942.

“Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.”

Et qu'à ces bills la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

“Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills.”

Sur motion de M. Lapointe (Québec-est), la Chambre s'ajourne alors à 4 hrs. 10 de l'après-midi, jusqu'à lundi, 3 novembre, 1941, à trois heures de l'après-midi, en vertu de l'ordre spécial adopté le 12 juin, 1941.

No 95

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 3 NOVEMBRE 1941

PRIÈRES.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copies des réclamations et arrêtés en conseil, sous forme de livre bleu, Volume IV, en anglais et en français, adoptés en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, couvrant la période du 1er janvier, 1941 au 30 juin, 1941.

Et aussi,—Copies des proclamations et arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, entre le 22 avril, 1941, au 24 octobre, 1941, sous forme dactylographiée (versions anglaise et française), comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2798, approuvée le 24 avril 1941: Revision No 11 de Liste des personnes signalées.

Arrêté en conseil C.P. 2837, approuvé le 24 avril 1941: Autorisant le prélèvement d'un droit pour l'émission de permis d'exportation.

Arrêté en conseil C.P. 2876, approuvé le 24 avril 1941: Etablissant les règlements concernant l'entreposage des œufs.

Arrêté en conseil C.P. 67/2980, approuvé le 30 avril 1941: Concernant les réclamations formulées contre la Couronne et intéressant le C.A.R.C.

Arrêté en conseil C.P. 79/2980, approuvé le 30 avril 1941: Approuvant la remise ou le remboursement des droits, etc., sur les matières et les pièces destinées à la fabrication d'aéronefs.

Arrêté en conseil C.P. 3040, approuvé le 29 avril 1941: Désignant Ernest John Brunning comme contrôleur de l'usine de Hamilton de la National Steel Car Corporation, Limited.

Arrêté en conseil C.P. 3047, approuvé le 30 avril 1941: Codifiant les règlements concernant les primes à la réduction des emblavures.

Arrêté en conseil C.P. 75/2980, approuvé le 30 avril 1941: Evaluation, pour fins douanière, d'articles du Royaume-Uni.

Arrêté en conseil, C.P. 2763, approuvé le 10 mai 1941: Modifiant la Loi des Pensions et de la Santé nationale, chapitre 39.

Arrêté en conseil C.P. 2978, adopté le 5 mai 1941: Modifications des Règlements pour l'exportation du bacon.

Arrêté en conseil C.P. 3081, approuvé le 1er mai 1941: Modifiant l'Ordonnance sur le contrôle du change étranger (C.P. 7378).

Arrêté en conseil C.P. 3039, approuvé le 1er mai 1941: Nommant quelques fonctionnaires à l'Office des produits spéciaux.

Arrêté en conseil C.P. 3175, approuvé le 5 mai 1941: Modifiant l'accord entre le ministère du Ravitaillement du Royaume-Uni et le Canada.

Arrêté en conseil C.P. 91/3191, approuvé le 6 mai 1941: Modifiant les "Règlements de 1939 sur l'indemnisation des marins".

Arrêté en conseil C.P. 3192, approuvé le 7 mai 1941: Revision No 12 de la Liste des personnes signalées.

Arrêté en conseil C.P. 3197, approuvé le 7 mai 1941: Modifiant les Règlements concernant les produits laitiers.

Arrêté en conseil C.P. 3230, approuvé le 10 mai 1941: Etablissant les prix minima du beurre.

Arrêté en conseil C.P. 3231, approuvé le 10 mai 1941: Modifiant les Règlements concernant la réduction des emblavures.

Arrêté en conseil C.P. 3280, approuvé le 10 mai 1941: Délivrance de permis aux vaisseaux de pêche norvégiens "Polaris" et "Polarbjorn".

Arrêté en conseil C.P. 3281, approuvé le 14 mai 1941: Modifiant les Règlements concernant la vente et la livraison du blé.

Arrêté en conseil C.P. 3350, approuvé le 14 mai 1941: Etablissant des tables de surprimes—Assurance du service civil.

Arrêté en conseil C.P. 3445, approuvé le 15 mai 1941: Pourvoyant à l'attribution de la croix George et de la médaille George.

Arrêté en conseil C.P. 3481, approuvé le 16 mai 1941: Etendant les pouvoirs du directeur des priorités.

Arrêté en conseil C.P. 3515, approuvé le 19 mai 1941: Augmentant le contingent des grains à bétail de l'Ouest alloué à l'Ontario.

Arrêté en conseil C.P. 3544, approuvé le 19 mai 1941: Modifiant les Règlements concernant l'allocation de réadaptation.

Arrêté en conseil C.P. 11/3550, approuvé le 19 mai 1941: Règlements concernant les réclamations contre la Couronne et s'appliquant aux forces navales canadiennes et à leur personnel servant dans le Royaume-Uni ou en Europe.

Arrêté en conseil C.P. 14/3550, approuvé le 19 mai 1941: Nommant le directeur des marins de la marine marchande et établissant des règlements.

Arrêté en conseil C.P. 3577, approuvé le 21 mai 1941: Modifiant les Règlements concernant la Commission du bacon.

Arrêté en conseil C.P. 3634, approuvé le 21 mai 1941: Modifiant C.P. 3481 du 16 mai 1941—Interdisant la construction de certains genres de bâtiments à moins d'autorisation préalable.

Arrêté en conseil C.P. 3655, approuvé le 26 mai 1941: Etablissant les "Règlements de 1941 concernant le Corps des cadets de marine".

Arrêté en conseil C.P. 3688, approuvé le 23 mai 1941: Modifiant les Règlements concernant la réduction des emblavures.

Arrêté en conseil C.P. 3696, approuvé le 30 mai 1941: Autorisant l'augmentation de la prime autorisée pour le fromage exporté au Royaume-Uni.

Arrêté en conseil C.P. 3728, approuvé le 26 mai 1941: Etablissant les Règlements concernant l'administration de documents juridiques dans les territoires occupés par l'ennemi.

Arrêté en conseil C.P. 3804, approuvé le 28 mai 1941: Revision No 13 de la Liste des personnes signalées.

Arrêté en conseil C.P. 3849, approuvé le 30 mai 1941: Modifiant les Règlements concernant le programme de restriction des livraisons et des ventes du blé.

Arrêté en conseil C.P. 3851, approuvé le 30 mai 1941: Déclarant la Syrie, le Liban et la Somalie française, territoires interdits.

Arrêté en conseil C.P. 3884, approuvé le 30 mai 1941: Modifiant le barème des taux minima de salaire en ce qui concerne les contrats de fabrication des fournitures.

Arrêté en conseil C.P. 3962, approuvé le 2 juin 1941: Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada (codification), 1940—Contrôle des lumières et des sons.

Arrêté en conseil C.P. 142/4015, approuvé le 5 juin 1941: Application de la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat aux employés des Etats-Unis.

Arrêté en conseil C.P. 4019, approuvé le 6 juin 1941: Modifiant les Règlements de 1940 sur les services nationaux de guerre (Recrues) (codification de 1941)—Instruction, service ou travail à titre alternatif.

Arrêté en conseil C.P. 4020, approuvé le 6 juin 1941: Etablissant des conseils d'enquêtes en matière de différends industriels.

Arrêté en conseil C.P. 4061, approuvé le 6 juin 1941: Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada—Déclarant l'extraction du charbon "service essentiel".

Arrêté en conseil C.P. 4101, approuvé le 10 juin 1941: Modifiant la Loi du ministère des Munitions et des approvisionnements—Achats, etc., pour le compte du Gouvernement des Indes.

Arrêté en conseil C.P. 2/4209, approuvé le 12 juin 1941: Employés civils en activité de service—C.P. 2584, modifié.

Arrêté en conseil C.P. 10/4209, approuvé le 12 juin 1941: Modifiant les Règlements régissant les pensions aux pêcheurs canadiens et aux personnes employées à bord des navires immatriculés au Canada.

Arrêté en conseil C.P. 12/4209, approuvé le 12 juin 1941: Indemnisation des pêcheurs et des employés à bord de navires canadiens par suite de leur capture ou de leur internement en pays étranger.

Arrêté en conseil C.P. 4211, approuvé le 17 juin 1941: Modifiant les Règlements sur l'Office des produits spéciaux.

Arrêté en conseil C.P. 4215, approuvé le 11 juin 1941: Administration de la radiodiffusion transférée du ministère des Munitions et des Approvisionnements au ministère des Services nationaux de guerre; Cinématographie transférée du ministère du Commerce au ministère des Services nationaux de guerre; Tourisme transféré du ministère des Transports au ministère des Services nationaux de guerre; Office canadien du tourisme transféré du ministère des Transports au ministère des Services nationaux de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 4249, approuvé le 13 juin 1941: Allan Stanley Nicholson nommé régisseur du bois—L. L. Brown ayant résigné son poste.

Arrêté en conseil C.P. 4306, approuvé le 17 juin 1941: Règlements concernant les brevets de capitaines, seconds ou mécaniciens à bord d'un navire d'immatriculation canadienne.

Arrêté en conseil C.P. 4307, approuvé le 17 juin 1941: Modifiant la Loi de la marine marchande du Canada relativement aux brevets de capacité.

Arrêté en conseil C.P. 4320, approuvé le 17 juin 1941: Modifiant C.P. 3481 (Interdisant la construction de certains genres de bâtiments sans permis préalable).

Arrêté en conseil C.P. 4366, approuvé le 17 juin 1941: Mesures additionnelles de contrôle concernant l'exportation de certains articles.

Arrêté en conseil C.P. 4373, approuvé le 17 juin 1941: Le ministère des Pêcheries contrôle la production et l'expédition de saumon de conserve.

Arrêté en conseil C.P. 4389, approuvé le 17 juin 1941: Modifiant les Règlements concernant le bois.

Arrêté en conseil C.P. 196/4417, approuvé le 18 juin 1941: Admissibilité des employés civils blessés ou tués en dehors du Canada, aux bénéfices prévus par la Loi des pensions.

Arrêté en conseil C.P. 197/4417, approuvé le 18 juin 1941: Accordant des pensions aux membres des services auxiliaires canadiens servant au cours de la présente guerre avec le Reich allemand.

Arrêté en conseil C.P. 198/4417, approuvé le 18 juin 1941: Modifiant C.P. 32/1905 du 10 mai 1940, concernant les fonctionnaires permanents et temporaires durant la guerre.

Arrêté en conseil C.P. 4461, approuvé le 25 juin 1941: Nommant Arthur McNamara au poste de sous-ministre associé du Travail.

Arrêté en conseil C.P. 1/4600, approuvé le 25 juin 1941: Accord concernant la vente des pommes récoltées dans la vallée d'Okanagan.

Arrêté en conseil C.P. 19/4600, approuvé le 25 juin 1941: Application de la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat aux élèves en vertu du Programme de formation d'urgence en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 25/4600, approuvé le 25 juin 1941: Modifiant les Règlements concernant le contrôle des explosifs (C.P. 2903, du 4 juillet 1940).

Arrêté en conseil C.P. 27/4600, approuvé le 25 juin 1941: Transfert de l'administration de la Commission fédérale du combustible à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 41/4600, approuvé le 25 juin 1941: Autorisant le remboursement de certaines taxes sur les achats britanniques.

Arrêté en conseil C.P. 4642, approuvé le 25 juin 1941: Embauchage des personnes employées dans les industries de guerre (Modifiant C.P. 6286 du 7 novembre 1940).

Arrêté en conseil C.P. 4643, approuvé le 25 juin 1941: Indemnité de vie chère pour la période de la guerre (modifiant C.P. 7440 du 16 décembre 1940)

Arrêté en conseil C.P. 4649, approuvé le 25 juin 1941: Etablissant le Comité du matériel réformé—Règlements concernant la vente du matériel et de l'équipement hors d'usage.

Arrêté en conseil C.P. 4651, approuvé le 25 juin 1941: Modifiant certains des Règlements concernant la défense du Canada (Codification de 1940).

Arrêté en conseil C.P. 4758, approuvé le 27 juin 1941: Etablissant les Règlements concernant la réintégration dans les emplois civils.

Arrêté en conseil C.P. 4759, approuvé le 27 juin 1941: Recommandant qu'aucun homme d'âge militaire ne soit nommé au service civil.

Arrêté en conseil C.P. 4568, approuvé le 25 juin 1941: Expliquant plus clairement les responsabilités et devoirs du Gouvernement en ce qui concerne les camps et dépôts d'internement.

Arrêté en conseil C.P. 4636, approuvé le 25 juin 1941: Coordonnant la formation de mécaniciens à terre du Corps d'aviation royal canadien en vertu de la Loi de 1939 sur la formation de la jeunesse.

Arrêté en conseil, C.P. 4767, 2 juillet 1941: Prix maxima des peaux, des pelleteries et du cuir.

Arrêté en conseil, C.P. 4768, approuvé le 2 juillet 1941: Permis requis aux personnes vendant les peaux, les pelleteries et le cuir—Droit approuvé.

Arrêté en conseil, C.P. 4770, approuvé le 2 juillet 1941: Modifiant le Règlement concernant les successions du personnel des armées.

Arrêté en conseil, C.P. 4797, approuvé le 2 juillet 1941: Autorisant la nomination d'un investigateur chargé d'enquêter sur les contrats pour la fabrication ou la production de munitions de guerre et d'approvisionnements ou pour la construction d'ouvrages de défense.

Arrêté en conseil, C.P. 4801, approuvé le 2 juillet 1941: Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada (codification), 1940—Contrôle des lumières, des sons et de la circulation.

Arrêté en conseil, C.P. 4806, approuvé le 2 juillet 1941: Autorisant tout sujet d'un pays étranger, détenant un certificat étranger de compétence comme radiotélégraphiste, à servir sur des navires saisis comme prises.

Arrêté en conseil, C.P. 117/4840, approuvé le 3 juillet 1941: Gratuité de deux mois d'appointements, autorisés par la Loi du service civil, n'est pas versée dans le cas du décès d'un membre des forces navales, militaires ou aériennes.

Arrêté en conseil, C.P. 4844, approuvé le 2 juillet 1941: Modifiant les Règlements établis par la Commission d'enquête en matière de différends industriels.

Arrêté en conseil, C.P. 1/4937, approuvé le 9 juillet 1941: Autorisant la continuation du programme de production de semences.

Arrêté en conseil, C.P. 6/4937, approuvé le 9 juillet 1941: Fonctionnaires du service civil—Nomination dans d'autres divisions ou nomination aux postes d'officiers doivent être approuvés par le sous-ministre.

Arrêté en conseil, C.P. 35/4937, approuvé le 9 juillet 1941: H. F. Gordon, nommé sous-ministre adjoint de la Défense nationale pour l'air.

Arrêté en conseil, C.P. 4996, approuvé le 10 juillet 1941: Règlements concernant les produits chimiques—J. D. Lorimier, nommé régisseur.

Arrêté en conseil, C.P. 5084, approuvé le 8 juillet 1941: Modifiant C.P. 2448 du 8 avril 1941—Contrôle centralisé pour l'émission des permis d'exportation.

Arrêté en conseil, C.P. 5085, approuvé le 8 juillet 1941: Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada (codification), 1940—Contrôle du tonnage.

Arrêté en conseil, C.P. 5088, approuvé le 10 juillet 1941: Modifiant l'arrêté de 1941 concernant les matelots marchands.

Arrêté en conseil, C.P. 5130, approuvé le 10 juillet 1941: Révoquant les Règlements concernant la défense du Canada (codification), 1940 et établissant les Règlements concernant la défense du Canada (codification), 1941.

Arrêté en conseil, C.P. 5134, approuvé le 10 juillet 1941: Etablissant les "Règlements concernant les manœuvres (Canada), 1941".

Arrêté en conseil, C.P. 5135, approuvé le 15 juillet 1941: Arrêté de 1941 sur la non-publication des documents secrets.

Arrêté en conseil, C.P. 5157, approuvé le 10 juillet 1941: Prix et majorations maxima relativement aux déchets de minoteries.

Arrêté en conseil, C.P. 45/5204, approuvé le 16 juillet 1941: Suspension de la Loi d'inspection du pétrole et du naphte.

Arrêté en conseil C.P. 55/5204, approuvé le 16 juillet 1941: Règlements concernant les primes de réexportation.

Arrêté en conseil, C.P. 55/5204, approuvé le 16 juillet 1941: Règlements concernant une prime de réexportation sur certaines marchandises importées au Canada et réexportées de ce pays.

Arrêté en conseil, C.P. 87/5204, approuvé le 16 juillet 1941: Modifiant les Règlements concernant l'indemnisation des marins.

Arrêté en conseil, C.P. 5246, approuvé le 15 juillet 1941: Règlements relatifs au bien-être et au traitement des réfugiés.

Arrêté en conseil, C.P. 5247, approuvé le 15 juillet 1941: Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada (codification), 1940—Pouvoir d'obtenir des renseignements.

Arrêté en conseil, C.P. 5291, approuvé le 15 juillet 1941: Interdisant l'importation de pneus à flanc blanc.

Arrêté en conseil, C.P. 5294, approuvé le 15 juillet 1941: Révoquant C.P. 5130 (établissant les Règlements concernant la défense du Canada (codification), 1941.

Arrêté en conseil, C.P. 5295, approuvé le 15 juillet 1941: Révoquant les Règlements concernant la défense du Canada (codification), 1940 et établissant les Règlements concernant la défense du Canada (codification), 1941.

Arrêté en conseil, C.P. 5357, approuvé le 17 juillet 1941: Autorisant les comités constitués pour aider à la vente d'obligations d'emprunts de guerre, etc., à donner des commandes pour la papeterie et les impressions.

Arrêté en conseil, C.P. 56/5484, approuvé le 23 juillet 1941: Approuvant des concessions en matière de droits de douane et de taxes d'accise.

Arrêté en conseil, C.P. 84/5484, approuvé le 23 juillet 1941: Congé non rétribué durant le service militaire.

Arrêté en conseil, C.P. 5497, approuvé le 22 juillet 1941: Nommant Roy T. Wise sous-régisseur des machines-outils.

Arrêté en conseil, C.P. 5519, approuvé le 22 juillet 1941: Nommant Harry D. Anger sous-régisseur des loyers.

Arrêté en conseil, C.P. 5521, approuvé le 22 juillet 1941: Accord concernant la vente des pommes récoltées dans la vallée d'Okanagan.

Arrêté en conseil, C.P. 5522, approuvé le 22 juillet 1941: Mise en vigueur des salaires et conditions de travail raisonnables en ce qui a trait aux contrats de l'Etat—Nomination d'inspecteurs.

Arrêté en conseil, C.P. 5532, approuvé le 22 juillet 1941: Interdisant l'exportation des pores et des autres produits comestibles du porc.

Arrêté en conseil, C.P. 5533, approuvé le 22 juillet 1941: Publicité concernant le classement des pores sur rail.

Arrêté en conseil, C.P. 5534, approuvé le 22 juillet 1941: Autorisant le Conseil national de recherches à employer des hommes d'âge militaire.

Arrêté en conseil, C.P. 5581, approuvé le 24 juillet 1941: Règlements concernant les lignes de charge pour les navires effectuant des voyages sur les lacs et rivières.

Arrêté en conseil, C.P. 5631, approuvé le 24 juillet 1941: Etablissant les Règlements concernant le saumon de conserve—Révoquant C.P. 4373 du 17 juin 1941.

Arrêté en conseil, C.P. 5665, approuvé le 26 juillet 1941: Modifiant les Règlements concernant la vente et les livraisons du blé.

Arrêté en conseil, C.P. 5678, approuvé le 31 juillet 1941: Contrôle de l'exportation de certains articles énumérés (ajoutés aux Groupes 1 et 2, C.P. 4366 du 17 juin 1941).

Arrêté en conseil, C.P. 5679, approuvé le 29 juillet 1941: Exportation des grains à bétail—Ajouté aux Annexes 1 et 2, C.P. 2448 du 8 avril 1941.

Arrêté en conseil, C.P. 85/5775, approuvé le 30 juillet 1941: Personnes en apprentissage en vertu du programme de formation d'urgence en temps de guerre, admissibles aux bénéfices de la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat, à compter du 1er avril 1941.

Arrêté en conseil, C.P. 5827, approuvé le 29 juillet 1941: Importation des produits laitiers (Modifiant C.P. 2138 du 23 mai 1940).

Arrêté en conseil, C.P. 5830, approuvé le 29 juillet 1941: Le ministre des Munitions et des Approvisionnements peut appeler la milice active pour supprimer les émeutes, etc.

Arrêté en conseil, C.P. 5844, approuvé le 31 juillet 1941: Remboursement du droit de transformation du blé.

Arrêté en conseil, C.P. 4798, approuvé le 2 juillet 1941—Autorisant la formation du Corps auxiliaire féminin de l'aviation canadienne.

Arrêté en conseil C.P. 5914, approuvé le 2 août 1941: Liste des personnes signalées—Commerce avec l'ennemi.

Arrêté en conseil C.P. 5924, approuvé le 5 août 1941: Modifiant les Règlements relatifs à la restriction des livraisons et ventes du blé, C.P. 3849 du 30 mai 1941.

Arrêté en conseil C.P. 5955, approuvé le 5 août 1941: Etablissant le Comité de publicité des éditeurs canadiens sur la finance de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 19/6016, approuvé le 6 août 1941: Commission fédérale du combustible: pouvoirs, devoirs et fonctions transférés du ministère des Mines et des Ressources à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre—Révoquant C.P. 27/4600 du 25 juin 1941.

Arrêté en conseil C.P. 6036, approuvé le 19 août 1941: Ministère des Munitions et des Approvisionnements—Contrats jusqu'à concurrence de \$15,000 accordés sans le consentement du Gouverneur en conseil.

Arrêté en conseil C.P. 6037, approuvé le 8 août 1941: Régisseur du bois—Pouvoirs additionnels.

Arrêté en conseil C.P. 6040, approuvé le 8 août 1941: Interdisant l'exportation d'os, toutes espèces, et de peaux écharnées (de tanneries).

Arrêté en conseil C.P. 6124, approuvé le 9 août 1941: Règlements relatifs à la conservation et à la répartition des approvisionnements de soie.

Arrêté en conseil C.P. 6131, approuvé le 12 août 1941: Règlement concernant la circulation—Nommant W. J. Lynch régisseur de la circulation.

Arrêté en conseil C.P. 6132, approuvé le 12 août 1941: Nommant Frederick Binns Kilbourn régisseur de l'acier—H. D. Scully a démissionné.

Arrêté en conseil C.P. 6156, approuvé le 12 août 1941: Expliquant C.P. 5844 du 31 juillet 1941—Impôt de transformation du blé.

Arrêté en conseil C.P. 6157, approuvé le 12 août 1941: Interdisant l'exportation de caoutchouc ouvré ou mi-ouvré.

Arrêté en conseil C.P. 10/6172, approuvé le 13 août 1941: Avances pour payer les frais de déplacement des ouvriers vers les endroits où il leur sera procuré de l'emploi—Conditions énumérées.

Arrêté en conseil C.P. 22/6172, approuvé le 13 août 1941: Augmentant les limites des dépenses de l'armée en faveur des gouvernements de Hollande, de Belgique et de Pologne.

Arrêté en conseil C.P. 6282, approuvé le 13 août 1941: Nommant H. B. Chase contrôleur de l'usine de Hamilton de la *National Steel Car Corporation*—Révoquant C.P. 3040 du 29 avril 1941.

Arrêté en conseil C.P. 6285, approuvé le 14 août 1941: Accordant un permis de pêche au chalut au navire norvégien "Polaris".

Arrêté en conseil C.P. 6289, approuvé le 13 août 1941: Autorisant la formation du Corps auxiliaire féminin de l'armée canadienne.

Arrêté en conseil C.P. 6297, approuvé le 15 août 1941: Portant de 6 à 8 membres le personnel de la Commission d'inspection du Royaume-Uni et du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 6298, approuvé le 15 août 1941: Nommant MM. J. A. C. Osborne et A. H. Brown à la Commission d'inspection du Royaume-Uni et du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 6332, approuvé le 14 août 1941: Commission des prix et du commerce en temps de guerre—Contrôle et surveillance transférés du ministre du Travail au ministre des Finances.

Arrêté en conseil C.P. 6333, approuvé le 15 août 1941: Autorisant le capitaine J. C. Jensen à agir comme capitaine de navires immatriculés au Canada.

Arrêté en conseil C.P. 6363, approuvé le 19 août 1941: Saumon de conserve—Autorité limitant l'emploi de toute espèce de saumon.

Arrêté en conseil C.P. 6375, approuvé le 19 août 1941: Vaccination et inoculation des membres de l'Armée canadienne—Refus pour des motifs déraisonnables considéré comme désobéissance.

Arrêté en conseil C.P. 5/6379, approuvé le 19 août 1941: Modifiant C.P. 1/4600 du 25 juin 1941—Accord concernant les pommes de la vallée d'Okanagan—"51° parallèle".

Arrêté en conseil C.P. 6387, approuvé le 19 août 1941: Autorisant le ministre des Munitions et des Approvisionnements à effectuer des achats pour le compte du Gouvernement de l'Union sud-africaine.

Arrêté en conseil C.P. 6388, approuvé le 19 août 1941: Autorisant le ministre des Munitions et des Approvisionnements à effectuer des achats pour le compte du Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Arrêté en conseil C.P. 6391, approuvé le 19 août 1941: Règlements sur les approvisionnements.

Arrêté en conseil C.P. 6438, approuvé le 19 août 1941: Nommant Alan Holmes Williamson régisseur des approvisionnements.

Arrêté en conseil C.P. 6440, approuvé le 19 août 1941: Commission des prix et du commerce en temps de guerre—Modifications relatives à l'application des règlements.

Arrêté en conseil C.P. 6441, approuvé le 20 août 1941: Mesures de contrôle de la sécurité au port d'Halifax; nommant le directeur du contrôle de la sécurité.

Arrêté en conseil C.P. 6469, approuvé le 22 août 1941: Expropriation des terrains relativement à la construction d'un pipe-line de Portland, Maine, à Montréal-Est, P.Q.

Arrêté en conseil C.P. 6497, approuvé le 22 août 1941: Règles sur les lignes de charge, modifications.

Arrêté en conseil C.P. 6518, approuvé le 22 août 1941: Expropriation des terrains relativement à la construction d'une cale de lancement maritime.

Arrêté en conseil C.P. 6554, approuvé le 26 août 1941: Conservation de l'étain—Règlements concernant son usage dans l'industrie des conserves.

Arrêté en conseil C.P. 6571, approuvé le 26 août 1941: Comité de coordination de la censure—Divers arrêtés en conseil révoqués.

Arrêté en conseil C.P. 6574, approuvé le 26 août 1941: Autorisant les inspecteurs de navires à délivrer, dans certains cas, des certificats d'inspection.

Arrêté en conseil C.P. 6655, approuvé le 26 août 1941: Pourvoyant à la nomination de directeurs adjoints des priorités.

Arrêté en conseil C.P. 6556, approuvé le 26 août 1941: Pourvoyant à la nomination d'un régisseur de la construction et d'un régisseur adjoint.

Arrêté en conseil C.P. 6657, approuvé le 26 août 1941: Nommant C. Blake Johnson de Toronto régisseur de la construction.

Arrêté en conseil C.P. 6685, approuvé le 26 août 1941: Ajoutant le foin, la paille et la luzerne sous diverses formes à la liste des articles tombant sous le contrôle des exportations.

Arrêté en conseil C.P. 6686, approuvé le 26 août 1941: Autorisant la création d'un insigne de la marine marchande du Canada—Règlements.

Arrêté en conseil C.P. 6701, approuvé le 26 août 1941: Concernant l'administration des loyers.

Arrêté en conseil C.P. 6702, approuvé le 26 août 1941: Accordant l'indemnité de vie chère en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 6828, approuvé le 28 août 1941: Nommant George S. Gray de Toronto régisseur adjoint de la circulation.

Arrêté en conseil C.P. 6834, approuvé le 28 août 1941: Etablissant les Règlements de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 6835, approuvé le 29 août 1941: Modifiant les Règlements de la Commission de contrôle des industries en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 6836, approuvé le 29 août 1941: Nommant Richard Coulton Berkinshaw de Toronto président de la Commission de contrôle des industries en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 6289, approuvé le 13 août 1941: Pour autoriser l'organisation du corps auxiliaire féminin de l'armée canadienne (C.W.A.C.).

Arrêté en conseil, C.P. 81/6379, approuvé le 19 août 1941: Allocations d'hospitalisation des officiers et des hommes de l'aviation canadienne. (Modification de l'arrêté en conseil C.P. 91, en date du 16 juin, 1936).

Arrêté en conseil C.P. 6874, approuvé le 2 septembre 1941: Instituait le Comité de restauration.

Arrêté en conseil C.P. 6932, approuvé le 2 septembre 1941: Ajoutant les soies, fils, etc., à la liste des articles tombant sous le contrôle des exportations.

Arrêté en conseil C.P. 6950, approuvé le 2 septembre 1941: Règlements concernant la disposition du hareng.

Arrêté en conseil C.P. 6951, approuvé le 2 septembre 1941: Ajoutant les pores vivants et autres produits comestibles du porc à la liste des articles tombant sous le contrôle des exportations.

Arrêté en conseil C.P. 50/6954, approuvé le 6 septembre 1941: Approuvant les recommandations de la Commission canadienne des réclamations (outre-mer).

Arrêté en conseil C.P. 68/6954, approuvé le 6 septembre 1941: Retenue sur la solde et les suppléments du personnel du Corps d'aviation royal dans les écoles spéciales du Corps d'aviation royal canadien.

Arrêté en conseil C.P. 81/6954, approuvé le 6 septembre 1941: Modifiant l'Arrêté de 1941 concernant les matelots marchands.

Arrêté en conseil C.P. 6985, approuvé le 5 septembre 1941: Nommant Graeme Kearney Fiske sous-régisseur de la construction.

Arrêté en conseil C.P. 6989, approuvé le 5 septembre 1941: Modifiant l'Accord concernant les pommes de la vallée d'Okanagan.

Arrêté en conseil C.P. 7068, approuvé le 10 septembre 1941: Modifiant C.P. 4020 du 6 juin 1941 (relatif aux conseils d'enquête en matière de différends industriels).

Arrêté en conseil C.P. 7071, approuvé le 10 septembre 1941: Interdisant l'enregistrement de la lettre "V" comme marque de commerce.

Arrêté en conseil C.P. 7081, approuvé le 10 septembre 1941: Nommant R. O. G. Bennett président de la Commission des allocations familiales.

Arrêté en conseil C.P. 7082, approuvé le 10 septembre 1941: Commission des prix et du commerce en temps de guerre—Pouvoirs ministériels transférés du ministre du Travail au ministre des Finances.

Arrêté en conseil C.P. 7115, approuvé le 10 septembre 1941: Autorisant le paiement des frais de transformation des pommes de la Nouvelle-Ecosse.

Arrêté en conseil C.P. 7126, approuvé le 10 septembre 1941: Règlements établis sous le régime de la Loi des mesures de guerre relativement au *Nova Scotia Apple Marketing Board Limited*.

Arrêté en conseil C.P. 7147, approuvé le 10 septembre 1941: Personnel de défense passive—Indemnisation pour invalidité ou décès.

Arrêté en conseil C.P. 7174, approuvé le 12 septembre 1941: Modifiant la définition de "approvisionnements"—Nouveaux pouvoirs conférés au régisseur.

Arrêté en conseil C.P. 7191, approuvé le 12 septembre 1941: Conférant à la *Fairmont Company Limited* le droit exclusif d'acheter ou d'importer le caoutchouc.

Arrêté en conseil C.P. 7222, approuvé le 12 septembre 1941: Ajoutant le bois de charpente de bouleau et d'érable à la liste des articles tombant sous le contrôle des exportations.

Arrêté en conseil C.P. 7291, approuvé le 16 septembre 1941: Nommant Martin A. Hoey sous-régisseur de l'acier.

Arrêté en conseil C.P. 59/7305, approuvé le 17 septembre 1941: Etablissant l'Arrêté de 1941 sur les menues réclamations relatives à la Défense nationale (Accidents de véhicules à moteur).

Arrêté en conseil C.P. 122/7305, approuvé le 17 septembre 1941: Modifiant C.P. 6702—Indemnité de vie chère aux fonctionnaires.

Arrêté en conseil C.P. 7307, approuvé le 16 septembre 1941: Règlements concernant les grèves dans les industries de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 7316, approuvé le 20 septembre 1941: Apportant des additions et modifications à la Liste des personnes signalées.

Arrêté en conseil C.P. 7339, approuvé le 20 septembre 1941: Nommant H. F. Gordon membre de la Commission d'inspection du Royaume-Uni et du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 7342, approuvé le 20 septembre 1941: La Syrie et le Liban ne sont plus des territoires interdits.

Arrêté en conseil C.P. 7343, approuvé le 20 septembre 1941: Déclarant ennemies au sens des Règlements codifiés sur le commerce avec l'ennemi (1939), la *Toronto Casa d'Italia, Limited, Hamilton Casa d'Italia, Limited, Casa d'Italia—Maison d'Italia, Casa d'Italia di Ville Emard Inc.*

Arrêté en conseil C.P. 7357, approuvé le 20 septembre 1941: Modifiant les Règlements concernant les machines-outils.

Arrêté en conseil C.P. 7358, approuvé le 20 septembre 1941: Modifiant les Règlements concernant les métaux.

Arrêté en conseil C.P. 7359, approuvé le 20 septembre 1941: Modifiant les Règlements concernant l'acier.

Arrêté en conseil C.P. 7360, approuvé le 20 septembre 1941: Modifiant les Règlements concernant le bois.

Arrêté en conseil C.P. 7397, approuvé le 23 septembre 1941: *Navy League of Canada*—Autorisant la garantie des avances.

Arrêté en conseil C.P. 7398, approuvé le 25 septembre 1941: Modifiant les Règlements relatifs au bien-être et au traitement des réfugiés (C.P. 5246 du 15 juillet 1941).

Arrêté en conseil C.P. 7473, approuvé le 23 septembre 1941: Interdisant l'importation de denrées du Japon ou d'origine japonaise.

Arrêté en conseil C.P. 20/7474, approuvé le 23 septembre 1941: Modifiant C.P. 1/1569—Retenues des employés en temps de guerre applicables au fonds de retraite.

Arrêté en conseil C.P. 28/7474, approuvé le 23 septembre 1941: Elèves en vertu des programmes du Travail—Assujettis à la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat.

Arrêté en conseil C.P. 64/7474, approuvé le 23 septembre 1941: Nourriture et logement à ceux qui demandent à s'enrôler dans la C.A.R.C.

Arrêté en conseil C.P. 86/7474, approuvé le 23 septembre 1941: Remise des droits de douane et des taxes—Articles importés pour usage temporaire—Durée de la guerre.

Arrêté en conseil C.P. 7475, approuvé le 25 septembre 1941: Modifiant l'Accord concernant les pommes de la vallée d'Okanagan (C.P. 1/4600 du 25 juin 1941).

Arrêté en conseil C.P. 7519, approuvé le 25 septembre 1941: Interdisant l'exportation de l'épinette de Sitka.

Arrêté en conseil C.P. 7523, approuvé le 25 septembre 1941: Autorisant le paiement du tiers des taux de fret des grains de l'Ouest destinés aux provinces de l'Est.

Arrêté en conseil C.P. 7588, approuvé le 1er octobre 1941: Autres règlements concernant l'aide apportée au mouvement houiller.

Arrêté en conseil C.P. 7621, approuvé le 1er octobre 1941: Nommant Léonard Robb Andrews, de Vancouver, régisseur adjoint du bois.

Arrêté en conseil C.P. 7633, approuvé le 1er octobre 1941: Etablissant l'"Ordonnance concernant la réadaptation après le licenciement".

Arrêté en conseil C.P. 7634, approuvé le 1er octobre 1941: Nommant l'honorable James Duncan Hyndman administrateur des loyers, l'honorable juge W. M. Martin ayant démissionné.

Arrêté en conseil C.P. 3/7635, approuvé le 1er octobre 1941: Autorisant la solde et les allocations pour le Corps auxiliaire féminin de l'aviation canadienne.

Arrêté en conseil C.P. 4/7635, approuvé le 1er octobre 1941: Règlements concernant l'octroi de pensions aux membres du Corps auxiliaire féminin de l'armée canadienne et aux membres du Corps auxiliaire féminin de l'aviation canadienne.

Arrêté en conseil C.P. 7644, approuvé le 1er octobre 1941: Garantie par le Gouvernement du prêt fait à la Société de la Croix-Rouge canadienne par la Banque du Dominion.

Arrêté en conseil C.P. 7667, approuvé le 1er octobre 1941: Modifiant l'ordonnance sur le contrôle du change étranger.

Arrêté en conseil C.P. 7674, approuvé le 4 octobre 1941: Liste des articles tombant sous le contrôle de l'exportation—Divers arrêtés en conseil révoqués.

Arrêté en conseil C.P. 7679, approuvé le 4 octobre 1941: Autres dispositions pour le paiement d'un taux de salaire minimum.

Arrêté en conseil C.P. 7680, approuvé le 4 octobre 1941: Modifiant les Règlements de 1940 sur les Services nationaux de guerre (Recrues) (Codification de 1941)—C.P. 1822 du 18 mars 1941.

Arrêté en conseil C.P. 7742, approuvé le 4 octobre 1941: Nommant sous-régisseur des métaux Frederick Martin Connell, de Toronto.

Arrêté en conseil C.P. 7743, approuvé le 8 octobre 1941: Certains livres reconnus comme livres régimentaires (Article 163 de l'*Army Act*).

Arrêté en conseil C.P. 7816, approuvé le 8 octobre 1941: Modifiant les Règles générales concernant les lignes de charge.

Arrêté en conseil C.P. 7824, approuvé le 8 octobre 1941: Modifiant C.P. 6835 du 29 août 1941—Commission de contrôle des industries en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 66/7841, approuvé le 9 octobre 1941: Pourvoyant au paiement d'une allocation de subsistance et des frais de déplacement à H. B. Chase, contrôleur de la *National Steel Car Corporation*.

Arrêté en conseil C.P. 112/7841, approuvé le 9 octobre 1941: Etablissant l'ordonnance intitulée "Corps auxiliaire féminin de l'aviation canadienne, Ordonnance N° 1, 1941".

Arrêté en conseil C.P. 7891, approuvé le 11 octobre 1941: Etendant les dispositions de l'Arrêté de 1941 concernant les matelots marchands.

Arrêté en conseil C.P. 1892, approuvé le 11 octobre 1941: Modifiant la définition de l'insigne du service de guerre, catégorie "*Service*".

Arrêté en conseil C.P. 7893, approuvé le 11 octobre 1941: Autorisant l'insigne du "*Volontaire*".

Arrêté en conseil C.P. 7986, approuvé le 15 octobre 1941: Concernant les nominations à certains postes dans les pénitenciers—C.P. 4759 du 27 juin 1941, modifié.

Arrêté en conseil C.P. 7987, approuvé le 15 octobre 1941: Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada (Codification) 1941—Appareils photographiques dans les endroits protégés.

Arrêtés en conseil C.P. 63/7994, approuvé le 15 octobre 1941: Remise des droits de douane et des taxes d'accise sur les marchandises transformées à l'étranger.

Arrêté en conseil C.P. 83/7994, approuvé le 15 octobre 1941: Solde et allocations aux marins dans les dépôts d'équipages canadiens.

Arrêté en conseil C.P. 8025, approuvé le 17 octobre 1941: Ajoutant la mousse tourbeuse dite "sphaigne" à la liste des articles tombant sous le contrôle des exportations.

Arrêté en conseil C.P. 8067, approuvé le 20 octobre 1941: Autres dispositions pour le paiement des frais de transport sur les grains à bétail de l'Ouest—Révoquant C.P. 7523 du 25 septembre 1941.

Arrêté en conseil C.P. 8072, approuvé le 17 octobre 1941: Nommant Frederick William Presant administrateur des farines et des moulées.

Arrêté en conseil C.P. 8118, approuvé le 20 octobre 1941: Additions à la liste de certains articles tombant sous le contrôle des exportations.

Arrêté en conseil C.P. 2/8119, approuvé le 20 octobre 1941: Approuvant l'aide financière à la vente des pommes de la Colombie-Britannique.

Arrêté en conseil C.P. 8097, approuvé le 22 octobre 1941: Règlements concernant les farines et les grains à bétail.

Arrêté en conseil C.P. 8121, approuvé le 22 octobre 1941—Autorisant la convocation de conseils de guerre généraux et de districts à l'égard de la troisième division canadienne, armée active du Canada, servant au Royaume-Uni.

Arrêté en conseil C.P. 8122, approuvé le 24 octobre 1941: Autorisant la convocation de conseils de guerre généraux et de districts à l'égard de la cinquième division canadienne blindée, armée active du Canada, servant au Royaume-Uni.

Arrêté en conseil C.P. 8209, approuvé le 22 octobre 1941: Ajoutant certains articles à la liste des denrées soumises au contrôle de l'exportation.

Arrêté en conseil C.P. 8253, approuvé le 24 octobre 1941: Décret concernant les salaires et les indemnités de vie chère en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 1/8255, approuvé le 24 octobre 1941: Remboursement des droits et des taxes sur les fournitures et munitions de guerre.

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport de la commission royale instituée pour faire enquête, en vertu des dispositions de la loi des enquêtes, S.R.C., chapitre 99, sur les causes et les circonstances qui ont entouré un incident survenu à l'usine d'Arvida, P.Q., de l'Aluminum Company of Canada, Limited.

Aussi,—Accords commerciaux conclus avec les pays suivants de l'Amérique du Sud:

Echange de notes avec l'Equateur, signées le 26 août 1941;

Accord commercial entre le Canada et le Chili, signé le 10 septembre, 1941;

Accord commercial entre le Canada et la république de l'Argentine, signé le 2 octobre, 1941;

Accord commercial entre le Canada et le Brésil, signé le 17 octobre, 1941.

Aussi,—Copie des notes échangées entre le gouvernement des Etats-Unis et celui du Canada pour accroître le développement de l'énergie électrique à Niagara.

Aussi,—Copie d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre et de la loi des remaniements et des transferts de fonctions dans le service public, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 27/4600, approuvé le 25 juin 1941: Transfert des devoirs, fonctions et personnel de la commission fédérale du combustible à l'administrateur du charbon pour la durée de la présente guerre.

Arrêté en conseil C.P. 19/6016, approuvé le 6 août 1941: Rappel de l'arrêté en conseil C.P. 27/4600, et ratification de la décision que les pouvoirs, fonctions et devoirs de la commission fédérale du combustible conférés par la loi du combustible domestique, soient transférés et transmis à l'administrateur du charbon, sous la direction de la commission des prix et du commerce en temps de guerre, et ce pour la durée de la guerre et jusqu'à nouvel ordre: utilisation du charbon canadien dans la production du fer et de l'acier au Canada.

Arrêté en conseil C.P. 6047, approuvé le 8 août 1941: Transfert du contrôle de cette division du bureau du cinématographe qui s'occupe de la production et de la distribution des photographies fixes du ministère du commerce au Bureau national du Film.

Arrêté en conseil C.P. 6332, approuvé le 14 août 1941: Transfert du contrôle et de l'administration de la commission du commerce et des prix en temps de guerre, constituée par l'arrêté en conseil C.P. 3998, en date du 5 décembre, 1939, du ministère du travail au ministère des Finances.

Arrêté en conseil C.P. 7082, approuvé le 10 septembre 1941: Modification des paragraphes 3 et 4 de l'arrêté en conseil C.P. 19/6016, par la substitution des mots "ministre des Finances" aux mots "ministre du Travail".

M. Thorson, du comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre, présente le quatrième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Par ordre de la Chambre, en date du 10 juin 1941, votre Comité a reçu instruction de poursuivre son enquête nonobstant l'ajournement prochain de la Chambre. La Chambre s'est ajournée le 14 juin et le Comité reprit ses séances le 7 juillet alors que fut institué un sous-comité composé de membres de tous les partis afin de préparer un programme et de faire rapport au Comité principal. Le Sous-comité du programme recommanda:

- (1) L'institution d'un sous-comité pour enquêter sur les sujets suivants:
 - (a) Les contrats avec les clubs, associations ou compagnies d'aviation civile;
 - (b) Les plans et devis ainsi que la construction de bâtiments pour l'armée, la marine et le corps d'aviation, et l'inspection pendant la construction;
 Et que ce sous-comité se compose de MM. Cleaver (président), Black, Diefenbaker, Golding, Pottier et Reid;
Et que son quorum soit de 3 membres.
- (2) L'institution d'un sous-comité pour enquêter sur les sujets suivants:
 - (a) Les services médicaux, dentaires et hospitaliers de l'armée, la marine et l'aviation;
 - (b) Les denrées alimentaires et autres approvisionnements y compris divers services pour les forces; l'inspection, la répartition et la récupération des restes.
 Et que ce sous-comité se compose de MM. Graham (président), Gladstone, Harris, Hansell, O'Neill, Picard et Sissons;
Et que son quorum soit de 3 membres.
- (3) L'institution d'un sous-comité pour enquêter sur les sujets suivants:
 - (a) Le contrôle des dépenses de l'armée, de la marine et de l'aviation;
 - (b) Les effectifs des quartiers-généraux de l'armée, de la marine et de l'aviation
 Et que ce sous-comité se compose de MM. Fournier (président), Abbott, Bercovitch, Bradette, Chevrier, Coldwell, Green, Macdonald, McIlraith et Ross;
Et que son quorum soit de 4 membres.
- (4) Que chacun des sous-comités fasse rapport de ses constatations et recommandations au Comité;
- (5) Que le président ou, en son absence, le vice-président soit ex-officio membre de tous les sous-comités.

Le rapport du Sous-comité du programme fut adopté le 8 juillet et le Comité s'ajourna pour se réunir de nouveau sur convocation du président. Les sous-comités abordèrent immédiatement leurs enquêtes respectives et voici le résumé des séances tenues par chaque sous-comité et des témoins entendus:

- Sous-comité n° 1—29 séances; 49 témoins.
Sous-comité n° 2—29 séances; 15 témoins.
Sous-comité n° 3—25 séances; 25 témoins.

Votre Comité principal se réunit de nouveau le 20 août afin de recevoir les rapports des sous-comités. Il a étudié ces rapports et les a adoptés avec modifications. Ils seront soumis à la Chambre dans des rapports subséquents de votre Comité.

Vu l'importance et la portée de l'enquête dont a été chargé votre Comité, on recommande que l'enquête se poursuive et, qu'à cette fin, un Comité soit institué à la prochaine session.

Votre Comité désire exprimer sa sincère appréciation de la coopération et de l'aide qu'il a obtenues de tous les officiers des trois armes des Forces de Sa Majesté à Ottawa et en dehors d'Ottawa, ainsi que remercier les hauts fonctionnaires et autres personnes qui ont été priées de témoigner au sous-comité.

Il désire aussi exprimer sa reconnaissance au concours obtenu du personnel des Comités, des sténographes du Comité, des commis aux écritures et des sténo-dactylos.

Votre Comité vous transmet sous pli les Procès-verbaux et Témoignages du Comité imprimés par l'Imprimeur du Roi.

(Pour les procès-verbaux et les témoignages qui accompagnent le rapport, voir l'Appendice N° 5 des Journaux.)

M. Thorson, du comité spécial nommé pour faire enquête sur les dépenses de guerre, présenta le cinquième rapport dudit-comité qui se lit comme suit:

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre a reçu de son sous-comité n° 1 le rapport suivant sur les "Contrats avec les clubs, associations ou compagnies d'aviation civile", qu'il a étudié et adopté avec modifications comme son cinquième rapport à la Chambre.

Rapport du sous-comité n° 1

Ce sous-comité a été institué le 5 mai 1941 pour enquêter sur les sujets suivants:

- (a) Les contrats avec les clubs, associations ou compagnies d'aviation civile;
- (b) Les plans et devis ainsi que la construction de bâtiments aux aéroports et aérodromes et pour le corps d'aviation, et l'inspection pendant la construction.

Ce sous-comité a présenté un rapport intérimaire au Comité principal qui fut adopté avec modifications le 3 juin 1941. Le sous-comité fut dissous le même jour, puis reconstitué avec les mêmes pouvoirs le 4 juin. Il poursuivit ses travaux mais ne soumit pas d'autre rapport avant l'ajournement de la Chambre le 14 juin 1941. Le sous-comité, avec un personnel quelque peu modifié, fut chargé le 8 juillet 1941 d'enquêter sur les sujets suivants:

- (a) Les contrats avec les clubs, associations ou compagnies d'aviation civile;
- (b) Les plans et devis ainsi que la construction de bâtiments pour l'armée, la marine et le corps d'aviation, et l'inspection pendant la construction.

Le sous-comité a l'honneur de faire rapport sur ses constatations et recommandations concernant les contrats avec certains clubs, associations ou compagnies d'aviation.

1. A la déclaration de la guerre, en sus du C.A.R.C., le Canada possédait trois groupes différents possédant de l'expérience en aviation:

- (a) Les clubs d'aviation civile;
- (b) Les compagnies de transport aérien civil appartenant à des particuliers:

(c) Le groupe du ministère des Transports qui avait organisé les Lignes aériennes Trans-Canada.

Il fut assigné à ces divers groupes des tâches importantes relatives à l'expansion des installations du C.A.R.C. et à l'organisation du Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.

Ecoles élémentaires d'aviation.

2. Toutes les écoles élémentaires d'aviation (à l'exception d'une seule, celle du Cap-de-la-Madeleine) sont exploitées par des compagnies spécialement constituées à cette fin par les clubs d'aviation d'alors. Ces clubs d'aviation furent organisés en 1927 et 1928. La Division de l'aviation civile du ministère de la Défense nationale fut l'âme de cette organisation. Ultérieurement cette division fut transférée au ministère des Transports. Les dispositions du Traité de Versailles interdisaient à l'Allemagne d'organiser un corps d'aviation militaire, mais, en réalité, elle y est parvenue au moyen des écoles d'aviation civile. Les clubs d'aviation se sont implantés au Canada après cette initiative de l'Allemagne. Le fait que pendant quelques années avant la déclaration de la guerre jusqu'à mille aspirants-pilotes en Allemagne étaient victimes d'accidents d'avions permet d'apprécier le grand essor pris par les écoles d'aviation civile en ce pays. Il a été organisé au Canada 26 clubs d'aviation dont 22 existaient encore à la déclaration de la guerre.

3. Il y a au Canada 22 écoles élémentaires d'aviation qui relèvent du Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique, dont quatre sont des écoles doubles. Ces écoles sont exploitées par des sociétés anonymes constituées par chartes fédérales. Le plan prévoyait le prélèvement de \$35,000 de capital par la vente d'actions privilégiées limitées à un dividende maximum annuel de 5 p. 100 et que le club d'aviation qui assumerait la charge de l'école détiendrait les actions ordinaires. Parfois, des citoyens et des compagnies dévoués au bien public ont versé les fonds sans dividendes ni intérêt. Le but du plan était qu'après le paiement de 5 p. 100 sur \$35,000 d'actions privilégiées, les bénéfices provenant de l'exploitation des écoles élémentaires d'aviation seraient éventuellement employés par ces clubs d'aviation à l'encouragement de l'aviation civile et, en général, à l'orientation de l'aviation civile après la guerre.

4. Le sous-comité a examiné les lettres-patentes, règlements et procès-verbaux des assemblées des actionnaires et des administrateurs de bon nombre des clubs d'aviation qui encouragent la constitution de compagnies d'aviation élémentaire, de même que les lettres-patentes, règlements et procès-verbaux des assemblées d'actionnaires et d'administrateurs de compagnies d'aviation élémentaire. Bien qu'on ait procédé de façon semblable dans la constitution en corporation des compagnies d'aviation, le sous-comité a constaté des différences notables dans la formation des clubs d'aviation et le fonctionnement des compagnies d'aviation. Il a constaté qu'invariablement tous ces clubs et toutes ces compagnies consacrent tous leurs efforts à l'entraînement pour la guerre. Ils sont très compétents et s'acquittent de leur tâche sans se préoccuper des bénéfices pour les compagnies ou les particuliers. Mais par contre, le sous-comité a aussi constaté qu'à cause de la très grande urgence du travail de guerre on n'a pas mis assez de soin à protéger l'intérêt public quant à la disparition possible des bénéfices après la guerre lorsque le stimulant de la guerre n'existera plus.

5. Le sous-comité a débattu au long le problème des meilleurs moyens de garantir l'avenir relativement à l'emploi futur des bénéfices et il recommande que toutes les actions ordinaires de toutes les compagnies d'aviation élémentaire soient détenues en fiducie pour les clubs d'aviation qui patronnent les compa-

gnies, et qu'en aucun cas il ne devrait être loisible à un particulier de garder les intérêts de toute action ordinaire autre que les actions de garantie des administrateurs et que ces actions devraient être l'objet d'un acte fiduciaire. Le sous-comité recommande en outre que tous les clubs d'aviation qui patronnent des écoles élémentaires d'aviation devraient obtenir de nouvelles chartes fédérales, et que ces clubs nouveaux devraient prendre possession de tout l'actif des clubs existants, qu'ils aient été constitués en corporation en vertu de chartes provinciales ou non. Le sous-comité recommande que ces nouvelles chartes constituant en corporation les clubs d'aviation soient uniformes et renferment des dispositions interdisant à tout particulier de toucher quelque paiement sous formes d'honoraires d'administrateur, de dividendes, de distribution d'actif au cas de liquidation ou autrement et elles devraient de plus stipuler qu'au cas de liquidation d'un club d'aviation tout son actif revienne à la Couronne. Le sous-comité recommande en outre d'exercer une direction vigilante concernant la régie interne des clubs quant aux droits de vote des membres et des membres associés. On trouvera à l'Appendice (i) au présent rapport le texte d'une nouvelle partie que le sous-comité recommande d'ajouter à la Loi fédérale des compagnies à la prochaine session de la Chambre, afin de permettre la constitution en corporation de clubs d'aviation au moyen de chartes fédérales uniformes donnant suite aux recommandations ci-dessus.

6. Les compagnies qui exploitent des écoles élémentaires d'aviation le font en vertu d'une entente dont les termes furent négociés après de nombreuses conférences avec l'Association des clubs d'aviation du Canada. Dans le premier cas on a demandé des soumissions, mais celles qui furent obtenues démontraient clairement que l'adjudication de contrats pour des écoles d'aviation au moyen de soumissions assujetties à la concurrence ne serait pas satisfaisante. D'après le contrat actuel la Couronne fournit l'emplacement de l'école ainsi que les bâtiments et l'outillage nécessaires. La compagnie d'aviation fournit tout le personnel d'administration et d'exploitation à l'exception d'un faible personnel de l'aéronautique qui habite l'école afin de maintenir la discipline voulue chez les aspirants-pilotes et voir à ce qu'on s'en tienne au programme. Tous les instructeurs ainsi que le personnel exploitant et naviguant sont sous la direction du gérant de la compagnie qui est entièrement responsable de l'exploitation de l'école. C'est ce qu'il faut. La compagnie exploitante de l'école est rémunérée ainsi qu'il suit:

- (a) *Direction.* Ce poste comprend les traitements des directeur, secrétaire-trésorier, personnel du bureau et tous les postes relatifs à la direction. Ce paiement est une somme fixe de \$1,400.00 par mois lunaire. Si les frais de la direction s'élèvent à moins de \$1,400.00, les économies de ce chef constituent des bénéfices pour la compagnie. Par contre, si ces frais dépassent \$1,400.00, la compagnie doit assumer la perte.
- (b) *Exploitation et entretien.*—Ce poste comprend les traitements de tous les instructeurs, pilotes-instructeurs, mécaniciens, électriciens, artisans, manœuvres, etc., et aussi le coût de toutes les pièces de rechange et des matériaux qui servent à l'entretien des avions. Il comprend aussi le chauffage, l'éclairage, l'assurance, etc. Le contrat stipule le paiement d'un prix-cible mensuel, fixé à \$16,000 dans le premier contrat. Le contrat pourvoit à la revision de ce prix afin de compenser les changements faits de temps à autre dans le programme d'entraînement et aussi à la revision chaque 24 semaines du prix-cible à la lumière des frais actuels. Il stipule encore que tout solde dans ce compte à l'expiration du contrat doit être partagé à raison de 75 p. 100 pour la Couronne et de 25 p. 100 en bénéfices pour la compagnie. Pour la revision du prix-cible le ministère est autorisé à contrôler en tout temps le chiffre du solde de ce compte. Comme exemple de la façon dont ce

pouvoir de reviser le prix-cible fonctionne, nous avons constaté que ce prix a été ramené à une somme qui a amené parfois la réduction de l'excédent. Le sous-comité s'est rendu compte que certaines compagnies se sont méprises touchant ce poste et que certaines d'entre elles dans leurs bilans ont accusé un excédent de 25 p. 100 dans ce compte comme bénéfices réalisés, mais il croit que cette erreur est chose du passé. Le sous-comité a étudié une recommandation à l'effet d'éliminer ce qui a trait aux bénéfices dans ce poste, à l'expiration du contrat, mais après avoir entendu de nombreux témoignages là-dessus il ne recommande aucun changement. Le contrat sous sa forme actuelle constitue un stimulant à l'épargne et la présence d'un surplus dans ce compte est en quelque sorte une assurance de protection de la compagnie contre toute perte.

- (c) *Heures de vol.*—Ce poste embrasse les paiements pour trois articles différents. Un prix-cible mensuel est établi pour défrayer le coût de l'essence et de l'huile. Tout surplus réalisé sur l'essence et l'huile est la propriété de la Couronne et la compagnie ne peut aucunement réaliser de bénéfices de ce chef.

Le poste suivant est le paiement de bénéfices de cinquante cents par heure de vol à la compagnie pour chaque heure de vol d'entraînement au cours du mois. Ce poste est nettement basé sur l'heure de vol mais il varie d'un mois à l'autre selon le nombre des heures de vol d'entraînement

Le troisième poste sous cette rubrique est une somme de cinquante cents par heure pour la réserve du fonds d'accidents. Celle-ci est un fonds établi pour protéger la compagnie contre la perte prévue à la clause 9 du contrat. Cette clause stipule les diverses sommes que la compagnie doit payer au cas de perte d'avions et de destruction de moteurs. Elles sont plus élevées lorsque les accidents sont imputables à la négligence des employés. Tout solde dans le compte de réserve du fonds d'accidents retourne à la Couronne à l'expiration du contrat.

- (d) *Popote.*—La compagnie d'aviation reçoit 90 cents par jour par homme pour la popote. Comme le contrat ne prévoit pas les frais de la garde des logis ni du blanchissage, les compagnies d'aviation acquittent ces services à même la somme accordée pour la popote, et le plus souvent la popote est réadjudgée à une maison de fournisseurs de confiance. Ce poste ne comporte pas de bénéfices pour la compagnie et certaines des écoles subissent une légère perte qui est compensée par les bénéfices de la compagnie. En visitant les différentes écoles d'aviation, le sous-comité a toujours inspecté avec soin les cuisines et les salles de mess et s'est renseigné à fond sur la composition des repas. Les cuisines sont bien aménagées partout et scrupuleusement propres. Les repas ne laissent rien à désirer. Le sous-comité a comparé le coût des repas à ces écoles d'aviation et dans l'armée. A première vue, ils semblent coûter plus cher à ces écoles que dans l'armée, mais, si on tient compte du fait que dans les camps de l'armée tout le personnel des cuisines est rétribué par l'armée, la différence dans le coût n'est pas en réalité aussi forte que les chiffres seuls l'indiqueraient. Comme le corps d'aviation doit avoir la plus grande aptitude physique possible et que toute diminution de l'allocation pour la popote se traduirait sans conteste par une diminution dans la qualité des aliments, le sous-comité n'a pas voulu recommander de changement dans la somme fixée par les contrats pour ce poste.

7. En ce qui concerne les bénéfices à réaliser par les compagnies d'aviation d'après le contrat, la somme des bénéfices qui résulteraient de ce chef fut déterminée avec autant d'exactitude qu'il fut alors possible, mais notre estimation

ne pouvait s'appuyer sur l'expérience du passé. Le sous-comité a examiné avec soin les bénéfices réalisés et les a trouvés excessifs par suite de l'accroissement des heures de vol dû à l'augmentation des aspirants-pilotes. Les compagnies qui exploitent les écoles élémentaires d'aviation ont d'elles-mêmes offert de rabaisser leurs bénéfices de 50 à 25 cents par heure de vol. Le sous-comité a déjà recommandé l'acceptation de cette offre dans son rapport intérimaire et a exprimé son appréciation aux compagnies d'aviation de leur louable attitude à cet égard. Il a déjà recommandé le placement de tous les bénéfices dans des obligations du Dominion ne portant pas intérêt de sorte que tous les bénéfices réalisés seront disponibles pour fins de guerre jusqu'à la fin de la guerre. La plupart des compagnies suivent déjà cette pratique. Le sous-comité a déjà recommandé la modification du contrat afin que ceci devienne obligatoire. Si la chose se réalise et si toutes les actions ordinaires des compagnies d'aviation sont détenues en fidéicommiss pour les clubs d'aviation qui patronnent la compagnie d'aviation détenant des chartes fédérales, selon les termes recommandés au présent rapport, alors les bénéfices seront suffisamment protégés.

8. Le sous-comité a constaté que les écoles élémentaires d'aviation sont administrées avec une très grande efficacité. Le coefficient d'exploitation était d'abord estimé à \$982.31 par aspirant-pilote. Une bonne administration jointe à un esprit de corps très prononcé chez les employés a réduit cette somme à une moyenne de \$864.35 au 31 mars 1941 dans toutes ces écoles élémentaires d'aviation. Il n'est que juste de dire que dans certaines écoles ce coefficient est moins élevé que dans d'autres et qu'il existe une rivalité constante entre les écoles. Les aspirants-pilotes dans ces écoles reçoivent leur première formation comme pilotes, le cours d'instruction durant douze semaines. Avec un parcours de plus de 20 millions de milles les accidents dans ces écoles impliquent moins d'un aspirant-pilote par million de milles de vol.

Ecoles d'aviateurs-observateurs.

9. Toutes les écoles d'aviateurs-observateurs sont exploitées par des compagnies constituées en corporation spécialement à cette fin et sous le patronage des compagnies existantes d'aviation civile. Dans chaque cas ce sont des filiales exclusivement régies par ces dernières compagnies, ou, sinon, dont le capital est détenu par les actionnaires des compagnies existantes d'aviation civile. Ces compagnies mères furent les pionnières de l'aviation civile au Canada. Elles exploitent depuis des années des services aériens dans le Nord canadien afin d'accommoder l'industrie minière dans les localités non desservies par le rail. Ces compagnies qui fonctionnent avec des ressources financières limitées et dont les services s'effectuent par tous les temps ont dû par la force même des choses les étendre dans des régions dangereuses pour le vol. Au cours des années, leurs aviateurs ont acquis une expérience extrêmement précieuse pour cette division du Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique qui leur a été assignée.

Dix écoles d'aviateurs-observateurs relèvent du Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique. Les compagnies d'aviation organisées spécialement pour exploiter les écoles d'aviateurs-observateurs doivent trouver \$50,000. Les actions émises pour ce capital sont limitées à un dividende maximum annuel de 5 p. 100 et tous les autres bénéfices, s'il y a lieu, ne doivent pas être répartis avant l'expiration du contrat.

10. Les compagnies exploitant les écoles d'aviateurs-observateurs fonctionnent d'après un contrat dont les termes furent arrêtés par négociations. Ils n'ont pas fait l'objet de soumissions ainsi qu'il a été expliqué au long à l'article 6 du présent rapport. Les termes des contrats intervenus avec toutes les compagnies sont semblables et stipulent que la Couronne doit fournir l'emplacement de l'école et tous les bâtiments et outillage nécessaires. La compagnie d'aviation fournit tout le personnel d'administration et d'exploitation à l'exception d'un personnel de surveillants de l'aéronautique pour maintenir la discipline

chez les aspirants-pilotes, leur donner la plus grande partie de leur entraînement et s'assurer qu'on s'en tient au programme. Dans ce cas les autorités des écoles doivent surtout voir à ce que les avions soient dans un état satisfaisant et les piloter. A ces écoles les aspirants-pilotes suivent des cours de navigateurs d'avions et non pas de pilotes. Les vols d'instruction couvrent un grand territoire. Le pilote dirige l'avion suivant les différents parcours indiqués par l'aspirant-navigateur et lorsque celui-ci perd sa route par suite d'erreurs de repérage l'aspirant-pilote doit toujours savoir où il se trouve et pouvoir ramener l'avion à son port d'attache. Tout le personnel d'entretien au sol, de même que les pilotes et la direction générale de l'école relèvent de la direction de la compagnie. Tous les instructeurs appartiennent au Corps d'aviation.

11. La compagnie exploitante de l'école est rémunérée ainsi qu'il suit:

- (a) *Direction.* Ce poste comprend le traitement des directeur, secrétaire-trésorier, personnel du bureau et tous les postes relatifs à la direction. Ce paiement est une somme fixe de \$2,700 par mois. Si les frais de la direction sont inférieurs à cette somme, les économies de ce chef constituent des bénéfices pour la compagnie. Par contre, si ces frais dans un mois dépassent cette somme, la compagnie doit assumer cette perte.
- (b) *Exploitation et entretien.* Ce poste comprend les traitements de tous les pilotes, mécaniciens, électriciens, artisans, manœuvres, etc., et aussi le coût de toutes les pièces de rechange et des matériaux qui servent à l'entretien des avions. Il comprend aussi le chauffage, l'éclairage, l'assurance, etc. Le contrat stipule le paiement d'un prix-cible mensuel, fixé à \$17,500 dans le premier contrat. Le contrat pourvoit à la révision de ce prix afin de compenser les changements faits de temps à autre dans le programme d'entraînement et aussi à la révision chaque 24 semaines du prix-cible à la lumière des frais actuels. Il stipule encore que tout solde dans ce compte à l'expiration du contrat doit être partagé à raison de 75 p. 100 pour la Couronne et de 25 p. 100 en bénéfices pour la compagnie. Pour la révision du prix-cible le ministre est autorisé à contrôler en tout temps le chiffre du solde de ce compte. Comme exemple de la façon dont ce pouvoir de reviser le prix-cible fonctionne, nous avons constaté que ce prix a été ramené à une somme qui a amené parfois la réduction de l'excédent. Le sous-comité s'est rendu compte que certaines compagnies se sont méprises touchant ce poste et que certaines d'entre elles dans leurs bilans ont accusé un excédent de 25 p. 100 dans ce compte comme bénéfices réalisés, mais il croit que cette erreur est chose du passé. Le sous-comité a étudié une recommandation à l'effet d'éliminer ce qui a trait aux bénéfices dans ce poste, à l'expiration du contrat, mais après avoir entendu de nombreux témoignages là-dessus il ne recommande aucun changement. Le contrat sous sa forme actuelle constitue un stimulant à l'épargne et la présence d'un surplus dans ce compte est en quelque sorte une assurance de protection de la compagnie contre toute perte.
- (c) *Heures de vol.* Ce poste embrasse les paiements pour trois articles différents. Un prix-cible mensuel est établi pour défrayer le coût de l'essence et de l'huile. Tout surplus réalisé sur l'essence et l'huile est la propriété de la Couronne et la compagnie ne peut aucunement réaliser de bénéfices de ce chef.

Le poste suivant est le paiement de bénéfices de un dollar par heure de vol à la compagnie pour chaque heure de vol d'entraînement au cours du mois. Ce poste est nettement basé sur l'heure de vol mais il varie d'un mois à l'autre selon le nombre des heures de vol d'entraînement.

Le troisième poste sous cette rubrique est une somme de cinquante cents par heure pour la réserve du fonds d'accident. Celle-ci est un fonds établi pour protéger la compagnie contre la perte prévue à la clause 9 du contrat. Cette clause stipule les diverses sommes que la compagnie doit payer au cas de perte d'avions et de destruction de moteurs. Elles sont plus élevées lorsque les accidents sont imputables à la négligence des employés. Tout solde dans le compte de réserve du fonds d'accidents retourne à la Couronne à l'expiration du contrat.

(d) *Popote*.—La compagnie d'aviation reçoit la même somme pour la popote que les écoles élémentaires d'aviation. Les observations déjà faites au présent rapport sous cette rubrique concernant les écoles élémentaires d'aviation s'appliquent avec la même force aux écoles d'aviateurs-observateurs.

12. Le sous-comité a étudié avec soin la question des bénéfices que réaliseront les compagnies exploitantes. Il a constaté qu'elles réalisaient des bénéfices importants dus en partie à une direction très compétente et en partie à ce que l'inscription des aspirants-pilotes fixée par le contrat avait été accrue sans augmentation proportionnelle des frais de direction. Les exemples suivants de bénéfices pour un mois lunaire de l'une des écoles s'établissent en moyenne à \$1,112:

Exemple n° 1	\$ 1,176
Exemple n° 2	1,340
Exemple n° 3	819

Ceci indiquerait des bénéfices annuels pour cette école dans des conditions favorables de \$14,456. Dans ce cas ce sont des particuliers qui réalisent des bénéfices et malgré que le contrat restreigne la déclaration des dividendes à 5 p. 100 par année, il y aurait cependant à l'expiration des contrats répartition des bénéfices accumulés. Le sous-comité se rend très bien compte que les écoles d'aviateurs-observateurs sont dirigées avec une très grande efficacité, qu'elles accomplissent un rôle important de guerre et aussi que des mesures d'économie ne devraient pas ralentir notre effort de guerre. Mais, comme les circonstances se sont profondément modifiées depuis l'expiration du contrat, le sous-comité décida de réunir les administrateurs représentant toutes les écoles pour leur communiquer franchement les faits et demander leur coopération. Cette réunion eut lieu le 4 juin. Il en est résulté que les compagnies exploitantes se sont offertes bénévolement à consentir une réduction, de ce qu'on appelle au contrat les bénéfices par heure de vol, de \$1 à 35 cents. Le sous-comité recommande la modification des contrats en ce sens et il exprime son appréciation de la louable attitude des compagnies. Il se rend pleinement compte du fait que même après cette réduction des bénéfices, les compagnies d'aviation exploitées avec compétence réaliseront encore des bénéfices nets de près de \$5,000 par année aux tarifs actuels, après paiement des taxes. Il croit, cependant, que vu les circonstances spéciales afférentes à ces contrats d'entraînement la norme reconnue d'évaluation des bénéfices par leur relation au capital employé n'est pas susceptible d'exactitude. Dans le cas présent, le ministère n'achète ni marchandises ni denrées; il cherche plutôt la formation de techniciens habiles et expérimentés. Toutes les professions connues ont leur tarif d'honoraires consacré par la pratique, mais il n'existe aucun tarif pouvant guider votre sous-comité dans sa recherche de la solution du problème présent. Compte tenu de toutes les circonstances, la modification proposée constituera une manière satisfaisante de résoudre la question.

13. Le sous-comité constate que l'administration des écoles d'aviateurs-observateurs ne laisse rien à désirer. Les frais d'exploitation, qui avaient été estimés, au début, à \$1,653.57 par élève, se sont chiffrés en réalité, au 31 mars 1941, à \$1,001.27 par élève. Ayant à leur crédit un peu plus de dix millions d'heures de vol, ces écoles n'ont eu à déplorer jusqu'ici aucun accident de personne, ni chez leurs élèves, ni chez les membres de leur personnel enseignant.

Pièces de rechange.

14. L'insuffisance des pièces de rechange ou des matériaux nécessaires aux réparations a posé un problème des plus sérieux. Bien que la situation se soit sensiblement améliorée sur ce point, le problème n'a pas perdu de sa gravité et il a fait l'objet d'une étude approfondie de la part du sous-comité.

Afin de ravitailler en pièces de rechange les écoles d'instruction aéronautique dirigées par les civils, de même que les écoles militaires, des dépôts d'approvisionnements ont été établis dans chacune des quatre régions aériennes. Chacun de ces dépôts doit avoir en stocks un peu plus d'un demi-million de pièces de toutes sortes. Chaque école ouverte est censée être munie d'un assortiment complet de pièces de rechange pour avions, moteurs, et le reste; le nombre de ces pièces est d'un peu plus de 2,000. Dès que les remplacements prévus par la clause 8 du contrat deviennent nécessaires, les compagnies d'instruction aéronautique doivent s'adresser à la Couronne pour se procurer les pièces voulues. A cette fin, l'école d'instruction aéronautique transmet une réquisition au dépôt d'approvisionnements le plus rapproché. Si les pièces demandées se trouvent au dépôt, celui-ci les expédie à l'école, à qui le montant de la consignation est alors facturé. Les dépôts d'approvisionnements se bornent à recevoir et à distribuer les pièces de rechange. Aucun argent ne leur est versé.

Outre les dépôts d'approvisionnements établis dans chaque région aérienne, il existe, à Montréal, un dépôt central qui est chargé de répartir entre les différentes régions, les pièces de rechange arrivant de Grande-Bretagne.

Aux termes du Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique, la contribution de la Grande-Bretagne devait consister en avions et en pièces de rechange en nombre considérable; c'était une contribution en nature plutôt qu'en argent. A la suite des événements survenus depuis la signature de l'accord,—la chute de la France, les violents raids aériens dirigés contre les industries britanniques et la bataille de l'Atlantique,—les livraisons en provenance d'Angleterre se trouvèrent réduites pour un temps, et nos dépôts furent alors contraints de se tourner vers d'autres sources d'approvisionnements. Le problème, déjà sérieux en lui-même, prit encore plus de gravité du fait de l'impulsion donnée au Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique, impulsion qui eut pour résultat l'ouverture, durant les six derniers mois de 1940, de plus du double des écoles d'instruction aéronautique prévues. Cet enchaînement de circonstances nuisit sérieusement au ravitaillement de nos dépôts d'approvisionnements et, pour un temps, toutes les écoles canadiennes d'instruction aéronautique manquèrent des pièces nécessaires aux réparations. Les autorités prirent immédiatement les mesures voulues pour résoudre le problème et trouver de nouvelles sources d'approvisionnements. Dans le cours de ses investigations, le sous-comité a constaté que bien que la majeure partie des pièces de rechange d'avions ou de moteurs doivent être obtenues des fabricants, pour assurer l'exactitude la plus rigoureuse quant au modèle ou à la résistance, il existe un bon nombre de pièces d'avions et de moteurs qui peuvent être obtenues des nombreux ateliers de mécanique disséminés par tout le Canada. Le sous-comité s'est rendu compte que le recours à cette source secondaire d'approvisionnement permettrait de réaliser d'importantes économies. Il a également découvert que les ateliers de mécanique de certaines écoles produisaient les pièces en question. Le sous-comité recommande que les perspectives offertes par

ces deux sources secondaires d'approvisionnement soient explorées à fond et que ces sources soient mises à contribution dans la mesure du possible. Le sous-comité a également constaté que certaines écoles ont perfectionné des procédés de réparation ou d'entretien qui, mis à la disposition des autres écoles, favoriseraient l'exécution du plan. Afin de faire bénéficier toutes les écoles de l'expérience acquise en génie aéronautique et de remédier à l'insuffisance des pièces de rechange, le sous-comité recommande qu'un ingénieur en aéronautique soit désigné pour assumer la surveillance générale de toutes les écoles civiles d'aviation. Ce surveillant serait chargé de visiter périodiquement toutes les écoles et d'étudier les perfectionnements apportés aux méthodes de travail en vue d'en faire profiter toutes les écoles placées sous sa juridiction; il assumerait également les fonctions d'agent de liaison entre le directeur des approvisionnements au Conseil de l'air et les écoles en question. De l'avis du sous-comité, ce poste devrait être confié à un civil.

Dans le cas d'un dépôt d'approvisionnements qui reçoit une réquisition qu'il ne peut remplir immédiatement, le sous-comité recommande que l'école de qui provient la réquisition soit avertie sans délai de la date approximative à laquelle le dépôt pourra fournir les pièces demandées. Si le délai est préjudiciable au bon fonctionnement de l'école, les autorités de celle-ci devraient avoir le droit de se procurer les fournitures nécessaires de toute autre source disponible.

Revision des aéroplanes.

15. A l'heure actuelle, lorsqu'une école a mis un avion en service pendant un certain nombre d'heures, qui varie avec chaque type, elle envoie cet avion au fabricant ou à un dépôt de réparation pour revision complète. En certains cas, ce procédé a donné lieu à de sérieux retards. Le sous-comité constate que les compagnies exploitant les écoles d'aviateurs-observateurs possèdent des années d'expérience dans ce travail et disposent du personnel technique voulu pour l'exécuter. Quelques épreuves déjà tentées ont prouvé que les compagnies en question sont en mesure d'exécuter le travail à bien meilleur compte que la pratique actuelle ne le permet. Le sous-comité recommande que chaque école d'aviateurs-observateurs dispose des locaux et des ateliers de mécanique la rendant en mesure de faire la revision constante de ses avions. L'Appendice (ii) annexé au présent rapport contient un exposé détaillé des renseignements fournis à cet égard par la *Dominion Skyways Training, Limited*.

Entretien des propriétés.

16. En vertu du contrat, les compagnies qui dirigent les écoles élémentaires d'aviation et celles qui dirigent les écoles d'aviateurs-observateurs ont la jouissance de terrains, bâtiments et outillage pour une valeur de \$800,000 et \$1,600,000 respectivement. En vertu de la clause 4 de l'accord, la compagnie convient de remettre ces terrains, bâtiments et outillage à la Couronne, dans un état qui satisfera le Ministre (en l'espèce, le ministre de la Défense nationale pour l'Air), et convient, de plus, d'indemniser l'Etat de toutes pertes résultant de causes autres que l'"usure normale". Les administrateurs des compagnies intéressées se sont vivement préoccupés de la responsabilité éventuelle impliquée dans cette clause et des lourdes pertes que pourrait subir leur entreprise du fait de l'interprétation donnée par le Ministre à l'expression "usure normale". On a proposé la tenue d'inspections périodiques en vue de tenir les compagnies intéressées constamment au courant de l'étendue de leur responsabilité sous le régime de la clause 4 du contrat et en vue d'établir une ligne de conduite bien définie quant à l'interprétation que le Ministre doit donner à l'expression "usure normale". Le sous-comité recommande l'adoption d'une telle mesure.

Transport.

17. Etant donné que certaines écoles d'instruction aéronautique sont situées à une distance considérable du centre urbain le plus rapproché, où se recrute une bonne part du personnel de l'école, les frais de déplacement imposés à ces employés civils créent, entre les diverses écoles, une disparité injuste quant à laquelle il importe de prendre des mesures spéciales. Le sous-comité recommande que dans les cas où l'école est située à plus de cinq milles du centre urbain le plus rapproché, le contrat stipule que les employés seront indemnisés de leurs frais réels de déplacement, cette indemnité ne devant pas, cependant, excéder 5c. du mille.

Assurance.

18. Les compagnies chargées du fonctionnement des écoles élémentaires d'aviation et des écoles d'aviateurs-observateurs sont assurées contre les accidents pour la protection de leurs pilotes et employés civils. Certaines démarches furent faites auprès des Commissions des accidents du travail pour leur faire assurer ce risque, mais comme celles-ci ne voulaient assurer que les employés des équipes de terre et vu que les compagnies d'assurances cotaient des taux plus avantageux, le risque fut couvert par ces dernières. La prime des polices en question s'élève à \$1,000 par mois environ pour chaque école.

Etant donné le caractère diversifié du risque et vu que dans presque tous les cas, le Dominion du Canada assume lui-même ses risques assurables, le sous-comité recommande que les polices d'assurance existantes soient discontinuées, que soit créée une caisse d'assurance à laquelle sera versée une somme suffisante par heure de vol, et qu'en cas d'accident, les indemnités soient versées à même cette caisse conformément au barème des indemnités établi à l'heure actuelle. Le sous-comité est d'avis que les différentes Commissions provinciales des accidents du travail pourraient, moyennant une rémunération nominale, fournir les services d'ajusteurs nécessaires pour déterminer, dans chaque province, le montant des indemnités à payer. D'après l'expérience acquise, on peut espérer que la modification projetée donnera lieu à une économie annuelle d'un quart de million de dollars, au bas mot.

Gazoline et huile.

19. En ce qui concerne la gazoline et l'huile, les compagnies instructrices achètent l'essence d'aviation à un prix inférieur de 2½c. le gallon au prix exigé de tout acheteur autre que l'Etat. Elles payent également pour l'huile à moteur, un prix inférieur de 9c. le gallon au prix exigé de tout consommateur autre que le Gouvernement. D'autre part, si le ministère des Munitions et Approvisionnements pouvait se substituer aux compagnies instructrices pour acheter l'essence et l'huile utilisées par les écoles élémentaires d'aviation et les écoles d'aviateurs-observateurs, il s'ensuivrait, par gallon, une nouvelle économie de 1c. sur l'essence, et de 3c. sur l'huile, soit une épargne approximative globale de \$125,000 par année, à condition que le système puisse fonctionner sans comptabilité supplémentaire. Le sous-comité recommande l'adoption d'une telle mesure.

APPENDICE (i)

(Appendice (i) annexé au rapport du Sous-comité n° 1)

PARTIE V

204. En la présente Partie

- (a) "Club d'aviation" signifie une corporation sans capital-actions, constituée par lettres patentes délivrées en vertu de la présente Partie;
- (b) "Membre" désigne toute personne qui a versé une cotisation d'admission de \$25, qui a été acceptée comme membre du club par les adminis-

trateurs et qui n'est redevable d'aucun arrérage sur les cotisations annuelles que les administrateurs peuvent fixer. Un membre a plein pouvoir de voter;

- (c) "Membre aviateur" désigne toute personne acceptée par les administrateurs comme membre aviateur du club, qui a versé la cotisation d'admission que les administrateurs peuvent fixer, et qui n'est redevable d'aucun arrérage sur lesdites cotisations que les administrateurs peuvent déterminer. Un "membre aviateur" a droit à tous les privilèges du club, y compris l'instruction aéronautique et l'usage des aéronefs, mais n'a pas le pouvoir de voter;
- (d) "Membre à vie" désigne toute personne qui a fait un don d'au moins \$100 au club et qui a été nommée membre à vie par les administrateurs, ou qui a été nommée membre à vie par le conseil d'administration en considération de services rendus au club. Le nombre des membres à vie ne peut dépasser cinq, et ils ont plein pouvoir de voter.

205. (1) Le secrétaire d'Etat peut, par lettres patentes portant le sceau de son ministère, accorder une charte à tout groupe d'au moins trois personnes qui en font la demande. Cette charte constitue les requérants, ainsi que les autres personnes qui ont souscrit le mémorandum de convention ci-après mentionné, et qui deviennent subséquentement membres de la corporation ainsi créée en corps constitué et politique sans capital-actions, dénommé club d'aviation, aux fins de donner, dans la province d..... et dans les provinces du Canada, ou dans l'une d'entre elles, sans bénéfice pécuniaire pour ses membres, l'instruction aéronautique sous toutes ses formes, tant au sol que dans les airs, et de fournir les installations nécessaires à l'instruction dans la manœuvre des aérostats et des aéronefs plus lourds que l'air, y compris les planeurs.

- (2) Rien dans la présente Partie n'est censé autoriser la corporation à émettre aucun billet payable au porteur, ni aucun billet à ordre destiné à circuler comme monnaie ou comme billet de banque, ni à se livrer au commerce de banque ou aux opérations d'assurance. (S.R., c. 27, art. 5 (3).)

206. (1) Les requérants de lettres patentes doivent avoir vingt et un ans révolus; ils doivent déposer au secrétariat d'Etat une requête conforme autant que possible à la Formule 3 de l'Annexe de la présente loi, exposant les détails suivants:

- (a) Le nom projeté de la corporation;
- (b) Les objets pour lesquels est demandée sa constitution en corporation;
- (c) Le lieu, au Canada, où doit être établi son siège;
- (d) Les noms au long, ainsi que l'adresse et la profession de chacun des requérants;
- (e) Les noms d'au moins trois des requérants qui doivent être les premiers administrateurs de la corporation.

(2) La requête doit être accompagnée d'un mémorandum de convention en double exemplaire, conforme autant que possible à la Formule 4 de l'Annexe de la présente loi, signé et scellé par les requérants, énonçant les statuts de la corporation projetée et contenant, plus particulièrement les statuts qui, compatibles avec les dispositions de la présente partie, concernent:

- (a) Les conditions d'admission des membres;
- (b) Le mode de la tenue des assemblées, la fixation du quorum, le droit de voter et d'établir les statuts;

- (c) Le mode d'abrogation ou de modification des statuts avec disposition spéciale à l'effet que l'abrogation ou la modification des statuts non incorporés dans les lettres patentes ne soit ni mise en vigueur ni exécutée sans l'assentiment du ministre de la Défense nationale pour l'Air et du secrétaire d'Etat;
- (d) La nomination et la destitution des administrateurs, des fiduciaires, du conseil ou des fonctionnaires, ainsi que leurs attributions respectives;
- (e) La vérification des comptes et la nomination des vérificateurs;
- (f) La faculté pour les membres de se retirer de la corporation ou la manière d'exercer cette faculté;
- (g) La garde du sceau et l'attestation des pièces émises par la corporation.

(3) Les requérants peuvent demander que soit incorporée dans les lettres patentes toute stipulation qui, en vertu de la présente Partie, pourrait être contenue dans quelque statut de la corporation. (S.R., c. 27, art. 8, mod.)

207. Aucun administrateur ne doit recevoir d'honoraires, mais les administrateurs peuvent recouvrer leurs déboursés.

208. (1) Les dispositions suivantes de la Partie I de la présente loi s'appliquent aux corporations auxquelles s'applique la présente partie, savoir: les articles 3, 4, 6, 8, 9, 10, 11, 13 et 14, sauf l'alinéa *t*) du premier paragraphe; les paragraphes 1, 3, 4 et 5 de l'article 17; les articles 18, 19, 20, 21, 24, 25, 26, 27, 28, 40, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 91, 95, 96, 97, et 100; les alinéas *a*) à *d*), les deux compris, du premier paragraphe de l'article 103; les articles 106, 107, 109, 110, 111, 119, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137 et 138. (S.R., c. 27, art. 8 (6), mod.)

(2) Le secrétaire d'Etat peut nommer un ou plusieurs inspecteurs compétents pour examiner les opérations du club d'aviation et en faire rapport de la manière qu'il détermine, et ce sur demande d'une proportion des membres qui, de l'avis du secrétaire d'Etat, justifie cette demande; dans ce cas s'appliquent les paragraphes 2 à 8, les deux compris, de l'article 108 de la Partie I de la présente loi.

(3) L'article 121 de la Partie I de la présente loi s'applique *mutatis mutandis* aux corporations auxquelles s'applique la présente Partie, en ce qui concerne le sommaire contenant les détails indiqués aux alinéas *a*), *b*), *c*), *d*), *n*), *o*), *p*) et *r*) du premier paragraphe dudit article; ainsi qu'aux administrateurs, gérants, fiduciaires et autres fonctionnaires de ces corporations. (S.R., c. 27, art. 137 (13), mod.)

(4) Dans l'interprétation des articles de la Partie I de la présente loi, applicables aux corporations auxquelles s'applique la présente Partie:

- (a) Le mot "compagnie" ou l'expression "une compagnie" signifie toute corporation à laquelle s'applique la présente Partie;
- (b) Le mot "actionnaire" désigne un membre ou un membre à vie de cette corporation, mais ne désigne pas un membre aviateur. (S.R., c. 27, art. 8 (7), mod.)

209. Advenant la mise en liquidation de la compagnie ou la cessation des opérations du club d'aviation, le secrétaire l'Etat a le droit de prendre possession de tout l'actif du club d'aviation, tant en biens meubles qu'immeubles, lequel actif devient propriété de la Couronne sous la seule réserve du paiement des dettes et obligations dudit club d'aviation, mais le montant de cette responsabilité ne doit pas dépasser la valeur réelle de l'actif reçu par le Ministre.

APPENDICE (ii)

(Appendice (ii) annexé au rapport du Sous-comité n° 1)

Etablissement proposé d'un atelier devant être aménagé à l'école d'aviateurs-observateurs n° 1, à Malton, en vue de la revision constante des 24 aéronefs Anson dont cette école dispose actuellement.

L'atelier avantagerait le ministère de la Défense nationale aussi bien que l'école d'aviateurs-observateurs car, indépendamment de l'insuffisance générale des installations nécessaires à la revision des avions, la *Dominion Skyways (Training), Limited*, serait constamment en mesure de devancer les exigences de revision puisqu'elle est au courant de tout ce qui concerne l'état des appareils dont elle dispose. On considère que ce moyen permettrait de remettre en service les appareils revisés dans un plus bref délai.

Exception faite pour les avions devant être réparés à la suite d'un écrasement au sol, la proposition comporte la revision, à tour de rôle, des 24 appareils Anson actuellement confiés à l'école d'aviateurs-observateurs n° 1, et qui doivent rester en service pour la durée du contrat d'exploitation (soit une période de trois années pendant laquelle les heures de vol se chiffreront à 45,000 environ).

La proposition est basée sur une période de vol d'environ 15,000 heures par année, et advenant le maintien pour les appareils Anson de la période de revision maximum de 1,080 heures de vol, il faudrait reviser un avion par 26 jours, soit 14 par année.

Les propositions ci-après sont offertes aux autorités intéressées pour qu'elles les étudient:

- (1) Le travail pourrait être exécuté au prix coûtant par un organisme totalement indépendant de la *Dominion Skyways (Training), Limited*, (la *Dominion Skyways, Limited*, par exemple).
- (2) Il faudrait garder en stock les pièces de rechange nécessaires à la revision.
- (3) On devrait disposer d'une série complète de plans de l'appareil Anson.
- (4) L'éclairage, le chauffage et l'air comprimé pourraient être fournis au prix coûtant par la *Dominion Skyways (Training), Limited*.

Bâtiment.

L'atelier devrait être logé dans un bâtiment de 60 pieds par 70, par 17 pieds de hauteur à l'intérieur, et disposant, à une extrémité, d'une ouverture d'au moins 58 pieds.

Ce bâtiment serait aménagé de façon à loger un appareil Anson, ainsi que les divers techniciens et leur outillage.

On est d'avis qu'un petit bureau et un magasin pourraient être aménagés à l'arrière de ce bâtiment. Seuls divers petits articles seraient entreposés dans le magasin, car toutes les principales fournitures proviendraient du magasin central de la *Dominion Skyways (Training), Limited*.

Il conviendrait de situer le bâtiment en question à distance raisonnable du hangar principal.

Personnel.

Surveillant: Fonctions devant être exercées par intermittence par le surintendant de l'entretien de la *Dominion Skyways (Training), Limited*.

Commis chargé de la comptabilité, de l'émission des commandes et de la tenue d'un registre de tous les travaux exécutés.

Un chef d'atelier.

Un ouvrier du bois (modeleur).

Un ouvrier du métal.

Un vernisseur et entoileur.

Quatre aides.

Un mécanicien.

Le bordereau de paye des employés ci-dessus s'élèverait à environ \$1,750 par mois.

Les seuls frais prévisibles en sus des dépenses précitées seraient les frais de dépréciation, ainsi qu'un petit montant pour l'entretien de l'outillage.

Inspection à faire et travaux à exécuter.

Après démontage, l'appareil devrait être soumis à l'inspection régulière dite R.C.A.F.—A.I.D.

Après cette inspection, l'inspecteur signerait la réquisition déjà dressée et qui énumère les travaux dont l'exécution est jugée nécessaire.

Les réparations terminées, l'avion passerait de nouveau à l'inspection et l'inspecteur certifierait alors que les travaux ont été convenablement exécutés.

Nous proposons la classification des revisions en deux ou trois catégories différentes. En effet, il peut arriver qu'un appareil ait besoin d'un désentoilage complet, d'un nouvel apprêtage du fuselage, et le reste, tandis qu'un autre ne nécessitera qu'une remise à neuf du revêtement.

Toutes les catégories de revisions doivent comprendre les travaux usuels ci-après:

Enlèvement des réservoirs d'essence et d'huile pour épreuve et réparation;

Remplacement de tous les instruments par d'autres remis à neuf;

Remplacement ou réparation, au besoin, du capotage de moteur;

Revision complète du train d'atterrissage;

Remplacement des canalisations d'essence et d'huile, défectueuses;

Remplacement des câbles de commande défectueux et épreuve des chaînes de commande;

Remplacement du générateur principal, du générateur tachymètre et des coupe-circuit par d'autres unités revisées;

Remplacement du contreplaqué endommagé sur les ailes et les plans stabilisateurs;

Exécution des modifications requises.

Outillage

<i>Nomenclature</i>	<i>Quantité</i>
Vérins Weaver, comprenant les appareils suivants:	
Vérins d'ailes AC-40	2
Vérin de queue AC-20	1
Tréteaux d'ailes AC-10	2
Tréteau de queue AC-5	1
Supports d'ailes AC-15	2
Extension AC-4030 pour AC-40	2
Adapteur AC-35	1
Support d'aile Anson AC-15	1
Tour South Bend, de grandes dimensions	1
Etabli de menuisier, complet avec deux étaux en bois	1
Etabli en métal, complet avec deux étaux en acier	1
Appareil de soudure (\$126.59): complet avec sept becs, deux régulateurs, 20 pieds de boyau et un chalumeau W-15	1
Canalisation d'air partant du hangar principal	1
Ventilateurs aspirants pour enduisage (24")	2
Appareil de vaporisation DeVilbiss	1 jeu

<i>Nomenclature</i>	<i>Quantité</i>
Palans:	
Palan de quatre tonnes pour les gros travaux.	1
Palan d'une tonne pour levage des moteurs et usage général. . . .	1
Les deux palans doivent avoir suffisamment de portée pour lever les fardeaux du plancher au toit.	
Monorails:	
Monorails de 20 pieds de longueur, installé dans le hangar à des endroits convenables, et utilisant comme voie aérienne des poutrelles en I de neuf pouces. Deux trolleys blindés, à roulement à billes pour les monorails ci-dessus. Note: Le toit du hangar devra être renforcé aux endroits où sont installés les monorails, pour supporter le levage.	2
Perceuse électrique Black & Decker $\frac{3}{4}$, à toutes fins, complète avec bâti. Sur son bâti, cette perceuse peut faire office de machine à forer; ses dimensions lui permettent d'exécuter les travaux de tous genres.	1
No de code 45—Perceuse	
No de code 127—Bâti	
Outils à main pour une valeur de \$500.	
Nécessaire à pansements (format d'usine).	1
Bureau.	1
Machine à écrire.	1

M. Thorson, du comité spécial nommé pour faire enquête sur les dépenses de guerre, présente le sixième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre a reçu de son Sous-comité n° 1 le rapport suivant sur la "construction des bâtiments d'aéroports, d'aérodromes et d'aviation, les plans et devis de ces bâtiments et leur inspection pendant la construction", rapport qu'il a examiné et adopté avec modifications, et qui constitue son sixième rapport à la Chambre.

Rapport du Sous-comité n° 1

Ce sous-comité a été nommé le 5 mai et il a reçu instruction, entre autres choses, de faire enquête sur la construction des bâtiments d'aéroports, d'aérodromes et d'aviation, les plans et devis de ces bâtiments et leur inspection pendant la construction. Le 8 juillet, le sous-comité fut nommé de nouveau avec quelque changement dans le personnel et l'on étendit aux bâtiments de l'armée et de la marine le domaine de ses investigations.

Le sous-comité a l'honneur de présenter son premier rapport sur ses constatations et ses recommandations concernant ces matières.

Aéroports, aérodromes, etc.

1. C'est au ministère des Transports que fut confiée la tâche de déterminer et d'acheter les emplacements de 150 entreprises et de construire des aérodromes et des voies de départ. Par l'arrêté en conseil en date du 9 novembre 1939, le ministre des Transports reçut instruction d'entreprendre:

- (a) Le choix d'emplacements appropriés pour aérodromes, sujet, quant à la convenance, à l'approbation des techniciens du ministère de la Défense nationale;
- (b) L'étude des emplacements pour vérifier la convenance à un développement économique;

- (c) La préparation de plans et devis, sous réserve de l'approbation des techniciens du ministère de la Défense nationale;
- (d) L'acquisition des propriétés nécessaires;
- (e) L'aménagement et la construction desdits aérodromes, sauf la construction des bâtiments et des hangars.

Pour l'acquisition des emplacements d'aérodromes, on suit la procédure suivante: Le ministère de la Défense nationale pour l'Air envoie au ministère des Transports une réquisition indiquant le genre d'emplacement requis, la grandeur approximative et la région aérienne dans laquelle l'aérodrome doit être situé. Le ministère des Transports procède ensuite aux levés, à moins que le besoin de l'emplacement proposé n'ait déjà été prévu et que les renseignements nécessaires n'aient été colligés. Le ministère des Transports envoie un rapport au Comité des aérodromes du ministère de la Défense nationale pour l'Air, lui donnant tous les détails sur les emplacements en vue, habituellement au moins trois. Le rapport comprend des renseignements sur la valeur du terrain, la pente qu'il présente, la nature du sol et du sous-sol, la nature du bois si le terrain est boisé, l'approvisionnement en eau, l'évacuation des égouts, le besoin apparent de drainage, l'endroit le plus proche des approvisionnements de roche concassée, de gravier et de sable, l'électricité, le téléphone, le télégraphe, les moyens de transports et les autres renseignements nécessaires. Le rapport est étudié par le Comité des aérodromes du ministère de la Défense nationale pour l'Air. Le choix de l'emplacement incombe à ce comité. Quant aux écoles de bombardement et de tir, l'étendue requise pour les champs de tir à leur usage est si considérable que l'on établit d'ordinaire ces écoles près d'un lac ou d'une grande étendue de terrains vagues. Plusieurs des besoins susmentionnés: approvisionnement d'eau, courant électrique et le reste, sont d'une importance secondaire quant à ces écoles. Dans certains cas, il a fallu d'assez fortes dépenses pour établir ces services aux emplacements choisis à cause de la proximité des lacs.

On peut se former une idée de l'ampleur du programme et de la bonne fortune du Canada d'avoir récemment organisé la "Trans-Canada Airways", si l'on examine la description des travaux accomplis par les fonctionnaires de ce ministère, assistés des ingénieurs des ministères provinciaux et du personnel du National-Canadien. Au cours de l'année 1940, ce groupe a étudié des centaines d'emplacements convenables, parmi lesquels on en a choisi 150. Pour l'acquisition de ces emplacements, on a négocié des achats de terrains avec plus de cinq cents propriétaires, aux quatre coins du pays. Tous ces emplacements ont été défrichés et nivelés. Il a fallu déplacer 20,000,000 de verges de terres, puis construire des voies de départ à surface dure. La superficie totale de ces voies correspondrait à un grand chemin de 850 milles de long par 20 pieds de large. Depuis le dégel du printemps de 1940 jusqu'à l'époque de la chute de la France et des Pays-Bas, le travail a marché et l'on a pris toutes les sauvegardes reconnues telles que la demande de soumissions, etc., mais vers la fin de mai, lorsque ce travail devint urgent, toute formalité qui pouvait faire perdre du temps fut mise de côté et les contrats furent adjugés par négociation plutôt que par soumissions. Les entrepreneurs travaillaient jour et nuit, et avant la fin de 1940 plus que le double du nombre des champs d'aviation qu'on avait d'abord projeté étaient prêts à servir.

Bâtiments de l'armée, de la marine et de l'aviation.

2. Les plans de tous les bâtiments requis pour les trois forces armées de terre, de mer et de l'air s'exécutent par les fonctionnaires des ministères de la Défense nationale et des Travaux publics. Lorsqu'un des trois départements de la défense a besoin de bâtiments, il envoie une réquisition au ministère des Munitions et Approvisionnement. La réquisition s'accompagne de l'explica-

tion détaillée de ce qu'on désire. Le service des constructions du ministère des Munitions et Approvisionnement prend alors les moyens nécessaires pour passer un contrat assurant l'exécution de l'entreprise. Le sous-comité constate que l'on prend soin de protéger le public relativement à l'adjudication des entreprises. Lorsque les travaux comportent une dépense de plus de \$5,000, on demande des soumissions. Alors, non seulement on a recours à une publicité complète mais au besoin on fractionne les entreprises afin d'obtenir les plus bas prix pour chaque catégorie de travaux et l'on accorde de nouvelles options quant à l'usage de différents genres de matériaux de construction. Dans un vaste pays comme le Canada, les taux de transport influent fortement sur les prix et par conséquent il arrive souvent que le libre usage de différents genres de matériaux permet d'effectuer d'importantes économies. Un exemple suffira. Dans certaines parties du Canada, l'acier coûte moins cher que le bois pour certains genres de charpentes et sans doute dans d'autres parties il en est autrement.

Le sous-comité constate que l'on prend grand soin d'assurer le secret des soumissions et de maintenir la concurrence. Il remarque que les entreprises s'adjugent sur le pied d'une somme globale ou sur une base unitaire suivant la nature des travaux à exécuter. Il observe aussi que lorsque toutes les soumissions sont jugées trop hautes, l'entreprise ne s'adjuge pas avant qu'on ait demandé d'autres soumissions. Dans tous les cas, l'entreprise s'adjuge au plus bas soumissionnaire. Avant l'adjudication, toute l'entreprise est vérifiée par le Bureau du régisseur du bois et les soumissions sont offertes à l'approbation du ministère de la Défense intéressé. Aux yeux du sous-comité, la Division des constructions, au ministère des Munitions et Approvisionnements, est très efficacement conduite et l'on y prend des précautions pour protéger l'intérêt public. Au cours de l'année 1940, on a construit des bâtiments pour plus de 92 millions de dollars.

Régisseur du bois.

3. Lorsqu'il devint évident que les quantités de bois demandées par le ministère de la Défense nationale étaient assez considérables pour causer de l'inflation dans le commerce du bois, s'il n'y avait pas de réglementation, et qu'il pourrait y avoir pénurie d'approvisionnement, un régisseur du bois fut nommé par un arrêté en conseil en date du 24 juin 1940. On fixa immédiatement le prix du bois pour tous les achats des ministères. On fixa aussi le prix de gros pour la Colombie-Britannique, mais aucune décision ne parut nécessaire relativement aux prix du commerce dans le reste du pays. Tout le problème fut étudié avec soin et l'on diminua la qualité des matériaux partout où c'était possible, afin de réduire les frais et aussi de faire en sorte que toutes les qualités de bois soient utilisées.

La tâche du régisseur du bois en 1940, consistait à pourvoir aux besoins de guerre du pays sans déranger le marché de détail. Il s'en acquitta si bien que les approvisionnements suffirent à répondre à tous les besoins. Pendant ces quelques mois, plus de 340 millions de pieds de bois furent achetés pour le compte du Gouvernement. Cela représente soixante-dix mille wagons. Les livraisons atteignirent jusqu'à 400 wagons par jour. Le régisseur du bois évalue à plus de huit cent mille dollars l'économie réalisée sur ce seul article. Outre ce problème des approvisionnements de bois brut, on a étudié la situation relative à tous les genres de produits des ateliers de rabotage mécanique: dormants, châssis, portes, tables, moules, etc. On a réalisé une économie de plus de soixante-quinze mille dollars en standardisant les dormants de plus de soixante mille ouvertures. On a également normalisé les grandeurs de vitres et l'on a acheté quarante wagons de vitres dans les grandeurs normales pour employer aux entreprises du Gouvernement. On achetait le bois directement du manufacturier, à

l'endroit le plus proche du chantier de construction. Plus de 95 p. 100 du bois s'est acheté des manufacturiers. Le régisseur du bois a assuré au sous-comité qu'on lui avait donné autorité complète sur l'achat des approvisionnements et qu'on n'intervenait aucunement.

Le sous-comité a appris du régisseur du bois qu'en mai 1941 il était devenu évident que le marché du bois "s'emballait" et que le 26 mai une ordonnance fut émise pour contrôler les prix de gros et de détail du bois dans tout le pays, sauf les prix de gros dans les Provinces Maritimes où la situation indiquait que pour le moment la réglementation des prix serait inopportune. Le problème était très difficile à cause des fortes fluctuations de prix et de qualités dans les diverses parties du pays. On prit le parti de "geler" tous les prix existants dans toutes les branches du commerce (fabrication, gros et détail) aux chiffres en vigueur le 1er avril 1941. L'application d'une telle ordonnance semblait soulever des difficultés insurmontables, mais on trouva une solution. On établit un comité de treize membres représentant les trois branches du commerce et couvrant tout le pays. Ces comités fonctionnent à titre consultatif et en outre font enquête sur toutes les plaintes concernant les infractions à l'ordonnance du régisseur du bois. Jusqu'à présent, aucune poursuite n'a été nécessaire. Le contrôleur estime que cette réglementation des prix va épargner au public acheteur vingt millions de dollars par année.

Le sous-comité a fait une enquête complète sur les devis de construction et sur l'inspection pendant la construction. Ce travail s'accomplit dans le ministère de la Défense intéressé et avant de construire un bâtiment on consulte le Bureau du régisseur du bois quant à la disponibilité des matériaux et aux plans de la construction. Le régisseur du bois n'est pas autorisé à veiller à ce que ses conseils soient suivis, mais il nous apprend que d'après l'expérience du passé cette autorisation n'est pas nécessaire, car au moyen de conversations on s'entend toujours. Il recommande simplement au Comité que tous les achats de produits de raboterie et d'articles qui pourraient se faire en bois soient au préalable référés à son bureau. Le sous-comité recommande que cela soit fait.

Quant aux plans des bâtiments, le sous-comité constate qu'on les prépare avec soin et que, dans la mesure du possible, on a standardisé les constructions pour réaliser des économies importantes.

Hangars.

4. Aux écoles d'aviation qui exigent plusieurs hangars, l'administration des écoles a constaté qu'on obtenait de meilleurs résultats en concentrant dans un seul hangar tous les travaux importants de réparation et de service et en n'employant les autres hangars que pour garer les aéroplanes. Ce système a augmenté sensiblement l'efficacité de l'entretien des avions et en a réduit les frais, mais le sous-comité constate que lorsque tout le personnel de réparation et d'entretien est concentré dans un seul hangar, avec tout l'outillage, les ateliers annexes de ce hangar sont insuffisants, tandis que les ateliers annexes des hangars qui ne servent que de garages sont deux fois plus grands qu'il ne faut. Le sous-comité recommande que dans toutes les écoles pourvues de plus de deux hangars, les ateliers annexes additionnels soient construits à côté du hangar servant à l'entretien et aux réparations. Il recommande en outre que pour les nouvelles constructions on modifie les plans de manière à augmenter les installations d'atelier du hangar de réparation et de réduire au moins de moitié les ateliers des hangars de garage.

Chauffage.

5. Les hangars et leurs annexes se chauffent, en général, par une installation de chauffage central, à la vapeur. Ce système de chauffage s'est avéré économique et hautement satisfaisant. Les autres bâtiments, y compris les chambrées, les salles de mess, etc., sont d'ordinaire chauffés au moyen de calo-

rifères à l'air chaud, par des chauffeurs automatiques. Du fait que pendant la première saison de chauffe, ces chargeurs automatiques étaient maniés par des apprentis, et aussi à cause de certaines déficiences qui existaient dans certaines marques de chauffeurs mécaniques, les hommes ont subi beaucoup de malaise et parfois ils ont eu réellement froid. Le sous-comité a appris que tous les préposés au chauffage avaient suivi un cours spécial qui les met en état de bien accomplir leur travail et que tous les défauts des alimentateurs mécaniques avaient été corrigés, afin que l'hiver prochain tous les bâtiments soient chauffés efficacement. Vu que ces travaux de construction se sont faits si vite et que les appareils de chauffage avaient dû s'acheter en peu de temps et en quantités exceptionnellement considérables, le sous-comité croit que personne n'est à blâmer, mais il ne saurait trop insister pour que la situation qui a existé l'hiver dernier ne se reproduise pas.

M. Thorson, du comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre, présente le septième rapport dudit comité qui se lit comme suit: Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre a reçu de son Sous-comité n° 2 le rapport suivant sur les "*services médicaux, dentaires et hospitaliers*", qu'il a étudié et adopté, avec modification, comme son septième rapport à la Chambre.

Rapport n° 1

Sous-comité n° 2

Le Sous-comité n° 2 a l'honneur de présenter le rapport suivant sur les "*services médicaux, dentaires et hospitaliers*."

Pour plus de clarté votre sous-comité se propose de traiter des services dentaires d'abord et d'y rattacher les services médicaux et hospitaliers en ce qu'ils ont de commun en raison de leur connexité.

Services dentaires.

Le directeur des services dentaires a comparu devant le sous-comité et a exposé les grandes lignes de l'organisation et de l'activité du Corps dentaire canadien. Le Corps dentaire canadien a été institué depuis la déclaration de la guerre. Le sous-comité a été fortement impressionné par l'efficacité apportée à son organisation et par l'esprit d'économie qu'exercent ceux qui en ont la direction.

Services médicaux et hospitaliers.

Pendant la période d'après-guerre de 1914-1918, le personnel du Service de santé de l'armée canadienne a été fortement réduit.

Depuis la déclaration de la présente guerre, le personnel de médecins a été porté de 40 à 1024 et celui des infirmières de 12 à 673. De ce nombre 94 médecins sont chargés de la marine et 306 sont outre-mer.

On a en outre établi un service distinct pour le Corps d'aviation royal canadien. Le personnel comprend 319 médecins et 75 infirmières.

De ce qui précède démontre la grande expansion du travail du Service de santé du ministère de la Défense nationale depuis la déclaration de la présente guerre.

Dans son examen le sous-comité a approfondi la question de duplication des services médicaux et hospitaliers découlant de la création d'un service de santé distinct pour l'air.

Le directeur du service de santé pour l'air nous a démontré que l'établissement de cette division particulière ne comportait pas de duplication. Le personnel serait nécessaire à tout événement. Le service de santé pour l'air a recours aux mêmes médecins consultants que le service de santé de l'armée

royale canadienne. Le matériel médical de l'armée sert au service de santé pour l'air qui emploie également les hôpitaux de l'armée et du ministère des Pensions et de la Santé nationale sauf où les conditions exigent la construction d'hôpitaux pour les besoins de l'aviation.

Il a été aussi allégué devant le sous-comité qu'il n'a pas été nécessaire d'augmenter le personnel administratif vu que le personnel actuel serait quand même nécessaire. Si le service de santé pour l'air relevait du Service de santé de l'armée royale canadienne, il faudrait à la division de ce dernier chargé de l'aviation, un directeur distinct et un certain personnel administratif.

La plus forte raison donnée au sous-comité pour justifier l'institution d'un service de santé distinct pour l'air c'est que la nature du travail nécessite une formation spéciale des médecins et une connaissance intime des aviateurs et de leurs fonctions, ce qui comporte un travail distinct de celui des médecins du service de santé de l'armée royale canadienne.

Avec la collaboration du Conseil national de recherches on fait une étude approfondie des invalidités particulières aux aviateurs, notamment de la cause du voile noir. Le sous-comité est heureux d'apprendre que l'on a fait de grands progrès dans la recherche d'un remède à ce désavantage dans les envolées militaires.

Il a été constaté que la tension particulière à laquelle sont soumis les aviateurs nécessite une étroite attention médicale à leur endroit, si l'on veut constater l'altération physique ou mentale qu'ils peuvent subir et qui peut mettre en danger leur vie et, incidemment, celle des appareils coûteux qui leur sont fournis. Une partie des médecins du service de l'air sont affectés à cette tâche. Le sous-comité reconnaît qu'un excellent travail est accompli dans la réduction des pertes et dans le maintien du rendement de ceux qui se livrent à ces manœuvres.

Il est à noter que la formation d'un pilote, d'un observateur, d'un navigateur ou d'un aviateur pratique coûte très cher, environ \$20,000 ou plus, et que l'avion qui lui est confié représente une forte mise de fonds, et au simple point de vue financier il est extrêmement sage de tenir les aviateurs en état de remplir efficacement la tâche très importante que leur assigne l'Etat.

Pour ces raisons le sous-comité admet que l'institution d'un service de santé distinct pour l'air était justifiée.

Il y a connexité étroite entre les divers services médicaux et l'hospitalisation. C'est pour cette raison que nous mentionnons le personnel médical du ministère des Pensions et de la Santé nationale. Au début de la guerre, nous le répétons, le Service de santé de l'armée royale canadienne comptait un personnel peu nombreux et presque pas d'hôpitaux. Il fallait donc recourir au ministère des Pensions et de la Santé nationale pour les besoins immédiats. En conséquence, ce ministère a soigné 65,506 soldats de la présente guerre, ce qui représente 1,454,649 jours-malade. Pour fins de comparaison il est intéressant de noter que ce nombre de soldats de la présente guerre traités et hospitalisés par le ministère des Pensions et de la Santé nationale est établi sur un total de 81,435 malades traités par le ministère depuis la déclaration de la guerre, ce qui démontre que la plus grande partie du travail du ministère s'est exercée à l'endroit des soldats de la présente guerre. Il a donc fallu augmenter le personnel médical et autre du ministère et accroître aussi notablement le service hospitalier.

Le ministère des Pensions et de la Santé nationale a été établi en 1928 et a assumé le travail du ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile. Le rôle de la Division des soins médicaux du ministère des Pensions et de la Santé nationale consiste à donner les soins médicaux et hospitaliers aux soldats réformés des services armés et à opérer leur réintégration dans la vie civile. Il est à noter que depuis le début de la guerre actuelle il s'est occupé des soins médicaux et hospitaliers des membres actifs des services armés.

Ce sont les fonctionnaires du ministère des Pensions et de la Santé nationale qui actuellement hospitalisent et traitent les soldats des catégories A à D jusqu'à leur évacuation ou leur réintégration dans leur unité. Si, toutefois, un soldat est placé dans la catégorie B, il est transféré aux soins du ministère des Pensions et de la Santé nationale pour hospitalisation ou rééducation, selon le cas.

Les médecins de l'armée et de l'aviation ont le droit de visiter leurs malades dans les hôpitaux du ministère des Pensions et de la Santé nationale, mais il va sans dire que la durée de l'hospitalisation relève du médecin du ministère en charge de chaque malade, au point que, a-t-on informé le sous-comité, les médecins de l'armée ou de l'aviation exercent rarement le privilège qu'ils ont de visiter leurs malades pendant leur séjour dans les hôpitaux du ministère des Pensions et de la Santé nationale.

Le sous-comité a examiné à fond ce partage des soins médicaux entre le ministère des Pensions et de la Santé nationale et le ministère de la Défense nationale.

En vue de la nécessité de mobiliser, dans la poursuite de la présente guerre, tous les rouages nationaux dans un effort commun vers une fin commune, le sous-comité recommande aux chefs exécutifs et administratifs des divers ministères et divisions de l'Etat de tenir compte de l'importance suprême de la coopération et de la coordination afin que l'objet de l'Etat soit réalisé le plus efficacement et le plus économiquement possible.

Le double contrôle actuel des services médicaux organisés pour les forces armées mène naturellement à l'examen de l'expérience acquise en ce domaine pendant la guerre de 1914-1918.

Voici ce qu'elle fut en résumé: Lorsque la guerre éclata en 1914, tous les services de santé de l'armée et les hôpitaux militaires relevaient du service de santé de l'armée canadienne. En juin 1915, la Commission des hôpitaux militaires fut instituée. En 1918, cette commission fut abolie ou incorporée dans le ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile et, enfin, en 1928, ce ministère devint le ministère actuel des Pensions et de la Santé nationale.

La Commission des hôpitaux militaires formée le 30 juin 1915 était chargée du soin de tous les soldats blessés outre-mer. En octobre 1915, les attributions de cette commission furent élargies de façon à lui permettre de s'occuper des soldats blessés outre-mer, en service actif au Canada ou ailleurs. La Commission s'occupait de tous les soldats invalides, réformés ou non.

En 1916, il surgit de nombreuses difficultés entre le ministère de la Milice et de la Défense et la Commission quant au traitement de ces gens, et il devint apparent que la coopération manquait entre les deux.

En novembre 1917, un nouvel arrêté en conseil fut adopté plaçant tous les services médicaux de ces hôpitaux sous la direction du service de santé de l'armée canadienne.

Cette nouvelle organisation ne donna pas satisfaction et, après de nombreuses conférences, un arrêté en conseil en date du 1er février 1918 fut adopté transférant au ministère de la Milice et de la Défense certaines institutions aménagées et dirigées par la commission. En vertu de cet arrêté en conseil:

- (a) Tous les officiers et soldats non réformés des forces militaires du Canada restèrent sous la direction du ministère de la Milice et de la Défense et furent traités dans les hôpitaux de ce dernier;
- (b) Tous les officiers et soldats réformés du service en état d'invalidité et ayant besoin de traitement médical passèrent sous la direction de la Commission des hôpitaux militaires.

Il appert de ce qui précède que l'expérience de la Grande-Guerre de 1914-1918 doit indiquer l'attitude à prendre dans la guerre actuelle.

Cette question générale a donné naissance à plus d'un ordre d'idées.

Une école estime que l'armée ne doit traiter que les malades souffrant de maladies bénignes dans de petits hôpitaux ou des stations de premiers soins aménagés dans les campements. Il s'ensuit nécessairement que les malades souffrant de maladies plus graves doivent être transférés au ministère des Pensions et de la Santé nationale pour être soignés et hospitalisés dans les hôpitaux régies par le ministère et son personnel médical.

Une autre école prétend que l'on devrait recourir davantage aux hôpitaux civils existants et qu'on devrait les aider à s'agrandir afin de répondre aux besoins de guerre. Ceux qui partagent cet avis signalent que de cette façon on réglerait le problème permanent des hôpitaux au Canada et qu'on éviterait la multiplication des services hospitaliers, étant donné surtout qu'une foule d'hôpitaux militaires temporaires devront être abandonnés après la guerre.

Quant à ce qui précède il est bon de noter deux choses: Le coût moyen d'un hôpital militaire temporaire est de \$500 à \$800 par lit alors que la moyenne du coût d'un hôpital civil permanent est d'environ \$2,000 par lit. En outre le temps est un facteur important et il est facile à comprendre qu'un hôpital temporaire peut être construit et mis en service beaucoup plus rapidement qu'un hôpital permanent.

Il est une autre école qui souligne la nécessité de placer sous la direction des médecins du ministère de la Défense nationale les hommes cotés dans une catégorie supérieure à la catégorie E.

L'expérience de la dernière guerre semble justifier la thèse de cette dernière école, c'est-à-dire qu'il devrait y avoir un partage bien tranché des attributions du ministère de la Défense nationale et du ministère des Pensions et de la Santé nationale. Tous les membres de l'armée, de l'aviation et de la marine devraient être traités par le ministère de la Défense nationale jusqu'à ce qu'ils soient placés dans la catégorie E, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'ils ne soient plus aptes au service actif ni physiquement ni mentalement.

A l'appui de l'opinion précitée on allègue qu'il faut pour la guerre les meilleures armées, aviation et marine possibles. Le civil qui s'enrôle dans l'une des forces armées doit nécessairement se désister de plusieurs droits civils et être soumis à la loi militaire afin que l'on puisse faire l'usage le plus effectif du capital humain pour la fin précise de gagner la guerre. La discipline et le moral sont deux facteurs importants dans le maintien d'une force militaire efficace. Il s'ensuit qu'il incombe aux forces militaires de tenir leurs soldats en bonne condition, c'est-à-dire aptes physiquement et mentalement et en activité de service afin que toute la puissance de nos forces armées soit atteinte et en disponibilité en cas de besoin.

Le service de santé de l'armée royale canadienne n'est qu'une partie de l'organisme militaire capable de réaliser cet objet. Une recrue doit vivre dans une atmosphère qui en fera le membre le plus utile de l'armée, de l'aviation ou de la marine et qui le maintiendra dans cet état. Dans ce but, il lui faut être en tout temps, malade ou en santé, sous l'autorité et la garde directe d'officiers des forces armées qui seuls sont formés et outillés pour accomplir cette tâche.

Cette question fut fortement discutée pendant la dernière guerre de 1914-1918, et il est difficile pour qui examine la ligne de conduite suivie pendant la dernière guerre de ne pas reconnaître la faillite du double contrôle dans la réalisation de l'objet visé.

Le sous-comité n'a pas manqué de noter que le ministère des Pensions et de la Santé nationale existe depuis longtemps et possède dans le domaine des soins médicaux et de l'hospitalisation une expérience beaucoup plus vaste que la Commission des hôpitaux militaires de la dernière guerre.

Afin d'en arriver à une conclusion pratique le sous-comité a cherché à déterminer le principe prédominant en cette matière.

Le sous-comité estime que ce principe consiste à confier au ministère de la Défense nationale, dont c'est la raison d'être, la direction des services médicaux et des soins médicaux et hospitaliers à l'égard de tous les membres de nos forces militaires jusqu'à ce qu'ils soient placés dans la catégorie E. Le sous-comité recommande donc l'adoption de ce principe.

Le sous-comité se rend pleinement compte de l'importance de la conclusion à laquelle il en est venu et, pour cette raison, il recommande que la question soit déferée au comité interministériel ci-après mentionné pour plus ample examen.

Il est à noter qu'un important programme de construction d'hôpitaux est en voie d'exécution et que plus hâtive sera la décision moins grande sera la désorganisation.

Le sous-comité est d'avis qu'on ne doit pas adopter de règle rigide qui empêcherait de tenir compte de circonstances spéciales en certains endroits.

Il s'ensuit que l'adoption du principe précité nécessitera la répartition des hôpitaux existants entre le ministère de la Défense nationale et le ministère des Pensions et de la Santé nationale.

Il convient de faire, sans dérogation à ce principe, l'utilisation maximum des services du ministère des Pensions et de la Santé nationale et des hôpitaux civils.

On fait observer que, bien que les blessés aient été comparativement peu nombreux dans la présente guerre, il faut prévoir les éventualités surtout dans les régions exposées, et la Division des traitements médicaux du ministère des Pensions et de la Santé nationale aura à remplir l'importante tâche pour laquelle elle a été instituée, à savoir:

- (1) Les soins médicaux et hospitaliers, au besoin, aux anciens combattants de la dernière guerre;
- (2) Les soins médicaux et hospitaliers aux recrues de la présente guerre lorsque ces dernières sont placées dans la catégorie E; et
- (3) La réintégration de ces dernières dans la vie civile.

Services hospitaliers auxiliaires.

Le sous-comité recommande la plus grande utilisation possible des services auxiliaires existants du ministère des Pensions et de la Santé nationale et des hôpitaux civils. Les outillages radiographiques, les laboratoires, les salles d'opération, etc., doivent être utilisés autant que possible. Dans les endroits où il deviendra nécessaire d'ériger des hôpitaux temporaires il serait sage d'envisager la possibilité de les construire à proximité des hôpitaux existants et d'y aménager des moyens de communication afin de pouvoir en utiliser les services techniques et généraux.

Dans les endroits où nous n'avons qu'une petite garnison, il serait sage d'utiliser les hôpitaux civils existants quand des arrangements sont possibles, plutôt que de construire un nouvel hôpital.

Comité interministériel.

Dans une lettre du 5 décembre 1940, le ministre de la Défense nationale pour l'air exprimait le désir de voir étudier la question des services médicaux et hospitaliers afin d'assurer la plus étroite collaboration et la coordination des trois services de défense et la Division des traitements médicaux du ministère des Pensions et de la Santé nationale. Il fit convoquer un comité composé du directeur des services médicaux du ministère des Pensions et de la Santé nationale, du directeur du service de santé pour l'air, du médecin commandant des services de santé pour la marine, pour lui faire rapport sur certaines questions se rattachant aux services médicaux et hospitaliers.

Le président du Conseil canadien des hôpitaux assista à une des réunions dans le but de discuter les principes généraux qui devraient régir l'utilisation des hôpitaux au Canada.

Comme résultat de cette réunion, le comité approuva unanimement le principe général de l'utilisation des hôpitaux civils lorsque les conditions le permettent, mais il exprima l'avis que chaque fois que surgirait le besoin d'un nouvel hôpital il faudrait envisager le projet comme entité et tenir compte des facteurs suivants:

- (1) Le coût initial de la construction;
- (2) Les frais d'entretien;
- (3) La distance des endroits de concentration des troupes;
- (4) La rapidité de la construction;
- (5) Le caractère des maladies à traiter (vénéériennes et infections bénignes).

Le comité ci-dessus s'est rarement réuni depuis et, d'après les témoignages entendus par le sous-comité, nous croyons qu'on n'a pas assez recours à ce comité interministériel.

Le sous-comité recommande que le comité interministériel devienne permanent et que son objet et ses attributions soient plus clairement définis et ses cadres élargis de façon à comprendre un représentant du Trésor et un représentant civil compétent en matière d'hospitalisation. Afin de diriger le travail de ce comité, votre sous-comité recommande d'y adjoindre, à titre de président, le sous-ministre du ministère de la Défense nationale.

En raison de l'élargissement des cadres du comité interministériel il devient nécessaire d'en changer le nom.

Ses réunions devraient se tenir régulièrement et il devrait connaître au moins des questions suivantes:

- (1) L'étude soignée du régime de soins médicaux et hospitaliers donnés aux membres de nos forces armées;
- (2) Si la recommandation du sous-comité concernant les soins médicaux et hospitaliers accordés à nos militaires est adoptée, la répartition des hôpitaux existants entre le ministère des Pensions et de la Santé nationale;
- (3) Examen de la construction de tout nouvel hôpital public érigé au Canada ou ailleurs;
- (4) En général, l'utilisation la plus efficace et la plus économique qui puisse être faite de nos hôpitaux et services auxiliaires.

Traitement préventif.

Le sous-comité a étudié avec intérêt un mémoire relatif à l'application du traitement médical préventif des recrues de nos forces armées. Actuellement chaque recrue est inoculée contre certaines maladies et vaccinée pour la prévention de la petite vérole. Ce régime préventif ne comprend pas toutefois l'injection d'un sérum à chaque recrue contre la diphtérie ni la pratique de la réaction de Wasserman.

Le sous-comité signale que l'expérience du passé démontre clairement jusqu'à quel point on peut opérer l'économie dans les effectifs et les frais de traitement et d'hospitalisation en réduisant au minimum les maladies vénériennes chez les membres de nos forces armées.

Tous les médecins qui ont comparu devant le sous-comité ont convenu au point de vue économie, durant et après la guerre, que la pratique de la réaction de Wasserman ou autre réaction serait avantageuse. Ils reconnaissent que la syphilis est curable et une partie de la forte dépense assumée par les provinces ou le Gouvernement fédéral pour le soin des malades dans les stades avancés de la syphilis pourrait être évitée.

Le sous-comité est d'avis que la mobilisation de nos jeunes gens fournit l'occasion de rendre un service utile à cet égard et que la réaction de Wasserman ou autre réaction devrait être pratiquée *après l'enrôlement des recrues.*

S'il est constaté que la maladie a atteint le stage infectieux, le sujet doit être isolé et le traitement approprié donné. Si, d'autre part, la maladie n'a pas atteint le stage infectieux, le sous-comité est informé qu'il existe une cure spécifique qui peut être appliquée pendant une période relativement brève et cela sans danger pour la recrue ou pour ceux qui vivent dans son entourage.

Le président du Conseil canadien des hôpitaux a comparu devant le sous-comité et a fortement recommandé la constitution au Canada d'une réserve de sang. Le sous-comité sait que la Croix-Rouge canadienne a déjà fait un beau travail dans ce domaine mais la demande future peut exiger qu'on fasse davantage.

Il a signalé qu'un grand nombre de nos citoyens sont employés dans des professions dangereuses, comme les établissements de munitions et d'explosifs et qu'il serait sage de se préparer pour les cas d'urgence.

Il semble que c'est le ministère des Pensions et de la Santé nationale qui pourrait le mieux accomplir cette tâche.

Ce témoin a exprimé une autre idée au sous-comité, à savoir: établir le type de sang de chaque recrue et en tatouer l'indication sur son corps ou la graver sur sa plaque d'identité afin d'éviter tout retard de traitement en cas de blessure.

Le sous-comité propose que les fonctionnaires compétents du ministère de la Défense nationale examine ce projet.

Incidemment, il est à noter que la détermination du groupe de sang de chaque recrue comporterait la réaction de Wasserman et que ce serait réaliser deux objets à la fois.

M. Thorson, du comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre, présente le huitième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

LE LUNDI 3 novembre 1941

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre a reçu de son sous-comité No 2 le rapport suivant sur les "fournitures", qu'il a étudié et adopté avec modifications comme son huitième rapport à la Chambre.

Rapport No 2

Sous-comité No 2

Le Sous-comité No 2 a l'honneur de présenter le rapport suivant sur les "fournitures".

Votre sous-comité n'a pu aborder au cours de son enquête la question importante des fournitures sous tous ses aspects. Toutefois, il a étudié certains articles particuliers de fournitures, savoir:

- (1) Les fournitures médicales;
- (2) Les approvisionnements de viandes; et
- (3) Les rations destinées à la force aérienne.

(1) *Les fournitures médicales.*

Toutes les fournitures requises par l'armée, la force aérienne et la marine sont fournies par la Division des magasins du service de santé de l'armée qui prépare une réquisition détaillée et la transmet au ministère des Munitions et Approvisionnements qui, tel que l'exige la loi, achète toutes ces fournitures.

D'autre part, le ministère des Pensions et de la Santé nationale achète directement ses fournitures, et un conflit d'opinion marqué se manifesta au sous-comité quant à l'organisme le plus efficace pour cette fin.

Le sous-comité a proposé d'appeler des hauts fonctionnaires du ministère des Munitions et Approvisionnements dans le but d'obtenir des renseignements sur les prix et la qualité des fournitures médicales achetées par ce ministère, et de les comparer avec les fournitures médicales semblables achetées par le ministère des Pensions et de la Santé nationale. Cependant, le manque de temps ne lui a pas permis de faire cette étude, qui eût constitué un moyen concret de comparer l'efficacité relative des deux méthodes d'achat. Le sous-comité recommande que le comité fasse cette comparaison plus tard dans le cours de ses travaux.

Le sous-comité a entendu le fonctionnaire attaché à la direction des services de santé en charge des fournitures médicales, et il a aussi visité l'officine et du ministère de la Défense nationale et du ministère des Pensions et de la Santé nationale.

Dans l'examen de ce sujet particulier il faut tenir compte du fait que la tâche de la Division des magasins du service de santé de l'armée s'est rapidement accrue. On en relève la preuve dans le fait qu'au cours des années antérieures à la guerre les fournitures achetées annuellement se chiffraient à \$10,000 environ, tandis que pendant l'année de pointe depuis la déclaration de la guerre ces achats se sont établis à \$2,500,000 environ.

Le sous-comité s'est inquiété quelque peu de la quantité apparemment forte de certains produits pharmaceutiques et articles de matériel achetés. Cependant, le directeur des services de santé a signalé que le Canada a des forces armées distribuées à plusieurs endroits, quelques-unes outre-mer, quelques-unes au Canada, et que même au Canada des unités sont cantonnées en des endroits fort distants les uns des autres et en nombres variés. Des fournitures sont perdues en mer et au cours d'engagements en campagne, et les autorités de l'armée doivent calculer leurs besoins au regard des éventualités.

Aussi, le sous-comité estime-t-il qu'il n'a pas suffisamment de données pour se prononcer en connaissance de cause sur la quantité des achats susmentionnés.

Le sous-comité s'est soucié des témoignages qui indiquent que la division des fournitures médicales n'avait pu maintenir sa comptabilité à jour, et qu'en conséquence nul système complet de vérification ne serait possible.

Les fonctionnaires de la division intéressée ont donné pour explication:

- (1) La très forte expansion du travail de la Division des magasins du service de santé;
- (2) Le manque d'un personnel à la fois suffisant et expérimenté pour exécuter le travail qui lui est confié; et
- (3) Le fait que les fournitures sont emmagasinées dans quatre bâtiments distincts, ce qui ajoute aux difficultés de régie et de tenue des livres.

Le sous-comité estime qu'étant donné qu'il n'a pu s'enquérir à fond de cette question, un comptable de la division du Trésor, choisi avec soin pour cette tâche, devrait être chargé de faire une inspection de la Division des magasins du service de santé, de son personnel, de son système de comptabilité, de vérification et d'inventaire, et de présenter ensuite un rapport complet au ministère de la Défense nationale.

Le sous-comité estime que lorsqu'un service administratif achète de si fortes quantités comportant une si grosse dépense, la tenue de registres convenables et une vérification ainsi qu'un inventaire périodiques complets sont nécessaires et essentiels pour empêcher la négligence et la possibilité de larcins chez ceux qui ont accès aux magasins, quel que soit l'endroit où ils sont situés. C'est pour cette raison que le sous-comité fait la recommandation susdite.

Le sous-comité recommande qu'il importerait à un stade subséquent du travail du comité de s'enquérir plus à fond de cette question afin de constater les faits, et de s'assurer si les changements trouvés nécessaires ont été effectués.

Le sous-comité reconnaît pleinement la très grande tâche que l'expansion très rapide de notre effort de guerre a imposée à certains services administratifs, et que selon toute vraisemblance les personnels existants seront surmenés et incapables de tenir tête au travail qui leur est confié. Aussi, la recommandation susdite est-elle formulée dans le but et le désir d'aider cette division particulière à résoudre ses propres problèmes.

Certains produits pharmaceutiques tels que les remèdes contre la toux, les liniments, etc., sont fabriqués par le ministère de la Défense nationale et aussi par le ministère des Pensions et de la Santé nationale.

Il a été proposé au sous-comité que vu la plus longue expérience et le meilleur outillage du ministère des Pensions et de la Santé nationale, ce travail pourrait très bien être concentré à ce ministère, et que le ministère des Munitions et Approvisionnements effectue l'achat de ces produits et préparations pharmaceutiques pour le compte du ministère de la Défense nationale.

Votre sous-comité n'a pu approfondir son enquête à ce sujet suffisamment pour se prononcer sur cette proposition.

Le sous-comité estime que certaines des critiques formulées à l'adresse de la Division des magasins du service de santé de l'armée relativement à l'achat de certains produits pharmaceutiques, gaze et matériel vieilliss tenaient à ce que la liste officielle de l'armée quant à ces articles remontait à la dernière guerre. On a continué à employer cette liste jusqu'à récemment alors qu'elle fut complètement révisée, et le sous-comité est heureux de constater que l'on a effectué ce changement et que les achats de ces fournitures seront conformes au progrès et à la pratique moderne.

(2) *Fournitures de viandes.*

Le sous-comité a visité Toronto au cours de son enquête et a eu l'occasion d'y rencontrer les dirigeants de la *Canada Packers* et de la *Swift Canadian Company*, deux maisons qui fournissent une quantité considérable des viandes que requièrent les services armés.

On a signalé à l'attention du sous-comité des propositions de la part des sauteurs à l'effet qu'il serait possible d'effectuer des économies sensibles en changeant les spécifications relativement au bœuf et au lard. Ces propositions furent:

- (1) Enlèvement du gras de bœuf avant l'expédition aux camps;
- (2) Fourniture de la viande de porc sous forme de morceaux au lieu de carcasses, comme cela se pratique présentement.

Bœuf.

La carcasse moyenne de bœuf destinée aux forces militaires comporte environ 20 livres de gras qui n'est généralement pas récupérée sous forme de graisses comestibles aux camps. Une estimation du prix moyen encaissé à tous les camps pour ce gras ne dépasserait pas 1c. à 2c. la livre. Les sauteurs allèguent que la valeur de ce gras, si on l'enlevait à la salaison, serait d'au moins 4c. la livre et que l'Etat bénéficierait de la différence.

Il a aussi été signalé au comité qu'il existe actuellement une disette de gras comestible au Canada et que cette disette deviendra probablement plus aiguë. Aussi, le sous-comité recommande-t-il que l'on tienne compte de cette situation dans l'étude de ces propositions.

Porc.

Il ressort d'essais effectués soigneusement par les sauteurs suivant les spécifications militaires actuelles que 42 p. 100 de la carcasse pourrait avec plus de profit être retenue à la salaison. Ce 42 p. 100 se décompose comme suit:

Côtes découvertes	2.66	p. 100
Queue31	
Gras et peau	16.17	
Jarrets	2.81	
Os	3.13	
Rebuts12	
Ventre	17.42	

Tout ce produit pourrait être utilisé à la salaison où il rapporterait beaucoup plus que l'on ne pourrait réaliser au camp. En conséquence, les saleurs recommandent que l'on expédie seulement les jambons, les échine et les épaules habillés, soit 58 p. 100 de la carcasse.

Les saleurs ont présenté un mémoire énumérant les susdites propositions et comportant un calcul de l'économie estimative basée sur les prix actuels du bœuf et du porc qui serait réalisé de ce chef.

Le sous-comité a demandé au directeur des approvisionnements de la division de l'intendance, et à M. Pearsall, du ministère de l'Agriculture, qui avise sur demande le ministère de la Défense nationale en ces matières, d'étudier ces propositions des saleurs. Ces fonctionnaires supérieurs ont indiqué qu'ils se rendaient pleinement compte qu'il importait de faire cadrer les besoins de l'Armée avec l'économie nationale et ils ont exprimé sur le champ l'opinion que les propositions formulées par les saleurs avaient du mérite et qu'il conviendrait de les analyser et étudier soigneusement.

Le directeur des approvisionnements a signalé, toutefois, qu'il fallait peser ces propositions en tenant compte de deux conditions essentielles, savoir:

- (a) Que la viande fournie répondrait aux exigences des diététiciens-conseils du ministère de la Défense nationale quant à la teneur nécessaire de la ration;
- (b) Que le changement ne relèverait pas le coût des rations.

Le directeur des approvisionnements fit observer que si l'on tient compte du fait que 200,000 rations sont distribuées quotidiennement, une augmentation de même une fraction de cent constitue une question très importante et il faudrait la peser avec grand soin.

Il a été signalé de plus qu'il faut se rappeler que nos forces ne sont pas concentrées nécessairement dans de gros camps tels que le camp Borden, mais sont dispersées sur toute l'étendue du Canada, et le ministère doit s'assurer que la condition des viandes fournies soit telle que celles-ci parviendront au lieu de consommation dans le meilleur état possible. Le dépeçage de la carcasse doit être considéré de ce point de vue particulier.

L'inspection gouvernementale doit aussi être étudiée avec soin. A l'heure actuelle, toutes les carcasses sont inspectées par des inspecteurs de l'Etat à la salaison sous le régime de la Loi des produits alimentaires, et dans le cas du bœuf, elles sont inspectées aussi afin de s'assurer si elles sont conformes aux spécifications militaires.

Aussi, importerait-il d'établir quelque système d'après lequel les inspecteurs de l'Etat se prononceraient sur la qualité de la viande fournie avant que la carcasse ne soit dépecée.

Le sous-comité a formulé clairement aux officiers qui ont comparu l'opinion qu'il importait d'examiner avec soin et sympathie les propositions qui avaient été faites. Le sous-comité recommande que l'on en prenne bonne note et que des renseignements soient pris à une date ultérieure sur ce qui a été accompli en conséquence.

(3) *Rations pour la force aérienne.*

Le sous-comité visita le dépôt de l'effectif dans la ville de Toronto et ses constatations ont confirmé dans une certaine mesure l'opinion exprimée au sous-comité par le directeur des services de santé pour l'air que la ration fournie à la force aérienne était d'une teneur trop lourde pour être satisfaisante. Les membres de la force aérienne qui se livrent à des opérations de vol seraient censés exercer un emploi tel celui que le directeur des services de santé pour l'air a signalé et qu'ils exigent en conséquence une alimentation différente de celle qui est servie aux équipes au sol et aux membres de l'armée.

On a constaté au dépôt de l'effectif que l'officier de ravitaillement réquisitionnait un nombre de rations inférieur à celui qu'il était autorisé de commander, et de plus les quantités qu'il réquisitionnait chaque mois étaient bien moindres que les quantités autorisées. Le dépôt de l'effectif suppléait à sa liste de rations par l'achat à même la caisse de la cantine de légumes et d'autres aliments destinés à rendre la liste alimentaire plus satisfaisante.

Le sous-comité a été heureux de constater que les officiers autorisés et la commission consultative sur la diététique étudient cette question, et il est d'opinion qu'il convient de continuer l'enquête et, s'il est nécessaire, de modifier les rations fournies aux membres de la force aérienne qui se livrent à des opérations de vol.

M. Thorson, du comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre, présente le neuvième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Le lundi 3 novembre 1941.

Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre a reçu de son sous-comité n° 2 le rapport suivant sur la "récupération"; il l'a étudié et adopté avec modifications comme son neuvième rapport à la Chambre.

Rapport n° 3

Sous-comité n° 2

Le Sous-comité n° 2 a l'honneur de présenter ainsi qu'il suit son rapport sur la "récupération".

Le sous-comité croit que c'est là l'un des plus importants sujets qu'on lui ait confié et son enquête est loin d'être terminée.

Dans ce domaine comme dans celui des services de santé, il y a des leçons à tirer de la ligne de conduite adoptée pendant et après la dernière guerre.

Mais il est évident que si cette question avait son importance dans la dernière guerre, elle en a une beaucoup plus grande dans la guerre actuelle par suite de l'augmentation énorme de la mécanisation et de l'achat de matériel coûteux qui en résulte.

Jusqu'à ces derniers temps l'intendant général de l'armée, le directeur des approvisionnements au Conseil de l'air et le directeur des approvisionnements navals décidaient quel matériel était devenu démodé ou hors d'usage et en dressaient une liste pour le directeur de la récupération de la division du Trésor. Ce dernier était ensuite chargé de:

- (a) Voir si un autre service de l'Etat pourrait utiliser ce matériel;
- (b) Si non, le vendre.

Le directeur de la récupération s'occupait non seulement de la récupération du matériel pour les services militaires de l'Etat mais aussi pour tous les ministères civils. La liste du matériel récupérable comprenait tout, depuis les bâtiments, les navires, l'acier de rebut et les automobiles, jusqu'aux vêtements et chaussures, etc.

Tout dernièrement un arrêté en conseil établissait au sein de l'armée, sous la juridiction de l'intendant général de l'armée, la Commission de récupération et de liquidation du matériel de l'armée, chargée de :

- (a) Examiner et apprêter tout le matériel retourné aux dépôts d'ordonnance par les unités de l'armée;
- (b) Réparer, en collaboration avec les ateliers de l'ordonnance, tout le matériel qui peut être réparé avantageusement;
- (c) Fabriquer dans les services de l'ordonnance du matériel utilisable avec du matériel récupéré des effets réformés;
- (d) Prévenir le gaspillage du matériel de l'armée au moyen de publicité et d'éducation;
- (e) Trier et vendre comme métal de rebut et comme guénilles, le matériel irréparable remis par les unités de l'armée.

L'arrêté en conseil C.P. 4649 du 25 juin 1941, créant la commission, décrète qu'avant de liquider tout matériel réformé, la commission doit en aviser le directeur sus-mentionné de la récupération, pour qu'il puisse s'enquérir si un autre ministère ne pourrait pas utiliser le matériel en question. Dans ce cas le transfert devra s'effectuer.

Le président de cette nouvelle commission a comparu devant le sous-comité. Il tient de son expérience dans les affaires et dans la dernière guerre, alors qu'il était officier de récupération pour le compte du Gouvernement britannique, une connaissance approfondie de la mise en vente et de la récupération. Comme on l'a expliqué au sous-comité, la commission devra bien faire comprendre à chaque membre de l'armée la nécessité de la récupération. Par une campagne d'éducation, elle devra souligner que chaque effet de matériel et d'équipement est acheté et payé par eux-mêmes et par leurs familles et que chaque citoyen, militaire ou civil, se doit d'assumer sa part de responsabilité dans la récupération et dans l'élimination du gaspillage.

Le fonctionnaire susmentionné a déclaré que la récupération ne consiste pas seulement à liquider le matériel hors d'usage, mais, mieux, à remettre ce matériel en état et à le rendre propre à une nouvelle utilisation.

La commission est de création récente; elle ne fait que commencer son travail. Conséquemment le Comité n'est pas en mesure de donner une opinion définitive sur la valeur du travail qu'elle accomplit. Il croit cependant que si la commission réalise le programme esquissé, elle pourra effectuer des économies importantes.

Le sous-comité a appris que cette commission s'occupera exclusivement de l'armée. Ce n'est encore qu'un essai, et, s'il réussit, son programme sera étendu de façon à comprendre l'aviation et la marine; ou bien une organisation similaire sera établie au sein de ces armes. Actuellement, c'est encore le directeur de la récupération du Trésor qui est chargé de la récupération dans ces deux services.

Le sous-comité désire souligner un point en particulier de ces organisations. Il est d'avis que le principe reconnu dans l'organisation des services médicaux et hospitaliers devrait s'appliquer à la récupération. Là encore le personnel militaire devrait se charger d'un rôle militaire dans sa nature tandis que les fonctions civiles devraient être confiées à des civils.

L'administration du matériel et la mise au rancart du matériel démodé et inutilisable par le service en question est affaire purement militaire. Des militaires devraient donc en être chargés. D'un autre côté, la liquidation du matériel classé ou hors d'usage est une fonction civile dans sa nature, et, par conséquent, des civils devraient en assumer le contrôle et la direction.

Ce point est d'autant plus important que l'on reconnaît l'immensité de la tâche que devra accomplir le pays à la fin des hostilités dans l'utilisation, la vente et la liquidation de l'équipement militaire.

Le sous-comité croit que le Canada devrait, dès maintenant, créer un organisme capable de disposer avantageusement du matériel qu'il faut liquider pendant la guerre et en mesure de juger, en ce faisant, des besoins de l'après-guerre. Le sous-comité recommande que la liquidation soit confiée à un service civil de l'Etat. Il faudra choisir le ou les chefs de ce service avec d'autant plus de soin que la tâche sera énorme. Le sous-comité est convaincu que si ce travail est bien fait, le Trésor public en bénéficiera considérablement.

Le sous-comité est parfaitement d'accord sur un point qu'on lui a souligné: puisque le niveau des prix est élevé en temps de guerre, la liquidation d'effets de toutes sortes, jugés inutilisables par tous les services de l'armée, devrait s'effectuer le plus rapidement possible pour profiter des meilleurs prix et diminuer le fardeau que la fin de la guerre apportera au service de liquidation.

Le sous-comité recommande, en conformité du principe qu'il faudra reconnaître dans la répartition des fonctions comprises, dans le mot "récupération", que chaque division du service désigne un fonctionnaire ou un conseil de fonctionnaires chargés de voir à ce que la plus grande quantité possible de matériel de toutes sortes soit utilisée où la chose sera possible. Le sous-comité recommande en outre que tous les effectifs de l'armée, particulièrement les quartiers-maîtres et les officiers de ravitaillement, soient, par des conférences et par une campagne d'éducation, mis au fait de la récupération.

L'officier en charge du matériel dans chaque service devra, à intervalle régulier, faire l'inspection du matériel pour voir s'il n'est pas démodé ou hors d'usage. En ce cas, il faudra expédier la récupération ou la liquidation de matériel.

Le matériel réformé par toute division du service devra être confié à la Commission civile pour liquidation, et le sous-comité croit que cette manière d'agir tient compte du principe qui consiste à laisser aux militaires les fonctions pour lesquelles ils sont mieux préparés et aux civils celles qui tombent naturellement dans les attributions civiles. D'autant plus qu'il est absolument nécessaire d'établir pour l'après-guerre le noyau d'une commission de récupération munie du personnel et de l'expérience nécessaires.

Récupération des lubrifiants de rebut.

Le sous-comité a reçu de l'extérieur des conseils relatifs à l'économie possible dans la récupération des lubrifiants de rebut de l'aviation.

Le plus fréquent de ces conseils est ainsi formulé: Au lieu de jeter son huile de rebut, l'aviation devrait la faire raffiner de nouveau et l'utiliser de nouveau.

La plupart des conseils offerts au sous-comité s'appuyaient sur la supposition que l'huile lubrifiante pour les avions avait une certaine durée de vol et que le prix d'un lubrifiant était d'environ \$1.05 le gallon.

Le sous-comité s'est vivement intéressé à cette proposition et a poussé son enquête en ce sens. Le sous-comité a trouvé que l'amélioration des moteurs et de l'outillage des avions avait considérablement prolongé l'utilité de l'huile. Le sous-comité a trouvé en outre que l'aviation ne paie que 45 cents le gallon d'huile dans l'est du Canada et 55 cents dans l'Ouest.

Le sous-comité a appris que les techniciens de l'aviation étaient opposés, pour des raisons techniques, au raffinement de l'huile de rebut pour une nouvelle utilisation par l'aviation; ils ne sont pas convaincus des résultats ni désireux d'augmenter les dangers que courent l'aviateur et l'appareil qu'il dirige.

En tenant compte de la sécurité de l'aviateur et de l'outillage coûteux qu'il manœuvre, le sous-comité ne peut pas entrer en désaccord avec les techniciens.

Le sous-comité est cependant heureux qu'une autre solution ait été trouvée au problème. L'armée fait grand usage de véhicules automobiles; chars d'assaut, automobiles, camions, etc. Elle fait une grande consommation de

lubrifiants. En vertu d'une entente entre l'aviation et l'armée, l'aviateur remettra à l'armée, quand les taux de transport et les autres facteurs le permettront, tous ses lubrifiants de rebut. L'armée se propose de diluer et d'apprêter ces lubrifiants d'une façon satisfaisante et de l'utiliser dans les véhicules militaires. Ainsi l'huile de rebut de l'aviation aura son utilisation.

L'entente n'est pas encore en vigueur et, actuellement, l'huile de rebut est mise en vente aux acheteurs privés par l'entremise du directeur de la récupération. Le sous-comité apprend toutefois que l'entente sera appliquée aussitôt que possible et, en cas de réalisation, les officiers des deux services intéressés dont l'initiative a résolu ce problème méritent les félicitations du sous-comité.

M. Thorson, du comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre, présente le dixième rapport dudit comité qui se lit comme suit: Le Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre a reçu de son sous-comité n° 3 le rapport suivant sur "*Le contrôle des dépenses de l'armée, de la marine et de l'aviation et les effectifs des quartiers-généraux*", des trois armes, rapport qui a été étudié et adopté avec modifications à titre de dixième rapport du Comité à la Chambre.

Introduction

Conformément à l'ordre de renvoi de la Chambre des communes, daté le 10 juin 1941, autorisant le Comité d'enquête sur les dépenses de guerre à "continuer son enquête nonobstant le prochain ajournement", le sous-comité n° 3 fut créé lorsque ledit Comité adopta, le 8 juillet, un rapport de son sous-comité du programme qui contient ce qui suit:

(Section) "3 Qu'un sous-comité soit nommé pour enquêter sur les sujets suivants:

- (a) Contrôle des dépenses de l'armée, de la marine et de l'aviation; et
- (b) Effectifs des quartiers-généraux de l'armée, de la marine et de l'aviation.

Votre sous-comité a donc été chargé de poursuivre l'enquête que l'ancien sous-comité n° 3 conduisait pendant que la Chambre était en session, et dont le rapport intérimaire a été incorporé dans le DEUXIEME RAPPORT du Comité, soumis à la Chambre le 4 juin 1941.

Depuis le 8 juillet, votre sous-comité a tenu 25 séances. Il a entendu de nombreux témoins parmi lesquels se trouvaient des officiers haut gradés de la marine, de l'armée et de l'aviation; des hauts fonctionnaires du ministère de la Défense nationale, pour le service naval, l'armée et l'aviation; des représentants du ministère des Finances, du Conseil du Trésor et de la Commission du service civil. Des mémoires furent reçus de la Commission d'inspection du Royaume-Uni et du Canada; du ministère des Munitions et des Approvisionnements et du département de l'Auditeur général du Canada. On a fait une revue des témoignages entendus, examiné les pièces déposées devant l'ancien sous-comité, et étudié les conclusions de son rapport intérimaire.

Votre sous-comité a visité le matériel naval de la M.R.C., à Halifax, et le dépôt n° 4 de réparation du C.A.R.C., à Dartmouth, N.-E. Il a aussi visité les bâtiments en construction à Terre-Neuve. Les constatations faites au cours de cette tournée d'inspection se reflètent dans les recommandations contenues dans la Partie II du présent rapport.

Après une étude attentive de tous les témoignages recueillis, votre sous-comité a l'honneur de présenter un nouveau rapport.

En présentant ce nouveau rapport, votre sous-comité a jugé bon, pour fin de clarté, de le diviser en trois parties distinctes, à savoir:

PARTIE I

La Partie I traite des recommandations et principes énoncés dans le rapport intérimaire de l'ancien sous-comité n° 3.

PARTIE II

La Partie II traite des recommandations de votre sous-comité à la lumière des témoignages entendus.

PARTIE III

La Partie III traite des témoignages entendus devant le sous-comité actuel. C'est un aperçu du système de contrôle financier et de vérification en usage dans le ministère de la Défense nationale. Bien que le contrôle et la vérification existent dans la marine, l'armée et l'aviation, les trois divisions du ministère de la Défense nationale ont un historique assez différent; et, par conséquent, suivant les exigences, la routine administrative a varié. Les trois armes du service sont groupés en un seul ministère, mais en réalité elles se sont développées indépendamment l'une de l'autre, ayant en ce moment un ministre propre et un service administratif distinct. Là où la Partie III entre dans les détails, les conclusions visent l'armée, parce que son établissement couvre une plus longue période d'expérience que les plus jeunes armes au Canada, la marine et l'aviation. La Partie III se développe, nous révèle comment le contrôle financier s'exerce par des organismes indépendants du ministère de la Défense nationale. Ces organismes de contrôle sont décrits sous les rubriques suivantes:

Commission du service civil.

Conseil du Trésor.

Contrôleur du Trésor.

Ministère des Munitions et des Approvisionnements.

Département de l'Auditeur général du Canada.

Des observations sur l'organisation du quartier général de l'armée, sur la solde et les allocations terminent la Partie III du rapport.

Il est établi que plusieurs des conclusions du rapport intérimaire ont été mises en application et qu'il en est résulté des économies.

PARTIE I

RECOMMANDATIONS ET PRINCIPES ÉNONCÉS DANS LE RAPPORT INTÉRIMAIRE DE L'ANCIEN SOUS-COMITÉ N° 3

Votre sous-comité désire d'abord réaffirmer son adhésion aux recommandations et principes exposés dans le rapport intérimaire de l'ancien sous-comité n° 3. A la lumière des témoignages entendus devant votre sous-comité, les mesures proposées semblent tellement pratiques que votre sous-comité actuel croit bon de les citer de nouveau.

Les ministres des départements de la Défense, comme tous les ministres de la Couronne, sont responsables au Parlement pour ce qui est de la dépense judicieuse des crédits que le Parlement met à leur disposition. La préparation définitive et l'approbation des crédits devraient être sous la juridiction du sous-ministre. Un surintendant des finances devrait être adjoint au sous-ministre. Il serait chargé, entre autres fonctions, de réunir, de classer et de préparer les crédits pour les soumettre ensuite au sous-ministre. Le surintendant des finances devrait être un civil indépendant des autorités militaires et directement responsable au sous-ministre. Avec son personnel il devrait collaborer dans la

plus grande mesure possible avec les autorités militaires dans la préparation des crédits. Chaque personnel, civil et militaire, devrait être bien renseigné sur leurs attributions respectives. Cela leur permettra d'atteindre un maximum d'unité d'action dans leur travail.

Le domaine encore inexploré des économies possibles réside dans les effectifs de guerre et ce qui s'y rattache. Les crédits sont affectés aux hommes, aux usines et au matériel. Pour ce qui est du personnel, il doit suffire aux fins de guerre sans entraîner de gaspillage. Le Comité devra poursuivre son enquête dans cette sphère en vue des fins suivantes.

Des économies doivent être réalisées, si possible, mais sans nuire à l'efficacité du service.

En ce qui concerne les usines, l'autorité civile doit y être suffisamment et fortement représentée, surtout quand il s'agit d'un vaste projet de construction.

Pour ce qui est du matériel, il devra faire l'objet du même examen rigoureux prescrit pour le personnel avant que les effectifs de guerre proposés ne soient soumis à l'approbation.

Des registres appropriés de toutes les dépenses doivent être tenus afin que le département puisse connaître en tout temps l'état du crédit et le montant non dépensé. Ces registres devront être comparés avec ceux du contrôleur du Trésor, qui tient un compte rigoureux de tous les engagements afin de pouvoir délivrer les certificats nécessaires des soldes exacts en disponibilité. Il n'entre pas dans les attributions du personnel militaire de conclure des arrangements financiers pour le département. Cela relève fondamentalement de l'autorité civile. Par conséquent, toutes les archives essentielles sont placées sous la juridiction du sous-ministre.

La réception et la distribution des fournitures, de même que la comptabilité qui s'y rapporte, doivent être laissées, dans une grande mesure, au personnel militaire, bien qu'un personnel civil puisse être employé dans les dépôts d'approvisionnements. Il est essentiel qu'une vérification indépendante des fournitures soit faite par des civils sous la direction du sous-ministre.

PARTIE II

RECOMMANDATIONS DU SOUS-COMITÉ ACTUEL

1. Le rapport intérimaire de votre sous-comité contenait des recommandations concernant la nomination et les attributions d'un surintendant des finances sous la juridiction du sous-ministre. Les départements de Défense qui n'ont pas encore donné suite à ces recommandations devraient le faire le plus tôt possible.

2. Un comité des effectifs de guerre devrait être institué dans chacun des trois départements de la Défense.

3. Le surintendant des finances devrait être membre du comité des effectifs de guerre dans tous les départements de la Défense, avec autorisation de déléguer ses pouvoirs à ses représentants civils. Tous les départements de la Défense n'ont pas encore donné suite à cette recommandation.

4. Un personnel de fonctionnaires expérimentés doué d'aptitudes spéciales devrait être nommé pour aider le surintendant des finances dans l'exécution de ses fonctions. Ces fonctionnaires devraient étudier et discuter les crédits avec le personnel du service et, par l'entremise du surintendant des finances, conseiller le sous-ministre.

5. Les procédures longues et compliquées concernant les effectifs de guerre devraient être simplifiées et abrégées sans toutefois nuire aux contrôles financiers et constitutionnels du pouvoir civil.

6. Chaque sous-ministre de la Défense devrait pouvoir compter sur l'aide d'un directeur civil du personnel civil, qui lui serait responsable; et qui serait chargé de la surveillance du personnel civil du département.

7. Les fonctionnaires transférés d'autres ministères aux départements de la Défense nationale devrait recevoir un salaire proportionné au travail qu'ils exécutent.

8. Les fonctionnaires qui à l'avenir s'enrôleront ou qui seront nommés à un commandement ne devraient pas être maintenus dans leurs fonctions actuelles à moins que l'intérêt public ne l'exige et que leur présence n'augmente l'efficacité du service.

9. Un comité composé de représentants du bureau du sous-ministre, de la Commission du service civil, des personnels administratifs de l'armée et du Conseil du Trésor devrait être institué dans chaque département de la Défense pour déterminer la répartition des positions entre les civils et les militaires. Ce comité devrait être autorisé à établir une procédure d'après laquelle une distinction bien claire serait faite entre les positions civiles et militaires dans les services de l'armée.

10. Il conviendrait d'étudier l'usage ou la disposition que l'on pourra faire après la guerre, de tous les biens, meubles ou immeubles, acquis par la Couronne pour les fins de guerre.

11. Le comité nommé pour assurer la coordination des mesures prises relativement à la modification des règlements financiers pour les trois forces armées, devrait être accru de deux représentants du Conseil du Trésor. De plus, il devrait, au lieu d'être un simple organisme d'étude, avoir le pouvoir de prendre l'initiative de modifications, de proposer, déterminer ou approuver telle ou telle ligne de conduite relativement aux règlements financiers. Il ferait fonction d'organisme consultatif pour le Conseil du Trésor en ce qui concerne la solde et les allocations.

12. Pour ce qui est des dépenses de guerre pour transport, messageries et service télégraphique, les départements devraient effectuer toutes les économies possibles en utilisant davantage le réseau ferroviaire de l'Etat.

13. Le nouveau système de contrôle du matériel en vigueur dans le service naval devrait faire le sujet d'une étude approfondie dans l'armée et l'aviation en vue de l'établir dans leur propre service.

PARTIE III

APERÇU DES TÉMOIGNAGES ENTENDUS DEVANT LE SOUS-COMITÉ N° 3 SOMMAIRE DES CONTRÔLES EXERCÉS SUR LES DÉPENSES DE GUERRE ET DES DIVERSES PROCÉDURES SUIVIES À CE SUJET AU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (ARMÉE).

Crédits

Les crédits annuels sont compilés avant le début de l'année budgétaire et sont basés sur une estimation des éventualités militaires auxquelles le pays devra faire face. C'est une estimation des dépenses des forces armées en vue de permettre à l'état-major général d'exécuter ses plans l'année suivante.

Ces crédits annuels initiaux subissent une révision périodique durant l'année pour laquelle ils sont préparés, en raison de changements ou de développements dans le programme militaire ayant trait aux effectifs, à l'organisation, aux quantités et priorités de matériel, aux périodes, à l'instruction, aux approvisionnements et au mouvement, etc.

Effectifs de guerre—Base des crédits

Les effectifs de guerre ont un rapport très étroit avec l'estimation des dépenses de guerre et leur contrôle. Les cadres déterminent la nomenclature exacte du personnel de tout rang et position de chaque unité de l'organisation, ainsi que les détails, comme le transport motorisé et les armes.

Les crédits, basés sur les effectifs que comporte le plan de l'état-major général pour la prochaine année, sont donc arrêtés d'abord par l'état-major général, puis compilés et coordonnés à la Direction des services d'état-major avant d'être soumis à l'étude financière soignée et à l'approbation des hautes autorités militaires et civiles.

Classification des crédits

La classification des crédits se fait de deux manières: premièrement, par "Objets de la dépense" pour les fins de comptabilité; et deuxièmement, par "Fonctions" pour les fins gouvernementales et militaires. "Objets de la dépense" représentent les crédits essentiels, tels 'Construction et réparations', 'Solde et allocations', 'Voyages et transport', etc. "Fonctions" désignent des corps déterminés, comme la "1ère division canadienne."

Cette double classification des crédits permet à l'état-major général et aux hauts fonctionnaires du Conseil du Trésor, à qui ces crédits sont soumis pour étude, de les examiner dans le détail au point de vue économie. Bien que la classification dite "Fonctions" ne soit pas utile à la comptabilité militaire, elle permet à l'état-major général d'exercer un contrôle étroit et constant sur les projets dans leurs rapports avec les effectifs et l'organisation de guerre. Cette surveillance de la part de l'état-major s'exerce indépendamment de celle qu'exerceront subséquemment les hauts fonctionnaires financiers de la division du sous-ministre. Grâce à l'expérience acquise dans la coordination des crédits, la Direction des services d'état-major a créé, à l'état-major même, un système de procédure, d'archives et de contrôle qui permet de régler les questions financières nées de circonstances critiques, et d'assurer un maximum de contrôle et d'exactitude dans les dépenses de l'armée avant de soumettre les crédits à l'approbation des hautes autorités civiles.

Procédure relative aux crédits

Une fois compilés sur une base annuelle, ou sur demande, comme dans le cas de crédits provisoires, les crédits complétés passent de la Direction des services d'état-major, par l'entremise du chef adjoint ou du sous-chef de l'état-major général, au chef de l'état-major général, puis au sous-ministre et, finalement, au ministre. A chacun de ces stages, un examen minutieux est conduit en vue d'effectuer des économies. Le contrôle civil s'exerce dans la division du sous-ministre par l'entremise du commis en chef des prévisions budgétaires et du surintendant des finances. Du bureau du ministre, les crédits sont envoyés au Conseil du Trésor où ils subissent un nouvel examen minutieux; ils passent ensuite au comité de guerre du Cabinet pour approbation, avant d'être soumis au Conseil privé pour autorisation. Le Parlement vote une somme globale, sans imprimer le détail des articles, et le Conseil du Trésor alloue ensuite aux différents départements de dépenses de guerre les fonds approuvés basés sur les crédits détaillés antérieurement soumis au comité de guerre du Cabinet et au Conseil du Trésor.

Responsabilité et contrôle civils

Au ministère de la Défense nationale, le sous-ministre exerce un contrôle civil de la dépense, à diverse phases, par l'entremise des chefs de division de la branche civile. Ces derniers incluent le commis en chef des prévisions budgétaires, le surintendant des finances, le directeur du personnel civil, la division des

immeubles, la division des contrats, le vérificateur des fournitures, la division de la papeterie et des impressions, et le directeur des rapports avec le public. Tous ces hauts fonctionnaires sont directement intéressés à diverses phases des dépenses; et chaque division est placée sous la direction d'un civil directement responsable au sous-ministre. De plus, le sous-ministre examine les aspects financiers de chaque article, de chaque demande de contrat, qui entraîne une dépense à même les fonds votés et confiés au contrôle du ministère de la Défense nationale.

La juridiction civile du sous-ministre s'exerce par un examen minutieux des détails financiers de chaque réquisition. De plus, il est représenté au comité des effectifs de guerre dans la personne du surintendant des finances.

Les crédits annuels, et les crédits provisoires du ministère de la Défense nationale sont rassemblés par l'état-major général sous la direction immédiate du surintendant des finances qui s'occupe de la centralisation finale des crédits annuels, militaires et civils.

En tout temps et à chaque étape de la procédure relative aux crédits, il existe une collaboration étroite entre l'autorité militaire, représentée par l'état-major, et l'autorité civile exercée par le sous-ministre dans la personne du commis en chef des prévisions budgétaires et du surintendant des finances.

Pour les dépenses de l'armée, un contrôle additionnel s'exerce, grâce à la présence à la direction des services d'état-major (section des crédits) de trois commis civils, classe iv, dont deux sont des employés et officiers de liaison du surintendant des finances. On trouve aussi, au même titre, un commis civil, classe iv, dans la division du directeur général du ravitaillement.

Contrôle des changements opérés dans les effectifs de guerre

Comme les effectifs de guerre forment la base des crédits, il est important que tous les nouveaux projets, ou toute modification des effectifs, soient minutieusement étudiés avant leur approbation, surtout par l'autorité civile. A cette fin, il existe un comité des effectifs de guerre où le sous-ministre est représenté. Ce comité comprend aussi le directeur des services d'état-major, le directeur des opérations et des renseignements militaires, et le directeur de l'organisation. Ce comité doit étudier et approuver tous les changements opérés dans les effectifs de guerre, ainsi que les crédits qu'exigent ces changements. Il comprend, outre le représentant civil, le personnel militaire le plus expérimenté et le plus compétent. Comme la plupart des effectifs canadiens de guerre sont calqués sur ceux que le War Office prépare et recommande, nous pouvons compter sur l'examen minutieux du War Office avant leur adoption pour l'armée canadienne.

Les procédures décrites ci-dessus sont en vigueur au ministère de la Défense nationale (armée) et devraient être suivies dans tous les départements de la Défense.

Commission du Service civil

Sous le régime des articles 9, 10 et 12 de la Loi du service civil (chap. 22, Statuts révisés du Canada, 1927), modifiée, la Commission du service civil est tenue d'enquêter et de faire rapport sur l'organisation, la classification et la rémunération des sections du service civil placées sous l'empire de la loi.

Une des fonctions de la Commission, sous ce rapport, comprend la préparation, après consultation avec les divers sous-ministres, chefs de division et autres hauts fonctionnaires, de plans d'organisation pour chaque département et chaque branche ou division du service civil. Ces plans d'organisation, ainsi que les changements jugés plus tard opportuns, sont ensuite soumis par la Commission à l'approbation de Son Excellence le Gouverneur général en conseil, et la loi stipule qu'aucun changement ne sera fait dans l'organisation d'un département avant que la Commission du service civil ait fait un rapport à ce sujet.

Egalement, la Commission est chargée d'établir de nouvelles classes ou positions et de subdiviser, réunir, changer ou abolir au besoin les classes actuelles.

La Commission a aussi la responsabilité de proposer des taux de rémunération pour les nouvelles classes, ou des changements dans les taux actuels. Ces taux projetés de rémunération n'entrent en vigueur qu'avec l'approbation du Gouverneur en conseil, et la recommandation de la Commission est exigée avant que ladite approbation soit donnée.

La Commission du service civil doit aussi, d'après ses attributions, s'occuper des dépenses du personnel civil des départements de guerre.

En vertu de l'arrêté en conseil C.P. 1/1569 du 19 avril 1940, la Commission est tenue de faire enquête et rapport au Conseil du Trésor, sur la nécessité de créer de nouvelles positions dans les différentes unités de guerre, et sur les taux de rémunération qui devraient être accordés. Quand le Conseil du Trésor a autorisé la création de nouvelles positions, la Commission est chargée de faire les nominations nécessaires après avoir tenu les examens d'aptitudes qu'elle juge pratiques et dans l'intérêt public.

La Commission se fait aussi un devoir d'aider les départements en général, et ceux de guerre en particulier, pour ce qui est des méthodes et de la procédure à suivre, et elle maintient un personnel d'investigateurs compétents qui se tiennent en rapport constant avec les départements en vue de la bonne exécution des fonctions décrites.

En conformité des dispositions de la Loi du service civil, la Commission choisit et fournit aussi le personnel civil requis dans les différents départements, et règle les questions de promotions, transferts, congés et conditions générales de travail.

Ces fonctions constituent évidemment une phase importante de la procédure relative au contrôle des dépenses du personnel civil.

Conseil du Trésor

Un des organismes les plus importants qui aient à s'occuper du contrôle et de la vérification des dépenses de guerre, c'est le Conseil du Trésor. Ses pouvoirs sont indiqués au chapitre 71 des Statuts révisés, articles 9 à 13. Le conseil comprend le ministre des Finances et cinq autres ministres de la Couronne.

Il a pour fonctions de contrôler les dépenses qui lui sont soumises d'après les lois, les arrêtés en conseil et la pratique. Plusieurs catégories de dépenses lui sont référées par des lois. Celles qui lui sont soumises par arrêté en conseil concernent tous les services publics du Canada. Celles qui lui sont référées d'après la coutume couvrent un champ très vaste. En outre, le conseil examine en détail les prévisions budgétaires pour les services réguliers de l'administration et les services de guerre.

Pour les services réguliers, la procédure consiste dans l'approbation des prévisions détaillées par le Conseil du Trésor avant leur présentation au conseil des ministres et à la Chambre des communes. Les prévisions pour le service public sont classées d'après les fonctions et expliquées par plus de 200 pages de renseignements détaillés. On ne peut suivre cette procédure pour les dépenses de guerre, car il est impossible de prévoir les besoins des services de guerre. Ainsi, les prévisions de guerre sont présentées sous forme de bill avec les détails disponibles quant aux départements et aux fonctions. Il est compris et entendu devant le Parlement que pendant l'année il se produira des changements, motivés par les circonstances. Pour contrôler ces prévisions de guerre au Conseil du Trésor, il a fallu adopter une nouvelle procédure qui assurait le contrôle des crédits, des répartitions et des engagements.

Les prévisions précitées sont les articles approuvés par le gouvernement au moment où le bill des subsides est soumis à la Chambre des communes. Ces prévisions dépassent toujours le total du bill, car il est impossible d'obtenir les livraisons et de faire les paiements pendant l'année budgétaire. Les ajoutés au budget approuvé sont autorisés par le Conseil du Trésor après approbation en principe par le Conseil des ministres ou le Comité de guerre du Cabinet; s'il s'agit d'une innovation importante, et sans cette approbation dans le cas contraire.

Pour les services administratifs réguliers, lorsque le budget a été approuvé par la Chambre des communes et le Sénat et sanctionné par le Gouverneur général, un arrêté en conseil permet d'employer les sommes votées pour les départements. Les crédits de guerre sont mis en disponibilité sous forme d'allocations couvrant les besoins de deux ou trois mois. Ce contrôle par courtes périodes permet de faire des estimations plus exactes. Les sommes approuvées sont recommandées par le Conseil du Trésor après examen détaillé. Ces répartitions ne dépassent jamais le total prévu par le Parlement dans la Loi des crédits de guerre, à moins que des sommes additionnelles ne soient autorisées par mandat du Gouverneur général. Les sommes employées en vertu de ces mandats sont soumises à l'approbation du Parlement dans le bill des subsides de guerre supplémentaires. Il peut sembler que les crédits approuvés par le Conseil du Trésor dépassent la somme autorisée par le Parlement, mais les allocations en espèces auxquelles les fonctionnaires administratifs sont limités ne dépassent jamais cette somme.

Le Conseil du Trésor contrôle aussi les engagements que peuvent prendre les fonctionnaires d'un département. Il faut absolument commander le matériel et les fournitures parfois des mois et même des années à l'avance. Il faut une procédure de contrôle relativement à ces engagements. L'autorisation d'exercer ces contrôles se trouve à l'article 5 (1) (e) de la Loi sur les crédits de guerre, qui dispose que le Gouverneur en conseil peut, par arrêté ou règlement, prescrire des procédés administratifs régissant les engagements financiers. En vertu de cette autorisation, le 19 novembre 1940, l'arrêté en conseil C.P. 6695 édictait les règlements suivants:

- (a) L'évaluation des sommes nécessaires aux dépenses de guerre indiqueront aussi précisément que possible le montant des dépenses projetées qui viendront à échéance pendant l'année financière en cours et pendant les années financières subséquentes;
- (b) Après l'approbation de ces évaluations par le Conseil du Trésor, on pourra créer des obligations financières jusqu'à concurrence des montants ainsi approuvés.
- (c) Advenant une telle urgence que l'on ne puisse pas obtenir l'approbation du Conseil du Trésor, le ministre des Finances peut autoriser la création des obligations financières, sous réserve d'approbation ultérieure par le Conseil du Trésor.

Tous les traitements, taux de soldes et allocations doivent être autorisés par le Conseil du Trésor.

COMMISSION D'INSPECTION DU ROYAUME-UNI ET DU CANADA

Au début de la guerre, en septembre 1939, l'inspection de tout le matériel acheté pour l'usage des services de Sa Majesté s'effectuait par la division d'inspection du ministère de la Défense nationale. Le gouvernement du Royaume-Uni, dès le commencement des hostilités, envoya un inspecteur chargé d'organiser un service d'inspection des marchandises achetées par les autorités britanniques. Au bout d'un certain temps, comme le travail d'inspection augmentait continuellement, les deux gouvernements jugèrent opportun d'établir une commission commune d'inspection.

Ils le firent pour coordonner le travail des services d'inspection du gouvernement de Sa Majesté du Royaume-Uni et du gouvernement du Canada relativement à la production, la fabrication et le montage des munitions et fournitures de guerre au Canada et aux Etats-Unis.

La Commission fut constituée de :

- (a) Deux membres nommés par le gouvernement du Royaume-Uni;
- (b) Deux membres nommés par le gouvernement canadien.

Il s'agissait de choisir le président parmi les membres ci-dessus après consultation entre les deux gouvernements.

La Commission est chargée d'inspecter et de certifier les catégories de munitions et de fournitures suivant les directives des deux gouvernements et de représenter les deux gouvernements dans l'accomplissement de ces fonctions. Elle fut revêtue du pouvoir de faire les règlements requis pour l'accomplissement de ses fonctions. Les inspections doivent s'effectuer promptement et efficacement et fournir aux gouvernements tous les renseignements et les rapports nécessaires. La Commission a accès aux dossiers des divers ministères des deux gouvernements. Les fonctionnaires communiquent directement avec les dirigeants des départements. Toutes les facilités du ministère des Munitions et des Approvisionnements sont à la disposition de la Commission.

Les deux gouvernements aident à la Commission et mettent à sa disposition, sans frais, tout ce dont elle a besoin: terrains, bâtiments, outils d'inspection, calibres, appareils, dessins, devis et matériel, de même que les armements, les armes et les munitions nécessaires. Le personnel se compose d'officiers, de commis et d'employés des deux gouvernements.

Sauf les fonctionnaires permanents, les commis, etc., les employés sont engagés pour des périodes ne dépassant pas six mois; mais leur engagement peut se renouveler de temps à autre.

Le coût des services d'inspection et des traitements du personnel sera réparti entre les deux gouvernements en proportion des travaux exécutés au nom desdits gouvernements.

L'inspection a pour but de faire en sorte que tout le matériel acheté soit propre à être employé dans le service de Sa Majesté. Elle couvre une forte quantité de matériel. Elle vérifie la qualité de ce matériel et veille à ce que les armes, les munitions, les pièces, etc., soient du bon modèle et des bonnes dimensions. Quoique l'inspection ne concerne pas les prix ni la valeur des fournitures, elle constate que la qualité, le modèle et les dimensions sont exactement conformes aux exigences des ministères de guerre. Par suite, elle se rend compte si les deniers publics sont dépensés à bon escient. En outre, elle assure à nos forces armées que tout ce qu'elles emploient répond aux exigences.

Contrôleur du bureau du Trésor

Les fonctions et les responsabilités du contrôleur du Trésor relativement aux budgets et aux dépenses de guerre sont celles qui sont indiquées dans la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, avec les responsabilités additionnelles attribuées à ce fonctionnaire par l'arrêté en conseil C.P. 6695, du 19 novembre 1940.

Ces fonctions commencent lorsque le budget des dépenses de l'année est voté par le Parlement dans la partie qui concerne les services du gouvernement, mais en ce qui concerne le budget et les dépenses de guerre ses fonctions commencent après l'approbation du budget de guerre par le Conseil du Trésor. Elles se fondent sur le programme des dépenses de guerre approuvé par le Comité de guerre du Cabinet ou par le Gouverneur en conseil. Ce sont les fonctions relatives au contrôle des obligations et dépenses de guerre qui importent et qui sont décrites dans le présent exposé.

Elles peuvent se répartir en deux catégories:

- (1) Le contrôle des obligations des ministères pour qu'elles soient maintenues dans la limite des sommes inscrites au budget et autorisées par le Conseil du Trésor pour un service particulier; et
- (2) Le contrôle du crédit accordé par le Parlement et réparti entre les différents services de guerre par le Conseil du Trésor, pour que les paiements ne dépassent pas la somme allouée pour un service en particulier, pour constater si les dépenses ont été autorisées par l'autorité compétente et si elles sont conformes aux dispositions et au montant de l'allocation spéciale à débiter.

LES BUDGETS ET OBLIGATIONS DE GUERRE

L'autorisation des budgets par le Conseil du Trésor et le contrôle des obligations s'exécutent comme suit: Après l'approbation par le Comité de guerre du Cabinet ou par le Gouverneur en conseil du programme de dépenses proposé, le département prépare le budget des fonds requis pour exécuter ce programme et le soumet à l'approbation du Conseil du Trésor. Cette consultation se fait suivant les formalités prescrites par le Conseil en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 6695, et les détails fournis servent de base à l'établissement des répartitions budgétaires qui sont nécessaires pour contrôler les obligations.

Lorsqu'un budget est approuvé par le Conseil, une copie en est envoyée au fonctionnaire du Trésor chargé de la comptabilité de ce budget, et celui-ci ouvre un compte pour chacun des crédits constituant la somme autorisée. Cette répartition par lots a pour but de permettre au Conseil du Trésor de contrôler et de limiter les obligations à la somme autorisée pour chacun des services du ministère. Lorsque la somme d'un budget approuvé est jugée insuffisante, le département doit obtenir une approbation supplémentaire du cabinet ou du Conseil du Trésor. Outre la répartition par appropriations pour le contrôle du Trésor, on fait des arrangements pour maintenir les fractionnements additionnels de crédits qui peuvent être requis pour répondre aux besoins du département.

Le département, ayant obtenu l'autorisation nécessaire pour ses crédits, s'occupe de dresser ce qu'on appelle une demande de soumissions pour construction d'ouvrages ou fournitures de matériel et d'approvisionnements. La demande de soumissions indique les détails de l'achat projeté et la somme approximative jugée nécessaire. Elle est transmise, par le directeur du service intéressé, au fonctionnaire du Trésor pour que celui-ci certifie que la somme concernée est dans les limites du crédit approuvé. Après la certification, la demande de soumissions est signée par le sous-ministre ou par le ministre, suivant le cas, et transmise au ministère des Munitions et des Approvisionnements pour mise à exécution.

Chaque contrat passé ou chaque commande placée par le ministère des Munitions et des Approvisionnements est confirmé auprès du fonctionnaire du Trésor par une copie de l'acceptation de soumission qui indique les quantités, les prix et certaines conditions essentielles de l'achat. En outre, lorsqu'il s'agit d'un contrat formel contenant des conditions détaillées en marge de ce qui est habituellement indiqué dans l'acceptation de soumission, et lorsque la somme prévue est de \$5,000 ou plus, une copie de l'arrêté en conseil confirmatif doit être fournie.

Sur réception de l'acceptation de soumission, le Trésor inscrit la somme en regard de la demande de contrat et lorsqu'elle diffère de l'estimation primitive, le rajustement nécessaire se fait dans l'engagement primitif sur autorisation du département concerné.

Les acceptations de soumissions sont alors remplies et doivent être gardées pour la vérification des factures et des autres comptes reçus de l'entrepreneur.

Naturellement, plusieurs grosses entreprises de construction ou de matériel dépassent l'année budgétaire dans laquelle elles sont adjudgées. On alloue alors dans les crédits la part qui revient à l'année d'échéance des paiements, suivant les prescriptions de l'arrêté C.P. 6695. Cela facilite l'estimation des besoins annuels de fonds sur lesquels le budget de guerre se fonde.

Il est impraticable de contrôler les engagements de solde et d'allocations, les autres dépenses personnelles des armées et les traitements et salaires aussi précisément que ceux qui se rapportent aux commandes et aux entreprises. Le contrôle s'obtient plutôt par l'établissement de ces obligations au début de l'année budgétaire, d'après les effectifs du moment. Cette estimation se revise chaque mois pour donner effet aux rajustements nécessaires.

Il y a aussi le contrôle exercé par le Conseil du Trésor et le Gouverneur en conseil sur les effectifs des services civils et militaires. Les cadres de l'administration sont soumis en détail, quant au nombre de fonctionnaires et aux taux de traitements, à l'autorisation du Trésor, et les paiements sont restreints à ces autorisations.

Cela complète la pratique suivie dans le contrôle et la comptabilité des engagements imputables sur le budget de guerre des Services de défense nationale.

LE BUDGET ET LES DÉPENSES DE GUERRE

Viennent ensuite les opérations de comptabilité et de contrôle relatives aux dépenses provenant de ces engagements. Toutes ces dépenses sont imputables sur le budget de guerre voté chaque année par le Parlement.

Pour des raisons évidentes, le budget de guerre, à la différence des services ordinaires de l'administration dont les crédits détaillés sont acceptés un par un, se vote en une somme globale. Pour obtenir un contrôle administratif plus direct, on a attribué au Conseil du Trésor la responsabilité de répartir le budget de guerre entre les divers services de guerre, comme l'exige le paragraphe (7) de l'arrêté en conseil C.P. 6695. Le Conseil suit un plan qui consiste à allouer des fonds pour les fins de guerre de manière à pourvoir aux besoins de deux ou trois mois à la fois. Les répartitions sont autorisées sur demande formelle du ministre intéressé et sont restreintes autant que possible aux sommes nécessaires pour faire face aux dépenses estimées pour la période envisagée.

La répartition des allocations se fait à peu près de la même manière que dans les crédits autorisés et c'est sur ces allocations que les dépenses sont imputées lorsque les comptes sont présentés pour paiement. Sur l'avis que les allocations telles que réparties sont autorisées, le Trésor ouvre un compte pour chaque allocation, mais avant de faire des paiements on soumet les comptes à une vérification détaillée par le Conseil du Trésor. Pour des raisons de commodité, on peut considérer que les comptes se rangent dans les quatre catégories suivantes:

- (1) Factures pour matériaux, fournitures et matériel;
- (2) Décomptes progressifs et décomptes définitifs des travaux accomplis sur les entreprises de construction et autres semblables;
- (3) Solde et allocations, frais de voyage, de transport et autres dépenses personnelles des armées;
- (4) Traitements et salaires du personnel engagé pour exécuter les travaux sous la direction des services de défense; frais de bureau et autres dépenses administratives.

Toutes les dépenses ci-dessus sont vérifiées et expliquées de la façon prescrite.

Lorsque les commandes se rapportent à des vivres, du matériel ou d'autres fournitures, l'entrepreneur transmet toutes les factures au ministère des Munitions et des Approvisionnements à Ottawa (sauf pour les achats locaux, etc.).

Le département passe ces factures aux fonctionnaires compétents du ministère de la Défense nationale, où elles sont confrontées et vérifiées avec le certificat de réception et d'inspection. Ce dernier est la formule remplie par les préposés à la réception et à l'inspection et doit être accessible en tout temps pour vérification avec les factures, sans quoi les comptes ne peuvent pas être certifiés ni acceptés pour paiement. Lorsque la concordance est établie, les comptes sont certifiés par les fonctionnaires autorisés du ministère de la Défense nationale et passés au Trésor pour paiement.

La vérification du Trésor comporte:

- (1) Le contrôle de toute commande complémentaire et l'examen des factures pour vérifier qu'elles portent l'attestation des fonctionnaires autorisés du ministère quant à l'inspection et la réception.
- (2) La vérification de la concordance des factures et l'acceptation de la soumission quant au prix et à la quantité. Le paiement de la facture ne doit pas être autorisé sans l'acceptation de la soumission.
- (3) La vérification de l'approbation par arrêté en conseil de toute acceptation de soumission d'un montant supérieur à \$5,000.
- (4) L'inscription du mot 'payé' sur l'acceptation de soumission si la facture est au montant total de la commande, et son transfert aux dossiers courants.
- (5) Si la facture ne porte que sur une partie de la commande, l'inscription d'une note à l'endos de l'acceptation de soumission indiquant la quantité de marchandises et leur valeur, et remise de cette acceptation aux dossiers courants en attendant les factures suivantes.
- (6) Inscription de la facture à la demande d'adjudication comme liquidation de l'engagement autorisé, et passation d'écritures contre le crédit et la répartition en jeu, puis transfert au service de paiement où un chèque sur le Receveur général du Canada est tiré et signé par deux fonctionnaires dûment autorisés du Trésor, et expédié au créancier par la poste.

Les adjudications par le ministère des Munitions et des Approvisionnements donnent lieu à une autre sorte de comptabilité: celle des adjudications de constructions importantes, dont le parachèvement exige du temps. Le contrat prévoit ordinairement des paiements provisoires, et le ministère tient d'habitude un ingénieur sur les lieux. Ce dernier doit authentifier l'état estimatif des travaux exécutés. Le compte est ensuite expédié aux ingénieurs du ministère qui l'approuvent avant de le transmettre au Trésor pour vérification, enregistrement et paiement de la manière précitée.

Un autre service de guerre mérite mention. C'est le ministère des Munitions et des Approvisionnements—pourvoyeur du ministère de la Défense nationale et agent de coordination de la production industrielle de guerre au Canada.

A titre de pourvoyeur, le ministère des Munitions et des Approvisionnements passe les commandes et accorde les adjudications pour tous les approvisionnements et les services requis par les armes de défense. Quoique, ces contrats en général, ne soulèvent pas de difficultés particulières, puisqu'ils sont à base de prix ferme, un bon nombre d'adjudications ont trait à la production d'articles à l'égard desquels nul prix antérieur ne peut servir de base à la fixation d'un prix ferme. Ces adjudications, de même que certains contrats de construction, sont souvent des entreprises d'urgence, sans plan ou devis bien précis, ou exécutées dans des endroits isolés, sont habituellement attribuées sous forme de régie intéressée.

Pour faciliter aux fonctionnaires-pourvoyeurs l'établissement du prix de revient, et aussi, pour permettre au Trésor de s'acquitter des responsabilités que lui impose cette forme de contrat, un service de comptabilité industrielle a

été établi au Trésor. Le personnel de ce service a pour fonctions de vérifier les frais de fabrication ou de construction pour en établir le chiffre réel. Ce travail s'exécute en conformité des prescriptions du mémoire des frais MS 433 et des instructions supplémentaires qui indiquent les catégories de dépenses qui peuvent entrer dans le prix de revient et qui prescrivent la méthode de vérification à suivre.

Les faits que cette vérification met à jour sont communiqués aux fonctionnaires-pourvoyeurs du ministère des Munitions et des Approvisionnements, et ceux-ci fixent le prix qui sera payé en vertu du contrat. Ces fonctionnaires fixent les prix à leur discrétion, sauf quand le contrat prévoit en guise de bénéfices, un pourcentage ou une allocation fixe. Dans ce dernier cas, les fonctionnaires-pourvoyeurs établissent le coût de revient tel que déterminé par le comptable du Trésor, majoré du bénéfice autorisé. Dans les vastes entreprises de construction et de production, il est nécessaire d'avoir sur les lieux des comptables industriels. Ils opèrent une vérification continue des transactions financières, authentiquent la marche des travaux et autres rapports financiers, et, de façon générale, s'efforcent de prévenir le gaspillage des deniers publics.

Frais recouvrables

Même en temps normal, il se glisse parmi les frais certaines dépenses recouvrables, mais ces dernières constituent dans la situation présente, des sommes considérables, entre autres: les montants remboursables par les Gouvernements du Royaume-Uni, du Commonwealth et des pays alliés pour des approvisionnements fournis à même le matériel de l'Armée canadienne, pour les réparations et autres services. Des copies des bons de sortie et de factures de service sont transmises au Trésor, où elles sont débitées aux gouvernements intéressés. Les états de ces comptes, avec les pièces justificatives, sont remis aux gouvernements intéressés à intervalle régulier, et une surveillance étroite est exercée pour voir que les comptes soient, autant que possible, sur une base de remboursement courant.

Voilà une description des méthodes de contrôle et de vérification appliqués aux services de la Défense nationale.

SURVEILLANCE ET CONTRÔLE DES ACHATS AU MINISTÈRE DES MUNITIONS ET DES APPROVISIONNEMENTS

(1) *Contrôle des demandes d'adjudication*

- (a) Toutes les demandes d'adjudications des trois services armés du ministère de la Défense nationale sont examinées dès leur réception par le Service d'investigation des Achats dans le but de vérifier les signatures et les dates. Si une demande d'adjudication ne porte pas la signature du fonctionnaire compétent, elle est retournée au ministère de la Défense nationale pour rectification.
- (b) Quoique le ministère des Munitions et des Approvisionnements n'effectue d'achat qu'à la demande du ministère de la Défense nationale, il est néanmoins du devoir des fonctionnaires de ce ministère, par l'entremise du sous-ministre, de renvoyer aux fonctionnaires de la Défense nationale toute demande d'adjudication qui semble de nature extravagante, ou manifestement erronée. De même, lorsqu'une demande d'adjudication désigne un certain produit qui, à l'escient des fonctionnaires du ministère des Munitions et des Approvisionnements, n'est pas disponible ou pourrait être remplacé par un produit moins coûteux, cette demande d'adjudication est retournée au ministère de la Défense nationale par le service des Achats pour y être révisée et peut-être modifiée.

- (c) La division du cheminement, attachée au cabinet du sous-ministre, maintient un contrôle central des demandes d'adjudications, mais chaque service d'achats doit aussi voir à ce que les demandes d'adjudication ne soient pas indûment retardées. Ce contrôle prévient la perte de toute demande d'adjudication ou de réquisition. Le double contrôle contribue aussi à l'élimination des retards dans les achats.

(2) *Contrôle des sources disponibles d'approvisionnements*

Pour permettre l'utilisation par le ministère de toutes les sources d'approvisionnements, pour engager toute l'industrie dans l'effort de guerre, et aussi pour que tous les fabricants et fournisseurs suffisamment outillés puissent obtenir des contrats de l'Etat, les divisions d'achat emploient les moyens suivants:

- (a) Consultation constante des bottins commerciaux.
- (b) Consultation avec la division du Recensement industriel des munitions et des approvisionnements.
- (c) Renseignements obtenus du relevé fait conjointement par l'Association des Manufacturiers canadiens et les Chambres de Commerce du Canada.
- (d) Consultation avec les régisseurs du ministère qui sont actuellement au nombre de 10.
- (e) Liste des fournisseurs mise à jour à la lumière de l'expérience.

(3) *Contrôle des soumissions*

Chaque service d'achat qui expédie des demandes de soumissions se munit d'enveloppes de soumissions et des étiquettes bleues à soumissions. Quand les soumissions peuvent être insérées dans les enveloppes, ladite enveloppe est toujours expédiée avec l'invitation à soumissionner.

Dès leur réception au ministère, les soumissions sont remises sous scellés au secrétaire. Ce dernier les fait timbrer de l'heure et de la date de leur réception par lui, et les fait mettre, scellées, dans des coffrets métalliques, fermés d'elle. Un sixième coffret, fermé à clé, est destiné à recevoir les soumissions dredi inclusivement, et chacun porte le quantième du jour correspondant de la semaine suivante. Les soumissions sont classées dans ces coffrets en concordance avec la date de la fermeture des soumissions indiquée sur chacune d'elle. Un sixième coffret, fermé à clé, est destiné à recevoir les soumissions qui arrivent au ministère une semaine avant la date de la fermeture. Si une soumission arrive au ministère après l'heure fixée, elle est retournée sous scellés, avec une note explicative du bureau du secrétaire. Si, pour vérifier le nom et l'adresse de l'expéditeur, il faut ouvrir l'enveloppe, il est permis de le faire, mais il faut dans ce cas, que la note explicative indique clairement que l'enveloppe a été décachetée uniquement pour cette raison. Copie de chacune de ces lettres est attachée à la liste des soumissionnaires, comme on le note plus bas, et la copie est expédiée à l'acheteur du service pour insertion au dossier.

En certains cas, il faut ouvrir les soumissions en retard pour en extraire, pour utilisation ultérieure, des dessins, etc., expédiés avec l'invitation à soumissionner. Les acheteurs de service donnent, chaque fois que le cas se présente, préavis pour lui permettre de faire ainsi. La lettre explicative qui accompagne le retour de la soumission explique la raison pour laquelle on a dû décacheter la soumission.

Les coffrets métalliques sus-mentionnés sont fermés par deux clés. Le secrétaire désigne deux membres de son personnel qui détiendront ces clés et rempliront les fonctions de déposés aux soumissions.

Chaque jour, de lundi à vendredi inclusivement, à 5 heures de l'après-midi heure avancée de l'Est, les deux préposés aux soumissions susmentionnés se rendent à la voute où les coffrets susmentionnés sont gardés. Ils sortent et ouvrent le coffret qui porte la date du jour de l'ouverture. Ils classifient, par numéro, les différentes soumissions, les ouvrent et les estampillent du jour et de l'heure de l'ouverture, et tous deux paraphent cette estampille. Ils préparent ensuite, en double, des listes de toutes les soumissions, une liste distincte pour chaque numéro de soumissions. Ces listes ne contiennent aucun autre détail que les noms des maisons soumissionnaires pour chaque catégorie de soumission. Les listes complétées, le coffret vide, est remis dans la voute, et la date y indiquée est changée à celle du jour correspondant de la semaine suivante. Les soumissions classées et répertoriées sont placées dans la voute dans un autre coffret fermé à clé. Ce coffret n'a qu'un cadenas et qu'une clé.

Les préposés aux soumissions doivent finir de trier et de répertorier les soumissions contenues dans le coffret portant la date du jour courant, et les remettre sous clé ainsi que les listes en duplicata dans la voute avant de quitter le bureau.

La dernière opération que doivent faire chaque soir, du lundi au vendredi inclusivement, les préposés aux soumissions c'est d'ouvrir le sixième coffret précité et d'en transférer dans le coffret qu'ils viennent de vider toutes les soumissions qui, dès le lendemain matin, devraient régulièrement être placées dans le coffret marqué d'une nouvelle date.

Quand les soumissions doivent être accompagnées de dépôts, les préposés dressent en triple exemplaire les listes susmentionnées, et y indiquent clairement sur chaque expédition le montant et la nature du dépôt, transmis par chaque soumissionnaire, c'est-à-dire s'il consiste en un chèque accepté, en obligations du Dominion, ou en obligations des Chemins de fer Nationaux pleinement garanties quant au principal et à l'intérêt par le gouvernement du Canada. Si un soumissionnaire n'a pas envoyé de dépôt, ou s'il a envoyé un dépôt insuffisant, ou un dépôt d'une catégorie autre que celles énumérées plus haut, le fait en est clairement indiqué en regard du nom du soumissionnaire sur la liste en jeu. Le nom du soumissionnaire n'est pas omis de la liste pour cette raison. Les dépôts sont ensuite détachés de la soumission et attachés dans l'ordre de la liste, à la troisième copie de la liste, et cette dernière est mise sous clé pour la nuit avec les autres copies et les soumissions.

Tous les duplicata et triplicata des listes susmentionnées sont signés par les deux préposés aux soumissions.

Il peut arriver que l'acheteur de division prolonge le délai accordé pour une soumission. En ce cas, l'acheteur de division notifie cette prolongation au secrétaire en indiquant le numéro de la soumission, la première et la nouvelle date de fermeture. Cette notification est donnée sur la formule M. & A. 517, en double exemplaire. Le secrétaire en accuse réception en faisant estampiller et parapher une copie dans la salle de soumissions; il la retourne à l'acheteur de division. La date de fermeture n'est pas censée prorogée tant que l'acheteur de division n'a pas reçu cet accusé de réception. Quand la notification de la nouvelle date de fermeture est acceptée, le secrétaire fait ouvrir le coffret marqué de la première date de fermeture, et s'il s'y trouve des soumissions portant le numéro de la soumission en question, elles sont immédiatement transférées dans le coffret portant la nouvelle date de fermeture, ou dans le sixième coffret précité, si la nouvelle date de fermeture est éloignée de plus d'une semaine de la date de telle décision.

Au plus tard à neuf heures le lendemain matin, l'un des préposés aux soumissions ouvre le coffret à fermeture unique où avaient été placées le soir précédent les soumissions répertoriées et les fait distribuer aux acheteurs de divisions concernés. Lesdits acheteurs vérifient avec le préposé aux soumis-

sions, la ou les listes de leurs soumissions respectives, signent une copie (ou deux copies si les soumissions sont accompagnées de dépôts) pour attester qu'ils ont vérifié l'exactitude de la ou des listes (de même que les dépôts, le cas échéant) et qu'ils ont reçu les soumissions en questions. Le jour et l'heure de cette signature sont clairement indiqués sur ces listes. Le préposé aux soumissions remet ensuite au secrétaire la liste signée par l'acheteur de division, ou les deux copies, si les soumissions étaient accompagnées de dépôts.

(4) *Réglementation des adjudications et mode d'achat*

- (a) Un tableau est dressé indiquant la liste des soumissions, le montant de chacune et la date de la livraison promise. Il doit être préparé dans les vingt-quatre heures de la réception des soumissions par l'acheteur de division du préposé aux soumissions.
- (b) Si le montant du contrat n'est pas supérieur à \$2,000, et si l'adjudication en est faite au plus bas soumissionnaire, l'acheteur de division est autorisé à en faire l'adjudication sans autre autorisation ou signature.
- (c) Si l'adjudication doit être passée à un autre que le plus bas soumissionnaire, et si le montant est inférieur à \$2,000, l'acheteur de division indique sa recommandation à cet effet sur le tableau, et l'adjudication doit porter la signature de son supérieur, le chef de la division des achats.
- (d) Si le montant du contrat est de \$2,000 à \$5,000, et que l'adjudication doive être passée au plus bas soumissionnaire, elle doit porter la signature du chef de la division des achats.
- (e) Si le montant du contrat est de \$2,000 à \$5,000, et qu'il soit recommandé de l'accorder à un autre qu'au plus bas soumissionnaire, le contrat doit porter la signature du chef de la division des achats et du haut fonctionnaire adjoint au sous-ministre.

Dans les adjudications précitées il faut tenir compte de la capacité de l'adjudicataire d'effectuer les livraisons dans le délai prescrit et de fournir des articles conformes aux spécifications.

- (f) Tous les achats de plus de \$5,000 requièrent l'approbation du Conseil privé. Pour tous ces derniers, l'acheteur de division doit préparer la formule spéciale (M.A. 12) et y indiquer: la réception de la demande de contrat, la signature qu'elle porte, l'existence d'un crédit disponible, les quantités des articles requis, le nombre de maisons invitées à soumissionner, le nombre de soumissions reçues, la nomenclature des six plus basses soumissions (ou moins), la recommandation de l'adjudicataire projeté et les raisons à l'appui. La formule M.A. 12 est employée pour l'information du Conseil privé. Cette formule, attachée au dossier d'achat, doit porter la signature de l'acheteur de division, du chef des achats de la division, de l'acheteur général ou du directeur général des achats. Une fois que la formule est ainsi signée, le dossier est transmis à la division d'enquête sur les achats.
- (g) C'est le rôle de la division d'enquête sur les achats de reviser toutes les demandes d'approbation au Conseil privé pour des achats d'un montant supérieur à \$5,000; de vérifier ces demandes et voir à ce que les déclarations qu'elles contiennent sont conformes aux faits, et que les pièces justificatives nécessaires figurent au dossier. Les dossiers sont soigneusement examinés pour voir s'il a été tenu compte des facteurs suivants dans l'achat: si le plus bas soumissionnaire a été recommandé, toutes choses étant égales par ailleurs. Quand deux ou plusieurs maisons cotent des prix également bas, et qu'il n'y a pas de preuve de col-

lusion, l'investigateur des achats doit voir à la répartition équitable compte rendu de la capacité d'effectuer la livraison dans le délai prescrit. Si l'adjudication au plus bas soumissionnaire n'est pas recommandée, l'investigateur des achats doit voir s'il existe une raison bonne et valable d'accorder le contrat à un autre. S'il y a compétition, voir à ce que toutes les sources d'approvisionnements aient été examinées. Si, pour raison d'urgence militaire ou pour autre raison satisfaisante, une commande renouvelée est recommandée, voir si la commande initiale avait été soumise à la concurrence et s'il ne s'est pas écoulé un trop long laps de temps depuis son adjudication; de s'assurer aussi que l'acheteur du service ou de la division ait entrepris des pourparlers avec la compagnie en vue d'obtenir une réduction de prix.

- (h) S'il est recommandé d'accorder un contrat en l'absence de compétition, ou à un autre que le bas soumissionnaire, ou si deux maisons seulement ont été invitées à soumissionner et ont soumissionné, la recommandation doit porter l'approbation d'un haut fonctionnaire adjoint au sous-ministre. Dans ce cas, l'investigateur des achats doit comparaître devant un comité composé de hauts-fonctionnaires adjoints au ministre, dont l'un est président, et de certains des directeurs généraux du ministère, pour donner ou obtenir les renseignements jugés nécessaires par le comité avant que le président donne son approbation ou appose sa signature à la recommandation. Ce comité se réunit quotidiennement à 11 h. 30. Toutes les formules M.A. 12 doivent porter sur l'original et les copies, le paraphe de l'investigateur des achats ou de son assistant avant d'être présentées à la division du secrétaire des Munitions et des Approvisionnements en vue de la préparation de la recommandation au Conseil privé.
- (i) La Formule M.A. 12, ainsi que le dossier, est transmise au secrétariat du ministère, qui prépare la recommandation au Conseil privé. Elle est expédiée au sous-ministre qui y appose sa signature ou la renvoit pour plus ample examen, puis au ministre pour qu'il signe la recommandation au Conseil privé ou retourne le dossier pour plus ample considération.

(5) *Contrôle des adjudications*

Les adjudications sont formulées sur les formules d'acceptation de soumission, au nombre de deux: M.A. 2 et M.A. 8. La formule M.A. 2 sert pour toutes les adjudications d'ordre général; la formule M.A. 8 est employée pour les contrats à prix unitaires visant la fourniture de certains articles pendant une période prolongée.

Lorsque, de l'avis du fonctionnaire chargé des négociations, les conditions prescrites aux formules d'invitation à soumissionner et d'acceptation de soumission ne peuvent s'appliquer à un achat particulier, il faut ajouter le papillon suivant à la formule d'acceptation de soumission.

Relativement à la présente acceptation de soumission, il sera rédigé plus tard un contrat en due forme, dans un libellé acceptable au gouvernement et contenant la clause résolutoire ordinaire ainsi que toutes autres conditions (non incompatibles avec les conditions de la présente acceptation de soumission) que le ministère pourra prescrire.

L'adjudicataire est requis d'envoyer sa formule d'accusé de réception portant sa signature, et indiquant qu'il accepte les conditions de l'acceptation de soumission—termes, délai de livraison, etc. Divers contrôles s'exercent par la distribution des copies de l'acceptation de soumission. La copie que reçoit le

Conseil du Trésor constitue une pièce justificative signée qui permet le contrôle des factures du fournisseur. Les copies adressées au ministère de la Défense nationale et au service de contrôle des M. et A. assurent la vérification des livraisons. La copie transmise au régisseur de la circulation lui permet de pourvoir aux moyens de transport.

(6) *Adjudications autres que par soumission*

Environ 95% des contrats sont adjugés par soumissions, mais certains achats sont effectués qui ne permettent pas l'application du système de soumissions. Ces derniers tombent dans l'une des catégories suivantes:

- (a) Quand l'urgence militaire exige la livraison immédiate.
- (b) Quand les besoins sont si grands que toute la capacité productive de l'industrie doit être mise à contribution.
- (c) Quand le caractère technique de l'article requis restreint le champ d'approvisionnement à une ou deux sources.
- (d) Ou, pour la garde du secret militaire, il n'est pas considéré sage de communiquer les plans et devis d'une ou deux maisons, choisie à cause de leurs aptitudes à effectuer cette fabrication.

On a vu par ce qui précède que le ministère insère au contrat une clause de vérification entre quatre afin de rendre possible l'exercice d'un contrôle rigoureux sur les bénéfices réalisés par l'adjudicataire.

7. *Achats concernant les districts militaires*

Partout où la chose est possible, les bureaux d'achats régionaux sont soumis à la même régie et à la même surveillance que le service central des achats, à Ottawa. La réception des demandes de contrat et la manière d'en disposer, l'appel, la réception et la mise en tableaux des soumissions, ainsi que le choix de l'adjudicataire, sont des opérations standardisées qui doivent s'effectuer conformément aux règles établies par le ministère pour ses propres achats. Soumis à une surveillance étroite, les bureaux régionaux reçoivent la visite périodique des inspecteurs du ministère.

8. *Contrôle des avances de fonds*

Des avances de fonds sont consenties à un adjudicataire lorsque l'article requis n'est pas encore fabriqué au Canada, ou encore, lorsqu'il y est fabriqué mais en petite quantité, et qu'il est nécessaire d'en accroître la production d'une façon intensive. Il importe alors d'aider l'adjudicataire à se procurer l'outillage mécanique, les machines-outils, les gabarits et matrices indispensables, ou à poursuivre la réfection de bâtiments existants, l'érection de nouvelles constructions ou la réalisation d'autre entreprises. Les cas de cette nature sont prévus par des règlements sévères qui ont été établis en vue de sauvegarder, dans la mesure du possible, les intérêts de l'Etat, et d'empêcher le ministère de consentir des avances de fonds à un adjudicataire quand un autre peut se charger de l'entreprise à meilleur compte. Toutes les compagnies qui bénéficient d'avances de fonds sont l'objet d'un examen minutieux. Leur état de profits et pertes et leur bilan sont analysés très attentivement.

Les acheteurs du ministère s'adressent à la division du recensement industriel pour obtenir la liste des industriels en mesure de fournir l'article demandé, puis ils consultent ces derniers pour savoir s'ils peuvent produire cet article en quantités voulues et effectuer les livraisons requises. Les industriels exposent à leur tour, s'il y a lieu, les détails concernant l'augmentation de leur matériel ainsi que la réfection ou l'agrandissement de leur établissement. Les propositions soumises en détails comportent l'estimation du coût de l'entreprise. Les autorités choisissent alors comme adjudicataire celui qui est en mesure d'exécuter

la commande et d'effectuer les livraisons avec un minimum d'avances de fonds. Au moyen des données obtenues, l'acheteur rédige sa recommandation, dont quatre exemplaires sont transmis au sous-ministre. Cette recommandation expose le cas dans tous ses détails, savoir: le montant des avances nécessaires à l'adjudicataire et la raison de ces avances; leur objet, c'est-à-dire si elles sont requises pour de nouvelles machines, de machines-outils, des bâtiments, et ainsi de suite; les livraisons promises; le fait que les titres de propriété de la machinerie doivent être remis à Sa Majesté; la nature des titres des immeubles; et le montant global des avances nécessaires. La recommandation en question doit porter le certificat d'autorisation et la signature de l'acheteur intéressé et du haut fonctionnaire adjoint au ministre. L'approbation du sous-ministre obtenue, une copie de la recommandation est transmise au service de rédaction des arrêtés en conseil, au secrétariat du ministère, pour que le fonctionnaire compétent dresse le projet d'arrêté à soumettre au Conseil. Une seconde copie est remise au contrôleur des finances qui s'occupe de demander les fonds nécessaires au Conseil du Trésor. La troisième copie est transmise au contentieux pour rédaction de "l'ordre de procéder" et la quatrième copie revient au service d'où émane la recommandation. Ces quatre copies doivent porter la signature du sous-ministre.

9. *Inventaire des biens appartenant à l'État*

La division de l'inventaire central permanent du ministère des Munitions et des Approvisionnements dresse et tient à jour un inventaire complet des machines-outils et autre matériel que possède la Couronne dans les établissements des adjudicataires, afin que l'identification de ces machines ou de ce matériel soit possible en tout temps.

10. *Contrôle des approvisionnements—compagnies possédées par l'État*

Dans le but d'assurer la disponibilité des denrées essentielles, il a été institué onze compagnies étatisées dont l'activité s'exerce dans l'un ou plusieurs des domaines suivants:

- (a) Surveillance;
- (b) Fabrication ou construction;
- (c) Fourniture de denrées;
- (d) Achats.

Ces compagnies sont les suivantes:

Allied War Supplies Corporation;
Federal Aircraft Limited;
Research Enterprises Limited;
Small Arms Limited;
Wartime Housing Limited;
Fairmont Company Limited;
Melbourne Merchandising Limited;
Plateau Company Limited;
Citadel Merchandising Company Limited;
Wartime Merchant Shipping Limited;
War Supplies Limited.

Les compagnies étatisées sont soumises à la même surveillance que les divers services du ministère, à cette exception près, dans le cas de ces compagnies étatisées, qu'un conseil d'administration aide le ministère à les diriger.

11. *Contrôle des denrées essentielles, des industries et des services*

Aux fins de conserver des réserves suffisantes de denrées essentielles et d'assurer la fourniture constante des services, dix régisseurs ont été nommés avec juridiction sur les denrées et industries suivantes: bois; machines-outils, métaux;

véhicules automobiles; huiles; énergie; construction et réparation de navires; circulation; et produits chimiques. Ces régisseurs forment la Commission de contrôle des industries en temps de guerre, laquelle tient deux réunions régulières par mois. A ces réunions chaque régisseur traite de ses fonctions particulières et des problèmes qui se posent à leur égard, et il expose les mesures qu'il a déjà prises ou qu'il a l'intention de prendre pour accomplir sa mission.

Le travail confié au service des priorités du ministère des Munitions et des Approvisionnements s'apparente étroitement à celui de la Commission de contrôle des industries en temps de guerre. Ce service, ayant à sa tête un directeur général, s'occupe des questions de priorité concernant les matières premières et les pièces constituantes essentielles.

12. *Contrôle des voyages du personnel*

Les frais de déplacement sont soumis à un contrôle rigoureux. Toutes les pièces justificatives concernant les dépenses d'administration du ministère sont analysées par le contrôleur. Les fonctionnaires voyageant pour le compte du ministère sont requis de remplir la formule dite "Avis d'un voyage projeté". L'intéressé doit mentionner sur cette formule l'endroit où il doit se rendre, le jour de son départ, la date prévue pour son retour, les frais estimatifs du voyage, l'endroit où l'on peut communiquer avec lui durant le voyage, et le mode de transport emprunté. Cette formule doit être visée par un fonctionnaire attaché au bureau du sous-ministre.

13. *Garde de la correspondance secrète au ministère*

Tout objet de correspondance portant la mention "secret" ou "confidentiel" et qui parvient à quelque fonctionnaire ou service du ministère doit être transmis sans délai au fonctionnaire compétent aux archives centrales.

Cet employé est chargé, entre autres fonctions, d'ouvrir et d'indexer ces objets de correspondance et d'établir à leur endroit des dossiers "secrets". Il doit tenir à jour un répertoire de ces dossiers et veiller à ce qu'ils soient transmis, sous enveloppe cachetée, aux autorités ayant compétence pour en disposer.

Chaque dossier secret est placé dans une chemise spéciale, de couleur verte. Ces dossiers sont gardés dans un classeur spécial, aux archives centrales, et ils n'en sont extrait que sur l'autorisation de ceux dont le ministre ou le sous-ministre a reconnu la compétence en la matière. Les dossiers ainsi extraits de ce classeur doivent, en tout temps, circuler sous enveloppe cachetée dans leur trajet entre les archives centrales et les personnes autorisées à les consulter.

La liste des fonctionnaires autorisés à consulter les dossiers secret est tenue à jour par les préposés aux archives centrales.

14. *Assurance et prévention des incendies*

Le ministère a institué une division dénommée division des assurances et de la prévention des incendies, qui s'occupe des questions d'assurance et qui, à l'heure actuelle, fait l'inspection des usines au point de vue de la protection contre l'incendie.

15. *Contrôle de la main-d'œuvre*

La division de la main-d'œuvre se tient en liaison avec le ministère du Travail et se fait représenter aux réunions du Comité interministériel de coordination de la main-d'œuvre. Elle se tient également en contact avec le président du Conseil national d'embauchage de la main-d'œuvre, ainsi qu'avec le ministère des Services nationaux de guerre.

Dans le but d'éviter les différends industriels aux adjudicataires, la division revient fréquemment avec ces derniers sur les questions ouvrières, et elle a obtenu d'heureux résultats dans ce domaine lors d'entretiens avec les chefs du mouvement syndical. La division obtient ou se fait remettre les factures

comportant le remboursement aux adjudicataires de tous frais de main-d'œuvre additionnelle. Chaque demande de soumission énonce que le contrat comportera une clause obligeant l'adjudicataire à se conformer aux lois ouvrières et aux conditions imposées par le ministère du Travail. L'adjudicataire est de plus requis de fournir certains renseignements sur les échelles de salaires, les heures de travail, le nombre de ses employés, hommes ou femmes, âgés de moins de 18 ans, les heures supplémentaires, le tarif de rémunération du surtemps, et le reste.

Bureau de l'Auditeur Général

L'article 39 de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, prévoit, "en vue d'un examen plus complet des comptes du Canada", la nomination d'un auditeur général. Aux termes de l'article 44, ce fonctionnaire doit "examiner périodiquement les comptes de toutes les divisions du service public, et prendre les mesures qu'il peut juger nécessaires pour s'assurer que ces comptes sont fidèlement et régulièrement tenus et que les deniers dépensés ont été appliqués aux fins pour lesquelles l'allocation était destinée" tandis que l'article 46 légifère à l'égard des comptes qui doivent être visés et signalés à la Chambre des communes.

La guerre n'a modifié en rien les attributions du bureau de l'Auditeur, mais elle a donné lieu à une forte augmentation des opérations susceptibles de vérification. Le bureau de l'Auditeur doit s'acquitter, entre autres fonctions:

1. D'une vérification comptable qui consiste en l'examen des petits détails pour s'assurer que les calculs sont justes et que les pièces justificatives voulues accompagnent les paiements effectués;
2. D'une vérification portant sur les crédits, en vue de s'assurer que les deniers dépensés ont été appliqués aux fins prévues par le crédit parlementaire, de façon à remettre le contrôle des dépenses entre les mains du Parlement.
3. D'une vérification administrative assurant que les paiements n'ont pas été effectués à l'encontre de quelque disposition législative ou administrative, ou de quelque contrat ou accord.

Le personnel du bureau de l'Auditeur collabore étroitement avec les services de guerre, et les délégués du Trésor ont la libre disposition de tous les dossiers et documents courants. Les vérificateurs n'ont pas voix au chapitre quant aux décisions administratives autorisant la dépense des deniers public.

La vérification préalable des bordereaux de salaires ne se pratique plus depuis la guerre, mais les vérifications ultérieures ont démontré que l'abandon de cette coutume n'a pas lésé l'intérêt public.

Quand la chose est possible, les bordereaux de paye concernant la construction d'ouvrages sont vérifiés sur place. Règle générale, ces vérifications sont confiées aux fonctionnaires du Trésor, le bureau de l'Auditeur se chargeant de contrôler périodiquement le bon fonctionnement du système.

Les soldes et allocations militaires font l'objet d'une vérification spéciale de la part de la Trésorerie militaire et des fonctionnaires du Trésor. Le bureau de l'Auditeur s'assure que les payeurs s'acquittent fidèlement de leurs fonctions et que le payeur de district et les fonctionnaires du Trésor recourent à des méthodes de vérification efficaces.

Une copie de chaque commande de fournitures est transmise au bureau de l'Auditeur. Une fois le paiement effectué, ce service en vérifie l'autorisation et s'assure que la livraison des quantités facturées a été certifiée en bonne et due forme et que les marchandises fournies sont conformes aux stipulations du contrat. Les calculs sont ensuite contrôlés et, enfin, on veille à ce que les deniers dépensés soient imputés sur le crédit voulu. Dans le cas d'une entreprise de construction, d'autres mesures s'imposent, par exemple, la vérification du dépôt

de garantie, des rapports d'ingénieurs, et le reste; une vérification des livres a quelquefois lieu sur place. Certains contrats prévoient un prix maximum sujet à réduction après analyse des frais de production. Il appartient au ministère de déterminer ce qui est juste et équitable et le bureau de l'Auditeur n'a pas voix au chapitre dans ce domaine. La vérification des prix de revient est faite par les fonctionnaires du Trésor, mais le bureau de l'Auditeur collabore à l'établissement des instructions à l'usage des vérificateurs de prix de revient. L'expression "juste et équitable" n'a pas donné lieu à l'établissement d'une norme permettant de déterminer automatiquement l'équité.

La vérification des paiements auxquels donnent lieu les contrats dits "à prix-cible" ou "en régie intéressée" est confiée par le Conseil du Trésor à des vérificateurs délégués qui conduisent, sur place, des investigations périodiques pour s'assurer que le comptable en résidence s'acquitte fidèlement de ses fonctions.

Treize compagnies ont été constituées en corporations sous l'empire de la Loi sur le ministère des Munitions et approvisionnements. Les livres de ces compagnies sont vérifiés sur place à tous les mois par les fonctionnaires du bureau de l'Auditeur. Un exemplaire des rapports annuels est déposé entre les mains du ministre des Munitions et des Approvisionnements et les frais de vérification sont à la charge des compagnies.

Le bureau de l'Auditeur est chargé de vérifier les comptes du Comité mixte d'inspection, qui agit pour le compte des Gouvernements du Canada et du Royaume-Uni. Les méthodes de vérification employées quant aux autres dépenses valent également pour les paiements effectués par ce comité.

Outre-mer, un personnel de vérificateurs s'occupe des dépenses faites par le Gouvernement canadien au Royaume-Uni. Ces fonctionnaires se chargent également, au besoin, d'examiner les archives du Gouvernement du Royaume-Uni pour s'assurer que les réclamations de celui-ci ont été dûment compilées.

Les frais occasionnés par la vérification, au Canada, des comptes du Royaume-Uni, sont acquittés par le Gouvernement de ce pays.

Organisation au bureau principal de la Défense nationale Personnel civil.

Le sous-ministre est le chef permanent du ministère. Ses fonctions sont comparables à celles du secrétaire financier adjoint du War Office. Le sous-ministre, conformément aux attributions administratives que la loi lui prescrit, est chargé du contrôle général de l'administration du ministère de la Défense nationale, et de la conduite des affaires officielles. Il s'occupe de toutes les questions financières du ressort du ministère. C'est son bureau qui reçoit, inscrit et distribue toute la correspondance officielle. Il contrôle le personnel civil, le personnel préposé aux écritures et les employés subalternes. Toutes les affaires parlementaires et juridiques, y compris les projets de législation et les mesures destinées à être soumises au Gouverneur en conseil sont placées sous sa juridiction. Les communications formelles au Secrétariat d'Etat, aux organismes publics et au grand public émanent de son bureau. Il contrôle aussi les impressions et la papeterie. En l'absence du ministre, le sous-ministre exercera ses fonctions en ce qui concerne les affaires ordinaires.

Son bureau comprend les divisions suivantes:

- (1) Son personnel immédiat.
- (2) Le sous-ministre adjoint.
- (3) Le surintendant des finances.
- (4) Le secrétaire et le directeur du personnel civil.
- (5) Le président du conseil de guerre.
- (6) La division de vérification des fournitures.
- (7) La division des impressions et de la papeterie.
- (8) La bibliothèque.
- (9) Le bureau central des archives.
- (10) Le bureau des sténographes.

Ces divisions sont pourvues d'un personnel civil et exécutent leur tâche particulière.

Depuis la déclaration de la guerre, le ministère a embauché un grand nombre de nouveaux employés peu familiers avec le rouage du département. Leur formation a été confiée à quelques fonctionnaires hautement compétents du personnel permanent du ministère. C'est la Commission du service civil qui détermine le classement et l'échelle de traitement du personnel civil, avec l'approbation du Conseil du Trésor.

Personnel du service

Introduction

Voici une courte description de la base de l'organisation du quartier-général de la Défense nationale. Cette organisation a été développée graduellement au cours d'une longue période à la lumière de l'expérience et des méthodes du War Office britannique. L'organisation est jugée saine bien qu'elle ait nécessairement pris beaucoup d'ampleur durant la dernière année et demie pour répondre aux conditions rapidement changeantes. On a pris et on continuera de prendre des mesures appropriées non seulement dans le but de découvrir des faiblesses, mais aussi de trouver des améliorations afin que l'organisation entière continue de fonctionner économiquement et efficacement.

L'Organisation du quartier-général de la Défense nationale

Le quartier-général de la Défense nationale est le centre d'organisation, de contrôle et de direction de l'armée canadienne. Bien qu'en principe la responsabilité et l'autorité sont déléguées à des quartiers-généraux subordonnés dans la plus grande mesure compatibles avec une administration efficace, toute augmentation d'effectif ou d'activité de l'armée se traduit dans les demandes faites à son quartier-général.

Ces demandes ont été et sont disproportionnément grandes du fait de l'organisation et du développement effectués depuis le commencement de la guerre et aussi en raison des changements résultant de l'expérience acquise pendant la guerre. En effet, elles imposeraient un lourd fardeau à toute organisation dans des conditions semblables.

Il ressort des témoignages rendus au Comité touchant l'organisation, les fonctions et le personnel du quartier-général qu'il ne reste qu'un noyau de personnel de la force permanente, et que l'organisation se compose en grande partie d'un personnel recruté dans les rangs de l'armée active, et de civils. Bien que ce personnel ait été choisi avec soin au point de vue de son habileté administrative et professionnelle, aussi bien que de sa connaissance militaire, il faut du temps pour se familiariser avec les méthodes de régie et les conditions particulières du quartier-général. La chose est inévitable dans une organisation qui travaille à haute pression et dont le personnel change et augmente constamment.

Plan général d'organisation

L'organisation du quartier général comme centre d'organisation, de contrôle et de direction de l'armée canadienne reflète toutes les fonctions et les activités de l'armée. On peut la décrire brièvement dans les termes suivants:

(a) Le service de l'état-major général:

Fonction de l'armée—

- (1) La coordination et la détermination de la ligne de conduite concernant l'organisation de guerre, les crédits et la finance, les communications, les effectifs et les ordres de bataille, les pertes et renforts, les armements, les munitions, le transport, et autre matériel.

- (2) Le choix et l'administration de l'état-major général: le choix des officiers commandants; la coordination du choix des officiers de l'état-major.
- (3) La direction des opérations et des renseignements militaires.
- (4) La préparation des plans et l'organisation de l'entraînement militaire.
- (5) L'usage coordonné du personnel, des fournitures et des facilités pourvus et maintenus par d'autres services afin que l'Armée réponde aux fins pour lesquelles elle existe.

(b) *Le service de l'adjudant général:*

Personnel

La nomination du personnel en nombres et catégories voulus, et aux endroits et aux moments requis, et le maintien de son bien-être, y compris les services médicaux et dentaires, les divertissements, le bien-être intellectuel et spirituel, la solde, l'avancement, et autres récompenses, la conduite et la discipline.

(c) *Le Service de l'intendant général d'armée:*

Logement, approvisionnement et transport.

La fourniture et l'entretien de bâtiments, terrains, fortifications et autres installations permanentes, la fourniture des vivres et des autres approvisionnements et la provision des services de transport, y compris la provision et le maintien des moyens de les fournir.

(d) *Le service du directeur général de l'intendance:*

Matériel.

La recherche, le développement, l'acquisition, la distribution et l'entretien des armements, munitions, matériel technique et matériel général, non pourvus par l'intendant général d'armée.

Cette forme d'organisation et de répartition des attributions sont le résultat d'une longue expérience et au Canada et au Royaume-Uni. Elle groupe sous la direction de chaque service des activités qui exigent une technique, une compétence et une expérience semblables, ainsi que des fonctions comportant des responsabilités qui doivent être étroitement reliées pour en assurer l'exécution efficace. Le chef de l'état-major général, de par la nature de ses fonctions, ainsi qu'explicitement, joue le rôle de "gérant général" de l'armée. Il décide ce que l'armée doit faire, conformément à la ligne de conduite arrêtée par le gouvernement et aux exigences tactiques, et la manière dont elle accomplira sa tâche. Il fait connaître ses besoins et ses plans aux chefs des autres services, qui établissent et dirigent les fonctions qui relèvent d'eux, suivant ces plans et besoins.

Organisation des services.

Les services sont organisés en "directorats", dont chacun est responsable envers le chef du service quant à certaines fonctions. L'assignation des fonctions aux directorats est semblable en principe à celle des services. Ils sont groupés de manière que les sujets ou fonctions connexes qui exigent une connaissance ou une compétence spécialisée sont placés sous une direction commune. L'énumération suivante de la répartition actuelle des fonctions par directorats le démontre bien.

Division de l'état-major général

Comme source de la politique militaire de l'armée, la division de l'état-major général doit réunir et colliger constamment toute la documentation courante sur les sujets exigeant une décision. Voici son organisation:

(a) *Opérations et renseignements militaires*

La défense nationale, la sécurité intérieure, les mouvements de troupes, les opérations au pays et à l'étranger, la liaison entre les censeurs, les cartes et levés, les renseignements étrangers, les codes et chiffres, la sécurité en campagne, etc. En résumé, la cueillette et la collation des événements courants, la détermination de la stratégie et l'organisation des opérations militaires.

(b) *Instruction militaire.*

L'instruction de particuliers, d'unités et de formations pour les fonctions qui doivent leur être assignées; l'instruction fondamentale et spécialisée, les zones d'instruction, les manuels et bibliothèques, les cadres d'instruction, la traduction, les aptitudes, les écoles et les cours de métiers, les dépenses d'instruction.

(c) *Fonctions d'état-major*

L'exécution des fonctions d'état-major nécessitées par les responsabilités assignées au chef d'état-major comprend la coordination des fonctions des autres divisions et des directorats de l'état-major, dans les limites des plans et des-derrata d'instruction et d'opérations du chef d'état-major. Ces fonctions coordonnatrices comportent la préparation, la modification, l'organisation et la publication des effectifs de guerre et des ordres de bataille, l'organisation des unités de l'armée, d'effectifs spéciaux, la politique et la priorité générales quant à la distribution d'armes, de munitions et de matériel, les rapports d'inspection et les rapports provisoires, les services de liaison, les prévisions budgétaires, les finances, les signaux et les communications réciproques.

Division de l'adjudant général

L'organisation, le recrutement et le renforcement des unités et des formations requises par les plans de l'état-major, la conduite et la discipline chez la troupe, et les sujets administratifs connexes.

(b) *Services personnels*

Nomination, avancement, mise à la retraite et permutation des officiers et maintien de dossiers personnels.

(c) *Payeur général*

Paiement de la solde et des allocations, allocations aux personnes à charge, documentation sur la solde, certificats d'épargne de guerre.

(d) *Directeur général des services médicaux*

Surveillance et coordination des services médicaux, instruction médicale, hospitalisation, conseils de santé, matériel médical, service des infirmières, hygiène.

(e) *Directeur des services dentaires*

Assurer les services dentaires, la documentation dentaire, le matériel dentaire, les fournitures et l'instruction.

(f) *Services des aumôniers*

Assurer les services religieux et s'occuper du bien-être spirituel de l'armée.

Division du quartier-maître général(a) *Services du génie*

Etablissement des plans et construction, outillage et entretien des bâtiments militaires, terrains et fortifications, fabriques d'armes, arsenaux.

camps de concentration, poudrières, champs de tir, matériel et devis pour le génie, dessins.

(b) *Fournitures et transport*

Politique générale et surveillance de tout l'approvisionnement et du logement, nourriture, combustible, rations, produits secondaires, locaux, mess, déchets, transport et déplacements.

(c) *Contrôle du mouvement*

Transport maritime, mouvement des unités au Canada, logement à bord des transports, liaison entre les transports et tableaux de service.

Division du maître général de l'Artillerie

(a) *Recherches techniques*

Recherches et mise au point, à l'exclusion de l'établissement des plans, du matériel de signalisation, des armes, instruments et autre matériel militaire, à l'exclusion des véhicules.

(b) *Matériel technique*

Approvisionnement et distribution de matériel de signalisation, armes, instruments, munitions et autre matériel technique.

(c) *Magasins généraux*

Approvisionnement et distribution d'effets d'habillement et d'effets personnels, de caserne et autre équipement de nature non militaire.

(d) *Mécanisation*

Mise au point, approvisionnement et distribution de tous les véhicules et pièces de rechange, sauf pour l'I.R.C.

(e) *Génie mécanique*

Réparations et entretien de tous les genres de matériel militaire, sauf les véhicules de l'I.R.C.

(f) *Administration*

Compilation des échelles de distribution et des tableaux de matériel pour la mobilisation, conformément aux effectifs de guerre autorisés et aux plans de l'état-major général, et coordination administrative des services de l'artillerie.

(g) *Comptabilité*

Tenue des états de réception, de distribution, de récupération et de disposition de tout le matériel d'artillerie.

Division du juge-avocat général

Questions militaires, légales et judiciaires, tribunaux d'enquête et cours martiales, opinions juridiques, administration de la discipline.

Absence de chevauchement

Les fonctions de chaque directorat font partie des fonctions de la division et ne comportent aucun chevauchement soit à la division ou entre les services. Invariablement les fonctions et les responsabilités sont clairement définies afin de faciliter l'administration militaire.

Changements récents

16. Lorsque le chef actuel d'état-major général fut nommé en juillet 1940, il reçut l'autorisation explicite du ministre relativement à la coordination des fonctions exécutées par les quatre divisions qui lui avaient été confiées, d'enquêter et de faire des recommandations concernant l'organisation

et l'attribution des fonctions. Sous sa direction, il a été entrepris une étude complète de toute l'organisation.

Nouveau directorat des fonctions d'état-major

Parmi les changements importants de l'année dernière se place d'abord la création du directorat des fonctions d'état-major à la division d'état-major le 11 septembre 1940. Auparavant, le directeur des opérations et des renseignements militaires et le directeur de l'instruction militaire et des fonctions d'état-major s'étaient déjà acquittés de travaux détaillés ressortissant à la division du chef d'état-major sous la direction de laquelle se trouvaient les travaux intéressant plus d'une division. La formation du directorat des fonctions d'état-major a pourvu précisément à ce travail des plus importants, et à plusieurs égards, à libéré les directeurs de l'instruction et des opérations et renseignements militaires pour leurs fonctions principales et vitales. Il n'y a peut-être pas d'autre changement dans l'organisation du quartier-général sur lequel on aurait pu aussi bien tabler afin d'avancer la coordination des travaux des diverses divisions.

Nominations aux postes de commandement et d'état-major

En sus des améliorations à l'organisation, on a pris des mesures pour assurer que les officiers les plus compétents et les plus aptes soient choisis pour les postes de commandement et d'état-major. Depuis le 15 octobre 1940 un conseil senior de sélection et un conseil junior de sélection ont été constitués au quartier-général de la Défense nationale, et en outre, chaque district militaire compte un conseil de sélection de district.

Le chef d'état-major est assisté par un sous-chef et un chef adjoint d'état-major. De façon générale ils sont les assistants et les conseillers du chef d'état-major. En son absence ou par entente mutuelle ils le remplacent. Les fonctions militaires attribuées à chacun sont clairement définies de sorte que toutes les questions qui doivent être déférées au chef d'état-major ou auxquelles il donne un commencement de solution sont du ressort de l'un ou de l'autre.

Ainsi, les fonctions personnelles du chef d'état-major s'exécutent en un sens par un triumvirat. La mobilité et l'accessibilité du chef d'état-major sont accrues, l'étude et les consultations que ses fonctions comportent sont élargies, il peut plus facilement et plus promptement voir aux questions de routine qu'il doit approuver, et maintenir la ligne de conduite tracée.

Conclusion

La nature active de l'organisation de l'état-major sous une surveillance et un contrôle continuels en permet la prompt adaptation aux nécessités urgentes. Elle évite aussi le chevauchement dans l'exécution efficace des fonctions d'état-major par un personnel très spécialisé, compétent, expérimenté et approprié.

L'on estime que la description ci-haut donne une idée d'ensemble de l'organisation de l'état-major.

Solde et allocations

L'unique recommandation que votre sous-comité a jugé bon de faire concernant la solde et les allocations a trait à l'augmentation des membres du Comité institué afin d'obtenir la coordination des initiatives concernant les règlements financiers. L'abaissement de la solde et des allocations serait injuste pour les enrôlés ou les brevetés. Ils comptent sur l'entente tacite entre le pays et eux-mêmes à l'effet qu'ils recevront la solde et les allocations établies lors de leur enrôlement. On a cru aussi que les diminutions de solde et d'allocations de ceux qui s'enrôleraient ou seraient brevetés dans l'avenir feraient plus de mal que de bien. Il faut éviter tout ce qui est susceptible de causer du mécontentement chez les forces armées.

La solde et les allocations des forces armées sont conformes aux échelles prescrites aux Instructions et règlements financiers, approuvés par le Gouverneur en conseil. Les ordres quotidiens, partie II, publiés par le commandant d'unité chaque jour constituent l'autorisation d'accorder ou de refuser la solde à chaque membre des forces. Les ordres prescrivent aussi le rang dans les limites des effectifs autorisés de l'unité et le droit aux soldes et allocations d'artisans ou autres échelles spéciales de soldes et d'allocations. Ces ordres, interprétés selon les échelles prescrites aux Instructions et règlements financiers constituent une autorisation complète pour la solde et les allocations de chaque membre des forces. Chaque unité a un payeur ou comptable qui a mission de calculer la solde des membres des forces et de les payer. Le payeur obtient des avances en espèces comptables obtenues de l'agent du Trésor du district à cette fin. La somme avancée en tout temps représente à peu près les exigences d'une quinzaine. Les membres des forces sont payés deux fois par mois à même des bordereaux d'acquit préparés par le payeur de l'unité, chaque membre signant son nom en regard de la somme qu'il touche. Le payeur de l'unité transmet à l'agent du Trésor du district des bordereaux d'acquit accompagnés des ordres quotidiens, partie II, comme état des avances déjà consenties. Ils sont suivis du bordereau de paie détaillé de fin du mois qui énonce en détails la façon dont la solde de chaque homme a été calculée.

On tient au bureau de l'agent du Trésor du district un grand livre avec un compte de solde pour chaque membre des forces. Le bordereau de paie y est vérifié dès sa réception. Toutes les erreurs découvertes au cours de la vérification sont notées. Elles sont communiquées au payeur de l'unité pour qu'il fasse les ajustements nécessaires au cours de la prochaine période de paiement. Le compte du grand livre accompagne l'homme lors de sa mutation d'un district dans un autre, ou de son départ pour outre-mer.

Tant que les membres des forces touchent leur solde en espèces, toute délégation de solde aux personnes à charge ou pour d'autres fins autorisées s'effectue par l'intermédiaire du bureau du Trésor pour la Commission des allocations familiales à Ottawa. Quiconque veut en faire bénéficier une personne à charge doit déléguer la solde d'au moins 15 jours et d'au plus 20 jours, autrement une allocation peut être refusée.

Le payeur de l'unité reçoit les demandes d'allocations familiales et les documents concernant la délégation de solde. Les certificats de mariage et de décès doivent aussi accompagner ces demandes afin que le payeur puisse vérifier les renseignements donnés sur chaque demande. Ces pièces sont ensuite transmises à l'agent du Trésor du district où elles sont inscrites au compte de solde du postulant et transmises à la trésorerie, à Ottawa. Ici, on fait droit sur-le-champ aux demandes pour les épouses et les enfants à charge; celles pour les autres personnes à charge sont transmises à la Commission des allocations familiales qui rend sa décision avant qu'un paiement soit accordé. Bien que l'on prenne toutes les précautions nécessaires pour refuser les paiements à ceux qui n'ont pas droit à une allocation, on exerce un contrôle aussi important en s'assurant que le payeur de l'unité retrace la délégation de solde de la solde et que le paiement cesse lorsqu'un homme est rayé des cadres. Bien que des plus-payés se produisent, on se néglige rien pour les recouvrer et les dispositions prises pour se garantir contre ces derniers semblent ne laisser rien à désirer.

L'emploi et les échelles de traitements des civils sont régis par les règlements spéciaux établis par le Conseil du Trésor à la déclaration de la guerre. Les agents du Trésor exercent un contrôle pour s'assurer que l'autorité nécessaire a été obtenue et ils paient les traitements et les salaires, sauf là où il n'est pas commode de payer des bureaux du Trésor, les ingénieurs dirigeants reçoivent des avances en espèces pour payer les hommes. Une comptabilité détaillée doit être fournie pour tous ces paiements et à l'occasion un agent de la Trésorerie opère des vérifications sur place pour s'assurer que les bordereaux de paie ne sont pas falsifiés.

M. Ilsley, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur les mesures de guerre, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 8527, approuvé le 1er novembre 1941: pour fixer le prix maximum des denrées et des services.

Aussi,—Copies des accords conclus en vertu de la loi sur la préservation du change, 1940, Statuts du Canada, 1940-41. Chapitre 2, article 8.

Aussi,—Etat des revenus et dépenses de la commission des champs de bataille nationaux pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1941. Statuts du Canada 1908, C. 57, Art. 12.

Aussi,—Rapport de l'auditeur sur l'état financier de la commission canadienne du prêt agricole pour l'année terminée le 31 mars 1941, y compris le rapport de l'auditeur sur le fonctionnement de la loi canadienne du prêt aux pêcheurs pour l'année terminée le 31 mars 1941. Statuts du Canada 1935, C. 52, art. 12.

Aussi,—Rapport annuel de la commission du prêt agricole canadien pour l'année terminée le 31 mars 1941.

Aussi,—Rapport de la commission du district fédéral et état des revenus et dépenses de ladite commission pour l'année terminée le 31 mars 1941. Statuts du Canada, 1926-27, C. 55, Articles 15 et 16.

Aussi,—Rapport annuel du fonctionnement de la loi du concordat agricole pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1941. Statuts du Canada 1934, C. 53, art. 16.

Et aussi,—Etat des dépenses tirées du vote pour dépenses imprévues, item 68, loi des appropriations 1941-42, Statuts du Canada 1941, C. 3.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table: dossier des contrats accordés durant le mois de février 1941, avec des modifications aux dossiers précédents du 14 juillet 1939 au 31 janvier 1941, publié sous l'autorité du ministre des munitions et des approvisionnements.

Aussi,—Dossier des contrats accordés durant le mois de mars 1941, avec des modifications aux dossiers précédents du 14 juillet 1939 au 28 février 1941, publié sous l'autorité du ministre des munitions et des approvisionnements.

Aussi,—Dossier des contrats accordés durant le mois d'avril 1941, avec des modifications aux dossiers précédents du 14 juillet 1939 au 31 mars 1941, publié sous l'autorité du ministre des munitions et des approvisionnements.

Aussi,—Dossier des contrats accordés durant le mois de mai 1941, avec des modifications aux dossiers précédents du 14 juillet 1939 au 30 avril 1941, publié sous l'autorité du ministre des munitions et des approvisionnements.

Aussi,—Dossier des contrats accordés durant le moi de juin 1941, avec des modifications aux dossiers précédents du 14 juillet 1939 au 31 mai 1941, publié sous l'autorité du ministre des munitions et des approvisionnements.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général M. MacKinnon (Edmonton-ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose:—Le quarante-neuvième rapport annuel du ministère du Commerce pour l'année financière terminée le 31 mars 1941.

M. Crerar, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 2 juin, 1941,—Copie de toutes lettres, télégrammes, rapports, contrats, échangés entre le Département d'Hygiène du Gouvernement de la province de Québec et le Département des

Affaires Indiennes et entre ce dernier et monsieur Ludger Bastien, de Loretteville, relativement à l'achat d'un système d'aqueduc situé dans la réserve de Loretteville, Québec.

M. Michaud, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mai, 1941,—Copie de tous rapports, états de comptes et factures produits par les officiers du Gouvernement et les marchands du comté de Matapédia-Matane depuis 1936 à 1941, relatifs aux divers octrois payés par le gouvernement fédéral, directement ou par l'entremise des marchands aux pêcheurs du comté susdit.

M. Casgrain, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général: Rapport du Secrétariat d'état du Canada pour l'année terminée le 31 mars, 1941.

Aussi,—Rapport du Commissaire des brevets pour l'année financière terminée le 31 mars, 1941, (version anglaise et française).

Aussi,—Huitième rapport annuel du surintendant des faillites pour l'année civile 1940 (version anglaise et française).

Aussi,—Mémoire sur "les priorités et les contrôles au Canada" préparé en collaboration par l'officier des priorités, les divers contrôleurs et la commission du commerce et des prix en temps de guerre.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 22 mai, 1941,—état montrant: 1. La Commission des Ports Nationaux a-t-elle fait des changements dans l'échelle de salaire des employés du Port de Québec?

2. Dans l'affirmative, quel corps de métiers a été réduit et quelle fut la réduction opérée dans chaque cas?

3. La Commission des Ports Nationaux a-t-elle donné des augmentations de salaire à des employés de bureau au Port de Québec?

4. Dans l'affirmative: (a) A qui? (b) Quel montant? (c) Quel est le salaire antérieur de chaque employé qui a reçu une augmentation?

5. Quelle est l'échelle de salaire des différents corps de métier soumis à la juridiction des Ports Nationaux: (a) Halifax, (b) St-Jean, (c) Québec, (d) Montréal, (e) Chicoutimi, (f) Trois-Rivières, (g) Vancouver?

6. Quelle est l'échelle de salaire des employés de bureau, ingénieurs et gérants de Ports soumis à la juridiction des Ports Nationaux?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 juin, 1941,—Copie de tous mémoires, correspondance, exposés, télégrammes et rapports relatifs à la promulgation et à l'application des articles 11 et 11 (a) des règlements rendus d'après la Loi des aliments et drogues.

Aussi,—Copie d'un arrêté en conseil C.P. 4460, approuvé le 20 juin, 1941: tarif des honoraires, frais, etc., qui doivent être versés aux officiers d'élection nommés en vertu de la loi de tempérance du Canada, en cas de vote.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 20 novembre, 1940: Copie de tous les rapports, correspondance, mémoires et autres documents échangés entre le gouvernement ou tout ministère, et les universités, au sujet d'une entente relative à l'entraînement militaire des étudiants des universités.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 avril, 1941,—Etat montrant: 1. Durant les années financières terminées le 31 mars 1940 et le 31 mars 1941, quelle somme d'argent a-t-on versée en frais de déplacement à chaque ministre de la Couronne?

2. Durant les années financières terminées le 31 mars 1940 et le 31 mars 1941, quelle somme d'argent a-t-on versée en frais de déplacement à chaque secrétaire particulier, à chaque secrétaire particulier associé, et/ou à chaque assistant de secrétaire particulier de chaque ministre de la Couronne?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 mai, 1941,—Etat montrant: 1. Depuis le 23 octobre 1935, quelles entreprises, entreprises additionnelles ou sous-traités ont été adjugés à la *Fundy Construction Company Limited*, et/ou à la *MacMillan Construction Company Limited*, ou ont été approuvés par le ministère des Travaux publics, le ministère des Mines et des Ressources, (Division des Parcs nationaux), le ministère des Transports et le Chemin de fer National-Canadien, le ministère des Munitions et du ravitaillement, le ministère de la Défense nationale, la Division navale du ministère de la Défense nationale, la Division de l'Air du ministère de la Défense nationale ou d'autres ministères fédéraux?

2. De quelles dates sont ces entreprises, entreprises additionnelles et sous-traités, et quel est le coût estimatif de chacun?

3. Quels versements a-t-on faits au compte de chacun de ces sous-traités, entreprises et entreprises additionnelles?

4. Quelles sommes l'entrepreneur a-t-il réclamées en versements extraordinaires pour chacun de ces sous-traités, entreprises et entreprises additionnelles?

5. De quelle nature est chaque réclamation?

6. Quels versements a-t-on faits au compte de chaque réclamation pour des paiements extraordinaires?

7. Quelles réclamations a-t-on rejetées?

8. Quelles réclamations étaient à l'étude le 31 mars 1941?

9. Quel est le montant de chacune?

10. Quelles autres sommes approximatives seront nécessaires pour compléter chaque entreprise, entreprise additionnelle et sous-traité?

11. A quelle date approximative chacune de ces entreprises sera-t-elle terminée?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 21 mai, 1941,—Etat montrant:—1. Depuis le 1er novembre 1935, le ministère de la Justice ou tout autre ministère fédéral, a-t-il retenu les services de la firme légale Burchell, Smith, Parker et Fogo, d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, ou de tout membre de cette firme, pour exécuter des travaux juridiques ou autres?

2. Si oui, quels services, quels ouvrages cette firme ou tout membre qui la compose a-t-il exécutés, dans quelles causes a-t-il été engagé, et quel montant a-t-on versé, durant chaque année financière ou civile, pour (a) services, (b) dépenses, (c) déboursés?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mai, 1941,—Etat montrant:—1. Quelle ou quelles propriétés a-t-on achetées pour l'emplacement d'un aéroport à Penfield Bridge, Comté de Charlotte, Nouveau-Brunswick ?

2. Quels sont les noms de la personne ou des personnes de qui l'on a acheté chacune de ces propriétés?

3. Quelle est la superficie de chaque propriété achetée?

4. Quelle somme le gouvernement a-t-il versée pour chaque propriété ainsi achetée?

5. Jusqu'aujourd'hui, quelle somme le gouvernement a-t-il dépensée pour amélioration des terrains, éclairage, approvisionnement d'eau et édifices sur les propriétés achetées?

6. De quelle façon utilise-t-on maintenant ces propriétés?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 juin, 1941,—Etat montrant:—1. Depuis le début de la guerre, combien de marchés a-t-on adjugés à la *International Water Supply Company Limited*, de London, Ontario?

2. Quels sont les détails relatifs à la nature et au montant de ces marchés?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 juin, 1941,—Etat montrant:—Quelles propriétés provinciales ont été offertes par les diverses provinces au gouvernement fédéral, pour qu'il les utilise pendant la guerre (a) gratuitement (b) moyennant compensation?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 juin, 1941,—Etat montrant:—1. Quel est le coût estimatif du bureau d'information et de publicité, quels en sont les officiers, quels sont leurs salaires, et où travaillaient-ils (a) au cours de la dernière année; (b) depuis le début de la guerre; (c) où travailleront-ils pendant l'année courante?

2. Combien d'officiers de liaison de presse, y compris ceux qui appartiennent aux armées de Sa Majesté, sont à l'emploi du gouvernement, à quels ministères sont-ils attachés, quels sont leurs salaires et autres allocations? Quels sont leurs devoirs? De qui reçoivent-ils leurs ordres? A même quel item du budget des dépenses sont-ils payés? Quelle était leur occupation antérieure?

3. La marine possède-t-elle quelques-uns de ces officiers?

4. Si oui, (a) qui sont-ils (b) Ont-ils écrit des articles pour les journaux? (c) Combien ont été payés ces articles? A qui? Quel en est le coût total?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 juin, 1941,—Etat montrant:—1. Combien de soldats du Camp Borden et de Petawawa ont été mis à l'amende pour avoir violé un règlement établi sous l'autorité de l'officier commandant pour empêcher le "hitch-hiking"?

2. Combien de soldats de Toronto ont été condamnés à \$5 d'amende chacun à tirer de leur paye hebdomadaire?

3. Qui a autorisé cette amende, en vertu de quelle clause des Statuts du Canada, de la loi de l'armée, de la loi de la milice, de la loi de l'air ou de la marine?

4. La liste des amendes a-t-elle été approuvée par le gouvernement, et sur l'ordre de qui?

5. Qu'advient-il de ces amendes?

6. Qui a autorisé ces sanctions et une enquête se tiendra-t-elle à ce sujet?

7. Quelles sont les amendes imposées aux membres des forces aériennes ou navales?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 9 juin, 1941,—Etat montrant:

1. Quelles sont les heures de travail fixées pour les fonctionnaires et les commis civils temporaires employés dans les stations navales, aux quartiers-généraux de l'armée ou dans les stations de l'aviation au Canada?

2. Quels sont les congés statutaires observés par ces personnels de commis aux écritures?

3. Quel congé annuel est octroyé aux commis civils temporaires ainsi employés?

4. Parmi les membres de ces personnels y a-t-il des commis temporaires payés suivant un tarif de cinquante (50) cents de l'heure ou environ, et d'autres au taux de soixante (\$60) dollars par mois, ou environ, bien qu'ils fassent tous le même travail dans les deux groupes?

5. Si oui, pourquoi cette différence de traitement?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mai, 1941,—Etat montrant:

1. Dans chaque district militaire, combien d'hommes a-t-on appelés pour instruction militaire sous l'empire des règlements des Services nationaux de guerre?

2. Dans chaque district militaire, combien de ces recrues ont subi le premier examen médical?

3. Dans chaque district militaire, à combien de ces hommes a-t-on accordé un sursis?

4. Dans chaque district militaire, combien de ces hommes ont rejoint au camp?

5. Dans chaque district militaire, combien de ces hommes n'ont pas donné signe de vie lorsqu'ils ont reçu l'ordre de se présenter à l'examen médical?

6. Et combien de ces hommes ne se sont pas présentés au camp militaire, pour l'entraînement, lorsqu'ils en ont reçu l'ordre?

7. A-t-on intenté des poursuites contre ceux qui, dans l'une et l'autre catégorie, n'ont pas obtempéré à l'ordre reçu?

8. Si oui, combien de poursuites a-t-on intentées contre les récalcitrants de chaque catégorie?

M. Mackenzie (Vancouver-centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau:—Précis des règlements édictés en vertu de la loi du ministère des Pensions et de la Santé publique depuis le 19 mai, 1941.

Aussi,—Rapport relatif aux règlements établis en vertu de la Loi des spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, chapitre 151, S.R.C., 1927, depuis le 17 février, 1941. (Anglais et français).

Aussi,—Etat des recettes et des dépenses pour les marins malades ou dans la misère durant l'année financière terminée le 31 mars, 1941. (Anglais et français).

Et aussi,—Etat relatif à la Loi de la santé sur les chantiers de construction, chapitre 91, article 5, S.R.C., 1927, depuis le 17 février, 1941. (Anglais et français).

La question suivante inscrite au feuilleton est adoptée par la Chambre et changée en ordre de rapport d'après les dispositions du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et l'ordre en est transmis aux officiers compétents:

Par M. Coldwell,—1. Quels sont les noms de ceux qui ont présenté des soumissions pour la fourniture du charbon au bureau de poste et à la ferme expérimentale fédérale de Swift Current, Saskatchewan, au cours des années 1936 à 1941, inclusivement?

2. Quel était le montant de chaque soumission?

3. Quels sont les noms de ceux qui ont été favorisés et, dans chaque cas, quel était le montant de leur soumission?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

M. Thorson, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel de la commission canadienne de la radiodiffusion pour l'année financière terminée le 31 mars, 1941. (Versions anglaise et française).

La Chambre s'ajourne alors à 4 heures 45 de l'après-midi jusqu'à trois heures de l'après-midi demain.

No 96

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 4 NOVEMBRE 1941

PRIÈRES.

M. Mackenzie (Vancouver-centre), membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table.—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 8541 $\frac{1}{2}$, approuvé le 1er novembre, 1941: prolongation de la préférence accordée par le service civil aux anciens combattants de la guerre actuelle qui résidaient au Canada lors de leur enrôlement.

Arrêté en conseil C.P. 8525, approuvé le 1er novembre, 1941: pour augmenter les pensions accordées pour service prolongé à un ancien milicien licencié des forces permanentes avant le 7 juillet 1919, en vertu des Statuts du Canada, 1901, chapitre 17, article 9.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Howe pour M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau:—Rapport du ministère des Travaux publics pour les travaux sous sa direction durant l'année financière terminée le 31 mars 1941.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose aussi sur le Bureau:—Rapport annuel du ministère du Revenu national, comprenant des états de recettes, avec des états relatifs aux importations, exportations, à l'accise et au revenu du Dominion du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars, 1941.

M. Thorson, membre du conseil privé du Roi, dépose sur la Table:—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur la mobilisation des ressources nationales, 1940, et de la loi sur le ministère des services nationaux de guerre, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 8488, approuvé le 31 octobre, 1940: pour autoriser la création de certaines divisions au ministère des services nationaux de guerre pour la poursuite efficace de la guerre.

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre se forme en comité plénier.

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

Ladite séance est levée et le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne alors à 10 heures 35 du soir jusqu'à 3 heures de l'après-midi demain.

No 97

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 5 NOVEMBRE 1941

PRIÈRES.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copie du précis d'une entente conclue entre le Président des Etats-Unis et le Premier ministre du Canada au sujet de l'établissement d'un comité conjoint de défense et de production du Canada et des Etats-Unis, comme suit:

Etablissement d'un comité conjoint de défense et de production du Canada et des Etats-Unis

Le Premier ministre du Canada et le Président des Etats-Unis ont approuvé une recommandation du Comité Economique Conjoint du Canada et des Etats-Unis à l'effet d'établir un Comité Conjoint de Défense et de Production dans le but de coordonner, de la façon la plus efficace, la productivité des deux pays en matière de fourniture de guerre.

La recommandation du Comité Economique Conjoint est la suivante:

ATTENDU QUE:

(A) Le 20 avril 1941, à Hyde-Park, le Premier Ministre du Canada et le Président des Etats-Unis ont adopté "comme principe général que, dans la mobilisation des ressources de ce continent, les deux pays doivent se fournir mutuellement les moyens de défense qu'ils sont respectivement mieux en mesure de produire, et surtout de produire rapidement, et que les plans de production devraient être coordonnés à cette fin"; et

(B) Les deux Gouvernements ont établi des organismes conjoints ayant trait à la stratégie militaire (la Commission permanente canado-américaine de défense), aux matières premières (le Comité de coordination de la production du matériel), et aux relations économiques générales (le Comité économique conjoint); mais

(C) Aucun organe n'a été établi qui ait pour but exprès de coordonner aussi efficacement que possible les forces des deux pays pour fins de production de matériel de défense;

POURQUOI, Le Comité Economique Conjoint

RECOMMANDE:

(1) Que les Gouvernements du Canada et des Etats-Unis établissent un comité conjoint de production en vue de la défense chargé d'estimer l'importance des forces productives présentes et virtuelles de chaque pays, susceptibles de servir à la production du matériel de défense, dans le but de mobiliser les ressources des deux pays de telle sorte que chacun d'eux contribue à l'effort commun de défense en fournissant le matériel qu'il est le plus en mesure de fabriquer. Dans cet effort, il sera tenu compte de l'opportunité d'organiser la production pour fins de défense de manière à minimiser les problèmes d'adaptation de la période d'après-guerre, en autant que cela reste compatible, toutefois, avec un effort de défense maximum;

(2) Que le dit Comité conjoint soit tenu de faire rapport, périodiquement, au Premier Ministre du Canada et au Président des Etats-Unis et de faire toute recommandation jugée nécessaire pour atteindre les fins mentionnées ci-dessus, de même que faire rapport sur les développements réalisés en vertu de ses recommandations;

(3) Que le dit Comité conjoint soit mis au courant des études déjà commencées dans ce domaine par le Comité Economique Conjoint et le Comité de coordination de la production du matériel; que le dit Comité Conjoint soit tenu ordinairement de fournir au Comité Economique Conjoint copie de ses travaux de recherches, de ses conclusions, recommandations et rapports et de faire en sorte d'assurer une liaison constante entre son secrétariat et les membres du secrétariat du Comité Economique Conjoint; et que le dit comité conjoint soit invité à se concerter avec le Comité Economique Conjoint soit par des réunions ou autrement, ainsi qu'il sera jugé nécessaire, et particulièrement en vue d'amortir les effets des problèmes d'adaptation de la période d'après-guerre.

Date: le 19 septembre 1941.

Signé:

(W. A. MACKINTOSH)

Président de la section canadienne.

(ALVIN H. HANSEN)

Président de la section des Etats-Unis.

Le Premier Ministre du Canada et le Président des Etats-Unis ont décidé de nommer les personnes suivantes, membres du Comité Conjoint de Défense et de Production:

Le Comité Canadien

- G. K. Sheils, président, Sous-Ministre des Munitions et de l'Approvisionnement.
- Harry V. Carmichael, Directeur général de la Production des canons et des tanks, Ministère des Munitions et de l'Approvisionnement.
- J. R. Donald, Directeur général de la Division des explosifs et des produits chimiques, Ministère des Munitions et de l'Approvisionnement.
- R. P. Bell, Directeur général de la Division de la Production aéronautique, Ministère des Munitions et de l'Approvisionnement.
- H. R. MacMillan, Président de "Wartime Merchant Shipping".
- W. Gordon, Assistant spécial, Ministère des Finances.
- Leslie R. Thomson, secrétaire, Aviseur économique conjoint, Ministère des Munitions et de l'Approvisionnement.

Le Comité des Etats-Unis

Milo Perkin, Président, Directeur, Comité Economique de Défense.

James Forrestal, Sous-secrétaire de la Marine.

W. H. Harrison, Directeur, Section de la Production, Bureau de l'Administration de la Production.

Robert P. Patterson, Sous-secrétaire de la Guerre.

Edward R. Stettinius, Jr., Administrateur du Prêt-Location.

Howard L. Vickery, Vice-président, Commission Maritime.

M. Mulock, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministre des Postes pour l'année financière terminée le 31 mars, 1941. (Versions anglaise et française).

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Les comptes publics du Canada pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars, 1941.

Et aussi,—Rapport de l'auditeur-général pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars, 1941.

Les questions suivantes inscrites au feuillet sont alors changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Homuth,—1. Combien d'aspirateurs pour le nettoyage des appareils de chauffage central ont été réquisitionnés par le ministère de la Défense nationale pour l'air?

2. De ce nombre d'aspirateurs, combien ont été achetés?

3. A quels aéroports ou quartiers d'instruction ont-ils été livrés?

4. De qui les a-t-on achetés?

5. Quel en a été le coût total?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Coldwell,—1. Quels contrats d'impression et de publicité le gouvernement d'Ottawa a-t-il accordés, au cours de l'année se terminant le 31 mars 1941, aux maisons de Toronto, Hamilton, Ottawa, London et Windsor?

2. A-t-on eu recours à des soumissions pour octroyer ces contrats et a-t-on choisi, dans chaque cas, le plus bas prix?

3. Dans la négative, (a) quels contrats ont été accordés sans soumission; (b) quels contrats, s'il y en a, ont été offerts à d'autres qu'au plus bas soumissionnaire? Et, dans chaque cas, pour quel motif?

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

La Chambre reprend alors sa séance en comité plénier.

Et poursuivant ladite séance en comité;

Ladite séance est levée et le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne alors à six heures de l'après-midi jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 98

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 6 NOVEMBRE 1941

PRIÈRES.

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministère de la Défense nationale du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars, 1941.

M. Bruce, appuyé par M. Black (Yukon), du consentement de la Chambre, présente le bill No 104, Loi modifiant la Loi de l'assurance-chômage, 1940, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les questions suivantes inscrites au feuillet sont alors changées en ordre de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:—

Par M. Ross (Saint-Paul),—1. A quels endroits, sous la direction de la compagnie Wartime Housing Limited, a-t-on entrepris la construction de logements?

2. Combien a-t-on construit de maisons à chaque endroit?

3. Quelle est la description de ces maisons, avec indication du nombre de pièces, du genre de construction, de la sorte de matériaux, etc.?

4. Quelles commodités rencontre-t-on à chacun de ces endroits, comme, par exemple, en fait d'eau et d'égouts?

5. Quel est le coût estimatif des maisons à chaque emplacement?

6. Quel est, pour chaque endroit, le montant du contrat?

7. A-t-on accordé ces contrats pour une somme globale, en régie intéressée, ou pour un honoraire quelconque?

8. Quel est, pour chaque endroit, le coût réel des habitations?

9. Combien de ces maisons, en indiquant l'endroit où elles s'élèvent, sont habitées actuellement?

10. Combien d'habitations ont été construites sous l'Administration Nationale du Logement et à quels endroits, en indiquant, les dimensions, description, nombre de pièces, coût estimatif, montant du contrat, coût réel et autres renseignements de même genre?

Par M. Ross (Saint-Paul),—1. Combien d'arrêtés en conseil ont été passés depuis le 1er septembre 1939?

2. De ces arrêtés en conseil, combien ont été publiés dans la Gazette du Canada?

3. Combien d'arrêtés en conseil passés par suite de la loi des mesures de guerre et/ou de la loi de mobilisation des ressources nationales ont été approuvés depuis le 1er septembre, 1939?

4. De ces arrêtés en conseil, combien ont été publiés dans la Gazette du Canada?

5. Combien d'arrêtés en conseil ont été passés depuis le 1er septembre 1939, alors que le Parlement était en session active?

6. Combien d'arrêtés en conseil passés par suite de la loi des mesures de guerre et/ou de la loi de mobilisation des ressources nationales ont été approuvés depuis le 1er septembre 1939, alors que le Parlement était en session active?

La Chambre reprend alors sa séance en comité plénier.

Et poursuivant ladite séance en comité;

Ladite séance est levée et le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne alors à dix heures et dix du soir, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 99

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 7 NOVEMBRE 1941

PRIÈRES.

M. Crerar, membre du Conseil privé du Roi, dépose pour l'information de la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Mines et des Ressources, y compris le rapport de l'établissement des anciens combattants au Canada, pendant l'année financière qui s'est terminée le 31 mars, 1941.

M. MacKinnon, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du vingt-quatrième rapport annuel du Conseil national des recherches du Canada pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars, 1941.

De son siège en Chambre, M. MacInnis demande l'ajournement de la Chambre, en vertu des dispositions de l'article 31 du Règlement pour discuter une question d'importance publique immédiate, et il s'exprime dans les termes suivants:

“Dans certaines mines du district de Kirkland, province d'Ontario, on prendra un vote demain, le huit novembre, pour décider si l'on doit faire le grève”.

“Ce vote est pris en vertu d'une décision du Ministre du Travail qui se base sur les dispositions de l'arrêté en conseil C.P. 7307, adopté le 16 septembre, 1941. La décision du ministre du Travail d'appliquer dans ce cas les dispositions de l'arrêté, si elle est mise en vigueur, aggravera le malaise qui existe dans cette industrie et menacera la paix économique à travers le pays, compromettant ainsi notre effort de guerre”.

Après avoir pris connaissance de cette déclaration, M. l'Orateur annonce qu'il ne s'agit pas d'une question d'importance immédiate et qu'il ne juge pas nécessaire de la poser à la Chambre.

La Chambre reprend alors sa séance en comité plénier.

Et poursuivant ladite séance en comité;

Ladite séance est levée et le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne alors à six heures, jusqu'à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

No 100

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 10 NOVEMBRE 1941

PRIÈRES.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Mackenzie (Vancouver-centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau:—Rapport annuel du ministère des Pensions et de la Santé publique, de la Commission canadienne des pensions, de la Commission des allocations aux anciens combattants, pour l'année financière terminée le 31 mars, 1941.

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Reid,—1. Où est situé le bureau principal de l'organisme connu sous le nom de "Wartime Merchant Shipping Board"?

2. Quel est le nom des directeurs et de leur président?

3. Combien de bureaux ont été établis par cette entreprise et où sont-ils situés?

4. Quel est le nom des employés d'administration et du personnel de la "Wartime Merchant Shipping Board", (a) à Montréal, (b) à Vancouver?

5. Quelle était l'occupation des directeurs et des employés d'administration avant leur nomination ou avant de faire partie de cet organisme?

6. Quels sont à date les frais totaux de cette entreprise?

Par M. Nicholson,—1. Combien de maisons destinées au logement des employés ont été achevées par la compagnie "Wartime Housing Limited"?

2. Combien de personnes logent dans ce genre d'habitation?

3. Quel est le nombre d'employés de la "Wartime Housing Limited" et quels ont été, jusqu'à date, ses frais d'administration?

4. Combien cet organisme élève-t-il présentement de maisons à Wrightville et aux fins de quelles industries de guerre?

5. Quelle autorité le ministère des Finances exerce-t-il sur le choix des genres de construction?

6. Combien faudra-t-il d'argent pour parachever les entreprises commencées antérieurement au 31 décembre 1941 par "Wartime Housing Limited"?

7. A quelle somme se chiffrent les contrats accordés jusqu'à ce jour à "Pigot Construction Limited"?

Par M. Church,—1. Combien le ministère des Munitions et de l'Approvisionnement a-t-il acquis ou établi de propriétés pour le compte de la Couronne, au cours de la guerre, et où elles sont situées?

2. Quel est le coût total des propriétés qui ont été achetées et quels sont les termes de l'achat et les endroits où elles sont situées?

3. Depuis leur acquisition par le Gouvernement, y a-t-il eu des déboursés (a) pour la taxe foncière générale, (b) pour des améliorations sur place?

L'ordre suivant de la Chambre est voté et transmis aux officiers compétents:

Par M. Ross (Saint-Paul)—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—1. Le nombre total des employés du gouvernement du Canada, y compris les employés des commissions et comités, nommés par l'autorité fédérale, aux dates suivantes: 1er septembre 1939; 1er septembre 1940; 1er septembre 1941; 1er novembre 1941.

2. Le montant total des salaires, gages et allocations payés à ces employés au cours des mois suivants: août 1939; août 1940; août 1941; octobre 1941.

3. Le nombre total des employés nommés depuis le 1er septembre 1939, (a) pour des travaux ne se rapportant pas directement à la guerre, (b) pour des travaux se rapportant directement à la guerre.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu:

Qu'après avoir terminé, à la dernière séance du comité plénier, le travail pour lequel elle a été convoquée, la Chambre s'ajourne jusqu'au 21 janvier, 1942, pourvu toutefois que si M. l'Orateur, après avoir consulté le gouvernement de Sa Majesté, juge à propos que l'intérêt public rend nécessaire de convoquer la Chambre plus tôt dans l'intervalle, M. l'Orateur puisse donner un avis signifiant son intention, que la Chambre se réunisse au temps fixé dans ledit avis, et qu'elle fasse son travail comme si l'ajournement avait été véritablement fixé à cette date.

La Chambre reprend alors sa séance en comité plénier.

Et poursuivant ladite séance en comité;

Ladite séance est levée et le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures trois minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 101

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 11 NOVEMBRE 1941

PRIÈRES.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur l'assistance aux chômeurs et l'aide à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 8630, approuvé le 7 novembre, 1941: renouvellement d'un prêt au montant de \$380,000 à la province de la Colombie britannique, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie d'un accord conclu en vertu de la loi de conservation du change en temps de guerre, 1940, statuts du Canada 1940-41, chapitre 2, article 8.

La Chambre reprend alors sa séance en comité plénier.

Et poursuivant ladite séance en comité;

Ladite séance est levée et le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie King la Chambre s'ajourne alors à dix heures et cinquante-cinq minutes du soir, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 102

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 12 NOVEMBRE 1941

PRIÈRES.

M. Ilsley, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table,—Etat montrant les souscriptions à l'emprunt de la victoire 1941, classifiées d'après l'importance des souscriptions, et montrant le nombre des souscripteurs.

La question suivante inscrite au feuilleton a été changée en ordre de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Reid,—Combien de navires ont été construits, ou sont actuellement en chantier, au pays pour le compte de (a) la Grande-Bretagne, (b) les États-Unis, (c) le Canada, et quel est le coût dans chaque cas?

L'adresse suivante à son Excellence le Gouverneur général et l'ordre suivant de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. MacInnis, pour M. Coldwell,—Ordre de la Chambre—Copie de toutes lettres, télégrammes, recommandations, rapports et autres documents que le ministère des Postes a en sa possession relativement à la démission du maître de poste de Englefeldt, Saskatchewan, et à la nomination d'un remplaçant.

Par M. MacInnis, pour M. Coldwell,—Adresse à son Excellence le Gouverneur général. Copie de toute correspondance et autres documents se rapportant à la question que le gouvernement a en sa possession relativement à toute autorisation concernant les augmentations dans les prix de l'huile et de la gazoline, et au contrôle de l'industrie de l'huile et des dépôts d'essence.

La Chambre reprend alors sa séance en comité plénier.

Et poursuivant ladite séance en comité;

Ladite séance est levée et le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures quatre minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 103

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 13 NOVEMBRE 1941

PRIÈRES.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'accord conclu en vertu des dispositions de la loi sur la conservation du change en temps de guerre, 1940, Statuts du Canada, 1940-41, chapitre 2, article 8.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport de la commission canadienne sur le projet de route Yukon-Alaska-Colombie britannique. (Vol. I et II).

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordre de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Reid,—1. Combien la Commission du Prêt Agricole a-t-elle reçu de demandes de prêt de chacune des provinces, au cours des dix dernières années jusqu'au 31 mars 1941?

2. Combien en a-t-on accepté au cours de ces dix dernières années, et quel montant pour chacune des provinces?

3. Quel a été, pour cette même période, le pourcentage des frais d'administration de cette commission comparativement aux prêts et aux recouvrements?

4. Quels ont été les frais de gestion des bureaux de cette commission, depuis qu'elle est établie en Colombie-Britannique jusqu'à la fin de mars 1941?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Reid,—Avec quelles compagnies ou maisons d'affaires, M. H.-R. McMillan, président de la commission de guerre de la marine marchande, agissait-il comme directeur ou était-il en rapport?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

La Chambre reprend alors sa séance en comité plénier.

Et poursuivant ladite séance en comité;

Ladite séance est levée et le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie (Vancouver-centre), la Chambre s'ajourne alors à 10 heures 55 du soir jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 104

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 14 NOVEMBRE 1941

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

La Chambre reprend alors sa séance en comité plénier.

Et après avoir siégé quelques temps, le comité lève la séance sans que rapport soit fait.

Sur motion de M. Mackenzie King la Chambre s'ajourne ensuite à onze heures et quart du soir, jusqu'au mercredi, 21 janvier, 1942, à trois heures de l'après-midi, en conformité de l'ordre spécial adopté le 10 novembre, 1941.

No 105

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 21 JANVIER 1942

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le vingt-deuxième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 14 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas:

De Norman Freed et soixante-et-dix-sept autres personnes actuellement détenues dans un camp d'internement à Hull, P.Q., qui demandent leur libération.—Mme *Nielsen*.

M. l'Orateur fait part à la Chambre de la lettre suivante qu'il a reçue:

RESIDENCE DU GOUVERNEUR

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le 6 janvier 1942.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que le très Honorable Sir Lyman P. Duff, C.P., G.C.M.G., en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur Général, se rendra à la Chambre du Sénat mercredi, le 21 janvier, 1942, à huit heures et dix du soir, en vue de proroger la présente session du Parlement.

Veillez agréer, Monsieur,

l'assurance de ma haute considération,

F. L. C. PEREIRA,

Secrétaire adjoint du Gouverneur Général.

A l'honorable ORATEUR
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

M. l'Orateur informe la Chambre que, durant le congé parlementaire, il a reçu des messages de différents députés l'avertissant que les vacances suivantes se sont produites dans les rangs de la députation, à savoir:

Du très honorable Ernest Lapointe, député du district électoral de Québec-est, décédé.

D'Arthur B. Damude, écuyer, député du district électoral de Welland, décédé.

D'Hermas Deslauriers, écuyer, député du district électoral de Ste-Marie, décédé.

D'Alan Cockeram, écuyer, député du district électoral de York-sud, démissionnaire.

En conséquence, il a émis des brefs au directeur général des élections pour la tenue d'un scrutin dans lesdits comtés, respectivement.

DISTRICT ELECTORAL DE QUEBEC-EST

Puissance du Canada }
A savoir } Chambre des Communes

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes:

Nous, soussignés, vous donnons par les présentes avis qu'une vacance est survenue dans les rangs de la députation de la Chambre des Communes, pour le district électoral de Québec-est, province de Québec, par suite de la mort du très honorable Ernest Lapointe, député dudit comté.

Donné sous nos seing et sceau, en cette ville d'Ottawa, le onzième jour de décembre, 1941.

CHARLES G. POWER (L.S.)

Député du district électoral de Québec-sud.

J. P. ARTHUR CARDIN, (L.S.)

Député du district électoral de Richelieu-Verchères.

DISTRICT ELECTORAL DE WELLAND

Puissance du Canada }
A savoir } Chambre des Communes

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes:

Nous, soussignés, vous donnons par les présentes avis qu'une vacance est survenue dans les rangs de la députation de la Chambre des Communes, pour le district électoral de Welland, dans la province d'Ontario, par suite de la mort de A. B. Damude, écuyer, député dudit district électoral.

Donné sous nos seing et sceau, en cette ville d'Ottawa, le onzième jour de décembre, 1941.

COLIN W. E. GIBSON, (L.S.)

Député du district électoral de Hamilton-ouest.

W. P. MULOCK, (L.S.)

Député du district électoral de York-nord.

DISTRICT ELECTORAL DE STE-MARIE

Puissance du Canada }
 A savoir }

Chambre des Communes

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes:

Nous, soussignés, vous donnons par les présentes avis qu'une vacance est survenue dans les rangs de la députation de la Chambre des Communes, pour le district électoral de Ste-Marie (Montréal), dans la province de Québec, par suite de la mort du Dr Hermas Deslauriers, député dudit comté.

Donné sous nos seing et sceau, en cette ville d'Ottawa, le onzième jour de décembre, 1941.

J. P. ARTHUR CARDIN, (L.S.)

Député du district électoral de Richelieu-Verchères.

PIERRE F. CASGRAIN, (L.S.)

Député du district électoral de Charlevoix-Saguenay.

DISTRICT ELECTORAL DE YORK-SUD

A son Honneur James Allison Glen, Orateur de la Chambre des Communes du Canada:

Je désire, par les présentes, vous annoncer mon intention de démissionner et, par les présentes, je donne ma démission comme membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de York-sud, dans la province d'Ontario.

Signé et scellé par moi, à Debert, comté de Colchester, province de la Nouvelle-Ecosse, ce 26ième jour de novembre, 1941.

ALAN COCKERAM (L.S.)

Signé et scellé en présence de

THOMAS V. PHILLIPS,
Lieut. 1 R. of C.

FRANK H. PATTERSON.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu de son Honneur le juge E. Fabre-Surveyer et de l'honorable juge Errol M. McDougall, deux des juges de la Cour Supérieure de Québec choisis pour instruire la cause d'une pétition en contestation d'élection en vertu des dispositions de la loi fédérale des élections contestées, les notes du verdict rendu par lesdits juges en rapport avec l'élection qui s'est tenue dans le district électoral de Stanstead. Ce document se lit comme suit:

ELECTION CONTESTEE DE STANSTEAD
COUR SUPÉRIEURE

CANADA

Province de Québec.

District de Saint François.

No. 602.

L'an mil neuf cent quarante-et-un, le vingt-et-un novembre.

PRÉSENT: Sa Seigneurie M. le Juge E. Fabre-Surveyer.

Sa Seigneurie M. le Juge McDougall.

Albert Sideleau et al.,

Requérants,

vs.

Robert Creig Davidson,

Intimé.

Le 26 mars 1940, l'intimé, Robert Creig Davidson, libéral de North Hatley, fut déclaré élu député de la division électorale de Stanstead, par 306 voix de majorité sur son adversaire, Alphonse Girard, libéral indépendant.

Il y avait, dans la circonscription, 15,826 électeurs et électrices dont 10,045, soit un peu moins des deux tiers, répartis entre 64 bureaux de scrutin, donnèrent leur vote. Le mauvais état des routes explique peut-être l'apathie de l'électorat, et le fait que la proportion des votes donnés est plus grande dans Magog et Coaticook où la population est plus dense que dans les localités de moindre importance, à majorité anglaise pour la plupart, et où l'intimé a pris de grosses majorités.

L'intimé était le député sortant. Il avait l'appui officiel de son parti et l'appui de l'association libérale du comté de Stanstead, dont l'un des présidents, Wilfrid Clément, de Coaticook, démissionna pour accepter le poste de président de l'élection, (officier rapporteur). Il fut remplacé à la tête de l'association libérale par Noé Jubinville, gérant du magasin de la Commission des liqueurs à Coaticook.

Les officiers de l'association, autres que les présidents, paraissent avoir joué des rôles assez effacés. Quant au collègue de Jubinville, Wilkinson, c'est lui qui distribuait les fonds, dont la provenance n'a pas été déclarée, et dont le chiffre a été assez vaguement déterminé. D'après Wilkinson, il lui aurait passé par les mains une somme de deux mille cinq cents à trois mille dollars, dont la presque totalité aurait été divisée également entre Magog et Coaticook, Wilkinson ayant jugé à propos d'attribuer peu aux centres anglais, dont il se croyait sûr, et dont l'abstention a dû le désappointer. Le gros de la somme fut distribué en parties égales à Magog et Coaticook. Magog, qui a une population double de celle de Coaticook, et qui est la patrie du candidat Girard, semblerait avoir dû paraître plus digne d'attention que Coaticook, mais on appréhendait des difficultés à Coaticook, et les fonds paraissent avoir été également distribués entre les deux municipalités.

L'intimé remporta des majorités dans quatre bureaux sur dix-neuf dans Magog et sa banlieue, et quatre bureaux sur dix à Coaticook. Il remporta aussi des majorités à St. Herménégilde, à Barnston et Dixville, qui dépendaient de Jubinville, et où celui-ci loua des salles.

L'interrogatoire préliminaire de l'intimé n'établit guère de participation de sa part à l'organisation de l'élection. Voici quelques-unes de ses réponses:

(Traduction).—Q. Pouvez-vous nous dire si Noé Jubinville, Adrien Maurice, Jos. Laroche ont fait de la cabale en votre faveur à Coaticook, le jour de l'élection, ou avant l'élection?—R. Je ne le sais pas.

Plus loin:

(Traduction).—Q. Pourriez-vous affirmer sous serment que Noé Jubinville ne dirigeait pas l'organisation de votre élection dans la ville de Coaticook?—R. Je ne le pourrais pas.

Q. Vous ne pourriez pas dire s'il ne faisait pas plus que les autres dans le but d'assurer votre élection?—R. Non, je ne pourrais pas dire s'il faisait plus que les autres.

Q. En est-il de même pour Adrien Maurice et Jos. Laroche?—R. Il en est de même pour eux.

Plus loin:

(Traduction).—Q. Vous ignoriez totalement l'existence de cette organisation dans la ville de Coaticook?—R. Oui; je ne la connaissais pas.

Q. Qu'ignoriez-vous?—R. J'ignorais tout des organisateurs et de leur travail.

Q. Tous les suffrages que vous avez recueillis à Coaticook venaient de l'appui spontané des électeurs?—R. Je le crois, à en juger par ce que j'y ai vu.

Quant au "smoker" qui eut lieu le 23 mars à Magog, l'intimé en parle d'un ton également détaché:

(Traduction).—Q. Je crois savoir que votre assemblée à Battles' House a eu lieu dans la salle à manger?—R. Oui, dans la grande salle à manger.

Q. A votre connaissance, y a-t-on servi de la boisson?—R. Je n'y en ai pas vu, car j'étais le premier orateur, et je suis parti pour le Curling Club immédiatement après mon discours.

Q. Vous affirmez qu'on n'y a servi aucune boisson alcoolique?—R. Je n'y ai vu servir aucune boisson, et je n'en ai pas vu dans la salle lors de ma visite.

Q. Qui avait organisé l'assemblée?—R. Patch, Robert, Bill McKenna, je crois; et plusieurs autres; les électeurs enfin.

Q. Patch et Robert sont ceux que vous avez mentionnés comme membres de l'organisation libérale?—R. Oui.

Par Me. Landry:

Q. Vous le présumez?—R. Oui.

Quant à la déclaration de l'agent officiel de l'intimé, M. Roger Bouchard, elle relate très clairement ce qu'il connaît de l'organisation de la campagne de son candidat.

Il dit:

A ma connaissance l'association libérale du comté prenait une part très active à l'élection du candidat officiel, Monsieur Davidson.

Par association libérale, j'entends les membres actifs de l'association libérale, et ces membres actifs de l'association libérale comprenaient entre autres ceux déjà nommés ci-haut,—(il est inutile de les énumérer,) et dont la plupart étaient des officiers de cette association."

Il contredit même l'intimé sur un point important :

D'après les conversations que j'ai eues avec Monsieur Davidson, ce dernier était au courant que Noé Jubinville, Azarias Boivin, Léon Dubé, Joseph Laroche s'occupaient activement de la campagne d'élection en sa faveur.

Me Bouchard ne mentionne pas Adrien Maurice, ni Charles Emile Audet.

Les dépositions de Jubinville et de Maurice se complètent, Maurice suppléant dans une certaine mesure, par sa franchise, aux réticences et aux manques de mémoire de Jubinville. Tous les deux, d'ailleurs, ont l'habitude des élections, et comprennent à demi-mot.

La preuve n'a pas fait voir d'autres sources de revenus que Wilkinson, président, avec Jubinville, de l'association libérale du comté, qui prétend avoir en à sa disposition de deux mille cinq cents à trois mille dollars. Douze cents dollars sont allés à Magog, où Patch a partagé cette somme avec son collègue, Robert. Quant à Jubinville, il paraît avoir eu une somme semblable, bien qu'il ne l'admette pas.

La boisson, qui était du whisky en esprit, fut reçue par Maurice de Jubinville, ou achetée par Maurice à la Commission des liqueurs, ce qui revient au même. Maurice fut, en sa qualité d'hôtelier faisant des luttes politiques depuis vingt-cinq ans, chargé de la réduire, deux dans un, et de la distribuer.

Ceci fut fait avant la nomination, de sorte que la boisson devait être employée pour les fins de l'élection quel que fût le candidat. La distribution fut faite non seulement par Maurice, mais par les autres chefs du bureau de vote: Jubinville, Laroche et Azarias Boivin. Maurice dit avoir reçu de vingt-quatre à trente pintes, mais on ne sait pas bien si ce chiffre représente tout ce qu'il a réduit, ou seulement ce qu'il a reçu de Jubinville.

Ce dernier prétend que cette boisson ne devait servir qu'après le vote. Maurice est plus franc que lui. Mais Jubinville admet avoir remis trois bouteilles de whisky en esprit au nommé Ernest Vaillancourt, à l'emploi du gouvernement fédéral en qualité d'inspecteur des douanes, pour les organisateurs de Dixville. Ceux de Stanhope en ont eu également. Est-ce à même les trois bouteilles, et ces trois bouteilles étaient-elles passées par les mains de Maurice? Il semble que non. Jubinville admet également qu'avant l'élection, un agent de distillerie a distribué de la boisson dans un comité pour faire de la réclame à sa maison. Ceci ne peut être invoqué contre l'intimé.

Maurice a donc distribué sa boisson, et le jour de l'élection, il recevait chez lui, à l'hôtel, les électeurs et leur servait à boire, qu'ils eussent voté ou non. Il en offrait même aux adversaires.

Laroche demeure tout près d'un bureau de scrutin, qui est connu sous le nom de "poll Laroche". Il paraît avoir servi de la boisson le jour du vote, mais comme il n'est pas très franc, on ne peut savoir au juste combien il en a donné, et à qui. Un des chauffeurs qui travaillaient pour l'intimé s'est grisé à sa connaissance. Parmi ceux que Laroche a fait boire est un nommé Primeau. Celui-ci a distribué du whisky, bien réduit, prétend-il, aux ouvriers de la Kilgour Chair Company, avant qu'ils allassent voter.

Charles Emile Trudeau jure qu'un nommé Akhurst qui paraissait travailler sous les ordres de Jubinville, est allé, entre quatre et cinq heures, chercher des électeurs à la manufacture Belding Corticelli. Il avait une bouteille de liqueur forte et donnait à boire aux gens qu'il amenait voter. Trudeau a refusé de boire, mais cinq ou six autres de ses compagnons ont accepté.

Charles Emile Audet, marchand de Coaticook, est dans une classe à part. Il a reçu quarante dollars pour ses dépenses d'élection et quarante onces de whisky réduit. Il en a distribué à la convention d'Ayer's Cliff, ainsi que du gin qu'il avait acheté lui-même. Il en a également distribué le soir d'une réunion

qui devait avoir lieu au collège de Coaticook, parce qu'on lui avait dit que les adversaires entendaient faire du bruit. Le jour du vote il a remis une bouteille de boisson au chauffeur dont il se servait. Davidson ignorait les actes d'Audet. (Article 49 de la loi.)

Audet a de plus payé les gens pour leur vote. Il a dû acheter trois personnes, dont un nommé Tremblay, à deux dollars par tête. De plus il a fait voter, à son bureau de scrutin, une demoiselle Lareau qui avait déjà voté ailleurs.

Enfin il a fait remise à un nommé Thomas Handy, d'une somme de dix dollars que celui-ci lui devait; il lui a donné de la boisson: quatre ou cinq bouteilles de dix onces, réduites, et Handy amenait les gens dans son automobile, au bureau de scrutin. La journée finie il restait à Handy une bouteille de liqueur. Le reste avait été donné aux électeurs, avant ou après le vote, le témoin n'ose l'affirmer.

Arthur Leclerc était en charge du bureau de Coaticook Nord. Il a reçu cinquante dollars dont la meilleure partie venait de Jubinville. Il a donné un dollar à trois électeurs pauvres et les a envoyés voter en auto. Il a aussi reçu deux ou trois pintes de whisky en esprit, quelques jours avant celui de l'élection, et l'a envoyé au comité loué par son gendre et payé par son fils.

Voilà, croyons-nous, ce que la preuve a révélé de plus important quant à ce qui concerne Coaticook et les environs. Il y a eu, dans quelques endroits, des "smoking concerts", mais le seul qui a été mentionné spécialement est celui qui fut donné à Magog, le 23 mars, soit le samedi précédant l'élection. C'est d'ailleurs le seul fait établi quant aux électeurs de Magog.

En Angleterre, les Juges se voilent la face au nom de "smoking concerts" qu'ils considèrent comme une occasion d'offrir des consommations (treating). (Rochester, Day's Election Cases, 101; MacPherson, Election Law of Canada, p. 443.) Nous sommes plus tolérants sur ce point.

On a donc fait distribuer des cartes d'invitation à un "smoker" au Battles' House, Magog, le samedi, 23 mars, à huit heures et quarante-cinq du soir. Les orateurs invités étaient:—R. C. Davidson, candidat; Raymond Frégeau, M.P.P.; Dalma Landry, C.R.; et le Sénateur Charles Howard. Les discours, d'après Me Landry, l'un des orateurs, furent très courts,—une vingtaine de minutes en tout,—paraît-il. Il y eut toute la soirée distribution gratuite de cigares, ce qui paraît assez anodin. Le candidat parla le premier et partit immédiatement pour une autre assemblée. Il ne remarqua rien au point de vue boisson. L'assemblée fut tenue dans la grande salle à manger de l'hôtel, longue d'environ cent pieds. On peut, semble-t-il, accepter la description du témoin Boisvert, partisan de Girard, et qui est demeuré dans la salle de huit heures à dix heures et demie. Il y avait sur une table, à l'arrière de la salle, bien en évidence, quatre ou cinq bouteilles de boisson forte qui était distribuée gratuitement, sans allusion à l'élection ni au vote à donner. Le témoin n'a pas remarqué s'il y avait, en outre, de la bière. Et voilà tout.

Les accusations portées contre l'intimé sont bien détaillées dans la requête en contestation et les détails fournis à l'appui de cette requête. Le plus grand nombre n'a pas été touché par l'enquête, et la plupart des noms qui y sont énumérés n'ont pas été prononcés par les témoins. Quant aux autres articulations, la preuve ne va pas aussi loin que le texte de la requête.

L'article 54 de la loi fédérale des élections contestées, (Statuts Refondus de 1927, c. 50) contient la disposition suivante:

54.—Lorsque, dès l'instruction d'une pétition d'élection, les juges instructeurs rapportent qu'un candidat à cette élection s'est rendu coupable, par son agent ou ses agents, de quelque infraction qui rendrait son élection nulle, et déclarent en plus

(a).—Qu'aucune manœuvre frauduleuse ou qu'aucun acte illicite n'a été commis à cette élection par le candidat personnellement ou par son

agent officiel, et que les infractions mentionnées dans ledit rapport ont été commises contrairement aux ordres et sans l'assentiment ou la connivence de ce candidat ou de son agent officiel; et

(b).—Que ce candidat et son agent officiel ont pris tous les moyens raisonnables pour empêcher qu'il ne fut commis des manœuvres frauduleuses et des actes illicites à cette élection; et

(c).—Que les infractions étaient elles-mêmes insignifiantes, sans importance et minimes; et

(d).—Que, sous tous autres rapports, l'élection a été exempte de manœuvres frauduleuses ou d'actes illicites de la part de ce candidat et de ses agents, l'élection de ce candidat n'est pas nulle, du fait des infractions illicites, et le candidat n'est pas non plus frappé d'incapacité de ce chef.

Comme on le voit, la loi est humaine et le législateur a compris que, selon le mot historique de l'organisateur d'une élection qui a changé l'orientation politique de ce pays, "les élections ne se font pas avec des prières".

Il y a, dans les élections, des dépenses légitimes et d'autres qui le sont moins. Louer des salles d'assemblées et des comités, rétribuer des orateurs, préparer ou faire préparer des listes d'électeurs, les approcher pour connaître leur opinion, sont des dépenses légitimes, sinon nécessaires pour un candidat.

Quant à régaler (*treating*), ce fait serait plus reprehensible s'il était l'acte du candidat lui-même que celui de ses aides. (Traduction):

La corruption des électeurs en leur payant à boire ou à manger est une expression qui s'applique plutôt à cette pratique qui existe lorsqu'un supérieur traite un subordonné, conférant à l'un une influence sur l'autre et s'assurant les bons offices de ce dernier. (*Halsbury's Laws of England*, 2e Ed., T. XII, p. 268, No 593.)

Dans l'affaire *Pendler*, (*O'Malley and Harcastle Election cases*, p. 19.) M. le juge *Blackburn* disait, (p. 20):

Si l'on veut déterminer le sens de la corruption des électeurs en leur payant à manger ou à boire, il faut faire appel au sens commun. Il y a un vieil axiome légal qui dit:—"Inter apices juris summa injuria". A vouloir s'en tenir à la lettre stricte de la loi, on risque souvent de causer le plus grave des torts. Si nous allions conclure à la nullité d'une élection à la suite d'un seul cas de cette espèce, nous nous en tiendrions aux "apices juris" et il en résulterait une "summa injuria". L'enquête doit donc porter sur l'étendue et la répétition de ces cas.

La loi est aussi tolérante pour les petits cadeaux.

On a toujours reconnu et permis les aumônes authentiques et équitables. Si les aumônes entachées d'arrière-pensée sont une forme spéieuse et subtile de corruption, il n'y a aucun crime pour un candidat à octroyer simplement des cadeaux à ses électeurs. (*Halsbury*, loc. cit., p. 264, No 519).

Sur le tout nous sommes disposés à croire que l'intimé n'a joué dans cette élection qu'un rôle effacé et que son agent officiel n'a commis ni encouragé aucun acte reprehensible. Quant aux agents non officiels, on peut dire, avec le témoin *Leclerc*, qui paraît en avoir vu bien d'autres, que, "as elections go", celle-ci a été très convenable.

La requête en contestation est donc rejetée.

Pour les frais, il est admis que les frais de toutes les remises, en particulier de celle du mois de juin, sont payables par l'intimé. Quant à ceux de la contestation proprement dite, ils sont à la charge des requérants.

(Signé) E. FABRE-SURVEYER.
ERROL M. McDOUGALL.
J.C.S.

Il est ordonné que lesdites notes de jugements soient imprimées dans les Journaux de la Chambre.

M. Mackenzie King, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table,—Copies de certaines proclamations en français et en anglais:

Proclamation émise le 7 décembre, 1941, déclarant qu'un état de guerre existe entre la Roumanie, la Hongrie, la Finlande et le Canada, et que cet état de guerre datera du 7 décembre, 1941.

Proclamation émise le 7 décembre, 1941, déclarant qu'un état de guerre existe et a existé entre le Japon et le Canada à partir du 7^e jour de décembre, 1941.

Il dépose aussi sur la Table,—Copies des proclamations et arrêtés en conseil, adoptés en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre, entre le 22 octobre, 1941, et le 13 janvier, 1942, sous forme miméographiée (anglais et français), comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 8126, approuvé le 22 octobre, 1941: autorisation des Règlements régissant les paiements relatifs au revenu des cultivateurs des Prairies. (22 octobre 1941).

Arrêté en conseil, C.P. 8317, approuvé le 28 octobre, 1941: port de décorations et de médailles étrangères—règlements les régissant.

Arrêté en conseil, C.P. 8324, approuvé le 28 octobre, 1941: modification de la Loi de 1940 sur la conservation des changes en temps de guerre—Retranchement, à la Partie I de la première Annexe, des mandarines et oranges de Tanger.

Arrêté en conseil, C.P. 8364, approuvé le 28 octobre, 1941: prolongation des permis accordés aux navires de pêche norvégiens jusqu'au 31 décembre, 1942.

Arrêté en conseil, C.P. 8396, approuvé le 28 octobre, 1941: paiement des frais de transport sur le blé de l'Ouest et les issues de mouture expédiées dans l'Est canadien.

Arrêté en conseil, C.P. 32/8400, approuvé le 29 octobre, 1941: remboursement pour les colis postaux recommandés perdus après livraison à l'unité.

Arrêté en conseil, C.P. 62/8400, approuvé le 29 octobre, 1941: addition des diamants industriels, etc., à la Partie II de la Première Annexe—Loi sur la conservation des changes en temps de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 8402, approuvé le 28 octobre, 1941: nomination de M. Edgar Gordon Burton à titre d'administrateur du commerce de détail.

Arrêté en conseil, C.P. 8406, approuvé le 31 octobre, 1941: modification des Règlements de 1940 sur les Services nationaux de guerre (Recrues) (Codification de 1941).

Arrêté en conseil, C.P. 8441, approuvé le 31 octobre, 1941: établissement d'un comité conjoint de la production du matériel de défense du Canada et des Etats-Unis—Noms du président et des membres.

Arrêté en conseil, C.P. 8487, approuvé le 31 octobre, 1941: établissement du Comité des priorités des transports maritimes—Noms du président et des membres.

Arrêté en conseil, C.P. 8488, approuvé le 31 octobre, 1941: autorisation de six divisions du ministère des Services nationaux de guerre—Abrogation de C.P. 4748, du 13 septembre, 1940.

Arrêté en conseil, C.P. 8493, approuvé le 1er novembre, 1941: autorisation d'un nouveau modèle d'insigne du service de guerre, catégorie "Service général."

Arrêté en conseil, C.P. 8525, approuvé le 1er novembre, 1941: extension des dispositions de la Loi des pensions de la milice.

Arrêté en conseil, C.P. 8527, approuvé le 1er novembre, 1941: établissement des règlements sur les prix maxima.

Arrêté en conseil, C.P. 8528, approuvé le 1er novembre, 1941: établissement des Règlements concernant les prix et le commerce en temps de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 8529, approuvé le 4 novembre, 1941: modification des règlements sur les opérations de pêche au hareng.

Arrêté en conseil, C.P. 8541 $\frac{1}{2}$, approuvé le 1er novembre, 1941: extension de certaines dispositions de la Loi du service civil aux personnes qui ont servi dans la guerre avec le Reich allemand.

Arrêté en conseil, C.P. 8545, approuvé le 4 novembre, 1941: modification de C.P. 7191 du 12 septembre, 1941—Contrôle du caoutchouc.

Arrêté en conseil, C.P. 8590, approuvé le 4 novembre, 1941: règlements sur l'inspection et le classement de la filasse de lin.

Arrêté en conseil, C.P. 13/8600, approuvé le 5 novembre, 1941: modification de C.P. 2584, du 7 septembre, 1939, modifié—Accord d'un congé aux employés du service public en activité de service.

Arrêté en conseil, C.P. 40/8600, approuvé le 5 novembre, 1941: concernant les réclamations résultant d'accidents de la circulation où se trouvent impliqués des véhicules du Service naval et des forces aériennes du Royaume-Uni et du Canada.

Arrêté en conseil, C.P. 52/8600, approuvé le 5 novembre, 1941: concernant les réclamations où sont impliqués les forces navales du Canada et leurs membres dans les eaux territoriales de la Grande-Bretagne et du continent européen.

Arrêté en conseil, C.P. 56/8600, approuvé le 5 novembre, 1941: autorisation de l'importation de quatre appareils à roues Koehring.

Arrêté en conseil, C.P. 57/8600, approuvé le 5 novembre, 1941: autorisation de la remise du droit de douane ou des taxes d'accise sur les munitions—Abrogation de C.P. 56/5484.

Arrêté en conseil, C.P. 8648, approuvé le 7 novembre, 1941: assujettissement à un permis des importations du liège et des produits du liège.

Arrêté en conseil, C.P. 8671, approuvé le 7 novembre, 1941: modification de C.P. 8097—Règlements concernant la farine et les fourrages.

Arrêté en conseil, C.P. 8673, approuvé le 7 novembre, 1941: assujettissement à un permis des importations de certains produits chimiques.

Arrêté en conseil, C.P. 8677, approuvé le 7 novembre, 1941: loi des caisses d'épargne—Suspension de l'application d'une certaine disposition pour la durée de la guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 8707, approuvé le 7 novembre, 1941: extension des pouvoirs et des fonctions de l'administrateur de la laine.

Arrêté en conseil, C.P. 8713, approuvé le 7 novembre, 1941: nomination de M. John Carroll comme administrateur de W. H. Banfield and Sons.

Arrêté en conseil, C.P. 8743, approuvé le 10 novembre, 1941: autorisation de convoquer des cours martiales générales du C.A.R.C., dévolue à l'O. C. les régions aériennes et les régions d'entraînement.

Arrêté en conseil, C.P. 8762, approuvé le 10 novembre, 1941: modification des Règlements concernant les prix et le commerce en temps de guerre—C.P. 8528 du 1er novembre, 1941.

Arrêté en conseil, C.P. 8763, approuvé le 10 novembre, 1941: nomination de M. Donald Gordon à titre de président associé de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 49/8817, approuvé le 11 novembre, 1941: application au Corps auxiliaire féminin de l'armée canadienne des Règlements concernant la réintégration dans les emplois civils.

Arrêté en conseil, C.P. 67/8817, approuvé le 11 novembre, 1941: autorisation de l'engagement d'officiers du Corps royal de constructeurs de la marine pour la construction de contre-torpilleurs.

Arrêté en conseil, C.P. 8818, approuvé le 11 novembre, 1941: modification des Règlements sur les prix maxima.

Arrêté en conseil, C.P. 8821, approuvé le 13 novembre, 1941: modification de C.P. 7307 du 16 septembre, 1941—Déclaration de grèves.

Arrêté en conseil, C.P. 8832, approuvé le 13 novembre, 1941: modification de C.P. 3849 du 30 mai 1941—Règlements sur les livraisons et les ventes de blé.

Arrêté en conseil, C.P. 8834, approuvé le 13 novembre, 1941: Revision n° 18 de la Liste des personnes signalées.

Arrêté en conseil, C.P. 8837, approuvé le 13 novembre, 1941: modification des Règlements concernant les prix et le commerce en temps de guerre—C.P. 8528.

Arrêté en conseil, C.P. 8838, approuvé le 13 novembre, 1941: nomination des membres de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 8840, approuvé le 13 novembre, 1941: nomination d'un administrateur pour la *Reliance Aircraft and Tool Company Ltd*, de Belleville.

Arrêté en conseil, C.P. 8880, approuvé le 18 novembre, 1941: corps auxiliaire féminin de l'armée canadienne—Membres admissibles à l'allocation de réhabilitation.

Arrêté en conseil, C.P. 8882, approuvé le 18 novembre, 1941: abrogation de C.P. 1430 du 9 avril 1940 concernant le décernement de décorations et de médailles.

Arrêté en conseil, C.P. 8965, approuvé le 21 novembre, 1941: établissement des Règlements sur les loyers maxima.

Arrêté en conseil, C.P. 8987, approuvé le 18 novembre, 1941: autorisation de la nomination d'un administrateur de la filasse de lin—Établissement de règlements.

Arrêté en conseil, C.P. 8988, approuvé le 18 novembre, 1941: nomination de M. Nelson Young à titre d'administrateur de la filasse de lin.

Arrêté en conseil, C.P. 8989, approuvé le 18 novembre, 1941: approbation de certains tarifs de transport sur les céréales de l'Ouest expédiées en Colombie-Britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 8995, approuvé le 18 novembre, 1941: modification de C.P. 4306 du 17 juin, 1941, concernant les brevets de capitaines et de seconds.

Arrêté en conseil, C.P. 9001, approuvé le 18 novembre, 1941: autorisation des paiements de la taxe de vente sur les matériaux de construction.

Arrêté en conseil C.P. 9003, approuvé le 18 novembre 1941: constitution en corporation de la *Cutting Tools Limited* en tant que compagnie possédée par l'Etat.

Arrêté en conseil, C.P. 9022, approuvé le 19 novembre 1941: établissement du Conseil national du travail en temps de guerre—Nomination des membres.

Arrêté en conseil, C.P. 9029, approuvé le 21 novembre, 1941: établissement des Règlements sur la tenure par bail en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 9030, approuvé le 19 novembre 1941: modification des Règlements concernant les prix et le commerce en temps de guerre (C.P. 8528)—Suppression des mots "président associé".

Arrêté en conseil C.P. 9031, approuvé le 19 novembre 1941: nomination de M. Donald Gordon à titre de président de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 9056, approuvé le 21 novembre 1941: addition de divers produits à la première Annexe de C.P. 7674, du 4 octobre 1941.

Arrêté en conseil C.P. 9089, approuvé le 21 novembre 1941: corps dentaire canadien—Mode de nomination.

Arrêté en conseil, C.P. 9128, approuvé le 21 novembre, 1941: autorisation du paiement immédiat des livraisons de blé à la Commission canadienne du blé.

Arrêté en conseil, C.P. 45/9130, approuvé le 22 novembre, 1941: autorisation de l'aliénation par le ministère des Munitions et approvisionnements des débris et déchets au delà des besoins courants.

Arrêté en conseil, C.P. 74/9130, approuvé le 22 novembre, 1941: nomination de gardiens des sommes provenant des cantines.

Arrêté en conseil, C.P. 77/9130, approuvé le 22 novembre, 1941: exonération du Corps auxiliaire féminin de l'armée canadienne de l'impôt sur le revenu et de l'impôt de défense nationale.

Arrêté en conseil, C.P. 109/9130, approuvé le 22 novembre, 1941: autorisation de la remise des droits de douane sur les articles des immigrants entrant au Canada pour servir à la guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 115/9130, approuvé le 22 novembre, 1941: autorisation des Règlements des pensions.

Arrêté en conseil, C.P. 120/9130, approuvé le 22 novembre, 1941: autorisation du paiement d'une indemnité de vie chère aux maîtres de poste des bureaux à commission.

Arrêté en conseil, C.P. 148/9130, approuvé le 22 novembre, 1941: établissement de centres d'instruction pour les marins de la marine marchande.

Arrêté en conseil, C.P. 149/9130, approuvé le 22 novembre, 1941: établissement de dépôts des équipages pour les marins de la marine marchande.

Arrêté en conseil, C.P. 9136, approuvé le 26 novembre, 1941: nomination du commodore d'aviation G. V. Walsh à titre d'attaché de l'Air à Washington.

Arrêté en conseil, C.P. 9159, approuvé le 26 novembre, 1941: procédure relative à la récupération des surplus de bénéfices des sous-traitants.

Arrêté en conseil, C.P. 9164, approuvé le 26 novembre, 1941: règlements concernant la houille extraite en Nouvelle-Ecosse et expédiée dans Québec.

Arrêté en conseil, C.P. 9165, approuvé le 26 novembre, 1941: établissement des Règlements concernant les marins canadiens engagés à bord des navires immatriculés à l'étranger.

Arrêté en conseil, C.P. 9166, approuvé le 26 novembre, 1941: autorisation de certificat d'identité pour les Canadiens employés sur des navires se rendant à l'étranger.

Arrêté en conseil, C.P. 9180, approuvé le 24 novembre, 1941: addition des fourrures et pelleteries à l'annexe I de C.P. 7674 du 4 octobre, 1941.

Arrêté en conseil, C.P. 9201, approuvé le 27 novembre, 1941: définition de la "jachère d'été" relativement à la réduction des emblavures.

Arrêté en conseil, C.P. 9231, approuvé le 27 novembre, 1941: Chine—Permis d'importation.

Arrêté en conseil, C.P. 9269, approuvé le 27 novembre, 1941: établissement d'un Comité consultatif de contrôle de l'exportation—Noms des membres.

Arrêté en conseil, C.P. 9270, approuvé le 27 novembre, 1941: nomination de M. John M. Evans à titre de président du sous-comité exécutif du Comité consultatif de contrôle de l'exportation.

Arrêté en conseil, C.P. 9272, approuvé le 27 novembre, 1941: modification de C.P. 6931 du 2 septembre, 1941—Programme des salaires en temps de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 9282, approuvé le 27 novembre, 1941: modification de C.P. 6391 du 19 août, 1941—Règlements sur les approvisionnements.

Arrêté en conseil, C.P. 9297, approuvé le 27 novembre, 1941: facilités d'emmagasinage de "munitions de guerre" et d'"approvisionnements".

Arrêté en conseil, C.P. 9298, approuvé le 27 novembre, 1941: établissement du Décret concernant les salaires en temps de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 9199, approuvé le 16 décembre, 1941: modifiant C.P. 8126—Paiements relatifs au revenu des cultivateurs des Prairies

Arrêté en conseil, C.P. 9200, approuvé le 10 décembre, 1941: modifiant C.P. 8126—Paiements relatifs au revenu des cultivateurs des Prairies.

Arrêté en conseil, C.P. 9228, approuvé le 6 décembre, 1941: pourvoyant à la production croissante de légumes déshydratés.

Arrêté en conseil, C.P. 9338, approuvé le 2 décembre, 1941: modifiant C.P. 5468 du 9 octobre, 1940—Règlements concernant les huiles; nommant Mme Phyllis G. Turner régisseur des huiles.

Arrêté en conseil, C.P. 9370, approuvé le 2 décembre, 1941: "SS North Gaspé"—Autorisant son affrètement pour l'armée des Etats-Unis.

Arrêté en conseil, C.P. 113/9400, approuvé le 3 décembre, 1941: commission des allocations aux anciens combattants—Allocation supplémentaire.

Arrêté en conseil, C.P. 9410, approuvé le 2 décembre, 1941: nommant les membres du Conseil régional du travail en temps de guerre pour l'Ontario.

Arrêté en conseil, C.P. 9514, approuvé le 5 décembre, 1941: modifiant C.P. 8253 du 24 octobre, 1941—Conseils régionaux du travail en temps de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 9522, approuvé le 5 décembre, 1941: approuvant les heures échelonnées au Service civil—Ministères énumérés.

Arrêté en conseil, C.P. 9526, approuvé le 6 décembre, 1941: revision No 19 de la Liste des personnes signalées.

Arrêté en conseil, C.P. 9543, approuvé le 23 décembre, 1941: modifiant les Règlements concernant la défense du Canada en tant qu'ils visent les Roumains, les Hongrois et les Finlandais.

Arrêté en conseil, C.P. 9542, approuvé le 6 décembre 1941: déclarant l'existence d'un état de guerre entre le Canada et la Roumanie, la Hongrie et la Finlande.

Arrêté en conseil, C.P. 9544, approuvé le 6 décembre, 1941: nommant un Conseil régional du travail en temps de guerre pour le Nouveau-Brunswick.

Arrêté en conseil, C.P. 9586, approuvé le 11 décembre, 1941: cours martiales—Modifications.

Arrêté en conseil, C.P. 9588, approuvé le 16 décembre, 1941: autorisant le paiement d'une prime sur les expéditions, au ministère britannique de l'alimentation, d'œufs baignés dans l'huile.

Arrêté en conseil, C.P. 9590, approuvé le 7 décembre, 1941: concernant les biens possédés au Canada par les personnes résidant dans l'Empire du Japon ou dans un territoire japonais.

Arrêté en conseil, C.P. 9591, approuvé le 7 décembre, 1941: modifiant les Règlements concernant la défense du Canada—Inscription des personnes de nationalité japonaise.

Arrêté en conseil, C.P. 9592, approuvé le 7 décembre, 1941: déclarant l'existence d'un état de guerre entre le Canada et le Japon—7 décembre, 1941.

Arrêté en conseil, C.P. 9599, approuvé le 31 décembre, 1941: établissant les Règlements concernant les certificats d'épargne de guerre détenus par les femmes mariées dans la province de Québec.

Arrêté en conseil, C.P. 13/9600, approuvé le 10 décembre, 1941: modifiant les Règlements—Allocations familiales (Armée).

Arrêté en conseil, C.P. 25/9600, approuvé le 10 décembre, 1941: modifiant les Règlements—Allocations familiales (Aviation).

Arrêté en conseil, C.P. 27/9600, approuvé le 10 décembre, 1941: règlement concernant le rétablissement de l'École navale canadienne.

Arrêté en conseil, C.P. 9631, approuvé le 9 décembre, 1941: établissant le Conseil régional du travail en temps de guerre pour la Colombie-Britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 9632, approuvé le 9 décembre, 1941: établissant le Conseil régional du travail en temps de guerre pour le Québec.

Arrêté en conseil, C.P. 9633, approuvé le 9 décembre, 1941: conseil consultatif national des œuvres de secours de guerre—Membres nommés jusqu'au 1er janvier, 1943.

Arrêté en conseil, C.P. 9653, approuvé le 9 décembre, 1941: nommant J.-G. Glassco, régisseur de la *Clyde Aircraft Manufacturing Company*.

Arrêté en conseil, C.P. 2/9660, approuvé le 10 décembre, 1941: régions désignées—Précautions contre les raids aériens.

Arrêté en conseil, C.P. 9661, approuvé le 10 décembre, 1941: modifiant les Règlements concernant la défense du Canada—Article 40—Contrôle général des navires.

Arrêté en conseil, C.P. 9665, approuvé le 11 décembre, 1941: nommant un représentant de la direction de la comptabilité, membre du Conseil de l'Air.

Arrêté en conseil, C.P. 9716, approuvé le 11 décembre, 1941: *Reliance Aircraft & Tool Company, Limited*—Capital de roulement disponible.

Arrêté en conseil, C.P. 9723, approuvé le 11 décembre, 1941: revision n° 20 de la Liste des personnes signalées.

Arrêté en conseil, C.P. 9760, approuvé le 16 décembre 1941: réinscription des personnes de race japonaise.

Arrêté en conseil, C.P. 9761, approuvé le 16 décembre, 1941: interdisant aux personnes de race japonaise de naviguer dans les eaux contiguës à la côte occidentale.

Arrêté en conseil, C.P. 9792, approuvé le 16 décembre, 1941: articles en verre, non en feuilles ni en plaques, destinés à être taillés—Loi de 1940 sur la conservation des changes en temps de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 9794, approuvé le 16 décembre, 1941: modifiant C.P. 7588 du 1er octobre, 1941—Mouvement du charbon extrait dans l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 9797, approuvé le 16 décembre, 1941: modifiant les Règlements concernant le commerce avec l'ennemi (codification)—Définition de "ennemi".

Arrêté en conseil, C.P. 9818, approuvé le 19 décembre, 1941: modifiant les Règlements concernant la défense du Canada, article 35, paragraphe 11—Contrôle des lumières.

Arrêté en conseil, C.P. 53/9823, approuvé le 17 décembre, 1941: modifiant C.P. 67/8817 du 11 novembre, 1941—Personnel de la construction navale—Allocations, etc.

Arrêté en conseil, C.P. 71/9823, approuvé le 17 décembre, 1941: nommant C.-F. Elliott, régisseur des salaires—C.P. 9298 du 27 novembre, 1941.

Arrêté en conseil, C.P. 95/9823, approuvé le 17 décembre, 1941: exemptant les sténographes et les dactylographes des stipulations de C.P. 6/1248 du 19 février, 1941—Allocations familiales ou conjugales.

Arrêté en conseil, C.P. 9870, approuvé le 17 décembre, 1941: autorisant l'établissement d'un organisme de la stabilisation des prix des denrées.

Arrêté en conseil, C.P. 9871, approuvé le 23 décembre, 1941: programme de formation professionnelle en temps de guerre—Entraînement spécialisé dans la construction d'aéronefs.

Arrêté en conseil, C.P. 9888, approuvé le 19 décembre, 1941: suspension de l'impôt spécial ou de dumping, excepté en ce qui concerne les fruits et légumes frais.

Arrêté en conseil, C.P. 9889, approuvé le 19 décembre, 1941: prix de vente à l'exportation comme base d'évaluation pour fins douanières.

Arrêté en conseil, C.P. 9895, approuvé le 26 décembre, 1941: modifiant les Règlements concernant la défense du Canada—Article 33—Dommages à la propriété, etc.

Arrêté en conseil, C.P. 9926, approuvé le 31 décembre, 1941: conseil national du travail en temps de guerre—Sous-ministre du travail peut agir à titre de président.

Arrêté en conseil, C.P. 9932, approuvé le 23 décembre, 1941: modifiant C.P. 4251 du 20 décembre, 1939—H.-R. MacMillan nommé contrôleur des transports.

Arrêté en conseil, C.P. 9934, approuvé le 23 décembre, 1941: modifiant C.P. 7634 du 1er octobre, 1941: nommant l'hon. J.-D. Hyndman administrateur des appels de loyers.

Arrêté en conseil, C.P. 9935, approuvé le 23 décembre, 1941: interdisant l'exportation de certains articles.

Arrêté en conseil, C.P. 9936, approuvé le 23 décembre, 1941: établissement des Règlements concernant l'impôt de transformation sur le blé—Emploi des fonds.

Arrêté en conseil, C.P. 9942, approuvé le 23 décembre, 1941: *Golden Manitou Mines, Ltd.*—Garantie du Gouvernement relativement à l'exploitation du zinc et d'autres métaux.

Arrêté en conseil, C.P. 9973, approuvé le 23 décembre, 1941: nommant E.-R. Birchard sous-régisseur des véhicules-automobiles.

Arrêté en conseil, C.P. 10064, approuvé le 24 décembre, 1941: modifiant l'Ordonnance sur le contrôle du change étranger.

Arrêté en conseil, C.P. 10065, approuvé le 24 décembre, 1941: modifiant l'Ordonnance sur l'acquisition de la devise étrangère—Vente de valeurs étrangères.

Arrêté en conseil, C.P. 11/10066, approuvé le 24 décembre, 1941: autorisant le paiement des frais de transport de billettes d'acier.

Arrêté en conseil, C.P. 15/10066, approuvé le 24 décembre, 1941: dispositions de l'Ordonnance concernant la réadaptation après le licenciement (C.P. 7633)—Instruction par le ministère du Travail.

Arrêté en conseil, C.P. 17/10066, approuvé le 24 décembre, 1941: autorisant le paiement pour le coke employé dans la fabrication du fer en gueuses—*Canadian Furnace, Limited*.

Arrêté en conseil, C.P. 39/10066, approuvé le 24 décembre, 1941: dispositions de la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat, applicables aux aides volontaires de la Croix Rouge et de l'Association ambulancière de Saint-Jean.

Arrêté en conseil, C.P. 10094, approuvé le 26 décembre, 1941: étendant l'application de la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat aux employés de la *Montreal Locomotive Works, Limited*.

Arrêté en conseil, C.P. 10124, approuvé le 31 décembre, 1941: nommant les membres du Conseil régional du travail en temps de guerre pour l'Ile du Prince-Edouard.

Arrêté en conseil, C.P. 10125, approuvé le 31 décembre, 1941: nommant les membres du Conseil régional du travail en temps de guerre pour l'Alberta.

Arrêté en conseil, C.P. 10126, approuvé le 31 décembre, 1941: nommant les membres du Conseil régional du travail en temps de guerre pour le Manitoba.

Arrêté en conseil, C.P. 10128, approuvé le 27 décembre, 1941: Proclamation—Le jeudi 1er janvier, 1942, jour de prières.

Arrêté en conseil, C.P. 10151, approuvé le 31 décembre, 1941: interdisant l'exportation de certains articles.

Arrêté en conseil, C.P. 10152, approuvé le 31 décembre, 1941: modifiant les règlements concernant la défense du Canada—Article 35—Contrôle des lumières et des sons.

Arrêté en conseil, C.P. 10160, approuvé le 31 décembre, 1941: révoquant C.P. 7722 du 31 décembre 1940—Immigration chinoise—Retour au Canada.

Arrêté en conseil, C.P. 10195, approuvé le 31 décembre, 1941: modifiant C.P. 8253, 24 octobre, 1941—Convention collective du travail—Conformité au plus tard le 15 février, 1942.

Arrêté en conseil, C.P. 10196, approuvé le 31 décembre, 1941: nommant l'hon. R.-J. Manion, directeur des Précautions civiles contre les raids aériens.

Arrêté en conseil, C.P. 10200, approuvé le 31 décembre, 1941: modifiant les Règlements aériens de la défense, 1940—Colombie-Britannique, zone interdite.

Arrêté en conseil, C.P. 10207, approuvé le 31 décembre, 1941: nommant les membres du Conseil régional du travail en temps de guerre pour la Nouvelle-Ecosse.

Arrêté en conseil, C.P. 9228, approuvé le 6 décembre, 1941: pourvoyant à la production croissante des légumes déshydratés.

Arrêté en conseil, C.P. 10156, approuvé le 7 janvier, 1942: application aux personnes qui touchent certaines rémunérations, des dispositions de la Loi de 1940 sur l'assistance-chômage.

Arrêté en conseil, C.P. 15, approuvé le 2 janvier, 1942: autorisant le ministère de la Défense nationale (Service naval) à remplir les fonctions d'agent pour le compte du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

Arrêté en conseil, C.P. 17, approuvé le 5 janvier, 1942: autorisant l'établissement du Bureau de renseignements de la Croix-Rouge.

Arrêté en conseil, C.P. 18, approuvé le 2 janvier, 1942: établissant le Bureau des allocations familiales et la Caisse d'administration des allocations familiales supplémentaires.

Arrêté en conseil, C.P. 22, approuvé le 2 janvier, 1942: "La Section canadienne du Comité conjoint de la production du matériel de défense du Canada et des Etats-Unis" sera désignée comme "La Section canadienne du Comité mixte de la production du matériel de guerre au Canada et aux Etats-Unis".

Arrêté en conseil, C.P. 33, approuvé le 9 janvier, 1942: modifiant C.P. 8126, du 22 octobre, 1941: règlements régissant les paiements relatifs au revenu des cultivateurs des Prairies.

Arrêté en conseil, C.P. 34, approuvé le 5 janvier, 1942: approuvant de nouvelles dispositions concernant le décernement de la croix George et de la médaille George.

Arrêté en conseil, C.P. 35, approuvé le 5 janvier, 1942: application au commerce japonais des mêmes mesures que celles prises contre l'Allemagne et l'Italie.

Arrêté en conseil, C.P. 45, approuvé le 7 janvier, 1942: établissant le Comité national des finances de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 63/89, approuvé le 7 janvier, 1942: remboursement de droits et de taxes sur les articles inutilisables ou en mauvais état.

Arrêté en conseil, C.P. 87/89, approuvé le 7 janvier, 1942: définissant "chef de maison"—Paiement de l'indemnité de vie chère.

Arrêté en conseil, C.P. 145, approuvé le 9 janvier, 1942: comité interministériel de publicité—Ses fonctions concernant les campagnes de publicité.

Arrêté en conseil, C.P. 146, approuvé le 9 janvier, 1942: autorisant l'administrateur de la bijouterie à examiner toutes les importations de pierres précieuses ou semi-précieuses.

Arrêté en conseil, C.P. 150, approuvé le 9 janvier, 1942: nommant les membres du Conseil régional du travail en temps de guerre pour la Saskatchewan.

Arrêté en conseil, C.P. 153, approuvé le 9 janvier, 1942: vérification des livres de l'entrepreneur quant aux frais d'exécution de l'entreprise.

Arrêté en conseil, C.P. 176, approuvé le 9 janvier, 1942: modifiant C.P. 45, du 7 janvier, 1942—Comité national des finances de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 227, approuvé le 13 janvier, 1942: modifiant les Règlements concernant la Défense du Canada, art. 18, paragraphe 3: Appareils photographiques trouvés dans des endroits fortifiés.

Arrêté en conseil, C.P. 251, approuvé le 13 janvier, 1942: défense aux personnes d'origine japonaise d'être employées sur les bateaux de pêche ou de détenir des permis de pêche.

Arrêté en conseil, C.P. 275, approuvé le 13 janvier, 1942: autorisant le Ministère des Munitions et Approvisionnements à agir comme agent pour le compte du gouvernement de Turquie.

Arrêté en conseil, C.P. 279, approuvé le 13 janvier, 1942: William Howard DeBlois nommé sous-régisseur des produits chimiques.

Arrêté en conseil, C.P. 288, approuvé le 13 janvier 1942: formation d'un comité pour disposer des bateaux de pêche appartenant aux Japonais.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—(a) Etat des allocations accordées à des fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars, 1941, S.R.C., chapitre 24, article 14.

(b) Etat des allocations accordées aux personnes à charge de fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars, 1941, S.R.C., chapitre 24, article 14.

(c) Etat montrant le montant des avantages accordés en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars, 1940, S.R.C., chapitre 24, article 14.

Aussi,—Rapport du Surintendant de l'Assurance du Dominion du Canada pour l'année terminée le 31 décembre, 1940.—Vol. I—Compagnies d'assurance autre que d'assurance-vie.

Aussi,—Rapports du classement des prêts et dépôts des banques à chartre du Canada, au 31 octobre, 1941, conformément à l'article 114, (12) de la Loi des banques, chapitre 24 du Statut de 1934.

Aussi,—Etat du surintendant de l'Assurance sur l'exécution de la Loi concernant l'assurance des anciens combattants, durant l'année terminée le 31 mars 1941, en conformité des dispositions des Statuts du Canada, 1920, c. 54, s. 19.

Et aussi,—Copies des accords conclus avec certaines maisons d'affaires en vertu de la loi de la conservation du change en temps de guerre, 1940, Statuts du Canada, 1940-41, Chapitre 2, article 8.

M. Mackenzie (Vancouver-centre), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Déclaration relative aux règlements du ministère des Pensions et de la Santé nationale adoptés depuis le 3 novembre, 1941. (Versions anglaise et française).

Aussi,—Rapport relatif aux règlements établis en vertu de la Loi des spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, chapitre 151, S.R.C., 1927, depuis le 3 novembre, 1941. (Anglais et français).

Et aussi,—Etat relatif à la Loi de la santé sur les chantiers de construction, chapitre 91, article 5, S.R.C., 1927, depuis le 3 novembre, 1941. (Anglais et français).

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 novembre, 1941,—Etat montrant: 1. Combien d'arrêtés en conseil ont été passés depuis le 1er septembre, 1939?

2. De ces arrêtés en conseil, combien ont été publiés dans la *Gazette du Canada*?

3. Combien d'arrêtés en conseil passés par suite de la loi des mesures de guerre et/ou de la loi de mobilisation des ressources nationales ont été approuvés depuis le 1er septembre, 1939?

4. De ces arrêtés en conseil, combien ont été publiés dans la *Gazette du Canada*?

5. Combien d'arrêtés en conseil ont été passés depuis le 1er septembre, 1939, alors que le Parlement était en session active?

6. Combien d'arrêtés en conseil passés par suite de la loi des mesures de guerre et/ou de la loi de mobilisation des ressources nationales ont été approuvés depuis le 1er septembre, 1939, alors que le Parlement était en session active?

M. Howe, membre du conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 novembre, 1941,—Etat montrant: combien de navires ont été construits, ou sont actuellement en chantier, au pays pour le compte (a) de la Grande-Bretagne, (b) des Etats-Unis, (c) du Canada, et quel est le coût dans chaque cas?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 mai, 1941,—Etat montrant: 1. Quelles sont les compagnies de construction maritime qui ont obtenu des contrats de guerre du gouvernement, depuis septembre, 1939, au mois de mai, 1941?

2. Ces contrats ont-ils été octroyés après demande de soumission ou à quelles autres conditions?

3. Quelle est la nature de chaque contrat passé avec chacune de ces compagnies et le montant de chaque contrat?

4. Quel est le salaire payé par chacune de ces compagnies à chaque catégorie d'employés?

5. Cette échelle de salaire a-t-elle été établie par les autorités fédérales, ou par les compagnies elles-mêmes, et sur quoi s'est-on basé pour l'établir?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 novembre, 1941,—Etat montrant: 1. Où est situé le bureau principal de l'organisme connu sous le nom de "Wartime Merchant Shipping Board"?

2. Quel est le nom des directeurs et de leur président?

3. Combien de bureaux ont été établis par cette entreprise et où sont-ils situés?

4. Quel est le nom des employés d'administration et du personnel de la "Wartime Merchant Shipping Board", (a) à Montréal, (b) à Vancouver?

5. Quelle était l'occupation des directeurs et des employés d'administration avant leur nomination ou avant de faire partie de cet organisme?

6. Quels sont à date les frais totaux de cette entreprise?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 novembre, 1941,—Etat montrant: 1. Combien de maisons destinées au logement des employés ont été achevées par la compagnie "Wartime Housing Limited"?

2. Combien de personnes logent dans ce genre d'habitation?

3. Quel est le nombre d'employés de la "Wartime Housing Limited" et quels ont été, jusqu'à date, ses frais d'administration?

4. Combien cet organisme élève-t-il présentement de maisons à Wrightville et aux fins de quelles industries de guerre?

5. Quelle autorité le ministère des Finances exerce-t-il sur le choix des genres de construction?

6. Combien faudra-t-il d'argent pour parachever les entreprises commencées antérieurement au 31 décembre, 1941 par "Wartime Housing Limited"?

7. A quelle somme se chiffrent les contrats accordés jusqu'à ce jour à "Pigot Construction Limited"?

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 12 novembre, 1941, copie de toute correspondance, communications, arrêtés en conseil et autres documents que le gouvernement a en sa possession relativement à toute autorisation concernant les augmentations dans les prix de l'huile et de la gazoline, et au contrôle de l'industrie de l'huile et des dépôts d'essence.

Par ordre de son Excellence le Gouverneur général,—M. McLarty, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table,—Rapport du Secrétaire d'état du Canada, pour l'année terminée le 31 mars, 1941. (Version française).

Aussi,—Rapport annuel du département de l'Imprimerie et de la Papeterie nationale pour l'année fiscale terminée le 31 mars, 1941. (Versions anglaise et française).

Il dépose aussi sur la Table, pour le ministre de la Justice,—Copie des ordres de détention passés en vertu du Règlement 21 de la Défense du Canada 1940, pendant la période qui s'étend du 12 juin, 1941 au 16 janvier, 1942.

M. Cardin, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel du ministère du Transport, pour l'année terminée le 31 mars, 1941. (Versions anglaise et française).

Aussi,—Rapport du Bureau des Directeurs de la Galerie nationale du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars, 1941. (Versions anglaise et française).

Et aussi,—Rapport du Ministère des Travaux publics pour l'année financière terminée le 31 mars, 1941. (Version française).

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Michaud, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau le onzième rapport annuel du ministère des Pêcheries. (Soixante et quatorzième rapport annuel des pêcheries du Dominion), pour l'année financière 1940-41.

Il dépose aussi,—Copie de l'arrêté en conseil, C.P. 8125, approuvé le 22 octobre, 1941: relatif à l'émission des permis aux navires de pêche des États-Unis sur la côte atlantique pour l'achat de boîte, glace, seines, lignes et autres agrès et approvisionnements.

M. Macdonald (Ville de Kingston), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des ordres généraux promulgués et publiés pour la marine canadienne du 8 février, 1941, au 3 janvier, 1942, en vertu des dispositions de l'article 44, chapitre 139, S.R.C., 1927.

M. Ralston, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministère de la Défense nationale pour l'année financière terminée le 31 mars, 1941. (Version française).

Aussi,—Copie des ordres généraux promulgués et expédiés à l'armée canadienne du 9 février, 1941 au 24 septembre, 1941, en vertu des dispositions de l'article 141, chapitre 132, S.R.C., 1927.

M. Mulock, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 novembre, 1941,—Copie de toutes lettres, télégrammes, recommandations, rapports et autres documents que le ministère des Postes a en sa possession relativement à la démission du maître de poste de Englefeldt, Saskatchewan, et à la nomination d'un remplaçant.

M. Thorson, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur la mobilisation nationale des ressources, 1941, et la loi des mesures de guerre, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 8406, approuvé le 31 octobre, 1941: la signification d'un avis par le registraire de district constitue la preuve de l'avertissement.

Les questions suivantes inscrites au feuilleton ont été changées en ordres de rapport en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Shaw,—1. Le ministère des Munitions et de l'Approvisionnement, ou tout autre département fédéral, a-t-il, depuis le mois de septembre 1939, retenu les services d'avocats ou notaires demeurant dans la circonscription électorale de Red Deer relativement à l'achat de propriétés dans ce comté?

2. Dans l'affirmative, quels sont leurs noms et adresses?

3. Quelles sommes a-t-on déboursées, dans chaque cas, pour ces services professionnels?

4. A quelles dates a-t-on acquitté les honoraires?

M. McLarty, membre du conseil privé du roi, dépose alors la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Black (Cumberland),—1. M. Adjutor Savard travaille-t-il pour le ministère de la Défense nationale pour l'air, ou tout autre ministère du gouvernement fédéral?

2. Dans l'affirmative, en quelle qualité?

3. L'emploi auquel il a été nommé est-il une nouvelle situation?

4. Comment cette nouvelle position a-t-elle été créée, et dans quel ministère?

5. Où travaille-t-il?

6. Quelles sont ses fonctions?

7. Quel salaire reçoit-il?

8. Quelles sont les autres allocations et dépenses, en mentionnant les taux de paiement et les sommes payées pour chaque affaire?

9. Combien a-t-il retiré d'argent en tout relativement à la Commission Rowell-Sirois?

10. A-t-il déjà fait partie du personnel de la Fédération Nationale Libérale?

M. McLarty, membre du conseil privé du roi, dépose alors la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Hansell,—1. Qui a permis à un nommé Ernest Bertrand d'avoir accès à un document destiné par une des puissances de l'Axe à servir d'instruction à un de ses agents au pays?

2. Qui a permis à cette personne d'en faire lecture sur le réseau national de la Société Radio-Canada le ou vers le 20 août 1941?

3. Ce document, comme pièce incriminante, a-t-il été lu, à huis clos, devant le comité spécial parlementaire des règlements de la défense du Canada?

4. Les autres membres de ce comité et les membres du Parlement auront-ils le privilège d'obtenir ce document ou toutes autres preuves ou pièces semblables pour leur permettre d'éclairer le public sur les dangers des influences subversives?

5. Sous quelles auspices cette émission a-t-elle été faite, combien de stations radiophoniques de ce réseau y ont pris part, et combien a-t-on chargé?

M. McLarty, membre du conseil privé du roi, dépose alors la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Church,—1. Quel est, par province, le nombre total de recrues au Canada, depuis le début de la guerre jusqu'à la fin d'octobre 1941, dans (a) l'armée; (b) la marine et (c) l'aviation?

2. Combien d'hommes, dans chacune de ces catégories, servent outre-mer; pour la défense du pays; ou dans des quartiers d'instruction au Canada?

3. A l'avenir, prendra-t-on note des recrues, pour chaque municipalité, comme on l'a fait pour les emprunts de la victoire?

4. Se propose-t-on d'établir une liste mensuelle d'enrôlement?

M. McLarty, membre du conseil privé du roi, dépose alors la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Les ordres suivants de la Chambre sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Boucher,—Ordre de la Chambre,—Copie d'un document contenant des statistiques compilées par le ministère fédéral de l'Agriculture sur le porc et le bacon et présenté à la Commission du Bacon le ou vers le 1er septembre 1941.

Par M. Castleden,—Ordre de la Chambre,—Copie de tous contrats et conventions intervenus entre le gouvernement et la "Waterman-Waterbury Company" relativement à la construction d'un champs d'atterrissage pour la "Yorkton Service Flying Training School" situé à Surdee, Saskatchewan.

Sur motion de M. Mackenzie King appuyé par M. Hanson (York-Sunbury), il est résolu,—Que le discours prononcé par le Très Honorable Winston Churchill, Premier ministre de Grande-Bretagne, devant les membres du Sénat et de la Chambre des Communes dans la salle de la Chambre des Communes, le 30 décembre, 1941, soit consigné dans les Débats de la Chambre des Communes et fasse partie des archives permanentes du Parlement.

A 5 heures 20 p.m., sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre lève la séance jusqu'à huit heures p.m., aujourd'hui.

Huit heures du soir.

La Chambre reprend sa séance.

Un message est reçu du très honorable sir Lyman P. Duff, juge en chef de la Cour Suprême du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend dans la salle du Sénat, où le très honorable député du Gouverneur général proroge la deuxième session du dix-neuvième parlement du Dominion du Canada dans les termes suivants:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Depuis l'ouverture de la présente session, nous avons vu la guerre prendre une telle ampleur qu'elle s'étend aujourd'hui dans le monde entier. A mesure que les actes d'agression se sont succédés, ils ont soulevé partout la résistance active des peuples libres. Le mythe de l'isolement national a disparu de la terre. Il est maintenant reconnu que la liberté de chaque nation est liée à la liberté de toutes les nations.

Il y a un peu plus d'un an, les peuples du commonwealth britannique étaient pour ainsi dire seuls, avec la Chine, dans la lutte armée contre les forces qui cherchaient à dominer le monde. Le brave peuple anglais constituait la première ligne des défenseurs de la liberté. La plupart des pays d'Europe étaient prostrés aux pieds des conquérants. La résistance héroïque des peuples de la Yougoslavie et de la Grèce, l'arrivée à nos côtés de l'Union des Républiques socialistes

soviétiques, la détermination et la puissance militaire des armées de l'Union soviétique et le succès des forces britanniques et alliées en Afrique ont grandement changé la perspective en Europe.

Une situation nouvelle et des plus critiques a été créée en Extrême-Orient par l'agression japonaise et par la déclaration de guerre du Japon aux Etats-Unis, au commonwealth britannique et aux Pays-Bas. L'Allemagne et l'Italie se sont jointes au Japon en déclarant la guerre aux Etats-Unis. En appréciant les conséquences possibles de l'acte du Japon, il convient de tenir pleinement compte de la signification de l'entrée des Etats-Unis dans la guerre contre les puissances réunies de l'Axe.

Au Canada, depuis quelques semaines, l'aspect mondial du conflit a été marqué par des déclarations formelles de l'existence de l'état de guerre entre le Canada et le Japon, ainsi que, peu auparavant, par des déclarations semblables contre la Hongrie, la Roumanie et la Finlande, dont les gouvernements étaient passés complètement sous la domination nazie. L'action du Canada à cet égard reflétait la solidarité qui maintenant embrasse l'effort de guerre de tous les alliés.

En Grande-Bretagne, en Extrême-Orient, dans les cieux d'Europe et d'Afrique et sur tous les océans du monde, les forces combattantes du Canada défendent la liberté. Les hostilités dans le Pacifique ont aggravé nos problèmes et nos responsabilités. Déjà, les troupes canadiennes ont ajouté un chapitre immortel à l'histoire des armes canadiennes par leur héroïque participation à la défense de l'île fortifiée de Hong-Kong.

L'orientation de l'économie canadienne tout entière s'inspire de plus en plus des nécessités de la guerre. La mobilisation méthodique et soutenue de nos ressources matérielles et de nos hommes et femmes s'est poursuivie en vue des tâches très variées de la guerre totale moderne. La défense civile a fait l'objet de nouvelles mesures de précautions. Les familles des membres des forces armées ont bénéficié de nouvelles dispositions.

De l'accord intervenu à Hyde-Park en avril dernier il est résulté une réciprocité dans la production de guerre du Canada et des Etats-Unis. Des accords ultérieurs ont apporté de nouveaux accroissements à la production de guerre des deux pays.

De vastes et rigoureuses mesures ont été prises pour contenir le coût de la vie et prévenir l'inflation.

Mon gouvernement a maintenu une liaison étroite avec les gouvernements de Sa Majesté en Grande-Bretagne et en d'autres parties du Commonwealth britannique, ainsi qu'avec les gouvernements des puissances alliées. Mon premier ministre et plusieurs de mes ministres se sont rendus dans le Royaume-Uni pour prendre part à des consultations et à des entretiens. Le premier ministre de Grande-Bretagne, les premiers ministres de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, d'autres ministres de différentes parties du Commonwealth, ainsi que des représentants distingués des gouvernements alliés ont visité le Canada. Ces contacts personnels ont imprimé à notre effort collectif un regain de force et d'énergie.

L'entrevue en mer du premier ministre de Grande-Bretagne et du président des Etats-Unis et leurs entretiens de Washington ont été, de même que la visite du premier ministre britannique au Canada, des événements d'une importance particulière. Mon premier ministre et certains de mes ministres ont participé directement ou indirectement à ces entretiens. Toutes les nations alliées ont ratifié la charte de l'Atlantique élaborée par le président des Etats-Unis et le premier ministre de la Grande-Bretagne. Ce document pose les principes fondamentaux d'un nouvel ordre mondial ralliant l'adhésion générale. Comme résultat des entretiens de Washington, les représentants de vingt-six nations ont signé à Washington, au début de la présente année, une importante déclaration. Par cette déclaration, chacun de ces pays s'engage à employer toutes ses ressources contre les puissances de l'Axe et à ne pas conclure d'armistice ou de paix séparée.

Au cours de la présente session, le peuple canadien a appris avec regret la mort de deux anciens gouverneurs généraux. Les noms de Son Altesse Royale le duc de Connaught et du marquis de Willingdon occuperont une place marquante dans la liste des distingués représentants de Sa Majesté le Roi au Canada.

Membres de la Chambre des communes:

Je vous remercie des crédits que vous avez votés. Leur importance sans précédent n'est que l'un des signes évidents de la détermination du peuple canadien de déployer les plus grands efforts en vue de la victoire.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes:

Avec vous, je prie dévotement la Divine Providence de nous aider à préserver notre civilisation chrétienne.

Son Honneur, l'Orateur du Sénat, dit alors:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes:

C'est le bon plaisir du très honorable député du Gouverneur Général que ce Parlement soit prorogé jusqu'à demain, le 22^e jour de janvier, pour être tenu en ce lieu, et ce Parlement est, en conséquence prorogé jusqu'à demain.

INDEX
DU
QUATRE-VINGT-UNIÈME VOLUME

4-5-6 GEORGE VI

Journaux de la Chambre des Communes
(Deuxième session du dix-neuvième parlement)

A

Acadia Construction Company, Limited (*Voir Aviation*)

Accise:

- M. Stokes demande combien de véhicules-moteurs, de navires, etc., on a saisis en 1939-1940-1941 en vertu de l'article 169 de la Loi de l'—, 259; dépôt, 270.
- Bill n° 75, Loi modifiant la Loi de l'—, 1934; 1ère lecture, 404; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture 408; adopté au Sénat, 417; S.R. 533.

Accord commercial:

- entre le Canada et le Chili, signé le 10 septembre 1941, 548.
- entre le Canada et la république de l'Argentine, signé le 2 octobre 1941, 548.
- entre le Canada et le Brésil, signé le 17 octobre 1941, 548.

Acte de l'Amérique britannique du Nord:

- Copie d'une lettre adressée par le premier ministre du Canada aux premiers ministres des provinces *re* rapport de la Commission qui a fait enquête sur les relations du Dominion avec les Provinces, 8.
- Copie des lettres des neuf premiers ministres provinciaux du Canada en réponse à la lettre précédente, 21.
- M. Roy demande documents échangés entre le fédéral et le Manitoba et la Saskatchewan *re* Commission d'enquête sur les relations entre le fédéral et les provinces, 79.
- Copie des délibérations de la conférence entre le fédéral et les provinces au sujet de l'— et du rapport Sirois, 105.
- Copie des documents échangés entre le fédéral et le Manitoba et la Saskatchewan *re* enquête royale Sirois, 106.

Adresse: (*Voir aussi Chambre des Communes*)

- Motion portant que le débat sur l'— en réponse au discours du Trône aura priorité sur toutes les affaires sauf la présentation des bills, les avis de motions du gouvernement et les mesures du gouvernement, 3.
- Motion portant adoption d'une— à Son Excellence le Gouverneur général pour le remercier de son discours à l'ouverture de la session; débat, 14; amendement de M. Hanson (York-Sunbury), 16; sous-amendement de M. Hansell, 17; 20; 23; 25; 27; 37; 39; 48; 50; 51; 58; 60; 61; 64; le sous-amendement est rejeté après vote, 66; l'amendement est rejeté après vote, 67; l'Adresse est adoptée sur division, 68.

Adresse—Fin

Motion portant que l'Adresse sera grossoyée et présentée à Son Excellence par les membres du Conseil privé, 68.

Le Gouverneur général remercie la Chambre pour l'adoption de l'—, 101.

Affaires extérieures:

M. Coldwell demande les noms des délégués de pays étrangers jouissant des immunités diplomatiques; dépôt, 36.

Rapport du Secrétaire d'Etat aux—, année terminée le 31 décembre 1940, 105.

Agriculture:

Copie de documents échangés entre le commissaire de l'— du Canada en Grande-Bretagne et tout ministère canadien, *re* vente de produits agricoles canadiens, 13.

Rapport du ministère de l'—, année terminée le 31 mars 1940, 30.

M. Marshall demande copie de l'enquête conduite sur les irrégularités du Laboratoire de Winnipeg, 78; dépôt 113.

M. Nicholson demande documents échangés entre le ministère de l'— et l'Alberta, *re* travail de M. A. Newman, 136; dépôt, 168.

Copie d'un accord conclu entre le ministre de l'— et la Northern Wood Preservers (Saskatchewan) Limited, pour achat et créosotage de piquets de clôture, 138.

M. Lacombe demande quel a été en 1939, 1940, 1941 les prix versés pour le gru rouge, le gru blanc, etc., 220; dépôt, 250.

Aiyansh:

M. MacInnis demande quel montant l'Etat a dépensé pour des ouvrages à—, sur la rivière Naas, en Colombie-Britannique, 78; dépôt, 114.

Ajournement de la Chambre:

M. MacInnis propose l'— pour débattre la question des grèves dans l'industrie de l'acier; l'Orateur décide qu'il n'y a pas d'urgence, 270.

M. MacInnis propose l'— pour débattre la question d'une grève dans certaines mines du district de Kirkland, Ontario; l'Orateur décide que la question n'est pas d'importance immédiate, 623.

Alambics:

M. Coldwell demande des détails au sujet des— clandestins du Manitoba durant les trois dernières années, 210; dépôt, 234.

Alaska:

M. Hanson (Skegna) demande si la Commission mixte de la route de l'— a présenté un rapport au gouvernement, etc., 55.

Alberta:

Bill n° 60, Loi modifiant la Loi des ressources naturelles de l'—; 1ère lecture, 256; motion pour 2ème lecture et progrès, 440; 2ème lecture, comité plénier; rapporté sans amendement et 3ème lecture, 442; adopté au Sénat sans amendement, 466; S.R., 533.

Alberta Provincial Bank, The:

Motion donnant au comité du Règlement l'instruction de s'enquérir de l'à-propos d'accepter comme suffisantes les procédures faites durant la dernière session au sujet de la pétition du bill et de la publication de l'avis de l'—, 50; rapport du comité, 59; le rapport favorable du comité est adopté, 61.

Alberta Provincial Bank, The—*Fin*

Bill n° 6, Loi pour constituer en corporation—; 1ère lecture, 63; motion pour la 2ème lecture; amendement à l'effet que le bill ne soit pas lu pour la 2ème fois, mais que le sujet du bill soit étudié au comité de la banque, 299; amendement adopté, 299; le Comité fait rapport que le bill ne peut être valablement édicté par le Parlement, 385.

Aldershot:

(*Voir* Défense nationale),

Aliments et drogues—Loi des:

M. Pouliot demande documents relatifs à la promulgation et à l'application des articles 11 et 11 (a) des règlements de la Loi des—, 429; dépôt, 610.

Allemagne:

M. Graydon demande si on occupe des Allemands dans un ministère quelconque, 34; dépôt, 111.

Allocations aux anciens combattants:

(*Voir* Pensions et santé nationale)

Aluminum Company of Canada, Limited:

Rapport de la commission royale chargée de faire enquête sur les causes et les circonstances qui ont entouré un incident survenu à l'usine d'Arvida, P.Q., de l'—, 548.

Amirauté:

M. MacKinnon demande quels terrains de l'— et de l'artillerie, les autorités municipales occupent dans Québec, 55; dépôt, 111.

Anciens combattants:

Arrêté du conseil étendant la préférence du service civil aux— de la guerre actuelle résidant au Canada lors de leur enrôlement, 615.

Anti-gel:

M. McGregor demande quelle quantité d'— chaque ministère a acheté en 1939 et 1940; dépôt, 115.

Archives:

Rapport des—publiques du Canada pour l'année 1940, 262.

Arvida:

(*Voir* Aluminum Company of Canada).

Assainissement, loi de l':

Rapport fait en vertu de la—, 13.

Assurance:

Etat du surintendant de l'— relatif à l'—des anciens combattants, année terminée le 31 mars 1940, 21.

Rapport relatif aux compagnies d'— autres que l'— vie, année terminée le 31 décembre, 1939, 106.

Rapport du surintendant de l'— sur les compagnies de petits prêts, 106.

Assurance—Fin

- Rapport du surintendant de l'— sur les compagnies de prêt et de fiduciaire, 106.
 Rapport du surintendant de l'— sur les compagnies d'— vie, 199.
 Rapport du surintendant de l'— sur les compagnies d'— autres que l'— vie, 650.
 Etat du surintendant de l'— relatif à l'— des anciens combattants, année terminée le 31 mars 1941, 650.

Assurance-chômage:

- Bill n° 21, Loi modifiant la Loi de 1940 sur l'—; 1ère lecture, 210; le bill est retiré, 421.
 Bill n° 104, Loi modifiant la Loi de 1940, sur l'—; 1ère lecture, 621.

Auditeur-général:

- Rapport de l'—, année terminée le 31 mars 1940, 15.
 Le rapport de l'— est transmis au comité des Comptes publics, 163.
 Rapport de l'—, année terminée le 31 mars 1941, 619.

Automobiles:

- M. Cockeram demande combien d'— l'Etat a achetées pour la Défense nationale, la Division de l'air, la Division navale, 143; dépôt, 176.
 M. Fraser (Peterborough-Ouest) demande si en 1940 et en 1941 on a versé une allocation pour— à des ministres de la Couronne qui ne possédaient pas une—, 295; dépôt, 310.

Aveugles, Pensions aux:

- Rapport relatif à l'application de la Loi sur les—, 386.

Aviation:

- Copie d'ordres généraux promulgués pour le Corps royal d'aviation du Canada, du 19 avril au 1er novembre 1940, 14.
 Dépôt de documents *re* aéroport de Moose-Jaw, 29.
 M. Shaw demande dans quelle mesure le gouvernement appuie la Société des jeunes aviateurs; dépôt, 31.
 M. Esling demande combien d'aspirants aviateurs on a examinés mais non appelés; dépôt, 31.
 M. MacInnis demande documents *re* entraînement dans les écoles élémentaires d'aviation; dépôt, 36.
 M. Roy demande copie des contrats passés entre l'Etat et la *Quebec Airways Training Ltd.*; dépôt, 37.
 M. Church demande qui sont les chapelains du district d'entraînement aérien, à Toronto; dépôt, 56.
 M. Church demande combien d'aviateurs se sont tués au Canada pendant leur entraînement, 57; dépôt, 112.
 Etat des décès, accidents graves, etc., survenus dans l'aviation, plan d'entraînement impérial, 74.
 M. Black (Cumberland) demande à quelle compagnie a été adjugé le marché pour les excavations et le régalage à l'aéroport d'Eastern Passage, 75; dépôt, 109.
 M. Black (Cumberland) demande si une entreprise à régie intéressée a été adjugée pour le pavage des chemins d'atterrissage à l'aéroport d'Eastern Passage, 75; dépôt, 109.
 M. Black (Cumberland) demande copie des contrats couvrant toutes les entreprises à l'aéroport d'Eastern Passage, 78; dépôt, 110.

Aviation—*Suite*

- M. MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria) demande de qui furent achetés les poêles en usage à l'aéroport de Sydney-Nord, 117; dépôt, 132.
- M. MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria) demande de qui on a acheté les terrains de l'aéroport de Reserve Mines, etc., 117; dépôt, 137.
- Copie des ordres généraux promulgués pour l'aviation du 1er novembre 1940 au 15 février 1941, 124.
- M. Perley demande si le gouvernement britannique possède ou exploite des aéroports à ou proche Moose-Jaw, dépôt, 124.
- M. Black (Cumberland) demande quelle étendue de terrain on a achetée pour l'aéroport de Débert, 142; dépôt, 172.
- M. Roy demande quel est l'effectif actuel de l'— canadienne, 154; dépôt, 189.
- M. Black (Cumberland) demande si le gouvernement avait la charge de la construction d'aéroports à Terre-Neuve, 154; dépôt, 203.
- M. Douglas (Weyburn) demande quel est le total des montants dépensés pour l'aéroport de Mossbank, 154; dépôt, 213.
- M. Hatfield demande qui est l'ingénieur dont on a retenu les services pour l'aéroport d'Eastern Passage, 155; dépôt, 309.
- M. Church demande si l'on a conduit une enquête sur une épidémie de fièvre scarlatine au dépôt d'effectif de Toronto, 155; dépôt, 172.
- M. Coldwell demande de qui a été acheté l'emplacement de l'aéroport proche Mossbank, 156; dépôt, 191.
- M. Perley demande à qui on a adjugé le marché pour l'éclairage de l'aéroport de Dafoe, etc., 156; dépôt, 196.
- M. Perley demande si l'Etat a acheté un certain nombre de tracteurs pour tasser la neige dans les trois provinces de l'Ouest, 156; dépôt, 214.
- M. Senn demande une liste des noms des civils occupés aux aéroports de Dunnville, Jarvis, Hagersville, Kohler, 157; dépôt, 168.
- M. McGregor demande une liste des personnes de qui l'on a acheté des terrains pour établir les aéroports de Mount-Hope, Jarvis, Brantford, Dunnville, Birch, Hagersville, Fingal et Kohler, 157; dépôt, 196.
- M. Perley demande liste des personnes de qui on a acheté des terrains pour l'aviation à Mossbank, Moose-Jaw, Broadview, Wolseley, Moosemin, 158; dépôt, 196.
- M. Stokes demande relevé des noms, adresses et emplois de chaque civil occupé à l'aéroport de Trenton, 178; dépôt, 210.
- M. Hazen demande des renseignements sur les commissions que détiennent les directeurs du personnel du Corps d'aviation royal canadien, 211; dépôt, 227.
- M. MacInnis demande si on a fait des appels de soumissions pour des travaux de construction à l'aéroport de Boundary Bay, 230; dépôt, 250; dépôt supplémentaire, 254.
- M. Diefenbaker demande copie de tous documents *re* établissement d'un aérodrome à Dafoe, 230;
- M. Stokes demande à qui on a adjugé l'entreprise de fournir le bacon à l'aéroport de Trenton, 235; dépôt, 269.
- M. Hatfield demande quelles propriétés on a achetées dans la paroisse de Salisbury pour y établir des aéroports, 235; dépôt, 254.
- M. Church demande quel a été le coût total de l'aéroport de Malton; dépôt, 259.
- M. Purdy demande quelles firmes ont fourni le charbon aux aéroports de Débert, 315; dépôt, 412.
- M. Bence demande si le département de l'aviation a acheté quelque propriété dans ou proche Victoriaville, dépôt, 322.
- M. Bruce demande combien de personnes dans chaque province, se sont enrôlées dans le Corps royal d'—, 378; dépôt, 496.

Aviation—Fin

- M. Diefenbaker demande documents *re* établissement d'un aéroport à Mossbank, 378;
- M. Hazen demande quelles propriétés on a achetées pour l'emplacement d'un aéroport à Penfield Bridge, 408; dépôt, 611.
- Copie d'un rapport au sujet de contrats accordés à l'*Acadia Construction Company Limited*, pour l'aérodrome d'Eastern Passage, 436.
- M. Homuth demande combien d'aspirateurs pour le nettoyage des appareils de chauffage central ont été réquisitionnés par le ministère de la Défense nationale pour l'air; dépôt, 619.
- M. Black demande si M. Adjutor Savard travaille pour le ministère de la Défense nationale pour l'air, 653;
- M. Castleden demande copie des contrats intervenus entre le gouvernement et la "Waterman-Waterbury Company" *re* construction d'un champ d'atterrissage à Surdee, Saskatchewan pour la "Yorkton Service Flying Training School", 654.

Avocats:

- M. Winkler demande de quels avocats l'Etat ou tout organisme fédéral a retenu les services au Manitoba de 1935 à 1940, 135; dépôt, 209.
- M. Aylesworth demande combien d'— on a nommés dans les services administratifs de l'Etat pour exécuter des fonctions juridiques, 259; dépôt, 285.
- M. Bence demande le total des sommes versées à M. J. C. McRuer et à M. M. McRuer, Mason, Cameron et Brevin depuis le 23 octobre 1935, 289; dépôt, 412.
- M. MacKinnon (Kootenay-Est) demande si le ministère de la Justice ou tout autre ministère a retenu les services de la firme légale Burchell, Smith, Parker et Fogo, d'Halifax, 378; dépôt, 611.

B**Bacon, Office du:**

- M. Wright demande quelle somme on a versée à l'Office du Bacon, 32; dépôt, 84; dépôt supplémentaire, 200.
- M. Boucher demande la copie d'un document présenté à l'—, contenant des statistiques compilées par le ministère de l'Agriculture sur le porc et le bacon, 654.

Baie-des-Sables: (*Voir* Travaux publics)**Baie James:** (*Voir* Corporation épiscopale)**Banques à chartre:**

- Rapport relatif aux prêts et dépôts dans les—, au 31 octobre 1939, 106.
- Liste des soldes de compte dans les banques d'épargne de Québec, au 31 décembre 1940, 106.
- Liste des actionnaires des banques d'épargne de Québec, au 31 décembre 1940, 106.
- Liste des soldes de compte dans les banques à chartre, au 31 décembre 1940, 106.
- Liste des actionnaires des banques à chartre au 31 décembre 1940, 106.
- Rapport relatif aux prêts et dépôts dans les—, au 31 octobre 1941, 650.

Banque du Canada:

- M. Quelch demande copie de l'arrêté du conseil nommant le Gouverneur de la—, etc., dépôt, 79.
Rapport et états de compte de la—, année terminée le 31 décembre 1940, 106.

Banque hypothécaire centrale:

- Rapport annuel du ministre des Finances et état de comptes de la—, 152.

Bateaux de passage:

- M. Black (Cumberland) demande le total des dépenses et des états estimatifs pour des services de— à Wood Island, île du Prince-Edouard et Caribou, Nouvelle-Ecosse, etc., 211; dépôt, 249.

Bayne, J. N.:

- M. Diefenbaker demande si M.— est au service de l'Etat, 57; dépôt, 69.

Bell, la compagnie de téléphone:

- Copie d'un accord conclu entre Sa Majesté le Roi et la—, 506.

Bénéfices, Taxation des surplus de:

- Bill n° 78, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la—; 1ère lecture, 404; 2ème lecture, comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié et 3ème lecture, 408; adopté au Sénat, 417; S.R., 533.

Bertrand & Brother: (Voir Travaux publics)**Bibliothèque:**

- Rapport du bibliothécaire général du Parlement, 8.

Birch: (Voir Aviation)**Blé:**

- M. Coldwell demande relevé des organismes de vente volontaires formés en vertu de la Loi sur la vente coopérative du—, etc., 35; dépôt, 108.
M. Marshall demande documents *re* demande d'une allocation par acre dans le canton 9, Rang 16, 36; dépôt, 108.
Rapport de la Commission du—, année-récolte 1939-1940, 106.
Arrêté du conseil C.P. 134/813 remettant l'impôt de transformation sur le— dans certaines provinces, 120.
M. Lacombe demande quel est le prix moyen payé actuellement au producteur par boisseau de—, 155; dépôt, 200.
M. Shaw demande les documents relatifs aux plaintes contre la taxe de transformation sur les produits du— dans les quatre provinces de l'est, 183; dépôt, 249.
Copie de notes échangées entre le Canada et les Etats-Unis au sujet de restrictions frappant l'importation de— canadien aux Etats-Unis, 420.
Copie d'arrêté du conseil pour revêtir la Commission du— de certains pouvoirs, 423.

Bœuf:

- M. Leader demande combien de livres de conserves de— on a importées au Canada, en 1939 et en 1940, 177; dépôt, 227.

Boundary Bay: (Voir Aviation)

Brantford: (*Voir Aviation*)

Bren, Mitrailleuses:

- Arrêté du conseil C.P. 6987 annulant les premiers contrats relatifs aux— et autorisant un nouveau contrat, 120.
- Arrêté du conseil C.P. 6988 afin de fournir les capitaux nécessaires à la production des—, 120.
- Arrêté du conseil C.P. 4148 contenant les instructions données à la John Inglis Company pour augmenter ses établissements, etc., 120.
- Arrêté du conseil 4221 confirmant des instructions données à la John Inglis Co. de manufacturer des mitraillettes, 120.
- Arrêté du conseil 4294 contenant des instructions données à la John Inglis Co. de fabriquer les dispositifs d'assemblage de la—, 120.
- Arrêté du conseil 5790 donnant ordre à la John Inglis Co. d'accroître la production des mitrailleuses Colt Browning, 120.
- Arrêté du conseil 5791 donnant ordre à la John Inglis Co. de construire une manufacture pour la production de la—, 120.
- Arrêté du conseil mettant \$2,325,216, à la disposition de la John Inglis Co. pour fabriquer des fusils anti-chars Boys, 120.
- Arrêté du conseil C.P. 784 accordant \$841,064, à la John Inglis Co. pour augmenter la production de la—, 121.
- M. Coldwell demande le montant dû à la John Inglis Co. pour le compte du Canada, celui de l'Angleterre, 134, dépôt, 204.
- M. Cardiff demande copie des documents relatifs aux marchés passés entre l'Etat et la John Inglis Co. de Toronto, 144; dépôt, 228.
- M. Pouliot demande copie du compte soumis par L. A. Forsyth après l'enquête sur le contrat de la—, 416; dépôt, 416.

Brevets:

- Rapport du commissaire des—, année terminée le 31 mars 1940, 14.
- M. Reid demande si en Allemagne, en Italie et au Japon, on respecte les intérêts des Canadiens quant aux brevets délivrés par le Canada, 155; dépôt, 203.
- Rapport du commissaire des—, année terminée le 31 mars 1941, (versions anglaise et française), 610.

British Columbia Telephone Company:

- Bill n° 27 (B2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la—; message du Sénat, 237; 1ère lecture, 270; motion de M. McGeer à l'effet que la Chambre prenne immédiatement en considération le bill No 27, adoptée; motion de M. McGeer portant deuxième lecture du bill précédent, débat, 286; motion pour la 2ème lecture est adoptée et le bill transmis au Comité permanent des Chemins de fer, canaux et télégraphes, 320; rapporté avec des amendements, 415; comité plénier, rapporté sans amendement, 3ème lecture, 424; adopté au Sénat avec amendements des Communes, 441; S.R., 533.

Broadview: (*Voir Aviation*)

Brunning, Ernest John: (*Voir National Steel Car Corporation Ltd.*)

Budget:

- Le Gouverneur général transmet le— principal des dépenses pour l'année se terminant le 31 mars 1942, 114.
- Le— est déferé au comité des Subsidés, 114.

Budget—Fin

Le Gouverneur général transmet le— supplémentaire pour l'année se terminant le 31 mars 1942, 206.

Le— supplémentaire est déféré au comité des Subsidés, 206.

Le Gouverneur général transmet le— supplémentaire additionnel pour l'année se terminant le 31 mars 1941, 212.

Le— supplémentaire additionnel est déféré au comité des Subsidés, 212.

Budget, Discours du:

Prononcé le 29 avril, 275.

Bureaux de placement, Coordination des: (*Voir Travail*)**Burchell, Smith, Parker et Fogo:** (*Voir Avocats*)**C****Calgary Rolling Mills:**

M. Johnston (Bow-River) demande les documents échangés entre le gouvernement fédéral et la Dominion Bridge Company au sujet de la—, 429; dépôt, 475.

Cale-sèche:

M. Gillis demande qui a construit la— de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, 315; dépôt, 433.

Camp Borden: (*Voir Défense nationale*)**Canada Packers Ltd.:** (*Voir Munitions*)**Canadian Car & Munitions Limited:** (*Voir Munitions et approvisionnements*)**Canadian National (West Indies) Steamships Limited:**

Rapport de la—, année terminée le 31 décembre 1940, 223.

Budget annuel déféré au comité des Chemins de fer et de la marine marchande, 293.

Cantines:

M. Shaw demande si les hommes qui administrent les— dans les camps reçoivent une autre rémunération que leur solde régulière, dépôt, 220.

Caribou: (*Voir Bateaux de passage*).**Carpenter, H.S.:**

M. Diefenbaker demande si M.— est au service de l'Etat, 57; dépôt, 69.

Casselman, Cora I.:

Madame—, est élue député d'Edmonton-Est, 487.

Casselman, Frederic Clayton:

Avis du décès de— député d'Edmonton-Est, 253.

Centreville: (*Voir Defense nationale*)

Certificats d'épargne de guerre:

M. Cockeram demande un relevé de l'argent dépensé en annonces pour la vente de—, 144; dépôt, 382.

Chambre des Communes:

Motion portant que le débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône aura priorité sur toutes les affaires, sauf la présentation des bills, les avis de motions du gouvernement et les mesures du gouvernement, 3.

Motion portant ajournement de la Chambre le 11 novembre, jour de l'armistice, 8.

Motions portant suspension de l'ordre spécial relatif à la priorité du débat sur l'adresse afin de répondre aux questions, etc., 30; 54.

Motion portant suspension de l'ordre spécial relatif à la priorité du débat sur l'Adresse pour l'étude et l'adoption de résolutions à être présentées par le ministre des Finances, 61.

Motion portant ajournement de la Chambre jusqu'au 17 février avec autorisation pour l'Orateur de la rappeler dans l'intervalle, 77.

Motion prolongeant jusqu'au mercredi, 26 février, la période de six semaines pour la présentation des pétitions précédant les bills privés, 84.

Motion donnant priorité aux affaires du gouvernement, chaque jour, jusqu'à la fin de la session, 114.

Motion portant ajournement de la Chambre du 9 avril au 28 avril 1941, 212.

Motion portant suspension de l'article 28 du Règlement les 3 et 4 avril 1941, 240.

La motion portant ajournement de la Chambre du 9 au 28 avril est rescindée et l'ajournement sera du 8 au 28 avril, 260.

Motion pour que la Chambre s'ajourne immédiatement; adoptée, 263.

Motion portant suspension de l'article 28 du Règlement pour que la Chambre discute le jeudi un amendement à la motion des Subsidés, 280.

Motion portant que les deuxièmes lectures des bills privés constitueront l'ordre du jour du vendredi, 9 mai courant et que l'article 15 du Règlement et la motion du 17 février seront suspendus à cet effet, 296.

Motion suspendant la séance de la Chambre pour la réception de l'hon. R. G. Menzies, premier ministre de l'Australie, 296.

Motion portant suspension de l'article 28 du Règlement, 298.

Motion portant que les bills d'intérêt privé seront étudiés par la Chambre après les affaires de routine, le 16 mai courant, 311.

Ajournement de la Chambre parce que la lumière manque, 379.

Motion portant que les séances du mercredi seront régies par les mêmes règlements que celles des autres jours, (séances du mercredi soir), 412.

Motion portant que les bills privés du Sénat subiront leur première lecture en même temps qu'ils seront déposés, 420.

Motion portant que le mardi 3 juin, et subséquemment jusqu'à la fin de la session, la Chambre siégera à 11 heures le matin, 430.

Motion portant que la résolution concernant la priorité des affaires du gouvernement, soit suspendue de 8 à 9 heures, 472.

Motion portant que la Chambre s'ajournera après son travail jusqu'au 3 novembre 1941 mais qu'elle pourra être rappelée dans l'intervalle, 494.

Motion portant que la Chambre siégera le samedi matin, le 14 juin 1941, à onze heures de l'avant-midi, 516.

Motion portant ajournement de la Chambre à 4 heures 10 de l'après-midi, jusqu'à lundi, 3 novembre, à 3 heures, 535.

Motion du premier ministre portant que la Chambre se forme en comité plénier pour entendre l'exposé des ministres sur l'effort de guerre du Canada depuis l'ajournement, 616; séances de la Chambre en comité plénier, 619, 622, 624, 626, 627, 630, 632, 633.

Chambre des Communes—Suite

Motion portant ajournement de la Chambre jusqu'au 21 janvier 1942, avec autorisation pour l'Orateur de la rappeler dans l'intervalle, 626.

Motion portant l'ajournement de la Chambre à 11 heures et 15 du soir jusqu'au mercredi, 21 janvier 1942, à 3 heures de l'après-midi, 633.

COMITÉS PERMANENTS

Motion portant institution d'un comité spécial chargé de dresser les listes des députés qui composeront les Comités permanents de la Chambre, 3; Rapport du comité spécial, 41.

Motion portant autorisation pour tous les comités d'étudier les affaires que la Chambre leur soumettra, d'assigner des témoins et de faire produire des documents, 48.

Agriculture et colonisation: Noms des membres du comité de l'—, 44;

Banques et Commerce: Noms des membres du comité des—, 43; 1er rapport, 317; M. Ross (Calgary-Est) remplace M. Casselman (Edmonton-Est) comme membre du comité, 321; 2ème rapport, 377; 3ème rapport, 377; 3ème rapport est adopté, 377; 4ème rapport, 385; 5ème rapport, 439.

Bibliothèque: Message du Sénat contenant les noms des Sénateurs qui feront partie du comité de la—, 19; noms des députés qui feront partie du comité de la—, 47; message envoyé au Sénat pour indiquer les députés qui feront partie du comité de la—, 53.

Bills privés: Noms des membres du comité des—, 42; 1er rapport, 313; 2ème rapport, 376; 3ème rapport, adopté sur motion, 434; 4ème rapport, 441; 5ème rapport, adopté, 479.

Motion pour que la Chambre se forme en comité plénier des—, 482.

Canadien-National et marine de l'Etat: Motion portant institution d'un comité permanent du— auquel seront déférés les comptes, les prévisions budgétaires et les projets de loi du— et des Lignes aériennes; adoptée, 224; noms de MM. Jackman, Hazen, Shaw et Nicholson remplacent les noms de MM. Black (Cumberland), Diefenbaker, Hansell et MacInnis, 287; budget annuel du—, de la Canadian National Steamships Ltd., des taux de transport dans les Provinces maritimes est déféré au Comité du—, 293; 1er rapport, 325; 2ème rapport portant adoption du budget mentionné plus haut, 385; 3ème rapport, 405.

Chemins de fer, canaux et télégraphes: Noms des membres du comité des—, 42; 1er rapport, 376; adopté, 377; 2ème rapport, adopté, 415; 3ème rapport, 415.

Comptes publics: Noms des membres du comité des—, 43.

Débats: Noms des membres du comité des—, 46.

Impressions: Message du Sénat contenant les noms des Sénateurs qui feront partie du comité des—, 19; noms des députés qui feront partie du comité des—, 47; message envoyé au Sénat pour lui indiquer les députés qui feront partie du comité des—, 53; M. Dupuis remplace M. Cloutier comme membre du Comité mixte des—, 59; message envoyé au Sénat pour l'informer du changement précédent, 63.

Marine et Pêcheries: Noms des membres du comité de la—, 45.

Mines, forêts et cours d'eau: Noms des membres du comité des—, 45.

Privilèges et Elections: Noms des membres du comité des—, 41.

Chambre des Communes—Fin

Règlement: Noms des membres du comité du—, 44; motion donnant au comité du— l'instruction de s'enquérir de l'à-propos d'accepter comme suffisantes les procédures de la dernière session au sujet de la pétition, de la présentation d'un bill et de la publication d'un avis relatives à *The Alberta Provincial Bank*, 50; 1er rapport, 59; adopté, 61; motion renvoyant au comité du— certaines pétitions préparatoires à des bills de divorce, 228; motion renvoyant au comité du— une pétition de D. Edson Weaver, 256; 2ème rapport relatif aux pétitions mentionnées plus haut, 261; adopté, 262; motion renvoyant au comité une pétition de Stanley Jackson, 286; 3ème rapport relatif à la pétition précédente, 297; adopté, 299; les pétitions d'Elizabeth B. R. S. Morphy et d'Irène C. Murphy sont référées au comité du—, 307; 4ème rapport relatif aux pétitions précédentes, 411; 4ème rapport adopté en tant qu'il s'agit de Elizabeth B. R. S. Morphy, 415.

Relations industrielles et internationales: Noms des membres du comité des—, 46.

Restaurant: Message du Sénat contenant les noms des Sénateurs qui feront partie du comité du—, 19.

COMITÉS SPÉCIAUX

Défense du Canada (Règlements concernant la): Résolution portant institution d'un Comité spécial pour étudier et reviser les—, la loi de naturalisation, la loi de déportation, etc.; noms des membres du Comité; débat, 147; 158; résolution adoptée, 161; M. Bence remplace M. Ross (Souris) comme membre du Comité, 182; 1er rapport, 223; adopté, 224; 2ème rapport, 238; adopté, 256; 3ème rapport, 427; adopté, 428; 4ème rapport, 442; adopté, 476.

Dépenses de guerre: Résolution portant qu'un comité spécial soit institué pour étudier les— faites à même les sommes que le Parlement a votées et pour indiquer quelles économies compatibles avec l'exécution de la politique ministérielle, peuvent, le cas échéant, être faites; débat, 162; adoptée, 165; 1er rapport, 185; adopté, 189; 2ème rapport, 446; adopté, 459; 3ème rapport, 460; motion et débat, 482; adopté, 484; 4ème rapport, 549; 5ème rapport, 550; 6ème rapport, 564; 7ème rapport, 568; 8ème rapport, 574; 9ème rapport, 578; 10ème rapport, 581.

Motion pour que le nom de M. Hansell remplace celui de M. Marshall comme membre du comité spécial des—, 506.

Motion pour que les noms de MM. Coldwell, Reid, O'Neill et McIlraith remplacent ceux de MM. MacInnis, Mayhew, McGeer et Gray, comme membres du comité des—, 517.

Pensions: Résolution portant institution d'un Comité spécial des— auquel seront déferés la Loi des—, la loi des allocations aux anciens combattants et les problèmes relatifs aux anciens combattants; membres du Comité, 136; 1er rapport, adopté, 152; le bill No 17, Loi modifiant la Loi des pensions est renvoyé au comité spécial des—, 169; 2ème rapport, 181; M. MacKinnon (Kootenay-Est) remplace M. Brooks, comme membre du comité, 182; 2ème rapport adopté, 185; 3ème rapport relatif au bill No 17; 4ème rapport relatif au bill No 17, 501.

Champs de bataille nationaux:

Etat des recettes et des dépenses de la Commission des—, année terminée le 31 mars 1940, 12.

Champs de bataille nationaux—Fin

Etat des revenus et dépenses de la Commission des—, année terminée le 31 mars 1941, 609.

Change étranger, Commission de contrôle du :

Rapport sur les actions de la—, couvrant la période du 29 juin 1940 au 31 mars 1941, 318.

Changes, Loi sur la conservation des :

Bill n° 9, —; 1ère et 2ème lectures, comité plénier, rapporté avec des amendements et 3ème lecture, 98; adopté au Sénat, 98; S.R., 99.

M. Harris (Danforth) demande de combien de dollars américains on s'est servi en 1939 et 1940 pour rembourser des emprunts de l'Etat canadien, etc., 142; dépôt, 209.

M. Casselman demande si l'on a modifié la Partie I, Annexe I de la—, etc., 211; dépôt, 285.

Bill n° 77, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la conservation des changes en temps de guerre; 1ère lecture, 404; 2ème lecture, comité plénier, rapporté avec des amendements, étude et 3ème lecture, 424; adopté au Sénat, 485; S.R., 533.

Copies des accords conclus avec certaines maisons d'affaires en vertu de la—, 493.

Copies des accords conclus en vertu de la—, 609.

Copie d'un accord conclu en vertu de la—, 627.

Copie d'un accord conclu en vertu de la—, 631.

Copies des accords conclus en vertu de la—, 650.

Chantiers de construction :

Etat relatif à l'hygiène sur les—, 1er mai au 31 octobre 1940, 13.

Etat relatif à l'hygiène sur les—, 1er novembre 1940 au 17 février 1941, 109.

Etat relatif à l'hygiène sur les—, depuis le 17 février 1941, 613.

Etat relatif à l'hygiène sur les—, depuis le 3 novembre 1941, 651.

Chapel Hill: (Voir Défense nationale)**Charbon :**

M. Douglas (Weyburn) demande documents *re* inspection des wagons à charbon et poids qui y sont inscrits, 79; dépôt, 114.

M. Brooks demande la quantité, le prix et la source du charbon acheté par l'Etat pour être utilisé au Nouveau-Brunswick, 157; dépôt, 269.

Arrêté du conseil nommant l'hon. juge Archibald en vertu de la Loi des Enquêtes pour s'enquérir des causes du rendement déficitaire des mines de— du district Minto-Chipman, 168.

M. Coldwell demande combien de tonnes de— on a transportées en dehors de certaines provinces à des taux comportant assistance de l'Etat, 378; dépôt, 381.

M. Church demande si le gouvernement a pris des mesures pour procurer au Canada un approvisionnement de— durant l'automne et l'hiver prochain, 416; dépôt, 464.

M. Coldwell demande les noms des soumissionnaires pour la fourniture du— au bureau de poste et à la ferme expérimentale fédérale de Swift-Current, Saskatchewan, dépôt, 613.

Chemins de fer :

- Bill n° 2, Loi modifiant la Loi des—; 1ère lecture, 21;
 M. Douglas (Weyburn) demande combien de balances de— sont en usage au Canada, etc., dépôt, 115.
 Bill n° 15, Loi modifiant la Loi des— (Tarifs sur les grains); 1ère lecture, 132;
 M. Aylesworth demande quelle somme l'Etat a versée au Pacifique-Canadien et au National-Canadien, en droits de stationnement sur des wagons contenant des munitions ou des matériaux de guerre, 192; dépôt, 249; dépôt additionnel, 381.
 M. Church demande quelle somme on a versée au Pacifique-Canadien et au National-Canadien pour transporter des soldats dans les limites du Canada, 192; dépôt, 233.
 M. Ferland demande de quelles lignes de— la Commission des Transports a autorisé l'abandon, 200; dépôt, 210.
 M. Senn demande de combien de wagons particuliers l'Etat est propriétaire, etc., 240; dépôt, 288.

NATIONAL-CANADIEN

- Bill n° 13, Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux; 1ère lecture, 124; 2ème lecture, comité plénier et rapporté sans amendement, 232; 3ème lecture, 234; adopté au Sénat, 236; S.R., 250.
 Rapport relatif aux travaux exécutés et aux dépenses faites jusqu'au 31 décembre 1940 pour l'aménagement d'un terminus, de voies d'accès et autres travaux à Montréal, 219.
 Rapport du—, année terminée le 31 décembre 1940, 223.
 Rapport de la maison George A. Touche et Cie sur les comptes du—, année terminée le 31 décembre 1940, 223.
 M. MacKinnon (Kootenay-Est) demande copie de l'arrêté du conseil instituant la Commission consultative du—, 236; dépôt, 268.
 Rapport relatif au Fonds de garantie du—, année terminée le 31 décembre 1940, 239.
 M. Hanson (Skeena) demande combien de membres constituent le bureau d'administration du National-Canadien, etc., 288; dépôt, 289.
 Budget des dépenses du— et de la marine marchande canadienne, année civile 1941.
 Budget précédent déferé au comité permanent des Chemins de fer et de la marine marchande, 293.
 Résolution pour autoriser le National-Canadien à émettre des titres dont le principal ne dépasserait pas \$29,414,206; 1ère lecture, 429; 2ème lecture, 466.
 Bill n° 98, Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses de capital effectuées, etc., par les Chemins de fer Nationaux du Canada; 1ère lecture, 466; 2ème lecture, comité plénier et progrès, 471; comité plénier, rapporté sans amendement et 3ème lecture, 472; adopté au Sénat sans amendement, 496; S.R., 534.

PACIFIQUE-CANADIEN

- Etat des terrains vendus par le— durant l'année terminée le 30 septembre 1940, 30.

Cheticamp: (Voir Pêcheries)

Chômage:

- Copie de documents échangés entre le Dominion et la province de Québec *re* exécution de la Loi relative à l'assistance pour les chômeurs, etc., 11.
- Dépôt d'arrêtés du conseil adoptés en vertu de la Loi sur l'assistance aux chômeurs, 19.
- Arrêté du conseil portant modification de l'entente conclue entre le Dominion et le Manitoba *re* contribution du Dominion à l'assistance aux chômeurs de cette province, 19.
- Arrêté du conseil portant modification de l'entente conclue entre le Dominion et la Saskatchewan *re* contribution du fédéral à l'assistance directe, 20.
- Arrêté du conseil portant modification de l'entente conclue entre le Dominion et le Nouveau-Brunswick *re* ouvrages de— dans cette province, 20.
- Arrêté du conseil approuvant le renouvellement d'un prêt de \$3,237,844.99 à la Colombie-Britannique, 27.
- Arrêtés du conseil relatifs aux accords de— conclus avec les provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Manitoba, 29.
- Arrêté du conseil renouvelant le prêt d'une somme de \$6,192,000 à l'Alberta, 54.
- Arrêté du conseil autorisant une avance de \$675,000 à la province du Manitoba, 65.
- Arrêté du conseil renouvelant un prêt de \$5,710,000 à la Colombie-Britannique, 153.
- M. Douglas (Weyburn) demande quelle somme le fédéral a donnée aux provinces pour assistance depuis 1935, 154; dépôt, 213.
- Arrêté du conseil modifiant un accord conclu entre le gouvernement fédéral et celui de Québec *re* construction d'un égout collecteur dans la ville de Québec, 186.
- M. Lockhart demande documents *re* choix d'un surintendant régional, pour l'Ontario, en vertu de la loi d'assurance—, 193; dépôt, 224.
- Correspondance échangée entre le fédéral et la Colombie-Britannique, ou l'Alberta au sujet des probabilités de remboursement des prêts destinés à diminuer le—, 196.
- Copie d'arrêtés du conseil modifiant les accords conclus entre le fédéral et Ontario et Québec et prolongeant la période de temps accordé pour la construction d'un égout collecteur à Québec, 225.
- M. Castleden demande les dernières statistiques relatives aux chômeurs, aux localités où manque la main-d'œuvre, etc., 231; dépôt, 303.
- Arrêté du conseil portant le renouvellement d'un prêt de \$4,805,722 à la province du Manitoba, 239.
- Arrêté du conseil accordant un prêt de \$900,000 à la Saskatchewan, 239.
- M. Cardiff demande le total des deniers dépensés par le fédéral pour l'assistance depuis 1930, 259; dépôt, 295.
- M. Douglas (Weyburn) demande les documents échangés entre le fédéral et les provinces *re* décision du fédéral de ne plus contribuer à l'assistance, 259; dépôt, 307.
- Arrêté du conseil renouvelant un prêt de \$2,871,396.34 à la Colombie-Britannique, 277.
- Arrêté du conseil renouvelant un prêt de \$1,946,000, à l'Alberta, 277.
- Arrêté du conseil relatif à la construction d'un égout à Hull, 278.
- Rapport du Commissaire fédéral de l'assistance aux chômeurs pour l'année financière se terminant le 31 mars 1941, 314.
- M. Hatfield demande quelle somme totale le fédéral a donnée au Nouveau-Brunswick depuis 1935 pour l'assistance aux chômeurs, etc., 420; dépôt, 505.

Chômage—Fin

Arrêté du conseil renouvelant le prêt de \$1,938,881.59 à la province de la Colombie-Britannique, 428.

Arrêté du conseil renouvelant un prêt de \$380,000, à la province de la Colombie-Britannique, 627.

Churchill, le Très Hon. Winston:

Motion de M. Mackenzie King demandant que le discours prononcé par—, premier ministre de Grande-Bretagne, devant les sénateurs et les députés en Chambre des communes, le 30 décembre 1941, soit consigné dans les *Débats* et fasse partie des archives permanentes du Parlement, 654.

Cinéma:

M. Hansell demande si le fédéral s'est assuré du taux de la taxe sur les billets d'admission aux théâtres de—, 310; dépôt, 382.

Cinématographe, Commission Nationale du:

Arrêté du conseil pour transférer le contrôle et l'administration de l'Office national du film, etc., du ministère du Commerce à la Commission canadienne de la cinématographie, 493.

Coalitions, Loi des enquêtes sur les: (Voir Travail)**Cockeram:**

Démission de Alan—, député de York-Sud, 636.

Lettre de démission de Alan—, 637.

Cockfield, Brown and Co.:

M. Isnor demande les détails d'un paiement de \$40,147 à la— en 1939-40, 240; dépôt, 304.

Code criminel:

Règlements de la Cour Suprême de l'Ile du Prince-Edouard adoptés en vertu des articles 576 et 1126 du—, 110.

Bill n° 10, Loi modifiant le—; 1ère lecture, 114.

Collins Bay: (Voir Pénitenciers)**Colombie-Britannique: (Voir Emprunts)****Comités de la Chambre: (Voir Chambre des Communes)****Commerce:**

48ème rapport annuel du ministère du—, année terminée le 31 mars 1940, 11.

M. Hatfield demande documents échangés entre des fonctionnaires du ministère du— *re* cargaisons de pommes de terre expédiées à des pays de l'Amérique du Sud, 135; dépôt, 163.

49ème rapport annuel du ministère du—, année terminée le 31 mars 1941, 609.

Commercial, Modus vivendi:

Echange de notes (26 août 1941) entre le Canada et l'Equateur comportant un—, 548.

Commissions Royales:

M. McGregor demande combien de— les gouvernements fédéraux ont instituées depuis 1923; dépôt, 116; dépôt supplémentaire, 142.

Comptes publics:

Dépôt des— pour l'année terminée le 31 mars 1940, 12.

Dépôt des— pour l'année terminée le 31 mars 1941, 619.

Connaught, Champ de tir:

M. Boucher demande quels ont été les frais de construction et d'amélioration du—; dépôt, 55.

Conciliation et Travail: (Voir Travail)**Consolidated Fire and Casualty Insurance Co.:**

Bill n° 62 (Z du Sénat), intitulé: "Loi concernant la—"; message du Sénat, 313; 1ère lecture, 318; 2ème lecture, 425; rapporté sans amendement, 439; comité plénier, rapporté sans amendement et 3ème lecture, 472; S.R. 533.

Consolidated Mining and Smelting Co.:

M. MacInnis demande si de 1904 à 1919, l'Etat a versé des subventions à la—; dépôt, 76; dépôt supplémentaire, 113.

Corporation épiscopale catholique romaine, La:

Bill n° 63 (C2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation— de la Baie James"; message du Sénat, 313; 1ère lecture, 318; 2ème lecture, 425; rapporté sans amendement, 441; comité plénier, rapporté sans amendement et 3ème lecture, 472; S.R. 533.

Cultivateurs:

5ème rapport relatif à l'exécution de la Loi d'arrangement entre— et créanciers, année terminée le 31 mars 1940, 12.

M. Ross (Souris) demande documents *re* question d'appliquer de nouveau au Manitoba la Loi d'arrangement entre— et créanciers, 290; dépôt, 309.

Rapport annuel du fonctionnement de la loi du concordat agricole, année terminée le 31 mars 1941, 609.

D

Dafoe: (Voir Aviation)

Damude, Arthur B.

Avis de décès de Arthur B.—, député de Welland, 636.

Débentures: (Voir Impôt sur débentures)

Débert: (Voir Aviation)

Défense, Commission internationale de:

M. Church demande copies des communiqués, discours, etc., des présidents de la— au Canada ou aux Etats-Unis; dépôt, 78.

Défense, Commission internationale de—*Fin*

Copie du précis d'une entente entre le président des Etats-Unis et le premier ministre du Canada au sujet de l'établissement d'un comité conjoint de défense et de production du Canada et des Etats-Unis, 617; liste des membres du comité, 618-619.

Défense du Canada, Règlements concernant la :

- Rapport relatif à l'élargissement des aubains internés en vertu des—, 15.
 Copie des ordres de détention passés en vertu du Règlement 21 des—, 124, 219, 439, 652.
 Résolution portant institution d'un comité spécial pour étudier et réviser les—, la loi relative à la naturalisation et la loi relative à la déportation, 147.
 Enoncé de principes relatif aux mesures prises en vertu du Règlement n° 21 des— (détention de personnes), 219.
 M. MacInnis demande combien de journaux et de périodiques on a interdits au Canada en vertu des—, 220; dépôt, 224.

Défense nationale :

- Rapport du ministère de la—, année terminée le 31 mars 1940, 12.
 Dépôt de documents *re* règlements de la— pour la nomination de chapelains, 29.
 M. Ross (St. Paul's) demande le nombre de différentes pièces d'habillement que des manufactures canadiennes ou étrangères ont livrées au ministère de la— pour les soldats, 55; dépôt, 83.
 M. McGregor demande s'il y a des règlements de la— défendant l'exercice privé de leurs professions aux professionnels de l'armée; dépôt, 74; dépôt supplémentaire, 110.
 M. LaCroix (Québec-Montmorency) demande quels sont les salaires payés à des menuisiers à Valcartier et au Camp Borden; dépôt, 76.
 Rapport français du ministère de la—, année terminée le 31 mars 1940, 107.
 M. Church demande documents *re* demandes de billets gratuits pour l'armée et d'un système d'assurance pour nos soldats, 78; dépôt, 114.
 M. Purdy demande s'il y a à la— des fonctionnaires qui reçoivent des salaires plus élevés que dans leurs emplois civils; dépôt, 116.
 M. MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria) demande si l'on a fait un appel de soumissions pour la construction de casernes à Centreville et de Chapel Hill, 117.
 M. Church demande copies des arrêtés du conseil relatifs au recrutement, aux soldes et allocations des soldats, 118.
 M. Hanson (York-Sunbury) demande combien de marchés en régie intéressée ou avec honoraires pour administration ont été adjugés depuis le 1er septembre 1939, 124; dépôt, 255.
 M. Hanson (York-Sunbury) demande copie des marchés en régie intéressée, des marchés à honoraires d'administration, d'un montant d'au delà d'un million que le ministère de la— a adjugés depuis septembre 1939, 136; dépôt, 255.
 M. Roy demande si l'on a fait des représentations pour l'établissement d'un camp d'entraînement militaire à Hull, dans Pontiac, Wright, Labelle, Chapleau ou Gaspé, 142; dépôt, 164.
 M. Cockeram demande quel a été, par province, le total des enrôlements pour les divers corps d'armée, 143.
 M. Lafontaine demande s'il y a eu des requêtes pour l'établissement d'un camp militaire à Thetford Mines, 147; dépôt, 277.

Défense nationale—Fin

- M. Church demande copie de l'ordonnance du ministère de la— défendant aux soldats en congé la pratique connue sous le nom de "hitch-hiking", 164; dépôt, 186.
- M. Shaw demande si M. Hales Ross d'Edmonton, Alberta, est à l'emploi de la—, 169; dépôt, 191.
- M. Black (Cumberland) demande quelles dépenses on a faites au camp militaire d'Aldershot pour terrains, édifices, outillage, etc., 192; dépôt, 287.
- M. LaCroix (Québec-Montmorency) demande quelle est la solde statutaire des officiers des divers grades de l'armée de terre, de mer et de l'air, 230; dépôt, 269.
- M. Maybank demande si un individu du nom de Jardine McKerlie est à l'emploi de l'Etat au ministère de la—; dépôt, 272.
- M. Church demande si l'avis faisant du "hitch-hiking" un délit militaire s'applique aussi aux officiers et aux officiers sans brevet, 296; dépôt, 470.
- M. Church demande quel a été par province le nombre total des enrôlements dans les divers services de l'armée, 322.
- M. Pouliot demande quelles ont été les dépenses pour tapis, meubles, aménagements nouveaux d'édifices des différentes divisions de la—, 324; dépôt, 434; dépôt additionnel, 476.
- M. Pouliot demande si des autos et des chauffeurs sont en tout temps disponibles pour le personnel d'Ottawa de la—, 382; dépôt, 446.
- M. Pouliot demande s'il existe des déclarations de Jardine McKerlie à l'effet qu'il faisait partie de l'armée britannique d'octobre 1914 à juin 1916, 406; dépôt, 470.
- M. Pouliot demande si le ministère de la— a occupé un individu du nom de Jardine McKerlie comme examinateur, aux Transports motorisés, 407; dépôt, 471.
- M. Church demande quelles propriétés provinciales ont été offertes au gouvernement fédéral pour être utilisées pendant la guerre, 440; dépôt, 612.
- M. Church demande combien de soldats de certains camps ont été mis à l'amende pour "hitch-hiking", 464; dépôt, 612.
- M. Green demande quelles sont les heures de travail fixées pour les fonctionnaires et les commis civils temporaires dans les stations navales, etc., 477; dépôt, 612.
- Rapport du ministère de la—, année terminée le 31 mars 1941, 621.
- Version française du rapport précédent, 653.
- Copie des ordres généraux promulgués et expédiés à l'armée canadienne du 9 février au 24 septembre 1941, 653.

Dentiers:

- M. Boucher demande combien de— on a commandés pour le Corps dentaire militaire canadien, 169; dépôt, 191.

Dépenses imprévues:

- Etat relatif aux— de l'année 1940, 12.
- Etat relatif aux—de l'année 1941, 609.

Deslauriers, Hermas:

- Avis du décès de Hermas—, député de Sainte-Marie, 636.

Desrosiers, L.P.J.

Copie de la correspondance se rapportant à la démission de—, sous-chef des journaux français, Chambre des communes, 482.

Motion ayant trait à la démission de—, adoptée, 517.

Différends industriels, Loi des enquêtes sur les: (Voir Travail)**Discours du Trône:**

Texte du—prononcé à l'ouverture de la session, 2.

District fédéral:

41ème rapport de la Commission du— et état des recettes et des dépenses de l'année terminée le 31 mars 1940, 12.

Rapport de la Commission du— et état des revenus et des dépenses de l'année terminée le 31 mars 1941, 609.

Divorce:

Bill n° 7, Loi modifiant la Loi de juridiction du divorce, 1930; motion pour la 1ère lecture, motion du premier ministre portant que la Chambre passera aux ordres du gouvernement; motion du ministre de la Justice pour que la Chambre revienne à la présentation des bills; 1ère lecture, 71; le bill est retiré, 272.

Bill n° 99 (N2 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la loi de 1930 sur la juridiction en matière de—". Message du Sénat, 466; 1ère lecture, 471.

Bills de divorce:

FOX, JOHN HUBERT: Bill No 30 (D du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 237; 1ère lecture, 256; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 300; rapporté sans amendement, 313; 3ème lecture, 318, S.R. 535.

FLETCHER, DOROTHY JEANS Bill No 31 (E du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 237; 1ère lecture, 256; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 300; rapporté sans amendement, 313; 3ème lecture, 318; S.R., 534.

ELLISON, LILLIAN BALD: Bill No 32 (F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 237; 1ère lecture, 256; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 300; rapporté sans amendement, 313; 3ème lecture, 318; S.R. 534.

STROUD, CLAVELL FILLITER: Bill No 33 (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 237; 1ère lecture, 256; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 300; rapporté sans amendement, 313; 3ème lecture, 318; S.R., 534.

McKAY, MARY MARION GREY: Bill No 34 (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 237; 1ère lecture, 256; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 300; rapporté sans amendement, 313; 3ème lecture, 318; S.R., 534.

JOSEPH, FRANCES GOLDBERG: Bill No 35 (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 237; 1ère lecture, 256; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 300; rapporté sans amendement, 313; 3ème lecture, 318; S.R., 534.

Bills de divorce—Suite

- SEDLAK, ALICE WEILL: Bill No 36 (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 237; 1ère lecture, 257; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 300; rapporté sans amendement, 313; 3ème lecture, 318; S.R., 534.
- GOULET, M. MARIE R. DUCHESNEAU: Bill No 37 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 237; 1ère lecture 257; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 300; rapporté sans amendement, 313; 3ème lecture, 318; S.R., 534.
- YERTAW, EDNA IRÈNE: Bill No 38 (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 237; 1ère lecture, 257; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 300; rapporté sans amendement, 313; 3ème lecture, 318; S.R., 534.
- COWAN, GORDON ALEXANDER: Bill No 39 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 238; 1ère lecture, 257; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 300; rapporté sans amendement, 314; 3ème lecture, 318; S.R., 534.
- NELSON, MARION C. MACLAWRIN: Bill No 40 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 238; 1ère lecture, 257; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 300; rapporté sans amendement, 314; 3ème lecture, 319; S.R., 534.
- THORNTON, KENNETH GRIER: Bill No 41 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 238; 1ère lecture, 257; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 300; rapporté sans amendement, 314; 3ème lecture, 319; S.R., 534.
- ROBERTS, HUBERT EARL: Bill No 42 (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 238; 1ère lecture, 257; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 300; rapporté sans amendement, 314; 3ème lecture, 319; S.R. 534.
- WHEATLEY, ANNIE ELIZABETH CUNNINGHAM: Bill No 43 (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 238; 1ère lecture, 257; 2ème lecture, renvoi au comité des bills privés, 300; rapporté sans amendement, 314; 3ème lecture, 317; S.R. 534.
- STREET, DOROTHY T. DOWNARD: Bill No 44 (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 238; 1ère lecture, 257; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 300; rapporté sans amendement, 314; 3ème lecture, 318; S.R. 534.
- GREIG, JOHN: Bill No 45 (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 238; 1ère lecture, 257; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 300; rapporté sans amendement, 314; 3ème lecture, 319; S.R. 534.
- FULFORD, LLOYD C. E. FRANCIS: Bill No 46 (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 238; 1ère lecture, 257; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 300; rapporté sans amendement, 314; 3ème lecture, 319; S.R. 534.
- DUPUIS, JOSEPH G. YVANO RENÉ: Bill No 47 (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 238; 1ère lecture, 257; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 300; rapporté sans amendement, 314; 3ème lecture, 319; S.R. 534.

Bills de divorce—Suite

- SMYTH, AUDREY A. STEPHENSON: Bill No 48 (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 238; 1ère lecture, 257; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 300; rapporté sans amendement, 314; 3ème lecture, 319; S.R. 534.
- DENENBERG, LILLIAN SHAPIRO: Bill No 49 (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 238; 1ère lecture, 257; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 300; rapporté sans amendement, 314; 3ème lecture, 319; S.R. 534.
- RAINVILLE, DAVID: Bill No 50 (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 238; 1ère lecture, 257; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 300; rapporté sans amendement, 314; 3ème lecture 319; S.R. 534.
- BIENVENUE, HORTENSE: Bill No 51 (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 238; 1ère lecture, 257; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 300; rapporté sans amendement, 314; 3ème lecture, 319; S.R. 534.
- LADOUCEUR, EVELYN M. GRAY: Bill No 52 (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 238; 1ère lecture, 257; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 300; rapporté sans amendement, 314; 3ème lecture, 319; S.R. 534.
- LEGENDRE, MARIE-JEANNE G.G.: Bill No 53 (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 238; 1ère lecture, 257; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 300; rapporté sans amendement, 314; 3ème lecture, 319; S.R. 534.
- LEFEBVRE, MARIE A. ALICE MIRON: Bill No 54 (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 238; 1ère lecture, 257; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 301; rapporté sans amendement, 314; 3ème lecture, 319; S.R. 534.
- HARRIS, HELENORAH K. DONOVA: Bill No 55 (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 238; 1ère lecture, 257; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 301; rapporté sans amendement, 314; 3ème lecture, 319; S.R. 534.
- NEVITT, HEHRY JOHN BARRINGTON: Bill No 56 (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 238; 1ère lecture, 257; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 301; rapporté sans amendement, 314; 3ème lecture, 319; S.R. 534.
- GAULD, PAULINE MYRLE BARR: Bill No 58 (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 248; 1ère lecture, 257; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 301; rapporté sans amendement, 314; 3ème lecture, 319; S.R. 534.
- PICHÉ, MARIE ALICE VEILLET: Bill No 59 (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 248; 1ère lecture, 257; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 301; rapporté sans amendement, 314; 3ème lecture, 319; S.R. 534.
- STOREY, VIVIENNE RHODES WHITAKER: Bill No 66 (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 327; 1ère lecture, 382; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 425; rapporté sans amendement, 441; 3ème lecture, 473; S.R., 534.

Bills de divorce—Suite

- BOYER, DORA LEMISCH: Bill No 67 (R2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 327; 1ère lecture, 382; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 425; rapporté sans amendement, 441; 3ème lecture, 473; S.R., 534.
- CARVEY, MURIEL MARY MURPHY: Bill No 68 (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 327; 1ère lecture, 382; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 425; rapporté sans amendement, 441; 3ème lecture, 473; S.R., 534.
- ORCHOIN, EILEEN HENRIETTA SEVILLE: Bill No 69 (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 327; 1ère lecture, 382; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 425; rapporté sans amendement, 441; 3ème lecture, 473; S.R., 534.
- SCHAWL, EDYTHE GERTRUDE DOVER: Bill No 70 (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 327; 1ère lecture, 382; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 425; rapporté sans amendement, 441; 3ème lecture, 473; S.R., 534.
- MESSETT, AGNÈS MARY JOHNSON: Bill No 71 (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 327; 1ère lecture, 382; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 425; rapporté sans amendement, 441; 3ème lecture, 473; S.R., 534.
- ROACH, MANSON WILTON: Bill No 72 (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 327; 1ère lecture, 382; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 425; rapporté sans amendement, 441; 3ème lecture, 473; S.R., 534.
- STORPER, GERTRUD KOHN: Bill No 73 (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 327; 1ère lecture, 382; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 425; rapporté sans amendement, 441; 3ème lecture, 473; S.R., 534.
- HOBBS, FREDERICK W. JAMES: Bill No 74 (P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 379; 1ère lecture, 382; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 425; rapporté sans amendement, 441; 3ème lecture, 473; S.R., 534.
- MORPHY, ELIZABETH BROWN R.S.: Bill No 80 (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 413; 1ère lecture, 420; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 425; rapporté sans amendement et 3ème lecture, 473; S.R., 534.
- JACKSON, STANLEY: Bill No 81 (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 413; 1ère lecture, 420; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 425; rapporté sans amendement, 441; 3ème lecture, 473; S.R., 534.
- SLATKIN, VERA BLACK: Bill No 82 (Z2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 413; 1ère lecture, 420; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 425; rapporté sans amendement, 441; 3ème lecture, 473; S.R., 534.
- BABOUSHKIN, STELLA COHEN: Bill No 83 (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 413; 1ère lecture, 420; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 425; rapporté sans amendement, 441; 3ème lecture, 473; S.R., 534.

Bills de divorce—*Fin*

REINBLAT, HATE A.: Bill No 84 (B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 413; 1ère lecture, 420; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 425; rapporté sans amendement, 441; 3ème lecture, 473; S.R. 535.

EVANS, DORA CATHERINE S.: Bill No 85 (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 413; 1ère lecture, 420; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 425; rapporté sans amendement, 441; 3ème lecture, 473; S.R., 535.

KLAIN, ILONA: Bill No 86 (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 413; 1ère lecture 420; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 425; rapporté sans amendement, 441; 3ème lecture, 473; S.R. 535.

BUCKLEY, ANN ELSIE: Bill No 89 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat et 1ère lecture, 419; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 425; rapporté sans amendement, 441; 3ème lecture, 473; S.R., 535.

MOORE, LEONARD: Bill No 90 (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat et 1ère lecture, 419; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 425; rapporté sans amendement, 441; 3ème lecture, 473; S.R. 535.

WEAVER, DORRIEN EDSON: Bill No 93 (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, 435; 1ère lecture, 436; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 473; rapporté sans amendement, 479; 3ème lecture, 482; S.R., 535.

MACDONALD, DAVID: Bill No 94 (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à—"; message du Sénat, et 1ère lecture, 436; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 473; rapporté sans amendement, 479; 3ème lecture, 482; S.R., 535.

Dokis: (*Voir Mines et Ressources*)

Dominion Arsenal:

M. Parent demande quelle est l'échelle de salaire des hommes et des femmes à la Dominion Arsenal, etc., 322; dépôt, 414.

Dominion Bridge Company: (*Voir Calgary Rolling Mills*)

Dorothy & Frances: (*Voir Marine*)

Douanes, Tarif des:

Bill n° 76, Loi modifiant le—; 1ère lecture, 404; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 408; adopté au Sénat, 417; S.R. 533.

Doukhobors: (*Voir Mobilisation*)

Duff, Sir Lyman P.:

Donne la sanction royale à certains bills, 99.

Donne la sanction royale à certains bills, 250.

Donne la sanction royale à certains bills, 533.

Dufferin Paving Co.:

M. Diefenbaker demande si M. J. Franceschini est actionnaire de la—; dépôt, 115.

Dunnville: (*Voir Aviation*)

E

Eastern Passage: (*Voir Aviation*)

Economies de guerre:

M. Fraser (Peterborough-Ouest) demande quel a été le total des frais de la campagne en faveur de—, 192; dépôt, 277.

Mémoire sur le fonctionnement et les résultats de la campagne des— de mai 1940 à mars 1941, 213.

Edifices industriels:

M. Tustin demande copie de l'arrêté en conseil obligeant à obtenir un permis les personnes ou compagnies qui construisent ou agrandissent des—, 290; dépôt, 325; dépôt additionnel, 412.

Edifices publics:

M. Boucher demande quels— l'Etat a achetés à Ottawa; dépôt, 54.

M. Johnson (Bow-River) demande le prix des édifices du dépôt d'approvisionnement de Calgary-Est; dépôt, 56.

M. MacKinnon (Kootenay-Est) demande qui est locataire d'immeubles à 202 rue Johnson et à 156 rue King, Kingston, 57; dépôt, 112.

M. MacKinnon (Kootenay-Est) demande si l'Etat a acquis la propriété Calderwood à Portsmouth, 57; dépôt, 113.

M. McGregor demande si l'Etat a acheté des terrains dans le canton de Scarboro pour y construire des—, 135; dépôt, 153; dépôt supplémentaire, 167.

M. Church demande quelles universités canadiennes ont offert des— à l'Etat pour le temps de la guerre, 183.

Edmonton Est:

Avis du décès de Frederic Clayton Casselman, député d'—, 253.

Mandat adressé au directeur général des élections pour l'émission d'un bref d'élection dans—, 253.

Madame Cora T. Casselman est élue député de—, 487.

Elections:

Rapport du directeur général des— sur la 19ème élection générale, 213.

Rapport du directeur général des— sur les élections partielles tenues en 1940, 213.

Mandat adressé au directeur général des— pour qu'un bref d'— soit émis pour le comté d'Edmonton-Est, 253.

Elections contestées:

Rapports des juges E. Fabre-Surveyer et Errol M. McDougall dans la cause de contestation de l'élection du district électoral de Stanstead, province de Québec, en vertu des dispositions de la loi fédérale des—, 638.

Electricité:

M. Brooks demande quel montant on a perçu de la taxe sur l'électricité dans chaque province, 156; dépôt, 168.

Elfros: (*Voir Prairies*)**Emprunts:**

M. Coldwell demande le nombre des souscriptions aux—de guerre, 35; dépôt, 49.

M. Harris (Danforth) demande de combien de dollars américains le Canada s'est servi pour rembourser des— de l'Etat, etc., 142; dépôt, 209.

M. Bence demande documents échangés entre le Dominion et la Colombie-Britannique *re* mesures à prendre pour acquitter ou diminuer les obligations échues, 231; dépôt, 295.

M. McGregor demande quels prêts le gouvernement fédéral a faits aux provinces, etc., 211; dépôt, 233.

M. Tucker demande si les titres à court terme de la Trésorerie britannique ont augmenté de plus de quatre billions de dollars, depuis le début de la guerre, 257; dépôt, 258.

M. Douglas (Weyburn) demande documents échangés entre le fédéral et les provinces au sujet des sommes que les gouvernements provinciaux ont empruntées au gouvernement fédéral, 259.

Message du maire Lewis, *re* cérémonie du Jour du Flambeau, 469.

Etat montrant les souscriptions à l'emprunt de la victoire 1941, suivant l'importance des souscriptions et le nombre des souscripteurs, 629.

Enfants britanniques évacués:

M. Bruce demande quelle somme d'argent le gouvernement a reçue jusqu'à ce jour en dons pour les—, 221; dépôt, 386.

Enquêtes en matière de différends industriels, Loi des: (*Voir Travail*)**Enregistrement national:**

M. Hazen demande combien de personnes ont été inscrites lors de l'—, 34; dépôt, 107.

M. Hansell demande quel a été le total des frais de l'—; dépôt, 57.

Tableau préparé à la suite de l'enregistrement national, 173.

Tableau illustrant le nombre des ouvriers spécialisés en Ontario, selon l'âge, etc., 173.

Rapport préliminaire de l'— portant des classifications d'après l'âge, l'état conjugal, la langue, etc., 239.

Tableau indiquant les ouvriers spécialisés, leur âge, leur sexe, 239.

Tableau contenant des renseignements relatifs aux personnes occupant des emplois spécialisés, 295.

Tableau indiquant les emplois spécialisés, selon les provinces, l'âge, le sexe, 629.

Rapport préliminaire sur la classification de l'— suivant les provinces, l'âge, l'état conjugal, etc., 629.

Enregistrement technique: (*Voir Travail*)**Entrepôts frigorifiques:**

Arrêtés du conseil relatifs aux règlements sur les—, 30.

Etats-Unis d'Amérique:

Copie de l'arrêté du conseil C.P. 8125, re permis aux navires de pêche des— d'acheter provisions ou agrès au Canada, 652.

F**Faillites:**

7ème rapport annuel du Surintendant des—, année 1939, 14.

Version française du rapport précédent, 69.

8ème rapport annuel du Surintendant des—, année 1940, (versions anglaise et française), 610.

Finances:

Statistiques comparées sur les finances du Dominion du Canada, des Chemins de fer Nationaux, des provinces et des municipalités, 123.

Budget estimatif du revenu national, 124.

M. Cockeram demande quel montant d'argent on a dépensé pour vendre des certificats d'épargne de guerre, en annonces, salaires, etc., 144.

M. Church demande copie des requêtes que la *Toronto Transportation Commission* a adressées au ministre des Finances pour exempter de paiement de droits douaniers certaines parties neuves d'auto, 164; dépôt, 233.

Fingal: (*Voir Aviation*)

Forsyth, L. A.: (*Voir Bren, Mitrailleuses*)

Foundation Co.: (*Voir Munitions et ravitaillement*)

Frais de déplacement:

M. Perley demande quelle somme on a versée en— à chaque ministre, à chaque secrétaire de ministre en 1940 et 1941, 258; dépôt, 610.

Franceschini, M. J.: (*Voir Dufferin Paving Co.*)

Fundy Construction Company Limited:

M. Hazen demande quelles entreprises ou entreprises additionnelles on a adjugées à la— ou à la MacMillan Construction Company Limited depuis le 23 octobre 1935, 310; dépôt, 610.

G**Galerie nationale:**

Rapport des directeurs de la—, année se terminant le 31 mars 1940, 121.

Rapport des directeurs de la—, année terminée le 31 mars 1941, 652.

Gardiner, l'honorable James G.:

Copie de la lettre annonçant la démission de l'honorable—, comme ministre des Services nationaux de guerre, 505.

Genièvre:

- M. Pouliot demande quels sont les règlements du ministère quant à l'étiquetage de chaque espèce de—, etc., 323; dépôt, 381.
- M. Pouliot demande si on a attiré l'attention du gouvernement sur le fait que des distillateurs ne se soumettaient pas aux règlements, 323; dépôt, 386.
- M. Pouliot demande si l'on a attiré l'attention du ministère de la Santé sur le fait que des distillateurs ne se soumettaient pas aux règlements, 416; dépôt, 436.
- M. Pouliot réfère au dossier sessionnel n° 303a et demande s'il est permis d'appeler "gin" n'importe quelle chose autre que "de l'alcool potable, sucré, etc.", 428; dépôt, 463.
- M. Pouliot réfère au dossier sessionnel n° 303, et demande si un ministère quelconque a analysé le "genièvre Hollands-Geneva-John de Kuyper & Sons, etc.", 428; dépôt, 463.

Gibier:

Bill n° 16, Loi sur le contrôle de l'exportation du—; 1ère lecture, 154; 2ème lecture, comité plénier et progrès, 232, 234; rapporté avec des amendements et 3ème lecture, 412; adopté au Sénat avec amendements, 446; amendements du Sénat adoptés, 471; S.R., 533.

Goggin, Victor T. (*Voir Habitations*)

Gouverneur-Général, Son Excellence:

- Informe M. l'Orateur qu'il se rendra au Sénat le jeudi, 7 novembre, pour ouvrir la 2ème session du 19ème parlement, 1.
- Lit le discours du Trône, 2.
- Annonce les noms des membres de la Commission de Régie intérieure, 3.
- M. Casselman (Grenville-Dundas) demande copie des arrêtés du conseil qui ont autorisé l'émission de mandats du—, 36; dépôt, 106.
- Annonce que le juge Sir Lyman P. Duff se rendra au Sénat pour sanctionner certains bills, 99.
- Remercie la Chambre pour l'adoption de l'Adresse, 101.
- Transmet le budget principal des dépenses pour l'année se terminant le 31 mars 1942, 114.
- Transmet le budget supplémentaire des dépenses pour l'année se terminant le 31 mars 1942, 206.
- Transmet le budget supplémentaire additionnel des dépenses pour l'année se terminant le 31 mars 1942, 212.
- M. MacKinnon (Kootenay-Est) demande copie des lettres patentes, instructions et commissions délivrées à chaque Gouverneur depuis 1931, 236; dépôt, 255.
- Annonce que le juge Duff se rendra au Sénat le 4 avril pour sanctionner certains bills, 247.
- Transmet le budget des sommes supplémentaires additionnelles requises pour l'exercice se terminant le 31 mars 1942, 484.
- Annonce que le juge Duff se rendra au Sénat le 21 janvier pour proroger la présente session du Parlement, 635.
- Prorogation de la deuxième session du dix-neuvième parlement par le juge Duff, 655.

Grains:

- Rapport annuel de la Commission des— du Canada, année 1940, 268.
 M. Diefenbaker demande combien d'élevateurs à— le gouvernement canadien a loués, possède, etc., 378; dépôt, 475.

Guerre:

- M. Church demande nombre de soldats dans la milice, outre-mer, etc., dépôt, 30.
 M. Hatfield demande les dimensions des casernes construites à Sussex et Fredericton; dépôt, 32.
 M. Hatfield demande le nombre des poubelles commandés pour les camps militaires; dépôt, 32.
 M. Fair demande combien d'hommes, par province, sont enrôlés dans les services de l'armée, 32; dépôt, 111.
 M. Johnston (Bow-River) demande le prix estimatif d'édifices d'approvisionnement de Calgary, 32.
 M. Ross (St-Paul's) demande les noms de tous les titulaires à des fonctions de guerre rémunérées à raison de \$1 par année, 36; dépôt, 152.
 M. Coldwell demande documents échangés entre le gouvernement et les universités *re* entraînement militaire des étudiants, 36; dépôt, 610.
 M. Bruce demande état fournissant le nombre d'hommes enrôlés puis rejetés pour des raisons médicales, 58; dépôt, 71.
 M. Church demande si les hôpitaux sont suffisants dans les divers districts militaires; dépôt, 76.
 M. Church demande si on a limité à 6 jours le congé de Noël pour l'armée du Canada; dépôt, 76.
 M. Church demande documents *re* billets gratuits et système d'assurance pour les soldats, 78.
 M. Cockeram demande quel a été, par province, le total des enrôlements dans la marine, l'aviation, l'armée active, l'armée de réserve, 143; dépôt, 220.
 Résolution portant qu'il y a lieu d'allouer \$1,300,000,000 à Sa Majesté pour défrayer le coût de la—, que le Gouverneur en conseil soit autorisé à prélever cette somme par voie d'emprunt, à dépenser aussi les argents qui lui seront remboursés; motion pour que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier cette résolution; débat, 121; amendement de M. Coldwell; M. l'Orateur décide que cet amendement est inacceptable, 126; motion adoptée et la Chambre se forme en comité; progrès, 129, 132, 144, 152, 169, 173, 179, 182, 184, 187, 190, 193, 197, 201; 1ère lecture, 205; 2ème lecture, 206.
 Bill n° 19, Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales; 1ère lecture, 206; 2ème lecture; comité plénier, 208; progrès, 212; rapporté sans amendement, 214; motion pour la troisième lecture, 215; amendement de M. Coldwell, 215; sous-amendement de M. Quelch, 215; le sous-amendement est déclaré irrégulier par M. l'Orateur, 215; l'amendement est rejeté après vote, 215; le bill est lu pour la troisième fois, 216; adopté au Sénat, 225; S.R. 251.
 M. MacKinnon (Kootenay-Est) demande combien de députés et de sénateurs font du service dans l'armée active ou dans l'armée de réserve, 162; dépôt, 185.
 M. McGregor demande combien de brasseries désaffectées le gouvernement a achetées depuis le début de la—, 169; dépôt, 200.

Guerre—Fin

- Résolution portant qu'il y a lieu d'allouer \$135,000,000 à Sa Majesté pour défrayer le coût de la—, conduire les opérations navales, militaires, et que le Gouverneur est autorisé à avancer et dépenser de nouveau les sommes qui lui seront remboursées; 1ère lecture, 222; 2ème lecture, 231.
- Bill n° 25, Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales; 1ère lecture, 231; 2ème lecture, comité plénier et progrès, 234, 236; rapporté sans amendement et 3ème lecture, 241; adopté au Sénat, 248; S.R., 251.
- M. Diefenbaker demande combien d'hommes ont complété leur cours dans les écoles d'entraînement d'urgence de—, 304; dépôt, 377.
- M. Church demande quelles sommes on a dépensées aux Etats-Unis pour annoncer l'effort de— du Canada, 323; dépôt, 423.
- M. Church demande le nombre total des recrues au Canada, depuis le début de la guerre jusqu'à la fin d'octobre 1941, dans l'armée, la marine et l'aviation, dépôt, 654.

Guerre, Loi des mesures de:

- Copies d'arrêtés du conseil adoptés en vertu de la—, 3-8.
- Arrêté du conseil adopté en vertu de la— pour créer une division du bien-être des anciens combattants, 84.
- Recueil d'arrêtés du conseil adoptés en vertu de la—, sous forme de livre bleu, Vol. III, 101.
- Série de proclamations et arrêtés du conseil adoptés en vertu de la Loi— du 26 octobre 1940 et 7 février 1941, 101.
- Arrêté du conseil 1822 élaborant des règlements pour l'appel des recrues ayant à subir l'instruction militaire, 196.
- Copies d'arrêtés du conseil et de proclamations adoptés en vertu de la—, 265-8.
- Recueil d'arrêtés du conseil et de proclamations adoptés en vertu de la—, sous forme de livre bleu, Vol. IV, 532.
- Liste des arrêtés du conseil adoptés en vertu de la—, du 22 avril 1941 au 24 octobre 1941, 537-548.
- Arrêté du conseil adopté en vertu de la— pour fixer le prix maximum des denrées et des services, 609.
- Copies d'arrêtés du conseil et de proclamations adoptés en vertu de la—, 643-650.

H**Habitations:**

- Rapport relatif à l'exécution de la Loi nationale sur le logement, 195.
- Rapport relatif à l'amélioration des—, 195.
- M. Nicholson demande quel traitement reçoit Victor J. Goggin en qualité d'administrateur général de la Compagnie du logement en temps de guerre, 440; dépôt, 476.
- M. Ross (Saint-Paul) demande à quels endroits la compagnie *Wartime Housing Limited* a entrepris la construction de logements, 621.
- M. Nicholson demande combien la compagnie *Wartime Housing Limited* a achevé de maisons destinées au logement des employés, 625; dépôt, 652.

Hagersville: (Voir Aviation)

Hawkes, W. S.: (Voir Prairies)

Helena, Remorqueur: (Voir Travaux publics)

Hinchliffe: (Voir Postes)

Hoey: (Voir Postes)

Huile végétale:

M. Cardiff demande combien de dollars américains les manufacturiers de saindoux et de savon, ont utilisés pour l'achat de—, 146; dépôt, 153.

Huile:

M. Hoblitzell demande qui a été nommé Régisseur de l'—, quelle était son expérience antérieure, etc., dépôt, 177.

M. Hoblitzell demande si l'on met à la disposition des raffineries de l'ouest du Canada la quantité maximum d'— provenant de la vallée Turner—, 186; dépôt, 204.

M. Hoblitzell demande quel encouragement on donne aux Canadiens qui veulent chercher des puits de gaz naturel et d'— dans l'est du Canada, 220; dépôt, 254.

M. Castleden demande les noms et les adresses des personnes occupées dans la division du Régisseur de l'—, 231.

M. Coldwell demande documents *re* augmentations dans les prix de l'— et de la gazoline et *re* contrôle de l'industrie de l'— et des dépôts d'essence, 629; dépôt, 652.

Hrynkiw, Monsieur et Madame: (Voir Radio)

I

Iles de la Madeleine:

M. Roy demande si le gouvernement a reçu des demandes de secours de la Gaspésie, des—, 35; dépôt, 111.

Immigration:

Relevé des permis pour entrer ou demeurer au Canada, 12.

M. Coldwell demande documents *re* façon dont on a disposé de l'Immigration Hall à Falher, 278; dépôt, 385.

Impôt sur débentures:

Copie de correspondance *re* impôt fédéral sur débentures, 423; correspondance additionnelle *re*—, et demande de convocation d'une conférence des provinces, 475.

Impôt sur le revenu:

M. Coldwell demande documents *re* mise à la retraite de Chester Walter de la division fédérale de l'—, 118; dépôt, 134.

M. Tustin demande copie de la lettre que le ministre des Finances a envoyée aux provinces pour leur demander d'abandonner l'impôt personnel sur le revenu et l'impôt sur les compagnies, 290; dépôt, 299.

Bill n° 87. Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu; 1ère lecture, 417; 2ème lecture, comité plénier, 430; progrès, 433; comité plénier, rapporté avec amendements et 3ème lecture, 466; adopté au Sénat sans amendement, 491; S.R. 534.

Copie de la correspondance échangée au sujet des dispositions budgétaires à l'effet que les provinces se retirent du domaine de l'— des personnes et des corporations, 496.

Impressions et Papeterie:

Rapport du département des— de la— publiques, année terminée le 31 mars 1941 (versions anglaise et française), 652.

Imprimerie:

- M. Graydon demande à quels individus, sociétés ou compagnies, l'Etat a adjugé des marchés d'impression en 1940, 31; dépôt, 110.
- M. Ross (St. Paul's) demande si depuis le 1er septembre 1939, on a imprimé aux dépens de l'Etat des discours du premier ministre, etc.; dépôt, 117.
- M. Coldwell demande quels contrats d'impression et de publicité ont été accordés aux maisons de Toronto, Hamilton, Ottawa, London et Windsor au cours de l'année terminée le 31 mars 1941; dépôt, 619.

Indiens:

- Copie des règlements rendus par le Gouverneur en conseil en vertu de l'article 161 de la Loi des—, 12.
- Relevé des affranchissements sous l'empire de la Loi des—, année terminée le 31 mars 1940, 12.
- Etat des ventes de terrains et des baux annulés par le département des affaires des—, année 1940, 12.
- Relevé des prêts consentis aux Indiens durant l'année 1940, 107.
- Bill n° 24, Loi modifiant la Loi des—; 1ère lecture, 225; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 412; adopté au Sénat, 446; S.R. 533.
- M. Roy demande les documents échangés entre le département d'Hygiène de Québec et le département des Affaires Indiennes et M. Ludger Bastien *re* l'achat d'un aqueduc à Loretteville, Qué., 429.

Industrie laitière:

- Dépôt de documents *re* nombre des bovins pur sang vendus par les Fermes expérimentales à des cultivateurs de l'est du Canada, 13.
- M. Lacombe demande quel était le prix moyen du lait payé au producteur à Montréal au cours de mai, juin, juillet, août et septembre 1940, 134; dépôt, 137.
- M. Cardiff demande copie des ordonnances de l'Office des produits laitiers, 289; dépôt, 304.

Information publique, Bureau d':

- M. Esling demande le nombre des fonctionnaires du—, et leurs traitements, 31; dépôt, 110.
- M. Church demande quel est le coût du bureau d'information, 440; dépôt, 612.

International Water Supply:

- M. Diefenbaker demande combien de marchés ont été adjugés à la—, 428; dépôt, 611.

Internement:

- M. Nicholson demande quel est le menu des repas fournis à chaque allemand interné; dépôt, 116.
- M. Roy demande si l'on a établi des camps d'—, lors de la dernière guerre, 135; dépôt, 167.

Italie:

- M. Graydon demande si on occupe des Italiens dans un ministère quelconque, 34; dépôt, 111.

J

Jarvis: (*Voir* Aviation)

Jeunesse, Loi sur la formation de la: (*Voir* Travail)

John Inglis Co.: (*Voir* Bren, Mitrailleuses)

Juges:

M. McGregor demande le nombre des juges qui reçoivent leurs traitements du gouvernement fédéral, etc.; dépôt 55.

Bill n° 61, Loi modifiant la Loi des—; 1ère lecture, 310;

Justes salaires et journée de huit heures, Loi sur les: (*Voir* Travail)

Justice:

M. Black (Châteauguay-Huntingdon) demande s'il existe des règlements limitant le délai pendant lequel les tribunaux peuvent garder une cause en délibéré, 77;

K

Kingston: (*Voir* Pénitenciers)

Kohler: (*Voir* Aviation)

Kuroki: (*Voir* Postes)

L**Lapointe:**

Avis du décès du très honorable Ernest—, député de Québec-est, 636.

Laundy, J.:

M.—est nommé sergent d'armes pour la durée de la Session, 9.

La Sécurité:

Bill n° 18 (B du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation—, compagnie d'assurance générale du Canada"; message du Sénat, 171; 1ère lecture, 196; 2ème lecture et renvoi au comité de la Banque, 300; rapporté sans amendement, 317; rapporté sans amendement et 3ème lecture, 424; S.R. 533.

Lauzon: (*Voir* Mobilisation des ressources nationales)

Lethbridge: (*Voir* Prairies)

Life, Magazine:

M. Roy demande si le gouvernement fédéral a reçu du gouvernement provincial de Québec la demande d'interdire l'entrée au pays du—, 310; dépôt, 321.

Lignes aériennes Trans-Canada:

Résolution portant qu'il y a lieu de modifier la Loi sur les— afin de changer la période de fixation des taux et de prolonger la période initiale pendant laquelle un subside peut être versé; 1ère lecture, 125; en comité, 206; 2ème lecture, 232.

Lignes aériennes Trans-Canada—Fin

Bill n° 26, Loi modifiant la Loi sur les—, 1937; 1ère lecture, 232; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 234; adopté au Sénat, 236; S.R. 250.

Rapport annuel des directeurs des—, année terminée le 31 décembre 1940, 228.

M. Perley demande combien de fonctionnaires ont voyagé par voie aérienne en 1940 et 1941, 258; dépôt, 304.

Lindsay: (*Voir* Munitions)

Liqueurs alcooliques:

M. Aylesworth demande combien de requêtes on a reçues en faveur de restrictions de guerre sur les—, 210; dépôt, 233.

Little Anse: (*Voir* Travaux publics)

Logement, Loi nationale sur le: (*Voir* Habitations)

Loretteville, Qué.: (*Voir* Indiens)

Loyers:

M. Coldwell demande documents *re* requête à la Commission de contrôle des— de tenir une audience à Calgary, 79; dépôt, 106.

Lumière du jour, Meilleure utilisation de la:

M. Stokes demande documents *re* prorogation de la Loi pour la—, 37; dépôt, 111; dépôt supplémentaire, 268.

M

Mackenzie: (*Voir* Recensement)

MacKenzie, Colin:

M. MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria) demande si M.— est à l'emploi de l'Etat, etc., 117; dépôt, 146.

MacMillan Construction Company Limited:

M. Hazen demande quelles entreprises, etc., les divers ministères ont adjudgés à la—, ou à la Fundy Construction Company Limited, depuis le 23 octobre 1935, 310; dépôt, 610.

MacMillan, H. R.: (*Voir* Munitions et ravitaillement)

Malton: (*Voir* Aviation)

Margo: (*Voir* Postes)

Marine:

Copie des ordres généraux adressés à la— du 27 juillet au 21 septembre 1940, 16.

M. Ross (Souris) demande qui est chargé de contrôler les renseignements de la—; dépôt, 32.

Marine—Fin

- M. Hazen demande le coût de l'armement des six torpilleurs cédés par les Etats-Unis, 34; dépôt, 110.
- M. Casselman (Grenville-Dundas) demande combien de navires de 1,000 tonnes ou de moins l'Etat a achetés ou loués de particuliers ou de compagnies, 55; dépôt, 112.
- M. McGregor demande les noms des membres de la Commission de la—marchande du Canada; dépôt, 77.
- Copie des ordres généraux adressés à la— du 16 novembre 1940 ou 8 février 1941, 110.
- M. Bruce demande quel sera, le 31 mars 1941, le nombre des navires en service dans la— royale du Canada, 143; dépôt, 269.
- M. Isnor demande si un haut fonctionnaire de la— a rédigé un rapport au sujet de la construction de navires et cargos d'acier, 155; dépôt, 255.
- M. Hazen demande de qui l'Etat a acheté le navire *Dorothy and Frances* qui a été enregistré sous le nouveau nom de *General Biggar*, 178; dépôt, 210.
- M. Bourget demande quelles compagnies de construction maritime ont obtenu des contrats de guerre du gouvernement, 322; dépôt, 651.
- M. Reid demande où est situé le bureau principal du *Wartime Merchant Shipping Board*, 625; dépôt, 651.
- M. Reid demande le nombre de navires construits ou en chantier pour le compte de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et du Canada, 629; dépôt, 651.
- M. Reid demande le nom des compagnies dont M. H.-R. McMillan, président de la commission de guerre de la marine marchande, était directeur; dépôt, 631.
- Copie des ordres généraux adressés à la—, du 8 février 1941 au 3 janvier 1942, 653.

Marins malades:

Etat des recettes et des dépenses pour les marins malades, année terminée le 31 mars 1941, 613.

Matapédia-Matane: (Voir Pêcheries)

McKerlie, Jardine: (Voir Défense nationale)

McRuer, J. C.: (Voir Avocats)

McTague, Juge C. P.: (Voir Travail)

Menzies, L'Hon. R. G.:

Motion suspendant la séance de la Chambre pour une réception à—, et pour consigner aux débats les discours qui seront prononcés, 296.

Suspension de la Chambre de 3.30 heures à 4.30 heures, 296.

Métaux précieux:

Bill n° 12, Loi modifiant la Loi du poinçonnage des—; 1ère lecture, 124; 2ème lecture, comité plénier, rapporté sans amendement, 225; 3ème lecture, 232; adopté au Sénat, 236; S.R. 250.

Milice:

Copie des ordres généraux expédiés à la—du 4 juillet 1940 au 2 octobre 1940, 12.

Bill n° 3, Loi modifiant la Loi de—; 1ère lecture, 48;

Milice—Fin

- Copie des ordres généraux promulgués pour la— du 18 octobre 1940 au 28 janvier 1941, 107.
- Copie des règlements spéciaux qui s'appliqueront à l'armée de réserve en 1941 et qui sont nécessaires au bon fonctionnement du plan d'instruction militaire, 199.
- M. Shaw demande à quels grades appartiennent les membres de l'armée qui ont droit à un salaire d'artisan, 201; dépôt, 234.

Minéraux:

- M. MacInnis demande combien de licences on a demandées pour l'exportation de— au Japon, dépôt, 115.

Mines et Ressources:

- M. Nicholson demande documents *re* route projetée entre Nipawin, Saskatchewan et Flin Flon; dépôt, 117.
- Rapport annuel du ministère des—, y compris le rapport relatif à l'établissement des anciens combattants, pour l'année terminée le 31 mars, 1940; 176, version française, 262.
- M. Ross (St-Paul's) demande documents échangés *re*, vente de bois vendable sur la réserve indienne de Dokio, district de Parry Sound, 278; dépôt, 288.
- Rapport annuel du ministre des— y compris le rapport relatif à l'établissement des anciens combattants, année terminée le 31 mars 1941, 623.

Mission ukrainienne catholique du Saint Rédempteur:

(*Voir* Ukrainienne, Mission)

Mobilisation des ressources nationales:

- Bill n° 4, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la—; 1^{ère} lecture, 54;
- M. Church demande copie des règles et règlements rendus en vertu de la Loi sur la—, 58; dépôt, 108.
- M. Coldwell demande combien d'hommes, non insoumis par cas de conscience, ont refusé de rejoindre pour entraînement, etc., dépôt, 74.
- M. Bence demande documents au sujet de l'entraînement des hommes occupés dans les industries de guerre, 108;
- M. Church demande quel est, dans chaque district militaire, le nombre des insoumis par cas de conscience, 192;
- M. Roy demande si l'on a construit à Lauzon des édifices pour les recrues, 193; dépôt, 248.
- Règlements modifiés et refondus relatifs à l'appel des recrues pour l'entraînement militaire, 200.
- M. Diefenbaker demande copie des arrêtés du conseil relatifs à l'assujettissement des Doukhobors au service militaire et des ordonnances rendues par les divers ministères sur ce sujet, 290; dépôt, 415.
- M. Ross (Saint-Paul) demande le nombre des arrêtés du conseil passés depuis le 1^{er} septembre 1939, 622; dépôt, 651.
- Arrêté du conseil adopté en vertu de la loi de— et de la loi des mesures de guerre: la signification d'un avis par le registraire de district constitue la preuve de l'avertissement, 653.

Monnaie royale canadienne:

Rapport sur le fonctionnement de la—, pour les années 1939-40, 505.

Montréal, Terminus de: (*Voir* Chemins de fer—National-Canadien)

Mossbank: (*Voir Aviation*)

Moose-Jaw: (*Voir Aviation*)

Moosemin: (*Voir Aviation*)

Mount-Hope: (*Voir Aviation*)

Municipalités:

3ème rapport annuel, année terminée le 31 décembre 1940, sur l'exécution de la Loi pour favoriser les améliorations municipales, 250.

Munitions et approvisionnements:

Registre des contrats accordés en juillet 1940 et modifications aux registres précédents, 11.

Liste des contrats conclus en août 1940, 30.

M. Coldwell demande le nombre de manufactures appartenant à des particuliers et à qui le gouvernement a fourni l'outillage, etc., 33; dépôt, 69.

M. Coldwell demande le nombre de manufactures achetées ou construites par l'Etat, 33; dépôt, 70.

M. Fraser (Peterborough-Ouest) demande les noms des compagnies organisées par le ministère des—; dépôt, 34.

M. Hatfield demande documents échangés au sujet des quantités d'énergie disponibles au Nouveau-Brunswick, 158; dépôt, 208.

M. Hatfield demande documents *re* commandés à obtenir pour les compagnies situées au Nouveau-Brunswick, 158; dépôt, 176.

Registre des contrats accordés en novembre 1940, avec des modifications aux registres précédents, 161;

M. Hanson (Skeena) demande le montant total des marchés adjugés par le ministère des— en Colombie-Britannique, 186, dépôt, 204.

M. Fraser (Peterborough-Ouest) demande copie des arrêtés du conseil nommant les contrôleurs du ministère des—, 58; dépôt, 106; dépôt supplémentaire, 208.

M. Bence demande copie de la lettre par laquelle M. W. J. Sanderson, s'est démis de ses fonctions, 117; dépôt, 132.

Copie des contrats signés par le ministre des— durant le mois de septembre 1940, 120.

Copie d'un rapport de H. R. MacMillan, président de la Commission de réquisition en temps de guerre, sur la production des munitions, 146.

Registre des contrats accordés en décembre 1940 et des modifications aux contrats précédents, 196.

M. Lacombe demande les noms des directeurs de Foundation Co., et de Canadian Car & Munitions Limited qui fabriquent des munitions à Saint-Paul l'Ermitte, 211; dépôt, 227.

M. Tustin demande si durant 1940 on a fourni de la viande de vache au lieu de viande de bouvillon au District n° 11, 221; dépôt, 229.

M. Cardiff demande si le ministère des Munitions et approvisionnements a présenté des réclamations contre des fournisseurs de viande en 1940, 221; dépôt, 229.

M. LaCroix (Québec-Montmorency) demande le nombre d'enfants de seize ans ou moins qui travaillent à l'arsenal de Québec, à celui de Lindsay, 304; dépôt, 314.

M. Lacombe demande si l'on a adjugé à la Canada Packers Limited des marchés de denrées alimentaires, 304; dépôt, 415.

Registre des contrats accordés en janvier 1941, 325.

Munitions et approvisionnements—Fin

- M. Lacombe demande si l'on a adjugé à la Canada Packers Limited des marchés de denrées alimentaires, dépôt, 408.
- Registre des contrats accordés en février 1941 et des modifications aux contrats précédents, 609.
- M. Bruce demande le nombre d'avions, de véhicules motorisés, de canons fabriqués à diverses dates, 143; dépôt, 269.
- Registre des contrats accordés en mars 1941, et des modifications aux contrats précédents, 609.
- Registre des contrats accordés en avril 1941, et des modifications aux contrats précédents, 609.
- Registre des contrats accordés en mai 1941, et modifications aux contrats précédents, 609.
- Registre des contrats accordés en juin 1941, et modifications aux contrats précédents, 609.
- M. Church demande combien le ministère des— a acquis ou établi de propriétés pour le compte de la Couronne, au cours de la guerre, 626.
- M. Shaw demande des renseignements au sujet des avocats ou notaires demeurant dans la circonscription électorale de Red-Deer, et dont les services ont été retenus par le ministère des—, dépôt, 653.

N

Naas, Rivière: (Voir Aiyansh)

National Construction Co.:

- M. Diefenbaker demande combien de marchés on a adjugés à la—, etc., 77; dépôt, 113.

National Steel Car Corporation Ltd.:

- Arrêté du conseil nommant Ernest John Brunning, contrôleur des affaires, entreprises et administration de la—, 278.

Newman, M. A.: (Voir Agriculture)

Niagara:

- Dépôt de notes échangées entre le Canada et les Etats-Unis *re* détournement additionnel de 5,000 pieds cubes d'eau à la seconde aux chutes—, 15.
- Copie de lettres échangées à ce sujet entre le Dominion, Québec et Ontario, 15.
- Notes échangées entre le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis à Washington et le ministre du Canada aux Etats-Unis, au sujet de dérivations supplémentaires à—, 422.
- Copie des notes échangées entre le Canada et les Etats-Unis pour accroître le développement de l'énergie électrique à—, 548.

Northern Wood Preservers (Saskatchewan) Limited: (Voir Agriculture)

Nouveau-Brunswick:

- M. Hatfield demande combien d'hypothèques sur des fermes du— sont inscrites au nom de l'Office du prêt agricole canadien, du Bureau d'établissement de soldats; dépôt, 271.

O

Office des produits laitiers: (*Voir* Industrie laitière)**Ogoki:**

- Dépôt de notes échangées entre le Canada et les Etats-Unis *re* détournement des eaux de l'— et autres rivières du nord du lac Supérieur, 15.
Copie de lettres échangées à ce sujet entre le Dominion, Québec et Ontario, 15.

Oiseaux:

- Bill n° 11, Loi concernant le jour national des—; 1ère lecture, 114.

Oiseaux migrateurs:

- Copie des règlements édictés d'après la Convention sur les—, 13.
Bill n° 5, Loi modifiant la Loi de la Convention sur les—; 1ère lecture, 60; le bill est retiré, 272.
M. Black (Yukon) demande documents échangés entre le Gouverneur du Yukon et tout ministère fédéral *re* convention concernant les— dans les territoires du Yukon, 78; dépôt, 114.
M. Black (Yukon) demande copie des règlements maintenant appliqués dans le Yukon *re* convention concernant les—, 78; dépôt, 107.

Ontario and Minesota Power Company:

- Bill n° 26a (A2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la—"; message du Sénat, 237; 1ère lecture, 256; 2ème lecture et renvoi au comité permanent des bills privés, 319; rapporté sans amendement, 376; comité plénier, rapporté sans amendement et 3ème lecture, 424; S.R. 533.

Or:

- M. Johnston (Bow-River) demande si le gouvernement a obtenu de l'— en Colombie-Britannique; dépôt, 54.

Orateur, Monsieur l':

- Donne lecture à la Chambre du discours du Trône, 2.
- Nomme J. Laundry sergent d'armes pour la présente session, 9.
- Décision de— relative à l'article 37 du Règlement qui limite à quarante minutes la longueur des discours en Parlement, 22.
- Décisions de— relative à l'article 41 du Règlement et au dépôt de tout document cité en Chambre, 172.
- Informe la Chambre de la vacance survenue dans les rangs de la députation pour le comté d'Edmonton-Est, 253.
- Décision de M. l'— relativement à un amendement de M. Senn à la motion des subsides, 260.
- Décide qu'il n'y a pas lieu d'ajourner la Chambre pour discuter les grèves dans l'industrie de l'acier, 270.
- Décide qu'il n'y a pas lieu d'ajourner la Chambre pour discuter la grève dans certaines mines du district de Kirkland, province d'Ontario, 623.
- Informe la Chambre de la vacance survenue dans les rangs de la députation pour le comté de Québec-Est, 636.
- Informe la Chambre de la vacance survenue dans les rangs de la députation pour le comté de Welland, 636.
- Informe la Chambre de la vacance survenue dans les rangs de la députation pour le comté de Ste-Marie, 636.
- Informe la Chambre de la vacance survenue dans les rangs de la députation pour le comté de York-Sud, 636.

Orientaux:

Rapport d'un comité spécial institué pour faire enquête sur les— de la Colombie-Britannique, sur les problèmes qu'ils présentent du point de vue sécurité nationale, 105.

Ottawa:

Résolution portant qu'il y a lieu d'autoriser le ministre des Travaux publics à signer un engagement de verser \$100,000 à la ville d'Ottawa pour l'année se terminant le 1er juillet 1941; 1ère lecture, 125; 2ème lecture, 217.

Bill n° 23, Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté et la ville d'Ottawa; 1ère, 2ème lectures, comité plénier et 3ème lecture, 217; adopté au Sénat, 234; S.R. 250.

P**Parcs nationaux:**

Résolution portant qu'il y a lieu de soustraire certaines étendues de terre au parc national Prince-Albert et pour fixer de nouvelles frontières; 1ère lecture, 158; 2ème lecture, 206.

Bill n° 20, Loi modifiant la Loi des—; 1ère lecture, 206; 2ème lecture, comité plénier et rapporté sans amendement, 232.

Peck Rolling Mills: (Voir Travail)**Pêcheries:**

Rapport de l'Auditeur *re* exécution de la Loi relative aux prêts aux pêcheurs, 12.

Dépôt de documents *re* paiement de "bons" ou indemnités aux pêcheurs de la Gaspésie, de Bonaventure et des Iles-de-la-Madeleine, en septembre, octobre et novembre 1939, 20.

Arrêté du conseil C.P. 4708, relatif aux permis délivrés à des navires de pêche américains pour l'achat d'agrès de pêche et d'approvisionnements dans les ports canadiens, 20.

M. Black (Cumberland) demande noms et adresses des personnes que l'Etat a employées pour le commerce du homard, en 1940, 31; dépôt, 49.

M. Roy demande si l'Etat a fait des versements de compensation à des pêcheurs de la Gaspésie, 34; dépôt, 107.

M. Roy demande les noms des pêcheurs nécessiteux de la Gaspésie qui ont reçu des matériaux et agrès de pêche, 35; dépôt, 107.

Rapport du ministère des—, année 1939-40, 107.

M. Roy demande si on a versé des allocations de secours aux pêcheurs nécessiteux de Matapédia-Matane, 146; dépôt, 195.

M. Roy demande si on a demandé de l'aide pour les pêcheurs nécessiteux des Iles-de-la-Madeleine, etc., 154; dépôt, 209.

M. Black (Cumberland) demande quelles sommes on a dépensées pour assister les pêcheurs du district de Chéticamp, depuis 1940, 240; dépôt, 270.

M. Roy demande documents *re* octrois versés aux pêcheurs de Matapédia-Matane de 1936 à 1941, 408; dépôt, 609.

Rapport de l'auditeur sur le fonctionnement de la Loi sur les prêts aux pêcheurs canadiens, pour l'année terminée le 31 mars 1941, 609.

Rapport du ministère des—, années 1940-41, 652.

Penfield Bridge: (Voir Aviation)

Pénitenciers:

- M. Ross (Souris) demande combien d'hommes occupés au pénitencier de Kingston on a renvoyés, retraités, etc., dépôt, 116.
- M. Ross (Souris) demande combien d'hommes occupés au pénitencier de Collins Bay on a renvoyés, retraités, etc.; dépôt, 116.
- Rapport annuel du surintendant des—, année terminée le 31 mars 1940, 128.
- M. Church demande quelle mesure on a prise pour mettre en œuvre les propositions de la Commission royale sur les—, 271.

Pensions et Santé nationale:

- Règlements du ministère des— adoptés durant la période allant du 1er mai au 31 octobre 1940, 13.
- Rapport annuel du—, de la Commission des pensions du Canada et du Bureau des allocations aux anciens combattants, année terminée le 31 mars 1940, 48.
- Arrêté du conseil créant une division du bien-être des anciens combattants au ministère des—, 84.
- Règlements adoptés en vertu des dispositions de la Loi du ministère des—, 108.
- Résolution portant institution d'un Comité spécial des— auquel seront déférées les dispositions générales de la Loi des—, la Loi des allocations aux anciens combattants, les problèmes relatifs aux—, etc.; adoptée, 136. (Voir Chambre des Communes—Comités spéciaux).
- Arrêté du conseil contenant les règlements relatifs au traitement des anciens soldats qui ont fait du service contre le Reich allemand, 309.
- Précis de règlements édictés en vertu de la Loi du ministère des—, depuis le 19 mai 1941, 613.
- Rapport annuel du ministère des—, de la Commission canadienne des pensions et de la Commission des allocations aux anciens combattants, année terminée le 31 mars 1941, 625.
- Règlements du ministère des— adoptés depuis le 3 novembre 1941 (versions anglaise et française), 651.
- Résolution portant qu'il y a lieu de modifier la Loi des pensions pour en appliquer les dispositions à certains membres de l'armée canadienne en service durant la présente guerre, de même qu'aux personnes à leur charge, pour modifier et ajuster la procédure; 1ère lecture, 125; 2ème lecture, 158.
- Bill n° 17, Loi modifiant la Loi des pensions, 1ère lecture, 158; 2ème lecture et renvoi au comité spécial des—, 169; rapporté avec des amendements, 405; comité plénier, rapporté avec des amendements, 412; 3ème lecture, 417; adopté au Sénat, 461; S.R., 533.
- Arrêté du conseil augmentant la pension accordée à un ancien milicien licencié des forces permanentes avant le 7 juillet 1919, 615.

Petits prêtres, Compagnie de: (Voir Assurance)

Pickering:

- M. Harris (Danforth) demande si l'Etat a acheté des terrains dans le canton de—, 135; dépôt, 153; dépôt supplémentaire, 167.

Plaunt, Allan B.: (Voir Radio)

Poids et mesures :

- M. Fleming demande s'il y a un surveillant des étalons de poids et de quantité au ministère du commerce, 156; dépôt, 205.
- M. Ross (St-Paul's) demande le nombre de poursuites intentées par le Service d'inspection des— contre des épiceries et des boucheries indépendantes, ou appartenant à des chaînes de magasins, etc.; dépôt, 305.

Pointe à la Frégate: (Voir Postes)**Pommes de terre:**

- M. Reid demande quelles quantités de— on a importées des Etats-Unis en 1940, 32; dépôt, 74.
- M. Hatfield demande quelle quantité de— de table le Canada a importées des Etats-Unis durant la dernière année; dépôt, 271.

Port William: (Voir Travaux publics)**Ports:**

- M. Isnor demande les échelles de salaire des diverses catégories d'employés du Conseil des— Nationaux, 134; dépôt, 186.
- M. Parent demande quels changements la Commission des— nationaux a faits dans les échelles de salaires des employés du Port de Québec, 383; dépôt, 610.
- Rapport annuel de la Commission des— nationaux,— année civile 1940, 420.

Postes:

- Rapport du ministère des—, année terminée le 31 mars 1940, 13.
- Version française du rapport précédent, 30.
- M. Nicholson demande documents *re* changement du maître de— à Hinchliffe; dépôt, 35.
- M. Lockhart demande documents *re* nomination d'un vendeur de timbres au bureau de— de Ste-Catherine, 157; dépôt, 168.
- M. Shaw demande les documents échangés au sujet du bureau de— de Red-Deer, 164.
- Rapport du ministère des—, année terminée le 31 mars 1941, (versions française et anglaise), 619.
- M. Black (Cumberland) demande quels timbres-poste commémoratifs et historiques spéciaux le ministère des— a émis depuis 1900; dépôt, 178.
- M. Coldwell demande documents *re* destitution du maître de— d'Hoey, et nomination de son successeur, 230; dépôt, 288.
- M. Nicholson demande documents *re* déplacement d'un circuit postal de Kuroki à Sub Rosa et de Margo à Sub Rosa, 230; dépôt, 262.
- M. Church demande quelles ont été les recettes postales du bureau de poste de Toronto durant les deux dernières années, 271; dépôt, 279.
- M. Roy demande documents *re* changement du maître de poste à Pointe à la Frégate, 290; dépôt, 415.
- M. Roy demande documents échangés au sujet du bureau de poste de Villemontel, 290; dépôt, 488.
- M. Church demande quels sont les chiffres en détail du document parlementaire n° 281a, *re* fonctionnement du bureau de poste de Toronto, 464; dépôt, 517.
- M. Coldwell, documents *re* changement du maître de—, à Englefeldt, Saskatchewan, 629; dépôt, 653.

Prairies:

- Copies de déclarations assermentées d'après la Loi sur l'assistance à l'agriculture des— par les cultivateurs des cantons 10 et 11, rang 27, Ouest du 4ème méridien, 13.
- Arrêté du conseil déclarant année de mévente l'année-récolte 1940, 60.
- M. Perley demande quels étangs et digues le gouvernement a accepté de payer en vertu de la Loi sur la restauration agricole des—, 77; dépôt, 108.
- M. Perley demande relevé des fonctionnaires occupés en 1940 dans la Saskatchewan en vertu de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des—, 79; dépôt, 108.
- Rapport relatif à l'exécution de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, 124.
- M. Nicholson demande documents *re* municipalité rurale d'Elfros n° 307, 136; dépôt, 249.
- M. Perley demande le nombre de fonctionnaires du bureau de l'assistance à l'agriculture des— à Regina, 146; dépôt, 249.
- M. Douglas (Weyburn) demande quel montant on a perçu avec l'impôt de un pour cent selon la Loi de l'assistance à l'agriculture des Prairies, 154; dépôt, 199.
- M. Douglas (Weyburn) demande documents *re* rendement moyen des récoltes dans les cantons, 10-15, 11-15, 12-15 à l'ouest du 2ème méridien, 157; dépôt, 208.
- M. Blackmore demande documents *re* entreprise d'irrigation au sud-est de Lethbridge, et emmagasinage de l'eau de la rivière Ste-Marie, 157; dépôt, 208.
- M. Douglas (Weyburn) demande documents *re* proclamation d'une zone de récolte déficitaire, 157; dépôt, 314.
- M. Douglas (Weyburn) demande renseignements recueillis pour computer le rendement de la récolte du canton 14.20, à l'ouest du 2ème M., 157; dépôt, 208.
- Arrêté du conseil C.P. 37, contenant les règlements adoptés en vertu de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, 196.
- M. Fair demande documents relatifs à la demande d'une prime présentée par W. S. Hawkes, 236; dépôt, 285.
- Arrêté du conseil énonçant les règlements relatifs au paiement d'une somme pour chaque acre ensemencé avec d'autre grain que du blé, 236.
- M. Fair demande quelle somme on a perçue avec l'impôt de un pour cent sur la vente des grains de la récolte dans les prairies, 258; dépôt, 288.
- M. Fair demande documents *re* primes accordées pour les lopins suivants, N. $\frac{1}{2}$ 52-1, O 4 et E $\frac{1}{2}$ 52-2-O4, 260; dépôt, 505.
- Arrêté du conseil approuvant les règlements relatifs au paiement d'une somme fixe sur la superficie d'emblavure enlevée à la production du blé, etc., 278.
- M. Diefenbaker demande copie des documents échangés entre le gouvernement et les cultivateurs du canton 28, rang 20, O. du 2ème, en Saskatchewan *re* examen nouveau pour le paiement de primes, 377; dépôt, 427.
- M. Diefenbaker demande combien de personnes le ministère occupe dans les trois provinces des Prairies pour expliquer les primes aux jachères d'été, 322; dépôt, 427.
- Résolution portant qu'il y a lieu de modifier la loi sur la restauration agricole des—, 1ère lecture, 424; 2ème lecture, 435.
- Bill n° 92, Loi modifiant la Loi sur la restauration agricole des—; 1ère lecture, 435; 2ème lecture, comité plénier, rapporté avec amendement et 3ème lecture, 446; adopté au Sénat, 466; S.R., 533.

Bill n° 95, Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des—; 1ère lecture, 439; 2ème lecture, comité plénier, rapporté avec amendements et 3ème lecture, 484; adopté au Sénat, 491; S.R., 534.

Prêt agricole canadien:

Rapport de la Commission du—, année terminée le 31 mars 1940, 12.

Rapport de l'Auditeur sur le bilan de la Commission du—, 12.

M. Winkler demande combien d'actes hypothécaires on a enregistrés au Manitoba en faveur de l'Office du— depuis 1936; dépôt, 258.

Rapport de l'Auditeur sur l'état financier de la Commission du—, année terminée le 31 mars 1941, 609.

Rapport annuel de la Commission du—, année terminée le 31 mars 1941, 609.

M. Reid demande le nombre de demandes de prêt reçues de chacune des provinces par la Commission du— au cours des dix dernières années, jusqu'au 31 mars 1941; dépôt, 631.

Prêts et fiducie:

Rapport du Surintendant de l'assurance sur les compagnies de—, 106.

Prêts, Petits:

Rapport relatif aux compagnies de—, année terminée le 31 décembre 1939, 106.

"Priorités":

Mémoire sur les— et les contrôles au Canada, 610.

Prorogation:

Copie de la correspondance échangée entre le premier ministre et le chef de l'opposition *re* la— de la 1ère session du dix-neuvième parlement, 8.

Protection civile, Comités de:

M. Coldwell demande en vertu de quelle autorité, on a établi des—, etc.; dépôt, 225.

Q

Quais:

Rapport relatif aux baux pour—, jetées et brise-lames, année 1940, 20.

Rapport sommaire des revenus de— pour l'année financière terminée le 31 mars 1940, 20.

Quebec Airways Training Ltd.: (Voir Aviation)

Québec-est:

Décès du très honorable Ernest Lapointe, député de—, 636.

R

Radio:

M. Ross (St-Paul's) demande documents échangés entre Allan B. Plaunt et la Commission de— du Canada, 35; dépôt, 83.

M. Coldwell demande documents *re* acceptation de la démission de Allan B. Plaunt; dépôt, 36.

Radio—Fin

- Rapport annuel de la Commission de la— du Canada, année terminée le 31 mars 1940, 59.
- Copie française du même rapport, 65.
- M. Adamson demande combien de licences de— on a délivrées durant les années 1936-7-8-9 et 1940, 192; dépôt, 204.
- M. Graydon demande copie des directives, ordonnances, règlements que la Commission de— a déposés depuis le 1er janvier 1939 au sujet des émissions controversables ou de nature politique, 230; dépôt, 255.
- M. Cardiff demande combien de ministres ont parlé par l'intermédiaire de Radio-Canada depuis le 1er septembre 1939, etc.; dépôt, 288.
- M. Nicholson demande copie des documents *re* nomination de M. et Mme Hrynkiw, comme inspecteurs de la—, 305; dépôt, 317.
- M. Coldwell demande pour quelle raison on a fait venir de Montréal à Ottawa le directeur général adjoint de la—, 315; dépôt, 317.
- M. Coldwell demande copie d'une lettre de l'Auditeur-général mentionnée dans le dépôt de documents fait pour l'entrée précédente, 408; dépôt, 476.
- M. Ross (St-Paul's) demande documents échangés entre la Commission de radiodiffusion et tout ministère fédéral *re* pouvoir de ladite Commission de faire des affaires avec les sociétés ouvrières; dépôt, 429.
- Rapport annuel de la Commission de la— du Canada, année terminée le 31 mars 1941, (versions anglaise et française), 613.
- M. Hansell demande qui a permis à M. Ernest Bertrand de faire usage d'un certain document au cours d'une émission de la Société Radio-Canada, le 20 août 1941, dépôt, 654.

Recensement:

- M. Makinnon (Edmonton-Ouest) dépose copie des instructions expédiées par le Commissaire en chef du recensement pour la nomination des énumérateurs du recensement, 285.
- M. Nicholson demande documents *re* nomination du commissaire du recensement pour le comté de Mackenzie, 305; dépôt, 321.
- M. Douglas (Weyburn) demande documents *re* nomination du commissaire du—pour le comté de Weyburn, 378; dépôt, 406.

Recherches, Conseil national des:

- Copie du 23^{ème} rapport du—, année terminée le 31 mars 1940, 74.
- Copie du 24^{ème} rapport du—, année terminée le 31 mars 1941, 623.

Recrutement:

- M. Church demande règlements et instructions rendus par n'importe quel ministère au sujet du—, 118; dépôt, 142.

Red Deer:

- M. Shaw demande combien de terrains l'Etat a achetés dans le comté fédéral de—, de 1939 à 1941, 164; dépôt, 196.

Refugiés de guerre:

- M. Roy demande combien de— on a admis au pays depuis le début de la guerre, 135; dépôt, 176.

Régie intérieure:

- Message du Gouverneur annonçant les noms des membres de la Commission de—, 3.

Remaniements et transferts de fonctions:

Arrêtés du conseil adoptés en vertu de l'article 2 du chapitre 165 des S.R.C., 1927, Loi autorisant les remaniements et transferts de fonctions dans le service public, 11.

Arrêtés du conseil adoptés en vertu du chapitre 165 des S.R.C., 1927, Loi autorisant les—, dans le service public, 493.

Arrêtés du conseil adoptés en vertu de la Loi autorisant les— dans le service public, 548.

Rentes viagères sur l'Etat: (*Voir Travail*)**Reserve Mines:** (*Voir Aviation*)**Revenu consolidé et vérification:**

Relevé relatif à l'engagement de commis expérimentés en vertu de l'article 74 de la Loi du—, année 1940-41, 12.

Revenus de guerre:

Bill n° 8, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre; 1ère lecture, 2ème lecture, comité plénier et progrès, 82; 3ème lecture, 84; adopté au Sénat, 98; S.R. 99.

Bill n° 88, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre; 1ère lecture, 417; 2ème lecture, comité plénier et progrès 424, 426; étude en comité plénier, rapporté sans modification et 3ème lecture, 430; adopté au Sénat avec un amendement et incorporation du Bill n° 101, 491; S.R., 534.

Bill n° 101, Loi modifiant la loi spéciale des revenus de guerre; 1ère lecture, 2ème lecture, comité plénier, rapporté sans amendement et 3ème lecture, 479. Voir Bill n° 88.

Revenu national:

M. McGregor demande les arrêtés du conseil autorisant le ministre du— à fixer des valeurs imposables, 36; dépôt, 54.

Rapport annuel du ministère du— avec des états relatifs aux importations, aux exportations, à l'accise et aux recettes du Dominion, année terminée le 31 mars 1940, 48.

M. Leclerc demande quels ont été les revenus ordinaires et spéciaux du Dominion durant les années 1936-7-8-9, 56; dépôt, 112.

M. Ross (Souris) demande quels montants on a perçus depuis 1935, avec l'impôt sur le revenu, etc., dépôt, 56.

M. Leclerc demande quels ont été les revenus ordinaires et spéciaux du Canada en 1936-7-8-9, 56.

Rapport annuel du ministère du—, année terminée le 31 mars 1941, 615.

Ross, Hales: (*Voir Défense nationale*)**Royale gendarmerie à cheval du Canada:**

Rapport de la—, année terminée le 31 mars 1940, 142.

M. Winkler demande quel a été le revenu moyen des cultivateurs, des avocats, des membres de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, durant les cinq dernières années, 164; dépôt, 181.

Rush-Bagot, Traité:

Notes américaines et canadiennes au sujet de l'interprétation et de l'application du—, *re forces navales sur les Grands lacs*, 209.

S

Saint-Laurent:

- Dépôt de documents échangés entre le Canada et les Etats-Unis, *re* exploitation de l'énergie électrique des rapides internationaux du Saint-Laurent, 15.
- Copie de lettres échangées à ce sujet entre le Dominion, Québec et Ontario, 15.
- M. Casselman (Grenville-Dundas) demande documents échangés entre le Canada et les Etats-Unis *re* aménagement unique ou double de la section internationale du—, 78; dépôt, 113.
- Copies du rapport soumis au président des Etats-Unis et au premier ministre du Canada, du rapport conjoint soumis par le Comité, du rapport des ingénieurs et de l'état estimatif détaillé des frais pour la canalisation du—, 199.
- Notes échangées entre le Secrétaire des affaires extérieures du Canada et le ministre des Etats-Unis au Canada *re* négociations relatives à la canalisation du—, 199.
- Convention entre le fédéral, les Etats-Unis et l'Ontario *re* aménagement du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, 207.
- Correspondance entre le gouvernement canadien et le gouvernement américain *re* développement du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, 207.
- Correspondance entre le Canada et l'Ontario au sujet du développement du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, 207.
- Correspondance entre le Canada et Québec concernant l'aménagement du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, 207.
- Plan général de l'aménagement du Saint-Laurent, 207.
- Sommaire des parties principales du Traité, 207.
- Correspondance exposant des opinions légales sur la validité d'un Traité fondé sur l'autorité législative du Congrès, 208.
- Version française de la correspondance exposant des opinions juridiques sur la validité d'un Traité fondé sur l'autorité législative du Congrès, 212.
- M. Fair demande copie de l'arrêté du conseil instituant la Commission temporaire du Saint-Laurent et des Grands Lacs, 236; dépôt, 268.

Sainte-Catherine: (*Voir* Postes)

Sainte-Marie:

Avis de décès de M. Hermas Deslauriers, député de—, 637.

Sainte-Marie, Rivière: (*Voir* Prairies)

Saint-Paul l'Ermitte: (*Voir* Munitions et approvisionnements)

Salaires, Loi sur les justes: (*Voir* Travail)

Sanction royale:

Le 6 décembre 1940, 99.

Le 4 avril 1941, 250.

Le 14 juin 1941, 533.

Sanderson, W. F.: (*Voir* Munitions et approvisionnements)

Secours de guerre:

Bill n° 64, Loi modifiant la Loi de 1939 sur les—; 1ère lecture, 322; 2ème lecture, comité plénier, rapporté sans modification, et 3ème lecture, 436; adopté au Sénat sans amendement, 466; S.R., 533.

Secrétariat d'Etat:

Rapport du—, année terminée le 31 mars 1940, 14.

Copie française du rapport précédent, 110.

Rapport du—, année terminée le 31 mars 1941, 610.

Copie française du rapport précédent, 652.

Sécurité, La: (*Voir La Sécurité*)**Semences:**

Rapport concernant les—et les dettes pour assistance, 13.

Sénat et Chambre des Communes:

Bill n° 102, Loi modifiant la Loi du—, 1ère lecture; 2ème lecture, comité plénier, rapporté sans amendement, et 3ème lecture, 494; adopté au Sénat, sans amendement, 496; S.R., 534.

Serments d'office, Prestation des:

Bill n° 1, Loi concernant la—; 1ère lecture, 2.

Service civil:

Etat des allocations accordées à des fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du—, année terminée le 31 mars 1940, 15.

Etat des allocations accordées aux personnes à charge de fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du—, année terminée le 31 mars 1940, 16.

Etat montrant le montant des allocations accordées en vertu de la Loi de la Pension du—, année terminée le 31 mars 1940, 16.

M. Chambers demande combien d'hommes mariés occupent des emplois à \$60 par mois et à moins, 34; dépôt, 111.

Arrêté du conseil transférant du ministère du commerce à celui des Mines l'exécution d'une loi relative au charbon canadien dans l'industrie de l'acier, 105.

Etat relatif à la Loi d'assurance du—, année terminée le 31 mars 1940, 134.

M. Diefenbaker demande de combien de fonctionnaires se sont augmentés les services de l'Etat depuis le début de la guerre, etc., 146; dépôt, 254.

Rapport de la Commission du service civil classant comme permanents certains emplois temporaires de la Chambre des Communes, 163.

M. LaCroix (Québec-Montmorency) demande le nombre des nominations faites dans Québec à la Défense nationale, au Transport, aux Pensions, combien sont bilingues, etc., 221; dépôt, 377.

M. Blackmore demande de combien de fonctionnaires recevant \$1,650, et non domiciliés au Canada un an avant la guerre, le gouvernement a retenu les services, 235; dépôt, 414.

M. Ross (Souris) demande le nombre total des fonctionnaires de l'Etat en 1930-5-1941, 240; dépôt, 299.

Rapport de la Commission du— sur les emplois exclus de l'application de la loi du— durant l'année 1940, 288.

32ème rapport de la Commission du— du Canada, année terminée le 31 décembre 1940, 414.

Résolution portant que le rapport de la Commission du—, classifiant certaines positions, etc., soit approuvé, 479.

Service civil—Fin

- M. Ross demande le nombre total des fonctionnaires de l'Etat, y compris les employés des commission et comités, 626;
 Etat des allocations accordées à des fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du—, année terminée le 31 mars 1941, 650.
 Etat des allocations accordées aux personnes à charge de fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du—, année terminée le 31 mars 1941, 650.
 Etat montrant le montant des allocations accordées en vertu de la Loi de la pension du—, année terminée le 31 mars 1940, 650.

Services nationaux de guerre:

- M. Maybank demande documents *re* bureau de Winnipeg des—, 35; dépôt, 84.
 Copie des règlements relatifs aux—, et copie des arrêtés du conseil sur le même sujet, 48.
 M. Bence demande documents échangés entre les— et M. W. J. Sanderson au sujet d'hommes occupés dans les industries de guerre, 118; dépôt, 142.
 M. Ross (Souris) demande quels sont les membres du personnel des—, 143; dépôt, 256.
 M. Nicholson demande les noms des personnes de la Saskatchewan que le ministère des— occupe aujourd'hui, 183; dépôt, 256.
 M. Fraser (Peterborough-Ouest) demande combien d'hommes on a appelés pour instruction militaire en vertu des règlements des—, 279; dépôt, 612.
 M. Hazen demande quel a été le total des frais de certaines réunions des présidents et des registraires des— à Ottawa, 315; dépôt, 321.
 M. Cardiff demande copie des comptes rendus par les membres des bureaux des Services nationaux de guerre, 324; dépôt, 487.
 Copie de la lettre annonçant la démission de l'honorable James A. Gardiner, comme ministre des Services nationaux de guerre, 505.
 Arrêté du conseil autorisant la création de certaines divisions au ministère des— pour la poursuite efficace de la guerre, 615.

Service public: (*Voir* Remaniements et Transferts de fonctions)

Services volontaires:

- M. Neill demande la date d'ouverture du Bureau des—, etc., dépôt, 75.

Shaver Funeral Home:

- M. Hansell demande quelle somme totale on a versée pour la— de Calgary, qui sert maintenant d'habitation aux officiers, 178; dépôt, 189.

Sirois, Rapport:

(*Voir* Acte de l'Amérique britannique du Nord)

Soldats:

- Rapport relatif à l'établissement d'anciens combattants, année terminée le 31 mars 1940, 176.

Sous-Ministres:

- M. Diefenbaker demande si des— reçoivent une allocation quotidienne en plus de leur traitement, 146; dépôt, 176.

Spécialités pharmaceutiques et médicaments brevetés:

- Rapport relatif aux règlements établis en vertu de la Loi des—, 1er mai au 31 octobre 1940, 13.

Spécialités pharmaceutiques et médicaments brevetés—Fin

Rapport relatif aux règlements établis en vertu de la Loi des—, 1er novembre 1940 au 17 février 1941, 108.

Rapport relatif aux règlements établis en vertu de la loi des—, depuis le 17 février 1941, 613.

Rapport relatif aux règlements établis en vertu de la Loi des—, depuis le 3 novembre 1941, 651.

Stanstead:

Rapport des juges sur l'élection contestée de—, 638.

Sub Rosa: (Voir Postes)**Subsides:**

Motion portant que la Chambre se formera en comité des—, lundi, le 2 décembre, 61.

Motion pour que la Chambre se forme en comité des—, 118; débat, 118; adoptée et la Chambre se forme en comité des—, 136; résolutions adoptées, 138; 147.

Motion pour que la Chambre se forme en comité des—; débat, 165.

Résolution portant qu'une somme de \$37,725,207.65, soit un sixième du budget principal, soit accordée à Sa Majesté au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1942; 1ère et 2ème lectures, 214.

Motion pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des—; amendement de M. Senn, 222; amendement de M. Senn est retiré, 260.

La Chambre en comité des Subsides, 225; 228; résolutions adoptées, 241, ces résolutions sont lues la 2ème fois, 246.

La Chambre en comité des Subsides, 250; 251; 260; 262.

Motion pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des—; amendement de M. Diefenbaker, 263; sous-amendement de M. Douglas (Weyburn), 273; débat, 275; 278.

Motion portant suspension de l'article 28 du Règlement pour que le débat se poursuive jeudi, le 1er mai, 280; sous-amendement rejeté après vote, 281; amendement rejeté après vote, 282.

La Chambre en comité des—, 283; résolutions adoptées, 286; 290; 293; 306; 308; 379; 404; 409.

Résolutions portant que des sommes de \$18,862,603.83, de \$595,102.58 et de \$252,010.82 soient accordées à Sa Majesté au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1942; 1ère et 2ème lectures des résolutions, 421.

Motion pour que la Chambre se forme en comité des—, 446; 477; 484.

La Chambre en Comité des—, résolutions adoptées, 430; 437; 460; 466; 474; 488; 489; 494; 496; 506; 2ème lecture desdites résolutions, 516; résolutions adoptées, 517.

Successions, Droits sur les:

Bill n° 79, Loi ayant pour objet d'autoriser le prélèvement de droits successoraux; 1ère lecture, 408; 2ème lecture, comité plénier et progrès, 417; 421; rapporté avec des amendements et 3ème lecture, 422; adopté au Sénat sans amendement, 466; S.R. 533.

Sydney Nord: (Voir Aviation)

T

Tabac:

M. Ferland demande quelle quantité de— brut, en feuilles, on a produit en 1939 et en 1940 dans tout le Canada, dans Ontario, dans Québec, 178; dépôt 200.

Tanner, Steve:

M. Bence demande si— occupe un emploi dans les services administratifs de l'Etat, etc.; dépôt, 271.

Tarif des douanes, Le: (*Voir* Douanes)**Taux de transport dans les provinces maritimes, Loi des:**

Subventions faites en vertu de la— déferées au comité des Chemins de fer et de la marine marchande, 293.

Taxation des surplus de bénéfices: (*Voir* Bénéfices)**Taxes:**

M. Fraser (Peterborough-Ouest) demande quelles— imposées durant la grande guerre sont encore en vigueur; dépôt, 271.

M. Bence demande quelles taxes imposées durant la Grande Guerre ont été ensuite abolies; dépôt, 322.

Tempérance, Loi de:

Copie d'arrêté du conseil *re* sommes versées aux officiers d'élections nommés, en vertu de— du Canada, en cas de vote, 610.

Terres fédérales:

Copie des arrêtés du conseil adoptés en vertu de la Loi des—, 12.

Liste des baux, permis et autres contrats annulés en vertu de la Loi des—, 13.

Territoires du Nord-Ouest:

Copie d'ordonnances adoptées d'après l'article 13 de la Loi des—, 13.

Etat des permis accordés pour l'entrée de liqueurs alcooliques dans les—, du 1er janvier au 31 décembre 1940, 107.

Toronto:

M. Church demande le montant des droits de douane, d'accise, de vente, des recettes postales et autres perçues à Toronto durant la dernière année, 230; dépôt, 269.

M. Church demande quels sont les chiffres en détail du document parlementaire n° 281*a*, *re* fonctionnement du bureau de poste de Toronto, 464.

Toronto Transportation Commission: (*Voir* Finances).**Touche & Cie, George A.:** (*Voir* Chemins de fer—National-Canadien)**Transports:**

Rapport du ministère des—, année terminée le 31 mars 1940, 54.

Rapport du ministère des—, année terminée le 31 mars 1941, 652 (versions anglaise et française).

Transports, Commission des:

M. Reid demande combien de requêtes de diminutions des tarifs ferroviaires la Colombie-Anglaise a présentées à la—, de 1925 à aujourd'hui, etc., 128; dépôt, 167.

36ème rapport de la—, année terminée le 31 décembre 1940, 152.

M. Ferland demande de quelles voies de chemins de fer la— a autorisé l'abandon, 200; dépôt, 210.

Travail:

Rapport du ministère du—, année terminée le 31 mars 1940, y compris rapports relatifs à la Loi du ministère du Travail, à la Loi de conciliation et du Travail, à la Loi sur les justes salaires et sur la journée de huit heures, à la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, à la Loi des rentes viagères sur l'Etat, à la Loi de coordination des bureaux de placement, à la Loi d'enseignement technique, à la Loi des enquêtes sur les coalitions, à la Loi sur les secours aux chômeurs et à l'agriculture, à la Loi sur la formation de jeunesse, 32.

M. MacInnis demande copie du rapport, de la lettre et des autres communications envoyés par le juge C. P. McTague au ministre du Travail, *re* Peck Rolling Mills, à Montréal, 289; dépôt, 427.

Arrêté du conseil *re* salaires équitables en rapport avec les contrats pour la production d'approvisionnements, 428.

Bill n° 96, Loi modifiant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1ère lecture, 464; 2ème lecture, comité plénier, rapporté avec un amendement et 3ème lecture, 472; adopté au Sénat, 484; S.R., 534.

Résolution portant qu'il y a lieu de modifier la loi du Ministère du— afin de pourvoir à la nomination d'un sous-ministre associé du—; 1ère lecture, 465; comité plénier et 2ème lecture, 472.

Bill n° 100, Loi modifiant la Loi du ministère du Travail; 1ère lecture, 472; 2ème lecture, comité plénier, rapporté sans amendement et 3ème lecture, 477; adopté au Sénat sans amendement, 491; S.R., 534.

Arrêté du conseil, au sujet de la nomination d'un bureau d'arbitrage, en vertu de la loi sur les différends industriels, pour faire enquête sur une grève ou un lockout imminent, 494.

Travaux publics:

Rapport du ministère des—, année terminée le 31 mars 1940, 84.

Version française du rapport précédent, 124.

M. MacKinnon (Kootenay-Est) demande copie des bordereaux de salaire de l'année 1940, relatif aux travaux exécutés à Little Anse, 136; dépôt, 154.

M. Roy demande documents *re* paiement de \$14,332.50 à Bertrand & Brother *re* construction d'un quai à Baie-des-Sables Co. de Matane, 144; dépôt, 173.

M. Black (Cumberland) demande documents *re* dépenses faites pour le quai public de Port Williams, en 1940, 157; dépôt, 189.

M. Gillis demande de qui, à quel prix, le ministère des— a acheté le remorqueur *Helena*, etc., 176; dépôt, 177.

Rapport du ministère des—, année terminée le 31 mars 1941, 615.

Version française du rapport précédent, 652.

Trenton: (Voir Aviation)

U

Ukrainienne, Mission:

Bill No 28 (C du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la mission ukrainienne catholique du Très Saint Rédempteur"; message du Sénat, 237; 1ère lecture, 286; 2ème lecture et renvoi au comité des bills privés, 320; rapporté sans amendement, 376; comité plénier, rapporté sans amendement et 3ème lecture 424; S.R. 533.

United Grain Growers Limited:

Bill No 65 (E2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la—"; message du Sénat, 327; 1ère lecture, 382, 2ème lecture, 425; comité plénier, rapporté sans amendement et 3ème lecture, 473; S.R., 534.

Universités:

M. Church demande quelles— canadiennes ont offert des édifices à l'Etat pour le temps de la guerre, 183; dépôt, 270.

V

Valcartier: (*Voir* Défense nationale)**Viandes et conserves alimentaires:**

Bill n° 14, Loi modifiant la Loi des— (Poissons et coquillages); 1ère lecture, 124; 2ème lecture, comité plénier, rapporté avec des amendements et 3ème lecture, 217; adopté au Sénat, 236; S.R. 250.

Victoriaville: (*Voir* Aviation)**Vieillesse, Pensions de:**

Rapport sur l'administration des—, 386.

Villemontel: (*Voir* Postes)**Voies et Moyens:**

Motion portant que la Chambre se formera en comité des—, lundi, le 2 décembre, 61;

Motion pour que la Chambre se forme en comité des—; (résolutions tarifaires); débat, amendement de M. Coldwell, 64; amendement est rejeté après vote, 80.

La Chambre en comité des subsides, 80; étude de la résolution relative à la Loi spéciale des revenus de guerre; adoptée 82; 84; étude de la résolution relative à la Loi de 1940 sur la conservation des changes en temps de guerre; adoptée, 85.

Résolution portant que pour défrayer certaines dépenses de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1942, la somme de \$37,725,207.65 soit octroyée à même le Fonds du revenu consolidé; 1ère et 2ème lectures, 214.

Bill n° 22, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1942; 1ère et 2ème lectures, comité plénier et 3ème lecture, 215; adopté au Sénat, 217; S.R. 250.

Résolution portant que pour défrayer certaines dépenses de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1942, la somme de \$78,744,584.32 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé; 1ère et 2ème lectures, 246.

Voies et Moyens—Fin

Bill n° 57, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1941; 1ère, 2ème lectures, comité plénier et 3ème lectures, 246; adopté au Sénat, 248; S.R. 251.

Motion pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des—; discours du budget); débat, 275; amendement de M. Quelch, 290; 294; 296; sous-amendement de M. MacInnis, 298; amendement et sous-amendement rejetés sans vote, 306; la Chambre se forme en comité des—, 306.

La Chambre en comité des—, (étude des résolutions budgétaires), 306; 307; 311; 316; 320; 324; 325; 379; M. Neill en appelle à la Chambre d'une décision du président du comité déclarant irrecevable un amendement qui proposait de rembourser aux cultivateurs et aux pêcheurs la taxe sur la gazoline, 383; la décision est soutenue par le vote de la Chambre, 383; la Chambre en comité des—, 384; les résolutions relatives à la Loi de l'accise 1934, à la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, à la Loi de taxation des surplus de bénéfices, à la Loi sur les droits de succession, à la Loi de 1940 sur la conservation des changes en temps de guerre, au Tarif des douanes, à la Loi spéciale des revenus de guerre, sont adoptées, lues la 1ère et la 2ème fois, 404.

Résolution portant que pour défrayer certaines dépenses de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1942, la somme de \$19,709,717.24 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé; 1ère et 2ème lectures, 422.

Bill n° 91, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1942; 1ère et 2ème lectures, comité plénier et 3ème lecture, 422; adopté au Sénat, 435; S.R. 535.

La Chambre en comité des—, 532.

Résolution portant que pour défrayer certaines dépenses de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1942, les sommes de \$163,431,321.01, \$35,000,000 et \$48,453,183.14, respectivement soient octroyées à même le Fonds du revenu consolidé; 1ère et 2ème lectures, 532.

Bill n° 103, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1942; 1ère et 2ème lectures; comité plénier; rapporté sans amendement; 3ème lecture et adopté au Sénat, 532; S.R., 535.

Votes:

Sur le sous-amendement à la motion portant adoption d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, 66; sur l'amendement à la même motion, 67; sur l'amendement à la motion portant 3ème lecture du bill n° 19, sur les crédits de guerre de 1940-41, 215; sur un sous-amendement à la motion des Subsidés (question du blé), 281; sur l'amendement à la même motion (prix des produits agricoles), 282; sur un amendement demandant d'exempter cultivateurs et pêcheurs de la taxe sur la gazoline, 383.

W**Wawanesa Mutual Insurance Company:**

Bill n° 29 (D2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la—"; message du Sénat, 237; 1ère lecture, 278; 2ème lecture et renvoi au Comité permanent de la banque et du commerce, 320; rapporté sans amendement, 377; comité plénier, rapporté sans amendement, 3ème lecture, 424; S.R. 533.

Wasserman, Epreuve:

M. Pouliot demande si les officiers des trois divisions de l'armée doivent se soumettre à l'—, 420; dépôt, 433.

Welland:

Avis du décès de M. Arthur B. Damude, député de—, 636.

Weyburn: (*Voir* Recensement)**Wolseley:** (*Voir* Aviation)**Wood Island:** (*Voir* Bateau de passage)**Y****Yukon:** (*Voir* Oiseaux migrateurs)

Copie des ordonnances adoptées par le Conseil du— durant l'année 1940, 14.
M. Black (Yukon) demande les noms, l'emploi, le montant de la pension de retraite de chaque fonctionnaire du— retraité en 1930 et antérieurement, 289; dépôt, 434.

Copie des ordonnances adoptées par le Conseil du—, 406,

Résolution portant qu'il y a lieu de modifier la loi du—, pour autoriser la nomination de juges stipendiaires; 1ère lecture, 440; 2ème lecture, 465.

Bill n° 97, Loi modifiant la Loi du—, première et deuxième lectures, comité plénier, rapporté sans modification et 3ème lecture, 465; adopté au Sénat, 484; S.R. 534.

Rapport de la commission canadienne sur le projet de route— Alaska-Colombie-Britannique, (Vol. I et II), 631.

LISTE DES APPENDICES—SESSION 1940-41-42

- No 1—Comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande que le gouvernement possède, exploite et contrôle. Non imprimé en appendice aux Journaux de la Chambre, mais les procès-verbaux et la preuve ont été imprimés au jour le jour. Voir page 405 des Journaux.
- No 2—Comité permanent des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes. Bill No 27 (B2), Loi concernant la *British Columbia Telephone Company*. Non imprimé en appendice aux Journaux de la Chambre, mais les procès-verbaux et la preuve ont été imprimés au jour le jour. Voir page 415 des Journaux.
- No 3—Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre. Non imprimé en appendice aux Journaux de la Chambre des Communes, mais les procès-verbaux et la preuve ont été imprimés au jour le jour. Voir page 446 des Journaux.
- No 4—Comité spécial d'enquête sur la loi des Pensions et la loi des allocations aux anciens combattants. Bill No 17, Loi modifiant la Loi des pensions. Non imprimé en appendice aux Journaux de la Chambre, mais les procès-verbaux et la preuve ont été imprimés au jour le jour. Voir page 501 des Journaux.
- No 5—Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre. Non imprimé en appendice aux Journaux de la Chambre, mais les procès-verbaux et la preuve ont été imprimés au jour le jour. Voir page 549 des Journaux.

